REVUE HISTORIQUE NOBILIAIRE ET BIOGRAPHIQ...

REVUE

HISTORIQUE

NOBILIAIRE ET BIOGRAPHIQUE

X.

LISTE DES COLLABORATEURS

DE CE VOLUME.

MM.

Chastellux (Comte de).
Fleury (P. de).
Fontaine de Resbecq.
Fourtier (A.).
Guiffrey (J. J.).
Guigues (C.).
Luuillier (Th.).
Sailly (Chevalier de).
Sandret (Louis).
Sénemaud (E.).
Sornay (Comte de).
Truchard du Molin.

REVUE
HISTORIQUE
NOBILIAIRE ET BIOGRAPHIQUE

RECUEIL DE MÉMOIRES ET DOCUMENTS

Publié sous la Direction de

M. L. SANDRET

Avec la Collaboration de littérateurs et d'archéologues

Nouvelle Série. — Tome huitième



PARIS

Librairie Historique de J. B. DUMOULIN, Libraire de la Société
Des Antiquaires de France
13, Quai des Augustins, 13

1873

LETTRES DE NOBLESSE

ACCORDÉES AUX ARTISTES EN FRANCE

Au XVIIe et au XVIIIe siècles.



Si nous réunissons ici les témoignages des distinctions honorifiques accordées aux artistes les plus éminents des deux derniers siècles, c'est moins pour dresser le livre d'or de l'art français que pour recueillir et faire connaître des détails précis et exacts sur la personne et la famille de ces artistes. En effet si les lettres d'anoblissement ne renfermaient que la répétition de formules toujours identiques, une simple énumération des noms accompagnés de dates, avec renvoi aux actes originaux, aurait suffi à satisfaire la curiosité de ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'art français. La copie intégrale d'une pièce aurait donné une idée complète de toutes les autres. Mais aux formules consacrées, identiquement reproduites dans chacune des lettres-patentes, sont joints des renseignements précis sur le titulaire, sur ses œuvres les plus remarquables, sur ses ancêtres, et quelquefois depuis une époque assez reculée. On comprend l'intérêt de ces détails revêtus en quelque sorte de toutes les garanties d'authenticité. Aussi, tandis que nous éviterons la répétition fastidieuse des formules invariables de l'anoblissement, nous reproduirons soigneusement le préambule qui change dans chaque lettre-patente. Chacun de ces actes nous apportera son contingent de faits précis et certains sur un artiste différent et quelquefois sur toute une famille.

On le remarquera, et nous voulons indiquer en passant, sans y insister autrement, cette particularité qui n'est pas un des traits les moins significatifs de l'ancienne société, combien il est fréquent de voir plusieurs générations suivre la même carrière et se léguer comme un héritage de famille la culture du même art. Les fils d'artistes sont voués dès leur naissance à la profession paternelle; et c'est là peut-être une des meilleurs conditions pour tendre par un progrès incessant à un perpétuel perfectionnement. C'est par suite de cet usage qu'à côté des services du titulaire, les titres de son père, de son

grand-père, ou des autres membres de sa famille, sont rappelés dans ces lettres d'anoblissement, et que quelques-unes présentent de véritables généalogies pendant trois ou quatre générations, ou même davantage. On comprend dès lors l'intérêt de ces actes pour l'histoire de l'art et c'est ce qui nous a déterminé à en réunir le plus grand nombre possible et à en publier les parties saillantes. Comme chacun d'eux forme d'ailleurs un tout parfaitement indépendant de ceux qui l'accompagnent, les lacunes qui se rencontreraient dans ce travail pourront aisément se réparer par la suite et n'auront pas d'inconvénient pour l'ensemble que nous présentons aujourd'hui. Nous le compléterons plus tard, si les lecteurs que ces études intéressent veulent bien nous aider de leurs critiques et de leurs découvertes.

Les documents qui suivent ne sauraient se passer de commentaires; mais nous réduirons nos notes au strict nécessaire, laissant aux lecteurs le soin de relever les points les plus saillants de chaque acte. Les lettres d'anoblissement sont suivies de quelques pièces également recueillies dans les Archives nationales et ayant rapport au même sujet, puis d'une liste des artistes admis au siècle dernier dans l'ordre de Saint-Michel, enfin de quelques lignes sur les titres conférés sous le premier Empire aux principaux maîtres de cette époque. Nous laissons entièrement de côté dans ce travail les titres conférés à des artistes français par les souverains étrangers. On sait qu'au dix-huitième siècle nos peintres, nos sculpteurs et nos architectes ont été attirés dans tous les pays d'Europe et comblés par les rois étrangers de marques d'honneur. Nous renvoyons une fois pour toutes au livre de M. Dussieux sur les artistes français à l'étranger.

Les lettres que nous publions concernent les artistes suivants :

1. Charles Le Brun, peintre (décembre 1662).
2. Jules-Hardouin Mansard, architecte (septembre 1682).
3. Pierre Mignard, peintre (juin 1687).
4. Robert de Cotte, architecte (mars 1702).
5. Jacques Desjardins, contrôleur des bâtiments (mai 1704).
6. Jacques Gabriel, architecte (juillet 1704).
7. Antoine Coypel, peintre (avril 1717).
8. Louis de Cotte, ingénieur (mai 1721).
9. Armand Claude Mollet, contrôleur des bâtiments (janvier 1722).
10. Louis de Boullongne, peintre (novembre 1724).

11. Nicolas Dorbay, architecte (juillet 1738).

12. Charles-Nicolas Cochin, dessinateur et graveur (mars 1757).

13. Jacques-Germain Soufflot, architecte (mars 1757).

14. Pierre Outrequin, directeur des projets d'embellissement de Paris (mai 1761).

15. Charles-Julien Quévannes, essayeur des monnaies (juin 1764).

16. Pierre Desmaisons, architecte (août 1769).

17. Jacques Roettiers, graveur en médailles (février 1772).

Il faut joindre à cette liste un très-curieux document concernant Antoine Benoist, le sculpteur en cire du temps de Louis XIV, à qui M. Eudore Soulié a consacré une intéressante notice à propos du médaillon du grand roi récemment placé dans sa chambre à coucher du château de Versailles. En 1706, l'artiste, qui paraît avoir joui d'une faveur toute particulière auprès de Louis XIV, obtenait des lettres qui le relevaient de la dérogeance encourue par son père pour avoir exercé le métier de menuisier. Une fastueuse généalogie, peut-être un peu accommodée pour les circonstances, établissait que l'artiste sortait d'une noble famille remontant au temps de Charles VII et énumérait tous les degrés de cette parenté. Ces lettres, comme un certain nombre de celles qu'on va lire, nous révèlent de curieux détails sur la famille et les œuvres du sculpteur en cire. Elles donnent une assez haute idée de son mérite qu'il ne faut pas juger d'après l'opinion généralement accréditée sur le genre pratiqué par Benoist. Nous venons de les publier dans le premier volume des publications de la *Société de l'Histoire de l'Art français* où elles sont accompagnées de notes très-curieuses sur le même artiste dues à M. Chabouillet et à M. de Montaiglon. Tout cela formait un ensemble dont il n'était guère possible de détacher un morceau et qui n'avait pas de raison de figurer ici. Nous n'ajouterons qu'un mot : dans l'Armorial de d'Hozier figurent plusieurs Benoist qu'il ne serait peut-être pas impossible de rattacher à la famille de notre artiste. C'est un fait à élucider; nous nous contentons pour le moment de poser la question.

Encore une observation et nous aurons fini ce trop long préambule. Nous avions pensé que des lettres de noblesse avaient dû être accordées à François Mansard, le chef et le plus illustre membre de cette fameuse dynastie. Mais toutes nos recherches ont été vaines, et nous ignorons s'il faut inscrire François Mansard parmi les anoblis de l'ancienne monarchie, tandis que son neveu a joint à cette marque

de faveur toutes les autres distinctions dont pouvait disposer la libéralité royale à l'égard d'un artiste.

I.

LEBRUN, peintre.

L'histoire de Lebrun est trop connue et trop présente à toutes les mémoires pour qu'il soit besoin d'en rappeler même les principales dates. On en trouve d'ailleurs les traits généraux dans toutes les biographies. Si son acte d'anoblissement n'ajoute rien à l'histoire de sa vie et de son œuvre, il est curieux par la pompe des termes. Nous le donnons en entier comme spécimen de cette sorte de pièces. Ajoutons qu'un édit du mois de septembre 1664 ayant abrogé les lettres patentes accordées depuis un certain nombre d'années, une exception fut faite en faveur de Lebrun et ses lettres patentes furent confirmées en 1665. Voy. *Arch. nat.* : U. 667.

LETTRES D'ANOBLISSEMENT DE LEBRUN PEINTRE

(*Décembre* 1662.)

Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut. Bien que la vertu militaire rende les souverains redoutables à leurs ennemis, qu'elle établisse la tranquillité de leurs sujets et fasse l'esclat de leur règne, il se peut dire néantmoins que comme d'un costé les armes augmentent et affermissent les estats, les arts libéraux et les autres vertus de la paix les embellissent et y font naistre l'abondance, c'est aussi par ces considérations que les plus sages des conquérans, après avoir rendu participans de leurs lauriers et associé à la gloire de leurs triomphes ceux qui avoient employé leur sang pour la grandeur du prince et le salut de leur patrie, ont jugé digne de leurs soins la recherche de ces grands génies, lesquels par l'excellence de leur art se sont rendus illustres dans leurs siècles et ont transmis à la postérité leur nom bien plus avant que leurs ouvrages. Et comme ceux qui ont excellé dans la peinture ont toujours esté dans tous ces temps très favorablement traitez dans la cour des plus grans princes, où non seulement leurs ouvrages ont servi à l'embellissement de leurs palais, mais encore de monument à leur gloire, exprimant à la postérité par un langage muet leurs plus belles

et plus héroïques actions, mesme d'ornement aux temples où par les vives et plus animées expressions des choses saintes ils élèvent les cœurs aux autels et secondent par la sainteté de leur artifice le zèle et la piété des ministres; Aussi nous avons bien voulu donner au sieur Lebrun, nostre premier peintre, des marques de l'estime que nous faisons de sa personne et de l'excellence de ses ouvrages qui effacent, de l'aveu universel, ceux des plus fameux peintres, et par une récompense d'honneur proportionnée à sa vertu, donner aux autres de l'émulation de l'imiter et se mettre en estat par leur estude et leur aplication de mériter pareilles grâces. A ces causes et autres considérations à ce nous mouvans, et de notre grace spéciale, pleine puissance et autorité royalle, avons par ces présentes, signées de nostre main, décoré et honoré, décorons et honorons du titre et qualité de noble ledit sieur Lebrun, voulons qu'il soit tenu et réputé pour tel, ensemble sa femme et enfans, postérité et lignée, tant masle que femelle, nez et à naistre et procréez en loyal mariage, et que luy et ceux de sadite postérité et lignée soient en tous actes et en droits, tant en jugement que dehors, tenus, censez et reputez nobles, portans la qualité d'escuiers, et puissent parvenir à tous degrez de chevaliers et de nostre gendarmerie, acquérir, tenir et posséder toute sorte de fiefs, seigneuries et héritages nobles de quelque titre et condition qu'ils soient, et qu'ils jouissent de tous honneurs, autoritez, prérogatives, prééminences, priviléges, franchises, exemptions et immunitez dont jouissent et ont accoustumé de jouir et user les autres nobles de notre royaume, tout ainsi que si ledit Lebrun estoit issu de noble et ancienne race et de porter armes timbrées telles qu'elles sont cy empreintes sans pour ce qu'il soit tenu nous payer ni aux rois nos successeurs aucune finance ni indemnité, dont, à quelque somme qu'elle se puisse monter, nous les avons deschargez et deschargeons, et luy en avons fait et faisons don par ces présentes. Si donnons en mandement à nos amez et féaux conseillers les gens tenans nostre Cour de Parlement à Paris et à tous nos autres officiers qu'il apartiendra que de nos présentes lettres d'annoblissement et de tout le contenu cy dessus, ils fassent, souffrent et laissent jouir et user ledit Lebrun, ses enfans et postérité nez et à naistre en loyal mariage, pleinement, paisiblement et perpetuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschemens au contraire, nonobstant tous édits, arrests, reglemens, ordonnances et autres lettres à ce contraires auxquelles nous avons dérogé et dérogeons par ces présentes. Car tel est

notre bon plaisir. Et afin que ce soit chose ferme.... Données à Paris au mois de décembre, l'an de grâce mil six cens soixante deux et de nostre règne le vingtiesme. Signé : Louis, et sur le reply, par le Roy Phelypeaux, et scellées de cire verte du grand sceau. Régistrées, ouy le procureur général du Roy, etc.... à Paris, au Parlement, le 22 mai 1663. *Archives nationales :* X[1]A 8663, p. 319, V°.

II.

MANSARD, architecte.

Sur Jules Hardouin Mansard, on peut faire la même remarque qu'à propos de Lebrun : sa biographie est trop connue pour qu'un acte forcément aussi sommaire que celui-ci puisse y ajouter beaucoup. Toutefois il rappelle ses principaux titres de gloire et semble placer au-dessus de tous les autres le palais de Versailles, puis le château élevé à Clagny pour madame de Montespan, le premier ouvrage de notre architecte, enfin la chapelle des Invalides. En 1805, une notice sur Jules-Hardouin Mansard a été lue à l'Athénée des Arts par J. Duchesne et insérée dans le Magasin Encyclopédique du mois d'août. Enfin nous renvoyons à propos de Mansard, comme à l'occasion de tous les architectes qui vont suivre, à l'excellent Dictionnaire des Architectes français tout récemment publié par M. Lance[1].

LETTRES D'ANOBLISSEMENT DE MANSART PREMIER ARCHITECTE DU ROY.

(*Septembre* 1682).

Louis... Salut. Le désir que nous avons toujours eu de faire fleurir les sciences et les arts nous portant à donner des marques de notre estime à ceux qui excellent dans leur proffession et qui par des talens extraordinaires ont mérité le témoignage de notre bienveillance, nous aurions fait choix de la personne de notre cher et bien aimé Julles Hardouin Mansart pour, en qualité de notre premier architecte, avoir la direction des bastimens de nos maisons royalles, et d'autant que dans l'exercice de cet employ, dont il fait les fonctions depuis neuf ans avec une extrême capacité, il s'est rendu recomman-

[1] Paris, librairie Morel, 1872, 2 vol. in-8 avec gravures et *fac-simile*.

dable à la postérité par les superbes ouvrages qu'il a eslevés dans notre château de Versailles et autres nos maisons royalles, mêmes en plusieurs autres endroits remarquables, singulièrement à Clagny et à la chapelle des Invalides qui seront des monumens éternels de la plus sçavante architecture, et feront toujours regarder ledit Hardouin Mansart comme digne successeur du nom et de la réputation de *François Mansart*, son oncle dont la mémoire est si célèbre par tant de fameux et magnifiques édifices qui embelissent notre royaume. Considérant d'ailleurs que le père dudit Hardouin Mansart s'estoit acquis aussy un mérite particulier auprès de nous par son expériance consommée dans la peinture, et qu'ainsy l'inclination et l'habileté dans les plus beaux arts est devenue une vertu héréditaire dans sa famille, nous aurions bien voulu luy faire connoistre combien les services qu'il nous a rendus et qu'il nous rend encore tous les jours nous sont agréables, et ne pouvant présentement luy en donner des marques plus glorieuses pour luy et pour ses enfans et successeurs qu'en l'honnorant du titre de noble et d'escuier. Pour ces causes et autres à ce nous mouvans, avons ledit sieur Hardouin Mansart, et ses enfans nays et à naistre en loyal mariage, annoblis et annoblissons par ces présentes signées de notre main, etc...

Donné à Versailles au mois de septembre l'an de grâce 1682 et de notre règne le quarantième. Signé : Louis, et sur le reply, par le Roy, Colbert, et scellées. Registrées en la Chambre des Comptes le 17 mars 1683, et au bureau des finances le 28 septembre 1688.

Archives Nationales : Z, 6015, f° 88 v°.

III.

MIGNARD, peintre.

On remarquera la différence de formule qui existe entre l'acte d'anoblissement de Mignard et celui de Lebrun. Sans attacher à cette question de style une importance exagérée, il est curieux de rapprocher les deux préambules. La fin, à partir de : *A ces causes*, est toujours la même. Le nouvel anobli reçoit le titre d'écuyer et est dispensé de payer finances. Les notices sur Mignard ne manquent pas. On peut en chercher l'indication dans l'*Essai d'une bibliographie*

générale des Beaux-Arts par M. Georges Duplessis, toutefois il faut retrancher de son énumération la brochure intitulée : « Londres et Grenoble... Mignard et les supplices, 1838 » , qui s'est ici glissée par méprise, car elle ne concerne à aucun titre notre artiste.

LETTRES D'ANOBLISSEMENT DE PIERRE MIGNARD, PEINTRE.

(*Juin* 1687).

Louis, etc., salut. L'estime singulière que nous avons témoigné pour les beaux-arts depuis nostre avènement à la couronne ayant excité plusieurs de nos subjets à les cultiver avec beaucoup d'application, nous avons eu la satisfaction de les voir portés à leur perfection, et comme nostre cher et bien aimé Pierre Mignard, peintre, natif de nostre ville de Troye en Champagne, s'est distingué entre tous ceux qui y ont le plus contribué par un grand nombre d'excelens ouvrages qu'il a faits en Italie, dont la réputation nous obligea de le rappeler dans nostre Royaume, et qu'il a continué de faire avec tant de succès dans nostre bonne ville de Paris pour la décoration des Eglises et dans nos maisons royalles, principallement pour l'embellissement de nostre chasteau de Versailles, nous avons cru estre obligés de luy donner quelques marques singulières de la distinction que nous faisons de son méritte, c'est pourquoy, estant persuadés que le prix de ses beaux ouvrages estoit au-dessus des gratiffications ordinaires, et qu'il n'y avoit que l'honneur qui en pût estre une digne recompense, nous avons jugé à propos de luy en donner une qui repondit à son mérite et à l'estime singulière que nous en faisons, en l'annoblissant luy et les siens, et en faisant ainsy passer de sa personne à postérité l'honneur qu'il a mérité avec un applaudissement si universel; sçavoir faisons que, pour ces causes et autres à ce nous mouvans, nous avons par ces présentes annobly et annoblissons notre cher et bien amé Pierre Mignard, et du titre et qualité de noble et gentilhomme décoré et décorons; voulons et nous plaist..... que ledit sieur Pierre Mignard et sa postérité puissent prendre la qualité d'escuyer et parvenir à tous degrés de chevallerie et autres réservés à nostre noblesse, etc....

Donné à Versailles au mois de juin, l'an de grâce mil six cens quatre vingt sept et de nostre règne le quarante cinquiesme. Signé Louis etc...

Registrées ouy le procureur général du roy..... A Paris, en Parlement, le vingt juin 1687 [1]. *Arch. Nat.* : X[1] A 8681 fol. 152.

IV.

Robert de COTTE, architecte.

M. Destailleurs, dans ses *Notices sur quelques artistes français*, M. Jal, dans son *Dictionnaire historique*, et enfin tout dernièrement M. Lance, dans son beau travail sur *les Architectes français*, ont raconté la vie de cet artiste éminent qui dut plus peut-être à la parenté de Mansart qu'à un mérite d'ailleurs incontestable les nombreuses marques de faveur dont il fut comblé et parmi lesquelles doivent être placées en premier rang les lettres d'anoblissement qu'on va lire.

LETTRES D'ANOBLISSEMENT DU SIEUR ROBERT DE COTTE.

(*Mars* 1702.)

Louis... Le désir que nous avons toujours eu de faire fleurir les sciences et les arts nous portant... (*voyez les lettres de Mansart*) nous aurions fait choix de la personne de nostre cher et bien-amé Robert de Cotte pour, en qualité de nostre architecte ordinaire, et ayant la direction de nostre Académie royalle d'architecture, et nostre intendant et ordonnateur général de nos bastiments, jardins, arts et manufactures royalles, avoir le soin de nos maisons royalles sous les ordres de nostre amé et féal le sieur Julles Hardouin Mansart, son beau-frère, surintendant de nos bastiments, et d'autant que dans l'exercice de ces employs et charges depuis vingt-huit ans, dont il fait les fonctions avec une très-grande capacité, il s'est rendu recommandable à la postérité, tant par les superbes édifices qu'il a conduits sous ledit sieur Mansart dans toutes nos maisons royalles, singulièrement à Versailles, Trianon, Clagny, Marly, l'église de l'hostel des Invalides, les places des Victoires et de Vandosme, que par d'autres édifices publics et particuliers qu'il a eslevés et produits

[1] Sur un acte authentique concernant Pierre Mignard, nous avons trouvé des armoiries qui sont très-probablement celles de l'artiste. L'acte en question décrit ainsi ces armoiries apposées sur un cachet de cire : « Un cartouche à un lion rampant, au chef chargé de trois trèfles timbré d'un casque. »

de son génie en divers endroits de nostre royaume, qui seront des marques de sa grande expérience dans l'architecture, considérant d'ailleurs que les ancestres dudict Robert de Cotte ont professé cet art avec distinction, notamment *Frémin de Cotte*, son ayeul, lequel a servi en qualité d'ingénieur au siége de la Rochelle où il fut blessé, et d'architecte ordinaire sous le règne de Louis XIII, nostre très-honoré père et seigneur, et qu'ainsy l'inclination et l'habileté dans les plus beaux arts est devenue une vertu héréditaire dans sa famille, nous avons bien voulu luy faire connoistre combien les services qu'il nous a rendus et qu'il nous rend encore tous les jours nous sont agréables, et ne pouvant présentement lui en donner des marques plus glorieuses pour lui et pour ses enfans et successeurs qu'en l'honorant du titre et dignité de noble et d'écuyer, pour ces causes et autres à ce nous mouvans... avons ledit sieur de Cotte et ses enfans nais et à naistre en loyal mariage annoblis et annoblissons par ces présentes...

Donné à Versailles, au mois de mars l'an de grâce 1702, et de nostre règne le cinquante-unième. Signé : Louis, et sur le reply, par le roy, Philippeaux... [1].

Archives nationales : Z, 6020, fol. 54, v°.

V.

Jacques DESJARDINS, contrôleur des bâtiments.

Des termes des lettres patentes accordées à Jacques Desjardins on pourrait conclure que son père aurait mieux mérité que lui l'honneur qui lui fut accordé probablement par l'influence toute-puissante de son oncle J. H. Mansard. En effet toute la famille du surintendant y passe successivement : nous venons de voir anoblir son beau-frère R. de Cotte ; maintenant c'est le tour de son neveu ; mais en accordant à Desjardins un honneur rarement obtenu par des hommes de

[1] Les lettres qui précèdent furent enregistrées au Parlement moyennant une aumône de 120 liv. que dut payer le sieur de Cotte. En 1715, ledit de Cotte fut excepté des dispositions de l'édit du mois d'août portant révocation de tous les anoblissements accordés depuis le 1er janvier 1689. Ces lettres de confirmation de noblesse furent enregistrées au Parlement, à la Chambre des comptes et à la Cour des aides, 22 février 1717. (*Arch. nat.*, U, reg. 668.)

ce rang, le roi semble placer les titres du père bien au-dessus de ceux du fils. Martin Baugaerten ou Desjardins, né à Bréda en 1640, mort en 1694, fut attiré en France où il entra à l'Académie de peinture et sculpture en 1671. Voyez sur lui la table des six volumes de la première série des *Archives de l'art français*. Les ouvrages ici rappelés sont surtout quatre statues de Louis XIV; d'abord celle que le duc de la Feuillade avait fait ériger à ses frais pour la place des Victoires et que Desjardins fit fondre d'un seul jet. Ce monument, dessiné par P. Sevin et gravé par C. Vermeulen, est placé en tête du Traité des statues, composé par François Lemée et publié chez Arnould Seneuze en 1688, bien peu de temps sans doute après cet embellissement de la place des Victoires. La statue de Louis XIV exécutée pour la place Bellecour à Lyon était équestre. Celles qui décoraient la ville d'Aix et l'orangerie de Versailles représentaient le roi en pied. On trouve dans les biographies l'énumération d'autres ouvrages de cet artiste.

LETTRES D'ANOBLISSEMENT DE JACQUES DESJARDINS

(*Mai* 1704.)

Louis... salut. Le désir que nous avons toujours eu de faire fleurir les sciences et les arts nous portant à donner des marques publiques de nostre estime à ceux qui excellent dans leurs professions et qui par des talens extraordinaires ont mérité le témoignage de nostre bienveillance, nous avons considéré que feu *Martin Desjardins*, l'un de nos sculpteurs ordinaires, directeur de nostre Académie de peinture et sculpture, a esté un de ces excellens ouvriers, ainsi qu'il a paru par les grands ouvrages qu'il a faits tant à la place des Victoires qui font une partie des beautés de nostre bonne ville de Paris que les grandes figures équestres de bronze qu'il a faittes dans nos villes de Lion et d'Aix, et de plusieurs autres ouvrages tant en marbre qu'en bronze qui sont sortis de ses mains pour la magnificence et embellissement de nos maisons royalles, comme par ses ouvrages il s'estoit rendu digne de quelques marques d'honneur et de distinction dans son art, nous avons voulu les départir à JACQUES DES JARDINS, son fils, contrôleur de nos bastimens en nos chasteaux de Marly et Noisy, jardins, parcs et dépendances, lequel dans l'exercice qu'il fait de cette charge sous les ordres du sieur Mansart, son oncle, surintendant de nos bastimens, nous donne de continuelles marques

de sa capacité et de sa fidélité, qui le rend digne de nos grâces particulières. A ces causes,.. avons ledit sieur Jacques des Jardins et ses enfans nez et à naistre en loyal mariage annobly et annoblissons par les présentes, etc...

Donné à Versailles au mois de may, l'an de grâce 1704...

Régistrées le 30 juin 1704.

Archives nationales : X¹A, 8698 fol. 354.

VI.

GABRIEL, architecte.

Encore un parent du tout-puissant Jules-Hardouin Mansard, c'est le troisième ; et un détail qui n'est pas le moins singulier, c'est que toutes ces faveurs aient été accordées presque en même temps dans l'espace de trois mois à peine. D'ailleurs Jacques Gabriel fils fut éclipsé par la réputation de son fils Jacques-Ange, comme il a l'air d'avoir effacé lui-même son père Jacques Iᵉʳ. Sur les différents membres de cette famille assez compliquée parce que le même prénom passa du père au fils pendant plusieurs générations, je renvoie particulièrement au dictionnaire de M. Lance qui a étudié avec grand soin cette importante dynastie d'architectes.

Nous joignons aux lettres de noblesse l'acte en vertu duquel Jacques Gabriel fut excepté, comme son émule et parent (puisque tous deux étaient alliés à Mansard) Robert de Cotte, de l'édit abolissant en 1715 les anoblissements récents. Nous avons cru qu'on verrait avec intérêt figurer ici un de ces actes, comme exemple. L'anoblissement étant devenu, pendant les dernières années du règne de Louis XIV, un expédient très-souvent employé pour faire rentrer quelque argent dans les coffres vides de l'État, on conçoit qu'il était nécessaire, pour maintenir l'efficacité de l'expédient, d'annuler les lettres concédées depuis un certain temps, sauf à en concéder de nouvelles moyennant finance. C'est à peu près l'histoire des Juifs au moyen-âge ; on les frappait de bannissement pour confisquer leurs biens, puis on leur accordait l'autorisation de rentrer pour pouvoir les chasser et les dépouiller derechef.

LETTRES D'ANOBLISSEMENT DE JACQUES GABRIEL, ARCHITECTE.

(*Mai* 1704.)

Louis... salut. Le désir que nous avons toujours eu de faire fleurir les sciences et les arts nous portant à donner des marques publiques de nostre estime à ceux qui excellent dans leur profession et qui par des talens extraordinaires ont mérité le témoignage de nostre bienveillance, nous aurions fait choix de la personne de nostre cher et bien-amé Jacques Gabriel, pour en qualité de nostre architecte et controlleur-général de nos bastimens, jardins arts et manufactures royalles, avoir le soin de nos maisons royalles sous les ordres de nostre amé et féal le sieur Julles-Hardouin Mansart, son cousin, surintendant de nos bastimens, et d'autant que dans l'exercice desdits employs et charges depuis dix-sept ans, dont il fait les fonctions avec une très-grande capacité, il s'est rendu recommandable par les superbes édiffices qu'il a conduits dans plusieurs de nos maisons royalles et autres endroits de notre royaume, sous les ordres et desseins dudit sieur Mansart, dans lesquels il a donné des marques de son expérience dans l'architecture et de son application à nostre service; considérant d'ailleurs que les ancestres dudit sieur Jacques Gabriel ont professé cet art avec distinction, notamment le sieur *François Mansart*, son grand oncle, lequel a produit tant d'ouvrages excellents d'architecture dans nostre royaume, qu'il a surpassé les architectes qui l'ont précédé, et que son nom demeurera toujours recommandable à la postérité, et encore le sieur *Jacques Gabriel*, son père, l'un de nos architectes, lequel pendant vingt-six ans qu'il nous a servy dans la construction des plus grands édiffices de nos maisons royalles sous les ordres dudit Mansart, a donné des marques de sa grande expérience et capacité, et qu'ainsy l'inclination et l'habileté dans les plus beaux arts est devenue une vertu héréditaire dans sa famille, nous avons bien voulu luy faire connoistre combien les services qu'il nous a rendus et nous rend encore tous les jours nous sont agréables et ne pouvant lui en donner des marques plus glorieuses pour luy et pour ses enfants et successeurs qu'en l'honorant du titre de noble et d'écuyer. Pour ces causes.... Nous avons ledit sieur Gabriel, et ses enfants, anobly et anoblissons par ces présentes, etc...

Donné à Versailles, au mois de may, l'an de grâce 1704.
Régistrées à Paris, en Parlement, le 29 juillet 1704.

Archives nationales : X^1 A, 8698 fol. 404.

LETTRES PATENTES EXCEPTANT JACQUES GABRIEL DE L'ÉDIT ABOLISSANT LES LETTRES DE NOBLESSE.

(10 *février* 1717.)

Louis... salut. Nostre cher et bien-amé JACQUES GABRIEL, nostre architecte et controlleur général de nos bastimens, jardins, arts et manufactures, nous a très-humblement fait représenter que par lettres-patentes du mois de may 1704 registrées où besoin a esté, le feu Roy, nostre très honoré seigneur et bysayeul, voulant reconnoistre et récompenser ses services importants, l'auroit anobly, luy, ses enfans et ses descendans, nez et à naistre en légitime mariage, ainsi qu'il est plus au long porté sur lesdites lettres, que bien que par l'édit du mois d'aoust 1715 il soit porté entr'autres choses que tous les anoblissements accordez depuis le 1er janvier 1689 par lettres moyennant finance, en conséquence des édits des mois de mars 1696, may 1702 et décembre 1711, ou autrement, demeureront revoquez, éteints et suprimez, et que ladite révocation ne puisse et ne doive concerner en quelque manière que ce soit ceux qui ont esté anoblis sans aucune finance, mais en considération de services distinguez connus et rendus au feu roy et sous ses yeux comme ceux dudit sieur *Gabriel,* qui nous les continue encore actuellement, en qualité de notre architecte ordinaire et de controlleur de nos bastimens, jardins, arts et manufactures, néanmoins pour obvier toutes les difficultez qui pourroient luy estre faites à l'avenir en vertu dudit édit du mois d'aoust 1715, il nous auroit très-humblement fait supplier de vouloir sur ce luy pourvoir, et voulant luy donner des marques de la satisfaction que nous avons de ses services et luy éviter toutes discussions qui pourroient luy estre faites mal à propos sur le mot d'autrement, nous aurions fait rendre le 11 février 1716 un arrest en nostre Conseil d'Estat, nous y estant, par lequel nous aurions expliqué nos intentions et pour l'exécution duquel nous aurions ordonné que toutes lettres patentes nécessaires seroient expédiées. Pour ces causes et autres à ce nous mouvans, après avoir fait voir en nostre Conseil lesdites lettres patentes du mois de may 1704, l'édit du mois d'aoust 1715, et ledit arrest du 11 février

1716 cy attachez sous le contre scel de nostre chancellerie, de l'avis de nostre très-cher et très-amé oncle le duc d'Orléans, régent... Nous avons déclaré, et par ces présentes signées de nostre main, déclarons que la révocation faite par l'édit du mois d'aoust 1715 des anoblissements accordez depuis le 1[er] janvier 1689, moyennant finance ou autrement, ne concerne en aucune manière les lettres d'anoblissement accordées audit sieur Gabriel au mois de may 1704, en considération de ses services, voulons et entendons que le sieur Gabriel ensemble ses enfants, et postérité nez et à naistre en légitime mariage, jouissent de tout l'effet et contenu auxdites lettres sans qu'ils puissent estre troublez ni inquiettez sous prétexte dudit édit du mois d'aoust 1715, auquel nous avons, en tant que besoin est ou seroit, dérogé et dérogeons par cesdites présentes, pour ce regard seulement et sans tirer à conséquence, si vous mandons par ces présentes vous ayez à faire registrer...... Car tel est notre plaisir.

Donné à Paris le 10 février l'an de grâce 1717 et de nostre règne le deuxième. Signé : Louis; par le Roy, le duc d'Orléans régent...

Registré le 23 mars 1718.

Archives nationales : X[1]A 8717, f°.

VII.

Antoine COYPEL, peintre.

Il est assez naturel que les Coypel, en qualité de premiers peintres du roi, aient été à peu près régulièrement gratifiés de lettres de noblesse; nous avons vu celles de Le Brun et de Mignard; voici l'anoblissement d'Antoine Coypel pour qui fut rétablie la charge de premier peintre, vacante depuis la mort de Mignard; on arrivera tout-à-l'heure à Louis de Boullongne, successeur de Charles Coypel dans la charge de premier peintre.

Si on trouve dans cet acte peu de détails biographiques sur le titulaire, par contre c'est le seul cas où nous ayons rencontré les armoiries accordées au nouveau gentilhomme, et cette anomalie mérite d'être signalée.

LETTRES D'ANOBLISSEMENT D'ANTOINE COYPEL.

(*Avril* 1717.)

Louis... salut. Une des principales attentions du souverain devant être de récompenser la vertu, ce qu'il ne peut faire plus dignement dans les personnes en qui elle se trouve que par des marques d'honneur qui les distinguent du commun et passent à leur postérité, Nous croyons devoir suivre en cela l'exemple des Roys nos prédécesseurs qui ont toujours pris soin d'élever au rang de noblesse, non seulement ceux qui ayant embrassé la profession des armes ont généreusement exposé leur vie pour la deffense et la gloire de l'Etat, mais même ces grands génies qui, par la culture des arts libéraux, se sont rendus illustres dans leurs siècles et ont transmis à la postérité leurs noms bien plus avant que leurs ouvrages, et comme ceux qui ont excellé dans la peinture ont été dans tous les tems très favorablement traités dans les cours des plus grands princes où leurs ouvrages ont servi à l'embelissement de leurs palais et de monument à leur gloire en représentant à la postérité leurs plus belles et plus heroïques actions, décorant d'ailleurs les temples où, par les plus vives et plus animées expressions des choses saintes, ils élèvent les cœurs aux autels et secondent par la sainteté de leurs artifices le zèle et la piété des ministres.

Nous avons bien voulu donner au sieur ANTOINE COYPEL, notre premier peintre, Directeur de notre Académie de peinture, des marques de l'estime que nous faisons de sa personne et de l'excellence de ses ouvrages, et, par une récompense d'honneur proportionnée à sa vertu, exciter dans les autres l'émulation de l'imiter et se mettre en état par leurs études et leur aplication de mériter pareille grâce. A ces causes, et autres considérations à ce nous mouvans,.... nous avons par ces présentes signées de notre main decoré et honoré, décorons et honorons du titre et qualité de noble ledit sieur Coypel ,voulons qu'il soit tenu et reputé pour tel, etc., et puisse porter armes timbrées d'un écu de gueules à un aigle d'or le vol étendu et un chef d'azur chargé d'un soleil d'or acosté de deux fleurs de lys de même, telles qu'elles sont cy empreintes, sans que pour ce il soit tenu de nous payer aucunes finances... Si donnons en mandement..

Donné à Paris au mois d'avril, l'an de grâce 1717 et de notre règne le deuxième. Signé : Louis...

Registré en Parlement le 8 juin 1717.

Arch. nat. : X[1] A, 8717 fol. 448, *v°*.

VIII.

Louis DE COTTE, ingénieur-architecte.

Voici le frère de Robert de Cotte anobli en 1704. Celui-ci, bien qu'architecte aussi et contrôleur des bâtiments à Fontainebleau, est resté à peu près inconnu. Ce n'est pas qu'il n'ait essayé bien des métiers. Ici nous le voyons tour à tour capitaine au régiment de Navarre, ingénieur à plusieurs siéges, puis architecte et contrôleur à Fontainebleau. Sa carrière rappelle assez bien, par la diversité des emplois, celle de Fremin de Cotte, son glorieux ancêtre, qui contribua, malgré sa blessure, à la prise de La Rochelle. Je lis dans la dernière biographie générale qu'il était fils de Robert de Cotte. On voit que c'est une erreur. On ajoute qu'il n'est connu que par les registres de l'Académie d'architecture où il fut reçu en 1724. M. Lance lui-même n'a pas eu d'autres détails sur sa biographie. Nos lettres patentes fourniront donc quelques renseignements nouveaux aux biographes futurs. M. Jal qui a retrouvé beaucoup de détails sur cette famille ignorait jusqu'à l'existence de notre Louis.

LETTRE D'ANOBLISSEMENT DE LOUIS DE COTTE, INGÉNIEUR ET ARCHITECTE.

(*Mai* 1721.)

Louis... salut. Nous sommes toujours disposés, à l'exemple des Roys nos prédécesseurs, à donner des marques d'honneur à ceux de nos sujets qui se distinguent, soit par les armes, soit par les sciences et les arts, à plus forte raison lorsque rassemblant en eux les différens talens, ils nous servent égallement bien dans ces différentes professions, et d'autant que le sieur Louis de Cotte, après nous avoir servy en qualité de capitaine dans notre régiment de Navarre, et d'ingénieur pendant un tems considérable, et notamment aux siéges de Suze, Veillance, Cony, Valence, Ath et autres endroits où, sans égard au péril et à plusieurs blessures, il s'est comporté avec une conduitte et une valleur dignes de notre attention, il continue de nous

donner des marques de son expérience, de son zèle et de son affection en qualité de notre architecte et controlleur de nos bastimens à Fontainebleau, nous avons bien voulu à l'exemple du feu Roy, notre très honoré seigneur et bizayeul qui a anobly le sieur *De Cotte*, notre premier architecte et intendant de nos bastimens, son frère, tant en considération de ses services que de ceux de *Fremin de Cotte* leur ayeul, ingénieur au fameux siége de La Rochelle, témoigner la satisfaction que nous en avons, en luy accordant la mesme grâce. A ces causes et autres à ce nous mouvans... nous avons annobly et annoblissons notre bien aimé Louis de Cotte et ses enfans mâles et femelles... et voulons qu'ils prennent la qualité d'écuyers dont nous les avons décorés....

Donné à Paris, au mois de may, l'an de grâce 1721...

Archives nationales : Z. 6031, fol. 147 v°.

IX.

Armand Claude MOLLET, architecte.

Voici un des actes les plus intéressants que nous ayons rencontré, comme nous allons essayer de le prouver. On connaissait depuis la fin du seizième siècle un certain nombre de personnages ayant porté ce nom et ayant tous contribué à la distribution ou à la décoration des différents jardins royaux. Cette charge de jardinier des maisons royales fut pendant plusieurs générations héréditaire dans la famille. Seulement on ne pouvait que difficilement établir la généalogie de ces jardiniers qui furent à proprement parler des artistes. Pourquoi leur réputation n'a-t-elle pas égalé celle de Le Nostre? Il faut s'en prendre sans doute à ces caprices de la Renommée qui exalte souvent certains noms au détriment de certains autres non moins dignes de réputation. Quoi qu'il en soit, le talent des Mollet a été méconnu jusqu'ici ; M. Jal ne les cite même pas en passant, et pourtant leur nom se retrouve à toutes les pages des Registres de la maison du Roi. A-t-il craint les confusions? Désormais l'acte que nous publions, s'il n'établit pas la généalogie de la famille d'une manière définitive, servira du moins de fil conducteur à ceux qui s'occupe-

ront de ces hommes distingués injustement dédaignés. Voici sommairement cette généalogie telle qu'elle résulte de nos lettres patentes:

1. *Pierre* Mollet, jardinier des Tuileries, 1588.

2 *Claude* Mollet, son fils, jardinier des Tuileries, de Fontainebleau et de Villers-Coterets.

3. *Claude* Mollet, fils du précédent, jardinier des Tuileries, de Fontainebleau, Saint-Germain-en-Laye, Liancourt et Versailles.

4. *Charles* Mollet, fils de Claude II, continue les travaux de son père.

5. *Armand Claude* Mollet, fils de Charles, a la survivance de son père en 1592; il reste à rechercher les différentes charges de Charles auxquelles le document fait allusion.

LETTRE D'ANOBLISSEMENT POUR LE SIEUR ARMAND CLAUDE MOLLET.

(*Janvier* 1722).

Louis... La générosité de la nation luy faisant préférer les titres d'honneur aux récompenses utiles, nous avons toujours remarqué que rien n'animoit davantage les différens talens de nos sujets, que d'en gratifier ceux qui se sont distinguez par leurs travaux ou leurs services, et si nous les avons souvent accordez au mérite personnel, à plus forte raison les devons-nous à ceux qui en s'appliquant sans relâche aux arts les plus nécessaires ne font que suivre un zèle héréditaire que leurs pères leur ont successivement transmis; dans cet esprit, estant bien informez que nostre bien amé Amand Claude Mollet, arrière-petit-fils de *Pierre Mollet* qui, dès l'année 1588, avoit le soin de l'ancien jardin des Thuilleries, que *Claude Mollet*, son fils et son successeur, embellit de manière que noz prédécesseurs lui confièrent les desseins des jardins de nos maisons de Fontainebleau et de Villers-Cotterets; *Claude Mollet*, fils du précédent et son successeur dans sa charge, n'employa pas moins utilement ses talens; c'est à ses desseins qu'on doit le magnifique jardin du titre de nostre maison royalle de Fontainebleau, comme ceux de Saint Germain-en-Laye, Liancourt, et le premier establissement de ceux de Versailles; aussy en 1653 (ou 8 ?) le feu Roy le logea dans le Louvre et luy donna le soin particulier du jardin de ce château et de tous ceux qui se pouroient faire dans la suite. Ces avantages furent continuez à *Charles Mollet*, son fils, qui s'en estoit rendu digne et qui a continué tant

qu'il a vécu avec le mesme zèle et la mesme capacité ; ces exemples ont tellement excité et perfectionné ledit *Armand Claude Mollet* que dès l'année 1692, nostre bisayeul luy donna la survivance des charges de son père ; la réputation qu'il s'est acquis le fit pourvoir de celle de controlleur général de nos bâtimens, jardins, arts et manufactures en 1698 ; l'Académie d'architecture ayant été rétablie en 1699, il fut choisi des premiers pour entrer dans un corps composé de personnes d'élite ; enfin en 1700, 1712 et 1718 les soins les plus importans de son art luy ayant esté confiez à differens titres, nous avons bien voulu y en ajouter qui, mérités par ses ayeux et par luy, ont été pour faire jouir sa postérité des honneurs qu'ils ont acquis. A ces causes et autres à ce nous mouvans, de l'avis de nostre très-cher et très-amé oncle le duc d'Orléans, régent, et de notre grâce spécialle, pleine puissance et autorité royalle, nous avons annobli par ces présentes signées de nostre main, annoblissons nostre amé Armand Claude Mollet et ses enfans, mâles et femelles, nez et à naistre, etc., voulons qu'ils puissent porter armes timbrées telles qu'elles sont signées dans ces presentes lettres et réglées par le sieur d'Hozier, nostre généalogiste et juge d'armes de France, suivant la commission contenue dans l'arrest du conseil du 18 décembre 1696, ycelles faire graver et insculper en ses maisons, terres et seigneuries en vertu des présentes qui ne pouront estre sujettes à aucune supression. Si donnons en mandement etc....

Donné à Paris, au mois de janvier l'an de grâce 1722 et de notre règne le 7e. Signé : Louis, etc... *Arch. nat.* : Z, 6026, fol. 137, v°.

X.

Louis DE BOULLONGNE, peintre.

Les lettres-patentes qui concernent Louis de Boullongne, successeur d'Antoine Coypel, comme premier peintre du Roi, rappellent les travaux les plus importants de sa carrière. Il est malheureux que toutes les lettres d'anoblissement ne soient pas aussi détaillées que celles-ci. Toutes les œuvres citées ici sont assez connues pour que nous soyons dispensé d'y insister. On trouvera d'ailleurs des renseignements sur notre artiste dans les vies des Premiers Peintres du Roi,

de Lépicié. Louis de Boullongne est un des premiers artistes qui ait été décoré du cordon de Saint-Michel comme on le verra par la liste que nous donnons plus loin.

LETTRES D'ANOBLISSEMENT DE LOUIS DE BOULLONGNE,
PREMIER PEINTRE DU ROI.

(*Novembre* 1724.)

Louis... Salut. Comme la noblesse est la plus grande marque d'honneur que nous puissions donner à ceux de nos sujets qui se distinguent par leurs vertus et leurs services, nous nous trouvons d'autant plus portés à accorder cette grâce à Louis de Boullongne, nostre Premier Peintre, et Directeur de nostre Accadémie royalle de peinture et sculture, qu'il s'est rendu illustre depuis cinquante années par les ouvrages de peinture qu'il a fait dans nos maisons royalles, ayant commancé dès sa plus tendre jeunesse avec tant de succès dans son art, qu'après avoir remporté les premiers prix de nostre Accadémie royale en l'année 1674, il auroit esté envoyé à Rome par le feu Roy nostre très honoré seigneur et bisayeul avec une pension pour se perfectionner sur les ouvrages des grands maistres, d'où estant revenu en France en 1680, il auroit esté reçeu en nostre Accadémie de Paris et employé à faire plusieurs tableaux dans les appartemens de nostre chasteau de Versailles et particulièrement un grand tableau pour nostre salon de Marly en 1699, pour lequel il luy auroit esté accordé une pension en l'année 1703 ; il auroit esté choisy comme un des plus habiles hommes pour peindre à fresque une des quatre grandes chapelles de nostre églize royalle des Invalides, ensuitte il auroit aussy esté nommé en l'année 1709 pour peindre la chapelle de la Vierge dans nostre chapelle de Versailles, et ledit sieur de Boullongue s'estant acquis une grande réputation par ces belles compositions et par la correction du dessein dans ses ouvrages, il fist en 1714 deux grands tableaux des sujets de la Vierge pour le chœur de l'églize de Nostre-Dame à Paris, et voulant donner audit sieur Boullongne des marques de nostre satisfaction, nous luy aurions accordé une nouvelle pension, après quoy ayant esté fait recteur de nostre accadémie royale, où il avoit exercé la charge de professeur pendant plus de vingt années, il en fut esleu directeur en 1722 et choisy par nous pour faire le dessin de nos médailles et mis au nombre des pensionnaires de nostre Accadémie des Inscriptions et

belles-lettres, la protection que nous voulons donner aux arts, à l'exemple du feu Roy nostre honoré seigneur et bisayeul, nous auroit encore engagé à récompenser le mérite dudit sieur Boulongne en l'honnorant de nostre [ordre] de chevalerie de Saint-Michel que nous luy avons accordé ladite année 1722, et une des principalles attentions d'un souverain devant estre de récompenser le mérite, ce qu'il ne peut faire plus dignement dans les personnes en qui il se trouve que par des marques d'honneur qui les distinguent du commun et passent à leur postérité. A ces causes... nous avons annobli et décoré ledit sieur Louis de Boullongne... des titres et priviléges de noblesse, voulons qu'il puisse prendre les qualités de noble, d'écuyer et parvenir à l'ordre de chevalerie, etc..

Donné à Fontainebleau au mois de novembre l'an 1724... Registré en Parlement le 30 décembre 1724.

Arch. nat. : X[1] A, 8730 p. 45.

XI.

Nicolas DORBAY, architecte.

François Dorbay, oncle, et non père, comme le disent à tort les biographies, de Nicolas Dorbay, jouit autrefois d'une grande réputation; aujourd'hui son nom est presque inconnu. Cependant on lui doit le Collége des Quatre-Nations, aujourd'hui Palais de l'Institut, à Paris, et la porte du Peyrou à Montpellier. Malheureusement les lettres-patentes ne disent pas à quel titre le père et l'aïeul de Nicolas furent employés au service du Roi; quant à Nicolas Dorbay, s'il est réellement né en 1679, comme en 1738 on le dit depuis quarante ans employé dans les Bâtiments du Roi, il y serait entré à l'âge de dix-neuf ans. Cela ne peut guère s'expliquer que par les services rendus par son père, son grand-père et surtout son oncle et, pour cette raison, j'inclinerais à croire qu'eux aussi ont figuré parmi les architectes ou contrôleurs des bâtiments.

LETTRES D'ANOBLISSEMENT DE NICOLAS D'ORBAY, ARCHITECTE

(*Juillet* 1738.)

Louis... salut. Les hommes nés avec d'heureuses dispositions ne se dévouent pas au service de leur souverain dans la seulle vue d'en

obtenir des bienfaits qui établissent ou ajoutent à leur fortune, une émulation plus noble les anime, et, par une étude suivie, ils cherchent à acquérir des lumières supérieures dont l'aplication puisse les rendre recommandables en contribuant à la splendeur de l'État, ces sentiments sont héréditaires dans la famille de nostre très-cher et bien-amé NICOLAS D'ORBAY, architecte de la première classe de notre académie et controlleur de ses bastimens ; ses père et ayeul, et le sieur *Dorbay*, son oncle, l'un de nos premiers architectes, ont été successivement attachés au service des roys nos prédécesseurs ; plusieurs édifices publics que l'histoire a consacrés à la postérité, et dont ils ont donné les plans et suivy l'exécution, sont autant de monuments qui immortalisent leur goût et leurs talens, le sieur Dorbay a dignement suivy les traces de ces ancestres depuis quarente ans qu'il nous sert dans nos bastimens ; il nous y a donné dans toute occasion des preuves de l'étendue de ses connaissances dans l'art de l'architecture et de sa précision dans l'exécution des ouvrages considérables dont il a été chargé, son zèle pour notre service et son désintéressement l'ont rendu égallement digne de notre bienveillance, nous croyons ne pouvoir luy en donner une marque plus distinguée qu'en luy accordant des honneurs qu'il puisse transmettre à ses descendants et que nous avons toujours réservés à la vertu. A ces causes et autres et à ce nous mouvans... nous avons annoblis et par les présentes signées de notre main annoblissons nostre très-cher et bien-amé N. Dorbay et ses enfants masles et femelles, nez et à naistre... et prennent la qualité d'escuyer dont nous les avons décoré...

Donné à Compiégne, au mois de juillet, l'an de grâce 1738.

Archives nationales : Z, 6031, fol. 103.

XII.

SOUFFLOT [1] architecte.

Né en 1713, Soufflot, quand il reçut ses lettres d'anoblissement, n'avait pas encore exécuté l'édifice qui devait immortaliser son nom.

[1] Nous devons la communication des deux documents relatifs à Soufflot et à Cochin à l'obligeance de notre ami, M. Courajod. Nous tenons à lui exprimer ici nos remerciements.

Il venait seulement d'en proposer les plans, et dans un concours public, ouvert pour la reconstruction de l'église Sainte-Geneviève, son projet l'avait emporté sur ceux de tous ses concurrents. Commencé en 1757 [1], l'érection du nouveau temple n'exigea pas moins de sept années de fouilles et de travaux préliminaires, car la première pierre ne fut posée par Louis XV qu'en 1764. On connaît, et nous n'avons pas ici la place d'y insister, les vives attaques dont l'œuvre de Soufflot fut l'objet, surtout de la part de l'architecte Patte, et la discussion passionnée qui s'en suivit. On sait également que Rondelet, sous le Directoire, parvint à assurer la solidité de l'édifice, dont la destination devait si souvent être changée.

Pour être la plus célèbre des œuvres de Soufflot, l'église Sainte-Geneviève ne doit pas faire oublier nombre d'autres édifices remarquables dont il dirigea les travaux, surtout dans la ville de Lyon, et qui sont d'ailleurs énumérés dans ses lettres d'anoblissement. Ce document nous apporte encore sur la famille, la jeunesse et les premières études de l'architecte, de précieux détails. En rappelant le voyage de M. de Marigny en Italie, voyage pendant lequel Cochin et Soufflot furent appelés à jouer le rôle de mentors auprès du futur directeur des bâtiments, notre acte semble indiquer l'origine de la fortune de l'architecte de Sainte-Geneviève. C'est sans doute à cette circonstance fortuite qu'il dut, ainsi que Cochin, son compagnon de voyage, d'abord les lettres de noblesse qui leur furent accordées en même temps, et enfin, une faveur qui ne se démentit pas pendant toute la période du ministère du frère de Madame de Pompadour.

LETTRES D'ANOBLISSEMENT DE SOUFFLOT, ARCHITECTE DU ROY.

(*Mars* 1757.)

Louis, etc. Les rois, nos prédécesseurs, ayant toujours envisagé le privilége de la noblesse comme la récompense la plus digne, et en même temps, la plus flatteuse qu'ils puissent accorder à ceux de leurs sujets qui s'étoient distingués dans les différents états qu'ils

[1] Les lettres-patentes pour la construction de la nouvelle église Sainte-Geneviève, datées du mois de mars 1757, suivent immédiatement les lettres de noblesse de Soufflot dans le registre de la Maison du Roi, des Archives nationales, coté O[1], 101.

avoient embrassés, nous nous sommes, à leur exemple, singulièrement attachés à y faire partiper ceux des nôtres qui, par une application suivie, autant que par la supériorité de leurs talents, contribuent à faire fleurir de plus en plus les arts dans notre royaume. Ces deux qualités se trouvent réunies, dans un degré éminent, en la personne de notre cher et bien-aimé JACQUES-GERMAIN SOUFFLOT, l'un de nos architectes ordinaires et de notre académie d'architecture, controlleur de nos bâtiments au département de notre bonne ville de Paris, elles lui ont mérité de notre part cette glorieuse marque de l'estime que nous en faisons.

Ledit sieur Soufflot, issu d'une famille de notre province de Bourgogne, qui y a toujours vécu honorablement. Son père, Germain Soufflot, avocat à notre Cour de parlement et lieutenant au bailliage d'Iranci, diocèse d'Auxerre, l'amena à Paris pour y faire ses études. Il était à peine sorti des humanités que le penchant insurmontable qu'il sentit pour l'architecture lui fit entreprendre le voyage de Rome, dans la vue de s'y livrer tout entier; les progrès qu'il y fit en fort peu de temps lui procurèrent une place dans l'académie que nous y entretenons. Six à sept années d'une étude profonde, tant à Rome que dans d'autres villes d'Italie, le mirent en état de revenir dans sa patrie y déposer le fruit de ses connaissances et de ses acquisitions. Il fut d'abord retenu à Lyon où, quoique fort jeune encore, on le chargea de faire les desseins et de faire l'exécution de l'Hôtel-Dieu, l'un des bâtiments les plus considérables que ce siècle ait produits. La reconstruction d'une partie de l'Archevêché et la Bourse furent aussi confiées à ses soins. Ce dernier édifice n'étoit point encore achevé, lorsque notre très-cher et bien-amé, le sieur marquis de Marigny, etc..., jeta les yeux sur lui pour l'accompagner en Italie. De retour à Lyon, il reprit les ouvrages qu'il avoit été obligé de suspendre. Il y fit de plus différents édifices publics et particuliers, entre autres une salle de spectacle qui fait aujourd'hui l'admiration du public et des étrangers. La connaissance que le sieur marquis de Marigny a voulu prendre par lui-même de ces monuments du goût et du genre dudit sieur Soufflot, l'a déterminé à l'appeler à Paris et à nous le proposer pour faire les desseins de l'église de Sainte-Geneviève, que nous avons résolu de faire reconstruire à neuf; l'élégance et la solidité qu'annonce le plan qu'il en a dressé, nous ont facilement porté à le charger de son exécution. Nous avons cru, par les mêmes motifs, devoir nous l'attacher plus

particulièrement, en lui confiant d'abord le controlle de notre château de Marly, et peu de temps après celui du département de Paris. Il a d'ailleurs tellement réussi, à notre satisfaction, dans les projets qu'il a faits pour la construction d'une place Royale dans la ville de Reims, que nous avons donné l'année dernière un arrêt de notre conseil pour les faire exécuter, et c'est encore par nos ordres qu'il travaille à la sacristie de l'église métropolitaine de notre bonne ville de Paris. Tant de preuves accumulées du mérite personnel dudit sieur Soufflot nous persuadent, qu'en l'honorant de prérogatives qui soient aussi durables que doit l'être le souvenir de ses talents, nous ne pouvons qu'exciter une noble émulation dans ceux qui entreprendront de suivre la même carrière.

A ces causes, etc....

Donné à Paris, au mois de mars 1757.

Arch. nat. : O'. 101, f° 93, recto.

XIII.

Charles-Nicolas COCHIN, graveur.

Cochin qui avait suivi le frère de Mme de Pompadour en Italie, en compagnie de Soufflot, dut probablement, comme nous l'avons dit tout-à-l'heure, à ce voyage, dont il conserva le souvenir par une relation devenue classique (1758, 3 vol. in-12) l'origine de la faveur persistante dont il ne cessa de jouir auprès de M. de Marigny. Son esprit vif et cultivé, dont il a laissé la marque dans de nombreux écrits et dans des œuvres de polémique pleines de finesse, prit sans doute un certain ascendant sur l'intelligence de son élève. Secrétaire de l'Académie royale de peinture, il était comme l'intermédiaire obligé entre la Compagnie et le Directeur des bâtiments. C'est lui qui s'occupait de l'organisation des Expositions de peinture, et de tous les autres objets concernant les arts ; M. de Marigny le consultait souvent et sur toutes choses, et on doit rapporter à Cochin l'honneur de la plupart des mesures prises sous son administration pour encourager et développer les arts. En effet, à un certain esprit naturel notre graveur joignait beaucoup de goût, une grande finesse et un jugement très-sûr. Ses écrits portent la trace de ces qualités et lui auraient assuré une place honorable parmi les écrivains de

son temps si son talent comme graveur n'avait effacé ses autres mérites. Ajoutons que Cochin, né en 1715, ne mourut qu'en 1790. A cette époque, il avait cessé depuis longtemps, c'est-à-dire depuis la nomination de Pierre à la dignité de premier peintre du Roi, d'avoir une influence directe sur la direction des Beaux-Arts. Les détails que l'acte suivant contient sur les travaux de Cochin nous dispensent d'insister sur son œuvre gravé qui est immense ; car la facilité n'était pas un des moindres dons de l'artiste. Nous comptons lui consacrer prochainement une étude spéciale accompagnée de nombreux documents inédits.

LETTRES DE NOBLESSE DE COCHIN, GRAVEUR DU ROY.

(*Mars* 1757.)

Louis etc., Informé du renom que s'est acquis dans l'art de la gravure notre cher et bien-aimé Charles-Nicolas Cochin, l'un de nos graveurs ordinaires, garde des desseins de notre cabinet, secrétaire perpétuel de notre Académie de peinture et sculpture, et censeur royal pour les ouvrages qui ont trait aux arts, nous l'avons jugé digne de cette marque flatteuse de notre satisfaction et de notre bienveillance. Les preuves qu'il a données de la supériorité de son talent dans un art qui fait tant d'honneur à la nation française sont héréditaires dans sa famille. Indépendamment de plusieurs de ses parents qui l'ont professé avec distinction, son père, aussi l'un de nos graveurs de notre Académie, a été choisy par les premiers gentilshommes de notre chambre pour exécuter sous leurs ordres toutes les parties relatives à la cérémonie de notre sacre ainsi que différentes fêtes et pompes funèbres. Charles-Nicolas Cochin a eu lui-même l'avantage d'être chargé dès sa tendre jeunesse de seconder son père dans les mêmes travaux, et on l'a vu avec admiration réunir en lui dans un égal degré de force deux parties communément distinctes et séparées, le dessein et l'exécution. Les fêtes données en 1739 pour le mariage de notre très-chère et très-amée fille l'infante d'Espagne, duchesse de Parme, celles qu'ont occasionnées les deux mariages de notre très-cher et très-amé fils le dauphin, en 1745 et 1747, et celles qui ont suivi la naissance de notre très-cher et très-amé petit-fils le duc de Bourgogne, sont autant de témoignages de ses heureux succès dans l'un et l'autre genre. C'est aussi ce qui nous a déterminé à le charger

de la composition et de la gravure des Estampes qui doivent orner le livre de l'histoire métallique de notre règne et nous (avons) eu la satisfaction de voir par les premières branches qu'il nous en a présentées que nous ne pouvions pas confier en de plus sûres mains un ouvrage destiné à perpétuer notre puissance et notre gloire. Enfin notre très-cher et bien-amé le sieur marquis de Marigny, commandeur de nos ordres et directeur général de nos bâtimens et manufactures, s'est sçu gré de s'en être fait accompagner dans le voyage qu'il fit en Italie en 1750 pour conaître par lui-même les morceaux rares et précieux que l'on trouve répandus dans cette partie de notre continent.

A ces causes et de notre grâce, etc.

Donné à Paris au mois de mars 1757.

Arch. nat. : 101 O[1], *fol.* 88 *V°*.

XIV.

Pierre OUTREQUIN.

Pierre Outrequin, à qui nous voyons accorder ici des lettres de noblesse, est un personnage fort peu connu et qui mérite de sortir de cette obscurité. C'est à lui qu'on doit une partie des embellissements de Paris exécutés à la fin du règne de Louis XV, et notamment le pavage d'une partie des rues qui avoisinent la place des Victoires et la Halle au blé. On trouve, dans la série des Archives nationales qui nous a conservé son acte d'anoblissement, les différents contrats passés par lui avec la ville pour le pavage et l'entretien du pavé des rues de la capitale. Nous nous contentons de renvoyer à ce propos nos lecteurs aux registres 6034, folio 100 et 102 v° et 6035, folio 66 de la série Z. Outrequin ne jouit pas longtemps des titres que ses services signalés ou sa grande position lui avaient fait obtenir. Dès 1762, il mourait, et sa femme Marie-Louise-Victoire Le Guay obtenait d'être subrogée à la place de son mari défunt comme adjudicataire pour neuf années à partir du 1er janvier 1756 de l'entretien du pavé de la ville, des faubourgs et banlieue de Paris. L'acte est du 11 septembre. Elle présentait comme caution, le 15 octobre, Jean Outrequin de la Bouillonnerie, bourgeois de Paris (Z, 6036, fol. 88). Le 3 avril 1764, la même veuve, alléguant les

frais extraordinaires qu'entraînait le pavage à neuf de la place Louis XV et de la nouvelle Halle au blé qui se construisait alors sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Soissons, demandait et obtenait une prolongation de son bail pendant trois années, de 1765 à 1768. Les registres du bureau des finances de la ville de Paris qui nous ont fourni ces détails abondent en contrats analogues et en renseignements curieux sur le percement des nouvelles rues dans la capitale.

LETTRES D'ANOBLISSEMENT DE PIERRE OUTREQUIN, DIRECTEUR DES PROJETS RELATIFS A L'AGRANDISSEMENT ET A LA DÉCORATION DE PARIS.

(*Mai* 1761.)

Louis... salut. Entre les différentes grâces auxquelles un sujet peut aspirer par son mérite, il n'en est point de plus précieuse que celle qui, l'élevant à l'état de noblesse, assure à tous ses descendants le fruit du bienfait dont leur auteur s'est rendu digne; aussi dans les principes que nous nous sommes imposés pour la juste distribution des grâces, nous avons toujours réservé celle de l'annoblissement pour être la récompense ou de services importants rendus à l'état, ou de talens distingués auxquels la patrie est redevable de découvertes dont l'utilité est reconnue. C'est par des talens de cette espèce que nostre cher et bien amé le sieur Pierre Outrequin s'est rendu recommandable à nos yeux par les différens projets et plans qu'il nous a proposés tendans à l'embellissement de la capitale de notre royaume, qui lui ont mérité de la part du corps de notre bonne ville de Paris le titre de directeur général de tous les projets relatifs à l'agrandissement, commodité et décoration de notre capitale, et à tout ce qui peut concourir à l'avantage des citoyens, à quoi il s'est livré dès sa plus tendre jeunesse, et dont le zèle, les soins infatigables et l'application ont été suivis des succès les plus propres à lui mériter une marque signalée de notre bienveillance; occupé seulement de l'avantage qui devoit résulter des différens projets dont la réussite fait l'agrément des citoyens et l'admiration des étrangers, son désintéressement ne pouvoit lui laisser de récompense que celles qui sont uniquement honorifiques, et la pureté de ses sentimens nous a paru d'autant plus digne de recevoir un prix de cette espèce que nous avons d'ailleurs été informé qu'il sort d'une famille de Normandie depuis longtemps honorée et distinguée dans cette pro-

vince. A ces causes et autres à ce nous mouvant... avons annobli et annoblissons le sieur Pierre Outrequin, et du titre et qualité de noble et gentilhomme décoré et décorons, etc...

Donné à Versailles au mois de mai 1761.

Archives nationales : Z, 6036, fol. 41.

XV.

Charles-Julien QUÉVANNES.

Bien que Charles-Julien Quévannes ne soit pas à proprement parler un artiste, nous n'aurions garde de laisser de côté ce document. Si son nom eût été suivi seulement de son titre nous eussions peut-être hésité à l'admettre dans ce travail un peu spécial; mais le détail de ses travaux et les renseignements que l'acte contient sur l'essayage des monnaies nous paraissent offrir un véritable intérêt.

LETTRE D'ANOBLISSEMENT DU SIEUR CHARLES-JULIEN QUÉVANNES, ESSAYEUR DES MONNAIES.

(*Juin* 1764.)

Louis... Salut. Nous ne pouvons voir les découvertes utiles que quelques-uns de nos sujets font dans les sciences et les arts, sans éprouver le désir de leur en témoigner notre satisfaction. Le moyen le plus convenable et le plus proportionné à des mérites aussi distingués est le titre de noblesse qui élève les sujets au dessus des autres, autant qu'elle les rend recommandables auprès de nous, lorsqu'elle tire son origine de la vertu et de la science réunies ; et bien informé que ces qualités se trouvent en la personne de notre bien amé Charles-Julien Quévanne, notre conseiller, essayeur général des monnoyes de France, lequel, animé par le sang d'une honnête naissance et par une bonne éducation, a annoncé dès sa jeunesse les progrès qu'il a faits depuis dans la chymie métallique, et la fidélité avec laquelle il nous a servi dans les différents emplois que nous lui avons confiés ; que l'incertitude du rapport des essays des matières d'or et d'argent causoit en 1736 le plus grand préjudice au commerce, lorsque nous, envoiant ledit Quévanne en Hollande pour perfectionner l'art des

essais, et joindre à une expérience de douze années qu'il avoit déjà dans cet art ce qu'il pourroit découvrir de bon dans la méthode de ces états, qu'il remplit cette mission importante avec tant de distinction que nous crûmes devoir lui donner la commission d'essayeur en concurrence avec les essayeurs en titre pour le mettre à portée de pratiquer ses connoissances et pour donner au public le moyen d'en profiter; qu'il n'a cessé de rendre au commerce de notre royaume les plus grands services, tant dans cette commission que dans l'exercice de l'office d'essayeur particulier de la monnaye de Paris et de celui d'essayeur général des monnoyes de France qui est dans sa famille depuis qu'il a été créé; que si ledit Quévanne n'a pu surpasser les sentiments d'honneur et de fidélité avec lesquels ses ancêtres ont exercé cet office, il semble qu'ils lui ayent réservé la gloire de vaincre par l'étude et les recherches les préjugés que l'habitude avoit accrédités dans la pratique d'un art aussi intéressant à la richesse de notre état; que depuis 1736 il s'est acquitté avec le zèle le plus vif des ordres qu'il a reçus d'instruire toutes les personnes destinées à remplir cet office de directeur et d'essayeur particulier des différentes monnoyes du royaume, par l'employ de son temps et par les peines et les dépenses que cette espèce d'instruction publique lui a occasionnées, nous avons acquis la preuve la plus certaine de son désintéressement ; que si les principes et la supériorité de sa méthode d'essayer lui ont attiré quelques contradictions, nous en avons fait examiner la cause depuis peu, et après nombre d'expériences nous avons eu la satisfaction de voir que ledit Quévanne n'avoit jamais cessé d'être ce sujet par le travail duquel nous cherchions en 1736 toute la certitude dans l'art des essais; enfin sa généreuse résistance aux préjugés nous a donné occasion de faire les réglements du 5 décembre 1763 et 19 mars dernier pour établir une méthode uniforme d'essayer dans laquelle toute personne impartiale reconnoîtra les principes que ledit Quévanne a toujours suivis et enseignés, et voulant user envers lui des mêmes gratitudes et honneurs que nous accordons à ceux d'un mérite aussi distingué et le décorer d'une marque honorable qui puisse publier ses talens, de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, nous avons par ces présentes signées de notre main, ledit Quévanne, ses enfants et postérité nés et à naître en légitime mariage anobli, et annoblissons et du titre de gentilhomme décoré et décorons, voulant qu'en tous lieux prenne la qualité d'écuyer, etc.....

Donné à Compiègne au mois de juin l'an de grâce 1764 et de notre règne le quarante-neuvième. Signé Louis, etc.,

Registrées, etc...

Arch. nat. : Z, 6039, fol. 57 V°.

XVI.

DESMAISONS, architecte.

Le nom de Pierre Desmaisons, aussi bien que celui de son père, est tombé dans un complet oubli, bien qu'il ait exercé pendant vingt-sept années les fonctions d'architecte expert bourgeois de la ville de Paris. Ce discrédit est-il mérité? Nous laissons à de plus compétents le soin de trancher la question en constatant que c'est un des plus obscurs, sinon des moins dignes, parmi les artistes anoblis sous le règne de Louis XV.

LETTRES D'ANOBLISSEMENT DU SIEUR PIERRE DESMAISONS, ARCHITECTE.

(*Août* 1769.)

Louis... salut. Le désir de faire fleurir les arts en notre royaume nous a porté dans tous les tems à accorder des récompenses et des distinctions à ceux que l'émulation et le génie ont rendus capables d'atteindre à un plus haut degré de perfection; c'est dans cette vue que nous avons résolu de donner au sieur Pierre Desmaisons, l'un des membres de notre Académie royale d'architecture, des marques de notre bienveillance, également mérités par l'élévation de ses sentiments et la supériorité de ses talents, à l'exemple du sieur *Desmaisons*, son père, qui s'était distingué dans cet art dès sa plus tendre jeunesse et ne s'est occupé que du soin d'acquérir les connoissances qui pouvoient le rendre célèbre dans la profession à laquelle il se destinoit; elles se sont tellement étendues par son étude et son application pendant plus de 27 ans qu'il a exercé la charge d'architecte expert bourgeois de notre bonne ville de Paris, que, les ouvrages exécutés sur ses plans, dont plusieurs sont consacrés à la religion, lui ont mérité l'approbation des connoisseurs, et même d'être cité avec éloges par les auteurs contemporains qui ont traité de l'architecture;

les preuves multipliées de son goût et de son intelligence ont aussi déterminé le choix qui a été fait de sa personne en 1762, pour remplir la place d'académicien et nous portent encore aujourd'huy à l'honorer des priviléges de noblesse et d'un titre qui transmette à ses descendants le souvenir de ses rares qualités. A ces causes ... nous avons anobli et anoblissons ledit sieur Desmaisons, etc...

Donné à Compiègne, au mois d'aoust 1769.

Archives nationales : Z, 6039, f° 93.

XVII.

Jacques ROETTIERS, graveur.

On connaît le mérite et la réputation de cette famille de graveurs en médailles attirée en France par Louis XIV. M. Jal a singulièrement contribué par ses découvertes à débrouiller l'histoire de cette dynastie nombreuse. Il nous apprend notamment que Joseph Roettiers obtint des lettres de naturalité en 1674. Mais il ne dit rien de François, cet « oncle paternel à la mode de Bretagne, » de Jacques, qui était probablement cousin-germain de Norbert, père de Jacques, et qui dut rester dans son pays, c'est-à-dire en Flandres, tandis que toute sa famille se transportait à Paris. Malgré les éclaircissements apportés par M. Jal, toutes ces questions d'origine et de parenté des Roettiers restent encore fort incertaines; nous tenons à le constater. Mais ce qui résulte d'une manière certaine des lettres-patentes, c'est la parenté de la femme de Norbert, et par conséquent de la mère de Jacques, avec une des plus illustres familles d'Angleterre. Ces faits nouveaux, aussi bien que la mention du diplôme accordé à François par l'empereur d'Allemagne, Charles VI, offrent un champ encore inexploré d'investigations. Notons encore que M. Édouard Fétis dans ses artistes flamands à l'étranger a esquissé la biographie de Jean Varin et de Duvivier et qu'il ne parle pas des Roettiers; ne les considérerait-il pas comme originaires des Flandres? M. Pinchart les cite seulement en passant dans l'Introduction de ses *Recherches sur la vie et les travaux de graveurs de médailles, de sceaux et de monnaies des Pays-Bas*; mais le deuxième volume de son excellent ouvrage n'a pas encore paru et il nous apportera

sans doute tous les éclaircissements désirables sur les origines, l'histoire et les travaux de ces artistes éminents.

LETTRES D'ANOBLISSEMENT ET CONFIRMATION DE NOBLESSE AU SIEUR JACQUES ROETTIERS.

(*Février* 1772.)

Louis ..., salut. Le choix que nous avons fait de JACQUES ROETTIERS, pour faire auprès de notre personne le service d'orphèvre ordinaire dont il s'acquitte à notre satisfaction depuis plus de quarante ans a été le fruit et la récompense de ses talens, et notre justice nous porte maintenant à luy accorder la possession des priviléges attachés à sa naissance. Il est issu de famille noble, originaire de la Flandre, ainsi qu'il appert par un diplôme ou rescript de l'empereur Charles VI, représenté en bonne forme, daté du 29 février 1720, rendu en faveur de sieur *François Roettier*, son oncle paternel à la mode de Bretagne, par la disposition duquel diplôme la personne du sieur Jacques Roettier est comprise au nom de ceux que l'empereur Charles VI a élevés aux grades et dignités de chevalier de l'empire et a aggrégé dans l'ordre des anciens chevaliers nés de race et de famille de chevaliers. Les preuves de la filiation du sieur Jacques Roettiers sont constatées par ses actes de famille et par l'extrait généalogique du hérault d'armes de la ville et marquisat d'Anvers, délivré le 29 may 1749, et ses preuves de filiation deviennent encore plus satisfaisantes par les alliances que ses ayeux ont contractées en épousant des demoiselles nobles, surtout par le mariage de Winfride Clark, petite-nièce de feu de Malbauroug avec *Norbert Roettiers*, père et mère dudit Jacques. Il paroit que sa famille a été singulièrement attachée au roi d'Angleterre, et particulièrement au feu roy Jacques III qui a tenu en personne sur les fonds de baptême le sieur Jacques Roettiers, en notre château de Saint-Germain-en-Laye, pour donner des preuves distinguées de sa bienveillance à une famille qui depuis longtemps est attachée au souverain et aux rois ses prédécesseurs ; depuis Charles II les auteurs du sieur Jacques Roettiers ayant sacrifié des places considérables pour suivre le prince malgré ses infortunes, ils se sont adonnés à l'étude des arts libéraux, ils ont obtenu les premiers prix dans différentes académies et ils ont joui de la plus grande célébrité chez l'étranger, ce

qui auroit fait attirer en France *Norbert Roettiers,* son père, où il a exercé avec distinction la place de graveur général des monnoyes de notre royaume, où il a obtenu du feu Roy, notre bisayeul, des lettres de naturalité, et où il est devenu membre de notre Académie de peinture et de sculpture Ayant désiré attacher particulièrement à notre service la personne de Jacques, son fils, qui s'étoit également distingué dans nos académies, nous luy avons accordé un arrêt de notre conseil et lettres-patentes pour faciliter l'exercice d'un brevet dont nous l'avons ensuite prémuni.

Quoique la qualité de noble luy appartienne par sa naissance, cependant comme ses auteurs ont négligé depuis un temps considérable de prendre la qualité de noble dans leurs actes de famille; que les titres qui établissent sa noblesse ne peuvent avoir d'effet qu'après que nous aurons prononcé sur leur légitimité; que faute par Norbert Roettiers, son père, d'avoir été reconnu dans cette qualité par les lettres de naturalité de janvier 1719, ce sont des obstacles à la possession que réclame le sieur Jacques Roettiers, son fils; qu'enfin l'employ qu'il exerce luy et ses enfants, et qui l'attache à notre service, pourroit donner lieu à des doutes sur une dérogeance à la qualité de noble ; pour faire cesser toute incertitude et pour luy assurer la possession de son état, en donnant aux arts et à ceux qui les exercent avec célébrité des marques signalées de notre protection.

A CES CAUSES, nous, par ces présentes signées de notre main, avons confirmé et confirmons ledit sieur Jacques Roettiers dans la qualité de noble et écuyer, et même en tant que besoin, iceluy Jacques Roettiers avons annobli et annoblissons, etc.

Donné à Versailles, au mois de février, l'an de grâce 1772. Régistrées au Parlement, le 30 janvier 1773.

Archives nationales : X[1]A, 8802, f° 441 v°.

ARTISTES NOMMÉS CHEVALIERS DE SAINT-MICHEL

PENDANT LE XVIII[e] SIÈCLE.

Cette liste est le complément necessaire des lettres d'anoblissement qu'on vient de lire. En effet, le don de la décoration de Saint-Michel entraînait l'anoblissement du chevalier, sans qu'il fût besoin

de lui octroyer des lettres spéciales de noblesse, tandis que parmi les artistes anoblis figurent plusieurs noms que nous ne retrouverons pas parmi les chevaliers de Saint-Michel. Ainsi Outrequin et Roettiers lui-même, pour ne citer que ceux-là, n'obtinrent jamais le cordon de cet ordre.

Nous faisons précéder notre liste de plusieurs lettres recueillies dans les papiers de l'ancienne Maison du Roi. Nous n'avons pu dépouiller ce fonds immense, et nous avons dû nous contenter des documents que le hasard nous a fait rencontrer. Ces lettres ont rapport à l'architecte de Lassurance, à Charles-Antoine Coypel, à Carle Vanloo, à Coustou, à Vien et à Hallé. Cette distinction était fort appréciée; les artistes la désiraient ardemment. Plusieurs même la sollicitèrent à diverses reprises, sans pouvoir l'obtenir; nous avons cru pouvoir supprimer ces requêtes infructeuses.

Ce n'était pas tout que d'obtenir la nomination; si l'artiste ne jouissait pas d'une fortune assez considérable, il devait recommencer ses sollicitations pour obtenir la décharge des droits du marc d'or qu'il n'aurait pu payer. Ce droit montait à six ou sept mille livres, et on conçoit que certains artistes, même à la tête d'une certaine renommée, fussent hors d'état de l'acquitter. C'est ce qui explique l'intervalle, souvent fort long, qui s'écoulait entre la nomination et la réception. Le cas de Natoire est le plus singulier qu'on rencontre; nommé en 1756, il n'était pas encore reçu quand il mourut, c'est-à-dire vingt-un ans après, en 1777. Mais il ne faut point oublier que Natoire, envoyé comme directeur de l'Académie de Rome en 1751, ne quitta plus l'Italie, bien qu'il ait été remplacé dans ces fonctions en 1774.

Lettre de M. d'Angiviller, à M. le comte de Saint-Florentin, secrétaire d'État (minute).

Du 16 septembre 1750.

M. Lassurance, contrôleur de Marly, Monsieur, que le Roy a honoré de la place de son architecte ordinaire, désireroit bien qu'il lui plût le décorer du cordon de Saint-Michel, ainsi que ses prédécesseurs, et en dernier lieu MM. de Cotte et Mollet père et autres. Les longs services de son père et les siens, et ses talents personnels, lui ont fait espérer cette faveur des bontés de Sa Majesté.

J'ai eu l'honneur de lui en parler, et elle m'a paru très-disposée à lui accorder cette marque de distinction et a même trouvé bon que j'eusse l'honneur de vous en prévenir. Je le fais d'autant plus volontiers que je sais combien vous vous portez à remplir les vues de S. M. et à protéger les personnes de mérite. Je crois que ceux de M. de Lassurance vous sont connus de manière à ne pas douter que vous ne concouriés à lui procurer le nouveau bienfait qu'il souhaite en prenant les ordres du Roy. C'est ce que j'ai l'honneur de vous suplier de vouloir bien faire et d'être persuadé combien j'ai celui d'être très-parfaitement et très-véritablement, Monsieur, etc.

Arch. nat. : O[1], 907.

Note sur la nomination de Carle Van Loo.

6 février 1750.

M. Coypel [1] demande pour le sieur Carle Van Loo, peintre et gouverneur des élèves protégés, des lettres de confirmation de noblesse et le cordon de Saint-Michel. La probité, les rares talents et le zèle infatigable avec lequel il s'acquitte de cette place de gouverneur, semblent mériter des bontés de Sa Majesté cette distinction, dont Louis-Michel Van Loo, son neveu, a été honoré.

Le Roi a mis de sa main : *Bon*, en marge du mémoire du 27 janvier 1750.

Le bon du Roi a été remis par M. de Tournehem à M. de Saint-Florentin, qui doit prendre les ordres de Sa Majesté pour les lettres de noblesse, et ensuite le cordon de l'ordre de Saint-Michel.

Arch. nat. : O[1]. 1922.

[1] Coypel avait évidemment déjà reçu la marque de distinction qu'il réclame pour Carle Vanloo. Nous n'avons rencontré les lettres d'anoblissement ni de l'un ni de l'autre. Charles-Antoine Coypel, qui ne porte encore que le titre d'ancien professeur sur le livret du Salon de 1737, y a ajouté ceux d'écuyer et de premier peintre de monseigneur le duc d'Orléans en 1738; il faut donc reporter à cette date l'époque de son anoblissement. Quant à Van Loo, il prend le titre d'écuyer dans le livret de 1750 pour la première fois, tandis que Pierre, qui fut plus tard nommé Premier peintre du Roi, l'avait déjà reçu en 1745. Enfin, en 1758, le titre d'écuyer appartient aussi au peintre Silvestre, professeur des Enfants de France et peintre du roi de Pologne. Servandoni se qualifie chevalier, mais il est à présumer qu'il tenait cette qualité d'un prince italien.

Lettre de M. de Vergennes à M. le comte d'Angiviller.

A Versailles, ce 21 avril 1777.

L'intérêt que vous prenez, Monsieur, à M. Coustou m'engage à vous adresser la lettre que je lui écris pour lui faire part de la grâce que le Roi lui a accordée en l'admettant dans l'ordre de Saint-Michel. Je suis persuadé que cette faveur, dont ses talens le rendoient très-susceptible, lui paroîtra d'autant plus précieuse, qu'il reconnoîtra vous en être redevable, et je sens qu'il doit être très-agréable pour vous de la lui annoncer.

J'ai l'honneur, etc....

DE VERGENNES.

(Minute.) 15 janvier 1776.

Lettre de M. d'Angiviller à Vien.

A M. Vien [1].

Je vous annonçois, Monsieur, par ma précédente, l'envoi très-prochain du cordon et de la croix de Saint-Michel, avec la lettre du ministre contenant la permission du Roi de les porter, en attendant que vous puissiez être reçu selon les formes prescrites. Ce cordon et cette croix viennent enfin de m'être remis et je vous les fais passer aujourd'hui, ainsi que la lettre de M. le comte de Vergennes, avec empressement et avec plaisir. Vous voilà à portée de vous décorer d'une marque de distinction bien méritée par vos talents, et personne ne vous en fera compliment avec plus de sincérité que moi.

Vous connaissez les sentiments avec lesquels je suis,

Monsieur, votre....

Vien ne revint de Rome qu'en novembre 1781. Il n'était pas encore reçu de l'ordre, tout en ayant le droit de porter le cordon. N'ayant

[1] Le rapport demandant la croix de Saint-Michel pour Vien est du 4 décembre 1775.

pu se faire recevoir en décembre et ne voulant pas retarder sa réception plus tard que le mois de mai suivant, il sollicite l'exemption du droit du marc d'or, obtenu déjà par plusieurs de ses collègues dans les mêmes circonstances, ou une gratification équivalente au droit. Il invoque, pour appuyer sa demande, les frais que lui a causés son retour de Rome.

Vien obtint la remise de ce droit, qui ne montait pas à moins de 3,000 liv., y compris les 10 sols pour livre, et en adressa, le 20 mars 1782, ses remerciements à M. d'Angiviller.

Hallé avait déjà obtenu la même faveur en 1777.

Dans le rapport du 4 décembre 1775, par lequel il demandait la croix pour Vien, M. d'Angiviller sollicite la même faveur pour Hallé. Il faisait ainsi l'éloge de son candidat :

« Indépendamment de ses qualités morales et de son talent, il est d'une naissance distinguée dans la bourgeoisie de Paris, et même probablement d'extraction noble, une branche de sa famille jouissant de la noblesse; en sorte que la grâce demandée ne sçauroit par toutes ces raisons reposer plus dignement sur un artiste que sur celui-là. »

On lui accordait ce cordon à cause d'une mission particulière que Hallé avait remplie à Rome [1].

Le 14 novembre 1776, les lettres de noblesse et le cordon étant accordés, on demande pour Hallé l'exemption du droit du marc d'or, qu'il était hors d'état de payer, et qu'on évalue cette fois à six ou sept mille livres, on demande en conséquence l'ordre d'expédier à M. Hallé un bon de gratification de 6,000 livres, ce qui fut accordé, car nous voyons Vien invoquer le précédent de l'exemption accordée à Hallé pour demander à être déchargé de ces frais.

LISTE DES ARTISTES

NOMMÉS CHEVALIERS DE L'ORDRE DE SAINT-MICHEL.

La liste qu'on va lire a été dressée à l'aide des Almanachs royaux depuis 1756 jusqu'en 1791. Avant cette période les noms des che-

[1] Il avait été envoyé pour réformer l'administration de l'Académie de France à Rome, après la direction de Natoire.

valiers de Saint-Michel ne figurent malheureusement pas sur l'Almanach. Nous avons cherché à remédier à cette lacune à l'aide de différentes listes des chevaliers publiées au milieu du siècle dernier, mais qui elles-mêmes ne remontent guère au delà de 1750[1]; ainsi tous les chevaliers morts avant 1750 ne peuvent guère nous être connus que par quelque document spécial. Quelque incomplètes que soient ces listes pour les raisons que nous venons de dire, nous les publions cependant, parce qu'avant 1750 les nominations étaient bien plus rares qu'après cette époque ; par conséquent si quelques noms nous échappent, nous avons la conviction que le nombre des oubliés n'est pas considérable.

Nous avons joint aux artistes proprement dits un certain nombre de personnes dont la mention nous a paru intéressante à recueillir à différents titres; ce sont des ingénieurs, des musiciens ou des fonctionnaires préposés à l'administration des Beaux-Arts; comme la mention de chaque personnage est fort courte, nous avons pensé que ces additions, d'ailleurs peu nombreuses, compléteraient notre travail de dépouillement sans aucun inconvénient.

CHEVALIERS DE L'ORDRE DE SAINT-MICHEL.

1724. M. *Louis de Boullongne,* premier peintre du Roi.

1737. M. *Julienne,* entrepreneur de la Manufacture des Gobelins, secrétaire du Roi.

1748. M. *Van Loo*[2], premier peintre du Roi d'Espagne, au Louvre.

[1] Voici les titres exacts des brochures qui nous ont fourni les éléments de notre liste :

1° *Chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, le Roi grand-maître, chef et souverain.*— Paris, 1756, in-folio, plano. Cette plaquette comprend trois listes, sous forme de placards. Elle est cotée à la Bibliothèque nationale L 1 13, 10.

2° *Liste de Messieurs les Chevaliers de l'Ordre de Saint-Michel, institué par Louis XI à Amboise le 1er août 1469.* — Deux pièces in-8° portent ce titre et sont rangées sous la même cote à la Bibliothèque nationale, L 1 13, 11. L'une est datée de 1760, l'autre est de 1773.

Nous n'avons pu trouver de liste postérieure, ni l'état des chevaliers nommés après 1815. L'ordre avait été cependant rétabli sous la Restauration, ainsi que le témoigne la pièce suivante, conservée aussi à la Bibliothèque nationale : « Discours de clôture du Chapitre, convoqué le 29 septembre 1826, pour la réception des chevaliers nommés depuis la Restauration par le doyen de l'ordre, le duc de Vauguyon. » — Paris, s. d., in-4°, pièce. — 2 pages.

[2] Il s'agit de Louis-Michel Van Loo, né en 1707 et mort en 1771.

1751. M. *Van Loo* [1], peintre du Roi, au Louvre.

1751. M. *Colin de Blamont*, surintendant de la musique du Roi, à Versailles.

1754. M. *Lécuyer*, architecte ordinaire du Roi, contrôleur des bâtiments de Versailles, rue du Dauphin.

1755. M. *de Bayeux*, ingénieur, inspecteur des ponts et chaussées à Tours.

1756. M. *Perrier*, ci-devant premier commis des bâtiments du Roi, place du vieux Louvre.

1756. M. *Laurent*, ingénieur à Bouchain, rue de Vendôme.

1757. M. *Soufflot*, architecte du Roi, contrôleur des bâtiments de Sa Majesté, à l'Orangerie des Tuileries.

1757. M. *Cochin*, graveur ordinaire du Roi, garde des dessins du cabinet de Sa Majesté, secrétaire perpétuel de l'Académie de peinture et sculpture, aux galeries du Louvre.

1760. M. *Rebel*, surintendant de la musique du Roi et directeur de l'Académie Royale de musique, rue Saint-Nicaise.

1762. M. *Pierre*, premier peintre du Roi et de Monseigneur le duc d'Orléans, rue Vildot.

1763. M. *Perronet*, de l'Académie Royale des sciences, premier ingénieur des ponts et chaussées du Royaume, rue des Quatre-Fils, au Marais.

1763. M. *Berthier* [2], capitaine commandant en chef des ingénieurs géographes des camps et marches des armées du Roi, gouverneur des hôtels de la guerre, de la marine et des affaires étrangères, à Versailles.

1763. M. *Mique*, premier architecte du feu Roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar.

1765. M. *Francœur*, surintendant de la musique du Roi, rue Saint-Nicaise.

[1] Carle Van Loo, alors directeur de l'Ecole des Elèves protégés, devenu premier peintre du Roi en 1762 et mort en 1765, à soixante ans. C'est le plus fameux des membres de cette nombreuse famille d'artistes.

[2] Jean-Baptiste *Berthier*, né en 1721, mort en 1804, a laissé une carte des chasses du Roi, gravée par Tardieu, en onze feuilles, qui eut beaucoup de réputation au XVIII[e] siècle. Son fils, devenu sous l'Empire, prince de Wagram et de Neufchâtel, acquit ainsi, dans la maison paternelle, la connaissance des cartes et de la topographie qui devait lui être si utile dans la position qu'il occupa pendant tout le règne de Napoléon I[er], et faire de lui un major général accompli.

1765. M. *Quévanne* [1], essayeur général des monnoies de France, rue des Deux-Boulles.

1769. M. *de la Guépierre,* correspondant de l'Académie royale d'architecture, grand directeur des bâtiments du prince de Wurtemberg, baron du Saint-Empire Romain, rue de Bellefond, à la Nouvelle-France.

1769. M. *Pigalle*, sculpteur du Roi et professeur à l'Académie royale de peinture et sculpture, à la Barrière Blanche.

1769. M. *Jardin*, Intendant des bâtiments du Roi de Danemark, et son premier architecte, correspondant de l'Académie royale d'architecture, à Copenhague.

1773. M. *Tillet,* de l'Académie royale des sciences, commissaire du Roi pour les essais et affinage des monnoies, à l'Hôtel de la monnoie.

1773. M. *Gendrier*, inspecteur général des ponts et chaussées, rue de Bondy, paroisse Saint-Laurent.

1773. M. *Desmaisons,* architecte du Roi, de l'Académie royale d'architecture, rue de Verneuil, près la rue de Baune.

1773. M. *Challe,* professeur de l'Académie royale de peinture et sculpture, dessinateur de la Chambre du cabinet du Roi, rue Poissonnière.

1775. M. *Delaunay Deslandes*, directeur général de la manufacture royale des glaces de Saint-Gobin, à Saint-Gobin.

1775. M. *Saly,* sculpteur du Roi et ancien professeur de l'Académie royale de peinture et sculpture de Paris, rue du Doyenné.

1775. M. *du Morey*, ingénieur ordinaire du Roi et en chef des États de Bourgogne.

1775. M. *de la Salle*, dessinateur et fabricant, pensionnaire du Roi à Lyon.

1775. M. *Boucher,* premier ingénieur des turcies et levées, rue du Pont-aux-Choux, ou à Châteauroux.

1775. M. *Sylvestre*, maître à dessiner des princes, à Versailles.

1777. M. *Hallé*, peintre ordinaire du Roi, rue Pierre-Sarrazin.

[1] La lettre d'anoblissement de Quévanne, que nous publions plus haut, donne d'amples détails sur ses travaux et ses découvertes.

1780. M. *Coustou,* inspecteur des bâtiments du Roi, place du Louvre.

1782. M. *Vien*, recteur de l'Académie royale de peinture et sculpture, etc., cour du vieux Louvre.

1782. M. *Moreau*, maître général des bâtiments de la ville, rue de la Mortellerie,

1786. M. *Régnier,* directeur de la manufacture de porcelaines, à Sèvres.

1786. M. *Dauvergne*, surintendant de la musique du Roi, rue Saint-Nicaise.

1788. M. *Cadet de Limay,* ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, rue Grenier-Saint-Lazare.

1788. M. *Mathieu,* maître de musique de la chapelle à Versailles.

1788. M. *Couture*, architecte du Roi, membre de l'Académie royale d'architecture et de celle des sciences, arts et belles-lettres de Rouen, place Louis XV.

CHEVALIERS ADMIS ET NON REÇUS.

M. *Natoire,* directeur de l'Académie de peinture du Roi, à Rome (admis en 1756 et non reçu encore en 1777, quand il mourut).

M. *Héré de Corny*, premier architecte du Roi de Pologne duc de Lorraine et de Bar (admis en 1757).

M. *Olivièri*, premier sculpteur du Roi d'Espagne, à Madrid (admis en 1757).

M. *Petitot*, premier architecte de S. A. R. Monseigneur le duc de Parme, infant d'Espagne (admis en 1763).

M. *Goudart*, directeur des manufactures royales d'Aubenas (admis en 1769).

M. *Larchevêque*, chevalier de l'ordre de l'Etoile Polaire, sculpteur du Roi de Suède, et Directeur de son Académie de Sculpture (admis en 1770).

M. *de Cessard*, ingénieur des ponts-et-chaussées, rue de Grammont (admis en 1788).

M. *Paris*, architecte du Roi, membre de l'Académie royale d'architecture, aux Menus-Plaisirs, rue Bergère.

Nous n'avons qu'à ajouter quelques mots pour conduire ce travail jusqu'aux temps modernes. On a publié dans cette Revue même (2e série, tome VIII, année 1870-71), les noms et les armoiries des artistes anoblis sous l'Empire. Ces nominations se réduisent à quatre :

Vien obtint le titre de comte, David, Regnauld et Houdon, celui de chevalier seulement, et, chose extraordinaire, on ne retrouve pas dans les registres des nominations impériales, l'acte conférant à David le titre de baron. Les armoiries de l'Empire sont au moins singulières; mais comme elles ont été décrites dans cette Revue, et que la gravure en a été publiée dans l'*Armorial de l'Empire* par Simon, il serait superflu d'y revenir. Enfin, sous la Restauration, Gros, Gérard, Bosio, Lemot et le graveur Desnoyers, reçurent le titre de baron à l'occasion du sacre de Charles X.

J.-J. Guiffrey.

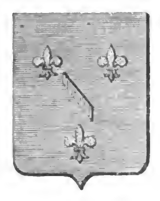
LES
BARONNIES DU VELAY

ROCHE-EN-RÉGNIER

(*Suite.*)

III.

MAISON DE BOURBON.



La seigneurie de Bourbon-l'Archambaud, située dans une province voisine du pays de Velay, et de laquelle dépendait le célèbre prieuré de Souvigny, était destinée, par un changement de maître, à devenir le noyau de l'établissement princier le plus considérable du royaume de France. En 1273, Robert, cinquième fils de saint Louis, comte de Clermont en Beauvoisis, en épousa l'héritière, Béatrix de Bourgogne, qui était dame de Bourbon par sa mère.

Son fils Louis Ier, dit le Grand, revêtu de la charge de grand chambrier, qui devint héréditaire dans sa maison jusqu'à la rébellion de Charles le connétable, au temps de François Ier, rendit de très-loyaux services à Charles-le-Bel qui, pour l'en récompenser, érigea la seigneurie de Bourbon en duché-pairie par lettres-patentes du 27 décembre 1347. — Jacques, son troisième fils, créa la branche des comtes de la Marche et des princes de La Roche-sur-Yon, que nous retrouverons plus tard possesseurs de la baronnie dont nous écrivons l'histoire.

A la mort de Louis Ier, vers la fin de janvier 1341, le duché de

Bourbon passa à Pierre, son fils aîné, qui commanda en Languedoc en 1345, et qu'allèrent joindre les nobles du Gévaudan et du Velay [1]. — Il périt à la bataille de Poitiers en 1356.

Louis II ne revint qu'en 1368 d'Angleterre, où il avait été retenu comme ôtage pour la rançon du roi Jean. C'était assurément le plus digne des quatre princes du sang qui eurent la tutelle de Charles VI [2]. Par son mariage du 19 août 1371 avec Anne, fille de Beraud II, dauphin d'Auvergne, et de Jeanne de Forez, il ajouta ces deux comtés aux biens de sa maison, puisque sa femme devait en être l'unique héritière [3]. Et ce ne fut pas tout, le 23 juin 1400, le sire de Beaujeu, qu'il avait soutenu contre les entreprises d'Amédée VI, comte de Savoie, pour lui en témoigner sa reconnaissance, lui fit donation des principautés de Beaujolais et des Dombes qu'il arrondit encore en 1402 en achetant d'Humbert VII, sire de Thoire et de Villars, les villes et châtellenies de Trévoux, d'Ambérieux et du Chatelard. — Son testament, daté du château de Moulins le 24 janvier 1409, nous intéresse : il légua aux chanoines de Notre-Dame-du-Puy *quinze francs*, somme de quelque importance pour le temps, car il ne donna pas davantage au doyen et au chapitre de la collégiale de Moulins, et il donna moins à beaucoup d'églises de son duché [4].

Jean Ier, duc de Bourbon, succéda à son père, Louis II, en l'année 1410 et n'eut ni sa sagesse ni son patriotisme. Son alliance avec Marie de Berry, fille du premier prince du sang, ne pouvait que l'amener et le retenir au milieu de cette cour qui offrit pendant si longtemps le scandaleux contraste d'un roi délaissé, manquant de tout, et d'une reine dissipant dans les fêtes, et quelquefois dans l'orgie, les trésors arrachés à la misère du peuple. On le compte au nombre des plus intimes favoris d'Isabeau de Bavière, selon l'expression de M. Adolphe Michel [5], ce qui, avec le légitime crédit de son père, lui valut le commandement des pays de Languedoc et de Guyenne que les Anglais ne cessaient de ravager et qu'il combattit non sans succès. « Si commencèrent à mener forte

[1] D. Vaissète, *Hist. de Languedoc*, t. IV, p. 255-256, cite parmi les seigneurs de la sénéchaussée de Beaucaire, qui se rendirent auprès de lui, Gui de Montlaur et Gérente de Solignac.

[2] *L'Art de vérifier les dates*, t. X, IIe partie, p. 338.

[3] Du Lac de la Tour d'Aurec, *Précis historique sur le Forez*, t. I, p. 158 et 159.

[4] Le testament a été publié dans l'*Ancien Bourbonnais*, t. I, p. 669.

[5] *Histoire de l'ancien Bourbonnais*, t. II, p. 2.

guerre et mirent plusieurs forteresses en l'obéissance du Roi, » dit Monstrelet[1]. Sa campagne de 1405 ne fut pas moins heureuse que celle de l'année précédente. Il assembla son armée à Toulouse vers la fin du moins de janvier, et parmi ceux qui s'y rendirent nous avons déjà eu l'occasion de citer Giraud Bastet de Crussol, avec huit écuyers de sa suite, les deux frères Philippe et Bertrand de Lévis-Lautrec, Louis de Montlaur, tous également accompagnés. Le Languedoc eut à supporter, pour sa part des dépenses de cette guerre, une contribution de cent mille francs que le duc de Berry, « presque souverain dans la province, » fit lever par son homme de confiance Morinot de Tourzel, seigneur d'Alègre, intendant de toutes les finances de son gouvernement, et non moins cupide que son maître[2]. Quoique dévoué à la faction d'Orléans, le duc de Bourbon n'y eut qu'un rôle secondaire, le principal étant à Bernard d'Armagnac, l'autre gendre du duc de Berry, non pas d'un plus grand nom, mais supérieur par l'intelligence et par l'audace à tous les autres chefs du parti. Jean de Bourbon paya chèrement le conseil de livrer la bataille d'Azincourt, car il tomba au pouvoir des Anglais et mourut sur la terre étrangère, après dix-neuf ans de captivité, ayant eu, pour se racheter, l'inutile faiblesse de reconnaître Henri VI pour son souverain légitime dans un acte de 1430 que Charles, comte de Clermont, son fils aîné, eut la gloire de ne pas ratifier[3].

Des deux fils, nés de son mariage et qui survécurent, Louis le cadet, qui du vivant de son père portait le titre de sire de Beaujeu, devint la souche de la première maison de Montpensier qui finit à la troisième génération dans la personne du connétable.

Il eut aussi plusieurs enfants naturels dont un, Jean de Bourbon, a laissé sur le siége épiscopal du Velay, qu'il occupa pendant plus de quarante ans, d'impérissables souvenirs.

On comprend, mais on regrette, que le lieu et la date de la naissance de ce grand évêque ne se trouvent indiqués nulle part. On sait seulement qu'il était abbé régulier au couvent de Saint-André-

[1] *Chroniques*, liv. I, chap. XX.

[2] D. Vaissète, *Histoire de Languedoc*, t. IV, p. 420-421.

[3] Adolphe Michel, *Histoire de l'ancien Bourbonnais*, t. II, p. 22. — On trouve dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, Paris, 1869, une très-curieuse étude historique de M. Huillard-Bréholles, sur *La rançon du duc de Bourbon Jean Ier*.

lès-Avignon en 1438, après avoir été relevé par le pape Eugène IV de l'empêchement de bâtardise; promu à l'évêché du Puy en 1443, il prit l'année suivante l'administration de l'archevêché de Lyon pendant la minorité de Charles, son neveu, depuis cardinal de Bourbon, et fut lieutenant du duc Charles, son frère, dans le gouvernement des pays de Bourbonnais, d'Auvergne et de Languedoc. En cette qualité, il tint plusieurs fois les Etats de cette dernière province et en inspira les plus importantes délibérations. Son élection à la dignité d'abbé de Cluny est de l'année 1456, et, depuis ce temps jusqu'à sa mort, il n'en conserva pas moins l'administration personnelle de son Eglise. On ne sait en vérité comment il pouvait suffire à tant de devoirs, et cependant c'est lui qui dirigeait toutes choses dans son abbaye, dans son diocèse, en Forez et en Languedoc, remuant les affaires d'une main active et ferme, marquant ses pas par des réformes utiles et par des travaux de tous genres. Comme évêque du Puy, il érigea en collégiale la paroisse de Retournac dont il avait la co-seigneurie avec les barons de Roche-en-Régnier; il termina la construction du château d'Espally; il fit élever la grosse tour, encore debout, du château de Monistrol et le donjon devenu l'hôtel-de-ville d'Yssingeaux. Comme abbé de Cluny, il jeta les fondations du palais des Thermes à Paris que son ordre avait acquis en 1340 et que Jacques d'Amboise, son successeur, termina [1].

Cette longue carrière fut un règne.

Il mourut le 2 décembre 1485 dans son prieuré de Saint-Rambert-en-Forez d'où ses restes, suivis de tous les princes de sa maison, prirent la route de Cluny, pour être déposés dans la chapelle qu'il y avait fait construire et qui existe encore au milieu des ruines de cette grande abbaye [2].

[1] P. Mérimée, *De l'hôtel de Cluny*, Moniteur universel du 3 février 1854.

[2] Ni dans l'*ancienne chronique de Cluny*, traduite par M. Ad. Michel dans son *Histoire de l'ancien Bourbonnais*, t. II, p. 27 et 38, ni dans l'*Histoire des ducs de Bourbon* par de la Mure, liv. III, chap. XVIII, et les notes savantes dont le dernier éditeur a corrigé ou enrichi le texte, ni non plus dans les historiens du Velay, il n'existe rien de complet sur cet éminent prélat dont la vie touche aux grandes affaires du XVe siècle et demanderait un livre. F. Théodore dit que la collégiale de Monistrol reçut de Jean de Bourbon un revenu de 50 setiers tant pour chanter une messe quotidienne qu'à cause qu'il y avait fait inhumer sa mère... mais qu'était cette mère? Ce point de biographie a échappé à toutes nos recherches et nous n'espérons pas que d'autres soient plus heureux. L'acte du 31 décembre 1481 portant fondation de cette messe dite *Bourbonnienne*, que possède notre savant

Pendant que le duc Jean languissait dans les prisons d'Angleterre, son fils Charles Ier partagea avec Marie de Berry l'administration du duché de Bourbon et grandit dans l'intimité des chefs de la faction d'Armagnac. Caressé par Jean-sans-Peur, qui voulut lui donner sa fille en mariage pour le détacher de la cause du dauphin, il avait accompagné à la conférence de Montereau ce duc de Bourgogne qui y fut si traîtreusement assassiné, et eut au moins le tort de renvoyer à cette occasion la princesse Agnès sa fiancée, mais qu'il épousa enfin en 1425, après une réconciliation avec la maison de Bourgogne [1].

La couronne de France, vendue à Henri V, roi d'Angleterre, par le traité du 21 mai 1420, devait cependant lui échapper. Dieu avait réservé au dauphin le cœur des provinces d'outre-Loire en attendant qu'il suscitât l'héroïne de Vaucouleurs pour la délivrance d'Orléans et pour le miraculeux sacre de Reims. Nul ne fit plus grande figure que Charles de Bourbon au milieu des Dunois, des Lafayette, des Xaintrailles, des Chabannes, des Boussac, des Lahire, des du Chatel et des Barbazan, dans cette cour délaissée de la moitié du royaume, errante de Poitiers à Bourges et du Puy à Chinon. C'est sur son conseil, dit M. Adolphe Michel, que s'accomplit cette inauguration royale de Charles VII au château d'Espally le 27 octobre 1422, racontée dans la Chronique de Monstrelet et dont la tradition locale conserve d'âge en âge le glorieux souvenir [2].

Dans son commandement de Languedoc, Charles commit à Béziers en 1421, des actes de cruauté que l'historien de la province lui reproche, mais il les effaça par les qualités d'un excellent administrateur en portant ses soins sur les terres abandonnées et en y appelant des laboureurs des contrées voisines [3].

voisin et ami M. le curé Fraisse et qu'il a bien voulu nous communiquer, fait deux fois mention de la mère du grand évêque, la qualifiant même d'illustre (*inclytæ dominæ*) mais sans jamais la nommer.

[1] Ad. Michel, *Histoire de l'ancien Bourbonnais*, t. II, p. 36.

[2] Avant que notre ami F. Mandet les eût adoptées dans son *Ancien Velay*, p. 303 à 306, nous connaissions les objections de Bréquigny, de MM. de Barante, Raynal et autres historiens. Mais, tout bien pesé, nous ne désertons pas le récit de Monstrelet suivi par du Tillet, les Bénédictins de Saint-Maur dans l'*Art de vérifier les dates*, D. Vaissète, Ad. Michel et Touchard-Lafosse. A deux siècles de distance la poésie s'est inspirée de cet événement; Hugues Davignon l'a chanté dans sa *Velleyade*, M. Ozaneaux dans sa *Mission de Jeanne d'Arc*.

[3] D. Vaissète, *Histoire du Languedoc*, t. IV, p. 457; — Désormeau, *Histoire de la maison de Bourbon*.

Il fit un dernier voyage au Puy, et voici à quelle occasion :

« Comme le chapitre avait supplié l'évêque Jean de Bourbon de « maintenir son Église dans la prérogative du *Pallium* [1] interrom- « pue depuis le dernier schisme, l'évêque choisit trois sujets de la « compagnie pour cette légation, et le même pontife qui l'avait dis- « pensé *super defectu natalium*, lui envoya la marque d'honneur « qu'il désirait, dont il commença d'user le jour de Pâques, solen- « nité où le duc son frère, l'étant venu visiter, signala son affection « envers le temple angélique par le présent d'une chapelle d'argent « enrichie de bordures d'émail, aussi agréables que délicates [2]. » — Ce voyage du duc Charles de Bourbon au Puy est de l'année 1445.

Au nombre des enfants légitimes de Charles Ier, il importe de mentionner Marguerite, qui épousa, en 1472, Philippe de Savoie et dont la fille Louise, mère de François Ier, ambitieuse à la fois des biens de Suzanne de Bourbon, sa nièce, et du cœur du connétable, devait être un jour si fatale à ce grand et malheureux duc.

La vie de Jean II, dit le Bon et *le fléau des Anglais*, appartient presque tout entière à l'histoire générale. Né en 1427, il succéda en 1456 comme duc de Bourbon à Charles Ier son frère après avoir épousé Jeanne de France en 1447. Il fut successivement lieutenant général dans les provinces méridionales depuis le Lyonnais jusqu'au Poitou, connétable de France, et mêlé aux plus grandes affaires de l'État sous Charles VII, Louis XI et Charles VIII, les servant et les embarrassant tour à tour, prince éminent s'il s'était montré moins capricieux dans sa conduite et moins jaloux de l'influence d'Anne de Beaujeu, sa belle-sœur. A ne prendre dans sa biographie que ce qui le rattache au pays du Velay, il entraîna dans la *ligue du Bien public*, dont il était l'âme et le bras, son oncle l'évêque du Puy et le vicomte de Polignac, ce qui n'eut pour Jean de Bourbon, bientôt excusé par Louis XI, d'autre conséquence que le siége et la capitulation du château d'Espally, mais ce qui en eut de plus graves pour les deux vicomtes, père et fils, que le sire de Lafayette fut chargé d'arrêter et de conduire à Paris en 1467 [3].

[1] Le *Pallium* est un ornement en tissu de laine d'agneau ou de poil de chèvre réservé aux archevêques et par exception à quelques évêques.

[2] F. Théodore, *Histoire de Notre-Dame du Puy*, liv. III, chap. XIV.

[3] Arnaud, *Histoire du Velay*, t. I, p. 261 à 263 ; — Chabron, *Histoire manuscrite de la maison de Polignac*. — Nous avons raconté cet événement où le roman se mêle à l'histoire dans le t. XXII (1859) des *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*.

Après le traité de Conflans et de Saint-Maur, le duc, qui ne quittait presque plus la personne du roi auquel il était désormais dévoué, se fit représenter par des lieutenants dans ses divers gouvernements, et il choisit son oncle, l'évêque du Puy, pour tenir sa place en Languedoc.

Sa réconciliation avec Louis XI lui attira d'autres faveurs. Au mois de novembre 1465, il obtint des lettres patentes qui rangeaient toutes ses terres ainsi que son duché de Bourbonnais sous la juridiction immédiate du Parlement de Paris, ce qui revenait à dire que les justices seigneuriales cesseraient de ressortir aux bailliages royaux. Le parlement de Paris enregistra ces lettres sans difficulté, mais non le parlement de Toulouse qui perdait par cette mesure une partie de son ressort. En juillet 1466, le duc Jean obtint de nouvelles lettres confirmatives des premières et encore plus amples en ce qu'elles étendaient au Beaujolais le même privilége. Le parlement de Paris les enregistra le 15 mai 1467 avec réserve des droits du bailli de Mâcon et sénéchal de Lyon, et le parlement de Toulouse les enregistra à son tour le 15 décembre suivant avec semblable réserve pour le sénéchal de Beaucaire et les baillis de Vivarais et de Velay[1].

Ces lettres déplaçaient les limites géographiques, troublaient l'ancien ordre des juridictions, rendaient incertain et plus onéreux le recouvrement des impôts en laissant à la charge du Velay la part contributive d'un grand nombre de paroisses désormais unies au comté de Forez. Elles donnèrent lieu soit à des procès entre particuliers, soit à des réclamations aux états généraux qui duraient encore en 1789. Garde des Fauchers publia en 1777 tout un travail historique sur cette question, et en protestant au nom du pays contre ce privilége il en constate ainsi les résultats : « Ce fut sous le règne de « Louis XI, roi de France, et du temps du feu Jean II, duc de Bour« bon, son beau-frère, comte de Forez, que furent démembrées et « éclipsées de cette province de Languedoc et au préjudice du pays « de Velay cinquante-deux paroisses, et unies au comté de Forez, « par le moyen et à la faveur de certaines lettres patentes en forme « de transaction que sa Majesté accorda audit seigneur de Bourbon en « l'année 1465, portant que les appellations de son bailli de Malleval, « qui est aujourd'hui le même que celui du Bourg-Argental dans lequel « ce bailliage a été transféré, seraient portées au Parlement de Paris, « tandis qu'avant la dite année 1465 les dites appellations ressortis-

[1] Auguste Bernard, *Histoire du Forez*, t. II, p. 60.

« saient au bailliage royal du Velay séant dans la ville de Montfau-
« con et de là par appel à la sénéchaussée de Beaucaire et Nîmes et
« ensuite au Parlement de Toulouse [1]. »

Un autre fait non moins important rattache au Velay le duc Jean, puisque c'est par lui que la baronnie de Roche-en-Régnier est entrée dans la maison de Bourbon.

On le sait déjà, la branche aînée des Lévis, vicomtes de Lautrec, s'était desséchée dans la personne de deux frères Jean et Antoine, mariés l'un et l'autre mais sans enfants. Or Antoine, soit pendant la vie, soit après la mort de Jean, vendit au duc de Bourbon tout ce qu'il avait à prétendre dans les biens maternels et paternels à Vierzon, en Dombes, en Velay et en Vivarais, au prix pour le tout de 32,000 écus d'or. Ces deux ventes, passées en Bresse le même jour 20 janvier 1463, furent l'objet de vives et longues contestations de la part de tous ceux qui pouvaient avoir intérêt à retenir ou à prendre quelques lambeaux de cet immense héritage que, de son vivant, le dernier des Lévis-Villars laissait échapper de ses mains, et nul ne renouvela plus souvent ses protestations et aussi ses confirmations que le vendeur lui-même [2].

Après la mort de Jean de Lévis, comte de Villars, son frère Antoine, par un acte fait à Montpellier en présence de l'évêque du Puy le 9 mars 1474, ratifia la vente de tous ses biens qu'il avait antérieurement consentie en faveur du duc de Bourbon et déclara en avoir reçu le prix; mais cet esprit faible, retombant le lendemain sous les reproches de ses cousins de Ventadour, formulait contre cette aliénation de nouveaux regrets et de nouvelles plaintes jusqu'au jour où on ne sait quel attrait mystique le ramenait aux pieds de la duchesse de Bourbon et au respect de ses solennels engagements. Le

[1] Garde des Fauchers, *Notes historiques*, p. 30 et suivantes; — Albisson, *Lois de Languedoc*, t. I, p. 204; — *Mémoires et factum*, publiés en 1769 dans le projet relatif au droit de mi-lod pour la seigneurie de La Faye; — autres *mémoires* dans un procès semblable pour la seigneurie d'Apinac; — Sonyer du Lac, *Observations sur les tribunaux de la province de Forez*, f° 57; — De Vazelhes, *Mémoire sur la quote-part respective du Velay aux charges et aux dettes du Languedoc*. — Le temps n'a emporté que l'intérêt économique de cette question, son intérêt historique reste tout entier. On a essayé de la reprendre dans la 22e session du congrès scientifique de France, tenue au Puy en septembre 1855, — premier volume du compte-rendu de ce congrès, p. 604 et suivantes; — mais ce sujet des anciennes limites du pays de Velay exigerait une nouvelle étude et présente de très-grandes difficultés.

[2] Tous ces actes sont aux Archives nationales et nous nous contenterons d'analyser ceux qui sont indispensables à l'intelligence des faits.

voilà donc, par deux actes successifs, l'un fait à Montbrison le 19, l'autre fait à Lyon le 28 mai 1475, en présence de ses conseils, renonçant dans les termes les plus formels au procès qu'il avait intenté au duc de Bourbon à l'effet de faire annuler la vente qu'il lui avait consentie des terres de sa maison comme étant entachée de fraude et d'extorsion, et ratifiant une fois de plus cette vente et tous les actes qui en garantissaient la pleine exécution; en même temps que de son côté, le duc lui confirmait la jouissance viagère des seigneuries de Sury-le-Comtal et du Châtelard.

Cet arrangement ne fut pas même le dernier. Au mois d'octobre 1487, Antoine de Lévis en récompense de la jouissance de Châtelard en Dombes reçut celle de Saint-Marcellin en Forez, et le 26 octobre 1494 il céda au duc de Bourbon, moyennant une pension de 600 livres, la rente qu'il avait sur Sury-le-Comtal [1]. Qui ne sent à ces condescendances extrêmes que l'indigne successeur des Guigon de Roche et des Philippe de Lévis s'éteint dans la domesticité de la maison de Bourbon?

La prise de possession de la seigneurie d'Annonay ne donna lieu à aucune difficulté. Les annales de cette ville mentionnent les actes par lesquels le duc Jean de Bourbon confirmait aux habitants, au mois de juin 1474, leurs anciennes franchises [2]. Mais il n'en pouvait être de même pour les baronnies de Roche et de Vachères grevées de douaires et de reprises dotales en faveur de deux veuves de la maison de Lévis et dont elles jouissaient à ce titre, ce qui exige quelques explications.

Jeanne de Chalencon avait eu la bonne pensée de faire asseoir son douaire non pas sur un château éloigné, mais sur la terre de Roche-en-Régnier limitrophe de celle de sa maison, et elle y résidait même du vivant d'Antoine de Lévis dont elle était la seconde femme. C'est elle qui est désignée sous le nom de *la Dame de Villars* parmi les personnes qui se trouvaient réunies au château de Polignac, le 14 janvier 1467, lorsque le sire de Lafayette vint s'en faire ouvrir les portes de par le roi Louis XI et arrêter pour les conduire à Paris le vicomte Guillaume-Armand et Claude son fils. Jeanne, fille de Louis-Armand de Chalencon devenu vicomte de Polignac, était donc la sœur et la tante de ceux qu'on avait ordre d'enlever, et au bruit de cette

[1] P. Anselme, *Histoire des grands officiers de la couronne*, t. IV, p. 12 et suivantes.

[2] A. Poncet, *Mémoires historiques sur Annonay*, t. I, p. 82.

disgrâce elle était accourue pour mêler ses inquiétudes à celles des autres membres de la famille [1]. Quoi qu'il en soit, la veuve, pour qui les deux fils nés de la première femme de son mari n'eurent jamais ni grande tendresse ni même de bons procédés, s'était maintenue en possession de la baronnie de Roche et n'était pas disposée à l'abandonner au duc de Bourbon.

De là la transaction suivante :

« Comme Jean, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de « Clermont et de Forez et de l'Isle-Jourdain, eut acquis d'Antoine « de Lévis toutes les terres et seigneuries qui jadis furent et appar- « tinrent à feux Philippe, Antoine et Jean de Lévis, d'icelui Antoine « vendeur, aïeul, père et frère, chevaliers et comtes de Villars, entre « les quelles terres il disait être et lui appartenir celles de Roche, « Artias, Retournac, Malivernas et Espalhon [2], les quelles terres et « châteaux sont tenus et occupés par noble dame Jeanne de Chalen- « con veuve de feu messire Antoine de Lévis quand vivait comte de « Villars, et pour ce demandait à icelle dame restitution et expédi- « tion à lui être faite et actuelle possession à lui être baillée par cette « dame, attendu les dits titres d'achat, comme avaient éte baillées « les autres terres et seigneuries de Villars par icelui vendeur et « madame Thomine de Villequier veuve dudit feu messire Jean de « Levis, frère dudit vendeur, c'est à savoir les terres d'Annonay, de « Meyras et de Jaujeac; la dite dame (de Chalencon) disant au con- « traire qu'elle a douaire sur les dites terres à elle constitué au con- « trat de son mariage de la somme de 600 livres de rente, et en « outre avoir 1000 réaux d'accroissement de dot à elle donné dans « son dit contrat de mariage, et de plus avoir payé sa dot montant « à 3,000 réaux; *item* avoir été empêchée de lever son dit douaire

[1] Chabron, *Histoire manuscrite de la maison de Polignac* ; Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, p. 265.

[2] Ce lieu d'*Espalhon*, quoique ne se retrouvant, du moins ainsi écrit, ni sur les cartes du Velay, ni dans le *Dictionnaire topographique de la Haute-Loire* publié en 1820 par M. Deribier, était cependant compris dans le périmètre de la baronnie de Roche-en-Régnier, s'il n'en était un membre bien considérable. Il existe, à la date de 1668, dans le *Répertoire des hommages rendus aux évêques du Puy* (V. *Retournac*, feuillet 438), note d'un échange du village de Vermoyal au mandement de Malivernas contre certains villages dépendant du mandement de Retournac, ledit échange fait entre le marquis de Nérestan, alors baron de Roche, et noble Gérôme Fraix, sieur *d'Espalhon*. De ces indices on doit conclure qu'Espalhon était ce qu'on connaît aujourd'hui sous le nom de *Palharon* ou de *Paillete* dans la commune de Retournac.

« après la mort de feu son mari par messire Jean de Lévis pendant « plusieurs années, dont les dites terres sont chargées envers elle ; *item* « et plusieurs autres sommes baillées au dit messire Jean de Levis « ou pour lui, par quoi lui a vendu 406 livres de rente à asseoir « sur les dites terres pour toutes les sommes dessus dites montant à « 11,160 livres ; les quelles sommes elle disait lui être dues sur les « dites terres de Roche, Artias, Retournac, Malivernas et Espalhon « et par ce devait jouir et user des dites terres et chevance comme « siennes propres et à elle vendues pour les dites sommes ou à tout « le moins au cas où la dite vente ne sortirait pas à effet être payée « et remboursée des dites sommes.

« Ce étant, veut et consent Monseigneur le Duc :

« 1. Que, en faisant suffisamment apparoir par la dite dame des « dits dot et douaire et de l'empêchement de la perception dudit « douaire, la somme de 7,000 livres tournois sera payée à la dite « dame pour toutes choses par termes et années à raison de 1500 livres « par an à commencer le premier terme et paiement à la fête de « Noël lors prochain, et demeureront les terres et seigneuries du- « dit comte de Villars, son feu mari, hypothéquées ;

« 2. La dite dame, pour et à l'occasion de son dit douaire, jouira « des fruits et revenus des dites terres de Roche, Artias, Retournac, « Malivernas et Espalhon, durant sa vie, seulement réservé à Mon- « seigneur de Bourbon les confiscations, main-mortes, dons gra- « cieux et autres quelconques obventions qui adviendront et echer- « ront èsdites terres et seigneuries, les quelles demeureront à Mon- « seigneur le Duc ;

« 3. La dite dame renonce à tous ses droits tant à cause de sa dot, « empêchement de jouissance, qu'à cause de l'achat qu'elle a fait de « 600 livres de rente sur les dites terres et seigneuries ;

« 4. Elle reconnaît Monseigneur le Duc comme vrai seigneur, « propriétaire des dites terres et dès à présent s'est départie de tout « droit de propriété.

« Fait et passé au château de Roche-en-Régnier le 11 juillet 1474, en « présence de Jacques de Bourbon, seigneur d'Aubigny, messire « Armand vicomte de Polignac, messire Louis de Chalencon sei- « gneur de Rochebaron, oncle dudit seigneur vicomte, messire « Marquis de Canillac comte d'Alais, messire Louis de Chauvigny « seigneur de Blot, messire Guillaume de Laqueuille seigneur de « Florat, messire Jean Gardette seigneur de Fontenilles, noble

« Antoine de Saint-Alban, Claude de Chateauneuf seigneur du « Cheylar, etc. [1] »

Le vieux château de Roche était-il donc encore en état de recevoir si nombreuse et si grande compagnie? Quoi qu'en dise cet acte et celui du même jour par lequel deux commissaires du duc, *lui présent de sa personne*, auraient pris possession en son nom de ce château et des autres manoirs de la baronnie, c'est à Artias que résidait la douairière de Villars et c'est là, très-vraisemblablement, que tous ces seigneurs parents et amis s'étaient réunis pour arrêter et signer cette convention.

Au surplus, lorsque Jeanne traitait ainsi avec Jean de Bourbon, elle avait déjà, par testament daté du château d'Artias le 22 février 1474, institué pour son héritier Louis de Chalencon, son frère, seigneur de Rochebaron, et nous avons quelque raison de croire qu'elle mourut en 1475, parce que, à cette date, Berthaud de Saint-Germain, seigneur de Monrond, bailli du Forez et Guillaume Du Fieu, bailli de Roche, vinrent faire au château d'Artias, par l'ordre du duc, l'inventaire de tous les titres et papiers de la baronnie, lesquels furent transportés à la chambre des comptes de Montbrison le 22 février 1481; et comme, après la rébellion du connétable, le roi François Ier envoya des commissaires pour faire inventorier et apporter à Paris toutes les archives de la maison de Bourbon qui étaient en Bourbonnais et en Forez, on voit par suite de quelles circonstances les titres de la baronnie de Roche, plus ou moins complets, se trouvent aujourd'hui aux Archives nationales dans les titres de la maison ducale [2].

Pour en finir en ce qui concerne Jeanne de Chalencon, ce fut seulement le 22 mai 1497 que son neveu Guillaume, sire de Rochebaron, fils de feu Louis de Chalencon, donna quittance à Pierre duc de Bourbon des 3,000 livres tournois qui restaient dues sur les 7,000 livres portées dans la transaction du 11 juillet 1474.

Les choses se passèrent un peu autrement pour la baronnie de Vachères.

Dès que les Lévis de la Voûte connurent la vente qui les déshéritait au profit du duc de Bourbon de toutes leurs espérances sur les biens de leurs cousins les comtes de Villars, ils en demandèrent la

[1] Archives nationales, *Titres de la maison ducale de Bourbon*. P. 1362.

[2] Voir la *Notice sur les archives des anciens ducs de Bourbon* qui est en tête de l'*Inventaire*, publié par M. Huillard-Bréholles.

nullité au parlement de Toulouse ; mais le duc Jean, qui n'y voulait pas plaider et qui avait pour lui ce roi qui s'appelle Louis XI, fit évoquer l'affaire au parlement de Paris, et nous n'avons qu'à mentionner ici les premiers incidents de ce procès, car il ne doit finir qu'avec d'autres générations et presque au seuil du XVII[e] siècle.

Les seigneuries de Meyras et de Jaujac étaient, comme tout le reste, comprises dans la vente faite par Antoine de Lévis au duc de Bourbon, quoique Jean, comte de Villars, le frère aîné, les eût léguées à ses cousins les seigneurs de la Voûte. Ni ceux-ci, ni l'acquéreur n'en prirent possession. Par un acte du 6 juillet 1474, le duc tourna habilement la difficulté en abandonnant la jouissance de ces terres à Thomine de Villequier, la veuve de Jean de Lévis, en représentation de sa dot et de son douaire. Mais les seigneurs de la Voûte provisoirement évincés par cet arrangement se saisirent par compensation de la baronnie de Vachères qui n'était pas moins dans leur voisinage et à leur convenance.

Jean de Bourbon, l'évêque du Puy, était mieux placé que son neveu pour avoir raison de cette voie de fait. Grand seigneur et homme d'église, il y mit à la fois de la fermeté et de la modération.

Marguerite de Montchenu lui avait vendu en 1471 la seigneurie d'Argental, et en 1481 il la donna à son neveu pour être jointe au domaine particulier du comté de Forez, en recevant en échange la baronnie de Vachères et la part de la co-seigneurie de Retournac, qui appartenait aux seigneurs de Roche. Tous les historiens du Forez, Hector du Lac, Auguste Bernard, de La Tour Varan, parlent de cet échange d'après La Mure qui le mentionne ainsi :

« L'année 1481, le vertueux Jean de Bourbon, évêque du Puy,
« oncle naturel de ce Duc (Jean II) lui remit et transporta pour le
« joindre au domaine de son comté de Forez, la seigneurie d'Ar-
« gental que ce prélat avait acquise de Marguerite de Montchenu,
« femme de Brémond de Briou. En considération duquel transport
« le duc lui laissa la seigneurie de Vachères et la moitié de celles
« de Retournac en Velay [1]. »

C'est au château de Moulins le 25 juin 1481 que l'acte d'échange avait été signé, et le 14 juillet l'évêque du Puy, assis sur une estrade recouverte d'une draperie rouge, dressée pour la circonstance au

[1] *Histoire des ducs de Bourbon, comtes de Forez*, t. II, p. 317, et p. 155, au texte et à la note 3.

milieu de la place de Retournac, donnait publiquement lecture de cet acte qu'il déclarait avoir été fait par son ordre spécial, et prenait ainsi possession de la partie indivise de la co-seigneurie qui lui avait été vendue.

Et il ne mit pas moins de diligence à prendre possession de la seigneurie de Vachères, car le 18 juillet il s'y présenta en maître, s'en fit ouvrir les portes malgré l'opposition du châtelain qui voulait en référer au sire de la Voûte, en parcourut toutes les pièces et y reçut l'hommage de plusieurs vassaux [1].

Le désir de conserver toutes ces terres ne manquait pas à la maison de Bourbon, mais elle sentait cependant qu'il lui faudrait compter avec les revendications des seigneurs de la Voûte à qui, par un premier arrangement fait à Montbrison le 3 avril 1477, le duc Jean avait déjà abandonné le vicomté de Lautrec, Pradelles et le Moulin-Neuf et promis de les récompenser sur les seigneuries du Vivarais et du Velay de ce qu'ils prétendaient sur le comté de Villars.

Chassés de Vachères par l'évêque du Puy, les seigneurs de la Voûte engagèrent un procès de plus pour y rentrer, et le duc Jean, ne pouvant pas laisser son oncle dans cette situation litigieuse, ne trouva rien de mieux que de leur donner prise sur Roche. Par un traité fait à Moulins le 28 juin 1482, et dont l'analyse nous suffira, Brémond de Lévis, seigneur de la Voûte et de Châteaumorand et Louis son fils, sire de Miribel, renoncent au procès qu'ils soutenaient contre l'évêque du Puy et se désistent au profit du duc de Bourbonnais de tous leurs droits sur la seigneurie de Vachères; mais en retour le duc Jean leur abandonne les seigneuries de Roche-en-Régnier, d'Artias et de Malivernas pour une rente de 218 livres tournois, et ce tant que vivra dame Thomine de Villequier qui tient en douaire les places de Meyras et Jaujac, après le décès de laquelle et quand Meyras et Jaujac auront fait retour à Brémond et à Louis de Lévis, lesdites places de Roche-en-Régnier, d'Artias et de Malivernas retourneront de plein droit au duc de Bourbonnais. Et ce n'est pas tout : par un second traité fait à Moulins le 26 août, complément du premier, Louis de Lévis, seigneur de Miribel, promet au duc et au procureur de l'évêque du Puy de payer à Thomine de Villequier cent écus d'or qu'elle avait droit de prendre sur la terre de Vachères, et en récompense le duc abandonne

[1] Archives nationales. *Titres de la maison ducale de Bourbon*. P. 1396, cot. 435.

audit Louis de Lévis tout le surplus des revenus des terres et seigneuries de Roche, Artias et Malivernas pour en jouir durant la vie de ladite dame de Villequier [1].

En cette occurrence les conseils de la maison de Bourbon, ordinairement mieux avisés, n'avaient pas fait merveille. Ils n'avaient réussi à dégager une terre que pour en engager une autre. Le prix dont on payait l'affranchissement de Vachères prouve du moins que l'évêque du Puy n'avait pas entendu en faire une acquisition fictive, et cela est si vrai qu'à peine en possession, se livrant à son goût de bâtisseur dont il a laissé partout des traces, il donnait un prix-fait à son maître-ouvrier, Guillaume Peuple, pour en réparer le château de fond en comble [2]. Nous n'avons pas à insister ici sur ce qui appartient plus particulièrement à l'histoire de la baronnie de Vachères, mais d'ailleurs la jouissance du grand évêque fut courte. Il était mort à la fin de l'année 1485 et par cet événement les domaines qu'il avait acquis à titre personnel arrivaient aux princes de sa maison. Le duc Jean retrouvait dans la succession de son oncle la coseigneurie de Retournac et la baronnie de Vachères que, par l'acte du 25 juin 1481, quatre ans auparavant, il lui avait donnée en échange de la seigneurie de Malleval.

Et maintenant qu'il est devenu un peu plus libre d'en disposer, que va faire le duc Jean de ces seigneuries?

Louis de Lévis, le sire de Miribel, qui, tout en plaidant contre le bon duc aimait à faire bonne chère dans sa cour à Moulins, y apprit que l'évêque du Puy avait rendu son âme à Dieu dans son prieuré de Saint-Rambert le 2 décembre et ne perdit pas son temps, car le 26 il se fit donner purement et simplement par le neveu qui venait d'en hériter cette baronnie de Vachères jusque-là si convoitée et si disputée; et par contre, la maison de Bourbon, sauf l'éventualité du grand procès toujours pendant au Parlement de Paris et auquel ne renonçaient pas les seigneurs de la Voûte, rentrait en jouissance de Roche, Artias et Malivernas, pauvres seigneuries expiant dans des engagements précaires l'honneur d'être tombées aux mains d'un prince, mais qui du moins allaient pour quelques années rencontrer un maître glorieux.

[1] Ces deux traités sont aux Archives nationales, *Titres de la maison ducale de Bourbon*. P. 1362², cot. 1028 et 1148.

[2] Le prix-fait contenant le détail des travaux à exécuter existe aussi aux Archives. P. 1362, cot. 1013.

Si Jean II était destiné à mourir sans fils légitime, ni de Jeanne de France, ni de Catherine d'Armagnac, il avait un fils naturel, Mathieu, surnommé le *Grand-Bâtard de Bourbon*, qui ne pouvait être ni plus aimé de son père ni plus considéré de son temps. Les Sainte-Marthe et Comines en parlent avec admiration : « il était sage » et vaillant seigneur et se porta fort généreusement en plusieurs » mémorables entreprises et guerres des rois Louis XI et Charles VIII. » Après la mort, en 1488, du cardinal Charles de Bourbon, son frère, il fut maréchal et sénéchal du Bourbonnais, chambellan gouverneur de Picardie sous le premier de ces deux rois, amiral de Guienne sous l'autre qui le décora du collier de l'ordre de Saint-Michel.

Sa résidence habituelle était en Forez dans ce magnifique château de Bouthéon sur la Loire qu'il avait fait reconstruire et dont il restait encore de nos jours d'imposants débris tous couverts de son chiffre et de ses armes. Son père qui avait acquis cette terre de la maison de Montboissier, la lui avait donnée en apanage comme il lui donna, suivant acte daté de Compiègne au mois d'octobre 1486, « pour le récompenser de ses bons et loyaux services, » la terre et baronnie de Roche-en-Régnier avec les places et lieux d'Artias, Malivernas, Espalhon et Retournac, sauf encore certaines réserves d'usufruit en faveur des seigneurs de la Voûte [1].

Avec quelques mots de plus nous ferons disparaître ce qui reste de contradictoire ou d'obscur dans cette réserve.

Lorsque le duc Jean avait engagé la baronnie de Roche-en-Régnier aux seigneurs de la Voûte, il en avait distrait, nous ne savons trop pour quelle cause, la co-seigneurie de Retournac en faveur de Louis de Culant [2], et comme celui-ci avait vendu ses droits à Louis de Lévis sire de Miribel, c'était une nouvelle porte ouverte à la maison de la Voûte pour rentrer au moins par un de ses mandements dans cette baronnie. Le 27 avril 1487 leur procureur, en vertu du transport fait par Louis de Culant, prit un peu sournoisement possession de Retournac en recevant l'hommage de ceux des habitants qui consentirent à prêter serment de fidélité à ces nouveaux

[1] Archives nationales, *Titres de la maison ducale*, P. 1363[2], cot. 1142 ; La Mure, *Histoire des ducs de Bourbon*, liv. III, chap. XXVIII, et au tome III de cette histoire, p. 210, où la donation de la terre de Roche est textuellement imprimée.

[2] Le seigneur de Culant et le seigneur d'Argentou (Ch. de Commynes) étaient des familiers de Monseigneur de Bourbon, selon Jaligny (*Histoire de Charles VIII*).

maîtres. L'acte existe aux Archives nationales, et pour nous, en histoire, un fait s'impose.

Mais s'imagine-t-on bien ce que le Grand-Bâtard de Bourbon, qui n'était pas d'humeur trop facile et qui se croyait l'unique seigneur de la baronnie de Roche tout entière, dut penser en apprenant dans son château de Bouthéon ce qui venait de se passer à Retournac, c'est-à-dire que les seigneurs de la Voûte s'y déclaraient ses voisins? Il arrive dans la baronnie le 2 d'octobre et y réside pendant quelques jours, rendant lui-même la justice assis sur un siége de bois dressé sur la place publique de Roche, instituant de nouveaux officiers et faisant sommer toute personne devant cens et rentes d'avoir à s'acquitter envers lui. Et pendant que d'autorité il tranchait ainsi la question, la guerre procédurière entre sa maison et celle de la Voûte, qui semblait s'être assoupie, se réveilla. Le pape Innocent VIII, par bulle datée de Saint-Pierre de Rome le 28 novembre 1487, relevait Jean, duc de Bourbonnais, du serment qu'il avait prêté d'observer la transaction conclue avec Brémond de Lévis et ses fils au sujet des terres et baronnies de Villars, Annonay, Roche-en-Régnier, vicomté de Lautrec, etc., et l'autorisait à poursuivre l'annulation de ces traités comme y ayant été lésé et trompé. De son côté, le conseil du duc lui ayant remontré que les sieurs de la Voûte et de Miribel s'étaient attribué induement l'usufruit de la terre de Roche, donne de nouveau cette terre à son fils naturel Mathieu de Bourbon, sans en rien retenir, stipulant seulement que si ledit Mathieu vient à mourir sans hoirs mâles et légitimes la terre de Roche reviendra aux ducs de Bourbon. — L'acte est du mois de janvier 1488 [1]. — Et dans le même mois, il charge un de ses écuyers, le sieur de l'Espinasse, d'aller en son nom prendre successivement possession des terres et châteaux d'Artias, Roche-en-Régnier, Espalhon et Vachères, d'y faire dresser inventaire des armes, meubles et vivres qui s'y trouveront, et d'y instituer des capitaines et officiers de justice.

Devant ces démonstrations les seigneurs de la Voûte se rapprochèrent du duc, et on convint de tout laisser en l'état pour voir s'il n'y aurait pas moyen de régler l'affaire par arbitres.

Mais entre le Grand-Bâtard de Bourbon et les seigneurs de la Voûte il y avait deux sujets particuliers de contestation, l'un rela-

[1] Archives nationales, *Titres de la maison ducale*. P. 1397[3], cot. 625.

tif à Roche, l'autre relatif à Retournac. Nous n'avons pas le traité, cependant une quittance du prix, à la date du 11 août 1495, nous autorise à penser que moyennant une somme de 600 livres Louis de la Voûte s'était désisté à son profit de tous ses droits sur la terre de Roche. Quant à Retournac, la question était pendante devant le sénéchal de Nîmes et Beaucaire, d'où, sur mandement du roi du 20 septembre 1491, elle dut être portée par appel au parlement de Paris.

Ces paperasseries judiciaires n'empêchèrent pas le Grand-Bâtard de jouir de la baronnie. En voici deux témoignages historiques :

Auguste Bernard raconte qu'en 1489, ayant eu quelques contestations avec Jean Berry, capitaine-châtelain de Montbrison et Lavieus, il le fit jeter par la fenêtre de son château *de Retournac* [1]. Ce meurtre, sur lequel nous reviendrons dans une autre partie de ces études, n'est ici rapporté exactement ni quant à la date, ni quant au lieu. Non que Retournac n'eût aussi une maison seigneuriale portant le nom de *château :* plusieurs hommages et des actes de diverse nature le lui donnent, notamment une donation faite le 4 juillet 1360 par Catherine Bonel, dame Jean *du Moulin, près et sous le château de Retournac, au bord de la rivière de Loire;* mais ce château, qui ne fut jamais la résidence des seigneurs de Roche, et encore moins celle du Grand-Bâtard de Bourbon, ne se serait pas prêté aussi bien qu'Artias à cette sinistre exécution, et c'est en effet du château d'Artias qu'il s'agit dans la relation originale.

Les procès-verbaux des états du Velay constatent que monseigneur le Grand-Bâtard de Bourbon, seigneur de Roche-en-Régnier, fut représenté à l'assemblée de l'année 1494 par Antoine Agier, capitaine d'Artias [2]; race singulièrement vivace que celle de ces Agier, puisque deux siècles auparavant, elle existait déjà avec une certaine situation à Artias.

En perdant son père, Mathieu ne perdit ni la seigneurie de Roche qu'il tenait de lui, ni rien de sa grande situation dans la maison de Bourbon et dans les affaires. Il fut le principal commissaire de son oncle Pierre II, alors gouverneur du Languedoc, aux états-généraux de cette province qui se tinrent au Puy dans la grande salle du chapitre le 14 septembre 1501, où s'élevèrent deux

[1] *Histoire du Forez,* t. II, p. 68.

[2] Archives de la Haute-Loire, *Procès-verbaux des Etats,* t. I. — Arnaud, *Histoire du Velay,* t. I, p. 276.

de ces misérables questions de préséance si fréquentes dans les assemblées de ce temps : l'envoyé du vicomte de Polignac voulut disputer la première place de l'ordre de la noblesse à l'envoyé du comte d'Alais et n'y réussit pas ; le seigneur de Montlaur voulut avoir la parole avant le vicaire de l'évêque d'Uzès et il fut décidé « Que l'Église devait parler avant la noblesse, encore que les évêques n'y fussent en personne [1]. »

Ce seigneur de Roche, qui fut surnommé *le Grand-Bâtard de Bourbon* encore plus pour ses œuvres que « pour sa stature », dit le chanoine de La Mure [2], mourut en Forez, dans le château de Chambéon, le 19 mars 1504, et il fut inhumé dans l'église collégiale de Montbrison, où Anne de France, sa tante, alors douairière de Bourbon, fonda en honneur de sa mémoire deux prébendes affectées sur le revenu de Roche-en-Régnier.

Par sa mort sans enfant, la baronnie était en effet rentrée dans le domaine du duc régnant, et dans cette fondation, datée du château de Chantelle le 2 de juillet 1505, l'illustre douairière de Bourbon parle de Roche comme d'un fief qui leur appartient. « Anne de « France, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, comtesse de « Clermont, de Forez, et dame de Roche-en-Renyer, à nos chers « et bien amez les doyen, chanoines et chapitre de l'église collé- « giale de Nostre-Dame-de-Montbrison, salut. Nous, estant recors « et mémoratrice des bons, grands, louables et recommandables « services que feu nostre très-cher et amez neveu le bastard « Mathieu, a faits en son vivant à feu nostre très redoubté sei- « gneur, Monseigneur le duc nostre époux, que Dieu absoille, « et à nous, et pour le remède et salut de son ame, à ceste « cause, avons fondé deux vicairies et chapellenies en la dite « église de Nostre-Dame de Montbrison, en laquelle nous vou- « lons et entendons estre dit et célébré, chacun jour, une messe par « deux prestres et vicaires, ezquels nous avons donné et donnons

[1] D. Vaissète, *Histoire de Languedoc*, t. V, p. 94 ; — Arnaud, *Histoire du Velay*, t. I, p. 276.

[2] *Histoire des ducs de Bourbon, comtes de Forez*, t. II, p. 371. — Faut-il dire à combien de suppositions absurdes avait donné lieu la naissance de ce fils naturel de Jean II qui d'ailleurs en eut un grand nombre ? On peut le voir dans ce passage de l'*Histoire généalogique de la maison de France*, par les frères de Sainte-Marthe : « Aucuns ont estimé que le bâtard Mathieu estoit fils de Charles duc de « Bourbon, Ier du nom ; autres, que c'estoit de Jean de Bourbon, évesque du « Puy... mais tous les titres de la maison de Bourbon justifient le contraire. »

« la somme de cinquante livres tournois, chacun an, qui est à « chacun desdits prestres et vicaires la somme de vingt-cinq livres, « à les prendre et percevoir sur le revenu de nostre dite seigneurie « de Roche-en-Renyer; des quelles deux vicairies nous avons retenu « et retenons, et à nos successeurs, comtes de Forez, la collation et « toutelle, disposition, etc., car tel est nostre plaisir [1].... »

Le duc Jean, vieux, infirme, sans enfant légitime, avait terminé sa vie dans son château de Moulins le 1er avril 1488, transmettant, bien malgré lui, l'héritage de la maison de Bourbon à Pierre II, son frère, qu'il n'aimait guère. Mais Anne de France n'était pas femme à permettre que Charles, le frère cadet, archevêque de Lyon et cardinal, tout mondain qu'il était, vînt en faire son profit. En digne fille de Louis XI, elle commença par se saisir des duchés, comtés et seigneuries, pendant que ses hommes de confiance, dont un était Jean Du Mas, seigneur de l'Isle et de Benegon, allaient prier ce prince de l'Eglise de vouloir bien céder tous ses droits en faveur de Pierre, sire de Beaujeu, son frère, quatrième fils de Charles Ier [2]. Au reste, qu'aurait fait de cet opulent héritage l'archevêque maladif qui mourut le 13 septembre 1488, cinq mois après le duc Jean ?

En épousant, au commencement de 1474, la fille aînée de Louis XI, Pierre de Bourbon devait bien s'attendre à n'être jamais que le mari de sa femme et le plus humble serviteur du terrible roi, son beau-père. L'année suivante son obéissance était mise à une première et rude épreuve. Il reçut l'ordre d'aller réduire dans son château de Carlat, en haute Auvergne, Jacques d'Armagnac, détenteur violent de la baronnie de Bouzols, coupable, ce que Louis XI pardonnait le moins, de plusieurs complots contre l'autorité royale. D'Armagnac s'étant livré sous la condition d'avoir la vie sauve et d'être admis à se justifier, n'en fut pas moins déclaré criminel de lèse-majesté le 4 août 1477 par une commission de gens ayant pris part à la curée, dont le sire de Beaujeu eut la faiblesse d'accepter la présidence. On a chargé la mémoire du roi mais sans preuve d'avoir, lors de l'exécution qui eut lieu le même jour, exigé par un raffinement de cruauté qui serait horrible, que les trois fils d'Armagnac encore en bas âge et de blanc vêtus, fussent placés

[1] De La Mure, *Histoire des ducs de Bourbon et de Forez*, t. III, p. 231.

[2] A. Michel, *Histoire de l'ancien Bourbonnais*, t. II, p. 160; — De La Mure, *Histoire des ducs de Bourbon*, t. II, p. 363 en note, p. 366, 393 et suivantes.

sous l'échafaud d'où ruisselait le sang de leur père [1]. En donnant à Pierre de Bourbon et à Anne de France le comté de la Marche et les plus belles terres de sa victime, le roi enrichissait ses enfants mais ne les honorait pas. Ils le comprirent, et en 1489 ils traitèrent avec Jean et Louis de Nemours qui leur cédèrent les vicomtés de Carlat et de Murat à des conditions avantageuses sans être néanmoins spoliatrices.

Les ducs de Bourbon, quoique gouverneurs du Languedoc, étaient trop souvent à la cour pour faire de fréquents voyages en Velay. Depuis que, en 1470, la reine Charlotte de Savoie, accompagnée de Jeanne de France, femme du duc Jean, était venue au Puy remercier la vierge de Notre-Dame de lui avoir donné ce fils qui à son heure fut le roi Charles VIII [2], ni la raison de famille puisque l'évêque Jean mourut en 1488, ni la raison d'intérêt puisque la baronnie de Roche avait été donnée au Grand-Bâtard, n'auraient pu y amener le duc Pierre. Bien plus, il avait mieux compris que son frère que ces seigneuries, acquises à vil prix des deux derniers Lévis comtes de Villars, ne profiteraient guère à sa maison, outre que celle de Roche-en-Régnier, donnant à la vérité entrée aux états du pays mais relevant pour partie des comtes de Valentinois et pour partie des comtes de Velay [3], ne flattait que médiocrement

[1] Sur la maison d'Armagnac, voir une excellente notice publiée en 1854 par M. le baron de Sartiges-d'Angles et ce que nous en avons dit nous-mêmes dans la monographie de Bouzols. (*Revue historique*, librairie de J.-B. Dumoulin. Paris, 1870.) — Quant à la présence des fils, le fait pour être arrivé à l'état de tradition n'en est pas mieux établi. Voltaire s'en est beaucoup indigné dans sa *Correspondance* (lettre à Linguet de juin 1776). Casimir Delavigne l'a accepté dans son Louis XI (acte II, scène 6). Mais Michelet (*Histoire de France*, t. VI, p. 451), fait remarquer avec raison que les contemporains même les plus hostiles n'en parlent pas. Et M. Henri Martin (*Histoire de France*, t. VII, p. 137 de la 4e édition), affirme que c'est une fable inventée par la réaction contre la mémoire de Louis XI. — Calomnier Louis XI! ce serait grave.

[2] Odo de Gissey, *Discours historique de la très-ancienne dévotion de Notre-Dame du Puy*, édit. de 1620, p. 567.

[3] Un acte fait à Lyon le 19 mars 1490 et dont on trouvera l'analyse, à sa date, dans l'Inventaire de M. Huillard-Bréholles, montre tout ce que ces dépendances féodales avaient de désagréable dans de certaines situations. Le procureur de Mathieu, Grand-Bâtard de Bourbon, seigneur de Boutheon et de Roche, offre à Geoffroy de Pompadour, évêque du Puy et comte de Velay, séjournant à Lyon, de lui faire hommage pour les terres et seigneuries de Roche, Artias, Malivernas, Espalbon et Retournac, en le prévenant que les officiers du roi en Dauphiné prétendent que cet hommage est dû au roi à cause de son comté de Valentinois et ont même fait ajourner ledit Grand-Bâtard au parlement de Grenoble. — L'Évêque

l'orgueil d'un prince qui, par lui et par sa femme, touchait de si près à la couronne de France, et il avait résolu, presque au lendemain du jour où le duché de Bourbon lui était échu, de couper court à ces litiges avec les sires de la Voûte en leur donnant ample satisfaction.

Il en eut l'occasion, attendue et cherchée, le 22 novembre 1490. Louis de Lévis, seigneur de la Voûte, mariait son fils Gilbert, seigneur de Miribel, avec Jacqueline Du Mas, fille de ce Jean Du Mas, seigneur de l'Isle, grand-maître et général réformateur des eaux et forêts de France [1], que nous avons vu s'employer habilement après la mort du duc Jean pour faire passer l'héritage de la maison de Bourbon, de Charles l'archevêque-cardinal, à Pierre sire de Beaujeu, son cadet. De là, le plaisir très-vif que prirent à cette alliance le duc et la duchesse, car ils y travaillèrent et y assistèrent l'un et l'autre. « En considération de ce mariage, dit l'acte, le duc et la « duchesse du Bourbonnais ratifient les transactions conclues avec « les seigneurs de La Voûte au sujet de la succession de Villars, et « leur abandonnent tous les droits qu'ils peuvent avoir sur le comté « de Villars, Don, Mézilhac, Vachères, Vauvert, Poussan et Mar- « guerites, avec ce qu'ils peuvent prétendre sur Annonay, sauf le « cas où ils auroient des enfants à eux survivants. Si le mariage « vient à être dissous, le lieu de Vachères appartiendra à la dite « Jacqueline Du Mas et aux siens, mais pourra être racheté par les « dits sires de la Voûte moyennant 6,000 livres tournois. En outre, « ces derniers garantissent au Bâtard de Bourbon la possession de « Roche-en-Régnier [2]. »

Ce n'était pas la renonciatien entière et absolue de la maison de Bourbon à tout ce qu'elle tenait du dernier Lévis-Lautrec, comte de Villars, puisque ses droits, du moins pour quelques-unes des seigneuries, pouvaient renaître en cas d'éventualités sérieusement réservés. Mais c'était plus qu'une trêve à l'égard de quelques autres puisque lorsque le procès reprit son cours, après de graves événements, il demeura restreint aux fiefs de Roche et d'Annonay.

ne pouvant recevoir l'hommage en ce moment donne acte de l'offre qui lui est faite et promet de faire à Grenoble les diligences nécessaires pour garantir son fief.

[1] P. Anselme, *Histoire généalogique des grands officiers de la couronne*, t. IV, p. 30.

[2] Archives nationales, *Titres de la maison ducale de Bourbon*. P. 1397[3], cot. 626.

Pour continuer l'établissement princier le plus considérable de France depuis la fin récente de la maison de Bourgogne, le duc Pierre II, qui mourut en 1503, ne laissa qu'une fille, Suzanne de Bourbon; et pour la marier avec Charles de Montpensier, qui était auprès d'elle et qui fut le fameux connétable de Bourbon, Anne de Beaujeu, qui survécut plus de vingt ans à son mari, n'hésita pas à payer un dédit de cent mille livres à Charles d'Alençon à qui sa fille avait été promise.

L'alliance préférée était en effet un pacte de famille qui soudait l'une à l'autre deux branches de la maison de Bourbon en confondant leur sang et leurs domaines, et qui terminait ou prévenait de très-grandes contestations.

Jean de Berry avait acquis, en 1384, de Bernard de Ventadour le comté de Montpensier, et ce comté, Marie de Berry l'ayant porté par mariage, en 1400, au duc Jean Iᵉʳ, devint l'apanage de Louis de Bourbon, leur troisième fils, qui épousa en secondes noces, le 15 février 1442, Gabrielle de La Tour, fille de Bertrand VI[1].

Après eux vint Gilbert, et de son mariage avec Claire de Gonzague, contracté le 24 février 1481, naquit Charles de Bourbon-Montpensier, unique représentant survivant de cette branche cadette et cousin de Suzanne, elle-même unique héritière de la branche aînée, dont le duc Pierre II avait été le dernier mâle. Par des substitutions, souvent renouvelées, les comtes de Montpensier pouvaient à bon droit se croire appelés au duché de Bourbonnais *tombant en quenouille*, et le jeune comte Louis, qui mourut en Italie, avait manifesté des prétentions contre le duc Pierre dès 1499, quoique l'éventualité à l'héritage eût déjà été promise à sa branche par une transaction sur procès de l'année 1489[2].

D'un autre côté, dans le contrat de mariage d'Anne de France avec le sire de Beaujeu, passé à Jargeau le 3 novembre 1473, Louis XI avait fait stipuler que dans le cas où les époux mourraient *sans enfant mâle* tous leurs domaines seigneuriaux seraient réunis à la couronne, clause qui aurait ravi à la maison de Montpensier tout le bénéfice des substitutions qui, au même cas, l'appelaient à succéder, si Charles VIII n'y avait dérogé par ses lettres de l'année 1488 permettant au duc Pierre II de «disposer de tous ses biens par

[1] Baluze, *Histoire de la maison d'Auvergne*, t. I, p. 211 et 212.
[2] A. Michel, *Histoire de l'ancien Bourbonnais*, t. II, p. 180 et 183.

telles donations qu'il lui plairait de faire et si Louis XII n'avait également accordé à la maison de Bourbon, en 1499, de nouvelles lettres dérogatoires à cette reversibilité à la couronne.

Telle était donc la situation que venait régler l'alliance conclue à Paris entre les deux branches de la maison de Bourbon par les conseils mêmes de Louis XII, en présence des princes du sang, des quinze plus grands seigneurs du royaume, de Georges d'Amboise, cardinal et légat du pape en France, de plusieurs évêques et des jurisconsultes les plus renommés. Aux termes de ce contrat, Charles de Montpensier était déclaré héritier naturel de tous les anciens domaines de la maison de Bourbon, et quant aux autres biens les époux s'en firent mutuelle donation en faveur du survivant[1].

Anne de France, qui aima toujours son gendre comme s'il avait été son propre fils, savait bien qu'elle donnait pour époux à sa fille Suzanne le prince le plus accompli de l'Europe, mais, quoiqu'elle eût peut-être plus de génie politique que son père Louis XI, pouvait-elle prévoir que ce prince si beau, si brave et si grand serait un jour fatalement amené à combattre contre son roi et sa patrie? qu'il tomberait sous un coup d'arquebuse devant les murailles de Rome? de Rome qui au XVIe siècle reverrait Annibal!

Il était né en 1490, et sa mère, de l'illustre maison de Mantoue, avait mêlé dans ses veines le sang italien au sang de saint Louis. En 1506, Anne de France profita des fiançailles de François Ier avec la fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne pour produire à la cour le jeune duc de Bourbon, son élève et son gendre, qui effaça tous les autres princes par sa bonne mine, par la richesse de son équipage, par son adresse dans les joûtes dont il sortit toujours vainqueur. Louise de Savoie sa parente, belle et galante malgré ses six lustres, le remarqua, et de ce moment, dit un historien moderne, date une passion qui devait être si funeste à celui qui en était l'objet.

Cette vie qui toucha à toutes les gloires et à toutes les misères, à toutes les espérances et à toutes les déceptions, si haute à Marignan, abreuvée à Pavie d'une joie si courte et si amère, où s'est livrée dans une âme forte et fière le terrible combat de toutes les passions humaines, qui pourrait songer à l'écrire lorsque de nos jours un des maîtres de la science historique l'a si magistralement racontée[2]?

[1] A. Michel, t. et p. cités.

[2] M. Mignet, *de Charles-Quint et de François Ier — Bourbon*. — (Revue des Deux-Mondes, 1860.)

Qui ne sait d'ailleurs de quelles injustices, de quelles ingratitudes, l'imprévoyance de François Ier et l'amour dédaigné de sa mère payèrent les éclatants services du connétable ? Oui, comme Coriolan, Wallenstein, Henri de Montmorency, le grand Condé, comme des frères et même des fils de roi, car la famille des personnages tragiques est nombreuse, Bourbon eut la coupable pensée d'ouvrir à l'étranger les frontières de la patrie, mais lui du moins ne restait pas sans excuses : on l'avait enfermé dans l'alternative d'un mariage odieux ou de sa ruine. Et si après avoir repoussé d'un mépris insultant toute proposition d'alliance avec la mère de son roi, il livra son âme gonflée de colère et d'orgueil aux promesses de Charles-Quint, c'est que par l'ordre de ses maîtres le chancelier Du Prat, complice intéressé de cette déplorable iniquité, était venu devant le Parlement lui disputer au nom de Louise de Savoie l'héritage de Pierre II [1].

En 1513, il avait reçu de Louis XII le gouvernement du Languedoc devenu héréditaire dans sa maison comme il le fut bientôt après dans celle de Montmorency ; mais ce titre, pour lequel la province lui servait 24,000 livres, ne l'obligeait pas à la résidence, puisque, loin d'ouvrir les états en personne selon l'usage et le droit de sa charge, il n'assista que par un envoyé à ceux qui se tinrent au Pont-Saint-Esprit en 1517 et en 1520 [2]. Bien moins encore vint-il comme baron de Roche-en-Régnier siéger aux états particuliers du pays de Velay, quoique depuis la mort du Grand-Bâtard, en 1504, cette baronnie, de même que le château de Boutheon en Forez et tout ce qui lui avait été donné en apanage, fût rentré de plein droit dans la maison ducale [3].

[1] Tout n'est pas sans valeur dans la *Vie* du chancelier-cardinal que publiait en 1857 le marquis du Prat. Mais il était impossible de laver devant l'histoire un zèle aussi excessif et aussi bien payé. Ce n'est pas l'austère l'Hospital qui aurait livré à la violente Louise de Savoie la tête de Semblançay et le patrimoine du connétable en retenant pour salaire le mobilier « le plus beau qui fust en maison de prince de la chrétienté », accumulé par les ducs de Bourbon dans leur forteresse de Chantelle, et cette baronnie de Thiers si ardemment convoitée par Antoine du Prat mais qu'après 40 ans d'illégitime possession on arracha cependant à ses héritiers.

[2] D. Vaissète, *Histoire de Languedoc*, t. V, p. 112 et 116 ; — Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, p. 281 à 283.

[3] Au milieu de leurs richesses territoriales et de leurs splendeurs ces grandes maisons souvent besoigneuses avaient recours à d'assez misérables expédients. Des titres qui sont aux Archives nationales, constatent que le 27 mars 1507 la douairière de Bourbon, le duc Charles et la duchesse Suzanne sa femme, engagèrent à Florimond Robertet, trésorier de France, la terre de Roche et ses dépendances pour

Lorsque, — la coupe d'amertume remplie et bue, la rébellion ourdie et découverte, — les choses en furent venues entre François I[er] et le dernier grand vassal de la couronne de France, comme l'appelle Châteaubriand, à ce moment suprême pour leurs destinées où ils ne pouvaient plus ni s'aimer ni se tromper, Charles n'eut que le choix de deux périls : implorer bien tard le pardon du roi ou se dérober par la fuite. Le prince altier qui, fugitif, ne fléchissait pas le genou devant celui sur les états duquel le soleil ne se couchait jamais et qui en refusant sa Toison d'or ne lui demandait que des soldats, devait tout préférer à l'humiliation de n'être plus à la cour de France qu'un rebelle ruiné, châtié et dédaigné. Dans la nuit du 9 au 10 septembre 1523, il sortit donc, après quelques dernières hésitations, de son château de Chantelle qui n'aurait pu résister longtemps aux troupes du maréchal de Chabannes et à l'armée que de Lyon le roi aurait pu y conduire en personne, et prit la route d'Auvergne, annonçant à ses officiers et à ses amis l'intention d'aller se mettre en sûreté dans sa forte place de Carlat. Mais arrivé à Herment, n'ayant plus d'autre dessein que de passer à l'étranger, il se déroba à cette trop nombreuse escorte, et seul avec Pomperan, gentilhomme dévoué, l'un et l'autre déguisés en archers de la garde du roi, ils se dirigèrent par des chemins de traverse, qui encore aujourd'hui rendent leur course obscure, vers le lieu de *Pomperent* (canton de Pinols [1]), d'où, après quelque repos, traversant le Velay, ils arrivèrent par le Puy et Saint-Bonnet-le-Froid sur les bords du Rhône et gagnèrent ainsi les terres de lE'mpire, non sans avoir risqué plus d'une fois d'être reconnus [2]. Charles y retrouva, protégés par la duchesse de Lorraine, sa sœur, plusieurs de ses compagnons de Chantelle qui lui rapportaient fidèlement cousue dans des *Jacques*, une somme de 32,000 écus d'or qu'il leur avait confiée au moment de la séparation, et parmi ces hommes dévoués étaient son médecin Jean de l'Hospital, le père du grand chancelier, et le forézien du Peloux qui, au dire de Brantôme [3], fit si fière mine devant François I[er] en venant lui porter des propositions au nom de Charles-Quint

une somme de 10,000 écus d'or qu'ils ne remboursèrent qu'à l'expiration du réméré le 25 mars 1510.

[1] Deribier, *Dictionnaire topographique de la Haute-Loire.*

[2] *Mémoires sur l'Histoire de France*, collection Petitot, t. XVII, p. 414 et 415. — Cet itinéraire indiqué avec précision par Martin du Bellay et qu'il n'aurait jamais pu inventer, est le seul vrai pour tous ceux à qui, comme à nous, ces localités sont familières.

[3] *Œuvres complètes*, t. I, p. 25, 27, 271, de l'édition du Panthéon littéraire. —

Inquiet, et il pouvait l'être, sur les suites de cette grosse affaire, car Bourbon était cher à l'armée et avait d'étroites alliances avec les plus puissantes maisons du royaume, le roi dut renoncer à se rendre lui-même en Italie et donna à l'amiral Bonnivet la conduite de l'expédition, ce qui fut une nouvelle faute.

Le Parlement à qui le complot avait été dénoncé avec injonction de hâter les rigueurs, mais qui, en déplorant l'égarement du connétable, savait par quelles injustices il y avait été poussé, se borna à l'ajourner au 4 juin 1524, usant ainsi d'égards envers lui comme il avait déjà usé d'indulgence envers ses complices.

Un seul en effet, le comte de Saint-Vallier, avait été condamné à mort, soit qu'il fût entré plus avant que les autres dans la rébellion, soit qu'étant chevalier de l'Ordre, capitaine de cent gentilshommes de la garde du roi dont il recevait en outre une pension, son ingratitude le rendît moins excusable. Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, baron de Privas et de Chalencon en Vivarais, appartenait à cette maison des comtes de Valentinois qui avait possédé plusieurs baronnies en Velay pendant les XIII[e] et XIV[e] siècles et de laquelle relevait le château de Roche-en-Régnier. Très-lié avec le duc de Bourbon, vassal bien autrement puissant que le suzerain, il avoua dans ses interrogatoires qu'étant ensemble à Montbrison, il avait reçu ses confidences et qu'il en avait gardé le secret parce que son ami lui avait promis de renoncer à ses coupables projets. L'arrêt du 16 janvier 1523 prononçant sa dégradation et la confiscation de ses biens, ordonnait qu'il aurait la tête tranchée en place de Grève, mais lorsque, conduit sur une mule au pied de l'échafaud, le malheureux frissonnait déjà sous le glaive de l'exécuteur, sa grâce arriva. La belle Diane de Poitiers, sa fille, s'était jetée tout en pleurs aux genoux du roi et l'avait obtenue [1]. Sous les fortes émotions d'une mort

Les du Peloux, nous aurons à y revenir, appartenaient à une ancienne famille du Dauphin établie en Vivarais et en Velay.

[1] *A quel prix ?...* — L'histoire pourrait dédaigner cette question. Saint-Vallier avait jusque-là bien servi, et Louis de Brézé, son gendre, grand sénéchal de Normandie, avait été le premier révélateur du complot. C'était assez pour que le roi fît remise de la peine capitale en tenant d'ailleurs sous sa main un coupable qui n'était plus dangereux. M. Henri Martin dit clairement que Diane employa des armes plus efficaces encore, ses lettres à François I[er] attestant une liaison qui ne fit pas scandale mais qui assura le crédit de la fille après avoir sauvé le père. M. Mignet, sans être aussi affirmatif, dit cependant que le roi avait été encore plus touché des prières de Diane que des instances et du dévouement du grand sénéchal, et avait accordé la grâce de Saint-Vallier aux supplications de son gendre « et peut-être aux influences

vue de si près les cheveux du comte blanchirent en un instant, et il garda le reste de ses jours le tremblement de la fièvre quoiqu'il eût fini par obtenir son entière liberté et même la restitution de ses biens confisqués [1]. — Quant à Diane, la dame de Brezé, que les écrits du temps nomment la grande sénéchale, maîtresse reconnue de Henri II, elle fut sous ce roi fasciné plus reine que Catherine de Médicis, plus premier ministre que le connétable de Montmorency. C'est moins pour abriter que pour célébrer leurs amours qu'elle se fit bâtir par Philibert Delorme ce château d'Anet, bijou de pierre de la Renaissance, où les Vendôme, petits-fils d'Henri IV et de Gabrielle, ternirent par des mœurs licencieuses la fleur de leur esprit et l'éclat de leurs qualités guerrières.

Les deux évêques d'Autun et du Puy restèrent en prison sans jugement et furent rendus à la liberté en 1526 par suite du traité de Madrid. La maison de Chabannes possédait en Bourbonnais la seigneurie de la Palisse dont elle a glorieusement porté le nom dans les XV[e] et XVI[e] siècles. Par là et à cause de sa baronnie de Roche-en-Régnier s'expliquent les relations étroites du connétable avec Antoine de Chabannes, évêque du Puy. « Charles de Bourbon un peu avant sa « défection, dit Frère Théodore [2], l'entretint à Moulins et même à la « Palisse, et outre la parenté qui les unissoit on savoit qu'il existoit « entre eux de l'amitié et de la confidence ; le roi que l'appréhension « d'un mouvement au dedans de l'état sollicitoit à ne rien négliger « le fit mettre à Pierre-Encise, citadelle de Lyon, et ordonna de le « conduire à Paris avec des précautions qui le faisoient estimer fort « coupable; mais en moins de quelques semaines son innocence prit « le dessus d'un soupçon dénué de preuves, et comme le maréchal « et tous ses ancêtres s'étoient signalés par leur fidélité il fut élargi « et reçu en grâce. » Evidemment sa qualité d'évêque, les services du maréchal et ceux de Vendenesse de Chabannes y firent plus que

de sa fille. » — D. Vaissète et Arnaud, racontent bien la *défection* du connétable, gouverneur de la Provence, et la condamnation de S.-Vallier, mais sont muets sur tout le reste.

[1] Telle est la tradition populaire recueillie et propagée par un certain courant historique, elle est combattue avec autorité par M. Georges Guiffrey dans deux livres récemment publiés, les *Lettres inédites de Diane de Poytiers, le procès criminel de Jehan de Poytiers, seigneur de Saint-Vallier*. Rien ne saurait prévaloir contre des documents originaux.

[2] *Histoire de Notre-Dame du Puy*, p. 381 et 382. — Arnaud, *Histoire du Velay*, t. I, p. 284 et 285.

son innocence. Ajoutons que pour avoir son évêque, l'Eglise du Puy dut encore payer sa rançon. Quoique déguisé sous des apparences d'emprunt, le fait que nous allons rapporter n'a pas d'autre sens.

« Après un tel revers (la bataille de Pavie et la captivité du roi, « 1525), on attendoit d'un moment à l'autre que des armées alle- « mandes, espagnoles et angloises entrassent dans le royaume, et la « régente cherchant de l'argent de toutes parts pour lever diligem- « ment des troupes, le chapitre du Puy eut la générosité de prêter « les plus considérables pièces de son trésor à la couronne. Louise « ne les accepta que sous la condition de restituer les mêmes choses, « ou du moins leur valeur, ce que le roi recommanda plusieurs fois « depuis sa délivrance. Mais les surintendants à qui le gibet de Sem- « blançay venoit inutilement de prêcher l'intégrité, ne payèrent que « d'artificieuses remises et avoient le cœur si corrompu du manie- « ment de l'or que la sainteté de cette dette au lieu de les inciter d'y « satisfaire, la leur faisoit regarder comme une obligation frivole [1]. »

Dès que Bourbon est sorti du royaume les événements se précipitent : — c'est le malheureux prince devenu lieutenant de l'Empereur en Italie, ne mettant qu'un orgueilleux ressentiment au service de ce nouveau maître, excitant la jalousie des autres généraux, mais cherchant à satisfaire une première vengeance sur son ennemi Bonnivet, et, déjà trompé par la fortune, rencontrant au lieu de l'amiral qui lui échappe le chevalier Bayard mourant avec honneur pour son pays et dont il reçoit une leçon qui enfonce dans son âme l'aiguillon du remords [2] ; — c'est le coup de main tenté sur la Provence et qui échoue par la circonspection de Pescaire, par le courage des Marseillais, par la marche rapide du maréchal de Chabannes qui l'atteint au passage du Var et taille en pièces son arrière-garde [3] ; — c'est une nouvelle armée qu'il va recruter en Allemagne avec les épargnes du duc et les bijoux de la duchesse de Savoie, émus de sa disgrâce, émerveillés de son esprit et de son courage ; — c'est la sanglante

[1] P. Théodore, *Histoire de Notre-Dame du Puy*, p. 383. — La perte de ce trésor, un des plus riches et des plus curieux de l'Église de France, est à jamais regrettable, mais le circonspect historien que nous citons en égare la responsabilité. Samblançay et ses pareils n'ont rien à faire là.

[2] Du Bellay et Brantôme.

[3] Cette invasion de la Provence fit armer toutes les villes de Languedoc et leur coûta cher. Arnaud (*Histoire du Velay*, t. I, p. 291) détaille plus longuement qu'il n'en a l'habitude les réquisitions, les fournitures, les dépenses de toute nature qu'eut à supporter le pays à cette occasion.

bataille de Pavie où il a la triste gloire de vaincre ses anciens compagnons d'armes et d'humilier la France et son roi ; — c'est François Ier prisonnier à Madrid, et son royaume subissant pour le racheter un traité presque aussi désastreux que celui de Brétigny, donnant à Charles-Quint des trésors et une province ; — c'est le proscrit, vainqueur plus à plaindre que son roi captif, regrettant la blessure qu'il avait faite à son pays, s'offrant en sacrifice dans les négociations, et revenant en Italie désabusé de l'Empereur mais résolu à y régner indépendant ou à périr à l'œuvre ; — c'est à l'appel de ce grand révolté, qui n'avait pas un écu à leur donner, 16,000 lansquenets qui l'auraient suivi jusqu'au bout du monde, quittant le Milanais dévasté pour aller à travers tous les dangers et toutes les misères pleins de confiance dans son génie lui chercher quelque part un royaume ; — c'est enfin ce coup d'arquebuse dont Cellini s'est trop vanté, mais qui de sa main ou d'une autre, au sac de la ville éternelle conquise et violée par ses soldats, fit tomber comme un aventurier un prince digne d'un trône....

Quel siècle ! quels hommes et quel drame !

(*La suite prochainement.*)

TRUCHARD DU MOLIN,
Conseiller à la Cour de cassation.

NOTES

Prises aux archives de l'État-civil de Paris.

(*Suite* *)

Chaspou (N.) né et mort le 19 décembre 1745; Adélaïde-Constance-Eusèbe-Jeanne, née le 2 janvier 1747; Anne-Claire-Pauline, née le 29 juin 1748; enfants d'Eusèbe-Félix, marquis de Verneuil et de Sainte-Julitte, et d'Anne-Adélaïde d'Harville (S. R.).

—Eusèbe-Jacques, marquis de Verneuil, mort le 2 janvier 1747, à cinquante-cinq ans, époux de Marie-Louise Bigres (S. R.).

— Eusèbe-Félix, marquis de Verneuil, grand-échanson de France, mort le 20 février 1791, à soixante-dix ans, veuf d'Anne-Adélaïde d'Harville (S. E.).

Chassepot (Anne de), morte le 2 avril 1678, femme de Pierre-Claude de Hodic, comte de Marly-la-Ville, conseiller du roi, maître des requêtes (S. A. des A.).

— Louise, inhumée le 20 juillet 1685, fille de Charles, seigneur de Beaumont, et de Louise de Lisle (S. G.).

Chassebras (Antoinette-Madeleine de), morte le 24 septembre 1720, veuve de Claude-Antoine, comte d'Harville (S. S.).

Chasselet de Launoy (Didier), veuf de Françoise Bour, remarié le 9 février 1779 à Charlotte-Victoire de Jan, veuve de Gabriel Mignard, écuyer, capitaine de cavalerie (S. J. du H. P.).

Chasteigner (Marie-Henriette de), née le 3 mai 1728, fille de Henri, écuyer, et de Claude Loiseau (S. S.).

— Henriette-Antoinette-Nicole, née le 19 septembre 1781; Alexandre-Armand, né le 27 décembre 1783; René-Sylvestre, né le 31 août 1786, enfants du comte Jean-René-Henri, et de Marie-Louise-Madeleine-Gabrielle d'Harville des Ursins de Trainel (S. S.).

Chastellard (Alexandre-Christophe-Pierre de), né le 10 juin 1761, fils du marquis François, maréchal des camps, chevalier, et de Marie-Thérèse de Laval de la Morse (S. S.).

Chastellier (Charles-Louis-Joachim du), marquis du Mesnil, mort le 1er mars 1764, à soixante-trois ans (S. S.).

* Voyez 10e liv., octobre 1872, p. 522.

Chastellux. — « Le jeudi neufiesme jour du mois d'aoust mil six cent cinquante-sept, fut baptisé Nicolas-Philippe, fils de Mre César, conte de Chatelu, viconte d'Avalon, baron de Caré, etc., et de dame Marie-Magdeleine Le Sueur, sa femme, rue des Barrées, parain, messire Nicolas Fayet, conseiller du roy en ses conseils et en sa cour de parlement; maraine, dame Charlotte de Bligny, contesse de Chatelu. Signé Provost » (S. P. f° 498).

— « Le lundi, treizième jour du mois de janvier mil six cent cinquante-neuf, fut baptisé Nicolas-Michel, fils de messire Cæsar, conte de Chastelu, et de dame Marie-Magdelaine Le Sueur, sa femme, rue des Barrez. Parain, messire Michel Sublet; maraine, dame Magdelaine Delbaine, femme de messire Jean-Jacques du Bouchet. — Signé : Mazure (S. P., f° 76).

— « Le lundi, troisiesme septembre mil six cent soixante-trois, les trois bans publiez sans opposition, les fiançailles faites le jour précédent, ont esté mariés haut et puissant seigneur messire Cæsar-Philippe de Chastellux, comte de ces lieux, vicomte d'Avallon, baron de Carré, seigneur de Marigny et autres lieux, premier chanoine héréditaire de l'église cathédralle de Saint-Estienne d'Auxerre, natif de Chastelux, diocèse d'Authun, veuf de deffunte dame Magdeleine d'Osny, de la paroisse Saint-Paul, et damoiselle Judith Barrillon, natifve d'Amboise, diocèse de Tours, fille de deffunct messire Jean-Jacques Barrillon, vivant chevallier, seigneur de Chastillon, conser du roy en ses conseils d'Estat et privé, et en sa cour de Parlement, et président de la première chambre des enquestes de la de cour, et de dame Bonne Fayet, ses père et mère, de cette paroisse. Pour tesmoins ont été présents du costé dud. sr Chastellux : messire Jean-Jacques Du Bouchet, chevallier, seigneur de Villeflix-les-Arches et Bournonville, son cousin; messire Melchior Harod de Vinevas, seigneur de Saint-Romain, abbé commandataire de l'abbaye de Corbigny; du costé de lad. damlle Barrillon, sa mère susdte, messire Paul Barrillon Damoncourt, conseiller du roy en ses conseils et maistre des requestes ordinaire de son hostel; messire Antoine Barrillon, seigneur de Chastillon, conser prieur du prieuré de Gizy, messire Henry Barrillon, prieur de N.-Dame de Boulongne-lès-Blois, bachelier en théologie, ses frères; messire Antoine Barrillon, chevalier, seigneur de Mancy, Morangis, Montigny, Brange, etc., etc., conser du roy en ses conseils et directeur de ses finances, son oncle. — Signé . Cæsar-Phe de

Chastellux. — Judith Barrillon. — Bonne Fayet. — Cyrus É. de Périgueux. — Barrillon.—J. Barrillon. — Barrillon-d'Amoncourt. — H. Barrillon. — Barrillon. — Lhospital-Ste-Mesme. — M. de Harod. — Du Bouchet. (S.J. en G. f° 42.)

— « Le mardy, dixième jour de juin mil six cent soixante-quatre, Bonne, fille de hault et puissant seigneur messire César-Philippe, viconte d'Avalon, conte de Chastelus, premier chanoine héréditaire de l'église de St-Étienne d'Auxerre, etc., demt rue de Thorigny, et de haulte et puissante dame Judith de Barrillon, son espouse, a esté baptizée, estant naye de lundy, neuvième dudit mois; son parain, messire Anthoine de Barillon, conser du roy en tous ses conseils d'État et directeur de ses finances; sa maraine, dame Bonne Fayet, veuve de messire Jean-Jacques de Barillon, conser du roy en tous ses conseils et président en sa cour de parlemt. Signé : J. Sachot. (S. G. f° 194.)

— « Le deuxiesme jour du mois de may mil six cent soixante-sept, a esté baptisé un garçon, né du mesme jour, lequel a esté nommé Philbert-Paul, fils de hault et puissant seigneur messire Cæsar-Philippe de Chastelux, conte dudit lieu, baron d'Avalon et autres lieux, et de dame Judith Barrillon, sa feme, demts rue d'Anjou, de cette paroisse. Le parain, messire Paul Barillon-Damoncourt, conser du roy en ses conseils, mtre des requestes ordre de son hostel, commissaire de en partie pour l'exécution des ordres de Sa Majesté en la généralité de Paris; la maraine, dame Philberte Damoncourt, feme de messire Anthoine Barillon, conser du roy en ses conseils d'Estat et privé, de direction de ses finances. — Signé : Loisel, curé. (S. J. en G. f° 28.)

— « Le mercredy, vingt-troisiesme jour du mois de may mil six cent soixante-huit, a esté baptisé une fille née du mesme jour, laquelle a esté nommée Marie-Judith, fille de hault et puissant seigneur, messire Cæsar-Philippe de Chasteleux, conte dudit lieu, baron d'Avallon et autres lieux, et de dame Judith de Barillon, sa feme, demt rue d'Anjou, de cette paroisse. — Le parein, messire Anthoine de Barillon, conser du roy en sa cour de Parlement. — La mareine, dame Marie-Magdeleine Mangot, feme de messire Paul de Barillon, conser du roy en ses conseils, mtre des requestes ordres de son hostel. — Signé : Loisel, curé. (S. J. en G., f° 99.)

— « Le trentiesme jour du mois d'octobre mil six cents soixante-

nenf, a esté baptisé un garçon nay du mesme jour, lequel a esté nommé Henry, fils de messire Cæsar-Philippe de Chasteleux, conte de dit lieu, et de dame Judith de Barillon, sa feme, demts rue de Lhome-Armé, de cette paroisse. Le parein, messire Henri de Barillon, ptre, docteur de Sorbonne. — La marreine, demoiselle Élisabeth de Lhopital, fille de deffunct messire Jacques de Lhopital, conte de St-Mesme. Signé : Loisel, curé. (S. J en G. fo 100.)

« — Du vendredy vingt-troisième jour du mois de septembre mil six cent soixante et douze, a esté baptisée une fille née le mesme jour, laquelle a esté nommée Anne, fille de messire Cæsar-Philippe de Chastellux, comte de Chastellux, Carré et autres lieux, premier chanoine d'Auxerre, et de dame Judith Barillon, son épouse. — Le parein, mre Anne de l'Hospital, comte de St-Mesme, chevallier d'honneur et premier escuyer de deffuncte son Altesse royalle Mme, douarière d'Orléans, maistre particulier des eaux et forests de la maistrise de Dourdans, gouverneur et capitaine des chasses dudit comté. La marreine, dame Bonne Fayet, veufve de messire Jean-Jacques Barillon, vivant président aux enquestes, baptisée par messire Henry Barillon, évesque de Luçon. — Signé : Henry, Év. de Luçon. — Bonne Fayet. — de l'Hospital-Ste-Mesme. — Chastellux. (S. J. en G. fo 4.)

« — L'an mil sept cent vingt-deux, le seize février, haut et puissant seigneur messire Guillaume-Antoine, comte de Chastellux, vicomte d'Avallon, baron de Carré, brigadier des armées du roy, capitaine des chevau-légers de Berry, agé d'environ vingt-sept ans, premier chanoine héréditaire de l'église cathédrale de St-Étienne d'Auxere, fils majeur de feu haut et puissant seigneur messire Cesar-Philippe, comte de Chastellux, et de deffunte haute et puissante dame Judith de Barillon, son épouse, ses père et mère, demeurant à son hôtel, rue des Tournelles, psse de St-Paul, d'une part, et damoiselle Claire-Thérèse Daguesseau, âgée d'environ vingt ans, fille mineure de très-haut et très-puissant seigneur monseigneur Henry-François Daguesseau, chevalier, chancellier de France, seigneur de Fresne, et de très-haute et très-puissante dame madame Anne Le Febvre d'Ormesson, son épouse, ses père et mère, demeurant à l'hostel du Chancelier de France, place de Louis-le-Grand, en cette psse, d'autre part, après la publication d'un ban faite en cette église, vu le certificat de pareille publication d'un ban faite en l'église parroissiale de St-Paul, parroisse dudit seigneur

époux; la dispense de deux autres bans accordée par Son Éminence monseigneur le cardinal de Noailles, notre archevêque, en datte du onzième jour des présens mois et an, signée de Son Éminence, et plus bas, de Chevalier, son secrétaire, duement scellée, controllée et insinuée le quatorzième jour des susdits mois et an, signé : Frain, greffier, vu de plus un acte passé par devant notaires, au Châtelet de Paris, en datte du neufviesme jour des présens mois et an, par lequel le dit seigneur époux certifie la mort de ses père et mère, et sa majorité de vingt-cinq ans, dont coppie de la minutte demeurée à Mr de Mouchy, notaire au Châtelet de Paris, nous a été délivrée, signés de Mouchy et son confrère, le tout en bonne forme, et les fiançailles célébrées hier, ont été épousés en face de l'Église sans aucune opposition par monsieur l'évêque et comte de Châlons, pair de France, en présence et du consentement de Jacques Bence, prestre, docteur de Sorbonne et desservant en chefs cette p^{sse}. Présents messire César-Armand de Saint-Chamand, guidon de la gendarmerie, neveu dudit seigneur époux, d^{t} rue des Tournelles, p^{sse} de St-Paul, messire Jean-Jacques de Barillon, chevalier, conseiller du roy en ses conseils, maistre des requettes ordinaires de son hostel, d^{t} en son hostel, rue St-Gilles, p^{sse} St-Paul, monseigneur le Chancelier et Mme la Chancelière, père et mère de la ditte damoiselle épouse, et messire Henry-François de Paule d'Aguesseau, chevalier, cons^{er} du roy et son avocat général en son parlement, frère de la ditte d^{lle} épouse, d^{ts} tous trois à l'hostel du Chancelier de France, en cette p^{sse}, messire Jean-Baptiste Paulin Daguesseau, prêtre-docteur ès-loix de la faculté de Paris, oncle paternel de la ditte d^{lle} épouse, d^{t} rue Pavée, p^{sse} de St-André-des-Arts, messire Joseph-Antoine Daguesseau de Valjouan, chevalier, cons^{er} du roy en sa cour de p^{t}, oncle paternel de la ditte d^{lle} épouse, d^{t} rue et fauxbourg Saint-Honnoré, p^{sse} de la Magdelaine, tous lesquels témoins et autres parens et amis soussignés, nous ont certifié les noms, surnoms, qualités, âges, libertés et domiciles du dit seigneur époux, et de la ditte d^{lle} épouse, et lecture à eux faite, ont signés avec nous. Ainsi signé : Chastellux. — C.-T. Daguesseau. — Daguesseau. — St Chamans. — Barillon de Morangi. — Lefevre d'Ormesson Daguesseau. — Daguesseau. — Daguesseau de Frenes. — Daguesseau. — Le ch^{er} Daguesseau. — † De Tavannes, év. c. de Chaalons. — Bence. (S. R.)

— « Du huitième jour de décembre mil sept cent vingt-deux,

Cæsar-Henry, fils de haut et puissant seigneur messire Guillaume-Antoine, comte de Chatellux, vicomte d'Avalon, baron de Caré, premier chanoine héréditaire de l'église cathédrale de St-Estienne d'Auxerre, brigadier des armées du roy, capitaine des chevau-légers de Berri, présent, et de haute et puissante dame madame Claire-Thérèse Daguesseau, son épouse, dt rue Neuve-St-Honnore, en cette paroisse, né d'aujourd'hui, a été baptisé. Le parain, très-haut et très-puissant seigneur monseigneur Henry-François Daguesseau, chevalier, chancelier de France, représenté par haut et puissant seigneur messire Henry-François-de-Paule Daguesseau, chevalier, conseiller d'État, avocat général en la cour de parlement, demeurant place de Louis-le-Grand, en cette paroisse; la maraine, haute et puissante dame Madame Bonne de Chatellux, veuve de haut et puissant seigneur messire François de Saint-Chamans, marquis de Méry, demeurant rue des Petits-Pères, paroisse St-Eustache, et ont signé : — Daguesseau. — Chastellux de St-Chamans. — Chastellux. — J. Bence. (S. R., f° 24.)

— « L'an mil sept cent vingt-trois, le deux novembre, Cæsar-François, fils de ht et puissant seigr mre Guillaume-Antoine, comte de Chastellux, vicomte d'Avalon, baron de Caré, premier chanoine héréditaire de l'église cathedralle d'Auxerre, brigadier des armées du Roy, cape des gens d'armes de Flandre, et de haute et pute dme Madme Claire-Thérèse Daguesseau, son épouse, de cette paroisse, rue St-Honoré, né d'hyer, a été baptisé. Le parrain, haut et pt seigr mre Cæsar-Arnaud comte de St-Chamans, guidon des gens d'armes anglois, la maraine, haute et puisle dame Madme Anne Lefebvre d'Ormesson, épouse de très-haut et très-puisst seigr Monseigr Henry-François Daguesseau cher, chancellier de France, qui ont signé avec le père. (S. R.)

— « Du deux mai mil sept cent vingt-cinq, Judith-Félicitée, fille de haut et puissant seigneur messire Guillaume-Antoine comte de Chastellux, brigadier des armées du roy, capitaine de gens d'armes de Flandre, présent, et de haute et puissante dame Madame Claire-Thérèse Daguesseau sa femme, demeurants à l'hôtel du Chancelier de France, place Louis-le-Grand, en cette paroisse, née d'aujourd'hui, a été baptisée. Le parein, haut et puissant seigneur messire Henry-François de Paul Daguesseau, chevalier, conseiller d'État, avocat général en la cour de parlement, demt susdites place Louis-le-Grand et paroisse; la mareine, dame Pauline-Félicitée de St-

Chamans, femme de Samuel Bernard, chevalier de St-Michel, demt place des Victoires, paroisse St-Eustache, et ont signé : Daguesseau, — Félicité de Saint-Chamans, — Chastellux, — Bance. (S. R. folio 29.)

— « Le cinquième jour de février mil sept cent vingt-neuf, très-haute et très-puissante damoiselle Mademoiselle Judith-Félicité de Chastellux, fille de très-haut et très-puissant seigneur Monseigneur Guillaume-Antoine, comte de Chastellux et de très-haute et très-puissante dame Madame Claire-Thérèse Daguesseau, ses père et mère, décédée le troisième jour présent mois, place de Louis-le-Grand en cette paroisse, âgée de trois ans neuf mois, a été inhumée dans la cave de la chapelle de la Sainte-Vierge. Présens : mre Antoine Desvergers, cher de l'ordre du roy, seigneur de Maupertuy, demt susdite place de Louis-le-Grand, aussi en cette paroisse, et mre César Zacharie, écuyer, bibliothécaire de Mgr le Chancellier, demt rue St-Honoré, en cette paroisse. Signé : C. Zacharie, — Desvergers de Maupertuy, — Landry de Séricourt. (S. R. folio 11.)

— « Le onzième jour de décembre mil sept cent vingt-neuf, par moi Marin Hutrel prêtre, docteur en théologie et curé de cette paroisse a été baptisé un enfant mâle, né d'aujourd'hy du mariage de haut et puissant seigneur messire Guillaume-Antoine de Chastellux, comte de Chastellux, vicomte d'Avallon, baron de Carré, premier chanoine né héréditaire de l'église cathédrale d'Auxerre, brigadier des armées du roy, capitaine des gendarmes de Flandre, et de haute et puissante damme Madame Claire-Thérese Daguesseau, de cette paroisse, lequel a été nommé Henry-Guillaume par très-haut et très-puissant seigneur Monseigneur Henry-François Daguesseau, chevaillier, chansellier de France, demt place de Louis-le-Grand, paroisse Saint-Roch, et par haute et puissante damme Madame Anne-Victoire de Saint-Chamans, épouse de haut et puissant seigneur messire Robes de Pierrepont, marquis de Pierrepont, demt paroisse St-Eustache ses parein et mareine qui ont signé, le père a signé : Daguesseau, — Chamand de Pierrepont, — Chastellux, — Daguesseau, — Daguesseau de Nollent, — M. Hutrel. (S. M. M. la V. l'É., fo 102.)

— Le vingt-sixième jour de juin mil sept cent trente-un par moy Jean-Baptiste Canebret, prestre habitué de cette paroisse a esté baptisé un enfant masle né d'aujourd'huy du mariage de très-haut et très-puissant seigneur mre Guillaume-Antoinne comte de Chatellux,

brigadier des armées du roy, premier chanoine héréditaire de l'église cathédrale d'Auxere, vicomte d'Avalon, baron de Caré, capitaine des gendarmes de Flandre et aultres lieux, et de très-haute et puissante dame Madame Claire-Thérèse Daguessau ses père et mère, de cette paroisse, lequel a esté nommé Paul-Antoinne par le très-haut et très-puissant seigneur m^re^ Joseph-Antoinne Daguesseau cons^er^ au Parlement, et par très-haute et puissante dame madame Bonne de Barillon veufve de m^re^ Arnault de la Briffe, procureur-général au Parlement, ses parein et mareine qui ont signés : Bonne Barillon, — Chastellux, — Daguesseau, — César-François de Chastellux, — Canebier p^tre^. (S. M. M. la V. l'É., folio 152.)

— « Le cinquième mai mil sept cent trente quatre, par moi Jacques Cadot, prêtre docteur en théologie et curé de cette paroisse Ste-Marie-Madelaine de la Ville-l'Évêque, fauxb. St-Honoré à Paris, a été baptisé un enfant mâle né de ce jour du mariage de haut et puissant seigneur Guillaume-Antoine comte de Chastellux, brigadier des armées du roy, capitaine des gendarmes de Flandre, et de haute et puissante dame Claire-Thérèse Daguesseau, ses père et mère, de cette paroisse, lequel a été nommé François-Jean par haut et puis^t^ seigneur Jean-Jacques Amelot de Chaillou, intendant des finances, dem^t^ cul-de-sac des Blancs-Manteaux, p^sse^ St-Paul, et par haute et puissante dame Françoise-Marthe-Angélique de Nollent, épouse de h^t^ et puis^t^ seigneur Henry-François de Paule Daguesseau, conseiller d'état, dem^t^ place de Louis-le-Grand, p^sse^ St-Roch, ses parein et marreine, lesquels ont signé, le père absent pour les affaires de Sa Majesté. (S. M. M. la V. l'É.)

— « Le quatorzième jour d'aoust mil sept cent trente-sept, messire Henry-Guillaume de Chastellux, fils de haut et puissant seigneur messire Guillaume-Antoine de Chastellux, comte de Chastellux, baron de Carré et de Bossancour, vicomte d'Avalon, premier chanoine héréditaire d'Auxerre, gouverneur de Seine et maréchal des camps et armées du roy, et de haute et puissante dame madame Claire-Thérèse Daguessau, est décédé en cette paroisse, âgé de sept ans et neuf mois, le corps duquel a été inhumé dans cette église le quinzième du présent mois, au convoy duquel ont assisté M. Claude-Marie Bailly, prêtre chanoine de Saint-Thomas du Louvre ; M. Remy Leblond, clerc tonsuré du diocèse de Paris ; Jean Labeaume, intendant de M. Daguesseau ; Denis Deshayes, officier dudit seigneur comte de Chastellux et Hubert Boulley son m^e^-d'hôtel témoins

qui ont signé : Bailly, — Leblond, — Labeaume, Boulley, — Deshayes. 1re classe. (S. M. M. la V. l'É.)

— « Le douzième jour de septembre mil sept cent trente-sept, par moy Jacques Cadot prêtre, docteur en théologie et curé de cette paroisse, a été baptisé un enfant femelle née du même jour du mariage de haut et puissant seigneur messire Guillaume-Antoine de Chastellux, comte de Chastellux, vicomte d'Avalon, maréchal des camps et armées du roy, premier chanoine héréditaire de l'église d'Auxerre, et de haute et puissante dame madame Claire-Thérèse Daguesseau ses père et mère, de cette paroisse, laquelle a été nommée Magdeleine-Thérèse par messire Antoine Barillon Damoncour, chevalier, marquis de Brange, seigneur de Mancy, Morangis et autres lieux, maître des requêtes honoraire, et par madame Magdeleine Daguesseau, épouse de messire Pierre-Hector Le Guerchois, chevalier, seigneur de Sainte-Colombe, Averton et autres lieux, conseiller d'État d'ordinaire, ses parain et maraine qui ont signé : Daguesseau,— Le Guerchois, — Barillon, — Chastellux, — Daguesseau, — de Nollent Daguesseau, — César-Fr. de Chastellux, — Louis-Philippe de Chastellux, — J. Cadot. (S. M. M. la V. l'É, fo 90.)

— « Le dix-huitième jour d'octobre mil sept cent trente-neuf, dlle Madeleine-Thérèse de Chastellux, fille de haut et puissant seigneur messire Guillaume-Antoine de Chastellux, comte de Chastellux, vicomte d'Avallon, lieutenant-général des armées du roy, premier chanoine héréditaire de l'église d'Auxerre, et de haute et puissante dame madame Claire-Thérèse Daguesseau, est décédée âgée de deux ans ou environ en cette paroisse, le corps de laquelle a été inhumé dans cette église le dix-neuf du courant en présence de Jacob-Nicolas Moreau, gouverneur des enfants dudit seigneur de Chastellux et de Jean La Beaume, valet de chambre de M. Daguesseau, témoins qui ont signé : Moreau, — La Beaume, — A. Largentin. (S. M. M. la V. l'É., fo 72.)

— « Le lundy vingt-deux feuvrier mil sept cent quarante-cinq, haut et puissant seigneur Cæsar-François, comte de Chastellux, vicomte d'Avallon, baron de Carré, seigneur de Bossancourt et autres lieux, premier chanoine né héréditaire de l'église cathédrale d'Auxere, gouverneur de la ville et château de Seyne en Provence, colonel du régiment d'Aunis, de fait et de droit de la paroisse de St-Roch depuis plusieurs années, fils mineur de deffunt haut et

puissant seigneur Guilleaume-Antoine de Chastellux, comte de Chastellux, lieutenant-g^{ral} et commandant pour le roy en Roussillon, et de haute et puissante dame Claire-Thérèse Daguesseau, même demeure, et demoiselle Olympe-Élizabeth Jubert du Thil, de cette paroisse depuis sa naissance, rue des Juifs, fille mineure de haut et puissant seigneur messire George Jubert, chevalier, marquis du Thil, seigneur de Morgny, Saint-Germain, Magnan, La Planche, Bourguignons, vicomte de Fools et autres lieux, colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, et de haute et puissante dame Élizabeth-Geneviève Cousinet, même rue et paroisse; après avoir esté fiancés et qu'un bans a esté canoniquem^t publié en cette église et celle de St-Sulpice et en celle de St-Roch sans opposition, et qu'ils ont obtenus la dispense de la publication des deux autres en date du dix-huit de ce mois, signée Charles, archevêque de Paris, insinué le même jour par Gervais, ont estés mariés et ont reçu la bénédiction nuptiale par la main d'illustrissime et révérendissime père en Dieu monseigneur l'archevêque de Rouen, présents la mère dudit sieur époux, très-haut et très-puissant seigneur monseigneur Henry-François Daguesseau, chevalier, chancellier de France, commandeur de l'ordre du Roy, de la paroisse de St-Roch, en son hostel, place Louis-le-Grand, grand-père maternel dudit sieur époux, haut et puissant seigneur Henry-François de Paule Daguesseau, chevalier, conseiller d'État ord^{re}, oncle maternel dudit sieur époux, haut et puissant seigneur Mathieu-François Molé, chevalier, marquis de Méry, seigneur de Champlastreux, Luzarches en partie, Épinay, Trianon, le Plessier et autres lieux, conseiller du roy en tous ses conseils d'état et privé, président du Parlement de Paris, de la paroisse de St-Sulpice, en son hostel rue St-Dominique, parent dudit sieur époux, le père et la mère de la ditte demoiselle épouse, m^{re} Michel Bouvard de Fourqueux, chevalier, conseiller du roy en ses conseils et son procureur-g^{ral} en la chambre des Comptes en survivance, de la paroisse de St-Sulpice, place St-Michel; m^{re} Louis, marquis de Pérussy, chevalier, seigneur de Barles, maréchal des camps et armées du roy, enseigne de la première compagnie de ses mousquetaires, même paroisse, rue de Verneuil; messire Augustin-Toussaint Jubert de Bouville, lieutenant des grenadiers au régiment des gardes, chevalier de l'ordre militaire et royal de St-Louis, de la paroisse et rue St-Louis-en-Lisle, et autres parents et amis

dudit sieur époux et de la dite dem^lle épouse, lesquels ont certifiés le temps du domicile des parties, ainsi qu'il est cy-dessus marqué et leur liberté à contracter mariage. Ledit mariage a esté fait et célébré en l'hôtel de la Chancellerie par la permission à nous accordée par Monseigneur l'archevêque de Paris en datte du dix-huit de ce mois. Signé : Chastellux, — O. E. Jubert du Thil, — † Nic., arch^e de Rouen, — Daguesseau, — Daguesseau de Chastellux, — Daguesseau, — Molé, — Jubert du Thil, — E. G. Cousinet du Thil, — Perussy, — Jubert ch^er de Bouville, — Daguesseau de Fresne, — Chastellux-Beauvoir, — Bouvard de Fourqueux, — Dormesson, — De Nollent Daguesseau, — Le ch^er Daguesseau, — Lebret de Fresnes, — Lugard, — De la Bourdonnaye d'Ormesson, — De Saint-Chamans, Bernard, — le ch^er d'Ormesson, — Bernard-Molé, — Bugnon, — Auvignac. (S. G. f° 16.)

— « L'an mil sept cent quarante-six, le vingt-quatre de novembre, Henry-Georges-Cæsar, fils de haut et puissant seig^r Cæsar-François comte de Chastellux, vicomte d'Avalon, baron de Carré, seig^r de Marigny, Bossancour, premier chanoine héréditaire de l'église cathédrale de St-Étienne d'Auxerre, gouverneur pour le roy des ville et château de Seine en Provence, colonel du régiment d'Auvergne, et de h^te et p^sste d^me Élizabeth Jubert du Thil son épouse, né et ondoyé à la maison par permission de MM. les grands-vicaires, le siége vacant, le quinze du mois dernier de la présente année, a reçu les cérémonies du baptême. Le parain très-h^t et très-puis seig^r Mgr Henry-François Daguesseau, ch^er, chancellier de France, commandeur des ordres du roy, bisaïeul paternel, la maraine, h^e et p^sse d^e Élizabeth-Geneviève Cousinet, épouse de haut et puissant seig^r m^re Georges Jubert, ch^er, marquis du Thil, colonel d'infanterie, ch^er de l'ordre de St-Louis, vicomte de Fools, seig^r de Magnan, la Planche, Bourguignon et ayeule maternelle, qui ont signé, la mère présente. (S. R.)

— « Le vingt-sept janvier mil sept cens quatre-vingt-quatre a été fait le convoy et enterrement dans la chapelle de St-Fiacre de très-haut et très-puissant seigneur M. Philippe-Louis marquis de Chastellux-Chaugy-Roussillon; lieutenant-général des armées du roy, gouverneur des villes d'Avalon et de Seine en Provence, décédé hier rue du Bacq, âgé d'environ cinquante-huit ans. Témoins : très-haut et très-puissant seigneur M. Henri-Georges-César comte de Chastellux, mestre de camp d'infanterie, brigadier

des armées du roy, chevalier d'honneur de Madame Victoire de France, neveu du défunt, et très-haut et très-puissant seigneur M. François-Jean, chevalier de Chastellux, maréchal des camps et armées du roy, gouverneur de Longwi, inspecteur-général des troupes du roy, chevalier commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, l'un des quarante de l'Académie française, son frère, qui ont signé. (S. S.).

— « Le dimanche vingt-six octobre mil sept cent quatre-vingt-huit, très-haut et très-puissant seigneur François-Jean, marquis de Chastellux, maréchal des camps et armées du roy, inspecteur-général de ses troupes, gouverneur de Longwy, chevalier-commandeur de l'ordre de S[t]-Lazare et l'un des quarante de l'Académie française, etc., âgé de cinquante-quatre ans, époux de très-haute et très-puissante dame Marie-Brigitte-Caroline-Joséphine Plunkette, décédé d'avant-hier à deux heures de relevée, rue S[t]-Thomas-du-Louvre, a été inhumé en cette église, en présence de très-haut et très-puissant seigneur Henry-Georges-César comte de Chastellux-Chaugy-Roussillon, maréchal des camps et armées du roy, chevalier d'honneur de Madame Victoire de France, premier chanoine héréditaire de l'église cathédrale d'Auxerre, son neveu, et de très-haut et très-puissant seigneur Louis-Marie vicomte de Noailles, lieutenant-général de la province de Guienne, colonel du régiment des chasseurs d'Alsace, son cousin. — Signé : le comte de Chastellux-Chaugy-Roussillon, — Noailles, — le marquis Daguesseau, — le marquis de Ségur. (S. G. l'Aux. n° 341.)

C[te] de Chastellux.

(*La suite prochainement.*)

BIBLIOGRAPHIE

ORDRE DE MALTE. — Les Commanderies du Grand-Prieuré de France, d'après les documents inédits conservés aux Archives nationales, par E. MANNIER, de la Société des Antiquaires de France, un fort volume in-8° [1].

L'Ordre de Malte qui a occupé une si grande place dans notre histoire et sur notre sol ne vit plus que dans les souvenirs, et ces souvenirs vont s'effaçant de jour en jour. Combien d'hommes en France, même parmi ceux qui savent quelque chose de nos annales, ignorent que ces chevaliers-religieux étaient de grands propriétaires terriers, et que, à ce titre, ils exercèrent au moyen âge, sur les populations rurales, une influence au moins égale à celle des seigneurs féodaux et des monastères? C'est au point de vue de leurs possessions territoriales que le savant et judicieux auteur du livre que nous annonçons a étudié l'histoire des Commanderies du grand Prieuré de France, lequel embrassait : l'Ile de France, la Beauce, le Pays Chartrain, l'Orléanais, la Brie, la Champagne, l'Auxerrois, la haute et basse Normandie, la Picardie, l'Artois, la Flandre Wallonne, le Hainaut français et même la Beigique, ou vingt-six diocèses. La tâche était vaste, mais la patience, la persévérance et la sagacité de l'auteur ont été à la hauteur de la tâche. Dix longues années employées à compulser aux Archives nationales les 400 cartons, les 800 registres, les 15,000 pièces qui renferment l'histoire de plusieurs centaines d'établissements que possédait l'Ordre dans cette partie de la France, à élucider, classer et mettre en œuvre ce tas énorme de documents: c'était là un travail de bénédictin, devant lequel eût reculé plus d'un savant. M. Mannier l'a entrepris et achevé, seul, sans collaborateurs, presque sans conseils.

Combien de fois, nous qui écrivons ces lignes, l'avons-nous vu couvrir de notes ses petits carrés de papier gris, souriant aux représentations de ses amis qui cherchaient à l'effrayer de l'énormité de son entreprise, et répondant imperturbablement : « J'ignore si je réussirai, mais les paperasses ne me font pas peur. » De ces *paperasses* est sorti ce beau, ce savant, cet intéressant gros livre, dont un juge bien compétent, M. Anatole de Barthélemy, a dit dans

[1] Librairie Dumoulin. Prix : 12 fr.

l'article qu'il lui a consacré dans la *Revue bibliographique* de février 1873, que « c'est un des ouvrages les plus considérables qui aient été édités en 1872. »

Le livre commence par un résumé historique renfermant les origines de l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, vers le milieu du XIe siècle, ses premiers établissements en France, ses accroissements, surtout quand il s'enrichit de la dépouille des Templiers, les phases diverses de son existence, enfin sa mort decidée et signée par « le général Bonaparte, au nom de la République française, le 12 juin 1798. » Ce tableau net, précis et exact, se termine par une liste des *Grands-Prieurs* de France.

Voici le plan suivi par l'auteur dans son ouvrage : les Commanderies sont classées par diocèses, ce qui les range également par provinces. Chaque Commanderie forme un chapitre particulier, subdivisé en autant d'articles qu'il s'y trouve de Membres ou d'Annexes. L'histoire de tous ces établissements embrasse leur origine, leurs progrès, leurs acquisitions, leurs constructions, leurs dépendances, etc., avec les noms des bienfaiteurs, des commandeurs, des personnages remarquables, etc. L'auteur est sobre de citations, qui eussent grossi démesurément son livre. Il suit la bonne méthode, qui consiste à mettre en œuvre la substance des documents et non à les copier *in extenso*. Mais il a soin de n'avancer rien sans indiquer ses autorités, et ses nombreuses notes contiennent toutes les cotes du dépôt important de l'Ordre de Malte, conservé aux Archives. Ajoutons qu'il a donné aussi, dans ses notes, la traduction et la forme moderne des noms de localités.

Deux tables servent à guider le lecteur dans les 800 pages du volume : l'une, des Commanderies, membres et dépendances, avec l'indication des localités où elles sont situées ; l'autre, des noms de lieux latins qui sont cités dans l'ouvrage, avec leur traduction. Nous regrettons que l'auteur n'ait pas donné une troisième table : celle des personnes, chevaliers de l'ordre, donateurs, vendeurs et acquéreurs. Elle aurait présenté un intérêt réel, surtout au point de vue de l'histoire des maisons nobles. Il est vrai que la table géographique supplée en partie à cette lacune.

Avons-nous besoin de relever l'importance du trésor historique que vient de nous ouvrir M. Mannier ? Empruntons encore au savant dont nous citions tout à l'heure le témoignage, ces lignes qui résument l'appréciation de la valeur de cet ouvrage : « Il est im-

possible, dit M. Anatole de Barthélemy, de traiter plus complétement un sujet, et l'on peut trouver dans ce livre une masse de renseignements pour l'histoire locale, qui jusqu'ici avaient été lettre close. »

L Sandret.

Une réception dans l'Ordre des SS. Maurice et Lazare de Savoie au XVIII[e] siècle, par ÉMILE TRAVERS [1],

M. Emile Travers, conseiller de préfecture du Calvados, s'est souvenu qu'il fut un des élèves les plus distingués de l'Ecole des Chartes, et archiviste du département du Doubs. Il avait conservé, parmi les documents puisés dans le riche dépôt de Besançon, des notes dont il a fait un charmant petit livre, aussi remarquable par son exécution typographique que par une érudition de bon aloi. Il y a renfermé une notice sur l'Ordre militaire des SS. Maurice et Lazare de Savoie, qu'il ne faut pas confondre avec l'Ordre de Saint-Lazare et de N.-D. du Mont-Carmel de France; les conditions d'admission, le cérémonial prescrit pour la réception; l'inventaire des titres produits par Claude-François, marquis d'Arvisenet, pour être admis dans l'Ordre, et quelques documents concernant ce personnage et sa famille; enfin, l'acte de réception du 14 mars 1729.

Encore un opuscule dont la place est marquée dans la Bibliothèque des collectionneurs de curiosités nobiliaires.

L. S.

[1] Librairie Dumoulin.

RÉPERTOIRE
GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Collection de Camps

*(Suite *)*

Nobiliaire historique. — T. III, règne de Louis VI (*suite*).

SEIGNEURS NON TITRÉS.

Edinot (Guillaume de), 1125.
Ekri (Bliard de), 1117.
Elven (Elvenon), 1114-1131.
Emgles (Geoffroi de), 1119.
Entreville (Thomas d'), 1108.
Erlons (Gérard de), 1131.
Ermedans (Béranger de), 1121.
Eschanné (Arnould), 1131.
Escot (Bernard d'), 1115.
— (Fortaner d'), 1127.
Espagne (Aimeri d'), 1136.
Espoi (Bernard d'), 1131.
Estrechi (Anseau d'), 1112.
Etampes (Allegrin d'), 1119-1136.
Fabricis (Guillaume de), 1112.
Fail (Guillaume de), 1131.
Fangi (Eudes de), 1131.
Farsit (Robert), 1103.
Fauquemberge (Othon de), 1128.
Favelle ou Fauvel (Humbert), 1115.
Favergny (Humbert, Thierri et Etienne de), 1132.
Felonie (Robert de la), 1115.
Fère (Hélie de la), 1121.
Ferrières (Azon de), 1123.
Ferté (Hugues le Blanc de la), 1108.
— (Joubert de la), 1115.
— (Geoffroi de la), 1132.

* Voyez décembre 1872, p. 565.

L. Sandret.

(La suite prochainement.)

TABLETTES CONTEMPORAINES

Année 1872.

MARIAGES :

Septembre. M. de Serres de Saint-Romain, épouse Mlle Slidell.

M. Alexandre de Girardin, — Mlle Vimercati.

M. le baron B. d'Auplas de Blanat, — Mlle Marie de Belcastel.

M. Charles de Vigan, — Mlle Marguerite Le Veneur.

Octobre. M. le vicomte Hélion de Barrème — Mlle Prescott Ward, petite-fille de Washington.

M. le comte de Nicolaï, — Mlle Blanche de Beauvau.

M. Gaston-Guillaume de Sermizelles, — Mlle Alice de Dormy.

Novembre. M. le comte Henri de Rochefort-Luçay, — Mlle Marie Renauld.

M. le vicomte Paul de Coulombiers, — Mlle Berthe Buret de Sainte-Anne.

M. le comte Raoul de Pillot-Chenecey de Coligny-Châtillon — Mlle Hélène Quarré d'Alligny de Château-Regnault.

Année 1872.

DÉCÈS :

Septembre. — *Richemont* (Mme la vicomtesse de), décédée au Petit-Bois (Indre-et-Loire), à l'âge de 57 ans.

— *La Bénardais* (de), décédé à Versailles, le 5.

— *Mengin-Fondragon* (comte de), décédé le 6 à Paris, à l'âge de 88 ans.

— *Charil de Ruillé* (de), conseiller honoraire à la cour d'Angers.

— *Fayet* (marquis de), ancien officier supérieur, décédé à Ecos (Eure), à l'âge de 86 ans.

— *Gourdon* (comte de), vice-amiral, décédé à Saint-Valery-sur-Somme le 8, à l'âge de 78 ans.

— *Masferrat* (marquis de). décédé à Angers.

— *Baye* (Mme la comtesse de), décédé à Baye (Marne).

— *Montboissier-Beaufort-Canillac* (marquis de), décédé à Chantemerle, à l'âge de 78 ans.

— *Saint-Mars* (Mme la vicomtesse de), *comtesse Dash*, décédée à Paris le 10.

— *Dufour d'Astafort*, président honoraire de la cour de Bourges, décédé à Brest, à l'âge de 84 ans.

— *Malmusse* (Timothée de), ancien officier.

— *Haucourt* (comte Pierre Félix d'), décédé le 13 à Bégu (Eure), à l'âge de 45 ans.

— *Tavernost* (baron de), membre du conseil général de l'Ain, décédé le 14.

— *Rochebrune* (Mme Octave de), décédée à Fontenay (Vendée), le 16.

— *Boucher de Morlaincourt*, colonel du génie en retraite, décédé à Vitry, à l'âge de 87 ans.

— *Andigné* (Joseph d') décédé à Launay, près Segré, le 24.

— *Bourg* (Gabriel du), décédé à Saint-Sauveur (Haute Garonne) le 29.

— *Vaulgrenant* (Félix de), ancien brigadier des gardes du corps, décédé à l'âge de 80 ans.

— *Le Harivel de Gonneville*, ancien chef d'escadron de la garde royale, décédé à Nancy, à l'âge de 90 ans.

Octobre. — *Poterat* (marquis Adhémar de), décédé à Mardureau (Loiret), à l'âge de 34 ans.

— *Bouchet de Grandmay*, ancien membre du conseil général des Deux-Sèvres, décédé à Grandmay, près Niort.

— *Carnau de Charry* (Claude-Antoine de), décédé le 3 à Dijon, à l'âge de 65 ans.

— *Hubert de Toytot*, chevalier de Saint-Louis, décédé à l'âge de 84 ans.

— *Senevas* (Raoul de), décédé à Vernon.

— *Pontevès* (Mme la comtesse de), décédée le 10.

— *Yénis* (Jean-Marie d'), décédé le 11, à l'âge de 66 ans.

— *Grenier* (Zénon de), décédé à Montauban le 12, à l'âge de 53 ans.

— *Lurion de l'Eyouthail* (Claude de), décédé le 12 à Salins, à l'âge de 101 ans.

— *Sabaros* (Mme Marie de), décédée le 15

— *Boberil* (Mme la vicomtesse de), née de Joybert, décédée le 16 à Rennes, à l'âge de 72 ans.

— *Kermarec* (de), ancien député, décédé à Paris le 17.

— *Mérode* (Mme Albertine de), religieuse du Sacré-Cœur, décédée à Paris le 22, à l'âge de 33 ans.

Novembre — *Tardieu* (Charles-Etienne de), comte de Maleyssie, décédé le 1er à Houville (Eure-et-Loir), à l'âge de 68 ans.

— *Vanel* (Auguste-Maurice-Alexis de), baron de Lisleroy, capitaine de dragons, décédé à Pont-Saint-Esprit le 2, à l'âge de 78 ans.

— *Fournier de Saint-Amand*, décédé près d'Alger, à l'âge de 73 ans.

— *Destut* (Joseph-Marie Gustave), comte d'Assay, décédé le 6 à Tharoiseau (Yonne), à l'âge de 44 ans.

— *Luxolière de Bellussière* (Armand de), ancien officier des gardes du corps, décédé à Périgueux, à l'âge de 73 ans.

— *Arbalestier* (baron d'), ancien officier supérieur de la garde royale, décédé à l'âge de 84 ans.

— *Fialdès du Pech* (de), ancien garde du corps, décédé à Agen, à l'âge de 80 ans.

— *Colas de Malmusse* (Mme), née Clotilde Jordan, décédée le 20 au Vault de Lugny (Yonne), à l'âge de 76 ans.

— *Bengy de Puyvallée* (Mme de), née Marie de Thoury, décédée le 20 au Breuiller, à l'âge de 46 ans.

— *Rodez-Bénavent* (comte de), membre du conseil général de l'Hérault, décédé à Montpellier le 21.

— *Fay* (Mme la vicomtesse du), née Le Veneur, décédée à l'âge de 64 ans.

— *La Ferté-Meun* (Mme la marquise de), née Clotilde Molé, décédée le 26 au Marais (Seine-et-Oise), à l'âge de 62 ans.

— *Tourtoulon* (Mme la baronne de), née Blanche-Thérèse Daudé de la Barthe, décédée à Valergues (Hérault) le 27, à l'âge de 29 ans.

— *Le Sergent d'Hendecourt* (Charles-Waast), lieutenant colonel d'artillerie, décédé le 29 au château d'Hendecourt (Nord), à l'âge de 63 ans.

— *Berthelot de la Durandière*, ancien officier du génie, chevalier de Saint-Louis, décédé à Angers, à l'âge de 82 ans.

— *Montagu* (vicomte de), décédé à Tarbes, à l'âge de 20 ans.

ÉPIGRAPHIE HÉRALDIQUE

DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

(*Suite* *)

CANTON DE POUGUES.

Garchizy-Fourchambault. — La cloche de l'église paroissiale de Garchizy, fondue en 1718, eut pour parrain *Jean-Antoine Tinseau, conseiller dv Roy en ses conseils, comte de Prémery*, évêque de Nevers de 1751 à 1782. Mgr Tinseau, fils d'Alexandre-Antoine Tinseau, conseiller au parlement de Besançon, et d'Agnès Gilbert, appartenait à une famille parlementaire de la Franche-Comté; il fut chanoine de Besançon, official et vicaire général de la même église, puis évêque de Belley et de Nevers. Le sceau de ce prélat est chargé d'un écusson ovale, surmonté d'une couronne de marquis, entre une mître et une crosse, et du chapeau épiscopal. L'écu offre, sur un champ de *gueules*, un *dextrochère, mouvant de nuées, tenant trois rameaux.*

La famille Tinseau, encore existante en Franche-Comté, a pour blason, selon les armoriaux modernes : *De gueules, au dextrochère d'or, tenant un rameau à trois branches de même.* L'*Histoire de l'Université du comté de Bourgogne*, de Labbey de Billy [1], rapporte que sur le portrait d'Antoine Tinseau, trisaïeul de notre évêque, était peint un écu de *gueules, au bras et à la main de carnation, mouvant de senestre, tenant trois branches d'hysope.*

La marraine de la cloche fut *Très havte et très pvissante dame Madame Hélène-Angéliqve-Françoise Phélipeaux de Pontchartrain, dvchesse de Nivernois,* première femme de Louis-Jules-Barbon Mancini-Mazarini, dernier duc de Nivernois, qu'elle avait épousé en 1730. La duchesse de Nivernois était fille du comte de Pontchartrain, et d'Hélène-Rosalie-Angélique de L'Aubespine. La famille Phélippeaux est trop connue pour qu'il soit besoin d'en parler ici.

Guérigny. — L'église paroissiale fut construite, au milieu du

* Voyez 2e liv., février 1870, p. 64.

[1] T. II, p. 408.

XVIII[e] siècle, par Pierre Babaud de La Chaussade, dont les armes, timbrées d'une couronne de comte et entourées du collier de l'ordre de Saint-Michel, se distinguent encore sur une litre régnant tout autour de l'édifice. Un riche banquier de Paris, nommé Masson, surintendant des finances du duc de Lorraine, acheta, en 1722, la seigneurie de Guérigny, dans laquelle il établit une forge dont les produits, bientôt considérables, servirent exclusivement à la marine.

Masson avait pour associés deux frères, Jean et Pierre Babaud; ce dernier devenu son gendre, acquit rapidement une grande fortune, augmenta beaucoup les établissements créés par son beau-père, et fut le véritable fondateur des forges royales de La Chaussade, ainsi nommées en 1755, qui furent achetées par l'État en 1781, et qui maintenant encore, sous le nom de Forges de la Marine, fournissent nos arsenaux et sont l'un des établissements les plus complets de ce genre qui existent en Europe.

Babaud de La Chaussade, anobli par une charge de secrétaire du roi, était seigneur de Guérigny, de Vérille, de Demeurs, de Narcy, de Berlière, de La Vache, d'Ouvrault, de Richerand, de Médine, de Beaumont-la-Ferrière, de Sichamps, de Guichy, de Sauvage, de La Douhée; baron de Villemenant et de Frasnay-les-Chanoines, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, etc. Comme on le voit par cette énumération de titres, il possédait une grande partie des terres situées autour de Guérigny. Il portait pour armes : *D'or, au chêne de sinople, glanté d'or, terrassé du second émail.* Il fut marié deux fois : premièrement, en 1734, avec Jacqueline Masson, puis avec Anne-Rose Le Conte de Nonant. Il eut du premier lit un fils et deux filles, qui épousèrent, l'aînée, Claude Goujon de Gasville, chevalier, seigneur d'Iville, officier de cavalerie et chevalier de Saint-Louis. La seconde, le marquis de Guiry, d'une des plus anciennes familles du Vexin français. Du second lit, M. de La Chaussade laissa aussi plusieurs enfants dont un fils, dit le baron de Villemenant, qui vota à l'Assemblée de la noblesse de 1789, et une fille, mariée au comte de Berthier-Bizy, d'une vieille famille nivernaise qui aura sa mention dans la suite de notre travail [1].

[1] Arch. de la Nièvre. — Dossier au cabinet des titres de la Bibl. nat. — *Dict. de la Noblesse.* — Dubuisson. — *Mémoires sur le département de la Nièvre.* — Bulletin de la Société Nivernaise, 2[e] série, t. III, p. 241 et t. IV, p. 366. — *Armorial du Nivernais.*

Au nord de Guérigny se trouve le château de Villemenant, bâti au XIVe siècle, puis en grande partie reconstruit, au XVIe, par les Bréchard, dont le blason figure sur une cheminée. On y remarque aussi, au-dessus d'une porte plus moderne, l'écusson de la famille de Lange. Nous avons parlé de ces deux familles dans l'article du canton de Saint-Pierre-le-Moustier.

Nolay.—Des écussons ovales, timbrés d'une couronne de marquis et supportés par deux hermines, portant : *D'argent, à la fasce de gueules, chargés de trois pals d'azur brochant sur le tout, et accompagnés de six mouchetures d'hermine entre les pals, quatre en chef et deux en pointe*, sont peints sur une litre extérieure de l'église paroissiale. Ces écussons sont aux armoiries d'Etienne-Hyacinthe-Antoine Foullé, marquis de Prunevaux, seigneur de Martangy, et de Nolay, qualifié marquis de Martangy dans la généalogie que La Chesnaye des Bois donne de la famille de ce seigneur.

Les Foullé ou Foulé sont connus en Nivernais depuis Jean Foullé, licencié ès lois, mari de Huguette de Bretagne, qui, en 1531, passa une transaction avec la comtesse de Nevers [1].

Ce Jean Foullé, non mentionné par La Chesnaye-des-Bois, fut père de Léonard Foullé, seigneur de Prunevaux, secrétaire du roi, greffier des présentations au Parlement de Paris, qui commença la fortune de la famille. Les descendants de Léonard occupèrent d'importantes fonctions dans la magistrature, l'administration et la diplomatie. Ils s'allièrent aux familles Charon, de Flesselles, de Chaumejean, Gaulmin, de L'Espinay, Galard de Béarn, Daurat, Le Rebours, etc. Ils possédèrent, en Nivernais, les seigneuries de Nolay, de Martangy et de Prunevaux, ces deux dernières situées dans la paroisse de Nolay. Les Foullé portèrent le titre de marquis de Prunevaux et de Martangy, bien qu'il n'y ait jamais eu d'érection de ces terres en marquisat.

Le dernier représentant mâle de cette famille fut Charles-Nicolas Foullé, seigneur de Prunevaux, conseiller au grand Conseil, qui mourut à Paris, en 1703, laissant de Marie-Jeanne Comeau sept filles dont une seule fut mariée, elle épousa Gabriel Faverot, seigneur de Reuville ; des six autres, deux furent religieuses, trois moururent jeunes, enfin l'aînée, Marie-Charlotte, dont La Chesnaye-

[1] Arch. de la Nièvre.

des-Bois fait à tort la femme de Gabriel Faverot, mourut à Prunevaux et fut enterrée dans la chapelle d'un petit couvent de Capucins, puis d'Augustins, qui avait été fondé en ce lieu par sa famille, et qu'elle avait entrepris de restaurer. Voici l'épitaphe de la dernière des Foullé de Prunevaux, qui se lit sur une dalle au milieu de la chapelle :

DOM
HIC RESURRECTIONEM
EXPECTANS IACET MARIA
CAROLA FOULLE DE PRU
NEVAUX SUÆ GENTIS UL
TIMA SINGULARI ERGA
PAUPERES LIBERALITATE
ALIISQ. ANIMI DOTIBUS CO
MENDABILIS HOEC SOECULI
VANITATUM CONTEMNENS
IN HOC PRUNEVALLENSE
PROEDIUM QUOD RUINIS OB
RUTUM ACCEPERAT SE RECE
PIT. AC EJUS RESTAURATIONEM
ANIMO CONCEPIT EAM TA
MEN NONDUM OMNI MODO
ABSOLUTA MORTE PROE
VENTA RELIQUIT. OBIIT XI^a
JUNII. ANNO. R. S. 1754
OETATIS SUAE LX°
RIP.

Le château de Prunevaux, assez belle construction de la fin du XVIIe siècle, a conservé un autre souvenir héraldique de la famille qui nous occupe ; c'est une taque de cheminée ornée de deux écussons ovales, timbrés d'une couronne de marquis et supportés par deux hermines, l'un aux armes des Foullé, l'autre *écartelé : aux* 1 *et* 4, *d'un chevron accompagné de trois étoiles* ; et *aux* 2 *et* 3, *de trois mouchetures d'hermine*. Cet écu d'alliance doit être attribué à Marie Charon, fille d'Etienne Charon, trésorier de l'extraordinaire des guerres, et de Denise Cueillette, femme de Jacques Foullé, sei-

gneur de Prunevaux, avocat général au grand Conseil, dans la première moitié du XVII[e] siècle.

La famille Charon, originaire de l'Orléanais, portait : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même.*

M. le comte de Soultrait a publié, dans son *Essai sur la numismatique nivernaise* [1] un jeton aux armes de Marie-Elisabeth Le Rebours mariée, en 1700, avec Etienne-Hyacinthe-Antoine Foullé, qualifié marquis de Prunevaux, dont nous avons parlé [2].

Ourouer. — Nous avons vu, dans l'église paroissiale de ce lieu, une pierre tumulaire des premières années du XVII[e] siècle, offrant une inscription fort effacée, dans laquelle on distingue encore le nom de du Chastel. Cette tombe est celle de l'un des derniers membres de la famille du Chastel, connue de 1330 à 1626 en Nivernais, où elle posséda les seigneuries de Chassy, près d'Ourouer, de Sichamps, d'Ouanne, de Bitry et de La Maisonfort, dans le nord du département. Cette famille, qui portait : *Fascé de sable et d'argent de huit pièces, la première fasce d'argent alaisée*, s'allia aux familles d'Aulnay, de Villaines, Galoppe, Bureau, et paraît s'être éteinte dans les familles Berthier de Bizy et Andras de Marcy [3].

Saint-Martin-d'Heuille. — L'église paroissiale fut bâtie, à la fin du XV[e] siècle ou au commencement du XVI[e], par la famille de La Platière, dont elle offre plusieurs écussons sculptés ; ces écussons sont, les uns *à un chevron, accompagné de trois anylles ou fers de moulin*, les autres écartelés de ce même blason et de *trois molettes d'éperon,* qui est des Bordes. Nous parlerons des La Platière à l'article d'Urzy.

Urzy. — La nef de l'église d'Uzy est romane, mais le chœur a été construit en 1495, comme le prouve une inscription, et un écusson, sculpté au-dessus d'une petite porte, nous apprend que cette construction fut sans doute faite par les soins de Marie de Fontenay, nièce de l'évêque de Nevers de ce nom, mariée en 1463, à Philibert de La Platière, chevalier, seigneur des Bordes, conseiller et chambellan du Roi et du duc de Bourbon.

[1] P. 188.

[2] *Invent. de Marolles.* — Arch. de la Nièvre et du château de Prunevaux. — *Dict. de la Noblesse.* — Chevillard. — *Armorial du Nivernais.*

[3] Archives de la Nièvre. — *Invent. de Marolles.*

Cet écusson est parti de La Platière, avec l'écartelure des Bordes, et d'un *palé de six pièces*, *au chevron brochant sur le tout*, qui est de Fontenay.

Nous avons parlé des Fontenay, nous avons dit aussi un mot des La Platière, à l'article du château de Chevenon (canton de Nevers), mais il convient de revenir avec plus de détails sur cette famille qui fut l'une des plus marquantes du Nivernais.

L'*Histoire des Grands Officiers de la Couronne* donne [1] la généalogie des La Platière depuis Louis de La Platière, seigneur des Bordes en 1449, par héritage de sa mère, Perronnelle des Bordes, fille du dernier seigneur de sa famille. L'*Inventaire des Titres de Nevers* nous permet d'attribuer à cette famille une origine plus ancienne; nous trouvons en effet dans cet Inventaire [2] l'analyse d'une charte de 1382 relative à une mission donnée par le duc de Bourgogne Philippe-le-Hardi, alors comte de Nevers, à Humbert ou Imbert de La Platière, et à Henri de Donzy, écuyers, ses conseillers.

Humbert prenait sans doute son nom d'un fief de La Platière, de la châtellenie de Saint-Verain. Une branche de sa famille resta dans le nord du comté de Nevers : en 1553, Roch de La Platière, écuyer, seigneur de Guyon, se démettait de l'office de capitaine de Druyes, dans la Puisaye [3] ; et, quelques années plus tard, sa veuve Claude d'Avantois rendait, au nom de ses enfants, aveu et dénombrement de biens situés près de Saint-Verain [4]. Cette branche paraît s'être éteinte, à la fin du XVIIe siècle, dans la famille des Ulmes, sans être sortie de l'obscurité. Il n'en fut pas de même de la branche des Bordes, qui posséda les importantes seigneuries des Bordes, de Prye, de Chevenon, de Frasnay, de Montigny, de Saint-Sulpice, etc. et qui produisit plusieurs hommes importants : un évêque de Nevers, et, en première ligne, un homme de guerre connu, Imbert de La Platière, seigneur de Bourdillon, maréchal de France.

La branche des Bordes eut pour auteur Louis de La Platière mentionné, dès 1401, dans l'*Inventaire de Marolles* [5], qui hérita des

[1] T. VII, p. 220, et t. IX, p. 472.
[2] Col. 355.
[3] *Inv. des titres de Nevers*, col. 461.
[4] Id., col. 433.
[5] Col. 33.

biens de la famille des Bordes, non point en 1449, comme le dit l'*Histoire des Grands Officiers de la Couronne,* mais bien en 1422[1]. L'arrière petit-fils de Louis, nommé Philibert, laissa quatre enfants dont deux fils, François et Hubert; ce dernier fut le maréchal de Bourdillon qui mourut sans avoir de postérité de ses deux femmes, Claude Damas et Françoise de Birague. De François de La Platière naquirent un fils, nommé René, mort sans alliance, et une fille, Françoise, seule héritière des biens considérables de sa famille, qu'elle porta en mariage à Henri de l'Hôpital, vicomte de Vaux, dont elle fut séparée en 1673, puis à Louis d'Ancienville, seigneur de Villiers-au-Corneilles, baron de Réveillon, vicomte de Soully, etc.

Badier, continuateur de La Chesnaye-des-Bois, mentionne une famille d'Imbert, du Languedoc, qu'il dit être originaire du Nivernais et issue d'Alexis Imbert de La Platière, neveu du maréchal de Bourdillon. Cette assertion est évidemment fausse. Il est bien certain que le maréchal de Bourdillon n'eut qu'un neveu, René, dont nous avons parlé, qui mourut sans avoir été marié. Maintenant il se pourrait que cette famille d'Imbert du Languedoc fût issue de la branche sur laquelle les renseignements nous manquent, mais alors pourquoi n'aurait-elle pas conservé le nom de La Platière ?

Les La Platière portaient originairement : *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois anylles de sable.* Les descendants de Perronnelle des Bordes écartelèrent généralement des armes de la famille de leur aïeul, dont nous allons parler, qui étaient : *De gueules, à trois molettes d'éperon d'or.*

Nous trouvons encore dans la commune d'Urzy le beau château des Bordes, construit dans la seconde moitié du XVIe siècle par le maréchal de Bourdillon qui lui donna l'apparence d'un château fort. Malgré les dévastations de tout genre dont a souffert ce château, c'est encore une des plus belles demeures féodales qui soient restées dans la Nièvre.

Le seul souvenir qui reste au château des Bordes de son illustre fondateur est une belle taque de cheminée, portant l'écu du maréchal supporté par deux aigles, et aux angles, des dés à jouer, accompagnés de la devise : UT SORS VOLET.

[1] *Inv. des titres de Nevers*, col. 52.

M. de Soultrait a publié, dans son *Essai sur la Numismatique Nivernaise* [1] deux jetons du maréchal portant ses armes et la même devise, complétée par ces mots : *Tamen. Stabo.* Nous ferons remarquer que sur les monuments aux armes des La Platière, en particulier sur la plaque de fonte du château des Bordes, et sur les jetons du maréchal de Bourdillon, les trois objets qui accompagnent le chevron ressemblent plus à des *rocs d'échiquier* qu'à des *anylles* ou fers de moulin.

Nous trouvons dans les archives départementales de la Nièvre et dans l'*Inventaire des Titres de Nevers* deux familles des Bordes d'ancienne noblesse militaire, qui nous semblent tout à fait étrangères l'une à l'autre. L'une de ces familles tirait son nom d'un fief des Bordes, de la châtellenie de Monceaux-le-Comte, au nord-est du Nivernais ; elle nous est connue depuis Margueron des Bordes qui vivait en 1296 [2] ; elle posséda, pendant le XIVe siècle, les seigneuries des Courtils, dans la paroisse de Lys, près de Tannay. Cette première famille était encore représentée, à la fin du XVe siècle, par Madelaine des Bordes, demoiselle d'honneur de la comtesse de Nevers, Françoise d'Albret [3] ; nous n'avons pu retrouver ses armoiries.

La seconde famille des Bordes eut pour berceau le fief dont le maréchal de Bourdillon rebâtit le château. Sa généalogie authentique commence à Eudes des Bordes, damoiseau, qui vivait en 1254 avec Béatrix Fornier, sa femme [4], père de Guillaume que l'on donne pour auteur certain de cette famille [5]. Ces des Bordes possédèrent des terres importantes outre leur fief originaire, en particulier la seigneurie de Remeron, près de Nevers. Nous avons vu comment leurs biens passèrent aux La Platière.

CANTON DE SAINT-SAULGE.

Crux-la-Ville. — Les paroisses de Crux-la-Ville et de Crux-le-Châtel formaient une seule seigneurie fort importante qui, après avoir donné son nom à une famille de noblesse chevaleresque, passa, à la fin du XIVe siècle, dans la maison de Damas, dont une

[1] P. 179 et 180.
[2] *Inv. des titres de Nevers*, col. 512.
[3] *Inv. des titres de Nevers*, col. 418, 582.
[4] *Inv. des titres de Nevers*, col. 79.
[5] V. *Bulletin de la Société Nivernaise*, 2e série, t. III, p. 257.

branche prit le nom de Damas-Crux. L'épitaphe d'un membre de cette branche se lit, gravée en lettres capitales romaines, sur une dalle encastrée dans le mur sud du chœur de l'église de Crux-la-Ville. Cette épitaphe latine nous apprend que Marie-Louise de Menou éleva ce monument à la mémoire de son mari, Louis-Alexandre Damas, comte de Crux, marquis de Souhé et de Menou, baron de Demain, La Colancelle etc., mort en 1763, à l'âge de 57 ans. Au-dessus de l'inscription sont sculptés deux écus ovales, timbrés d'une couronne de comte et tenus par deux sauvages, l'un *d'or à la croix ancrée de gueules*, qui est de Damas, l'autre de *gueules, à la bande d'or*, qui est de Menou.

Nous avons parlé de la maison de Damas à l'article d'Anlezy (canton de Saint-Benin-d'Azy), nous aurons l'occasion de nous occuper des Menou, disons seulement que le comte Louis-Alexandre de Damas, fils d'Étienne Damas, comte de Crux, et de Marguerite-Étiennette d'Achey, dont le nom figure sur la cloche de Crux, mourut au château de Crux laissant dix enfants parmi lesquels il convient de signaler : François Damas de Crux, vicaire général du diocèse de Nevers, abbé d'Elau, député du clergé du bailliage de Saint-Pierre-le-Moustier à l'assemblée des États généraux, dont il ne voulut point suivre les séances dès qu'il connut les projets des novateurs; Louis-Étienne-François, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général et pair de France; enfin Étienne-Charles, comte puis duc de Damas-Crux, pair de France, lieutenant-général et chevalier des ordres du roi, cordon rouge, etc., qui mourut, dernier de sa branche, sans laisser d'enfants d'Anne-Félicité-Simonne de Sérent, qu'il avait épousée en 1799.

Montapas. — La cloche de l'église paroissiale, fondue en 1712, eut pour parrain *Messire Edovard Bargedé, evesqve de Nevers, comte de Prémery, abbé de Saint-Cyran*, et pour marraine *Dame Margverite-Françoise Ravdot, espovse de messire Clavde-Marie Girard, chevalier, marquis d'Espevile, seignevr de Montapas, Saint-Benigne-des-Champs, Movgny, Svsilly et Maré, Achun et Ovssy en partie.* L'évêque Edouard Bargedé était né à Corbigny en Nivernais; son père Gaspard Bargedé, bailli de l'abbaye de Corbigny, descendait d'une famille de robe, originaire de Vézelay, à laquelle appartenait aussi le poète Nicolle Bargedé, du milieu du XVIe siècle.

D'après l'*Armorial manuscrit* de la généralité de Paris, cette

famille portait : *De gueules, à la barre d'or, chargée d'un lion de sable, accompagnée de trois trèfles du second émail.* Sur le sceau de notre évêque, c'est une bande et non une barre qui figure dans l'écusson. L'*Armorial* de Jacques Chevillard charge l'écusson de Bargedé de trois croisettes, au lieu des trois trèfles. Édouard Bargedé est le premier évêque de Nevers qui ait adopté pour son sceau le type usité de nos jours; l'écu, posé sur un cartouche, est timbré d'une couronne de comte entre la mître et la crosse; au-dessus, se trouve le chapeau à glands. La légende ne donne plus que le nom de baptême du prélat, qui se qualifie comte de Prémery; il est le seul des évêques de Nevers qui ait pris ce titre sur son sceau. Edouard Bargedé fut successivement vicaire général, official, puis grand chantre de l'église de Nevers, enfin coadjuteur de l'évêque Edouard Valot, auquel il succéda en 1705, il mourut en 1719.

La famille Girard d'Epeuilles et de Vannes a été l'objet d'une mention dans notre *Epigraphie* [1]. La marquise d'Epeuilles appartenait sans doute à la famille Raudot, de haute bourgeoisie de l'Avalonnais, dont M. Dey mentionne plusieurs membres dans son *Armorial historique de l'Yonne.*

Rouy. — Le château de Vesvres, situé à un kilomètre au sud de cette paroisse, fut construit en partie au XVe siècle, en partie au XVIe, par la famille d'Armes, dont il offre en plusieurs endroits le blason mutilé; diverses taques de cheminée sont aux armes des familles de La Platière et de Pracomtal. Nous avons mentionné les deux premières de ces familles; il nous reste à parler des Pracomtal.

D'Hozier a donné [2] une très-longue généalogie des Pracomtal depuis le milieu du XIIIe siècle; d'un autre côté, l'*État politique du Dauphiné* de Chorier [3], attribue à cette famille une origine moins ancienne, citant comme son auteur Guignard de Pracomtal ou Précomtal, seigneur d'Anconne en 1449. L'opinion de l'historien dauphinois semblerait devoir être prise en considération; mais la généalogie de d'Hozier est appuyée de preuves sérieuses, puis des chartes de 1285 à 1395 du *Cartulaire de Montélimart* [4] mentionnent des Pracomtal parmi les habitants les plus notables de cette ville.

[1] Canton de Nevers, arct. de Sermoise.
[2] *Armorial général de France*, reg. III, 2e partie.
[3] T. III, p. 465.
[4] Publié par M. l'abbé Chevalier, pp. 56, 64, 90, 102, 113, 183, 213, 217, 218.

Les Pracomtal ont été admis aux honneurs de la cour sur preuves faites au Cabinet des Ordres; ils ont fourni un lieutenant-général des armées du roi et divers officiers distingués; depuis plusieurs générations ils portent les titres de comte et de marquis. La famille de Pracomtal s'est divisée en deux branches principales : celle de Château-Sablier et d'Anconne, seule existante aujourd'hui ; et celle des barons de Soussey, en Bourgogne, éteints dans la maison de Damas au milieu du XVII[e] siècle. C'est à la branche aînée qu'appartenait Léonor-Armand, marquis de Pracomtal, capitaine au régiment royal de cuirassiers, chevalier de Saint-Louis, qui s'établit en Nivernais et qui fut créé, en 1717, lieutenant de roi dans cette province. Il avait acquis, en 1736, l'importante baronnie de Châtillon-en-Bazois [1] et plusieurs fiefs dépendant de cette terre; il hérita quelques années plus tard de sa tante, Jeanne-Ursule de Pracomtal, morte âgée d'environ cent ans, en 1744, sans avoir eu d'enfants d'Anne-Henri d'Armes, comte de Busseaux, lieutenant de roi en Nivernais, dernier représentant d'une famille dont nous avons déjà parlé à l'article de Nevers, et sur laquelle nous reviendrons. Le château de Vesvres faisait partie de cette riche succession, ainsi que les terres de Rouy, de Chevannes-Gazeau, de Busseaux et de Moussy.

La famille de Pracomtal possède encore Châtillon; M. le comte Richard de Pracomtal, fils aîné du marquis, ancien officier de cavalerie, a fait avec distinction la dernière guerre comme chef de bataillon dans la garde mobile de la Nièvre ; il représente le canton de Châtillon au conseil général du département.

Le comte Rostaing de Pracomtal, frère du chef actuel de la famille, est mort il y a quelques années, laissant un fils et une fille; il avait épousé une demoiselle de La Roue d'une famille de Lyon.

Les armes des Pracomtal sont : *D'or, au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lys du champ.*

La branche bourguignonne porta tantôt : *De gueules, à la fasce d'or, accompagnée de trois têtes de léopard, de même, lampassés de gueules;* tantôt : *Tiercé en fasce, au 1 de gueules, à trois fleurs de lys d'or; au 2 d'argent; au 3 d'azur.*

Saint-Franchy-en-Archères. — Le petit château qui servait de

[1] Châtillon-en-Bazois est actuellement un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Château-Chinon.

résidence aux seigneurs de cette paroisse a sa porte d'entrée surmontée d'ornements sculptés, au milieu desquels se remarquent les armes de la famille de La Perrière. La pièce principale du manoir est voûtée sur croisée d'ogives ; à la clef figure un écusson parti de La Perrière et de Pontailler, placé au milieu d'une guirlande de feuillages enroulée avec deux rubans portant ces noms : *Léonard de la Perrière*, *Anthoinette de Pontailler*, qui sont ceux des fondateurs du château, et la date 1597.

Nous avons parlé de la famille de La Perrière dans l'article du canton de Saint-Benin-d'Azy, nous avons dit que sa filiation donnée par le *Dictionnaire de la noblesse* laissait beaucoup à désirer. Bien que ce nom se trouve fort souvent dans les annales du Nivernais, il ne nous a pas été possible de dresser une généalogie complète des La Perrière, fort nombreux au XVIe siècle, dont Léonard, seigneur de Billy, de St-Franchy, de Semelins, de La Bretonnière, de Champrobert, du Bouchet, etc., fils de Louis, seigneur de Bazoches, probablement mort sans postérité, fut l'un des derniers représentants en Nivernais.

Antoinette de Pontailler ou mieux de Pontaillier, était fille de Louis, seigneur de Valmey, chevalier de l'ordre du roi, et de Marguerite de Ray ; elle fut mariée vers 1575. La famille de Pontallier, dont la généalogie se trouve dans l'*Histoire des grands officiers de la Couronne*[1], est issue, d'après Dunod[2], de Guillaume de Champlite, de la maison des comtes de Champagne, seigneur de Pontallier, vicomte de Dijon, conquérant de la Morée, mort prince d'Achaïe en 1210, dont les descendants tinrent l'un des premiers rangs dans la noblesse de Bourgogne jusqu'au milieu du XVIIe siècle, époque où ils se fondirent dans les familles de Saulx, de Rochefort, de Villers-la-Faye, de Marmier, de Clermont d'Amboise, de Vergy et de Bauffremont.

Un rameau de la famille de Pontallier posséda, au XVIe siècle, la baronnie de Châtillon-en-Bazois ; l'auteur de ce rameau fut Paul de Pontallier, né vers 1540, troisième fils de Claude de Pontallier et de Chrétienne de Chandio ou mieux de Champdiou, oncle d'Antoinette ; il avait eu cette terre de sa mère qui était elle-même fille de Jeanne de Rochefort, héritière des seigneurs de Châtillon. Le petit-

[1] T. II, p. 869.

[2] *Mémoires pour servir à l'histoire des comtes de Bourgogne.*

fils de Paul de Pontallier, nommé Antoine-Louis, eut un fils, mort sans alliance, et plusieurs filles sur lesquels la baronnie de Châtillon fut vendue par décret en 1630 [1].

D'après l'*Histoire des grands officiers de la Couronne*, les Pontallier portaient : *De gueules, au lion d'or, couronné de même, armé et lampassé d'azur*; Paillot leur donne simplement un écu de *gueules, au lion d'or*.

Sainte-Marie-de-Flagelles. — L'église en ruines de cette paroisse renferme des fonts baptismaux, de la fin du XVI[e] siècle, ornés de deux écussons sculptés, l'un, en relief, *à un chevron engrêlé accompagné de trois coquilles*; l'autre, en creux, *à trois arbres arrachés*, nous ne savons à qui attribuer ce dernier blason ; le premier porte les armes de la famille Rapine, fort importante en Nivernais depuis le XVI[e] siècle, que nous avons déjà signalée à l'occasion de l'écu d'un prieur de Saint-Pierre-le-Moustier, mais qui mérite une mention plus complète.

Le *Dictionnaire de la noblesse de France* de Courcelles [2] dit que cette famille est originaire d'Auxerre, où elle florissait entre 1300 et 1500, et qu'elle quitta cette ville, dans le XV[e] siècle, pour venir s'établir en Nivernais. En effet l'abbé Lebeuf, dans son *Histoire de la prise d'Auxerre par les Huguenots* [3], cite la famille Rapine parmi les plus marquantes de la ville d'Auxerre. L'opinion de Courcelles est fort admissible, bien qu'aucun document n'en prouve absolument la vérité.

Il est question dans l'*Inventaire* de Marolles [4] d'un prêtre de l'officialité de Nevers, nommé Odo Rapine, qui vivait en 1290 ; mais il faut descendre à 1487 pour retrouver le nom de la famille qui nous occupe. A cette époque vivait honorable homme Guy Rapine, seigneur de Besne, receveur général du comté de Nevers [5]. Il est probable que les trois branches de la famille Rapine, distinctes vers le milieu du XVI[e] siècle, avaient ce Guy pour auteur commun.

L'aînée de ces branches posséda les seigneuries de Fourcherennes, de Lathenon et de Saxy ; elle s'éteignit, vers 1808, en la per-

[1] Duchesne, *Hist.* de la maison de Vergy. — D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*. — Moréri. — *Inv. des titres de Nevers*, etc.
[2] 5 vol. in-8°, t. II, p. 220.
[3] Préface, note de la p. 47.
[4] Col. 252 et 524.
[5] Arch. de Decize.

sonne de François Rapine de Saxy, chevalier de Saint-Louis, qui avait fait avec distinction les campagnes de l'armée de Condé comme lieutenant-colonel du génie. La seconde, des seigneurs de Boisvert, près de Saint-Pierre-le-Moustier, eut pour dernier représentant Henri Rapine de Boisvert, gentilhomme ordinaire de Louis XIII.

La troisième branche, seule existante, est celle dite de Sainte-Marie et du Nozet, qui posséda les fiefs de Sainte-Marie-de-Flagelles, de Saint-Martin et de La Bretonnière, acquis en 1550, puis ceux du Nozet, des Coques, de Châlons, de Giverdy, etc.

A la branche de Fourcherennes appartenait Florimond Rapine, né à Nevers en 1580, avocat général au bailliage de Saint-Pierre-le-Moustier et député du Tiers-État de la province aux États généraux de 1614, où il joua un rôle important et dont il écrivit un récit publié par son fils Pierre, en un volume in-4° [1]. Revenu en Nivernais, il remplit avec distinction les places de procureur général du bailliage et de président de la Chambre des Comptes de Nevers ; il mourut subitement en 1646 [2].

Pierre Rapine de Fourcherennes, seigneur de Saxy, fils du précédent, fut successivement procureur-général de Nevers, maître des requêtes de l'hôtel de la reine Anne d'Autriche en 1644, et enfin conseiller d'état en 1656.

La branche de Boisvert a fourni aussi plusieurs hommes distingués entr'autres le P. Charles Rapine, gardien du couvent des Récollets de Paris, après avoir été longtemps provincial de cet ordre, auteur de beaucoup d'ouvrages publiés de 1625 à 1639 ; et D. François Rapine, prieur de Saint-Pierre-le-Moustier, mentionné dans ce travail.

Enfin la branche de Sainte-Marie s'honore d'avoir produit le P. Paschal Rapine, religieux récollet, dont la plume ne fut pas moins féconde que celle de son parent le P. Charles, et M. Louis Rapine de Sainte-Marie, député de la Nièvre sous la Restauration, auteur d'un ouvrage estimé intitulé : *Recherches historiques sur Nevers* et de plusieurs autres écrits.

[1] Voici le titre de cet ouvrage rare et intéressant : *Recveil très-exact et cvrieux de tovt ce qui s'est fait et passé de singvlier et mémorable en l'Assemblée générale des estats tenvs à Paris en l'année* 1614, *et particvlièrement en chacvne séance dv tiers ordre... par messire Florimond Rapine, seignevr de Fourcheraine et Lathenon, conseiller et premier advocat dv Roy av bailliage et siége présidial de Saint-Pierre le Movstier, et l'vn des dépvtez povr le tiers estat avdit bailliage. Paris,* 1651.

[2] *Recherches historiques sur Nevers*, p. 369.

Au moment de la Révolution, cette famille était représentée par Claude-Louis-François Rapine, chevalier, seigneur de Sainte-Marie, Saint-Martin, etc., qui fit partie de l'assemblée de la noblesse du bailliage de Saint-Pierre-le-Moustier en 1789, et qui eut une fille, la comtesse de Montrichard, et un fils, le député, père de M. Adrien de Sainte-Marie et de madame la baronne de Maistre.

Les armes de la famille Rapine sont : *D'argent, au chevron engrêlé de gueules, accompagné de trois coquilles de même.* La branche aînée porta ce blason plein, quelquefois avec un chevron ordinaire, c'est ainsi qu'on le trouve figuré sur le cachet du chevalier de Saxy, dernier représentant de cette branche.

Les branches de Boisvert et de Sainte-Marie se distinguèrent par des écartelures; ainsi la première écartelait, comme nous l'avons dit plus haut, d'un *fascé d'azur et d'argent de quatre pièces, à trois cœurs de gueules, couronnés d'or, brochant, les cœurs sur les fasces d'argent, et les couronnes sur les fasces d'azur*, qui est de Beaudreuil; la branche du Nozet et de Sainte-Marie écartelait *de gueules, à deux lions d'or, couronnés de même, au chef cousu d'azur chargé d'une rose d'or, accostée de deux molettes d'éperon ou de deux étoiles de même*, qui est du Broc, sans doute par suite d'une disposition testamentaire d'Aimé du Broc du Nozet, auditeur de Rote au XVIIe siècle, dont cette branche des Rapine avait hérité.

Giverdy avait autrefois une paroisse qui a été réunie à celle de Sainte-Marie; ce lieu était aussi le siége d'un fief dont le château, assez bien conservé, est un petit manoir carré, des premières années du XVIe siècle, flanqué d'une tour d'escalier à pans et d'une tour d'angle. La porte en accolade est ornée d'un écusson mutilé à une *croix ancrée*, et ce même blaon, tenu par des anges, décore le manteau d'une haute cheminée. La seigneurie de Giverdy appartint à la famille des Paillards de 1440 environ aux premières années du XVIIe siècle; le château offrant tous les caractères de la dernière période ogivale a été évidemment construit par les des Paillards, et l'écu à la croix ancrée est bien certainement celui de cette famille; mais ce blason nous est donné de plusieurs manières que nous allons exposer.

Cette famille, qui eut une assez grande importance en Nivernais dans la seconde moitié du XVe siècle, se nommait en réalité Paillard et était originaire de la ville de Beaune [1]. Une de ses branches resta

[1] *La noblesse aux Etats de Bourgogne.*

en Bourgogne; une autre s'établit en Nivernais vers 1400, elle donna son nom à un fief des environs de Saint-Saulge et posséda les seigneuries de Saint-Parize, de Beaudéduit, de Charmes, de Giverdy, de Ratilly, du Four-des-Verres, de Bussières, etc. Milles des Paillards, chevalier, seigneur de Meursault en Bourgogne, de Saint-Parize et de Beaudéduit, en Nivernais, l'homme marquant de sa famille et le plus ancien que nous connaissions, fut conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, gouverneur du Nivernais en 1425, et bailli de cette province en 1441 [1]. Il avait pour contemporains : Grégoire des Paillards, seigneur de Giverdy, Edme des Paillards, Guillaume des Paillards, seigneur de Charmes et Gibaut des Paillards, seigneur du Four-des-Verres, qui étaient ou ses frères ou ses cousins-germains.

Cette famille s'éteignit dans la première moitié du XVIIIe siècle. Voyons maintenant quel était son blason. MM. Beaune et d'Arbaumont le décrivent ainsi [2] : *D'argent, à trois tourteaux de sable, au chef de gueules*; ou *D'argent, à une étoile à six rais, au chef de gueules chargé de trois roses d'or*. Voici ce qu'en dit Paillot [3] : « De Paillard, archidiacre de Noyon, preuost de l'église de Sainte-« Walburge de Furnes en Flandre, conseiller et secrétaire du roy, qui « mourut en M.CD.XVIII. et inhumé au chœur des Célestins de Paris, « portoit : *d'argent, à trois tourteaux de sable, au chef de gueules* « *chargé d'une croix patée mise au quartier dextre d'or, adextrée* « *d'une estoille de mesme*, qu'il mit pour brisure à la différence de « Germain de Paillard son frère, euesque de Luçon, lequel décéda « la mesme année et enterré au mesme lieu, ayant l'vn et l'autre « chargé cette croix à cause de leur mère, sœur de Philippe de Mou-« lins, euesque de Noyon [4]. »

Enfin l'*Inventaire des Titres de Nevers* décrit deux fois les armes de Jacques des Paillards, écuyer, seigneur de Ratilly, telles qu'elles étaient figurées sur des aveux et dénombrements de 1582 : *D'argent, à l'étoile à six rais, accostée d'une demi-croix ancrée, le tout de sable.* Le blason donné par Marolles est bien probablement un écu d'alliance, mais quel est le meuble héraldique étranger au bla-

[1] *Inv. des titres de Nevers. — Généalogie de la famille de Couvol.* — Arch. de Decize.

[2] *La noblesse aux Etats de Bourgogne*, p. 258.

[3] *La vraye et parfaite science des Armoiries*, p. 10.

[4] Philippe de Moulins portait : *De gueules, à la croix ancrée d'or.*

son de la famille? De prime abord, il semblerait naturel d'enlever la croix ancrée qui nous laisserait l'étoile de sable en champ d'argent attribuée aux des Paillards par MM. Beaune et d'Arbaumont, mais l'écu sculpté du château de Giverdy est, ce nous semble, un monument assez concluant. Notre opinion est donc que si les blasons indiqués par Paillot et par *la Noblesse aux états de Bourgogne* peuvent être ceux de divers membres de la branche bourguignonne, la branche nivernaise porta, peut-être en souvenir de l'évêque de Noyon, *d'argent, à la croix ancrée de sable.*

Saint-Saulge. — Le seul souvenir héraldique que nous offre cette petite ville est un écusson *d'azur, à trois bandes d'argent,* qui se voit, au milieu d'une couronne de feuillages, au bas du panneau central de l'une des verrières de l'église. Ce panneau représente Notre-Seigneur en croix, accompagné de la Vierge et de saint Jean, et d'anges qui recueillent, dans des calices, le précieux sang du Sauveur. Dans les deux autres panneaux, figurent deux donateurs agenouillés, un homme et une femme, en costume du milieu du XVIe siècle ; l'homme assisté de saint Michel, la femme de sainte Madeleine. L'écusson ne peut être que celui de ce donateur, dont l'histoire, si l'on en croit une chronique manuscrite de Saint-Saulge, est tout un roman.

Un jeune homme de la ville, Michel Barraut, menait à Paris, vers 1520, une vie déréglée; il rencontra, dans une orgie, une jeune fille nommée Madeleine, appartenant à une famille honorable, dont il s'éprit et qu'il ramena à la vertu en l'épousant, après s'être converti lui-même. Tous deux se fixèrent à Saint-Saulge, où ils vécurent et moururent saintement au milieu du XVIe siècle. Ils furent enterrés dans l'église de leur ville, près de la fenêtre dont ils avaient donné la verrière.

La famille Barraut était, toujours d'après la chroniqne en question, l'une des plus considérables de la bourgeoisie de Saint-Saulge; elle était éteinte longtemps avant la Révolution.

Saxi-Bourdon. — L'église paroissiale avait été brûlée par les huguenots en 1570; elle fut rebâtie aux frais du seigneur et des paroissiens de l'endroit, par les soins d'Etienne Masquin, prêtre. Ces détails nous sont donnés par une inscription, gravée dans une cha-

pelle, au-dessus de laquelle est figuré l'écusson de Masquin, portant : *D'azur, aux trois lettres E M P, couronnées à l'antique, et un cœur chargé d'un monogramme du Christ.*

Sur le mur, en face de l'inscription, se voit le portrait d'Etienne Masquin, peint de grandeur naturelle, agenouillé en costume de chœur ; à gauche du personnage, le même blason que sur l'inscription, augmenté de *trois étoiles rangées en chef.* La famille Masquin appartenait à l'ancienne bourgeoisie du pays.

La cloche de Saxi-Bourdon, fondue en 1716, eut pour parrain Anne-Henri Rapine, écuyer, seigneur de Saxi-Bourdon, et pour marraine, Anne-Charlotte des Ulmes, d'une famille dont nous allons parler. Elle fut bénite par Léonard de Paris, archiprêtre et curé de la paroisse.

Deux familles de Paris habitaient le Nivernais au XVIe siècle; l'une jouissait d'une position aristocratique assez élevée, l'autre comptait parmi la bonne bourgeoisie de Saint-Saulge; il n'est pas impossible que cette dernière ait été une branche un peu tombée de la première, mais rien ne prouve la communauté d'origine. Quoi qu'il en soit, nous trouvons, dans une charte des archives de la Nièvre de 1367, un *Michael de Parisius, filius Stephani de Parisius, quondam civis Niversensis,* qui avait reçu du comte de Nevers une mission en 1347 ; puis les archives de Decize font connaître un Jean de Paris, qualifié honorable homme et bourgeois de Nevers en 1464 et 1476, sans doute fils d'un autre Jean, qui était mort en 1443.

De ces bourgeois de Nevers pouvaient bien descendre *noble seigneur* Jean de Paris, écuyer, seigneur d'Arthel, qui vivait en 1553, et qui paraît être l'auteur des de Paris gentilshommes, Jean de Paris, chirurgien à Saint-Saulge au XVIe siècle, et son frère Pierre, contrôleur au grenier à sel de la même ville, qui firent souche de bourgeois.

Jean de Paris, seigneur d'Arthel, eut pour fils Imbert de Paris, l'un des cent gentilshommes de la maison du Roi, aussi seigneur d'Arthel, puis de La Bussière en Morvan, par suite de son mariage avec Jeanne de Marry, d'une fort ancienne famille, héritière des seigneurs de ce fief. Imbert contracta une seconde alliance, plus marquante encore, avec Catherine de Rochechouart, dame du Bouchet, et ses descendants s'allièrent bien et possédèrent des seigneuries

considérables jusqu'à Henri, le dernier de la famille, qui vendit La Bussière en 1716 et qui mourut, fort âgé, en 1768 [1].

Les de Paris de Saint-Saulge furent tous ou presque tous chirurgiens depuis le milieu du XVIe siècle jusqu'au XVIIIe; la branche aînée paraît s'être éteinte à cette époque. L'histoire manuscrite de Saint-Saulge, qui s'étend beaucoup sur cette famille, nous apprend que, vers 1750, elle avait pour unique représentant Charles-Mathieu de Paris, fils d'un procureur au Châtelet de Paris.

Le curé de Saxi-Bourdon, point de départ de cette notice généalogique sur les de Paris, appartenait à la branche de Saint-Saulge. Il était fils d'un Jean de Paris qui, chirurgien comme son père et, paraît-il, chirurgien fort habile, avait quitté la France en 1630, pour parcourir l'Europe et l'Asie et avait écrit des mémoires fort intéressants sur ses voyages. Notre curé était lui-même un ecclésiastique instruit et un prédicateur distingué. Son frère, Jérôme, d'abord curé de Lurcy-le-Bourg, puis doyen de Prémery et official de Nevers, fut appelé à Paris où, pendant dix ans, il se livra à la prédication avec le plus grand succès. Il dirigea successivement les Carmélites de la rue de Grenelle et les Augustins de la rue Saint-Denis. Il fit imprimer ses sermons en six volumes in-12, (Paris, 1742 et 1749), enfin, ayant refusé des positions ecclésiastiques considérables, il accepta la cure de sa ville natale, où il mourut au milieu du XVIIIe siècle.

Les de Paris, seigneurs d'Arthel et de La Bussière, portaient : *Ecartelé aux* 1 *et* 4 *d'argent, au chevron de gueules, accompagné en pointe d'une fleur de lys de même, et aux* 2 *et* 3, *coupé d'or et d'azur, au lion de l'un en l'autre.*

Dans l'*Armorial* de la Généralité de Moulins, les armes de N. (Jean) de Paris, seigneur de Bussière, ne portent que le chevron et la fleur de lys, mais l'écartelure du lion se retrouve sur le sceau de Guillaume de Paris, official de Nevers, décrit dans le manuscrit de la collection Gaignières intitulé *Titres de Bourgogne*, d'après une empreinte appliquée à un acte de 1562. Cette écartelure figure aussi dans le blason peint sur un aveu et dénombrement de la seigneurie d'Arthel rendu, en 1575, par Imbert de Paris [2].

Nous ne connaissons le blason des de Paris de Saint-Saulge que

[1] Archives du château de La Bussière. — *Invent. des titres de Nevers.* — Arch. de Decize. — *Généalogie de Courval.*

[2] *Invent. des titres de Nevers*, col. 133.

par les empreintes de deux cachets scellant des lettres, de 1733, du prédicateur Jérôme de Paris, dont il a été question ci-dessus. Ces deux cachets portent un écusson *à un chevron*, *accompagné de trois étoiles*. Sur l'un, qui paraît être du XVIIe siècle, l'écu est sans ornements extérieurs ; sur l'autre, plus moderne, un casque avec lambrequins timbre le blason.

Au sud-est de Saxi se voit le château de Fourcherennes; c'est une maison forte du XVe siècle carrée, avec tour engagée à pans renfermant l'escalier, terminée par un étage en encorbellement. Plusieurs écussons *fascés*, *à une bordure engrêlée*, sont sculptés sur la façade du manoir ; ces écussons offrent les armoiries des du Verne, avec une brisure.

La famille du Verne, l'une des plus anciennes de la noblesse de race du Nivernais, qu'il ne faut pas confondre avec une famille bourguignonne du même nom, ayant porté dans ses armes *trois tours crénelées* [1], prit son nom d'un fief de la châtellenie de Moulins-Engilbert, vassal de la baronnie de la Roche-Millay [2].

Bien que la filiation suivie et prouvée de cette famille ne commence qu'à Philibert ou Philippe du Verne, qui vivait à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, il est impossible de ne pas la rattacher à Guillaume du Verne, damoiseau, dont la femme, Margueronne de La Roche-Millay, fit en 1295 un aveu et dénombrement de divers biens à l'abbaye de Saint-Martin d'Autun. Voici le commencement de cet acte reproduit par M. Bulliot dans son *Essai historique* sur cette abbaye [3] : « Anno Incarnationis millesimo « ducentesimo nonagesimo quinto, mense junio, die sabbati ante « nativitatem B. Joannis Baptiste, Marguerona quondam filia do- « mini Johannis de Rocha, militis, uxor Guillelmi dou Verne, do- « micelli, notum facio quod, laude et assensu predicti Guillelmi, « mariti mei,..... recognosco me, heredesque meos tenere perpetuo « in feodum ab ecclesia seu monasterio S. Martini Eduensis res « inferius annotatas, moventes et existentes de capite et hereditate « mea sine parte alterius : videlicet mansum et tenementum etc...»

Le père de Margueronne, Jean de La Roche-Millay, appartenait à une illustre famille du pays; c'était un seigneur de mœurs

[1] V. *La noblesse aux Etats de Bourgogne.*

[2] Le Verne est actuellement une ferme de la commune de la Roche-Millay, canton de Luzy. (*Dictionnaire topographique de la Nièvre*, par G. de Soultrait).

[3] T. II, p. 142.

quelque peu brutales; M. Bulliot rapporte qu'il fut condamné à faire pénitence publique, en chemise, un cierge à la main, pour avoir forcé le cloître d'Autun avec armes et cavaliers.

Une généalogie manuscrite, conservée dans la famille du Verne, ne mentionne point ce Guillaume et donne pour premier degré un Huguenin, vivant en 1299, qui aurait été le grand-père de Philibert et de Jean. Quoi qu'il en soit de ces premiers degrés, il est certain que, dès le XIIIe siècle, les du Verne appartenaient à la noblesse du Morvan.

Philibert s'était quelque peu éloigné du berceau de sa famille; il est probable qu'il ne possédait plus Le Verne en 1395, époque où nous le voyons seigneur de Fourcherennes, fief qui lui venait sans doute de sa femme Annette du Jardin; il fut capitaine du château de Decize, où il mourut vers 1440. Son frère cadet Jean est peu connu; il eut un fils, aussi nommé Jean, qualifié seigneur de Sancy en 1461 [1], dont la postérité s'éteignit probablement en la personne de Françoise du Verne, mariée, au milieu du XVIe siècle, à un La Ferté-Meun.

Philibert avait eu au moins deux fils: Jean, auteur de la branche des seigneurs de Cuy éteinte, vers 1600, dans la famille Le Roy, et Amé ou Edme, seigneur de Fourcherennes et de Saint-Pierre-du-Mont, nommé dans des actes de 1440 à 1500 [2], qui, marié trois fois, laissa douze ou treize enfants, parmi lesquels nous mentionnerons: 1° Pierre, seigneur de Fourcherennes, dont il bâtit le château, et de Saint-Pierre-du-Mont, officier du comte de Nevers, père d'une fille unique, nommée Françoise, qui apporta en dot les biens de sa branche à Jean de Fontenay, neveu de l'évêque de Nevers de ce nom ; un écu parti de Fontenay et du Verne, aussi sculpté à Fourcherennes, est un souvenir des deux époux; 2° Louis, seigneur de Neuville, près de La Charité, dont la petite-fille, Léonarde, dernière de sa branche, épousa Denis de La Vigne, écuyer, seigneur de Bulcy; 3° Edme, seigneur de Marancy, marié à Jacquette du Châtel; ses petits-fils, ou mieux ses arrière-petits-fils, formèrent les diverses branches dont nous allons parler.

Ce fut en effet vers 1600 que la famille de Verne se partagea en trois branches, qui se perpétuèrent jusqu'au XIXe siècle.

[1] *Invent. des titres de Nevers.*
[2] *Invent. des titres de Nevers.* — Archives de la Nièvre.

La première branche eut pour auteur François de Verne, seigneur de Marancy, qui mourut avant 1640. Cette branche s'allia aux familles de Druy, Mareschal, de Chalemaison, de La Duz, etc. Elle était représentée, au moment de la Révolution, par Louis-Philippe de Verne de Marancy, chevalier, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, qui vota à l'Assemblée de la noblesse, et qui n'eut que deux filles : la marquise de Gain et la comtesse de Moncorps.

Edme du Verne, frère de François, marié vers 1600 à Madelaine de Pilmiers, forma la branche dite de La Varenne, qui se divisa en deux rameaux : l'un allié aux familles de Saint-Quentin, de Juisard, de Bourgoing et Comeau, éteint au XVIIIe siècle dans les du Broc et les de Veilhan ; l'autre, sur lequel les renseignements nous manquent, posséda la seigneurie de Villiers-le-Sec, près de Varzy, qui lui venait des d'Estutt, et eut pour représentants à l'Assemblée de la noblesse de 1789 : Jean-Claude du Verne, chevalier, seigneur de La Varenne, et son fils, Barthélemy du Verne, maréchal des camps et armées du roi, seigneur de Villiers et de Reveillon, probablement mort sans alliance.

Le chef de la troisième branche, actuellement existante, se nommait Edme, comme son frère de La Varenne ; il épousa, en 1604, Marie de Barnaud et il eut une nombreuse postérité. Deux de ses petits-fils formèrent branche à leur tour : le plus jeune François, seigneur de Presle, avait pour descendants, en 1789, Louis-Alexandre du Verne de Presle, chevalier, seigneur de Giverdy, capitaine de dragons, écuyer du comte d'Artois, qui vota à l'assemblée bailliagère et fut le dernier de sa branche. Du frère aîné de François, nommé Laurent, descendait, au troisième degré, Louis-Gabriel-Charles-Claude du Verne, chevalier, seigneur d'Orgue, lieutenant des vaisseaux du roi et chevalier de Saint-Louis, nommé dans le procès-verbal de l'Assemblée de la noblesse du bailliage de Saint-Pierre-le-Moustier. Claude du Verne eut deux fils : Charles, marié à une fille du comte Andras de Marcy, d'une noble et ancienne famille du pays, originaire de l'Auxerrois, fut père de M. Louis du Verne, chef actuel de la famille, et de plusieurs autres enfants ; et Pierre dit Paulin du Verne, époux de mademoiselle Regnault de Touteuille, dont il a eu M. Charles du Verne, propriétaire du beau château du Veuillin.

Les alliances de cette branche, à laquelle on peut donner le nom

de Jailly, furent avec les familles du Lys, d'Ecorailles de Bongars, de Nourry, de Berthier, d'Orcet, Maublanc de La Vesvre, Dauphin de Leyval, Tiersonnier, de Lenferna, Flamen d'Assigny et du Pré de Saint-Maur [1].

Quatre monuments anciens nous donnent le blason des du Verne. De ces quatre blasons, un seul est aux armes pleines de la famille, c'est le sceau d'Edme du Verne, seigneur de Fourcherennes, décrit dans l'*Inventaire des Titres de Nevers* [2], d'après une empreinte appendue à un acte de 1469; ce sceau est chargé d'un écu à *trois fasces*; Edme devait en effet porter les armes pleines comme chef de la famille.

Sur les autres monuments que nous allons examiner, l'écu à *trois fasces* ou *fascé de six pièces* offre une *bordure engrêlée* comme brisure. Ce sont, en suivant l'ordre chronologique, d'abord les écussons sculptés sur la façade de Fourcherennes ; nous pensons que ce manoir fut bâti par Pierre du Verne, du vivant de son père; il est naturel que ce personnage ait brisé son écu pour le distinguer du blason paternel, il n'était pas du reste l'aîné de sa génération.

La même brisure se remarque sur un écu des du Verne, du XVI[e] siècle, au château de Cuy, bâti aussi par un cadet de la famille; puis sur l'écu d'alliance de Françoise du Verne, veuve, en 1575, de Barthélemy de La Ferté-Meun, sculpté dans l'église de Challement. Nous avons dit que nous rattachions à une branche cadette cette Françoise, dont l'*Inventaire des Titres de Nevers* mentionne [3] un aveu et démembrement de 1575, sur lequel était peint son blason : *D'azur, à trois fasces d'or, à la bordure engrêlée de gueules.*

On trouve dans les armoriaux et sur les monuments modernes le blason des du Verne tantôt *fascé de sable et d'argent,* tantôt *de sable, à trois fasces d'argent,* ou *d'argent à trois fasces de sable* [4].

Nous nous sommes peut-être étendu un peu longuement sur les du Verne, mais cette famille est l'une des plus anciennes du Nivernais, elle s'est divisée en plusieurs branches, qui ont possédé d'importantes seigneuries, et comme aucun ouvrage généalogique ne l'a mentionnée, nous devions essayer de la faire connaître.

[1] Archives de la Nièvre. — Preuves au cabinet des titres. — *Invent. des titres de Nevers*, etc.

[2] Col. 691.

[3] Col. 165.

[4] *Armorial manuscrit de la généralité de Moulins.*

Dans la même commune de Saxi-Bourdon se trouve le château de Trougny, modeste manoir du XVIe siècle, fort dénaturé au XVIIIe, qui renferme plusieurs plaques de cheminée de cette dernière époque, offrant un écu *à un lion*, et deux gros chenets, de la fin du XVIe siècle, décorés d'écussons *à une bande, accostée de trois losanges*.

Les taques de cheminée sont aux armes des des Ulmes, et les chenets au blason des de Lichy, deux familles de l'ancienne noblesse militaire du Nivernais.

Les des Ulmes prennent leur nom d'un fief de la châtellenie de Decize, vassal de la baronnie de Druy, qui se trouvait dans la paroisse de Sougy et dont il ne reste plus trace. Ils nous sont connus depuis Regnault des Ulmes, mentionné dans divers actes des archives de Decize de 1336 à 1368; nous trouvons ensuite, dans les mêmes archives : Philibert des Ulmes, habitant Druy et Sougy en 1386, marié à Marguerite de Poissons, Joseph des Ulmes de 1389, et Gaucher ou Gaultier des Ulmes, qualifié écuyer en 1405.

La filiation suivie de cette famille commence à Jean des Ulmes, écuyer, seigneur de Trougny, probablement fils de Gaucher, nommé dans les actes de 1445 à 1488 [1], qui acheta, en 1459, du seigneur de Druy, la haute justice pour sa terre des Ulmes.

Les descendants de Jean possédèrent les seigneuries de Trougny, des Aubus, de La Maisonfort, de La Boube, de Chevannes-Bureau, de Servant et de Montifaut en Nivernais, et celles de Torcy et de Beaulon en Bourbonnais. Ils s'allièrent aux familles de Poissons, de Saint-Jullien, de La Perrière, de Frétoy, de Boisselet, d'Aulnay, de Berthelon, du Verne, du Chastel, de Cotignon, Foullé, de Tespes, de La Venue, de La Platière, de Champs, Léveillé du Fournay, de Montcrif, de La Goutte-du-Vivier, Guillaume de Sernuizelles et de Vaudemont [2].

Cette famille fut représentée à l'assemblée de la noblesse du Nivernais de 1789 par Guillaume des Ulmes, chevalier, seigneur de Trougny, qui n'eut pas d'enfants de Barbe-Gabrielle Bidaut, dame de la Tour-Rabuteau; et par Amable-Charles comte des Ulmes, chevalier, seigneur de Torcy et de Beaulon, etc., grand-père de mesdames de la Goutte-du-Vivier, Laureau de Lavault et Ernest de

[1] Archives de Decize. — *Invent. des titres de Nevers.*
[2] Chambre des comptes de Paris, reg. 470, fol. 16. — Archives de Decize,

Sermizelles, et bisaïeul du comte Georges des Ulmes, officier d'infanterie, chef actuel de cette noble famille[1].

Les des Ulmes portent : *De sinople, au lion morné d'argent*[2].

Ce sont les armes des Lichy : *D'azur, à la bande d'argent, accostée de trois losanges d'or, 2 en chef et 1 en pointe,* qui ornent les chenets du château de Trougny. Nous n'avons pu consulter de généalogie complète de cette famille, qui compte aussi parmi les plus anciennes de la noblesse militaire du pays, et qui eut pour berceau un fief de la châtellenie de Saint-Saulge[3]. L'acte le plus ancien dans lequel se trouve le nom de Lichy est un aveu, de 1320, de damoiselle Mérarde de Luchy (Lichy), pour divers biens situés à Lichy[4].

Nous voyons ensuite, depuis Genuain ou Gauvain de Lichy, écuyer, qui vivait en 1396 et 1405, de nombreux gentilshommes du même nom posséder les seigneuries de Lichy, du Deffand, de La Cave, du Puy, de L'Isle, de Riejot, de Bostz, de Morand, de Parigny, de Granchamp, etc., exercer des emplois militaires auprès des comtes de Nevers, et s'allier aux familles d'Aisy, des Hermoys, de Boux, de Reugny, du Lys, de Maumigny, de Granchamp, Berthelon, du Verne, de Dreuille[5], etc. Une tradition de famille, dont nous n'avons pu trouver l'origine, rapporte que Henri IV, consulté sur la noblesse des Lichy, répondit : *Lichy de Lichy, aussi noble qu'Henry.* François-Hyacinthe, marquis de Lichy de Lichy, seigneur de Lichy et de Chevroux, mestre de camp de cavalerie, aïeul des représentants actuels de la famille, fit partie de l'assemblée de la noblesse du Nivernais de 1789.

Comte DE SORNAY.

[1] Archives de la Nièvre et de Decize. — Preuves de Malte aux arch. du Rhône. — Preuves au cabinet des titres. — *Noms féodaux.* — *Invent. des titres de Nevers.* — *Armorial du Bourbonnais*, etc.

[2] *Armorial de la généralité de Moulins.*

[3] Lichy était autrefois le siége d'une paroisse; c'est maintenant un hameau de la commune de Bona (canton de Saint-Saulge) dont le château, flanqué de tourelles, date du XVI[e] siècle.

[4] *Invent. des titres de Nevers*, col. 174.

[5] Arch. de la Nièvre et de Decize. — *Invent. des titres de Nevers.* — *Armorial de la généralité de Moulins.* — *Noms féodaux.*

LES

BARONNIES DU VELAY

ROCHE-EN-RÉGNIER

(*Suite* *.)

IV.

LITIGES.

Heureuses les baronnies du Velay qui vieillirent modestement avec la race de leurs anciens seigneurs et qui n'eurent pas, comme celle-ci, à partager les vicissitudes des maisons princières!

Au cours de ces événements, les biens de la maison de Bourbon devinrent l'objet de deux procès très-distincts qui en rendirent la propriété longtemps incertaine : celui que Louise de Savoie avait intenté au connétable pour se faire attribuer, comme étant sa parente au degré successible, l'héritage de Pierre II, décédé sans postérité, procès dans lequel intervint le procureur-général au nom de l'Etat, et celui que renouvelait, en 1525, Gilbert de Lévis, premier du nom, seigneur de la Voute et de Vauvert, comte de Ventadour par sa mère, pour rentrer, par bénéfice de substitution, dans les terres de la maison de Villars, Annonay et Roche-en-Regnier, vendues à Jean II de Bourbon, en l'année 1463, par Antoine de

* Voyez 1re liv, janvier 1873, p. 45.

Levis, comte de Villars, dernier représentant de la branche des Lévis-Lautrec.

Il faut croire, pour l'honneur de la justice humaine, que des points de droit féodal, qui échappent à l'intelligence des jurisconsultes de notre âge, donnèrent alors quelque fondement aux prétentions de la duchesse d'Angoulême ; car, à n'écouter que la droite raison et le plus vulgaire sentiment d'équité, ce procès, plus obscurci qu'éclairé par la science diffuse des Poyet, des Bouchard, des Montholon, avocats des parties, de Lizet, parlant pour la Couronne, ne méritait pas une si solennelle discussion [1].

Quant à l'intérêt du débat, il était grand, puisqu'il portait 1° sur les duchés de Bourbonnais et d'Auvergne ; 2° sur les comtés de Clermont en Beauvoisis, de Forez, de la Marche, de Clermont en Auvergne ; 3° sur les vicomtés de Carlat et de Murat ; 4° sur les seigneuries de Beaujolais, de Combrailles, de Mercœur, d'Annonay et de Roche-en-Regnier ; 5° sur la principauté de Dombes, et même après la mort d'Anne de France sur le comté de Gien, la vicomté de Châtellerault et la seigneurie de Bourbon-Lancy, dont elle avait disposé par testament en faveur du duc Charles, son gendre [2]. Mais c'était là, avec les passions diverses qui animaient la mère-régente et le chancelier du Prat, le seul côté sérieux de cette bruyante et impolitique contestation.

Par Marguerite de Bourbon, sa mère, Louise de Savoie était nièce de Pierre II, dernier représentant mâle de la branche aînée, et elle soutenait que les lois et les coutumes locales ne permettant point de disposer des terres au préjudice des héritiers naturels, la donation qu'en avait faite sa cousine Suzanne en faveur de Charles de Montpensier était radicalement nulle et ne pouvait, dès-lors, lui en enlever l'héritage. Un historien moderne [3], tout en n'épargnant pas ses sévérités à la duchesse d'Angoulême, à la fois cupide et galante surannée, semble incliner vers cette thèse juridique. Nous ne saurions nous y soumettre, voici pourquoi :

En admettant que la coutume interdit à Suzanne, sans enfant et sans parent mâle de sa branche, de donner les biens de sa maison à

[1] Il va sans dire qu'Estienne Pasquier, *Recherches de la France*, livre VI, chap. XII, édition de 1633, et généralement les légistes justifient la spoliation de la maison de Bourbon par la raison d'Etat.

[2] A. Michel, *Histoire de l'ancien Bourbonnais*, t. II, p. 229.

[3] H. Martin, *Histoire de France*, t. VIII, p. 37 et 38 de la 4e édition.

son cousin Charles de Montpensier, héritier de la branche cadette de Bourbon, il restait encore à examiner si ces mêmes biens que lui assurait sa femme n'appartenaient pas au duc Charles à un autre titre et par un droit préexistant. Or, du vivant même de Pierre II, Gilbert de Montpensier, et après lui Louis, frère de Charles, en avait formé la revendication en justice en invoquant : 1° la loi salique, loi suprême des maisons royales en France, qui appelait les mâles de degré en degré à l'exclusion des femmes, et 2° des pactes de substitution en vertu desquels, à défaut d'héritiers dans la branche aînée, tous les biens devaient aller aux mâles les plus rapprochés de la branche cadette. Ce procès n'était pas jugé à la mort de Pierre II, et c'est pour en éviter les éventualités qu'on résolut de l'éteindre par l'alliance de Suzanne de Bourbon et de Charles de Montpensier, héritiers des deux branches contestantes.

Evidemment, ce mariage, arrêté et signé à Paris le 10 mai 1505, sous les yeux du Roi, en présence de tous les grands du royaume, et par les conseils des premiers juristes du temps, était autre chose qu'une donation mutuelle entre époux. C'était une véritable transaction sur procès, solennelle, définitive, la reconnaissance en un mot des droits de Charles de Montpensier aux biens de la maison de Bourbon. Et indépendamment de ce contrat de mariage, Suzanne, en 1519, deux années avant sa mort, avait renouvelé cette donation, et le 1er janvier 1521, Anne de France et le connétable, chacun par un testament séparé, s'étaient réciproquement institués héritiers universels des biens dont ils mourraient saisis. De sorte qu'il fallait méconnaître toutes ces volontés, déchirer tous ces actes, violer tous ces engagements avant de pouvoir consommer la spoliation [1].

Quant à la revendication faite par le procureur général Lizet en vertu de la loi des apanages et en vertu de certaines clauses des contrats de mariage des ducs Jean et Pierre, il y avait à répondre, d'une part, que tous les biens de la maison de Bourbon n'étaient pas apanagés, et, d'autre part, que ces clauses avaient été infirmées par des actes postérieurs régulièrement émanés de la puissance royale, et que sans doute Charles VIII et Louis XII n'avaient pas eu moins d'autorité pour y renoncer que Louis XI pour les stipuler.

Aussi de toutes ces prétentions de la duchesse d'Angoulême et de

[1] Tout ce procès est clairement exposé par H. du Lac de La Tour, *Précis historique du département de la Loire*, t. I, p. 165 à 178, et par A. Michel, *Histoire de l'ancien Bourbonnais*, p. 224 et 225.

la Couronne, aucune ne fut-elle accueillie en justice réglée. La cause appelée devant le Parlement de Paris, au mois d'août 1522, fut, sur un premier incident, renvoyée à trois mois, et l'année suivante, les juges, qui ne voulaient pas prendre la responsabilité d'une décision, « appointèrent les parties devant le conseil.» C'était, dit M. Henri Martin, faire clairement entendre qu'ils n'étaient pas libres [1].

Le Parlement s'étant dessaisi et le procès étant dévolu au Conseil du Roi, les ennemis de Bourbon devenaient les maîtres de sa fortune. Il se vit dépouillé et il se révolta! Dès ce moment il ne fut plus question de ce procès civil, tous ses châteaux furent militairement saisis et occupés au nom du Roi, et le Parlement eut à instruire contre lui et ses complices pour crimes contre l'Etat. Remarquons néanmoins que sa condamnation ne fut prononcée que le 27 juillet 1527, c'est-à-dire après sa mort. L'arrêt déclarait Charles de Bourbon « atteint « et convaincu du crime de lèze-majesté, ordonnait que ses armes « et enseignes seraient effacées, déclarait tous ses biens féodaux « tenus de la couronne de France retournés à icelle et tous ses « autres biens confisqués [2]. »

Du Prat, qui avait été à l'œuvre de la Régente, fut à la curée : il prit dans ces confiscations ce qu'il en avait convoité.

François Ier et Louise de Savoie, sa mère, se partagèrent tous ces domaines par une transaction du 27 août 1527. Mais après la mort de la duchesse d'Angoulême, et par lettres-patentes, datées de Dieppe, au mois de janvier 1531, le roi reprit tous les biens qui avaient été compris dans cette transaction pour les réunir au domaine de la Couronne ; et on y voit que la baronnie de Roche-en-Regnier était au nombre des terres de la maison de Bourbon qui avaient été possédées par Louise de Savoie depuis le traité de 1527. « Comme ainsi soit que feue de bonne et louable mémoire, notre « très-chère dame et mère, naguère décédée, que Dieu absolve, « tînt et possédât de son vivant les duchés de Bourbonnais, Auvergne, Châtellerault, les comtés de Forez, La Marche, Montpen-

[1] *Histoire de France*, t. VIII, p. 41, 4e édition.

[2] Izambert, *Anciennes lois Françaises*, t. XII. — Des lettres-patentes délivrées à Angoulême au mois de mai 1530, révoquèrent tous les jugements et arrêts rendus contre le connétable Charles de Bourbon avant et depuis sa sortie du royaume et contre sa mémoire depuis sa mort. — (P. Anselme, *Histoire des Grands officiers de la Couronne*, t. III, p. 141.)

« sier, Clermont en Auvergne, Dauphiné d'Auvergne, seigneuries « de Beaujolais, Dombes, Annonay, Roche en Regnier, vicomté de « Carlat et Murat, etc..... [1] »

De quelque nom qu'on décore ces actes, ils étaient odieux à l'égard des héritiers naturels de Charles de Montpensier qui, s'il n'avait pas laissé d'enfant, avait du moins laissé des sœurs.

En effet, Jacques de Bourbon, fils de Louis Ier, petit-fils de Robert et arrière-petit-fils de saint Louis, avait fondé la branche des comtes de Vendôme de laquelle descendait le rameau des princes de la Roche-sur-Yon. Or, un de ces princes, Louis Ier de Bourbon, qui avait suivi Charles VIII à la conquête du royaume de Naples, qui jouissait de la confiance du roi Louis XII, avait épousé, vers 1504, sa parente Louise de Bourbon, fille de Gilbert, comte de Montpensier, propre sœur du connétable, et de ce mariage était né, à Moulins, le 10 juin 1513, un fils, Louis II, prince de la Roche-sur-Yon, Bourbon par son père et par sa mère, qui devint le chef de la seconde maison de Montpensier et baron de Roche-en-Régnier pendant ces litiges.

Il était fort jeune lorsque son père mourut (en 1520) et resta sous la tutelle de sa mère, Louise de Bourbon-Montpensier. La première démarche de cette princesse, en 1531, fut de réclamer, tant en son nom qu'en celui de son fils, les biens dépendants de la succession du malheureux Charles, son frère. Mais François Ier, malgré quelques promesses pendant que les fils de France étaient encore en otages sous la main de Charles-Quint, non-seulement ne lâcha rien de ces opulents domaines qu'il avait confisqués, mais même fit sentir le poids de sa colère à la mère et au fils en les expulsant de la Cour [2]. Retirée dans ses terres, Louise de Bourbon, presqu'aussi fière que le Connétable, son frère, dévorait ses chagrins en silence, attendant qu'un jour de justice ou de générosité lui rendît une partie du moins de l'héritage de la maison de Bourbon.

Cette histoire des princes de la Roche-sur-Yon, il faut la suivre jusqu'au bout, parce qu'elle touche au Velay par plus d'un côté.

[1] La transaction de 1527 et les lettres-patentes de 1531, qui font titres pour la baronnie de Roche, ont été publiées par le P. Anselme avec l'orthographe du temps dans son *Histoire des Grands officiers de la Couronne*, t. III, p. 141 et 223.

[2] Voltaire écrivait en 1769 à M. Gaillard qu'il ne serait jamais honorable pour François Ier d'avoir envoyé ses deux enfants en Espagne pour avoir le loisir de violer sa parole en France.

On oubliait donc les Montpensier lorsque, en 1534, l'amiral Chabot, qui était bien en cour, car il avait épousé la fille aînée de Jean de Longwy, seigneur de Givry, et de Jeanne, sœur naturelle du Roi, eut l'idée d'arranger l'affaire de la succession du connétable en mariant Jacqueline de Longwy, sœur puinée de sa femme, avec le prince de la Roche-sur-Yon [1]. Par ce mariage, Louis II de Montpensier devenait un allié de la maison de Polignac, puisque sa femme était fille de Jeanne, bâtarde d'Angoulême, laquelle était née de Charles d'Orléans, père de François Ier, et d'Antoinette de Polignac, dame de Combronde [2].

Ainsi, c'était bien à sa propre nièce que le Roi, par acte daté de Blois au mois d'août 1538, instituait en ces termes une partie de l'héritage du connétable : « Ayant égard à la proximité de lignage « dont la princesse et prince de la Roche-sur-Yon, nos cousine et « cousin, nous attiennent, le bon vouloir et affection qu'ils ont tou- « jours démontrez à nostre service, à la chose publique de nostre « royaume, à iceulx pour tous droits qu'ils pourroient avoir et « prétendre es-dits biens.... avons baillé, cédé et transporté par « ces présentes, en perpétuel héritage, pour eux, leurs successeurs « et ayant-cause, les comtés, terres et seigneuries de Montpensier, « Dauphiné-d'Auvergne, de la Tour, La Bussière et de *Roche-en-* « *Regnier*, avec leurs appartenances et dépendances, avec le pou- « voir de recouvrer ce qui en avait été vendu ou aliéné, etc. » — La même année, des lettres-patentes érigèrent en duché-pairie, en faveur de Louis II de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, ce comté de Montpensier et quelques autres terres voisines que le Roi venait de leur restituer, mais dans lesquelles ne fut pas comprise la baronnie de Roche-en-Régnier, soit parce qu'elle était située en Languedoc, soit parce qu'on la savait sujette à l'action en désistement poursuivie par la maison de Lévis-Ventadour [3].

Ce nouveau duc de Montpensier, seigneur de Roche-en-Régnier, ne commença néanmoins à jouir de quelque crédit que sous le règne de François II, et peut-être le dut-il, sous Charles IX et Henri III, à la rude guerre qu'il fit en Poitou aux calvinistes. Ni Catherine de Médicis, ni Brantôme ne lui pardonnèrent d'avoir fait raser le beau

[1] Achaintre, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de Bourbon.*
[2] Sur les enfants naturels de Charles d'Angoulême, voir le P. Anselme, *Histoire généalogique de la maison royale de France*, t. I, p. 106, édition de 1712.
[3] P. Anselme, *Histoire des Grands officiers de la Couronne*, t. III, p. 517 et 520.

château de Lusignan, que la légende de la fée Mélusine avait rendu si célèbre [1].

Le prince Louis, duc de Montpensier, mourut le 28 septembre 1582, et fut enterré dans la chapelle de son château de Champigny, en Touraine. C'est là que Louise de Bourbon, sa mère, avait dans une vie d'un siècle épuisé les fortunes les plus diverses. Brantôme, qui n'a guère respecté les femmes de son temps, se contient devant celle-ci : « J'ai veu ceste dame Louyse de Bourbon, que je dis sœur « à M. de Bourbon (le connétable), une très-honorable, sage et « vertueuse dame, qui a vescu cent ans ; et sa vieillesse estoit très-« belle, car le sens et la parolle ne luy avoient point manqué. Le « roy François II demeura avecques sa cour trois jours à Champi-« gny ; il l'alloit voir tous les jours en sa chambre avecques tous « les princes et grands de la cour ; si faisoient les reynes et mères « regnantes et toutes les dames, et entroit lors qui vouloit. Tout le « monde l'arregardoit fort attentivement, et moy aussy bien que « les autres, et nous l'admirions, autant pour sa vénérable vieillesse « que pour estre sœur de ce grand M. de Bourbon ; et les plus « vieux, qui l'avoient veu, nous disoient qu'elle ressembloit fort à « son frère de visage, et d'autant plus la regarda-t-on. Il ne sçau-« roit avoir plus haut de trente ans qu'elle est morte, là où le roy, « la reyne et tous les princes de la Cour, et d'ailleurs ses alliés, « envoyèrent ambassadeurs et agents pour se trouver à ses obsèques, « ainsy qu'est la coustume de le faire parmy les grands [2]. »

De Jacqueline de Longwy, sa première femme, qui mourut le 28 août 1561, et qui, selon de Thou, « était d'un grand esprit et d'une prudence au-dessus de son sexe, » Louis II, prince de la Roche-sur-Yon, duc de Montpensier, eut six enfants, et n'en eut pas de Catherine de Lorraine, fille de François duc de Guise, et sœur du *Balafré*, qu'il avait épousée en secondes noces le 4 février 1570, et qui mourut le 6 mai 1596, la même qui, pendant la Ligue, portait à sa ceinture une paire de ciseaux pour *donner la troisième couronne à Henri de Valois*, poursuivant ainsi de sa vengeance le meurtrier de ses frères le duc et le cardinal de Guise [3].

[1] Brantôme, *Œuvres complètes* (édition du Panthéon litéraire), t. I, p. 479 et suivantes. Il nomme ce Louis II de Bourbon M. de Montpensier, et son frère M. le prince de la Roche-sur-Yon.

[2] T. I, p. 480, 481.

[3] Rien n'est plus connu que cette allusion de la duchesse de Montpensier à la

Il eut pour fils François de Bourbon-Montpensier, qui épousa Renée d'Anjou, fille et unique héritière de Nicolas d'Anjou, marquis de Mézières, comte de Saint-Fargeau, et de ce mariage naquit Henri de Bourbon, duc de Montpensier et de Saint-Fargeau, prince de la Roche-sur-Yon, gouverneur de la Normandie après son père, qui épousa, le 27 avril 1597, Henriette-Catherine, duchesse de Joyeuse, fille unique et héritière de Henri de Joyeuse, comte du Bouchage, maréchal de France et capucin, dont Voltaire a dit :

« Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la haire. »

C'est ce Henri de Bourbon, petit-fils du prince Louis II, possesseur transitoire de la baronnie de Roche-en-Regnier, qui trouva dans l'héritage des Joyeuse, échu à sa femme, une autre baronnie du Velay, celle de Saint-Didier, qu'il vendit à Philibert de Nérestan.

Mais ils laissèrent assez d'autres biens à Marie de Bourbon, leur unique enfant, mariée à Gaston de France, duc d'Orléans, et Anne-Marie-Louise d'Orléans, née de ce mariage, connue dans l'histoire sous le nom de Mademoiselle de Montpensier, fut la plus riche héritière du royaume et manqua d'en être la reine [1].

Nous avons expliqué comment la baronnie de Roche-en-Régnier, à la suite du procès intenté par Louise de Savoie et de la confiscation de tous les biens de la maison de Bourbon sur la tête du connétable, était arrivée en 1538, non sans peine, à Louis II de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, nouveau duc de Montpensier. Trouverons-nous quelques traces de ces possessions successives?

La duchesse d'Angoulême n'eut la jouissance de la baronnie que par l'abandon que lui en avait fait le roi, son fils, le 27 août 1527, et elle la perdit par sa mort en 1531. Les actes passés en son nom dans ces trois années ne purent être nombreux et seraient d'ailleurs sans valeur historique [2].

tonsure monacale pour Henri III, roi de Pologne avant d'être roi de France, et qui, aux Etats de Blois, avait traîtreusement fait assassiner presque sous ses yeux les deux Guise.

[1] Achaintre, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de Bourbon*.

[2] Un infatigable et heureux chercheur, M. le curé Fraisse, qui nous a prêté son concours pour résoudre plusieurs des difficultés de cette monographie, a tenu note de deux reconnaissances, l'une du 16 janvier 1530 passée par Jacques et Jean Fargou, pariers de Lingoustre, mandement de Retournac, en faveur de illustre dame Louise

Restituée à la seconde maison de Montpensier par acte du mois d'août 1538, la seigneurie de Roche resta dans ses mains jusqu'à l'arrêt du 23 août 1582 qui en ordonna le délaissement en faveur de la maison de la Voûte, et nous avons plus d'un témoignage de cette possession de quarante ans.

En 1547, la duchesse et le duc de Montpensier, mère et fils, délivrèrent une commission de Bailli capitaine de la baronnie de Roche à noble Jacques de Saint-Vidal, seigneur d'Orserolles, qui leur rendit hommage pour son fief le 10 juin 1556. En 1559, élection ayant été faite par les trois états de la baronnie de la personne de Benjamin de Saint-Vidal pour la charge de bailli et capitaine, il y fut gracieusement confirmé par Louis II de Bourbon-Montpensier, et c'est même quelque chose d'assez singulier que cette élection par les trois états de la baronnie de celui qui doit y juger et y commander au nom du seigneur baron[1]. Les archives municipales de Roche possèdent les lettres-patentes du mois de janvier 1579 par lesquelles Henri III « sur la supplication de son très-cher et très-aimé oncle « le duc de Montpensier, rétablit les foires et marchés de Roche, « discontinués au moyen des troubles advenus en ce royaume. »

On était alors en pleine guerre civile. Plusieurs villes de l'Auvergne étaient tombées au pouvoir des religionnaires; le Vivarais leur appartenait presque tout entier; Merle était maître de Mende où sa victoire avait été souillée par des cruautés; de Saint-Agrève qu'il avait repris, le capitaine Lacroix lançait des bandes pillardes sur le Velay qui y portaient le trouble et l'effroi[2]. Cette situation, dont il était averti, ne pouvait manquer d'éveiller la sollicitude de ce duc de Montpensier que Brantôme nous a montré si rude pour les huguenots, et, de son château de Champigny, il adressa, le 26 mai 1580, la lettre suivante à M. de Rochebonne, conseiller du roi et son sénéchal au Puy :

« Monsieur de Rochebonne ayant sçu de mes pouvres subgets de « ma baronnie de Roche-en-Reynier les exactions, pilleries, foulles

mère du roi de France, dame et baronne de Roche-en-Régnier, par devant son commissaire Pierre Magnety; l'autre du 8 avril 1583 passée par Antoine Marnhac de Chanou, au profit du roi François I[er] à raison de sa seigneurie de Roche et d'Artias, devant son commissaire Jean Cheyrolis.

[1] Actes visés dans le jugement de noblesse obtenu le 4 septembre 1638 par les Saint-Vidal de la paroisse de Saint-Pierre-Duchamp.

[2] L. de Vinols, *Histoire des guerres de religion dans le Velay*, p. 109 et suivantes

« et oppressions que certains cappitaines de gens de pieds assez pro-
« ches voisins d'icelle ont exercé sur eux durant ce carême dernier
« et comme a esté l'occasion (que) plus de la moitié de mes dicts
« subgets ont esté contrainscts de quitter ou habandonner leurs mai-
« sons et le pays, jey bien vollu vous escripre la présente pour vous
« prier affectueusement de me faire ce plaisir d'informer des dicts
« excès et pilleries et violances et de menvoyer la dicte information
« cloze et scellée affin de regarder à en faire faire justice si rigou-
« reuse quelle puisse servir dexemple à tous aultres qui les vol-
« droient ensuyvre en tels mauvaix déportemens extimant que ne
« me voldrés en cella desnier vostre bonne ayde je vous dirés que
« me fairez ung plaisir très-agreable duquel men revencherez fort
« volontiers lorsque me voldrez employer daussi bonne vollanté que
« je prie Dieu vous donner M. de Rochebonne sa saincte et digne
« grâce. — Votre entièrement bon amy,

« LOYS DE BOURBON [1]. »

Il reste à dire par quel ordre de faits la baronnie rentrée en 1538 dans la maison de Bourbon-Montpensier, en sortit de nouveau en 1582.

Dans cette curée royale des biens du connétable, qui s'opérait par arrêts du conseil et par confiscations, les Lévis de la Voûte avaient quelque chose à revendiquer, ils y intervinrent. Gilbert de Lévis, premier du nom, demanda, en 1525, tant contre Louise de Savoie que contre Charles de Bourbon et le procureur général, le désistement des terres d'Annonay et de Roche-en-Régnier provenant des comtes de Villars, et, en 1560, Gilbert de Lévis, troisième du nom, reprit ce procès contre Louise de Bourbon, la sœur du connétable, et contre le prince de la Roche-sur-Yon, son fils.

Ce Gilbert de Lévis, déjà comte, bientôt duc de Ventadour, était puissant. Il était gendre du connétable Anne de Montmorency, gentilhomme de la chambre du roi, et de toute manière en situation de poursuivre et de faire triompher son droit contre quiconque. Aucune considération de faveur ou de politique ne semble d'ailleurs

[1] Cette pièce est en autographe dans le cabinet de notre ami Paul Le Blanc qui a bien voulu nous en donner la copie. — Le seigneur de Roche n'indique pas clairement à quel parti appartenaient les capitaines coupables de ces désordres et il serait possible que les troupes du baron de Saint-Vidal, le gouverneur catholique du Velay, en eussent été les auteurs.

avoir pesé sur l'arrêt définitif, rendu au pétitoire le 23 août 1582. Cet arrêt « déclare les substitutions faites par feu Philippe et Antoine « de Lévis, père et fils, pour le regard des terres d'Annonay et de « Roche-en-Régnier, ouvertes en la personne de messire Gilbert, « premier du nom ; ce faisant, condamne le procureur général du « roi et messire Louis de Bourbon, duc de Montpensier, chacun en « ce qui le concerne, à eux désister et départir de la détention et « occupation desdites terres, appartenances et dépendances, au « profit dudit de Lévis duc de Ventadour, demandeur, et à lui en « laisser la possession vuide et vacue... » Par des dispositions accessoires, l'arrêt reconnaît que les biens des Lévis de la Voûte demeurent grevés d'une garantie à raison de la vente de ces seigneuries faite à Jean duc de Bourbon par Jean de Lévis, dernier vicomte de Lautrec, et, cette vente tombant par suite des substitutions, accorde un recours pour le prix tant au duc de Montpensier dépossédé qu'au procureur général sur les autres biens de la maison de Lévis-Ventadour, spécialement pour la restitution de la dot de *feue Jehanne de Chalencon, veuve dudit feu Antoine de Lévis*[1].

L'exécution de l'arrêt fut retardée quant à la seigneurie d'Annonay par des causes qui ne sont pas entièrement étrangères à ces récits.

En 1540, François Ier avait détaché de cette seigneurie la paroisse de Saint-Clair, une partie de celle de Savas et le lieu de Gourdan dont il fit don à Nicolas du Peloux, sauf l'hommage, payant ainsi à un bon citoyen les services qu'il rendait à son pays. Les du Peloux, désignés dans les anciens titres sous le nom de *Pilosus*, étaient originaires d'Allevard en Dauphiné où on croit qu'il en existe encore. Des documents qui remontent à 1250 en font mention. C'est à la branche établie en Bourgogne qu'appartenait le du Peloux *forezien* qui sortit de France avec le connétable de Bourbon, s'attacha au service de Charles-Quint et vint en mission de cet empereur à la cour de France où Brantôme nous le montre un peu bravache. Une autre branche, établie en Vivarais dans le XIVe siècle, poussa un rameau dans la seigneurie de Saint-Romain-en-Velay où il n'a pas

[1] Archives nationales, *Registres du Conseil*, vol. 213, X, 1677. — Cette pièce est plus citée que connue. Notre copie a été relevée et collationnée par M. Louis Paris. — Poncer, *Mémoires historiques sur Annonay*, t. I, p. 81, 86 et 88, avait, avant nous, publié quelque chose de ce procès. — Voir au surplus la pièce aux *Documents* n° IX.

cessé d'être représenté. Pendant les guerres civiles, les du Peloux d'Annonay donnèrent le rare exemple de la tolérancee et de la justice à l'égard des religionnaires. Nicolas, petit-fils de Bernard qui avait été à la fois bailli d'Annonay et de Roche-en-Régnier pour Charles de Bourbon sous François Ier, devenu gouverneur de sa ville natale dans la malheureuse année de 1572, rendit son commandement si utile et si populaire que la reconnaissance publique en a conservé le souvenir dans tout le Vivarais [1].

L'arrêt du 23 août 1582, qui restituait à Gilbert de Lévis la seigneurie d'Annonay, allait déposséder du Peloux de son commandement et peut-être des biens dont le roi chevalier l'avait investi en 1540. Henri III, qui ne l'entendait pas ainsi, frappa l'arrêt de requête civile et, par des lettres données à Paris le 27 janvier 1583, maintint le commandement et la possession : « Désirant pourvoir « à la conservation de la dite ville et château sous notre obéis- « sance comme ils sont très-importants pour la sûreté des pays « circonvoisins, avons déclaré que nos vouloirs sont que le dit « seigneur du Peloux continue à garder pour nous les dits « lieux d'Annonay tout ainsi qu'il l'a fait ci-devant et jusqu'à ce « que la requête civile expédiée à la requête de notre procureur- « général contre le dit arrêt ait été jugée; ayant très-expressément « commandé au dit sieur du Peloux de se transporter incontinent « au dit château et ville pour y commander de par nous avec tels et « semblables pouvoirs que par ci-devant... et nous en rendre quand « nous le lui demanderons; et au cas où le dit comte de Ventadour « s'y voudrait ingérer et efforcer d'exécuter le dit arrêt auparavant « que la requête civile fût ensuivie, lui ordonnons très-expressé- « ment d'y résister et faire tous empêchements qu'il conviendra, « avec les forces et moyens qu'il aura de par nous.... Déclarons par « ces dites présentes que tant en considération et récompense d'in- « finis, bons, signalés et recommandables services qu'il nous a faits « en toutes les occasions passées en plusieurs lieux de notre royaume, « spécialement en la réduction des dites ville et châteaux d'Anno- « nay en notre obéissance, où nous savons qu'il a fait tout devoir, « que pour qu'il soit entièrement payé et satisfait de la somme 6666 « écus deux tiers qui a été duement vérifiée à notre chambre des « Comptes de Paris lui être due, lui délaissons encore la jouissance

[1] D'Aubais, *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*, t. II; — A. Poncer, *Mémoires historiques sur Annonay*, t. II, p. 16, 67 et suivantes.

« entière des fruits et revenus de la dite terre et seigneurie jus- « qu'après le jugement de la dite requête civile, et ce sans égard au « dit arrêt donné à l'encontre de nous au profit du comte de Venta- « dour...[1] »

Une transaction dut intervenir sur cet incident. Tout ce qu'en disent les historiens du Vivarais, c'est que l'arrêt obtenu par Gilbert de Ventadour en 1582 ne reçut exécution pour la seigneurie d'Annonay qu'en novembre et en décembre 1589. Or, à cette date, cette branche de la maison du Peloux, représentée par Marguerite, dame de Gourdan, unique héritière de Nicolas, allait se fondre dans la maison de Vogué.

Quelque chose non pas de semblable mais d'analogue aurait pu aussi faire obstacle à l'exécution de l'arrêt en ce qui concerne la baronnie de Roche-en-Régnier.

Elle s'appuyait à l'ouest par des délimitations bizarres et incertaines sur le vieux fief d'Alègre, détaché du Languedoc en 1320 pour être incorporé au bailliage d'Auvergne, et dont les seigneurs ont laissé dans l'histoire le souvenir de leurs qualités guerrières et de leurs tragédies domestiques[2]. Yves, héritier des biens de sa maison par la mort prématurée de ses deux aînés, avait bien servi sous Henri II et Charles IX. En 1576, les reîtres du prince Palatin désolaient le royaume, et dès ce temps-là pour s'en débarrasser « il en coustait bon » selon le mot de Brantôme. Ni ce qui restait dans le trésor épuisé, ni les pierreries de la couronne n'y suffirent, et en garantie du surplus du prix de la délivrance on dut consentir à livrer des otages. « Ceux qui avaient d'abord été nommés par le roi, et dont on était convenu de part et d'autre, furent Yves d'Alègre et François d'Escars, homme prodigieusement riche, à qui ses richesses avaient fait beaucoup d'ennemis. Celui-ci, du consentement des Allemands, substitua en sa place Jacques de Beaumont,

[1] Archives de M. le comte James du Peloux, au château de Saint-Romain, *documents particuliers*. — M. Albert du Boys parle ainsi des du Peloux : « En 1572 le « maréchal de Montmorency, lieutenant-général du roi en Languedoc, donna pour « gouverneur aux Annonéens Nicolas du Peloux, jeune officier plein de modération « et de courage, digne fils du magistrat catholique qui avait donné asile dans sa « maison aux protestants échappés au feu des seïdes de Saint-Chamond......... « Annonay respira sous l'administration ferme et paternelle de M. du Peloux. » — *Album du Vivarais*, p. 53.

[2] Annales de la Société académique du Puy, t. XXVII, *Les d'Alègre au seizième siècle*; — Imberdis, *Histoire des guerres civiles en Auvergne*.

son fils aîné. Pour le marquis d'Alègre, il eut plus de peine à s'exempter de cette commission. Comme il n'avait point d'enfant, il voulut aussi nommer en sa place un certain Yves, fils d'Antoine de Meilhaud, son frère. Mais les Allemands n'ayant pas voulu accepter cet échange, pour lever tout obstacle, le marquis d'Alègre, par un contrat irrévocable, institua son neveu héritier non-seulement de son nom et de ses armes mais encore de tous ses biens ; ce qui fit naître dans la suite entre le dit neveu et Christophe d'Alègre, qui était plus proche parent du marquis, un procès long et ennuyeux, que nous n'avons vu terminer qu'à peine [1]. »

Voilà donc comment, d'après le grave historien de Thou, pour se dispenser d'aller en personne tenir prison chez le Palatin, le vieux seigneur d'Allègre dut y envoyer son jeune neveu en lui assurant par avance tout son héritage pour que l'allemand y trouvât un gage solvable.

Ce service rendu par la maison d'Alègre méritait une récompense. En attendant mieux, la politique de Catherine de Médicis ne se mit en frais que de lettres-patentes érigeant leur fief en marquisat. Mais ce qu'il y a d'étrange, c'est que par ces lettres, données à Paris le 30 juillet 1576, on comprenait dans le nouveau marquisat d'Alègre la baronnie de Roche-en-Régnier, voisine, mais située dans une autre province et appartenant à d'autres seigneurs ! La chancellerie du dernier des Valois n'avait pas encore fait de semblable tour de force :

« Ayant égard aux vertueux, fidèles et recommandables services « que nôtre amé et féal Yves d'Alègre, sieur et baron d'Alègre, « conseiller en nôtre conseil privé, chevalier de nôtre ordre et capi- « taine de 50 hommes d'armes de nos ordonnances, a ci-devant et « jusqu'à présent faits à cette couronne, tant au fait des guerres du « dedans et dehors de nôtre royaume qu'en plusieurs autres charges « et commissions où il a été employé, dont il est demeuré digne de « recommandation ; et ayant été averti des moyens et facultés qu'il « a d'entretenir état et dignité convenables à ses vertus et mérites, « et que la dite seigneurie et baronnie d'Alègre, située et assise en « nostre pays d'Auvergne, accompagnée de cinq belles chatellenies « qui sont la ville et le château de Chomelis, Villeneuve, Saint-Just, « les Igues et Combres, esquelles il y a trois villes closes, haute,

[1] De Thou, *Histoire universelle,* t. VII, p. 432 à 436.

« moyenne et basse justice, et grand nombre de vassaux, hommes et « sujets, ensemble plusieurs beaux fiefs et arrière-fiefs, laquelle sei- « gneurie et baronnie d'Alègre susdite il désirait volontiers élever en « nom, titre et dignité de marquisat, et y joindre, unir ensemblement « les juridictions des cinq chatellenies, ensemble la baronnie de la « Roche-en-Reynier, les circonstances et dépendances, le château « d'Artias, la moitié de Retournac et généralement tout ce qui « dépend de la dite baronnie de Roche, assise et située au pays de « Velay, parlement de Toulouse, si notre bon plaisir était le lui « vouloir octroyer..... A ces causes..... avons créé, érigé et élevé, « par ces présentes, ladite terre et baronnie d'Alègre... en nom, « titre et dignité de marquisat et à icelle joint, uni et incorporé les « susdites cinq chatellenies et la baronnie de La Roche-en-Reynier, « château d'Artias, la moitié de Retournac et tout ce qui en dé- « pend... pour être d'hores en avant et à toujours tenus par le dit « seigneur d'Alègre, ses hoirs, successeurs et ayant cause, tant « mâles que femelles, à une seule foi et hommage de nous et de notre « couronne... Voulant aussi que ledit marquisat et tout ce qui en « dépend soit régi et gouverné par la justice qui sera administrée « audit Alègre ou en tel endroit qu'il sera advisé par ledit sieur « marquis pour le bien de ses sujets, et ce par le bailli, sénéchal, « prévôt, et autres ministres de justice requis et nécessaires qui y « seront à cette fin mis et institués par ledit sieur marquis, pour « par les susdits juges ou leurs lieutenants connaître en première « instance de toutes causes en matières possessoires, personnelles, « réelles, criminelles, civiles, mixtes et autres quelconques dudit « marquisat d'Alègre, sans que nos juges royaux en puissent « prendre connaissance, si non en cas d'appellations, lesquelles res- « sortiront et relèveront où elles avaient accoutumé ressortir ; et « pour le regard des appellations des causes et procès d'entre les « sujets de ladite baronnie de Roche et lieux susdits, elles ressorti- « ront directement et en dernier ressort en notre cour du parle- « ment de Toulouse dedans la juridiction de laquelle est assise ladite « baronnie de Roche... [1]. »

[1] A l'occasion de ces lettres-patentes dont une copie avait été donnée à la Société académique du Puy dans la séance du mois de février 1858, on peut voir dans le *Moniteur de la Haute-Loire* du 21 mai 1861, une Lettre du président de cette Société qui explique ce fait historique, explication qui se retrouve d'ailleurs dans la notice sur *les d'Alègre au* XVI[e] *siècle*, Annales de la Société, t. XXVII.

Tout ce protocole ne couvrait en réalité qu'une incorporation fictive et illusoire. On donnait par là l'apparence d'une grande étendue à la terre d'Alègre pour avoir prétexte de l'ériger en marquisat; mais comment le seigneur Yves aurait-il pu, en vertu d'un pareil titre, se croire légitime propriétaire de la baronnie de Roche-en-Regnier, celui qui la lui octroyait n'y ayant aucun droit? Si François I[er] l'avait confisquée après la rébellion du connétable, François I[er], mieux inspiré, l'avait restituée à Louis de Bourbon et au prince de La Roche-sur-Yon, son fils, dès le mois d'août 1538, et nous avons établi par des documents irrécusables que cette seconde maison de Montpensier en avait conservé la libre jouissance jusqu'à l'arrêt du Parlement de Paris qui, en l'année 1582, en ordonnait le désistement au profit des seigneurs de la Voûte. Où trouver place dès lors pour un seul jour, pour un seul fait de possession des d'Alègre dans cette baronnie de Roche-en-Régnier qu'un mensonge de chancellerie unissait à leur fief pour l'appoint d'un marquisat, mais dont ils ne reçurent jamais un hommage, ne touchèrent jamais une rente, ne firent jamais un acte de justice? En passant sous silence dans ses lettres-patentes du 30 juillet 1576 la jouissance, le titre, le droit des ducs de Montpensier et éventuellement celui des ducs de Ventadour, Henri III savait mieux que personne qu'il ne les infirmait pas.

Tenons donc pour l'évidence même que le marquisat d'Alègre n'est qu'une lettre-morte en ce qui touche la baronnie de Roche-en-Régnier et si bien une pure fiction que lorsque les officiers des Lévis de la Voûte vinrent exécuter l'arrêt qui leur rendait cette baronnie, les seigneurs marquis, muets dans leur château voisin, n'essayèrent pas même d'une vaine protestation.

Et, en effet, le 21 décembre 1582, trois mois après l'arrêt, Paul Magnin, procureur de haut et puissant seigneur Gilbert de Lévis, comte de Ventadour, se rendit à Saint-Didier devant M. Antoine du Fornel, lieutenant-général au bailliage de Forez, siége de S. Féreol, et après avoir exhibé expédition en forme dudit arrêt rendu au Parlement de Paris, le 23 août précédent, le requit d'en opérer l'exécution en mettant lui Magnin pour le comte de Ventadour en possession de tous les biens dont le délaissement avait été ordonné à son profit. En conséquence, le lendemain jeudi, le sieur du Fornel se rendit en la ville de Roche où, en sa présence, noble Jean To-

rilhon [1], procureur de François de Bourbon, duc de Montpensier, tenant par la main Paul Magnin, procureur de Gilbert de Lévis, comte de Ventadour, lui fit la tradition corporelle et symbolique de la seigneurie par la remise des clefs, l'ouverture de la grande porte du château et de celle de la chapelle, devant les habitants assemblés et nobles Benjamin de Saint-Vidal, bailli de Roche et Antoine de Saint-Vidal, capitaine d'Espalhen. Les deux jours suivants, les mêmes rites furent observés pour la prise de possession successive des mandements d'Artias, de Retournac, et d'Espalhen ou d'Espallon, lieu dont le nom varie, mais qui avait été substitué à l'ancien mandement de Malivernas [2].

Cette prise de possession et l'arrêt lui-même n'étaient d'ailleurs que de pures et vaines formalités, car les deux maisons, — lassées, comme elles le déclarent, de ce procès long et ruineux, désirant vivre en meilleure intelligence et (ce qu'elles ne disent pas mais ce qui est évident) ne pas livrer entièrement leurs intérêts à la fortune d'un dernier combat judiciaire, — avaient, par un acte privé fait à Paris dès le 26 novembre 1581; et qui ne devint public que plus tard, contracté l'engagement réciproque : Le duc Louis de Montpensier, de ne point insister pour conserver la seigneurie de Roche-en-Régnier ; Gilbert de Lévis, duc de Ventadour, de payer à son adversaire subissant l'éviction, la somme de 40,000 livres tournois pour toute indemnité soit de la plus-value que cette terre avait acquise, soit des charges et douaires dont elle avait été affranchie pendant la jouissance des princes de Bourbon, pacte singulier qui, en leur conservant devant la justice l'apparence de parties adverses, en réalité les unissait contre le procureur-général [3].

C'est ainsi que les ducs de Bourbon-Montpensier devinrent désormais étrangers aux destinées de la baronnie de Roche-en-Régnier.

[1] Les Torilhon de Craponne. Celui dont il s'agit ici était alors fermier de la terre de Roche du duc de Montpensier, et le devint du duc de Ventadour avec lequel il eut même un procès jugé à Toulouse le 20 juillet 1599. Cambolas, *Décisions notables du droit*, liv. III, chap. v, p. 167.

[2] Toutes les particularités de cette prise de possession sont empruntées au procès-verbal lui-même qui nous a été communiqué par le curé Fraisse, notre confrère en études historiques et souvent la providence des chercheurs.

[3] Cet acte curieux sous plus d'un rapport a été récemment découvert dans ce qui reste des anciennes Archives de l'évêché du Puy, où il dut servir pour établir les droits revenant au seigneur suzerain à cause de la mutation de fief. — Voir aux *Documents*, n° X.

On était, d'ailleurs, en pleine guerre civile; ligueurs et royalistes s'emparaient tour à tour des places fortes du pays, et, bien entendu, sans attendre qu'elles leur fussent librement ouvertes. En 1591, c'étaient les troupes du capitaine Chamband et du sénéchal François de Chaste qui tenaient garnison à Yssingeaux, Tence, Montfaucon, Beauzac, Confolens, Chalencon, Retournac, Vaux et Artias [1].

Le château d'Artias a ses légendes.

Une croyance populaire, que tous les esprits éclairés n'ont pas répudiée, en fait un lieu d'exil pour cette reine Marguerite dont plus d'une vieille forteresse du centre de la France revendique encore quelques années de sa vie aventureuse. Cette croyance ne s'accorde pas sans peine avec l'histoire.

Des deux femmes de ce nom, à divers titres presque également célèbres, celle que les libres penseurs [2] appellent avec une si vive admiration *la Marguerite des Marguerites*, « la perle des Valois, « la fleur de la Renaissance » était cette sœur de François Ier, née, suivant le Journal de Louise de Savoie, sa mère, le 11 avril 1492, devenue successivement veuve du duc d'Alençon et femme d'Henri d'Albret, roi de Navarre, cette spirituelle et gracieuse princesse si bonne aux Réformés dans ses petits Etats, mais dont Brantôme a pu dire « qu'en fait de joyeusetés et de galanteries elle en savait « plus que son pain quotidien, » celle-là est bien évidemment hors de cause. Après le désastre de Paris, on la trouve à Madrid au chevet de son frère, malade et prisonnier, qu'elle sauve du désespoir et qu'elle dérobe à Charles-Quint. Elle ne quitte, du reste, Alençon et la cour de France que pour le Béarn, et elle meurt en 1549, dans un château voisin de Tarbes, à l'âge de cinquante-sept ans. Marguerite, reine de Navarre, aurait pu accompagner la cour au Velay, pendant le voyage de 1533 et assister aux fêtes qu'à cette occasion les vicomtes de Polignac et la ville du Puy donnèrent à François Ier, à la reine Eléonore et aux princes. Comme le roi, son frère, elle se serait trouvée dans une maison d'où était sortie Antoinette de Polignac, dame de Combronde, la mère de leurs deux sœurs naturelles et légitimées [3]. Elle n'en fit rien. Le chroniqueur

[1] Arnaud, *Histoire du Velay*, t. I, p. 487 et 519.
[2] Michelet, *Histoire de la Renaissance*, p. 267.
[3] P. Anselme, *Histoire généalogique de la maison royale de France*, t. I, p. 106; — Chabrol, *Coutumes d'Auvergne*, t. IV, p. 209.

Médicis, qui nomme avec complaisance toutes les personnes de la suite du roi, n'aurait pas manqué de mentionner la présence de sa sœur bien-aimée. Peut-être ne se trouvait-elle pas assez orthodoxe pour venir en pèlerinage à Notre-Dame-du-Puy, en un lieu et un temps où on avait déjà brûlé plus d'un hérétique sur la place du Martouret [1]. — Ce n'est donc pas l'amie et la protectrice de Marot qui serait la Marguerite du château d'Artias.

La seconde Marguerite, fille de Henri II et de Catherine de Médicis, celle que son frère Charles IX appelait outrageusement *Margot* en la donnant pour femme, en 1572, à ce prince béarnais qui devait être Henri IV, passa, il est vrai, vingt ans de sa folle vie dans la forteresse d'Usson, en Auvergne, qu'elle animait de ses séductions, de ses ruses, de ses débauches, qu'elle enrichissait aussi de ses largesses. Mais pendant cet exil étrange d'une reine de France prisonnière et tenant une cour, si elle avait la liberté de recevoir ses amis, d'échanger des correspondances avec les hommes de lettres et les beaux esprits, de donner audience à la gentilhommerie de la province, de gouverner ses domaines et sa maison, de tirer des horoscopes comme sa mère Catherine, de tromper ses amants et de prier Dieu à l'occasion, avait-elle aussi la liberté de changer de demeure ? Scaliger, qui était son vassal et qui l'avait visitée, dit que depuis qu'elle était à Usson elle n'en était pas sortie, en ajoutant, néanmoins, qu'elle faisait ce qu'elle voulait [2] ; et les mémoires du temps confirment ce témoignage. Mais Chabrol, qui avait pu recourir à de si nombreuses informations, après avoir raconté comment elle rendit prisonnier Canillac son propre gardien et acquit sa liberté en lui ravissant la sienne, donne de l'air et de l'espace à cette récluse tant louée des gens de lettres pour sa beauté, pour son esprit et pour ses largesses. « Il est de tradition, dit-il, « qu'elle n'était pas captive ; le roi avait des surveillants près d'elle, « mais elle jouissait de sa liberté jusqu'à un certain point et se « promenait souvent aux environs [3]. »

Il faut donc que le château d'Artias renonce à l'honneur d'avoir servi de prison à la reine répudiée. Mais peut-être que cette faculté de sortir d'Usson laissée à la veuve du roi vivant, aura servi de thème à la légende.

[1] Arnaud, *Histoire du Velay*, t. I, p. 288 et 289.
[2] Dulaure, *Description de l'Auvergne*, p. 397.
[3] *Coutumes d'Auvergne*, t. VI, p. 614 et 615; — Bayle, *Dictionnaire*, v° *Usson*.

Pendant ce long exil Marguerite ne se réduisait pas toujours à cultiver les Muses et à charmer Canillac. Pour ne pas mentir à son sang, elle mêlait, en Auvergne comme à Nérac, les intrigues de la politique à celles de l'amour, et, selon les besoins de la situation ou les caprices de son esprit, servait la cause de son mari ou celle de la Ligue. Voisine de cette ville du Puy, plus qu'aucune autre engagée dans le parti de la maison de Lorraine et hostile à Henri IV, elle y entretenait des relations pour fomenter d'abord, pour éteindre ensuite la guerre civile. Si elle n'y vint pas de sa personne, elle s'y rendit plus d'une fois présente et agissante par ses intelligences et par ses émissaires. On sait que, dévote à son heure, à la sollicitation d'un choriste de la cathédrale qui l'avait visitée à Usson et qui avait gagné ses bonnes grâces, elle avait fondé, en 1599, une messe du matin à l'église de Notre-Dame moyennant une rente annuelle de 400 écus que Louise de Spert, veuve de Flurien d'Orvy, fut chargée pendant quelque temps d'acquitter pour elle [1]. Et ce n'est là que la moindre preuve de ses relations avec le Velay. Tous nos historiens racontent que pour ressaisir par quelques services rendus à Henri III, son frère, un peu de l'estime qu'elle avait perdue, la reine de Navarre s'était avisée d'intervenir comme médiatrice dans les dissensions du pays. Deux gentilshommes, députés par elle, arrivèrent au Puy, le 17 mai 1589, offrant leurs bons offices, ainsi qu'Anne d'Urfé et Chevrières, pour conclure un accord entre de Chaste et les ligueurs de la ville. On ouvrit des conférences, mais le conseil des vingt-quatre ne s'y prêtant qu'à demi, les hostilités recommencèrent [2]. Il serait possible que, pour surveiller la marche de cette négociation, la reine se fût transportée par une course rapide de la forteresse d'Usson au château d'Artias, et que le souvenir de cette fantasque et un peu mystérieuse apparition d'une femme dont les aventures prenaient, depuis quelques années, dans l'imagination du populaire, une teinte romanesque et sombre, eût suffi pour attacher à des murailles qu'elle avait à peine visitées le nom de la reine Marguerite. Fable ou histoire, c'est pour l'an-

[1] Arnaud, *Histoire du Velay*, t. I, p. 80 et 81.

[2] Arnaud, *Histoire du Velay*, t. I, p. 454 et 455; — Touchard-Lafosse, *La Loire historique*, t. I, p. 71; — Mandet, *Histoire des guerres civiles en Velay*, p. 223; — De Vinols, *Histoire des guerres de Religion dans le Velay*, p. 157; Auguste Bernard, *Les d'Urfé*, p. 253. Ce dernier ouvrage contient des détails piquants sur les relations au moins littéraires des d'Urfé avec Marguerite de Valois.

cienne baronnie de Roche-en-Regnier une tradition toujours vivante.

Si pour les esprits difficiles et sérieux, rien n'est moins prouvé, rien n'est même plus invraisemble que la présence en ces lieux, en aucun temps, d'une reine Marguerite quelconque, il reste un fait : la reine-mère, Louise de Savoie, en eut pendant trois ans la seigneurie et aurait pu s'y montrer.

Mais il existe pour le château d'Artias une autre légende moins vague et plus sinistre.

Sur la fin de sa vie, le duc Jean, triste, morose, rongé de goutte, ne sortait plus de son château de Moulins où Jean Berry, son secrétaire devenu son maître, le tenait en charte-privée, exerçant sur les autres officiers et serviteurs une autorité sans bornes, ordonnant tout et disposant de tout. On expliquait par des maléfices l'ascendant qu'il avait pris sur l'esprit de ce pauvre prince, jadis *le fléau des Anglais*, et on l'accusait de lui inspirer de mauvaises dispositions à l'égard de ses héritiers présomptifs. Il n'était que trop connu que le grand chagrin du vieux duc était de n'avoir pas de fils légitime malgré ses trois mariages et de voir qu'après lui tous les biens de la maison de Bourbon passeraient à son frère Pierre qu'il n'aimait pas et à sa belle-sœur, Anne de France, dame de Beaujeu, qu'il aimait encore moins. La famille, humiliée d'avoir à compter avec cet étranger, était en proie aux plus vives inquiétudes pour l'usage qu'il avait fait et qu'il pourrait faire jusqu'à la dernière heure de ce pouvoir de fascination sur le duc Jean.

Un jour, c'était le jeudi 14 février 1488, le Grand-Bâtard quitte son château de Bouthéon en Forez avec une escorte de quelques hommes d'armes de sa compagnie, tous éprouvés dans les guerres et dévoués à sa personne, desquels étaient Etienne Berton, Bernard de Peloux et Louis de Quiquanpoix, arrive à Moulins « environ jour faillant » très-résolu à soustraire son père à la domination de Jean Berry. Ce n'est pas au château et chez le duc qu'ils vont le chercher, mais dans l'hôtel où il logeait et où en ce moment il soupait avec des amis. Ainsi surpris, sans défiance et sans défense, le malheureux secrétaire fut livré à Jean Lancement et à plusieurs autres gens de coups de main, qui eurent ordre de le conduire au château d'Artias et qui, du haut des tours, le précipitèrent dans la Loire... [1] !

[1] Tous les historiens du Forez ont écrit que Mathieu de Bourbon fit jeter Jean

La fille aîné de Louis XI n'était pas femme à permettre qu'on recherchât et qu'on punît les complices plus ou moins subalternes de ce guet-apens, car il va sans dire que nul n'aurait osé en demander compte au Grand-Bâtard, Mathieu de Bourbon, le baron de Roche-en-Régnier, et elle obtint pour eux, au mois de mai suivant, de Charles VIII, qu'elle avait élevé et qui ne lui refusait rien, des lettres de rémission qui commandaient le silence au bailli et au juge du Velay [1].

Mathieu de Bourbon fit du moins quelque chose pour apaiser le trouble de sa conscience. « Il en resta, dit le chanoine de La Mure, « si grand repentir et déplaisir à ce seigneur, qu'outre les grandes « satisfactions qu'il en fit à la veuve du défunt, appelée Valentine « Manillier, près de laquelle le duc Pierre, son oncle, s'entremit « pour pallier la chose, il fit bâtir à ses dépens, l'an 1491, une « chapelle dans l'église collégiale Notre-Dame de Montbrison, sous « le nom de la dite Valentine Manillier et à la mémoire de son dé- « funt mari, qui y est en effet nommée la chapelle de Berry. Et entre « autres saints, en l'honneur desquels elle est dédiée, elle est sous « le vocable de Saint-Jean, patron du défunt, et de Saint-Yves, « patron de ceux de sa profession... Mathieu de Bourbon y fonda « aussi deux prébendes simples, l'une pour son âme, et l'autre pour « celle du défunt, et, depuis, faisant élection de sépulture en cette « église, il voulut l'avoir par pénitence vis-à-vis et au bas des degrés « de cette chapelle, comme pour y faire en son corps une perpétuelle « amende honorable à celui qui avait été la victime de sa colère [2]. »

Auguste Bernard, qui a reproduit ce passage du savant chanoine, en l'abrégeant, termine par cette remarque : « de nos jours les cri- « minels puissants ne se condamnent pas à l'expiation [3]. »

On ne saurait mieux dire. Mais il faut ajouter que, si haut qu'ils fussent placés, il ne leur serait pas aussi facile d'échapper aux rigueurs de la justice.

TRUCHARD DU MOLIN,
Conseiller honoraire à la Cour de cassation.

(*La suite prochainement.*)

Berry par la fenêtre de son château de Retournac, et paraissent aussi peu instruits des autres circonstances du meurtre.

[1] Archives nationales, *Trésor des Chartes*, JJ. 53, 219, n° 122. — Voir aux Documents, n° XI.

[2] De La Mure, *Histoire des ducs de Bourbon*, liv. III, chap. 68.

[3] *Histoire du Forez*, t. I, p. 68.

DOCUMENTS.

IX.

Arrest du conseil du 23 aout 1582 qui restitue aux Lévis de la Voute les seigneuries de Roche-en-Régnier et d'Annonay.

Entre messire Gilbert de Lévis chevalier de l'ordre du roy, duc de Vantadour, ayant reprins le procès tant de son chef par disposition de ses majeurs et comme fils et héritier par bénéfice d'inventaire de messire Gilbert de Lévis conte de Vantadour son pere demandeur en matière petitoire pour raison des baronnyes terres et seigneuryes d'Annonay de Rochenregnier leurs appartenances et deppendances d'une part, et le procureur général du roy deffendeur d'autre; et entre messire Loys de Bourbon duc de Monpencier pair de France demandeur en survivance et requeste formelle d'une part, et le procureur général deffendeur d'aultre. Veu par la court la demande petitoire dudit de Lévis, deffences dudit procureur général, replicques et duplicques des parties appoinctement en droict, et informer productions desdictes parties enquestes faictes par ledict de Lévis receu pour juger advertissemens et productions desdicts messire Loys de Bourbon duc de Montpensier et procureur general en ladicte instance de sommation appoinctement en droict par arrest du vingt septiesme may oudict an mil cinq cens soixante six, arrest de ladicte court du dernier juin mil cinq cens soixante cinq, du quatorze juin mil cinq cens soixante six, aultre arrest le premier jour d'avril mil cinq cens soixante douze par lequel apres la declaration du procureur general du roy y contenue que pour tous contredicts par luy fournis audict procès qui n'estoient en icelluy il employoit les escriptures fournyes sur l'entherinement des lettres du premier aoust mil cinq cens soixante deux auroit esté ordonné que ledict procureur general bailleroit par declaration et articulleroit par le meme tous et chacuns les biens meubles et immeubles qui ont appartenu à feuz Vermont et Loys de Levis sieurs de Lavoulte pretenduz par ledict procureur general du roy n'estre chargez ni subjectz à subtitution et restitution et oultre ce les droicts et detractions qu'il pretendoit sur les biens delaissez par feuz Phélippe et Anthoine de Levis pere et filz, a laquelle ledict demandeur respondroit ung mois apres contesteroient les parties sur les faicts concernans la terre de Lavoulte preten-

due par ledict procureur général estre subject à la garantye de l'aliénation des terres subjectes à substitution, informeroient de leurs faicts deux mois après produiroient au mois après ensuivand bailleroient contredicts et salvations dedans le temps de l'ordonnance auroit ledict procureur general coppie collationnée a l'original partye presente, ou appeller de l'inventaire faict par Gilbert premier apres le deces dudict Lois produict par icelluy demandeur audit proces suivant ledit arrest du quatorziesme jour de juin mil cinq cent soixante six pour ce faict et rapporté pardevers la dicte court, faire droict ausdites parties ainsi que de raison et leur seroit faict droict sur l'instance de sommation et requeste formelle dudict duc de Montpensier contre ledict procureur general declaration baillée par ledict procureur general suivant ledict arrest response dudict de Levis a icelle declaration replicques et dupliques desdictes parties contestations et productions par elles faictes suivant icelluy arrest ledict inventaire faict apres le deces dudict Loys par Gilbert premier son filz, appoinctement passé au greffe de ladicte court entre lesdicts de Levis et procureur general le treiziesme novembre mil cinq cent soixante treize contenant les confessions declarations et acceptations respectivemend faictes entre lesdictes parties par le moien desquelles lesditz procureur général et de Levis auroient renoncé a faire preuve par tesmoings et les parties appoinctées a produire bailler contredictz et salvations et oyr droict contredictz dudict procureur général du roy salvations dudict de Levis apres qu'il auroit renoncé a fournir de contredictz de sa part acte d'inscription de moiens de faulx dudict procureur general contre certain testament de Loys d'Anduze du premier jour de fevrier mil quatre cens produict par ledict de Levis jointz audict procès pour en les jugeant y faire droict, veues aussi les productions respectivement faictes par ledict de Levis Allain et François de Durfort sieurs de Bazaumont Jehan d'Ax sieur de Lores et Catherine de Beyne dame de Senegas suivant ledict arrest du dernier jour de juin mil cinq cens soixante cinq. Arrest de ladicte court des cinquiesme decembre mil cinq cens quatre vingtz et ung et douziesme janvier dernier passé par lesquelz en enterinant les lettres patentes du roy du vingt deuxiesme jour de septembre mil cinq cens quatre vingts et ung et dixiesme janvier dernier ladicte court auroit ordonné qu'il seroit procedé à la visitation et jugement dudict procès selon le contenu èsdictes lettres. Le dictz procureur général et de Levis pour ce mandez oys en ladicte court et tout ce que par lesdictes parties esdictes instances a esté respectivement mis et produict et tout consideré,

Il sera dict en faisant droict audict procès petitoire sans avoir esgard ausdictz moiens de faux baillez contre le testament dudict Loys d'Anduze que ladicte court a declaré et déclare lesdites substitutions faictes

par lesdictz feuz Phelippes et Anthoine de Levis pere et filz pour le regard desdictes terres et baronnyes d'Annonay et Rocheuregnier ouvertes en la personne dudict messire Gilbert de Levis premier et en ce faisant a condemné et condemne ledict procureur general du roy et ledict messire Loys de Bourbon duc de Montpensier chacun en leur regard à eux desister et departir de la detention et occupation desdictes terres leurs appartenances et deppendances au proffict dudict de Levis duc de Vantadour demandeur et luy en laisser la possession vuide et vacue. Et quant au recours en garantye pretendue par ledict procureur general contre ledict de Levis a declaré et declare la legitime qui a appartenu audict feu Loys de Levis sur la terre et baronnye de Lavoulte ses appartenances et dependances, qui est un demy tiers en ung tiers du tiers en total faisant la dixhuitiesme portion de ladicte terre et baronnye de Lavoulte subjecte à ladicte garantye le surplus d'icelle terre et baronnye demeurant audict de Levis comme substitué, et pareillement a declaré et déclare la terre et seigneurye de saint Aubin et les droitz acquis par ledict feu Loys de Levis en la terre de Rochesaulve par contract du dixseptiesme jour de juillet mil cinq cens quatre vingtz et la part et portion sur la terre et seigneurye d'Anjon aussi acquise par ledict Loys et Phelibert de la Mareste, à cause de Luce de Forcades sa femme par transaction de l'an mil cinq cens quatre vingtz six subjectes audict recours de garantye, et a condemné et condemne ledict de Levis duc de Vantadour a delaisser lesdictes legitimes terres droictz et portions audict procureur general si mieuls ledict procureur general n'ayme prendre et avoir pour lesdictz droictz acquis en ladite terre de Rochesaulve la somme de quatre cens livres payée par ledict Loys pour lesdictz droitz à raison que la monnoye valloit lors de ladicte acquisition et pour la portion en ladicte terre d'Anjon vingt livres tournois de rente et toute justice haulte moyenne et basse et en assiette a la valleur et estimation qu'elle estoit lors de ladicte transaction, laquelle option ledict procureur general sera tenu faire dedans six mois du jour de la prononciation du present arrest, et audict cas d'option desdictes sommes et rente a condemné ledict de Levis paier icelle somme et faire ladicte assiette au proffict dudict procureur general, aussy a condemné et condemne ledict de Levis paier audit procureur general la somme de deux cens livres à raison que la monnoye valloit l'an mil cinq cens vingt à cause de l'acquisition faicte par ledict Loys d'une portion de l'estang et pallud d'Escamendre par contract du troisiesme jour de juillet mil cinq cens vingt, et la somme de sept mille livres tournois monnoye courant a present a laquelle ladicte court a liquidé et liquide le dot et autres droitz de feue dame Jehanne de Chalençon vefve dudict feu Anthoine de Levis premier en outre a condemné et

condamne ledict de Levis paier audict procureur general la somme de quatre mil livres tournois aussi monnoye a present courant, a laquelle somme ladicte court a evallué et estimé les meubles délaissez par le décès dudict Loys contenuz audict inventaire faict après le decès, subjectz a ladicte garantye, et a reservé et reserve audict procureur general a se pourvoir pour ladicte garantye sur les biens qui auroient appartenu à Anthoine de Levis second à cause de Ysabeau de Chastrie sa mère, ensemble sur la terre et seigneurye de Mirebel en Forets, et autres biens qui se trouveront avoir appartenu ausdictz Raymond et Loys de Levis autres que les subtituez, sauf au détenteur desdictz biens et terres leurs deffenses au contraire, le tout desdictes choses adjugées pour ladicte garantye jusques à la concurrance de l'estimation et valleur desdictes terres et baronnyes d'Annonay et Rocheuregnier, et ce qui sera baillé audict procureur general pour la garantye de ladicte terre d'Annonay en fonds ou rente entrera au domaine du roy et en sera faicte recepte à son proffict comme de choses dommaniales, et ce qui sera baillé en denyers sera employé au rapchat du domaine et non ailleurs, et faisant droict sur ladicte instance de sommation et requeste formelle dudict messire Loys de Bourbon duc de Montpensier, ladicte court a absoubz et absoult ledict procureur general des demande fins et conclusions contre luy prinses en ladicte instance, et neantmoings pour aulcunes bonnes causes et justes considérations a cela mouvans a ordonné et ordonne que ce qui est adjugé par le present arrest audict procureur general pour raison de la garantye susdicte contre ledict de Levis sera et appartiendra audict procureur general a cause de ladicte terre et baronnye d'Annonay jusques à la concurrance de la valleur et estimation d'icelle, et le surplus, si surplus y a et si tant se monte, sera baillé audict messire Loys de Bourbon à cause de ladicte terre et baronnye de Rocheuregnier jusques à la valleur et estimation d'icelle et a compensé et compense les fruitz desdictes terres demandez par ledict de Levis avec les fruitz de ladicte legitime et autres proffícts dommaiges et interestz procedens a cause de ladicte garantye jusques au jour du present arrest.

(Arch. nat., *Reg. du Conseil*, *vol.* 213, *X.* 1677.)

X.

Accord passé entre messire Louis de Bourbon, duc de Montpensier, et le procureur fondé de messire Gilbert, duc de Ventadour, portant cession de la terre de Roche en faveur dudit sieur de Ventadour, — 26 novembre 1581.

Nous Loys de Bourbon duc de Montpensier, pair de France, d'une part : et Pol Magny procureur du roi au bailliage de Saint-Pol-trois-Chateaux, ayant charge de messire le duc de Ventadour d'autre part : considérant les longues poursuites faites par le dit sieur duc de Ventadour, ses prédécesseurs, au recouvrement des biens de la maison de Levy, esquels il se dit être directement appelé par la disposition de ses prédécesseurs, même aux terres et baronnyes d'Annonay en Vivaray, et de Roche-en-Raynier en Velay, qu'il prétend être dépendantes de la dite maison de Levy, a présent possédées, assavoir, la dite terre d'Annonay par le Roi, et celle de Roche, par nous duc de Montpensier; et dout y a procès en la cour de parlement de Paris, y a plus de quarante ans, entre le dit sieur de Ventadour, messire le procureur général du Roi, et nous duc de Montpensier; et, auparavant, au grand Conseil; à la poursuite duquel procès, icelui sieur de Ventadour a fait de grands fraix et dépenses pour le désir d'en être dit effectuellement seigneur et propriétaire par arrêt de la dite cour, de la quelle il aurait jà de grands arrêts et préjugés, dans l'ouverture des substitutions en sa faveur. Et au contraire, nous duc de Montpensier pour y avoir beaucoup despencé pour le soubstenement des fins de non-recevoir, et de non-valoir par nous proposées, et en l'instance de *Renonciation* contre le dit sieur procureur général; et en cas d'éviction pour le dit sieur de Ventadour *joinct* plusieurs exceptions et défenses, tant en demandant, que en defendant, esquelles nous prétendons être bien fondé contre icellui sieur de Ventadour, *aurions* toujours espéré de nous assurer pour nous et les nôtres perpétuellement de la dite terre de Roche : à quoi, toutefois, nous n'avons pu parvenir pendant le dit temps, et pour quelque *plaiderie* que nous et le dit sieur de Ventadour *ayons* su faire.

Donc tous deux nous sentant las et déplaisants pour ces causes et pour le désir que nous avons de vivre en paix le reste de nos jours, sans laisser le dit procès indéfini, étant bien et dûment informés de nos droits, et *heu*, sur ce, avis de nos conseils, avons convenu et arrêté ce qui s'ensuit. C'est à savoir que tous deux et d'un même avis et unanimement, ferons poursuivre la vuidange dudit procès, laquelle

vuidange, toutefois, se fera aux fraix dudit sieur de Ventadour, sauf que nous duc de Montpensier y employrons notre crédit pour en avoir arrêt définitif et expédition prompte telle que la justice et équité trouvera. Toutefois advenant que nous duc de Montpensier fussions *évincé* par ledit sieur de Ventadour de la propriété de la dite terre de Roche, vu le recours, que nous prétendons sur les biens meubles et immeubles qui auraient appartenu aux vendeurs de la dite terre, desquels nous prétendons que le dit sieur de Ventadour est l'héritier médiat et immédiat, même des *douaires* que nous prétendons aussi être acquis par nos prédécesseurs sur les prédéceseurs du dit sieur de Ventadour, en ce cas, pour obvier au procès qui se pourrait former pour la liquidation des dits meubles, immeubles et douaires ensemble des fraix faits au recouvrement et renouvellement des terriers, et tittres de la dite terre et augmentation du revenu d'icelle, acquisitions et rachats, faits *particulièrement* en la dite terre et autres actions, demandées, et hypothèques prétendues par le dit procureur général au dit procès; nous dit Magny avons promis pour le dit sieur de Ventadour de payer, fournir, et délivrer au dit sieur duc de Montpensier, la somme de quarante mil livres tournois, revenant à treize mil trois cent trente trois ecus, et un tiers pour une fois. Pour et moyennent laquelle, icelluy sieur de Ventadour demeura quitte de la valeur et estimation des dits meubles immeubles, et déchargé des dits douaires, fraix, augmentations, acquisitions ou rachats et autres actions, demandes, et hypothèques prétendus par le dit sieur procureur général audit procès, envers lequel, nous duc de Montpensier l'acquitterons, sans que nous, ni les nôtres, au futur, y puissions rien prétendre, après ladite eviction, si tant est que, par arrêt de ladite cour, elle soit adjugée au profit du dit sieur de Ventadour. Nous reservant seulement, envers le Roi, le recours de récompense que nous duc de Montpensier prétendons poursuivre pour le surplus de la juste valeur de la dite terre, le dit sieur de Ventadour en demeurant déchargé, comme dit est. De laquelle somme de treize-mil trois cent trente trois écus un tiers, nous dit Magny promettons comme dessus, faire payer, fournir et délivrer au dit sieur duc de Montpensier par le dit sieur duc de Ventadour, incontinent après le dit arrêt, et que le dit sieur de Montpensier aura laissé la possession *Vacque* de la dite Baronnie de Roche-en-Raynier, à icelui sieur duc de Ventadour. *Et ou* la vuidange du dit procès ne serait faite dans le jour fête de Pasques prochaine année 1582, en ce cas sera permis et loisible au dit sieur duc de Ventadour se desister dudit accord, lequel, le dit temps passé, demeurera nul et éteint, si bon semble audit sieur de Ventadour, et non autrement. Toutes les quelles choses suscriptes, nous duc de Montpensier en ce qui nous touche, et le dit Magny, pour le dit

sieur de Ventadour promettons et jurons tenir, observer et effectuer entièrement, sans y contredir directement, ni indirectement, sous l'obligation de tous et chacuns les biens de nos dits duc de Montpensier et du dit sieur de Ventadour. Et par exprès nous dit Magny pour et au nom que dessus avons *à ce* particulièrement et spécialement hypothéqué et obligé l'hôtel de Ventadour situé en la rue de Seine au faubourg Saint-Germain-des-Prés lès Paris, ensemble la somme de dix mil livres tournois de rente annuelle, appartenant au dit sieur de Ventadour sur l'hôtel de ville dudit Paris. En temoin de ce nous duc de Montpensier avons signé de notre main, et fait sceller de nos armes le présent écrit : et aussi le dit Magny qui a promis icellui faire ratifier par le dit sieur duc de Ventadour toutes fois et quantes que en sera requis. Fait à Paris le vingt sixième jour de septembre, l'an mil cinq cent quatre vingt un. Signé Louis de Bourbon et Magny et scellé en cire rouge.

1° L'acte fut ratifié par Gilbert duc de Ventadour, à Peyront, le 6 octobre 1581. — Cette ratification fut attestée le 8 octobre suivant par le notaire royal Combret, le quel explique que le château de Peyront était au bas pays de Limousin. Ce maitre Combret signa l'attestation avec un confrère à lui nommé Granger.

Le mardi 13 décembre 1583, les notaires du châtelet de Paris Camus et Décadier collationnèrent une copie sur l'original

XI.

LETTRES DE RÉMISSION DÉLIVRÉES A ETIENNE BERTON, ECUYER.

Charles, etc., savoir faisons, etc., nous avoir receu l'humble supplication de Estienne Berton escuyer, contenant que du vivant de feu nostre oncle et cousin le duc de Bourbonnois et d'Auvergne, le dit suppliant et autres qui estoient serviteurs et officiers de la maison de nostre dit oncle, voyans et congnoissans les merveilleuses et grandes tromperies, déceptions et exactions que ung nommé Jehan Berry, secrétaire de nostre dit oncle avoit faictes et journellement faisoit à icelluy nostre dit oncle et que piz estoit, par le moyen de quelques sors mauvais et dampnables moyens, avoit de piéça tenu et encores tenoit nostre dit oncle et cousin si abstraint qu'il ne faisoit, ordonnoit ou disposoit aucune chose fors ce que le dit Berry vouloit et lui persuadoit dont plusieurs grans maulx, esclandres, inconvénients et désordres estoient advenus et advenoient tant à la personne de nostre dit oncle, ses subjetz officiers et serviteurs que à toute la maison de Bourbon, et avec ce que, par le moyen du dit Berry tous bons et loyaulx serviteurs de notre feu oncle estoient désapointez, mis hors et déchassez de son ser-

vice, et leurs offices, par la grande convoitise dudit Berry, venduz et acheptez.— A ceste cause après ce que par plusieurs fois Mathieu bastard et fils naturel de nostre feu oncle, et le dit suppliant, aussi un nommé Loys de Quinquempoix et Bernardin Peloux, hommes d'armes de nostre ordonnance en la compagnie dont nostre dit oncle avoit la charge, et en laquelle le dit Bastard de Bourbon estoit et est lieutenant, eurent plusieurs conférences ensemble de ceste matière entreulx et certains autres serviteurs et officiers de la dite maison, fut advisé qu'il seroit bon que le dit Berry fust eslagué, osté et déchassé d'auprès et à l'entour de la personne d'icelluy nostre dit oncle et que pour ce faire ils n'y veoient meilleure voye ne moyen fors qu'il fust prins et emprisonné et contre lui procédé par procès ainsi qu'il appartiendroit, pour la quelle prinse faire le dit Bastard de Bourbon, le dit suppliant, le dit Quinquempoix et Peloux et certains autres en leur compagnie, un jour de jeudi XIIIIe du mois de febvrier derrenier passé, environ jour faillant, estans en la ville de Moulins se transportèrent en l'ostel d'un nommé maistre Odias Bellouer, ou quel hostel le dit Berry estoit logé, et eulx arrivez en la dite maison, le dit Berry estant à table, souppant avec plusieurs autres fut prins par le dit Mathieu Bastard sachant consentant et assistant le dit suppliant. Et ce fait des incontinent fut baillé à un nommé Jehan Lancement et certains autres hommes d'armes de la dite compagnie pour icelluy Berry mener et conduire en une place nommée Arthiers (Artias) appartenant au dit Bastard située et assise en païs de Vellay, ce qui fut fait. Depuis la quelle prinse le dit suppliant et Quinquempoix, par le commandement toutefois du dit Bastard, prindrent en la maison du dit maistre Oddias la boite et certains coffres appartenans au dit Berry, les quels scellez et cachetez furent portez en l'ostel du dit Bastard et depuis furent ouverts en la présence du dit suppliant esquelz boite et coffre l'on trouva une espée et certains cousteaulx plains de goutes de sang, diverses lames de cuivre semées et remplies de caractères (écritures?) peaulx de serpens, mendegores, oignemens, ung ceptre et autres plusieurs choses sentans sorcerie (sorcellerie), composées pour faire invocations de malins espritz. Et combien que en parlant de faire la prinse du dit de Berry eust esté dit que ce seroit pour l'oster et esloigner d'ausprès la personne de nostre feu oncle, et pour lui faire son procès par justice, et que le dit suppliant l'eust ainsi entendu, toutefoiz il est venu à sa notice que depuis la dite prinse et transpors fait en la manière dessusditte icelluy Berry a esté noyé, jecté et fait mourir en la rivière de la Loire par le commandement dudit Bastard, sans toutes voyes le sceu, vouloir et consentement dudit suppliant. Et neantmoins qu'il n'en ait esté consentant il doubte pour ce qu'il fut sachant, consentant et assistant esdits prinse et transport que on vouloist à cause de ce

lui imputer ou demander aucune chose et autrement procéder contre lui rigoureusement, se noz grace et pardon et miséricorde ne lui estoient sur ce imparties, en nous humblement requerant etc. Si donnons en mandement aux Bailly de Saint-Pierre Le Moustier, bailly et juge de Vellay, etc. Donné à Saumur au mois de mai l'an de grâce mil CCCC quatre vingt huit.

Semblable lettre pour Bernard Peloux et Louis de Quinquempoix.

(Arch. Nat., JJ. 219, N° 122).

De **l'Armorial général** dressé en vertu de l'édit de novembre 1696 et dont l'original est conservé à la Bibliothèque nationale, M. de Monnecove vient d'extraire l'état des *Armoiries des villes, abbayes, compagnies, corps et communautés laïques, ecclésiastiques et d'arts et métiers, appartenant aux provinces qui ont formé le département du Pas-de-Calais*, et de le publier en un élégant volume in-8°, d'environ 60 pages. Nous n'apprendrons rien à nos lecteurs en relevant le mérite de publications de ce genre. Nous nous contenterons de leur faire part des considérations qui ont porté l'auteur à populariser ces souvenirs de l'Artois, du Boulonnais, du Calaisis, de l'Ardrésis et du comté de Montreuil : conserver la mémoire des institutions qui ont jeté un vif éclat sur l'histoire du pays et des blasons qui en sont les emblêmes; fournir aux villes, communes rurales, paroisses, confréries et corporations d'arts et métiers des renseignements héraldiques d'une parfaite exactitude; aider les artistes et les hommes studieux dans la reproduction et le déchiffrement des armoiries de cette portion de la France. Ajoutons que M. de Monnecove a jugé utile, et nous l'en félicitons, de joindre au texte de l'*armorial général*, quelques notes et interprétations nécessitées par l'incorrection de la partie manuscrite du recueil.

L. S.

NOTES

Prises aux archives de l'État-civil de Paris.

(*Suite* *)

— « L'an mil sept cent quatre-vingt-neuf, le vendredi vingt février, en vertu d'une permission de Mgr l'Archevêque en datte dudit jour, a été baptisé dans la chapelle du Palais Roïal de cette paroisse par nous curé de cette église, et confesseur du roi, Alfred-Louis-Jean-Philippe, né le dit jour au dit Palais Roïal, fils posthume de très-haut et très-puissant seigneur mre François-Jean de Chastellux, maréchal de camps, inspecteur d'infanterie, gouverneur de la ville de Longwy, chevalier de l'ordre roïal et militaire de St-Louis, commandeur des ordres réunis de St-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel, l'un des quarante de l'Académie française, et de très-haute et très-puissante dame madame Marie-Brigitte-Charlotte-Joséphine Plunkets, sa veuve. Le parrain, très-haut, très-puissant et très-excellent prince Monsgr Louis-Jean Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, représenté par très-haut, très-puissant et très-excellent prince Mgr Louis-Philippe d'Orléans, duc de Chartres, prince du sang, la marraine, très-haute, très-puissante et très-excellente princesse madame Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon Penthièvre, duchesse d'Orléans, première princesse du sang. — Signé : L. P. d'Orléans, — L. M. A. de Bourbon, — Slocard, — Poupart. (S. E.)

— « Du premier floréal, l'an cinq de la République française, une et indivisible, acte de décès de Marie-Anne-Judith de Chastellux, morte avant-hier, à quatre heures du soir, profession rentière, âgée de soixante-quatre ans, native de Chastellux, dépt de l'Yonne, domiciliée à Paris, rue de Sèvres, no 1102, fille de Guillaume-Antoine, et de Claire-Thérèse Daguesseau, femme divorcée de Jean-Baptiste-Louis Delatournelle, sur la réquisition à nous faite dans les vingt-quatre heures par André Mongie, âgé de trente-neuf ans, md de bois, domicilié à Paris, susdite rue no 1107, le déclarant a dit être voisin de la défunte, et par Pierre-Joseph

* Voyez 2e liv., février 1873, p. 75.

Loignot, âgé de cinquante-trois ans, profession cocher, domicilié à Paris, rue du Bacq, nº 847, le déclarant a dit être ami de la defunte. — Constaté suivant la loi du 3 ventôse, troisième année républicaine, par nous soussigné. — Signé : Mongie, — Loignot, — Deroy. (Xe arr., vol. IX, nº 182.)

— « Du dix novembre mil huit cent treize, à quatre heures et demie du soir, acte de mariage de monsieur César-Laurent de Chastellux, propriétaire, né sur la paroisse Notre-Dame de Versailles, département de Seine-et-Oise, le quatorze février mil sept cent quatre-vingt, demeurant à Paris, rue du Bacq, nº 130, dixième arrondissement, fils majeur de monsieur Henry-Georges-César de Chastellux, propriétaire, et de dame Angélique-Victoire de Durfort, son épouse, même demeure, le père présent et consentant, et de dame Adélaïde-Louise-Zéphirine de Damas, veuve de monsieur Charles-Elzéar-François de Vogüé, propriétaire, née à Paris, sur la paroisse de la Madeleine-la-Ville-l'Évêque, le cinq octobre mil sept cent quatre-vingt-quatre, demeurant à Paris, rue du Faubourg-St-Honoré, nº 106, de cet arrondissement, fille majeure de monsieur Joseph-François-Louis-Charles-César de Damas, propriétaire, et de dame Marie-Louise-Aglaé Andrault de Langeron, son épouse, même demeure, le père présent et consentant. Les actes préliminaires sont la promesse du présent mariage publiée aux mairies des premier et dixième arrondissemens du Paris, le dimanche sept du courant, à midi, et affichée jusqu'à ce jour sans opposition ; l'expédition en bonne et due forme d'une requête adressée à monsieur le procureur impérial près le tribunal de première instance de la Seine, en demande de dispense de seconde publication de bans et de ladite dispense étant à la suite, en date du neuf du courant, et l'original desdites pétition et dispense déposées aux archives de cette mairie, conformément à l'arrêté du Gouvernement du vingt prairial de l'an unze ; les actes de naissance des deux époux, et l'acte de décès du premier mari de l'épouse, décédé sur cet arrondissement, le dix octobre mil huit cent sept, l'acte de consentement de la mère de l'époux, reçu par Boulard et son collègue, notaires impériaux, à Paris, le neuf du courant, enregistré le lendemain par Jaquotot, et l'acte de consentement de la mère de l'épouse, reçu par lesdits notaires, cejourd'hui, enregistré le même jour par le même ; de toutes lesquelles pièces, paraphées au terme de la loi, et qui demeureront annexées au présent registre, il a été fait lecture, ainsi que du cha-

pitre du code Napoléon, concernant les droits et devoirs respectifs des époux. Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un dame Adélaïde-Louise-Zéphirine de Damas ; l'autre monsieur César-Laurent de Chastellux, en présence de monsieur Henry-Louis de Chastellux, frère de l'époux, propriétaire, âgé de vingt-sept ans, demeurant à Chastellux, département de l'Yonne; monsieur Guy-Émeric-Anne Durfort-Civrac de Lorge, cousin-germain de l'époux, propriétaire, âgé de quarante-six ans, demeurant rue du Bacq, n° 112, témoins de l'époux, monsieur Louis-Stanislas-Koska de la Trémoille, propriétaire, âgé de quarante-six ans, demeurant rue de l'Ille, n° 92, et monsieur Archambault-Joseph Talleyrand Périgord, propriétaire, âgé de cinquante-un ans, demeurant rue Miromenil, n° 31, témoins de l'épouse. Après quoi, nous Frédéric-Pierre Lecordier, maire du premier arrondissement de Paris, faisant fonctions d'officier de l'état-civil, officier de la Légion d'honneur, avons prononcé au nom de la loi que lesdits époux sont unis en mariage, et ont lesdits époux, leurs pères et les témoins, signé avec nous, après lecture faite. Signé au registre : César-Laurent de Chastellux. — A.-L-Z. Damas. — Chastellux — Damas. — Henry de Chastellux. — Durfort de Lorge. — Louis de la Trémoille. — A^d. Périgord. — Lecordier. (1er arr. vol. xxx, n° 207.)

— « Acte de décès du huit avril mil huit cent quatorze, à deux heures après-midi. Le jour d'hier à neuf heures du matin est décédé en son domicile, rue du Bac, n° 91, en cet arrond^t, Henry-Georges-César de Chastellux, âgé de soixante-sept ans, chevalier de Saint-Louis, maréchal de camp et chevalier d'honneur de Mad^e Victoire de France, marié à Angélique-Victoire de Durfort-Civrac, constaté par moi Urbain-Firmin Piault, maire du dixième arrond^t de Paris, officier de la Légion-d'honneur, faisant fonctions d'officier de l'état-civil, sur la déclaration de MM. Jean-Baptiste Darche, dem^t à Paris, rue du Cherche-Midi, n° 5, prêtre, âgé de cinquante-quatre ans, et de Antoine Chazotte, susdite rue du Bac, n° 91, valet de chambre, âgé de cinquante-six ans, lesquels ont signé avec moi après lecture à eux faite de l'acte. — Signé : J.-B. D'Arche, Chazotte et Piault. (X^e arr., vol. LXVI, n° 484.)

— « Du quatre octobre mil huit cent quatorze, à midi, acte de naissance de Aglaé-Angélique-Henriette, née avant-hier, à dix heures et demie du matin, rue du Faubourg-St-Honoré, n° 106, quartier du Roule, fille de M. César-Laurent, comte de

Chastellux, vicomte d'Avalon, premier chanoine héréditaire de l'église d'Auxerre, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, aide-major des chevau-légers de la garde ordinaire du roi, et de madame Adélaïde-Louise-Zéphirine de Damas, comtesse de Chastellux, son épouse, sur la déclaration faite à nous Louis-Athanase Rendu, adjt-maire du premier arrondt de Paris, faisant fonctions d'officier de l'état-civil, par mondit sieur comte de Chastellux, père de l'enfant, en présence de M. Alfred-Louis-Jean-Philippe de Chastellux, propriétaire, chevalier de la Légion-d'Honneur et de St-Jean de Jérusalem, âgé de vingt-cinq ans, rue de Tournon, no 10, cousin de l'enfant, et de M. Charles-Angélique-François Huchet de la Bedoyère, colonel d'infanterie, officier de la Légion-d'honneur, chevalier de la Couronne de fer, âgé de vingt-huit ans, rue de Bacq, 91, oncle par alliance, et ont le père de l'enfant et les témoins signé avec nous, après lecture faite. — Signé Alfred de Chastellux. — Chastellux. — Charles de la Bédoyère. — Rendu. (1er arr. vol. XXXVIII-XXXIX, no 117.)

— « Du vingt-deux mai mil huit cent seize, à une heure du soir, acte de naissance de Caroline-Thérèse-Victoire, née avant-hier à deux heures du matin, rue du Faubourg-St-Honoré, 106, quartier du Roule, fille de M. César-Laurent, comte de Chastellux, colonel du régiment des chasseurs de la Côte-d'Or, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St-Louis, âgé de trente-cinq ans, et de dame Adélaïde-Louise-Zéphirine de Damas, son épouse, âgée de trente-deux ans, demt tous deux au domicile susdit. Sur la déclaration faite à nous Amador-Jean-Pierre Grillon des Chapelles, adjt au maire du premier arrondissement de Paris, faisant les fonctions d'officier de l'état-civil, par monsieur Louis-Charles Deneux, docteur en médecine, âgé de quarante-neuf ans, demeurant rue de l'Université, 62, fbourg St-Germain, faisant pour l'absence du père, en présence de M. Bozon-Jacques, comte de Talleyrand-Périgord, maréchal des camps, cordon rouge, gouverneur du château de St-Germain, âgé de cinquante-un ans, demt rue du faubourg-St-Honoré, 83, et M. Jacques-Henri Dosseur, avocat, âgé de cinquante-deux ans, demt rue du Bacq, 43, fbourg St-Germain, et ont le déclarant et les témoins, signé avec nous après lecture faite. — Signé : Dosseur. — Deneux. — Cte Bozon de Talleyrand. — G. des Chapelles. (1er arrond. vol. XLII-XLIII, no 454.)

— « Le trente août mil huit cent dix-neuf, à huit heures et

demie du soir, a été prononcé le mariage de M. le comte Henri-Louis de Chastellux, secrétaire de la légation française à Berlin, âgé de trente-trois ans, né à Versailles, département de Seine-et-Oise, le vingt-huit février mil sept cent quatre-vingt-six, demeurant à Paris, rue d'Aguesseau, n° 22, premier arrondissement, fils majeur de défunts M. Henri-Georges-César, comte de Chastellux, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et chevalier d'honneur de Madame Victoire, tante du roi, et de d^{elle} Angélique-Victoire de Durfort de Civrac, comtesse de Chastellux, son épouse, dame d'honneur de Madame Victoire, et de Melle Claire-Henriette-Philippine-Benjamine de Durfort de Duras, âgée de dix-neuf ans, née à Londres le trois vendémiaire an huit (vingt-cinq septembre mil sept cent quatre-vingt-dix-neuf), demeurant à Paris avec M. son père et Mme sa mère, rue de Varenne, n° 31, fille mineure de M. Amédée-Bretagne-Malo de Durfort de Duras, duc de Duras, pair de France, premier gentilhomme de la Chambre du roi, maréchal des camps et armées du roi, et chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de d^{e} Claire-Louise-Rose-Bonne de Coëtnempren de Kersaint, son épouse, tous deux présens et consentant au mariage de leur fille. Après publications faites en cette mairie et en celle du premier arrondissement de Paris, le dimanche vingt-deux août, présent mois, sans qu'il soit survenu jusqu'à ce jour aucune opposition, attendu la dispense de la seconde publication du présent mariage accordée aux époux le vingt-quatre du présent mois, par M. Jacquinot-Pampelune, procureur du roi près le tribunal civil de première instance du département de la Seine, ladite dispense au bureau de l'état-civil de cette mairie; l'acte de naissance de l'époux, les actes de décès du père et de la mère de l'époux, tous deux extraits des registres de décès de cette mairie, le premier en date du huit avril mil huit cent-quatorze, l'autre, en date du quatorze novembre mil huit cent-treize; et un jugement rendu le dix-sept septembre mil huit cent-seize, par le tribunal civil de première instance du département de la Seine, portant homologation d'un acte de notoriété dressé le quatorze du même mois par Me Godard, juge de paix de cet arrondissement, le tout en forme; ledit acte de notoriété tenant lieu de l'acte de naissance de l'épouse, et une copie de la dispense de la seconde publication accordée aux époux ci-dessus énoncés, ont été déposés et paraphés; lecture en a

été faite, ainsi que du chapitre six du titre du mariage sur les droits et les devoirs respectifs des époux. Le contractant a déclaré avec serment que ses aïeuls et aïeules sont décédés et qu'il n'a pu se procurer les actes de leurs décès, et sa déclaration a été certifiée par serment des quatre témoins ci-après dénommés. Les deux contractants présens ont déclaré prendre en mariage, l'un Melle Claire-Henriette-Philippine-Benjamine de Durfort de Duras, l'autre M. le comte Henri-Louis de Chastellux, en présence de M. Joseph-Élisabeth-Roger comte de Damas, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de la dix-neuvième division militaire, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de l'ordre impérial et militaire de Russie, grand'croix de l'ordre de Saint-Ferdinand des Deux-Siciles, demeurant à Paris, rue de Faubourg-Saint-Honoré, nº 85, âgé de cinquante-trois ans, et de M. Jean-Baptiste-Augustin-Madeleine de Percin de Montgaillard, marquis de la Valette, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant à Paris, rue d'Aguesseau, nº 22, âgé de cinquante-un ans, tous deux beaux-frères de l'époux; de M. Saroin-Alphonse-Marc-Armand-Emmanuel-Louis, comte de Durfort, lieutenant-général des armées du roi, demeurant à Paris, rue Caumartin, nº 2, âgé de soixante-cinq ans, cousin de l'épouse, et de M. Guy-Pierre comte de Kersaint, ancien contre-amiral, demeurant à Paris, rue Lepelletier, 7, âgé de soixante-onze ans, grand-oncle de l'épouse. Après quoi, nous, Urbain-Firmin Piault, maire du dixième arrondissement de Paris, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de la Légion-d'honneur, faisant les fonctions d'officier de l'état-civil, avons déclaré, au nom de la loi, que les contractans sont unis en mariage; nous avons rédigé les présentes pour le constater et en avons fait lecture aux parties. Les deux époux, le père, la mère de l'épouse et les témoins ont signé avec nous : Claire de Durfort de Duras. — Henri-Louis de Chastellux. — Kersaint, D^esse^ de Duras. — Le duc de Duras. — C. Roger de Damas. — Mis de Lavalette. — Le c^te^ Alphonse de Durfort. — Le c^te^ de Kersaint. — Piault. (X^e^ arr., vol. XLIV, nº 106.)

— « Acte de naissance du douze juin mil huit cent-vingt, à midi et demi. Ce jourd'hui, nous a été présentée Césarine-Claire-Marie, du sexe féminin, née le jour d'hier, à six heures du matin, rue de Varennes, nº 31, fille de M. Henri-Louis de Chastellux, duc de Rauzan, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'honneur, et de

d^e^ Henriette-Philippine-Benjamine de Durfort de Duras, son épouse, constaté par moi, Edme de la Borne, adj[t] au maire du dixième arrond[t] de Paris, faisant les fonctions d'officier de l'état-civil, sur la déclaration de M. de Chastellux, duc de Rauzan, père de l'enfant, en présence de M. César-Laurent, comte de Chastellux, chevalier de l'ordre royal et militaire de S-Louis, colonel des chasseurs à cheval de la Côte-d'Or, dem[t] rue de la Ferme-des-Mathurins, n° 1, âgé de quarante ans, oncle paternel de l'enfant, et de M. Jean-Baptiste-Augustin-Madeleine de Percin-Montgaillard, marquis de Lavallette, chevalier de l'ordre royal et militaire de S[t]-Louis, dem[t] rue d'Aguesseau, 22, âgé de cinquante-un ans, beau-frère du père de l'enfant. Le déclarant et les témoins ont signé avec moi après lecture à eux faite de l'acte. — De Chastellux, duc de Rauzan. — C[te] de Chastellux. — M[is] de Lavalette. — De la Borne. (X[e] arr., vol. LXXVI-LXXVII, n° 188.)

— « Du quinze aoust mil huit cent-vingt, à l'heure de midy, acte de décès de d[me] Gabrielle-Joséphine-Simonne de Chastellux, épouse de Jean-Baptiste-Augustin-Madeleine de Percin, marquis de Lavalette-Montgaillard, née à Versailles, décédée le jour d'hier, à neuf heures du soir, âgée de trente-six ans, rue d'Aguesseau, 22, (q[er] du Roule), constaté par nous Henri-Michel Paulmier, adj[t] au maire du premier arrond[t] de Paris, sur la déclaration à nous faite par les sieurs François-Toussaint Doria, propriétaire, âgé de cinquante-trois ans, dem[t] rue S[t]-Dominique-d'Enfer, n° 5, Jean-Jacques-Marie Arthus, domestique, âgé de trente-trois ans, dem[t] susdite rue d'Aguesseau, 22, lesquels ont signé avec nous après lecture faite — Signé : Doria. — Arthus. — Paulmier. (1[er] arr., vol. XLII-XLIII, n° 829.)

— « Acte de naissance du vingt-deux septembre mil huit cent-vingt-un, à neuf heures du matin. — Cejourd'hui m'a été présenté Amédée-Gabriel-Henri, du sexe masculin, né le vingt du présent mois, à midi trois-quarts, rue de Varennes, 31, fils de M. Henri-Louis, marquis de Duras-Chastellux, duc de Rauzan, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'honneur, et de d[e] Claire-Henriette-Philippine-Benjamine de Durfort de Duras, son épouse. — Constaté par moi Urbain-Firmin Piault, maire du dixième arrondissement de Paris, chevalier de l'ordre royal et militaire de S[t]-Louis, officier de l'ordre royal de la Légion-d'honneur, faisant les fonctions d'officier de l'état-civil, sur la déclaration de M. le marquis de

Duras-Chastellux, duc de Rauzan, père de l'enfant, qui nous a observé que par ordonnance du Roi, du quinze août mil huit cent-dix-neuf, inscrite aux Bulletins des lois, il a été autorisé, pour lui et ses descendants, à ajouter à son nom de Chastellux celui de Duras, et à porter à l'avenir le nom de Duras-Chastellux.—Et en présence de M. César-Laurent, comte de Chastellux, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, colonel de chasseurs à cheval de la Côte-d'Or, dem[t] rue de la Ferme-des-Mathurins, n° 1, âgé de quarante-un ans, oncle paternel de l'enfant, et de M. Augustin-Arthur Desprez, notaire à Paris, y dem[t], rue du Four-St-Germain, 27, âgé de trente-six ans, chevalier de la Légion-d'honneur. Le déclarant et les témoins ont signé avec moi après lecture faite. — Signé : Duras-Chastellux, duc de Rauzan. —Le comte de Chastellux. — Desprez. — Piault. (Xe arr., vol. LXXVIII, n° 696.)

— « Du vingt-quatre juillet mil huit cent vingt-deux, à unze heures du matin, par-devant nous Frédéric-Pierre, baron Le Cordier, maire du premier arrond[t] de Paris, officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de St-Michel, est comparu monsieur César-Laurent, comte de Chastellux, maréchal de camp, gentilhomme de la chambre du roi, membre de la Chambre des députés, chevalier des ordres royaux et militaires de St-Louis et de la Légion d'honneur, âgé de quarante-deux ans, demeurant rue de Ferme-des-Mathurins, n° 1, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, qu'il nous a déclaré né de lui et de dame Adélaïde-Louise-Zéphirine de Damas, son épouse, demeure susdite, le vingt-deux du présent, à deux heures trente-cinq minutes du matin, auquel enfant il a donné les prénoms d'Adélaïde-Laurence-Marguerite.—Ladite déclaration faite en présence de monsieur Joseph-François-Louis-Charles-César, comte de Damas, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général, gouverneur de la dix-huitième division militaire, pair de France, ayeul maternel de l'enfant, âgé de soixante-trois ans, demeurant rue de la Ferme-des-Mathurins, n° 1, et de monsieur Henri-Louis de Chastellux, duc de Rauzan, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de la Légion-d'honneur, oncle paternel de l'enfant, âgé de trente-six ans, demeurant rue de Varenne, n° 31, et ont le père et les témoins, signé avec nous après lecture faite. Le comte de Chastellux. —Le comte de Damas. — Le duc de Rauzan. — Le Cordier. (Ier arr., vol. LV, n° 101.)

— « Acte de naissance du quatorze janvier mil huit cent-vingt-

quatre, à midi. — Cejourd'hui m'a été présentée Charlotte-Henriette-Nathalie, du sexe féminin, née le onze du présen tmois, cinq heures du matin, rue de Varennes, n° 31, fille de monsieur Henri-Louis de Chastellux, marquis de Duras-Chastellux, duc de Rauzan, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, et de dame Claire-Henriette-Philippine-Benjamine de Durfort de Duras, son épouse. — Constaté par moi, Edme de la Borne, adj[t] au maire du dixième arrond[t] de Paris, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, faisant les fonctions d'officier de l'état-civil, sur la déclaration de M. le marquis de Duras-Chastellux, duc de Rauzan, père de l'enfant, et en présence de monsieur Armand-Maximilien-François-Joseph-Olivier, marquis de Vérac, pair de France, gouverneur du château de Versailles, décoré des ordres royaux de S[t]-Louis et de la Légion d'honneur, dem[t] rue de Varennes, n° 21, âgé de cinquante-quatre ans, et de monsieur Augustin-Artus Desprez, notaire royal à Paris, y dem[t], rue du Four-S[t]-Germain, n° 27, chev[r] de l'ordre royal de la Légion d'honneur, âgé de trente-huit ans. — Le déclarant et les témoins ont signé avec moi après lecture à eux faite de l'acte. — Signé : Le duc de Rauzan. — Le m[is] Olivier de Vérac. — Desprez. — De la Borne (X[e] arr., vol. LXXXVI, n° 75.).

— « Du trente avril mil huit cent trente, à une heure du soir, acte de naissance de Félicie-Georgine, née rue d'Anjou, n° 6, le vingt-huit du présent, à cinq heures et demie du soir, fille de M. Henri-Louis de Chastellux duc de Rauzan, commandeur de l'ordre royal de la Légion d'honneur, gentilhomme honoraire de la chambre du roi, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de France à Lisbonne, âgé de quarante-quatre ans, et de madame Claire-Henriette-Philippine-Benjamine de Durfort de Duras, son épouse, âgée de trente ans, demeure susdite, enfant présenté, sexe reconnu, déclaration faite devant nous, Honoré de Viany, adj[t] au maire du premier arrond[t] de Paris, par le père de l'enfant, assisté de MM. Antonin-Charles-Dominique-Juste, comte de Noailles, ancien ambassadeur, grand d'Espagne, chevalier des ordres du roi, âgé de cinquante-deux ans, dem[t] place Beauveau, 90 ; Auguste du Vergier, comte de la Rochejaquelein, maréchal de camp, âgé de quarante-six ans, dem[t] rue de Grenelle S[t]-Germain, n° 77, lesquels et le père ont signé avec nous après lecture faite. — Signé :

le duc de Ranzan.— Le c^te de Noailles. — Cte de la Rochejaquelein. — De Viany, adj^t. (Ier arr., vol. LXXXIX, n° 615.)

— « Le mercredi douze janvier mil huit cent quarante-deux, à huit heures du soir, a été prononcé publiquement à la mairie du dixième arrond^t de Paris, le mariage de M. Amédée-Gabriel-Henri de Duras-Chastellux, marquis de Chastellux, propriétaire, âgé de vingt ans, né à Paris le vingt septembre mil huit cent-vingt-un, y demeurant chez ses père et mère, rue Neuve-des Capucines, 13, premier arrond^t, fils mineur de M. Henri-Louis, marquis de Duras-Chastellux, duc de Rauzan, âgé de cinquante-cinq ans, et de dame Claire-Henriette-Philippine-Benjamine de Durfort de Duras, son épouse, âgée de quarante-un ans, propriétaire, tous deux présents et consentants au mariage de leur fils et de d^lle Adélaïde-Laurence-Marguerite de Chastellux, sans profession, âgée de dix-neuf ans, née à Paris le vingt-deux juillet mil huit cent vingt-deux, y dem^t chez ses père et mère, rue de Varennes, 25, en cet arrond^t, fille mineure de M. César-Laurent, comte de Chastellux, propriétaire, âgé de soixante-deux ans, et de d^e Adélaïde-Louise-Zéphirine de Damas, son épouse décédée ; M. le comte de Chastellux présent et consentant au mariage de sa fille ; après publications faites en cette mairie et en celle du premier arrond^t de Paris, les dimanches deux et neuf janvier présent mois, affiches apposées par suite aux termes de la loi sans oppositions n'ayant été formées à la célébration, les actes de naissance des époux, et l'acte de décès de la mère de l'épouse extrait des registres de décès de la commune de Commarin, dép^t de la Côte-d'Or, en date du vingt-huit novembre mil huit cent trente-huit. ont été déposés et paraphés, lecture en a été faite, ainsi que du chapitre six du titre du mariage sur les droits et devoirs respectifs des époux : lesdits contractants présents ont, l'un après l'autre, déclaré prendre en mariage, l'un d^lle Adélaïde-Laurence-Marguerite de Chastellux, l'autre M. Amédée-Gabriel-Henri de Duras-Chastellux, marquis de Chastellux, en présence de M. le comte Auguste Du Vergier de la Rochejacqulin, officier géneral, chevalier de St-Louis, âgé de cinquante-sept ans, dem^t à Paris, rue Neuve-des-Capucines, 13, M. le comte César-Georges-Raphaël de la Bedoyère, prop^re, âgé de vingt-sept ans, dem^t à Paris, rue des Champs-Élysées, 3, cousin-germain de l'époux, M. Léonce-

Louis-Melchior marquis de Vogüé, prop^re^, âgé de trente-six ans, dem^t^ à Paris, rue de Varenne, 24, frère utérin de l'épouse, M. Romain-Bertrand, marquis de Lur-Saluces, prop^re^, âgé de trente ans, domicilié à Bordeaux (Gironde), présentement à Paris, rue de Varennes, 25, beau-frère de l'épouse. — Après quoi, nous Auguste Bessard-Lamégie, maire du dixième arrond^t^ de Paris, chevalier de la Légion d'honneur, faisant les fonctions d'officier de l'état civil, avons déclaré, au nom de la loi, que les contractants sont unis en mariage; nous avons rédigé les présentes pour le constater, et en avons fait lecture aux parties. — Les deux époux, le père de l'époux, sa mère; le père de l'épouse, et les témoins ont signé avec nous. — Signé : Duras-Chastellux. Mis de Chastellux. — A. L. M. de Chastellux. — Cte de Larochejaquelin. — Cte Georges de la Bédoyère. — Le duc de Rauzan. — C.-H.-P.-B. de Durfort de Duras, duchesse de Rauzan. — Mis de Lur-Saluces. — C.-L. c^te^ de Chastellux. — Mis de Vogué. — B. Lamégie, adj^t^. (X^e^ arr., vol. CXX, n° 17.)

— « Du vingt-trois février mil huit cent quarante-huit, à midi. Acte de décès de Charlotte-Henriette-Nathalie de Chastellux, propriétaire, âgée de vingt-quatre ans, mariée à Claude-Henri de la Croix de Chevrière, marquis de Pisançon, propriétaire, âgé de trente-neuf ans. Ladite défunte, née à Paris et y décédée en son domicile, rue de la Ferme-des-Mathurins, n° 26, le jour d'hier à onze heures du soir. Constaté par nous, maire, officier de l'état-civil du premier arrond^t^ de Paris, sur la déclaration de Paul-Oscar de la Croix de Chevrière, comte de Pisançon, propriétaire, âgé de trente-six ans, beau-frère de la défunte, dem^t^ rue Neuve-des-Augustins, n° 40; Amédée-Gabriel-Henri, marquis de Chastellux, propriétaire, âgé de vingt-six ans, dem^t^ rue de Varennes, n° 25, frère de la défunte, lesquels ont signé avec nous après lecture faite. — Signé : Cte de Pisançon. — Marquis de Chastellux. — Lairtullier. (Ier arr., vol. CVI, n° 484.)

Chastelus (Claude), baptisé le 26 janvier 1637; Spire, baptisé le 6 août 1638; Marie, baptisée le 16 septembre 1639, enfants de Claude, procureur en parlement, et de Marie Chicot (*alias* Chignot) (S. G.).

— Louis-Antoine, né le 27 juin 1774, fils de François-Louis, conseiller du roi, et d'Antoinette-Jeanne-Edmée Dubois (S. N. des Ch.).

Chastenay (N. de), née le 7 octobre 1737, fille de François-Élie, et de Jeanne-Françoise Gardien (S. S.).

— Jean-Philippe, chevalier de Malte, mort le 8 juillet 1767, à douze ans, fils de Joseph-Auguste, comte de Lanty, et de Marguerite-Élisabeth le Bascle d'Argenteuil (S. E.).

— Marie-Jeanne-Henriette-Félicité, morte le 14 avril 1770 à vingt-un ans (S. S.).

—Louise-Marie-Victoire, baptisée le 12 avril 1771, et Henri-Louis, né le 8 juillet 1772, enfants de Louis-Érard Guy, comte de Lanty, chevalier, capitaine de dragons au régiment du roi, et de Catherine-Louise d'Herbouville (S. M. M. la V. l'É.).

— Luce-Jeanne-Marie, née le 30 mars 1788, fille du marquis Louis-Hubert-Plécard-Gilbert-Armand, et de Geneviève-Louise de Banne d'Avéjan (S. R.).

Chastenet (Jacques de), marquis de Puységur, mort le 15 août 1743, à quatre-vingt-huit ans, veuf de Jeanne-Henriette de Fourcy, dont : Jeanne-Henriette, née le 29 août 1715; François-Jacques, né le 22 septembre 1716; Jacques-Gabriel, né le 16 juillet 1718, inhumé le 16 mars 1724 (S. R.).

— Amélie-Marie, née le 3 décembre 1782, fille d'Armand-Marc-Jacques, marquis de Puységur, et de Marguerite Baudard de Saint-James (S. M. M. la V. l'É.).

— Marie-Jean-Louis, vicaire général du diocèse de Rouen, mort le 7 octobre 1784, à vingt-sept ans (S. S.).

— Pierre-Gaspard-Herculin, fils de Barthélemy-Herculin-Athanase, comte de Puységur, maréchal des camps et armées du roi, et d'Angélique-Anne-Charlotte Petit de Petitval, marié le 12 mai 1791, à Gabrielle-Florence Donker, fille de Charles-Alexandre, écuyer, seigneur de Cohem, et de Mélanie-Françoise-Josèphe Cochet de Corbeaumont (S. Th. d'Aquin), dont : Gaspard-Jules, né à Paris le 10 septembre 1799, capitaine de carabiniers, marié le 6 mai 1829 à Eulalie de Tholozan, née à Paris le 2 octobre 1803, fille du marquis Jean-Baptiste, et d'Eulalie de Brisay, et veuve le 7 janvier 1824, de Paul-Claude-Jean Feydeau comte de Brou (X^e^ arr.).

Chastre (Charlotte-Philippine de), morte le 1er avril 1789, à soixante-dix-sept ans, veuve de Jean-Joseph de Bourguignon-Bussière, marquis de la Mure (S. M. M. la V. l'É.).

CHATEAU-THIERRY (Marie-Gabrielle de), morte le 11 avril 1785, à quatre-vingt-douze-ans, veuve de Louis-René d'Érard, baron de Ray, et en secondes noces de Jacques-Louis des Acres, marquis de l'Aigle (S. M. M. la V. l'É.).

CHATEAUVIEUX (Rose de), morte le 31 mars 1766, à soixante-huit ans, veuve de Louis Angran, chevalier, vicomte de Fonspertuis (S. R.).

— Marie-Bonne, morte le 26 avril 1783, à soixante-deux ans, après quarante-quatre ans de profession à la Visitation (S. J. du H. P.).

— Armand-Charles-Auguste, né le 22 mars 1788, et Charles-Louis, né le 15 juillet 1789, fils de Charles, et d'Adélaïde-Madeleine Martin (S. R.).

CHATEL (Alexandre-Louis-Tanneguy du), né le 18 juin 1777, et Albert-Jean-Tanneguy, né le 10 mai 1789, fils de messire Louis-François-Tanneguy, officier aux gardes françaises, et de Marie-Jeanne-Eléonore de Molet ou Nolot (S. S.).

CHATELET (Charles-Antoine du) marquis de Pierrefitte, mort le 18 avril 1680 à quarante-neuf ans (S. Victor).

— « L'an mil six cent quatre vingt-trois, le quinze mars, furent supplées les cérémonies du baptême à Marie-Gabrielle-Charlotte, née le vingt-sixième janvier de l'année mil six cent soixante et dix-huit, ondoiée le même jour suivant la permission de Monsieur l'évêque d'Arras, à Douay, lieu de sa naissance, fille de feu haut et puissant seig[r] m[re] Charles-Antoine du Chastelet, vivant marquis de Pierrefite, colonel du régiment du roy, et gouverneur de Graveline, et de Marie de Neufville son épouse, dem[t] présentement rue des Vieux-Augustins. Le parein, m[re] Charles du Chastelet, marquis dud. lieu, baron de Ciré, et autres lieux; La mareine, D[e] Gabrielle de Rouville, veuve de haut et puissant seig[r] m[re] Henry Pot de Rhodes, vivant grand-maître des cérémonies de France, et ont signé (S. E.).

— Anne-Geneviève, née le 1 août 1714, fille d'Alexandre-Gaston, et de Marie-Élisabeth Lenoir (S. P.).

— Charlotte-Bernardine, née le 1 novembre 1719, fille de François-Bernardin, comte de Clermont, et de Marie-Armande du Plessis de Richelieu (S. P.).

— Françoise-Gabrielle-Pauline, née le 30 juin 1726 (S. P.) et Victor-Esprit, né le 11 avril 1733 (S. S.), enfants de Florent-Claude, marquis de Lomont, et d'Émilie le Tonnelier de Breteuil.

— Jean, seigneur de Fresnières, Lévigny, etc., mort le 15 décembre 1733, à soixante-onze ans (S. P.).

— Madeleine-Suzanne, morte le 8 janvier 1770, à quatre-vingt-cinq ans, inhumée en présence de son frère Antoine-Bernardin comte du Châtelet (S. P.)

— Jean-François, marquis d'Haraucourt, mort le 2 avril 1770, à quatre-vingts ans (S. R.).

— Marie-Catherine, morte le 23 janvier 1778, épouse de François-Philippe, marquis de Marmier (S. S.).

— Antoine-Bernardin, mestre-de-camp de cavalerie, mort le 20 septembre 1785, à quatre-vingt-quatre ans, veuf d'Anne de Mailly, et remarié à Catherine-Michelle de Jassaud (S. J. en G.).

Chatillon (Charlotte-Rosalie de) née le 1er mai 1719; N. morte le 19 mars 1720, et Alexis-Gaucher, né le 23 novembre 1721, enfants du comte Alexis-Madeleine-Rosalie, et de Charlotte-Vautrude Voisin (S. S.).

— Antoine-Louis, né le 17 février 1721, fils d'Alexis-Henri, commandeur des ordres du roi, et de Marie-Madeleine-Angélique Gibault (S. S.).

— Olympe-Rosalie-Gabrielle. née le 9 juin 1728, morte le 10 mai 1735; Anne-Louise-Rosalie, née le 19 octobre 1728, morte le 26 décembre 1734, et Gabrielle-Louise, née le 20 septembre 1731, filles du comte Alexis-Madeleine-Rosalie, chevalier des ordres du roi, maréchal des camps et armées du roi, grand bailli d'Haguenau, mestre de camp général de la cavalerie légère de France, et d'Anne-Gabrielle le Veneur de Tillières (S. S.).

— Charlotte-Rosalie, morte le 6 avril 1753, à trente-quatre ans, épouse de Louis-Marie-Bretagne-Dominique de Rohan-Chabot (S.S.)

— Le duc Alexis-Madeleine-Rosalie, mort le 15 février 1754, à soixante-quatre ans (S. S.).

— Louis-Gaucher-Gabriel, né le 16 août 1757, mort le 7 juin 1758; Gaucher-Anne-Maximilien, né le 31 janvier 1759; Amable-Emilie, née le 3 juillet 1761, et Louise-Emmanuel, née le 23 juillet 1763, enfants du duc Louis-Gaucher, mort le 14 novembre 1762, à

vingt-cinq ans quatre mois, et d'Adrienne-Émilie-Félicité de la Baume le Blanc de la Vallière (S. S.).

Chatre (N. de la), né le 30 septembre 1745, Claude-Louis, baptisé le 11 avril 1747; Louis-Sylvestre, né le 16 mai 1754; Charles-Louis, né le 1er octobre 1755; Charles-Pierre, mort le 16 octobre 1754, à six ans onze mois, et Louise-Charlotte-Élisabeth, née le 24 octobre 1757, enfants du marquis Charles-Louis, et de Louise-Isabelle-Juvénal des Ursins de Harville de Traisnel (S. S.).

— Alphonse-Louis-Nicolas, né le 22 août 1779, fils du comte Claude-Louis, et de Marie-Louise-Charlotte-Perrette-Aglaé Bontemps (S. S.).

Chauderclos de la clos (Françoise-Athénaïs), morte le 31 juillet 1758, à soixante-dix-sept ans, veuve de Jean-Baptiste marquis de Péry, lieutenant-général des armées du roi (S. R.).

Chaugy — Le 6 septembre 1615, baptême de Louis de Chausy, fils de Guy, baron de Roussillion, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de Diane Chatelusé (lisez : de Chastellux). Parrain : Me Loys de Buisson abbé et conseiller au parlement de Paris, marraine : Anne de Guiniau, femme de monsieur le président Janayn à Paris (S. N. du Chardonnet).

Chaulnes (Jacques de), écuyer, conseiller du roi, lieutenant particulier de la connétablie et maréchaussée de France à la table de marbre, mort le 20 octobre 1688 (S. A. des A.).

— Louise-Anne-Élisabeth, morte le 27 mai 1753, à trente-huit ans, épouse de Pierre de Pierrepont (S. S.).

Chauméjan (Henri de), marquis de Louville, brigadier des armées du roi, mort le 29 février 1720, à soixante-huit ans (S. S.).

Chaumont. — « Le 31 juillet 1618, service général de M. de Chaumont, gentilhomme qui mourut rue de la Cerisaie » (S. P.).

— Antoinette-Sophie, née le 24 septembre 1762; Agathe-Charlotte-Martine, née le 29 juillet 1766, filles d'Antoine, marquis de la Galaizière, et de Geneviève-Perrine Maussion de la Courtaujay (S. R.).

— Jean-Baptiste, comte de Lucé, envoyé extraordinaire du roi auprès du roi de Pologne, mort le 21 juillet 1777, à soixante-seize ans (S. M. M. la V. l'É).

— Amélie-Maurice-Antoinette-Marguerite, née le 28 janvier 1779, fille de Philippe baron de Rivray, et de Marguerite-Françoise Souet (S. E.).

— Philippe, comte de Rivray, lieutenant général des armées du roi, mort le 9 avril 1782, à soixante-huit ans (S. E.).

— Henri-Ignace, chevalier de la Galaisière, abbé de Notre-Dame-de-Bégard, de Sainte-Élisabeth de Genlis et de Saint-Avold, prieur de Notre-Dame-de-Buzet, mort le 29 décembre 1784, à soixante-dix-neuf ans (S. R.).

— Antoine-François-Édouard, né le 26 novembre 1786, Édouard-Marie-Pierre, né le 8 septembre 1788, et Angélique-Joséphine-Louise, née le 16 octobre 1789, enfants d'Antoine-Louis, sieur de la Millière, et d'Angélique-Joséphine-Françoise Poulletier de Périgny (S. E.).

— Victor-Jacques-Guy-Georges-Henri, fils de Jacques-Guy-Georges-Henri, marquis de Quitry, baron d'Orbec, et de Marie-Victoire de Margeot, marié le 19 juillet 1786, à Madeleine-Charlotte de Riquet, fille de Marie-Jean-Louis, marquis de Caraman, et de Marie-Charlotte-Eugénie de Bernard de Montessus de Rully, dont : Guy-Jacques-Victor-Marie-Eugène-Pierre-Vincent-de-Paul, né le 19 avril 1787 (S. S.).

— Antoine-Joseph, né le 26 avril 1789, et Antoinette-Jeanne-Joséphine, née le 25 août 1787, enfants d'Antoine-Pierre, chevalier, et d'Angélique-Joséphine Durney (S. E.).

Chaunac (Antoine-René de), né le 23 juin 1785. fils de Jean-Baptiste, sieur de Lanzac, et de Marie-Françoise Bendet (S. S.).

Chaussée (Henri-Gilbert de la), né le 8 mai 1768, fils de Gilbert, écuyer, seigneur de Villefranche, et de Marie-Madeleine Godart (S. R.).

Chaussin (Catherine du), morte le 18 janvier 1773, à quarante-six-ans, veuve de Claude de Bellevaux, mestre de camp de dragons (S. M. M. la V. l'É.).

Chauvelin (Louis) chevalier, seigneur de Crisenoy, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi, et intendant de justice pour S. M. en Franche-Comté, fils de Louis, marié le 11 juin 1682 à Mar-

guerite Billard, fille de Germain, seigneur de Montataire, et d'Hélène Mestivier (S. A. des A.).

— Henri-Philippe, né le 18 avril 1714, et Claude-François, né le 1er mars 1716, fils de Bernard, et de Catherine Martin (S. S.).

— Louis, maître des requêtes honoraire, mort le 2 août 1715, à trente-deux ans six mois (S. R.).

— Claude-Louis, né le 24 décembre 1718; Anne-Françoise-Charlotte, née le 27 février 1720 (S. R.), morte le 8 septembre 1724 (S. S.); Jean-Germain, né le 1er avril 1721 (S. R.), mort le 1er août 1723; Anne-Espérance, née le 8 décembre 1725; Anne-Madeleine, née le 19 novembre 1727; Anne-Germain, né le 23 mai 1729; Anne-Sabine-Rosalie, née le 25 janvier 1732, enfants de Germain-Louis, président au parlement, garde des sceaux, et d'Anne Cahouet de Beauvais (S. S.).

— Louis, conseiller d'État, mort le 31 juillet 1719, à soixante-dix-huit ans (S. R.).

— Marie-Reine, morte le 13 septembre 1739, à vingt-sept ans, épouse de Guy Chartraire, marquis de Ragny (S. S.).

— Bernard, conseiller d'État ordinaire, mort le 16 octobre 1755, à quatre-vingt-trois ans (S. J. en G.).

— Germain-Louis, garde des sceaux, mort le 1er avril 1762, à soixante-dix-sept ans (S. S.).

— Angélique-Henriette-Thérèse, morte le 23 octobre 1764 à soixante-dix-neuf ans, épouse d'Anne-Claude de Thiard marquis de Bissy (S. S.).

— Bernard-François, né le 29 novembre 1766, fils du marquis Claude-François, maître de la garde robe du roi, et d'Agnès-Thérèse Mazade (S. S.).

— Françoise-Madeleine, morte le 2 mai 1779 à soixante-dix ans, veuve de Louis-Denis Talon (S. S.).

Chauvigny (Gilbert de), fils d'Amable, seigneur de Blot, et de Françoise de Roux, veuf d'Anne-Marie Boyer, remarié le 21 septembre 1701 à Étiennette de Damas, fille de Charles, seigneur de Cormaillon, et de Marguerite de Grand (S. A. des A.).

— Gilbert, comte de Blot, mort le 10 avril 1785, à soixante-cinq ans (S. E.).

Chavagnac (Annet-Henri-Frédéric de), fils du marquis Anne-Frédéric-Henri-René, et de Marie-Anne des Écotais, marié le 9 mars 1784 à Henriette-Françoise de Montécler, fille de René-Georges-Marie, brigadier des armées du roi, et de Hyacinthe-Jeanne de Montécler, dont : Hyacinthe-René, né le 8 février 1789 (S. S.).

— Alix-Françoise-Marie, née le 7 novembre 1840, fille du comte Claude-Adrien-Gustave-Alexandre, et de Françoise-Marie-Henriette de Boisjourdan (X^e^ arr.).

Chavance (Étienne-Jean de), gentilhomme ordinaire de la feue reine, mort le 16 juillet 1729, à soixante-douze ans (S. R.).

Chavannes (N. de), né et mort le 27 août 1734, fils de Jean-Claude, écuyer du prince de Talmond, et de Marguerite de Dart (S. R.).

— Anne-Armande-Judith, morte le 8 décembre 1765, à vingt-un ans, épouse de Jean-François Drouyn, vicomte de Lhuys, seigneur d'Arquery (S. P.).

Chavasieu (Marie-Geneviève de), née le 19 juillet 1731, fille de Claude, écuyer, et de Marie-Anne de la Hogue (S. S.).

Chavigny (Jeanne-Claudine de), née le 8 novembre 1760, fille de Claude-Esprit-Juvénal, capitaine d'infanterie, et d'Anne-Claude Bouniot (S. S.).

Chefdubois (Samuel-Louis de), mort le 21 avril 1779 à soixante-quinze ans (S. J. du H. P.).

Chenevières (Jean-Pierre de), né le 22 janvier 1682, fils de Charles-Laurent, écuyer, seigneur de Meslay, et de Marie-Anne Bodineau (S. A. des A.).

Cherisey (Louis de), né le 9 août 1751 ; N. né et mort le 26 novembre 1752 ; Louis-Charles-Paul-Émile, né le 3 juin 1756, enfants du marquis Jean-François-Louis, mestre de camp de cavalerie, et de Louise-Adélaïde Charron (S. R.).

— Adélaïde-Louise, née le 29 juillet 1784 ; Charles-Louis-Prosper, né le 5 décembre 1786, et Adolphe-Paul-Émile, né le 20 septembre 1789, enfants du comte Louis, et de Marie-Aglaé le Senechal (S. N. des Ch.).

Chertemps (Gabrielle-Madeleine), née le 6 septembre 1712 ; Étienne,

né le 30 août 1715; Adélaïde-Françoise, née le 17 décembre 1718; Marie-Madeleine, née le 4 juillet 1722; N. née et morte le 6 août 1727, enfants de Pierre, seigneur et marquis de Seuil, et de Marie-Madeleine-Charlotte Faulcon de Ris (S. S.).

— Pierre, marquis de Seuil, mort le 14 juin 1727, à soixante ans (S. S.).

Pierre-Charles, né le 12 juillet 1751, fils de Pierre, marquis de Seuil, et de Catherine-Marguerite Mithon (S. S.).

— Albertine-Marie, née le 8 août 1786, Alexandrine-Bénigne, née le 22 septembre 1787, et Céline-Louise, née le 16 décembre 1790, filles de Pierre-Charles, marquis de Seuil, et d'Adélaïde-Jeanne-Madeleine de Gallet de Mondragon (S. S.).

Chesneau (Charles-Armand-Louis du), fils du marquis Charles-René, et de Perrine-Catherine-Mabille de la Pommelière, marié le 12 août 1788 à Claude-Agnès de Rivière, fille de Charles-Jean, vicomte de Riffardeau, seigneur de Paudy, et d'Agnès-Élisabeth Cailleteau de la Chasseloire, dont : Agnès-Charlotte-Henriette-Zoé, née le 27 juin 1789 (S. J. du H. P.).

Chevalier (Louis-Marie), né le 4 novembre 1715, fils de Jacques-Amable-Claude, seigneur de Vieuxois, baron d'Enfrenelle, et de Louise-Françoise Dailly (S. R.).

— Anne-Barbe, demoiselle de la Bretonnière, morte le 15 juin 1720, à soixante ans, épouse de Joseph de Lesquen, marquis de la Villemenue (S. R.).

— Marie-Séraphique-Louise, morte le 2 août 1722, à soixante-quatre ans, veuve de Charles de Biencourt, seigneur de Poutrincourt (S. R.).

— Marie-Madeleine, née le 11 janvier 1730, fille de Jacques, seigneur du Coudray, et de Marie-Anne Nicaise (S. R.).

— Marguerite, née le 17 février 1749, fille de Louis, seigneur de Montgeroult, et d'Élisabeth Le Clerc. (S. R.)

— Louis, seigneur de Boissy, mort le 28 février 1756, à quatre-vingt-six ans (S. M. M. la V. l'É.).

— Antoine-Louis, né le 13 décembre 1766; Geneviève-Louise, née le 11 février 1768 ; Adélaïde-Victoire, née le 19 mars 1769; Auguste-Louis, né le 29 mai 1770 ; Alexandre-Marie-Philippe, né le 25 décembre 1771, enfants d'Alexandre-Jacques-Louis, écuyer,

seigneur du Coudray, des Fossés, mousquetaire du roy, gouverneur des Andelys, et d'Anne-Geneviève Le Camus (S. S.).

— Jacques-François, seigneur de Vaudetard et d'Issy en partie, mort le 18 septembre 1776, à soixante-un ans (S. J. du H. P.).

— Marie-Marguerite, morte le 7 mars 1786, à soixante-seize ans, veuve de Jean de Lastic, marquis de Jal (S. M. M. la V. l'É.).

— Élisabeth-Thérèse-Marguerite, morte le 23 janvier 1790, à quatre-vingt-cinq ans, comtesse de Pont-de-Veyle, dame du Plessis et de Marcoussis, veuve de Charles-Louis de Preissac, comte d'Esclignac (S. M. M. la V. l'É.).

— Charles-Henri-Pierre, seigneur des Essarts, mort le 28 février 1790, à soixante-douze ans, époux de Marie-Benoîte Portail (S. R.).

Chevallerie (Jean-Rose de la), abbé de Saint-Chinian de la Corne, mort le 26 octobre 1728, à soixante-quatre ans (S. R.).

Chevert (François de), gouverneur de Givet et de Charlemont, mort le 24 janvier 1769, à soixante-quatorze ans (S. E.).

Chevignard de Chavigny (Théodore), comte de Toulonjon, baron d'Uchon, mort le 26 février 1771, à quatre-vingt-quatre ans (S. M. M. la V. l'É.).

Cheylar (Jean-Antoine, marquis du), mort le 27 janvier 1770, à quarante-six ans, époux de Marie-Anne de Rochechouart (S. P.).

Cheynet (Louis-Barthélemy), mort le 1er février 1791, à dix-huit ans, fils de Jean-Louis, député de la Drôme et président du tribunal de Montélimart, et de Jeanne-Élisabeth Nicolas (S. R.).

Chilleau (Claude-Marie du), comte de Chinée, colonel d'infanterie, fils de Marie-Jean-Charles, seigneur de la Charrière, et de Catherine-Louise Fumé, marié le 5 juin 1776 à Adélaïde-Marguerite de Merle, fille de Charles-Louis, baron d'Ambert, et d'Anne-Marie Peirenc de Moras, dont : Catherine-Françoise, née le 28 septembre 1777 ; Jean-Charles-Hyacinthe, né le 23 mai 1780; Anne-Amélie-Dominique, née le 27 juillet 1783; et Auguste-Floride, né le 19 février 1786 (S. S.).

— Alexandrine-Floride, née le 9 avril 1785, et Aline-Marie, née le 2 février 1787, filles du vicomte Charles-Louis, et de Louise-Sophie-Geneviève Felize (S. S.).

Choart (Nicolas), seigneur de Magny, conseiller du roi et correcteur ordinaire en sa chambre des comptes, mort le 27 avril 1615 entre trois et quatre heures du matin, enterré le même jour, à Sainte-Marine, devant le grand autel.

— Madeleine, baptisée le 18 novembre 1638, fille de Gabriel, écuyer, conseiller du roi, et de Philippine-Alphonsine de Fénis (S. G.).

— Isabelle, veuve de Nicolas Cousinet, conseiller du roi et correcteur en sa chambre des Comptes, morte le 6 octobre 1672 à onze heures et un quart du matin, à quatre-vingt-sept ans dix mois et demi ; portée le lendemain à sept heures du soir en l'église Sainte-Marine où elle fut inhumée en la cave de MM. Myron, Choart et Cousinet.

— Gabriel, chevalier, seigneur de Magny-Saint-Loup, mort le 11 juillet 1687 à quatre-vingt-dix ans.

— Louis, né le 27 septembre 1687, et Paul, né le 18 juillet 1689, enfants de Gabriel, seigneur d'Hauteville, et de Madeleine de Sève (S. G.).

— Françoise, morte le 11 octobre 1715 à quatre-vingts ans (S. R.).

— Guillaume, colonel de cavalerie, âgé de cinquante-cinq ans, fils d'Antoine, seigneur de Buzenval et d'Angélique Amat, marié le 26 janvier 1717 à Anne-Françoise Thuillier, âgée de vingt-deux ans, fille de Gabriel, contrôleur des guerres, et de Michelle Bodemigar (S. R.).

— André, seigneur de Buzenval, mort le 18 juillet 1717 à soixante-dix-huit ans (S. R.).

— François-Prosper, prieur de Notre-Dame de Serqueux, mort le 7 septembre 1729 à cinquante-cinq ans (S. R.).

— Guillaume, marquis de Buzenval, brigadier des armées du roi, mort le 21 février 1742 à quatre-vingt-dix-huit ans (S. M. M. la V. l'É.).

— Louise-Élisabeth, morte le 27 avril 1765 à quarante-quatre ans, veuve de Louis d'Usson, comte d'Alion (S. S.).

— Anne-Catherine, née le 12 mai 1770, fille de Bénigne, conseiller au Parlement, seigneur de Corcy, Saint-Sulpice, et d'Anne Mouret d'Anneville (S. N. des Ch.).

— Guillaume, mort le 28 octobre 1773 à douze ans neuf mois,

fils de Louis, seigneur de Magny, receveur-général des finances, et de Claude-Louise-Catherine Bronods (S. E.).

— Jean, écuyer, seigneur de Magny, receveur-général des finances en survivance, mort le 12 novembre 1781 à trente ans neuf mois vingt-cinq jours (S. E.)

— Adrienne, morte le 3 avril 1782 à vingt-sept ans, épouse de Charles-François-Jean-Frédéric Godard d'Aucour de Plancy (S. E.).

— Adélaïde-Geneviève, morte le 20 mai 1784 à trente un ans, épouse de Jean-François Harvoin, receveur général (S. J. en G.).

Choiselat (noble homme Louis), secrétaire des finances de Monsieur, mort le 29 août 1685 (S. A. des A.)

Choiseul (Élisabeth de), demoiselle de Praslin, morte le 10 août 1677 à soixante-sept ans, veuve d'Henri Guénégaud, marquis de Plancy (S. S.).

— César-Auguste, comte du Plessis, gouverneur de Toul, fils du duc César, et de Colombe le Charon, marié le 31 juillet 1681 à Gabrielle-Louise de la Baume-le-Blanc, fille de François, marquis de la Vallière, et de Gabrielle Glé de la Cotardaye (S. A. des A.), dont: Marie-Louise-Thérèse, morte le 7 février 1720 à vingt-sept ans quatre mois, et Augustine-Françoise, née le 8 octobre 1697, baptisée sous condition le 13 juillet 1723, morte le 3 juillet 1728 (S. S.).

— Clériade, marquis de Sancques, mort le 8 mai 1693 (S. P.).

— Madeleine-Françoise, morte le 14 octobre 1698 à soixante-dix ans, veuve de Jean-Baptiste-Gaston de Maugiron (S. A. des A.).

— César-Gabriel, né sur Saint-Côme le 15 août 1712, baptisé le 30 septembre 1723, et Gabriel-Hubert, né le 2 février 1719, fils du marquis Hubert, baron de la Rivière, mort le 10 juin 1727 à soixante-trois ans, et de Louise-Henriette de Beauvau (S. S.).

— Marie-Henriette, morte le 26 octobre 1733 à soixante-un ans, veuve de N. Lupré de la Fond (S. P.).

— Renaud-César, né le 18 janvier 1735, et Élisabeth-Céleste-Adélaïde, née le 27 janvier 1737, enfants de César-Gabriel, et de Marie de Champagne (S. S.).

— Huberte-Renée, morte le 21 septembre 1736 à vingt-cinq ans, et Marie-Minerve, née le 27 juillet 1710, filles de François-Éléonor, comte de Chevigny, et de Renée-Minerve de Chanlecy de Pleuvault (S. S.).

— Marie-Gabriel-Florent-Auguste, né le 28 septembre 1752, et Michel-Félix, né le 10 avril 1754, fils de Marie-Gabriel-Florent-Christophe, comte de Beaupré, marquis de Faulquemont, et de Marie-Françoise Lallemant de Betz (S. R.).

— Charlotte-Rosalie, née le 28 avril 1753, fille de François-Martial, comte de Beaupré, et de Charlotte-Rosalie de Romanet (S. M. M. la V. l'É.).

— Henri-Louis, marquis de Meuse, mort le 11 avril 1754 à soixante-six ans (S. S.).

— Antoine-César, né le 6 avril 1756 ; César-Hippolyte, né le 4 août 1757 ; Clériadus-Marie-Castor-Maxime, né le 4 septembre 1763 ; Louise-Guyonne, née le 26 décembre 1764, morte le 19 mars 1770 ; Aglaé-Rose, née le 2 juillet 1766 ; Clotilde, née le 28 octobre 1767, morte le 26 août 1774 ; Bonne-Désirée, née le 15 juillet 1775 ; Alix-Julie, née le 14 mai 1777, et César-René, né le 29 mai 1779, enfants de Renaud-César-Louis, comte de Praslin, et de Guyonne-Marguerite-Philippine de Durfort de Lorge (S. S.).

— Élisabeth-Joséphine-Amable, née le 4 novembre 1765, et Adrienne-Béatrix-Françoise-Chantal, née le 6 avril 1771, filles de François-Joseph, marquis de Meuse, et d'Élisabeth de Braque (S. S.).

— Françoise-Thérèse, née le 8 décembre 1766, fille de Jacques, gouverneur d'Épinal, et de Thérèse-Thomassine de Clermont d'Amboise (S. S.).

— Élisabeth-Céleste-Adélaïde, morte le 18 octobre 1768 à trente un ans neuf mois, épouse de Florent-Melchior-Alexandre de la Baume, comte de Montrevel (S. S.).

— François-Joseph, marquis de Stainville, mort le 27 novembre 1769 à soixante-quatorze ans (S. S.).

— Charles-Antoine-Étienne, maréchal des camps et armées du roi, fils d'Antoine-Nicolas, marquis de Beaupré, et de Renée-Marie-Michelle de Beauval, marié, 1° le 11 août 1770 à Louise Raby, fille de Jean-Baptiste, écuyer, et de Marthe Bourgeois (S. E.); 2° à Françoise-Élisabeth-Charlotte-Joséphine Walsh, dont : Martial-Étienne-François-Gabriel-Marie, né le 26 août 1776 (S. S.) mort le 29 novembre 1783 (S. R.); Modeste-Françoise-Marie, née le 24 septembre 1779 ; Louise-Marie-Charlotte-Françoise, née le 18 avril

1785, et Marie-Joseph-Gabriel-Xavier, né le 26 mars 1787 (S. M. M. la V. l'É.).

— Marie-Gabriel-Florent-Auguste, capitaine de cuirassiers, fils de Marie-Gabriel-Florent, comte de Beaupré, et de Marie-Françoise Lallemant de Betz, marié le 23 septembre 1771 à Adélaïde-Marie-Louise de Gouffier, fille du marquis Louis-Charles, et de Marie-Catherine Phélippeaux (S. E.), dont : Aglaé-Louise-Marie, née le 17 septembre 1772; Antoine-Louis-Octave, né le 13 décembre 1773; Clémentine-Louise-Henriette, née le 1er octobre 1775; Antoinette-Françoise Sydonie, née le 13 novembre 1777; Alexandrine-Françoise-Eugénie-Zéphirine-Olympe, née le 19 décembre 1782 (S. R.).

— Hilaire-François-Basile, né le 3 juillet 1778 (S. R.), mort le 26 janvier 1781; Gaspard-Marie-Victor, né le 14 décembre 1779; Anne-Gabriel-Auguste, né le 8 décembre 1780 (S. S.); André-Maxime-Urbain, né le 21 octobre 1782, et Ambroisine-Honorine-Zoé, née le 2 septembre 1787 (S. R.), enfants de Michel-Félix, comte d'Aillecourt, et de Marie-Eugénie Rouillé du Coudray (S. R.).

— Alphonse-Charles-Guy, né le 11 juillet 1780; Anatole-Laure-Zoé, née le 5 juillet 1782, morte le 14 septembre 1783; et Antoine-Ferry, né le 5 avril 1785, mort le 12 août 1786, enfants d'Antoine-Charles-César, duc de Praslin, et d'Antoinette-Charlotte-Marie-Septimanie O'Brien de Thomond (S. S.).

— Jacqueline-Béatrix-Gabrielle-Stéphanie, née le 24 février 1782; Antoine-Clériadus-Thomas-Étienne-Alfred, né le 18 septembre 1786; René-Auguste-Alfred-François-Thérèse, né le 30 avril 1788; enfants du duc Claude-Antoine-Gabriel, et de Marie-Stéphanie de Choiseul-Stainville (S. E.).

— César-Hippolyte, fils de Renaud-César-Louis, comte de Praslin, et de Guyonne-Marguerite-Philippine de Durfort de Lorge, marié le 2 mai 1780 à Louise-Joséphine de Choiseul, fille du baron Louis-Marie-Gabriel-César, et de Marie-Jeanne-Françoise de Girard de Vannes, dont César-Gabriel-François, né le 2 juillet 1782, mort le 1er décembre 1786; Albéric-César-Guy, né le 8 octobre 1787, et Appoline-Marie-Nicolette, née le 7 décembre 1788 (S. S.).

— Étienne-François, duc de Choiseul-Amboise, pair de France, marquis de Stainville et de la Bourdaisière, mort le 8 mai 1785, transporté à Chanteloup (S. E.).

— César-Gabriel, duc de Praslin, mort le 15 novembre 1785 à soixante-treize ans trois mois (S. S.).

— Marie-Sophie-Éléonore, morte le 1er janvier 1786 à quatre-vingt-cinq ans, veuve de Jean-Charles-Joseph d'Andigné, comte de Vesins (S. S.).

— Renaud-César-Louis, duc de Praslin, maréchal des camps et armées du roi, mort le 5 décembre 1791, époux de Guyonne-Marguerite-Philippine de Durfort de Lorge (S. Th. d'Aquin).

— François-Martial, lieutenant-général, mort le 18 mai 1792 à soixante-quatorze ans, époux de Madeleine Thiroux (S. G. des Prés.).

— Charles-Auguste-Honoré-Gabriel, né à Rueil le 30 novembre 1782, fils de Charles-Antoine-Étienne, marquis de Beaupré, et de Françoise-Élisabeth-Charlotte de Walsh-Serrant, veuf le 27 décembre 1827 de Marie-Éléonore-Anna de Saldanha d'Albuquerque, remarié le 5 juin 1830 à Sophie-Marie-Catherine Southwell, née le 9 février 1803, fille du vicomte Thomas-Antoine, pair d'Irlande, et de Jeanne Berkeley (Ier arr.).

— César-Corentin-Ferry, né à Paris le 20 octobre 1808, fils du comte César-René, et d'Amélie-Cécile-Charlotte de Mauconvenant Sainte-Suzanne, morte à Paris en juin 1812, marié le 16 septembre 1832 à Jeanne-Adélaïde-Valentine de la Croix, née à Paris le 6 juin 1813, fille d'Eugène-Gabriel-Hercule, comte de Castries, mort en avril 1825, et d'Agathe-Geneviève-Augustine-Aglaé de Séran (Xe arr.).

— Jean-Baptiste-François-de-Sales-Ambroise-Félix, né à Paris le 3 septembre 1807, fils de Gaspard-Marie-Victor, comte d'Aillecourt, et de Geneviève-Françoise-Aglaé de Machault, marié le 19 novembre 1832 à Blanche-Athénaïs-Rose-Marie Letitia le Vicomte, née à Saint-Pierre-Église le 19 août 1808, fille d'Auguste-Pierre-Henri, vicomte de Blangy, mort à Neuilly en avril 1828, et de Charlotte-Françoise-Sophie Hennot (Xe arr.).

Chomel (Jean-François de) comte de Varagne, mort le 7 juillet 1786 à soixante ans, époux de Marie-Anne-Claude de la Forest (S. R.).

Chrapowicki (Siméon-Joseph de), né le 12 juin 1758, fils du comte Joseph, staroste de Seranalicki, et de Marie-Françoise Monnier. (S. S.).

Chubbry (Marie-Louise de), morte le 28 juin 1729 à trente-sept ans, épouse de Jean-Baptiste-Auguste le Rebours, conseiller au Parlement (S. S.).

Cirier de Neufchelles (Henri le), abbé d'Hommecourt, mort le Ier avril 1713 à soixante-huit ans (S. S.).

Civille (Alphonse-Balthasar de), né le 8 janvier 1743, fils d'Alphonse, seigneur de Saint-Marc, et de Marie-Anne de Puységur (S. R.).

Clairambault (Bernard-Louis-Bienvenu de), vice-consul de France à Tripoli, né à Raguse, le 17 septembre 1799, fils de Charles-Bienvenu, consul de France à Salonique, et de Pauline, comtesse de Caboga, marié le 4 mars 1830 à Thérèse-Louise-Antoinette-Émilie Outrey, née à Paris le 20 mai 1813, fille de Georges, consul de France aux Dardanelles, et d'Antoinette-Angélique-Joséphine Jaubert (Ier arr.).

Clarac (Amélie-Louise-Angélique-Thérèse de), morte le 6 mai 1779, à six ans (S. S.); Antoine-Othon-François-Maurice, né le 16 décembre 1774 (S. M. M. la V. l'É.), mort le 13 juillet 1779 (S. S.); Charlotte-Marie-Paule-Victorine, née le 30 janvier 1776 (S. M. M. la V. l'É.), morte le 23 mai 1779 (S. S.); Charles-Othon-Frédéric-Jean-Baptiste, né le 23 juin 1777 (S. R.); Angélique-Caroline-Marie-Valentine, née le 13 août 1779, et Gustave-Maurice-Philippe-Othon, né le 16 juin 1781 (S. S.), enfants du comte Roger-Valentin, et d'Élisabeth-Thérèse de Chaumont de la Millière (S. S.).

Claret de Fleurieu de Montverdun (Alphonse-Claude de), chevalier, mort le 17 août 1785, à cinquante-quatre ans (S. E.).

Claverie (Jean-Luc), chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel d'infanterie, mort le 9 juin 1780, à quarante-sept ans (S. E.).

Clausse (Marguerite), morte le 16 janvier 1589, femme de Jacques de Montholon, avocat au parlement (S. A. des A.).

Clavel (Adélaïde-Marie-Laure de), née le 13 mars 1788, et Aglaé-Catherine-Marie-Françoise, née le 14 septembre 1789, filles de Sébastien-Jean-Marie, seigneur de Kergouan, et d'Élisabeth-Charlotte-Emilie Richard (S. M. M. la V. l'É.).

Clément de Graveson (Alphonse-Jean-Baptiste-Louis de), né le 17 août 1791, fils de Jacques-Joseph-Félix-Angélique-Jean-Baptiste, et de Suzanne-Marie-Charlotte Colheux de Longpré (S. M. M. la V. l'É.).

Clément de Sainte-Pallaye (Antoinette-Pallaye-Thérèse), morte le 25 mars 1785, à deux ans, fille d'Alexandre-Jean-Baptiste, conseiller du roi, et de Marie-Léon Daguin (S. J. du H. P.).

Clerc (Pierre le), baptisé le 9 mars 1572, fils de noble homme maître Nicolas, conseiller du roi en sa cour de parlement à Paris, et de noble damoiselle Marguerite Crognez (S. G.).

— Le 4 avril 1618, convoi général de M. le Clerc, premier président de la chambre des monnaies, oncle de messieurs les Jamets (S. P.).

— François, baptisé le 18 avril 1638, et Pierre, baptisé le 7 février 1640, enfants de Pierre, conseiller du roi, trésorier général de l'extraordinaire des pauvres, et de Louise du Hamel (S. G.).

— Marie, baptisée le 15 septembre 1639, fille de Pierre, sieur de Saint-Rémy, receveur de rentes, et de Marguerite Millet (S. G.).

— Marie, demoiselle du Tremblay, morte le 11 décembre 1709, épouse de Claude Sevin, seigneur de Fresnes (S. A. des A.).

— Marie-Madeleine, demoiselle de Lesseville, inhumée le 23 mars 1723 à soixante-sept ans (S. S.).

— Louise-Léon-Gabrielle, née le 24 mars 1726 (S. P.) ; Armand-Louis, né le 6 mai 1731, et Léon-Marguerite, né le 4 janvier 1733, enfants de Samuel-Jacques, chevalier, marquis de Juigné, et de Marie-Gabrielle le Cirier de Neufchelles (S. S.).

— Anne, demoiselle de Lesseville, morte le 30 janvier 1728, à trente-deux ans, épouse de Claude-François Bidal d'Asfeld (S. S.).

— Marie-Antoinette, demoiselle de Coulennes, morte le 13 avril 1741, à cinquante-cinq ans, épouse de Guillaume de Fraigne, seigneur de Galoches (S. M. M. la V. l'É.).

— Armand-Louis, chevalier de Juigné, chevalier de Malte, mort le 28 février 1758, à vingt-six ans (S. P.).

— Gabriel-René-Louis, comte de Juigné, mort le 29 mars 1759, à soixante-deux ans (S. S.).

— Marc-René-Jules-César, né le 14 décembre 1760, et Alexandre-Louis-César-Hortense, né le 6 janvier 1764, fils d'André-Jules-César, chevalier, seigneur de la Ferrière, officier de dragons, et de Julie de Norbeck (S. S.).

— Élisabeth-Louise-Charlotte, morte le 14 mars 1772, à quatorze ans et demi, fille de Charles, seigneur de Lesseville, et de Marie-Élisabeth le Rebours (S. S.).

— Marie-Madeleine, morte le 14 mars 1774, à quatre-vingt-cinq ans, veuve de Simon Boutin, écuyer, conseiller du roi, seigneur de la Souce, Cornay, etc. (S. R.).

— Anne-Hélène-Charlotte, née le 19 octobre 1776, fille de Charles, seigneur de Lesseville, et d'Hélène... (S. E.).

— François-Henri, chevalier de Fleurigny, abbé de Saint-Sernin de Toulouse, mort le 16 juin 1777 (S. S.).

— Charles, seigneur de Lesseville, comte de Charbonnières, etc., président en la cour de parlement, mort le 24 janvier 1779, à soixante-cinq ans (S. E.).

— Charles-Philibert-Gabriel, capitaine de cavalerie, âgé de dix-neuf ans, fils de Jacques-Gabriel-Louis, marquis de Juigné, et de Claude-Charlotte Thiroux de Chammeville, marié le 27 mai 1782 à Marie-Louise-Charlotte de Bonnières, âgée de dix-sept ans, fille d'Adrien-Louis, duc de Guines, et de Caroline-Françoise-Philippine de Montmorency (S. S.).

— Élisabeth, morte le 11 mars 1785, à soixante-quatre ans, veuve de Louis Chevalier (S. M. M. la V. l'É.).

— Jacques-Marie-Anatole, né le 27 juillet 1788, fils de Charles-Marie, comte de Juigné, et d'Anne-Eléonore-Eulalie du Floquet de Réals (S. S.).

— Henri-Gabriel, abbé du Val-Secret, mort le 14 juillet 1791, à soixante-dix-neuf ans (S. R.).

— Antoine-Éléonore-Léon, ancien archevêque de Paris, sa ville natale, mort le 19 mars 1811, à quatre-vingt-deux ans (X[e] arrond.).

Clérel (Georges-Léonard-Bonaventure de), mort le 1[er] février 1768, à douze ans, fils de N., marquis de Tocqueville, et de Marie-Thérèse de Faudoas (S. S.).

— Bernard-Bonaventure, mestre-de-camp de cavalerie, seigneur

de Tocqueville, mort le 8 janvier 1776, à quarante-six ans, époux de Catherine-Antoinette de Damas (S. R.).

— François-Hippolyte, comte de Tocqueville, né le 1er novembre 1797.

Clermont (Louis de), âgé de cinq ans, baptisé conditionnellement le 7 octobre 1572, fils de feu noble homme messire Jacques, dit d'Amboise, marquis de Renel, et de dame Jeanne de Longuejoue ; son père étant hérétique, ne l'avait pas présenté au baptême (S. G.).

— Louise, baptisée le 31 mars 1620, fille de Louis, baron de Thory, et de Gabrielle de Glisy (S. N. du Chardonnet).

— Louis, né à Pongé, le 12 juillet 1650 et baptisé à Paris, fils d'Henri, marquis de Gallerande, et de Renée de Monnet (S. J. en G.).

— François, chevalier de Tonnerre, évêque de Noyon, abbé de Saint-Martin de Laon et de Molesmes, mort le 5 février 1701, à soixante-treize ans (S. S.).

— Louise-Françoise, née le 26 mars 1701, fille du comte Georges-Henri, et de Marie-Madeleine Bittaut (S. S.).

— Louis-Georges-Hippolyte, mort le 1 janvier 1719, à cinq ans, et Madeleine-Gabrielle, morte le 4 mai 1719, à cinq ans, enfants de Pierre-Gaspard, et de Françoise-Gabrielle d'O (S. S.).

— Louis, comte de Cheverny, marquis de Montglas, mort le 6 mai 1722, à soixante-dix-huit ans (S. R.).

— Anne-Marie-Louise-Thérèse, née le 12 juillet 1724 ; Jean-Baptiste-Charles-François, né le 6 août 1728, et Diane-Jacqueline-Joseph-Henriette, née le 19 mars 1733, enfants de Jean-Baptiste-Louis, chevalier, marquis de Reynel et de Montglas, comte de Cheverny, baron de Blaise, etc., et d'Henriette de Fitz-James de Berwick (S. R.).

— Marie-Charlotte, née le 16 janvier 1731, fille de Charles-Balthasar, comte de Roussillon, et de Marie Butler (S. S.),

— Marie-Diane, demoiselle d'Amboise, inhumée le 1 juin 1738.

— Charles-Balthasar, marquis de Chaste, mort le 23 avril 1740, à quatre-vingt-un ans (S. S.).

— Catherine-Charlotte, morte le 3 juin 1748, à trois ans six mois, fille de Charles-Henri-Jules, marquis de Tonnerre (S. S.).

— François-Charles-Ferdinand, comte de Chastes et de Roussillon, mort le 8 janvier 1751, à cinquante-quatre ans (S. S.).

— Alise-Tranquille, demoiselle de Tonnerre, morte le 28 novembre 1752, à vingt-huit ans, épouse de Louis-Claude de Clermont, marquis de Montoison (S. S.).

— Jean-Baptiste-Louis, marquis de Reynel et de Montglas, mort le 18 septembre 1761, époux de Marie-Charlotte de Rohan-Chabot (S. R.).

— Marie-Catherine, dame de Saint-Agnan, morte le 23 décembre 1761, à soixante-onze ans (S. S.).

— Madeleine-Henriette, demoiselle de Gallerande, morte le 14 janvier 1765, à quatre-vingt-trois ans (S. S.).

— N.. morte le 10 septembre 1768, à trois jours; Jules-Gaspard-Aynard, né le 9 août 1769; Émery-Louis-Jules, né le 25 avril 1772, chevalier de Malte, mort le 25 janvier 1787, enfants de Charles-Gaspard, marquis de Tonnerre, et de Louise-Adélaïde-Victoire de Durfort de Civrac (S. S.).

— Charles-Georges, marquis de Gallerande, colonel de cavalerie, fils d'Armand-Henri, et de Marie-Charlotte de Bragelogne, marié le 11 mai 1771 à Claudine-Césarine de la Tour du Pin-Montauban, veuve de Jean-Jacques-Philippe-Joseph de Lesmerie, marquis d'Eschoisy (S. E.).

— Antoine, chevalier de Tonnerre, abbé de Clairefontaine, mort le 24 mars 1772, à soixante-six ans (S. S.).

— Marie-Charlotte-Félicité, morte le 16 novembre 1774, à cinquante-trois ans, veuve d'Hyacinthe-Gaëtan, comte de Lannion (S. S.).

— Laurent, comte de Gessans, chambellan du duc d'Orléans, mort le 6 décembre 1777, à soixante-treize ans (S. E.).

— Aimé-Marie-Gaspard, né le 27 novembre 1779, et Anne-Julie-Gabrielle, née le 10 janvier 1781, enfants de Gaspard-Paulin, vicomte de Tonnerre, et d'Anne-Marie-Louise Bernard de Boulainvilliers (S. E.).

— Gaspard, duc de Tonnerre, maréchal de France, mort le 16

mars 1781, à quatre-vingt-treize ans, veuf d'Antoinette Potier de Novion (S. S.).

— Louise-Diane-Françoise, demoiselle de Gallerande, morte le 23 août 1784, à soixante-treize ans, veuve de Louis, duc de Brancas (S. S.).

— Louise-Gabrielle, demoiselle de Gasquet, morte le 13 janvier 1785, à 32 ans, épouse d'Henri-Ignace, comte de Montalembert (S. S.).

— Stanislas-Marie-Adélaïde, comte de Tonnerre, capitaine de dragons, âgé de vingt-quatre ans, fils de François-Joseph, marquis de Tonnerre, et de Marie-Anne de Lentilhac de Gimel, marié le 25 février 1782 à Louise-Joséphine-Marie-Delphine de Rosières, comtesse de Remiremont, âgée de seize ans, fille d'Henri-François, marquis de Soran, et de Marie-Louise-Élisabeth de Maillé; dont : Charles-Louis-Gaspard, né le 18 novembre 1785, mort le 3 mai 1787, et Athénaïs-Henriette-Madeleine-Esther, née le 21 novembre 1786 (S. S.).

— Eynard, mort le 21 août 1787, à neuf ans, fils de Charles-Louis-Nicolas, comte de Thoury, et de Victoire-Césarine d'Estourmel (S. S.).

— Philibert-Henri-Bernard, mort le 13 août 1811, fils d'Anne-Charles, marquis de Montoison, et de Charlotte-Louise de Cléron d'Haussonville (X^e arr.).

— Odon, comte de Mont-Saint-Jean, mort le 11 août 1834, à vingt-huit ans, fils du marquis et d'Alix de Coucy, et marié à Stéphanie du Tillet (X^e arr.).

— Gaspard-Paulin-Charles-Aimé, né à Paris, le 27 octobre 1816, fils d'Aimé-Marie-Gaspard, duc de Tonnerre, et de Charlotte-Mélanie de Carvoisin d'Achy, marié le 28 juin 1845, à Armandine-Marie-Sophie de Guignard, née à Paris, le 21 avril 1828, fille d'Alexis, comte de Saint-Priest, et d'Antoinette-Marie-Henriette de Laguiche (X^e arr.).

Cléron (Bernard-Gabriel-Gaspard de), né le 2 septembre 1769, mort le 24 octobre 1770 ; Charles-Louis-Bernard, né le 1 novembre 1770; N., mort le 10 novembre 1771, à deux jours; Charlotte-Louise, née le 15 juin 1773; Adélaïde-Françoise-Louise-Henriette-Bernardine, née le 28 janvier 1784, enfants de Joseph-Louis-Bernard,

comte d'Haussonville, seigneur de Bazarne, et de Marie-Antoinette de Régnier de Guerchy (S. S.).

— Anne-Françoise-Charlotte, morte le 17 novembre 1788, à cinquante-un ans, veuve d'Antoine-François-Pacifique, baron de Zuckmantel, ambassadeur du roi à la cour de Portugal (S. E.).

Cléry de Sérans (Charles-François de), âgé de cinquante-cinq ans, veuf de Françoise de Troyes, remarié le 19 mars 1717, à Geneviève de Courten, âgée de vingt-six ans, fille de Melchior-François, brigadier des armées du roi, et de feue Louise Goret, dont : Angélique-Geneviève, née le 28 janvier 1718 (S. R.).

Clinchamp (Marie-Françoise-Catherine de), née le 18 décembre 1672, et Jean-Baptiste-Étienne, né le 12 octobre 1675, enfants de Jacques, chevalier, seigneur du Moussel, capitaine d'infanterie, et de Jeanne-Françoise de Rodouan (S. A. des A.).

— Marguerite-Suzanne, née le 4 août 1680, fille d'Antoine, écuyer, et de Marie de Piberlain (S. A. des A.).

— Jacques-Benoît, mort le 23 février 1720, à seize ans et demi, fils de Jacques, sieur d'Aubigny, et de Jeanne-Denise Cornille S. R.).

Clinet de la Chataigneraye (Catherine-Françoise), morte le 18 uin 1762, à quatre-vingt-cinq ans trois mois, veuve d'Alexandre-Joseph Thierry, contrôleur général de la marine (S. P.).

Clugny (Anne de), morte le 31 mai 1676, sur le pont Saint-Michel, veuve d'Edme de Saint-Phalle, seigneur de la Ferté (S. A. des A.).

— Jean-Étienne-Bernard, baron de Nuits-sur-Armançon, mort le 18 octobre 1776, à quarante-six ans, époux de Charlotte-Thérèse Tardieu de Maleissye (S. R.).

— Amélie-Gertrude-Constance-Étiennette, née le 6 juillet 1782, fille du baron Nicolas-Gabriel-Marc-Antoine, et d'Anne-Renée des Vergers de Maupertuis (S. N. des Ch.).

Cluzel (François-Pierre du), né le 4 avril 1734, et Catherine-Charlotte, née le 8 juin 1737, enfants de Léonard, seigneur de la Chabrerie, et de Thérèse Touzard (S. R.).

— Léonard, seigneur de la Chabrerie, Blanville, mort le 30

novembre 1765, à quatre-vingt-sept ans, veuf de Thérèse Touzard (S. R.).

— Pierre, chevalier de la Chabrerie, abbé de Cercanceaux, mort le 20 juin 1767, à quatre-vingt-trois ans (S. R.).

— Marie-Thérèse, morte le 3 janvier 1769, à trente-neuf ans, épouse de Philippe-Étienne Desvieux, chevalier, conseiller du roi, président honoraire au parlement (S. R.).

— Marie-Françoise-Colombe-Léonarde, née le 1 février 1761 (S. R.), morte le 20 février 1778 (S. M. M. la V. l'É.); Marie-Thérèse-Antoinette, née le 8 avril 1763; Pierre-François-Jean, né le 10 décembre 1765; François, mort le 15 avril 1785, à quatorze ans, et Anne-Françoise, née le 20 avril 1775 (S. R.), enfants de François-Pierre, conseiller du roi, marquis de Monpipeau, et de Marie-Françoise de Brunville.

— Léonard-Élisée-François-Barthélemy, mort le 16 février 1779, à trente-cinq ans (S. M. M. la V. l'É.).

— François-Pierre, marquis de Monpipeau, mort à Tours, le 9 août 1783, à quarante-neuf ans, et rapporté à Paris (S. M. M. la V. l'É.).

— Antoinette-Françoise-Eugénie, née le 24 mars 1784, morte le 28 du même mois, et Anne-Marie-Marceline-Célestine, née le 14 janvier 1788, filles du comte-Antoine-Marie, et de Marie-Thérèse-Antoinette du Cluzel (S. M. M. la V. l'É.).

— Marie-Louise-Perrette-Sara, née le 29 octobre 1790, fille de Pierre-François-Jean, et d'Anne-Louise de Mathan (S. M. M. la V. l'É.).

Comte de Chastellux.

(*La suite prochainement.*)

RÉPERTOIRE
GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Collection de Camps

*(Suite *)*

Nobiliaire historique. — T. III, règne de Louis VI (*suite*).

SEIGNEURS NON TITRÉS (*suite*).

Inget (Simon), 1136.
Inkers (Simon, châtelain d'), 1122.
Ipres (Guillaume d'), 1118-1130.
— (Frumold, châtelain d'), 1111.
— (Thibaud, châtelain d'), 1123.
— (Sohier, Fromold et Dirolf d'), 1118-1123.
— (Guillaume, prévost d'), 1118.
Isangen (Arnold), 1122.
Isembert (Guillaume d'), 1137.
Isle (Roger, châlelain de l'), 1127.
— (Robert, châtelain de l'). 1127.
Jache (Gauthier de), 1117.
Jarcei (Albert de), 1131.
Jean (Raoul de Saint-), 1119.
Jerzerest (R.-A. de), 1121.
Jesu (Gauthier), 1119.
Joinville (Roger de), 1126.
Jupperi (Renaud de), 1127.
Kerkesiens (Arnoul), 1125.
Laidet (Pierre et Gillet), 1116.
Lampernesse (Valeran de), 1123.
Lantard (Guillaume et Hunaud de), 1115.
Lantenai (Simon, prévôt de), 1125.
Laon (Nicolas, châtelain de), 1130.
Laruns (Arnaud de), 1104.
— (Bernard de), 1115-1125.
Laschar (Raimond de), 1115-1125.

* Voyez décembre 1872, p. 565.

L. SANDRET.

(*La suite prochainement.*)

TABLETTES CONTEMPORAINES

Année 1872.

MARIAGES :

DÉCEMBRE. — M. Georges de Roincé, capitaine d'artillerie, épouse Mlle Marguerite Hennet.

M. le vicomte Huchet de Quenétain, — Mlle Eugénie des Nos.

M. le comte Roger de Bertier, — Mlle Yvonne des Montis de Boisgautier.

Supplément de l'année 1872.

JANVIER. — Le vicomte Posuel de Verneaux a épousé Mlle Marie de Candolle, le 9.

M. le comte Charles de Levezou de Vesins, — Mlle Jacqueline de Rougé, le 17.

M. le comte de Contades, — Mlle Jeanne de Moustier, le 18.

M. le comte Pierre de Bernis, — Mlle Henriette Thomas, le 23.

M. le comte de Montaigu, — Mlle Caroline de Wendel, le 30.

FÉVRIER. — Le comte Henri Dessoffy de Cserneck, — Mlle Blanche de Régel, le 5.

M. le vicomte Olivier Pantin de la Guère, — Mlle Marguerite de Bonneval, le 6.

M. Jules de Traversay, — Mlle Jeanne de Lavau, le 10.

AVRIL. — M. Jules d'Avout, — Mlle Marie de Losse, le 3.

M. Léon Achet, chef de bataillon au 56e de ligne, — Mlle Marie de Borne de Grandpré, le 6.

M. le vicomte de la Panouse, — Mlle Angélique de Vogüé, le 6.

M. le baron Fernand du Charmel, — Mlle Cécile de Fournès, le 8.

M. le comte René Hurault de Vibraye, — Mlle Louise de Blacas, le 10.

M. le vicomte Audoin de Dampierre. — Mlle Marie d'Halloy, le 14.

M. Octave le Vavasseur de Précourt, — Mlle Marguerite de la Tourrette, le 30.

MAI. — M. le vicomte Fernand de Rougé, — Mlle Marie-Thérèse de Nicolay, le 1er.

M. Louis de Clercq, député, — Mlle Jeanne Rémond de Montmort, le 8.

M. Charles de la Hamayde, — Mlle Madeleine du Bouëxic de Pinieux, le 14.

M. le vicomte de Nadaillac, — Mlle Claude de Maillé.

M. le vicomte de Lancrau de Bréon, — Mlle Marie-Antoinette Costa de Beauregard, le 30.

JUIN. — M. le vicomte Paul de Liniers, — Mlle Iseult d'Anstrude, le 3.

M. Gabriel du Tremblay de Laissardière, — Mlle Augustine Péting de Vaulgrenant, le 5.

M. le comte Adalbert Frotier de Bagneux, — Mlle Isabelle de Polignac le 11.

JUILLET. — M. Henri de Wendel, — Mlle Berthe de Vaulserre, le 4.

M. Armand de Romans, — Mlle Marie Etignard de la Faulotte de Neully, le 4.

Le comte Arthur de Wall, — Mlle la comtesse Marie Mac Sheehy, le 11.

M. Henri de Châteauvieux, — Mlle Henriette Truchy, le 16.

Le comte Henri d'Hinnisdal, — Mlle Marie de Béthune Sully, le 17.

M. Raymond de Kerchove, — Mlle Valentine de Kerchove, le 20.

M. Armand de Charette, — Mlle Marie de Durfort, le 23.

M. le comte Erhard de Puységur, — Mlle Marie de Wignacourt, le 25.

M. Louis Tarbé de St Hardouin, — Mlle Marie Nicolas, le 29.

M. Georges Desprez de Gésincourt, — Mlle Alix Delciey de Changey, le 30.

AOUT. — Le comte Jean de Chastenet de Puységur, — Mlle Clotilde de Pourroy de l'Auberivière de Quinsonas, le 1er.

M. Henri de Piedoue d'Heritot, — Mlle Geneviève Marion de Beaulieu, le 16.

M. Le baron Albert de Pontac, capitaine au 1er cuirassiers, — Mlle Caroline de Marcellus, le 22.

Année 1872.

DÉCÈS :

DÉCEMBRE. — *Solages* (Mme la marquise de), née Alix de Berthier, décédée le 2, à la Verrerie (Tarn), à l'âge de 62 ans.

Lévisse de Montigny, colonel d'état-major, décédé à Saint-Étienne, à l'âge de 55 ans.

Paty de Laparcau (Alexis de), décédé le 6, à Morinot (Dordogne), à l'âge de 72 ans.

Voyer-d'Argenson (Mme la marquise de), née Anne-Marie Faure, décédée le 7, au château des Ormes (Vienne), à l'âge de 70 ans.

Rodez-Bénavent (de), décédé à Montpellier.

Turenne d'Aynac (Mlle Marie de), décédée au château de Pignan (Hérault).

Carles de Pradines (comte), lieutenant de vaisseau.

Moisnemont (Mme Gaston de), née de Cassières, décédée à Abbeville.

Bourran (marquis Eugène de), décédé à Agen.

Ribas (Joseph de), décédé à Perpignan, à l'âge de 73 ans.

Maleyssie (Mme la vicomtesse de), née Léonine Le Pelletier des Forts, décédée le 15, à Châteaurenard, à l'âge de 49 ans.

Andelarre (comte d'), décédé le 18, à Nice, à l'âge de 60 ans.

Forestier (Joseph de), ancien maire du 6e arrondissement de Paris.

Lepras de Niepces (comte de), ancien officier des gardes-du-corps de Louis XVIII, décédé à Paris, à l'âge de 86 ans.

Rougé (vicomte Emmanuel de), savant égyptologue, membre de l'Institut, professeur au collége de France, décédé le 27, à Bois-Dauphin (Sarthe), à l'âge de 61 ans.

Supplément de l'année 1872.

Janvier. — *Coudenhove* (Charles de), décédé à Fléville (Ardennes), à l'âge de 70 ans.

Lebrun, duc de Plaisance (Charles-Louis), décédé à Paris le 15, à l'âge de 60 ans.

Montigny (Gilbert Heulhard de), ancien député, décédé à Fréfontaine (Nièvre), à l'âge de 102 ans.

Nompère, comte de Champagny (Napoléon-Marie de), décédé à la Balluère (Ille-et-Vilaine), le 31, à l'âge de 65 ans.

Février. — *Dufour*, marquis de Bellenave (Étienne), décédé au château de Bellenave le 22, à l'âge de 93 ans.

Irumberry, comte de Salaberry (Louis-François d'), décédé le 28 à Fossé, à l'âge de 68 ans.

Mars. — *Lanjuinais* (Paul-Eugène, comte), décédé le 5 à Paris, âgé de 72 ans.

Wendel (Mme de), née Fischer de Dicourt, décédé le 13 à Metz, à l'âge de 88 ans.

Rivière (Mme la duchesse de), née Stéphanie de Cossé-Brissac, décédée à Paris le 31.

Avril. — *Lupel* (Mme la comtesse de), née Adèle du Tremblay, décédée le 26 au château de Razal (Dordogne), à l'âge de 74 ans.

Mai. — *Chimay* (Mme la princesse Alphonse de), née Marie-Joséphine de Riquet de Caraman, décédée à Paris le 12, à l'âge de 57 ans.

Révilliasc (Mme la vicomtesse de), née Marie-Louise Lepelletier d'Aulnay, décédée le 13, à l'âge de 34 ans.

Audren de Kerdrel (Mme la vicomtesse), née Pauline de la Boëssière, décédée le 19 au château des Brossais, à l'âge de 58 ans.

Rougé (Mme la comtesse de), née Caroline de Forbin d'Oppède, décédée à Paris le 24, à l'âge de 82 ans.

Juin. — *Huon de Kermadec* (Mme), née Colette de Lesquen, décédée le 2 à Saint-Pol-de-Léon, à l'âge de 82 ans.

Sermaize (Mme de), née Marie-Antoinette de Bouguet. décédée le 9 à Paray-le-Monial.

Durfort-Civrac, comte de Lorge (Louis-Anné-Paul de), décédé le 21 à Paris, à l'âge de 43 ans.

Chambray (Mme la marquise de), née Edmée-Herminie de Saint-Phalle, décédée le 24 au château de Chambray (Eure), à l'âge de 81 ans.

Juillet. — *Cossé-Brissac* (Mlle Marie-Dorothée-Louise de), décédée à Paris le 4, à l'âge de 53 ans.

Ferté-Meun (Louis-Hubert, comte de la), décédé à Paris le 12, à l'âge de 61 ans.

Orry de la Roche (Edouard-Pierre), décédé le 15 à Saint-Germain-en-Laye.

Gironde (vicomte Alexandre de), décédé le 25 à la Mothe-Ferrensac, (Lot-et-Garonne), à l'âge de 58 ans.

Le Clerc de Juigné de Lassigny (Mlle Adèle-Armande), décédée à Beaune le 26, à l'âge de 15 ans.

Aout. — *Narcillac* (Mme la comtesse de), née Claudine-Christine Terray, décédée à Plombières le 25, à l'âge de 66 ans.

Colas de Malmusse (Timothée), décédé le 27 à la Lande-Chasle (Maine-et-Loire), à l'âge de 77 ans.

LES FIEFS DE LA BRESSE

(*Suite* *.)

DANANCHE et DANENCHES, h. Bény. Seigneurie avec maison forte possédée d'abord par des gentilshommes qui en portaient le nom et dont le plus ancien connu est Guillaume de Danenches, vivant en 1290. Cette famille s'éteignit en la personne de Jeanne de Danenches, femme en premières noces de Thibaud, seigneur d'Avanchy, et en deuxièmes d'Humbert d'Oyonnax. Catherine, issue du dernier lit, recueillit toute la succession de sa mère et vendit Danenches, le 20 octobre 1472, à Guillaume et à Jean de Guido, dont les héritiers l'aliénèrent à Claude de la Bévière. Philibert de la Bévière légua cette terre, par testament du 24 septembre 1629, à Jeanne de Seyturier, sa femme, qui la donna, le 6 février 1647, à Philiberte de Seyturier, sa nièce, en faveur de son mariage avec Philibert de Druays, écuyer. Vers le milieu du dernier siècle, Danenches passa de la famille de Druays à celle de Gaillard, qui en jouissait en 1789.

DEVIN ou DEVENT. h. Marboz. Arrière fief de la baronnie de Marboz. Guillaume de Saint-Germain était seigneur de la maison forte du Devin en 1603.

DIDELIÈRE, commune de l'Abergement-Clémencia. La maison de la Didelière est mentionnée dans un acte de 1372, avec celles des anciens fiefs de Lordre, Vacheresse et Pichod.

DUYSIAT, h. Chaveyriat. *Duiziat*, *Duysia*. Fief avec moyenne et basse justice, possédé, en 1438, par Jean de Tarlet. Claudine de Tarlet, unique héritière de sa maison, la porta en mariage à Philibert de Chevriers, seigneur de Saint-Maurice en Mâconnais. En 1650, Duysiat était possédé d'une manière indivise par les seigneurs de Marmont et la famille de Montgrillet. Lors de la convocation des Etats-Généraux, il avait pour co-seigneurs Louis Chossat du Sougey et dame Marie-Humberte Boisson du Noyer.

* Voyez 6e livr., juin 1870, page 263.

Echets (Les), commune de Tramoyes. Baronnie érigée le 1[er] mai 1582, par le duc Emmanuel de Savoie qui la remit, avec d'autres seigneuries, à Renée de Savoie, marquise de Bâgé, en échange de toutes ses prétentions sur le comté de Tende et les terres de Limout et de Vernant. Ce contrat n'ayant pas reçu une complète exécution cette baronnie fut réduite en simple seigneurie et vendue, le 14 janvier 1592, à Jean-Baptiste Falconnery, piémontais, qui en jouit jusqu'en 1602 et de 1615 à 1623. Cette dernière année, elle fut acquise par Jean-Baptiste Dantin, dont la fille Anne la vendit, le 23 décembre 1663, aux Jésuites de la Trinité de Lyon qui la conservèrent jusqu'à leur expulsion de France. La seigneurie des Echets ne comptait aucun sujet. Elle consistait seulement en une maison noble et ne s'étendait que sur les fonds compris dans les limites de l'ancien lac.

Epey, h. Châtillon, sur Chalaronne. *Espay*, *Espey*, *Epaies*. Le plus ancien seigneur connu du fief d'Epey est Perronin d'Estrées, chevalier, qui en fit bâtir le château, vers 1350, et ne laissa que des filles qui se partagèrent sa succession en 1388. Epey échut à Guillemette, l'une d'elles, femme d'Arnoul d'Urfé, qui en reçut une nouvelle investiture du comte de Savoie, le 27 octobre 1393, et dont la petite-fille, Antoinette d'Urfé, le porta en dot à Antoine de Genod, chevalier, qui en reprit le fief en 1463. Jacques de Genod la vendit, en 1524, à Philibert de la Baume, baron de Montfalconnet, lequel institua pour son héritier Louis de la Baume, comte de Saint-Amour son petit neveu. La veuve de ce dernier, qui avait eu Epey dans ses reprises matrimoniales, épousa, en 1615, Achille de l'Hôpital, baron de Cordous, après lequel cette terre passa, par alliance, à la famille de la Croix. Au dernier siècle, elle arriva à celle des Desrioux de Messimy qui en jouissait en 1789.

Epeyssoles, commune de Vonnas. *Espisola*. Fief avec maison forte possédée originairement par des gentilshommes qui en portaient le nom. Au mois d'octobre 1289, Guillaume d'Epeyssoles, chevalier et Perraud, son frère, reçurent de Sibille de Bâgé, dame de Bresse, confirmation de la justice moyenne et basse sur leurs hommes. La famille d'Epeyssoles s'éteignit au xv[e] siècle, en la personne d'Etiennette, fille de Guillaume et de Louise de Cordieu, femme de Pierre, de Mézériat dont elle eut entr'autres enfants une fille qui porta ce fief en mariage à Guillaume, bâtard de Montferrand. Louis de

Montferrand, fils de Guillaume, le vendit à Jérôme Ferlay, écuyer, dont la veuve, Marguerite de la Vernée, se le fit adjuger pour restitution de sa dot, et le porta, convolant en deuxièmes noces, à André, seigneur du Châtelard. Louise du Châtelard, leur fille, femme de Bertrand du Breuil, le donna, le 5 juillet 1585, à Antoine du Breuil, son fils, lequel le vendit à Philibert de la Garde, écuyer, dont le fils Guillaume le remit à Pierre de Seyturier, baron de Béost, son gendre. Ce dernier l'aliéna à Jean Poinsard, conseiller du roi dont la fille Antoinette épousa Jean du Puy, sieur de la Ferracière-Montbrun, et en donna le dénombrement le 13 février 1643. Espérance du Puy, fille de Jean, s'allia avec Frédéric Burgrave, comte de Donaz, dans la famille duquel Epeyssoles resta jusqu'au 12 mars 1698, époque où il fut vendu à Moïse Toulouse, lieutenant de Copet, en Suisse. Il passa depuis à la famille Charbonnier de Crangeac qui en reprit le fief en 1773.

Esguerande, commune de Chaveyriat. *Eguerande, Les Guerandes.* Cette terre dont le nom est mentionné dès le x[e] siècle n'apparaît comme fief que vers l'an 1400. A cette époque elle était possédée par la maison de Bertonde. En 1450, Huguette de Bertonde la porta en dot à Jean III de Tarlet, seigneur de Marmont, dans la famille duquel elle resta jusqu'à Jean-Antoine de Tarlet qui ne laissa qu'une fille, Louise, mariée, le 21 mai 1571, à Balthazard de Montferrand, seigneur de Château-Gaillard, lequel mourant sans enfant transmit Esguerande à Hugues de Montgrillet, son neveu. De la famille de Montgrillet cette terre passa à celle de Bouchu, puis, vers 1704, à celle de Ferréol. Madame la marquise de Ferréol, baronne de Pont-de-Veyle, la vendit, en 1729, à François de Montjouvent qui la céda, le 21 août 1739, au prix de 10,000 livres, à Joseph-Marie-Gaspard Boisson du Noyer dont la postérité en jouissait en 1789. Cette seigneurie n'avait que la basse justice.

Falconnière (La), h. Saint-André-d'Huriat. Fief avec maison forte inféodée par Humbert, sire de Thoire-Villars, à Guillaume de Tanay qui lui en fit hommage le 20 mai 1324. Accarie de Tanay, damoiseau, renouvela cet hommage la veille de la Saint-Jean 1333, et Jean de Tanay, le 12 octobre 1402. La Falconnière resta dans la famille de Tanay jusqu'à Jean de Tanay, vivant encore en 1449, qui ne laissa que deux filles, dont l'une la porta en dot à Louis de la Baume, seigneur de Montfalconnet. Emmanuel-Philibert de la

Baume, deuxième comte de Saint-Amour, la vendit en 1603, à Jean de Rovorée, dont la veuve Antoinette de Salornay la reçut, en 1621, pour ses reprises dotales et la porta, convolant en deuxièmes noces, à Philibert de la Vigne, lequel la transmit à Jean de la Vigne, son frère. Ce dernier la laissa à Madeleine, sa fille, femme de Pierre Burée, écuyer de la grande écurie du roi, laquelle était dame de la Falconnière en 1672. Cette terre passa depuis à la famille de Frère de Chamburcy. Le 9 août 1735, Marie-Ursule de Veyle, veuve de Christophe de Frère de Chamburcy, écuyer, en reprit le fief au nom de ses enfants dont la postérité en jouissait en 1789.

Faverge (La), commune de Feillens. Maison forte dépendant du marquisat de Bâgé, possédée au commencement du XVIIe siècle par Humbert de Chabeu et, en 1689, par Gilbert de Champier.

Feillens, commune du canton de Bâgé-le-Châtel. Cette seigneurie resta possédée au moins pendant 700 ans par des gentilshommes qui en portaient le nom. Les plus anciens connus sont Gauthier et Ulric, vivant vers 1100. Guillaume, chevalier, Hugues, aussi chevalier, tous mentionnés dans le nécrologe manuscrit de Saint-Pierre de Mâcon, et Renaud de Feillens, vivant en 1230-1250. Le dernier de cette antique famille chevaleresque fut Claude-Marie de Feillens décédé le 7 décembre 1772. Sa veuve, madame la marquise de Remigny, était dame de Feillens, en 1789. La seigneurie de Feillens était en toute justice. Guillaume de Feillens en avait reçu confirmation du comte de Savoie, au mois de mai 1306.

Feillens-Chabeu, commune de Feillens. Seigneurie avec château, moyenne et basse justice, démembrée de celle de Feillens et possédée, en 1280, par Hugues de Feillens, chevalier, dans la famille duquel elle resta jusqu'à Anne de Feillens, qui testa le 10 août 1426, et institua pour son héritière Jeanne, sa sœur, femme de Jean de Chabeu, seigneur de Pionneins et de Mérèges. De la famille de Chabeu cette terre passa à celle de Champier, par suite du mariage (25 février 1587) d'Isabeau, fille de François de Chabeu, avec Antoine de Champier, seigneur de la Faverge, bailli de Bugey, dont le fils Guillaume, aussi bailli de Bugey, la céda d'abord, en 1651, à Philiberte-Charlotte de Mongey, veuve de Charles de Bois, puis la légua, par son testament du 1er décembre 1660, à Gilbert de Champier, écuyer, gouverneur de Châtillon-les-Dombes, son neveu, qui

en reprit le fief en 1672. Feillens-Chabeu passa depuis à la famille de Vegué qui en jouissait en 1789.

Féliciat, commune de Vonnas. *De Feliciaco*. Ancien fief qui parait avoir été possédé par des gentilshommes qui en portaient le nom. De leur famille étaient Jacques, Henri et Marguerite de Féliciat qui confessèrent, au mois d'avril 1275, tenir en fief des templiers de Laumusse, un mas appelé Namandri-Gilonier, situé à Biziat, au village de la Moussière. Au commencement du xiv[e] siècle, Féliciat appartenait aux seigneurs de Marmont. En 1323, Etienne Sauvage, seigneur de Marmont, légua l'usufruit des fonds qui en dépendaient avec le pourpris où avait été jadis la maison forte, à Isabelle, sa sœur, religieuse à Neuville. Ce fief fut probablement éteint à la suite de je n'ai pu savoir quelle circonstance, car il fut érigé de nouveau le 5 février 1424. Aux xvi[e] et xvii[e] siècles il fut possédé par la famille du président Favre. Au dernier siècle il relevait du comté de Romans-Ferrari et était tenu à foi et hommage par les seigneurs de Béost.

Féole (La), commune de l'Abergement-Clémencia. *La Fayola. La Fyole*. Seigneurie avec château fort, possédée, en 1272, par Jacques de la Féole, chevalier, père de Pétronille, femme de Gauthier des Prés, aussi chevalier. Le 4 juin 1307, Henri d'Antigny, seigneur de Sainte-Croix, en céda l'hommage à Humbert, sire de Thoire-Villars, qui l'inféoda à la maison d'Estrées. Jean, fils de Perronin d'Estrées, en reprit le fief en 1341. Cette terre resta dans sa famille jusqu'à Pierre d'Estrées, après lequel elle passa, en 1425, à Guillaume de Genod, époux de Marie d'Estrées. Isabelle, fille unique et héritière de François de Genod, mort vers 1512, la porta en mariage à Antoine de Disimieu, écuyer. Balthazard de Disimieu la vendit, le 5 novembre 1550, à Jean III de la Baume, comte de Montrevel, qui l'annexa à sa baronnie de l'Abergement. Le château de la Féole était déjà détruit au xvii[e] siècle, son emplacement n'est plus marqué que par une poype.

Fétans, commune de Loyes. Cette terre, mentionnée dès 1174, avait pour seigneur, en 1298, Pierre de Fétans, mari de Sibille, fille de Pierre de Loyes, chevalier. Elle resta possédée par la famille qui en portait le nom, jusqu'à Aynard de Fétans, écuyer, dont la fille Olive la porta en mariage, le 6 juillet 1603, à Jean de Chappe-

lier sieur de la Massonnière, lequel la transmit à Eléazar, son fils, qui ne laissa que des filles de son mariage avec Hélène Azar de Buffière. Le fief de Fétans arriva depuis à la famille Dervieux de Villieux qui l'annexa à la baronnie de Loyes et en jouissait en 1789. Suivant la tradition, Henri IV aurait couché dans le château de Fétans en 1599.

Feuillés (les), h. Villereversure. Fief en toute justice avec château ruiné depuis fort longtemps. Au xve siècle il appartenait à la famille d'Oncieux. Philibert d'Oncieux, seigneur de Douvres et de Velières, l'engagea momentanément, en 1550, à Jean de Meyria, écuyer, et le transmit à Guillaume d'Oncieux, son frère, lequel le vendit, le 12 octobre 1569, à Claude, seigneur de Châteauvieux. Depuis cette époque, le fief des Feuillés est toujours resté uni au comté de Châteauvieux.

Foissiat, commune du canton de Montrevel. Seigneurie possédée au xiiie siècle par des gentilshommes qui en portaient le nom. En 1272, Guillaume de Foissiat reconnut tenir du fief d'Amédée de Savoie, seigneur de Bâgé, sa poype de Foissiat. Le 1er août 1355, Amé V, comte de Savoie, donna en toute justice la terre de Foissiat à Guillaume de la Baume, seigneur de l'Abergement, dont la postérité en jouissait encore, en 1789, en titre de baronnie et comme membre du comté de Montrevel.

Fontvierre, commune de Saint-Germain-de-Renon. Rente noble possédée au dernier siècle par la famille de Rostaing.

Fossens, commune de Relevant. Maison noble reprise en fief en décembre 1344, d'Édouard, sire de Beaujeu, par Guichard Rosset. Fossens est mentionné dès 1143.

Fougère (la), commune de Chevroux. Fief sans justice. Pierre Leguat, secrétaire de Charles, duc de Savoie, vivant en 1511-1534, en fit bâtir la maison forte qu'il donna en dot à sa fille, femme de Pierre Isuard, lequel hérita de la Fougère après la mort de sa femme. Le 16 avril 1542, Pierre Isuard convola en deuxième noces avec Adrienne, fille de Pierre de Briandas, qui fut son héritier. Adrienne de Briandas se remaria d'abord avec Vincent de Putreyn, seigneur de Marcieu (1544), puis, le 11 avril 1559, avec Louis de Seyssel, baron de la Serra, qui vendit la Fougère, le 31 mai 1563,

à Georges, seigneur de Feillens. Cette terre passa depuis, par voie d'alliance (7 avril 1633), à la famille des Belouses. En 1789, elle appartenait à celle de Giraud de Montbellet.

Foz, commune de Cruzilles. Petit fief avec château possédé en 1789 par la comtesse d'Esclignac.

Franclieu, h. Marboz. Fief avec maison forte possédé au commencement du xve siècle par Amé de Chacipol, qui testa le 13 juillet 1413. Ses descendants le conservèrent jusqu'à Jean de Chacipol, écuyer, mort en 1510, sans laisser d'enfant. Dans le partage de sa succession, Franclieu échut aux enfants de Jean le Loup, écuyer, dont les successeurs l'aliénèrent le 26 juillet 1566, à Matthieu de Druays. La famille de ce dernier en jouit jusqu'au 11 avril 1696, époque où il fut judiciairement adjugé à N. de Davrange. Il passa enfin, vers le commencement du dernier siècle, à la famille de Bachet, qui le conserva jusqu'en 1789.

Frêne-Mont-Jean, commune de la Pérouse. Petit fief dépendant de la seigneurie de Glareins. En 1666, il était possédé par Antoine de Thésu et, au dernier siècle, par la famille Duport.

Fretières, commune de Curciat-Dongalon. Fief possédé, à la fin du xviie siècle, par Louis Desbois, écuyer, qui le légua, par testament du 26 juin 1706, à Marie-Antoinette de Caille, sa femme, laquelle convola en deuxièmes noces avec Maximilien de Bernard de Montessu, et transmit néanmoins Fretières à Jeanne Desbois, sa fille du premier lit. Cette dernière, femme de Louis de Bolozon le donna, le 30 juillet 1747, à Louis-Gaston de Grippière de Montcroc, son cousin-germain, dont le fils le vendit, le 8 décembre 1773, à Dominique Vouty, écuyer, qui en jouissait en 1789.

Fromentes, h. Neuville-sur-Ain. Baronnie en toute justice avec château fort ruiné depuis longtemps. Cette terre dépendait originairement de la seigneurie de Revermont. En 1289, Robert, duc de Bourgogne, en céda la souveraineté et le ressort à Amé IV, comte de Savoie. Dès le commencement du xiiie siècle, la terre de Fromentes avait ses seigneurs particuliers. Vers 1225, Huguette de Beauregard la porta en mariage à Humbert de la Baume, chevalier, dont les descendants en jouirent jusqu'à Huguette de la Baume, dernière de sa branche, femme de Jacques de Coligny, qui en fit dona-

tion, le 13 octobre 1436, à Guillaume de Coligny, son fils. Le 13 décembre 1538, Louise de Montmorency, veuve de Gaspard de Coligny, en qualité de mère et tutrice d'Odet, de Gaspard et de François de Coligny, la vendit à Claude, seigneur de Châteauvieux et de Verjon, qui l'unit à sa seigneurie de Châteauvieux dont elle forma toujours depuis une dépendance.

Gelière (la), commune de Viriat. *Gelleria*. Fief avec moyenne et basse justice possédé d'abord par des gentilshommes qui en portaient le nom. Les plus anciens connus sont Jean de la Gelière, vivant en 1260, Simonin en 1311 et Guillaume, chevalier, bienfaiteur, en 1327, des hospitaliers de Tessonges. Ce dernier fit construire le château, qu'un de ses descendants du même prénom fit rebâtir vers 1490. Cette ancienne famille s'éteignit, vers 1530, en la personne de Marc de la Gelière, qui institua pour son héritière Claudine, sa sœur, femme de François de Menthon. La Gelière resta dans la maison de Menthon jusqu'au 24 juin 1767, époque où Bernard de Menthon la vendit, au prix de 85,728 livres, à Claude-Magdelon Gravier du Tiret, écuyer, dont le fils Jean Séverin, capitaine au régiment de dragons de Durefort, en jouissait en 1789.

Genetay, commune de Montracol. Fief avec maison forte inféodé, en 1279, par Amé IV, comte de Savoie, en qualité de seigneur de Bagé et de Bresse, à Jean de la Balme, dit Picard, chevalier. Ce fief resta dans la famille de la Balme jusqu'à Louis de la Balme, vivant en 1442, qui le vendit à Jacques de Chalant, chevalier, lequel l'unit à sa seigneurie de Saix.

Genod ou Genoud, commune de Crottet. Fief avec château possédé très-probablement, dès la fin du XII[e] siècle, par Humbert de Genod, témoin, vers 1198, d'une donation faite aux Templiers de Laumusse par Renaud d'Asnières. En 1272 il appartenait, sous l'hommage du comte de Savoie, à Guy de Garnerans, chevalier, dont les descendants prirent le nom de Genod et conservèrent cette terre jusqu'à la fin du XV[e] siècle, qu'Aimé de Genod, mourant sans enfant, la laissa à Philiberte de Sachins, sa femme, laquelle la porta, convolant en deuxièmes noces, à Josseraud d'Escrivieux (vers 1515). Genod resta fort longtemps dans la famille d'Escrivieux. Claude d'Escrivieux en fournit le dénombrement le 19 décembre 1722. Il passa depuis à Bernard de Planche et à dame Françoise Chopin, son

épouse, qui le vendirent, le 9 août 1765, à Brice de Léguat de la Thire, chevalier de Saint-Louis, dont la veuve en jouissait lors de la convocation des États-Généraux.

Genost, commune de Certines. *Genoud*, *Genout*. Seigneurie en toute justice et avec château possédée, en 1300-1330, par Pierre de Genost, chevalier, dont la famille s'éteignit vers 1530, en la personne d'Antoinette de Genost. Des filles qu'Antoinette de Genost avait eues de deux lits, cette terre passa, en 1587, à François de la Cous et à Claude de la Cous, sénateur au sénat de Savoie. Ce dernier la vendit avec clause de réméré, le 15 décembre 1608, à Philibert de la Chambre, seigneur de Sainte-Hélène, qui n'en jouit que quelque temps. Le 23 mars 1624, elle fut judiciairement adjugée à Hector de Bellet, écuyer, qui la laissa à Philippe de Bellet, son frère, dont la fille unique la porta en mariage à Jean Catin, seigneur de Villette, conseiller au Parlement de Dijon, mort en 1709. Genost passa depuis, par voie de succession, à la famille Espiard de la Couz.

Gerlans, commune de Saint-André-le-Bouchoux. Petit fief avec rente noble possédé, en 1530, par Pierre de Loriol, écuyer, seigneur de Corrobert, et annexé depuis au comté de Romans-Ferrari.

Girieu, commune de la Boisse. Très-ancienne seigneurie. En 1173 Guy, comte de Forez, céda à l'archevêque de Lyon les droits de fief qu'il avait sur le château que détenait alors la famille Le Déchaux. Au commencement du XIVe siècle ce château était possédé d'une manière indivise par Philippe Le Déchaux et Guy, seigneur de Saint-Trivier-en-Dombes. Au mois d'août 1304, l'archevêque Louis de Villars déposséda le premier en faveur du seigneur de Saint-Trivier, qui devint seul responsable du bon entretien et de la défense de cette place, « dont la perte pouvait causer un préjudice immense. » Nonobstant cette précaution, le dauphin de Viennois s'empara de vive force de Girieu, en 1350, et le détruisit de fond en comble. Il ne reste plus trace aujourd'hui de la chapelle ni du village. L'emplacement du château n'est marqué que par quelques pierres moussues. Le chapitre de Saint-Paul, de Lyon, possédait à Girieu quelques fonds qui lui avaient été cédés, en 1220, par Ogier de Sure et, en 1247, par Hugues Le Déchaux.

Glareins, h. La Pérouse. Le nom de cette terre apparait au Xe siècle. Au XIIIe, la maison forte et la seigneurie de Glareins étaient

possédées par des gentilshommes qui en portaient le nom (Lyarens). Isabelle, fille de Guillaume de Lyarens, unique héritière de cette ancienne famille, se maria à Guillaume, bâtard de Villars, qui prit le nom et les armes des ancêtres de son épouse et fit hommage pour leur fief, en 1336, à Humbert VI de Thoire-Villars, lequel, le 5 mai 1360, concéda la justice haute, moyenne et basse à Humbert, fils de Guillaume. Madeleine de Lyarens, unique héritière aussi de cette dernière maison, porta Glareins en mariage, vers la fin du XVe siècle, à Nicod, seigneur de la Serra, au pays de Vaud. Barthélemy, baron de la Serra, son fils, le laissa à Michel de Maugerot, qui le vendit, le 15 octobre 1530, à la famille de Joly de Choin. Claude-François de Joly, baron de Langes, le revendit à Claude de Fenoyl, écuyer, dont le fils Maurice le céda, vers 1660, à Louis de Renaud, écuyer. Après la mort de Louis de Renaud, la terre de Glareins fut adjugée, le 17 août 1689, au prix de 145,000 livres, à Louis du Marest, héraut d'armes du titre de Normandie. Elle passa ensuite par succession à la famille de Quinson, qui en jouissait encore, en titre de baronnie, en 1789.

GLETTIN, commune de Tramoye. *Glettcins*, *Gleteins*. Petit fief dépendant de la seigneurie de Miribel. Jean-Marie de la Font de Juis en fournit le dénombrement en 1774. Il y avait anciennement un château à Glettin. De ce château dépendait une rente annuelle de huit charges de froment et de vingt de seigle, que le chapitre métropolitain de Lyon acquit le 31 mai 1438, de Merand de Francheleins. Cette rente se levait à Tramoyes, Cordieux et Miribel.

GORREVOD, commune du canton de Pont-de-Vaux. Ancienne seigneurie qui resta possédée pendant plus de cinq siècles par la puissante famille qui en portait le nom. Gui de Gorrevod, témoin, vers 1170, d'une concession faite à Saint-Paul de Lyon par Eulard de Montbelet, en est le membre le plus ancien connu. Les seigneurs de Gorrevod n'avaient, au XIIe siècle, que la moyenne et basse justice; les comtes de Savoie leur accordèrent la justice haute dans le cours du XIVe siècle. Au mois de janvier 1521, la seigneurie de Gorrevod fut unie au comté de Pont-de-Vaux, érigé en faveur de Laurent de Gorrevod, par Charles, duc de Savoie. Louis XIII érigea ce comté en duché au mois de janvier 1623, et lui annexa de nouveau la terre de Gorrevod, qui en dépendit jusqu'à la Révolution avec le

titre de baronnie. Le château de Gorrevod était défendu par quatre tourelles.

Gourdans, commune de Saint-Jean-de-Niost. Cette seigneurie fut détachée du domaine de la maison de Savoie, vers 1270, pour former l'apanage de Thomas III de Savoie, lequel l'inféoda, du consentement d'Aimé son frère, à Guichard, seigneur d'Anthon. Ce dernier la laissa à Aymaret d'Anthon, dont la fille Isabelle la vendit à Guigues, dauphin de Viennois. Le dauphin la remit d'abord en fief le 5 septembre 1327, à Hugues de Genève, puis la retira quelque temps après. En 1354, la terre de Gourdans fut cédée par le nouveau dauphin Charles, fils du roi Jean, au comte Vert de Savoie, qui la remit en toute justice à Humbert Richard, chevalier, puis la racheta pour l'inféoder de nouveau, en 1385, à Odo de Villars, seigneur de Baux, lequel la posséda jusqu'à sa mort arrivée en 1418. La succession d'Odo de Villars fut partagée entre les seigneurs de la Baume et ceux de Montbel. Les premiers cédèrent leurs droits au duc de Savoie, en 1418 ; les seconds, en 1455. Le duc Philibert céda la seigneurie de Gourdans, en titre de baronnie, à René, son frère naturel, le 19 novembre 1497, puis la confisqua sur lui et la remit, le 5 mai 1505, à Marguerite d'Autriche, douairière de Savoie, qui en jouit jusqu'à sa mort. Honorat de Savoie, marquis de Villars, fils et héritier de René, en rentra en possession en 1536. Il la transmit à Henrie, sa fille, femme de Melchior des Prés, dont le fils, mourant sans enfant, la laissa à Jacques-Honorat de la Baume, comte de Suze, son neveu. La veuve de ce dernier, Françoise Apronne de Porcelet, la possédait en 1650, au double titre de donataire et d'héritière. Après la mort de cette dame, Louis de Suze, évêque de Viviers, et ses autres cohéritiers, la vendirent, le 4 septembre 1666, à Pierre Perrachon, conseiller du roi, lequel la remit, le même jour, au prix de 16,048 livres, à Jacques Pillehotte, seigneur de la Pape. Elle passa depuis à la famille de Montolivet. Louis de Montolivet, écuyer, en fournit le dénombrement le 21 juillet 1681. Ses descendants en jouissaient encore lors de la convocation des États-Généraux.

Grammont, commune de Cuisiat. Seigneurie avec maison forte. Jean de Varax, chevalier, en était seigneur en 1374. Les sœurs de Guillaume de Varax, son petit-fils, recueillirent sa succession. Alix, l'une d'elles, la porta en mariage à Charles de Martel, qui en jouis-

sait en 1416. Cette terre fut aliénée dans la suite à la famille du Saix, puis possédée d'une manière indivise par Antoine du Saix, Pierre de Meyria et Joachim Bernard (1536). Jean-Claude de Meyria en était seul seigneur en 1602. François de Meyria, baron de Rosy, la détenait en 1650. Elle passa en dernier lieu à la famille de Menthon, qui l'avait encore vers la fin du dernier siècle.

Grandchamp, commune de Jayat. Fief avec maison noble possédé au xv[e] siècle par une ancienne famille du nom et armes de Grandchamp. Le 15 avril 1442, Claude de la Baume, comte de Montrevel, concéda à Pierre de Granchamp la justice basse sur les hommes dépendant de ce fief, justice qui fut dans la suite aliénée ou perdue. Vers 1530, Louis de Grandchamp vendit sa terre à Philibert de la Baume, écuyer, seigneur des Belouses, qui la transmit à ses descendants, dont une branche prit le nom de Grandchamp.

Grange-Jean-Bal, commune de La Pérouse. *La grange Jambal.* Ce fief, qui n'avait que la basse justice, doit son nom à son premier possesseur, Jean Bal, damoiseau, lequel reçut, le 26 avril 1368, inféodation du domaine et maison de la Grange d'Humbert, sire de Thoire-Villars. Cette inféodation fut confirmée à Jean et à François Bal, ses fils, par Philippe de Levis, comte de Villars, le 19 septembre 1437. Des Bal cette terre passa en la famille de Nancuyse, où elle demeura jusqu'en 1540, époque où elle arriva en celle de Gerbais par le mariage de Georgette de Nancuyse avec Philibert de Gerbais, seigneur de Mussel. Humbert de Gerbais, successeur de Philibert, la vendit à Justinien Panse, citoyen de Lyon, qui la revendit quelques années après à Antoine d'Ulin. Ce dernier n'en jouit que peu d'années et la céda à César Gros, seigneur de Saint-Joire. Amable Thierry, seigneur de Vaux, la fit subhaster sur César Gros, en resta adjudicataire et la transmit à Gilbert Thierry, son fils, qui en fit donation entre vifs à Marie Thierry, sa sœur, femme de Jean de Champier, baron de Juis, bailli de Beaujolais. Claude Gros, fils de César, la recouvra par arrêt du Parlement de Dijon, en date du 4 juillet 1640, mais fut contraint de la délaisser, moyennant le remboursement de certaines sommes, à la famille de Gerbais de Mussel, qui la transmit à celle de Seyssel, laquelle en reprit le fief en 1718. Pierre de Seyssel, comte de Choisel, et Jeanne-Louise de Lescheraine, sa femme, la vendirent le 16 juillet 1736, en toute justice,

à Pierre-Geoffroy Verdat, bourgeois de Montluel, dont la postérité en jouissait encore en 1789.

Gravagnieu, h. Villette. *Mansus de Grivignieu, Gravagneux, Gravanieux.* Petit fief avec château possédé en 1789 par le baron de Belvey. Vers 1250, Béatrix de Thoire confirma à l'abbaye de Chassaigne le don que lui avait fait Pétronille de Gravagnieu, d'un mas situé dans ce hameau.

Grevillière, commune de Confrançon. *La Grivillière.* Fief avec maison forte. Odet de Cheminant en était seigneur en 1486. Il resta dans sa famille jusqu'à François de Cheminant, écuyer, qui le vendit, le 22 novembre 1577, à Claude de Lyobard, chevalier de Malte, commandeur de Laumusse, qui le remit, le 9 janvier suivant, à Françoise de Chacipol, dame d'Asnières. La Grevillière, depuis cette époque jusqu'au milieu du dernier siècle, resta unie à la seigneurie d'Asnières. En 1789, elle appartenait à la famille de Brosse.

Griffonnière (la), commune de Villemotier. Seigneurie avec justice moyenne et basse. Jean de l'Aubespin, damoiseau, surnommé Griffon, et Odet, son frère, la possédaient d'une manière indivise en 1330. Elle passa depuis à la famille de Verges. Jean de Verges, écuyer, la remit, le 23 février 1545, à Renaud Louis, écuyer, seigneur de Cornier, dont les descendants prirent le nom de la Griffonnière. Amé de la Griffonnière en reprit le fief en 1602. Ses quatre filles se partagèrent sa succession vers 1660. Cette terre fut dès lors divisée entre les familles de Parpillon, Lollain, Davillon et Duport.

Grosboz, h. Villemotier. *Grosbos-la-Tournelle.* Seigneurie possédée au commencement du dernier siècle par Pierre-Antoine de Viallet. François-Alexis de Viallet, écuyer, son fils, et François-Laurent de Viallet, seigneur de la Tournelle, son petit-fils, en reprirent le fief en 1727 et 1745.

Haute-Pierre, ancien fief sans justice près des ruines du château de Montluel. Antoine du Molard en était seigneur en 1450. François et Louis, ses fils, en firent hommage au duc de Savoie en 1491. Des du Molard, cette seigneurie passa par alliance aux de Putrein, seigneurs d'Amblérieu, en Dauphiné (1543), puis, par vente, à Gaspard Corneille, seigneur de Saint-Gras, qui la laissa, après son décès, à Angèle de Mulassan, sa veuve, laquelle la porta dans la

famille Jallier par son second mariage avec Antoine Jallier, seigneur de Chenavel. Pierre, fils de Nicolas Jallier, en fournit le dénombrement en 1654. Hautepierre passa depuis aux de Douglas, ensuite aux de Crues, seigneurs de Sainte-Croix, et enfin aux du Breul. Pierre-François du Breul en reprit le fief en 1776. Ce fief ne consistait qu'en une maison seigneuriale, une rente noble et le droit de percevoir les langues de bœufs qu'on tuait dans la ville de Montluel.

Hauvet, commune de Condeissiat. *Havet.* Ancien fief, puis baronnie. Hauvet appartint d'abord aux seigneurs de Laye, en Beaujolais. Jean de Laye le vendit à Jean de Corgenon, chevalier, qui en acquit la justice haute, moyenne et basse d'Amé VI, comte de Savoie, le 4 décembre 1385. Anne de Corgenon, une des filles de Jean, porta cette seigneurie en dot, en 1518, à Odo de Tournon, chevalier, seigneur de Serrières et de Beauchâtel, en Vivarais, dont les héritiers l'aliénèrent à Antoine de Lévis, comte de Villars, qui la remit à Claude de la Baume, comte de Montrevel, pour paiement de partie de la dot de Gasparde de Lévis, sa femme. Quelques années après, Hauvet revint par échange à Antoine de Lévis, qui le comprit dans la vente qu'il fit, le 1er février 1469, au duc Amé VIII de Savoie, du comté de Villars. Philibert, duc de Savoie, l'inféoda le 19 novembre 1497, à René, bâtard de Savoie, son frère. Henrie, petite-fille de René, le porta en mariage à Melchior des Prés, chevalier, seigneur de Montpesat, sénéchal de Poitou et gouverneur de Guyenne, dont le fils, Emmanuel-Philibert, le transmit à Jacques-Honorat de la Baume, chevalier, comte de Suze, son neveu. Les seigneurs de la Baume le possédèrent depuis, en titre de baronnie et comme une dépendance du marquisat de Villars. Le 4 septembre 1666, Louis de Suze, évêque de Viviers, tant en son nom qu'en celui de ses autres cohéritiers, vendit cette terre à Pierre Perrachon, conseiller du roi, qui la céda, le 28 juillet 1686, à Claude Garron, baron de Châtenay, dont les descendants en jouissaient encore en 1789. Le château d'Hauvet fut pris et démantelé par Biron, lors de la conquête de la Bresse. Les Célestins de Lyon possédaient une partie des rentes de cette seigneurie. Ils l'avaient acquise, le 5 juin 1437, d'Antoine de Lévis, chevalier.

Illiat, commune du canton de Thoissey. Cette seigneurie, dont Hugues du Saix tenait, en 1257, une partie du fief de Guy de Saint-Trivier en Dombes, fut inféodée, au mois d'octobre 1285, par

Amé IV, comte de Savoie, à Guichard d'Anthon, seigneur de Pérouges. Aimaret d'Anthon, fils de Guichard, ne laissa qu'une fille, Isabelle, qui porta la terre d'Illiat en dot à Henri, seigneur de Montagny, chevalier, dont le fils Guichard la vendit, le 15 février 1374, à Henri de Varax. Étienne de Varax, chevalier, seigneur de Romans, fils d'Henri, l'aliéna, le 15 décembre 1397, à Jean de la Baume, chevalier, seigneur de Valefin, puis comte de Montrevel. Les descendants de ce dernier la possédaient encore, annexée à leur seigneurie de l'Abergement, au commencement du dernier siècle. Le 11 mars 1729, elle fut adjugée à François Durand, qui la laissa à Marie-Françoise-Claudine, sa fille, femme d'Aymon Penet de Chassignol, écuyer, lequel en reprit le fief en 1734 et 1759. Elle arriva enfin à la famille de Sanville. Louis-Marie-Michel de Sanville en fournit le dénombrement en 1777 et en jouissait encore en 1789.

Jaclière (la), commune de Laiz. *Domus de la Jacleri.* Fief avec poype et maison forte possédé, en 1272, par Jean de Saint-Sorlin, damoiseau, qui en rendit hommage à Amé de Savoie, seigneur de Bâgé et de Bresse. De la famille de Saint-Sorlin, ce fief passa, vers 1330, à celle de Poleins, qui la possédait encore au milieu du XVIIe siècle. En 1602, il ne restait déjà plus de la maison forte que la poype et ses fossés.

Jalamonde, h. Attignat. Fief avec château fort possédé originairement par la famille de Châtillon-en-Dombes. En 1272, il était détenu par Robert de Châtillon, seigneur de Sézilles, chevalier. Il resta dans cette famille jusqu'à Claude de Châtillon, écuyer, auquel succéda, vers 1520, Catherine de la Balme, sa femme. Cette dame en fit donation, en 1524, à Sibuet de la Balme, seigneur de Ramasse, dont les héritiers l'aliénèrent à Jacques Palluat, avocat au bailliage de Bresse. Françoise, fille de Jacques Palluat, porta Jalamonde en mariage à Philibert de Châtillon-Chemillat, écuyer, qui le vendit, le 7 mai 1608, à Guicharde de Grillet, veuve de Thomas Palluat, écuyer, son parent. Georges Palluat, petit-fils de Thomas, le céda, le 26 janvier 1658, à Michel de Châtillon, son beau-frère. Cette terre fit encore depuis retour à la famille Palluat, qui en jouissait en 1772.

Jasseron, commune du canton de Cyzériat. *Jassaron, de Jasserone.* Vers 974, Richer, fils de Manassès de Coligny, se rendant

moine dans l'abbaye de Saint-Claude, fit don à ce monastère de son château de Jasseron et de toutes ses dépendances. Les abbés de Saint-Claude le conservèrent uni à leur manse jusque dans les premières années du XIIIe siècle. Vers 1212, l'abbé Bernard de Thoire l'engagea à Étienne, sire de Thoire-Villars, son neveu, qui ne le posséda que quelques années, car il était déjà inféodé, en 1231, à Amé de Coligny, seigneur d'Andelot. Jasseron resta dans la famille de Coligny jusqu'à Étienne de Coligny, aussi seigneur d'Andelot, lequel après avoir concédé aux habitants, en 1304, de concert avec l'abbé Guillaume de Villars, une charte de franchises et de libertés, le vendit, en 1307, à Amé IV, comte de Savoie. Le 29 juin 1586, le duc de Savoie Charles-Emmanuel l'aliéna à Joachim de Rye, qui le fit annexer, au mois de juillet suivant, à son marquisat de Treffort. Ferdinand de Longvy, archevêque de Besançon, succéda aux droits de Joachim de Rye et les transmit à François de Créquy de Bonne, duc de Lesdiguières. Ce dernier céda la terre de Jasseron, le 22 avril 1648, à Rostain d'Urre, seigneur d'Aiguebonne, dont la fille Marie la fit entrer dans la famille de Perrachon, par son mariage avec Pierre Perrachon, conseiller du roi, qui en reprit le fief en 1671. Jasseron sortit de cette famille en vertu d'une vente consentie, le 7 février 1735, par Jacques-Marie-Alexandre Perrachon, comte de Bury, en faveur d'Antoine-Philibert de Grollier, chevalier, seigneur de Grand-Pré. Pierre-Louis de Grollier était seigneur de Jasseron, lors de la convocation des États-Généraux. Le château n'était déjà plus qu'une ruine en 1601.

Jayat, commune du canton de Montrevel. Cette seigneurie passa, à l'extinction de l'ancienne famille qui en portait le nom, aux sires de Bâgé. Au mois de juillet 1252, Guy et Renaud de Bâgé le donnèrent en franc fief à Guy de Loëse, chevalier. Les descendants de Guy le conservèrent jusqu'à Jean de Loëse, damoiseau, qui la vendit à Galois de la Baume, seigneur de Valefin, lequel l'annexa à sa terre de Montrevel.

Juire (la), commune de Villars. Arrière-fief du marquisat de Villars. Antoine de Couvet en fournit le dénombrement en 1667. La poype de la Juire existe encore au milieu d'un étang.

Langes, commune de Cras. Cette terre, possédée d'abord par la famille de Pelosard, fut cédée vers 1520 par Jacques de Pelosard,

écuyer, aux frères Bon et Claude de Curtil. La fille aînée de Claude de Curtil la recueillit dans la succession paternelle et la porta en mariage à Jacques de Focrand, écuyer, dont les enfants l'aliénèrent à Pierre de Joly, seigneur de Choin et bailli de Bresse, en faveur duquel elle fut érigée en baronnie, le 14 mai 1583, par Charles-Emmanuel, duc de Savoie. Langes resta dans la famille de Joly de Choin jusqu'à Joseph-Marie-Emilie de Choin, qui en fit donation, le 22 août 1767, à dame Marie-Émilie de Joly de Choin, femme de Charles-Pierre Savalette de Magnanville, dont la postérité en jouissait encore lors de la convocation des États-Généraux.

Lauras, commune de Montluel. Petit fief possédé, lors de la convocation des États-Généraux, par Jean-Baptiste de Montherot, chevalier de Saint-Louis, ancien prévôt général de la maréchaussée de Bourgogne.

Léal, h. Saint-Bénigne. *Domus dou Luyat*, *Leyat*, *Grand-Léal*, *Léal-Candie*. Fief avec maison forte possédé originairement par des gentilshommes du nom et armes de Léal. Renaud de Léal en rendit hommage, en 1272, à Amé de Savoie, seigneur de Bâgé et de Bresse, qui en céda la justice moyenne et basse à Guillaume de Léal son fils. Il resta dans cette famille jusqu'à Jacques de Léal, écuyer, lequel institua pour son héritière (15 mai 1566) Jeanne, sa fille unique, femme de Jacques de Candie. De la famille de Candie, Léal passa à celle de Châtillon-Chemillat, par le mariage de Jeanne de Candie avec Jacques de Châtillon, écuyer (21 novembre 1627), puis à celle de Tardy, par acquisition du 22 juillet 1701.

Léal ou Petit-Léal, maison en fief dans la commune de Saint-Bénigne, démembrée de la seigneurie du Grand-Léal, en faveur de Jean de Léal, puîné de cette vieille famille. Jean de Léal ne laissa qu'une fille, Philiberte, qui porta cette maison à Pierre de Chacipol, écuyer (v. 1450), dont la descendance s'éteignit en la personne de Jeanne de Chacipol, femme (22 mars 1548) de Jean de la Beyvière, écuyer, père de Philibert de la Beyvière, qui institua pour ses héritiers Charles Aymon et Aimé Aymon de Montépin, ses neveux, par son testament du 24 décembre 1629. Dans le partage de sa succession, Léal échut à Charles-Aymon et passa depuis aux familles de Barges et Tardy de la Bellière.

Lépinay, commune de Cras. *Lespiney*. Fief avec maison forte dé-

membré de la seigneurie d'Attignat. Antoine de Montferrand, seigneur d'Attignat, le vendit, le 5 février 1444, à Guillaume du Bois, secrétaire du duc de Savoie. Georges du Bois, son fils, vivant en 1490, l'aliéna à Louis d'Estrées, chevalier, seigneur de Baneins, qui le donna à Pierre d'Estrées, son fils naturel, dont les héritiers le revendirent à Claude de Pollia. Pierre de Pollia, écuyer, fils de Claude, testa le 29 juillet 1577, et laissa sa terre de Lépinay à Jeanne de Pollia, sa fille, qui la porta en dot à Marc-Marie de Rissé, sieur de Cornaton, dont les fils en jouissaient dans la deuxième moitié du XVII[e] siècle. Lépinay passa depuis à la famille de Savalette. Charles-Pierre de Savalette de Magnanville, baron de Langes, en reprit le fief le 6 avril 1769.

Lintoye, h. Pressiat. Fief appelé aussi *des Terreaux*, possédé, en 1430, par Jean de Lintoye, qui en passa reconnaissance en faveur de Jean d'Andelot, baron de Pressiat. Au dernier siècle, il était possédé par les chartreux de Montmerle.

Lionnières, commune de Saint-Étienne-du-Bois. *De Lianières, de Lyonnères, Lyonnières.* Seigneurie avec château fort possédée, de 1200 à 1370, par une famille du nom et armes de Lionnières, et à laquelle succéda celle de Corent, qui en jouit aussi fort longtemps. Pierre de Corent ne laissa que deux filles, Jeanne et Marguerite. Humbert Maréchal, seigneur de Meximieux, en qualité de tuteur de la première, vendit Lionnières à Eustache de Chandée, seigneur de Versailleux ; mais cette vente n'ayant pas été consentie par la pupille arrivée à l'âge de majorité, elle fut résiliée par acte du 2 juillet 1471. Marguerite de Corent recueillit la succession de sa sœur et, devenue seule dame de cette terre, la porta en dot à Jacques de Clermont, chevalier, père de Jeanne, femme d'Antoine de Clermont, seigneur de Crolles, dont les descendants en jouirent jusqu'au 2 février 1564, époque où ils l'aliénèrent à Denise de Verges, dame de Mentry, femme de Pierre de Corent, seigneur de la Motte. Philibert de Corent, son fils, mourut sans enfant. Ses héritiers vendirent la seigneurie de Lionnières à Pompée de Dortan, après lequel elle passa à Jacques de Seyturier, écuyer, puis de la famille de ce dernier à celle de Damas et, enfin, à celle de Menthon, qui en jouissait encore en 1775.

Lizieu, h. Civrieux. *Lissieu.* Petit fief possédé, au milieu du

XIIIe siècle, par Guillaume de Lizieu, qui transigea avec l'obédiencier de Bernoud et Étienne de Moiron, au sujet de la vignerie de Civrieux. De la famille de ce Guillaume était Étienne de Lizieu, chevalier, qui prêta l'hommage, en 1271, au chapitre métropolitain de Lyon. Ce fief paraît avoir été éteint dès les premières années du XIVe siècle.

LOEZE, h. Bâgé-la-Ville. *De Luasi*, *Luase*, *Luayse*, *Luaise*, *Loëse.* Fief avec maison forte, moyenne et basse justice, possédé originairement par des gentilshommes qui en portaient le nom. De leur famille était Jeoffroy de Loëze, vivant à la fin du XIIe siècle ; Euvrard de Loëze, qui vendit aux hospitaliers d'Epaisse un mas et les prés de Theissonnières, du consentement de Clémence, sa femme, et de ses enfants ; Béatrix de Louëze, *domicella*, qui donna, en 1238, à la même maison d'Epaisse, sa dîme de la paroisse de Saint-Genis, et Pierre de Loëze, chevalier, qui reçut, en 1304, d'Amé IV, comte de Savoie, confirmation de la moyenne et basse justice sur les hommes. Cette famille s'éteignit vers le milieu du XVe siècle, en la personne d'une fille qui porta la seigneurie de Loëze à Jean Maréchal, damoiseau, mort en 1468, dont les descendants la conservèrent jusqu'au mariage (21 février 1502) d'Anne, fille unique de Jacques Maréchal, avec Jean de Candie, seigneur de la Berruyère. Jacques de Candie, petit-fils de Jean, ne laissa que deux filles. Antoinette, l'aînée, eut la terre de Loëze pour sa part et la porta en dot à David de Rissé, écuyer, seigneur de Cornaton (26 juin 1626), dont la famille en jouissait encore en 1789. Ce fief dépendait du marquisat de Bâgé.

LONGES, commune de Sulignat. *Longua*, Seigneurie. Barthélemy de Saint-Cyr, chevalier, était seigneur de la maison forte de Longes, en 1240. Guy de Saint-Cyr, son fils, damoiseau, en rendit hommage au comte de Savoie, en 1288. Des de Saint-Cyr, cette seigneurie passa aux Sauvage, seigneurs de Marmont. En 1323, Étienne Sauvage de Marmont la laissa à Odet, son fils. Par testament du 14 janvier 1436, Hugonin de Marmont la transmit à Jean, son fils aîné. Louise de Marmont la porta en mariage à Philibert Andrevet, deuxième du nom, dans la famille duquel elle resta jusqu'à Claude Andrevet, chevalier, qui la donna à Jeanne Aleman, sa veuve. Jeanne Aleman convola en deuxièmes noces avec Alexandre-René de Rossi, gentilhomme ordinaire du duc de Savoie et vendit Longes,

le 22 mars 1590, à Hélène d'Aguerre, femme de François de Chabeu, seigneur de Feillens et de Saint-Nizier-le-Désert, qui ne laissa que deux filles. Longes échut à Lucrèce Chabeu, veuve, en 1602, d'Edme de la Forest, seigneur de Grammont, et, en 1649, de Philippe Dinet, écuyer, seigneur de Saint-Romain. Marie-Madeleine Dinet, sa petite-fille, recueillit Longes dans sa succession et le porta en mariage à Jean-Claude Charbonnier, conseiller du roi, qui en reprit le fief en 1670. Il passa depuis à la famille Toublanc, par l'acquisition qu'en fit Jacques Toublanc de M. de Crangeat-Charbonnier, le 9 avril 1739, et enfin à celle de la Bévière, qui en jouit encore, par suite de la vente consentie au prix de 122,000 livres, le 20 octobre 1765, par Jeanne Grand, veuve de Jacques Toublanc, à Antoinette Turban, veuve de Joseph-Ignace-Bernard Garron de la Bévière, ancien capitaine au régiment de Condé. Le château de Longes fut reconstruit en partie en 1671. Suivant Mazade-d'Aveize, sa toiture serait l'œuvre de Mansard, ses jardins et ses avenues auraient été dessinés et exécutés par Le Nôtre. Au dernier siècle, un service régulier se faisait dans la chapelle du château qui vient d'être habilement restaurée.

Lordre, commune de l'Abergement-Clemencia. *L'Ordre, Lordres.* Fief en toute justice et avec maison forte possédé au commencement du xive siècle par Philippe de Laye. En 1327, Guillaume de Laye, son fils, reconnut le tenir du sire de Beaujeu. Vincent de Laye, damoiseau, de Saint-Jean d'Ardière, le vendit, le 28 septembre 1397, moyennant 430 florins d'or, à Josserand de Laye, seigneur de Lurcy. Jean de Laye l'aliéna, le 16 mai 1424, avec les fiefs de Pichod et de Vacheresse, à Antoine de Carion, docteur en droit. De la famille de Carion, Lordre passa en partie à celle des de Sachins, seigneurs de la Mylatière, puis en totalité à celle de Brie. Charlotte de Brie le porta en dot à Philibert de Cajot, écuyer, seigneur de Burnans, après la mort duquel il fut acquis par Honoré de Bellecombe-Veillère, chevalier, qui en reprit le fief en 1678. Jean de Bellecombe le possédait en 1689 et Jeanne de Bellecombe en 1732. La terre de Lordre arriva ensuite à la famille de Montillet. Louis-Honoré de Montillet de Grenaud la vendit, le 28 décembre 1773, au prix de 27,000 livres, à Pierre-Laurent-Marie de Veyle, qui en jouissait lors de la convocation des États-Généraux. Le 20 août 1508, le duc de Savoie avait permis à Guy et à Jean de Carion de faire ériger dans cette seigneu-

rie des fourches patibulaires à deux piliers pour l'exercice de la justice.

Loriol, h. Confrançon. *L'Oriol.* Fief avec château érigé en comté au mois de janvier 1743, en faveur d'Alexandre-Catherine Duport de Montplaisant. Alexandre-Marie-Élisée Duport, comte de Loriol, en reprit le fief le 24 mars 1779. Le château est un des plus importants de la Bresse. Il appartient encore à la famille de Loriol. V. Asnières.

Loyes, commune du canton de Mesimieux. *Pretor-Loiarium, oppidum de Loye, de Loya, Lois, Loies.* Je n'ai pu m'assurer si, comme l'avance Guichenon, la très-ancienne famille qui portait le nom de cette terre n'en posséda jamais la seigneurie. Je le crois cependant, car Bernard de Loyes, chevalier, y était encore possessionné vers 1145. Ce qu'il y a de très-certain, c'est que, vers cette époque, le château en appartenait déjà à Étienne II de Villars, père d'Agnès de Villars, qui le porta en dot, en 1187, à Étienne, sire de Thoire, en Bugey. En 1227, Étienne Ier, sire de Thoire-Villars, engagea à Humbert de Beaujeu, pour 408 livres, plusieurs fiefs, entre autres celui du château de Loyes. Cet engagement fut reconnu, au mois de mars 1253, par Béatrix de Faucigny, veuve d'Étienne et, au mois d'août 1271, par Humbert III, son fils. Il est très-probable que pendant la période qui s'écoula de 1227 à 1253, les sires de Beaujeu cédèrent leurs droits sur ce château, car Guillaume de la Palud, prévôt de Fourvières, après en avoir joui pendant quelques années, le légua par testament, en 1243, à Guy de la Palud, son neveu, chanoine de Lyon. Le 10 avril 1331, Humbert V de Thoire-Villars donna à Humbert VI, son fils, en l'émancipant, sa ville et son château de Loyes, qu'Humbert VII vendit, le 29 octobre 1402, à Amé VII, comte de Savoie, s'en réservant néanmoins la jouissance jusqu'à sa mort, arrivée le 7 mai 1423. Le 26 juin 1432, Amé VII inféoda la seigneurie de Loyes à Philippe de Lévis, vicomte de Lautrec, qui la transmit à Jean de Lévis, son fils. Amédée VIII la racheta de Jean de Lévis, le 1er février 1469. Le duc Philibert l'inféoda de nouveau, le 19 novembre 1497, avec Villars et Gourdans, à René, bâtard de Savoie, sur qui elle fut confisquée quelques années après, puis donnée, le 5 mai 1505, à Marguerite d'Autriche, douairière de Savoie, qui en jouit jusqu'à sa mort. En 1520, René rentra en possession de Loyes, qu'Henrie, sa petite-fille, porta en mariage à Melchior des Prés, chevalier, dont le fils, Emmanuel-Philibert,

mourant sans enfant, la laissa à Jacques-Honorat de la Baume, comte de Suze, son neveu. La veuve de ce dernier, Françoise-Apronne de Porcelet, la possédait en 1650, au double titre de donataire et d'héritière. Après la mort de cette dame, Louis de Suze, évêque de Viviers, et ses autres cohéritiers la vendirent, le 4 septembre 1666, à Pierre Perrachon, conseiller du roi, dont le fils, Alexandre-Louis Perrachon, comte de Varax, la revendit, vers 1710, à la famille Dervieu de Villieux, qui la posséda en titre de baronnie jusqu'à la Révolution.

Lozier, h. Chavannes-sur-Reyssouze. Fief avec maison forte, appelée anciennement Montrichier. André de Chacipol, qui en était seigneur en 1394, le vendit à Girard de Thurey, chevalier, seigneur de Noyers, lequel le céda, le 22 mai 1398, à Guyot Freyard. Il passa depuis à la famille de Valière. Jean de Valière en était seigneur en 1441, et Philibert de Valière en 1492. Jean, fils de ce dernier, quitta le nom de Valière pour porter uniquement celui de Lozier. Ce fut lui qui aliéna la justice de cette terre à Laurent de Gorrevod, comte de Pout-de-Vaux. La seigneurie de Lozier arriva ensuite, par voie d'alliances, à Claude Baland, capitaine et bailli de Pont-de-Vaux, puis à Jacques Ruffin, sieur du Pontet, qui acquit, le 26 août 1633, le droit de porter le nom et les armes de Lozier. Les descendants de Jacques Ruffin jouissaient encore de Lozier en 1789.

Lugny, commune de Vescours. *Domus de Lugniaco*. Fief avec maison forte possédé, en 1272, par Guillaume de Feillens, damoiseau, qui le tenait du fief de Hugues de Châtillon. Ce fief était possédé, au xviie siècle, par la famille Ruffin de Lozier. Il passa depuis à celle de Mareste, qui le vendit, le 29 novembre 1702, à Nicolas Desbois, écuyer, seigneur de Montalibord, dont le fils en fournit le dénombrement le 15 juillet 1704.

Luisandre, commune de Péronnas. Fief possédé, en 1602, par Claude du Mont, qui le légua à Laurent Faret, bourgeois de Bourg, lequel en fournit le dénombrement en 1615. Marie Faret, fille de Laurent et de Marthe Pavillon, laissa Luisandre à sa mère. Celle-ci le transmit à Bonaventure de Thévenet, prêtre, son fils d'un premier lit, dont hérita la famille de Harville. Françoise de Harville le porta en mariage à Gaspard-Éléonor Palatin de Dio, marquis de Montperroux. Isabelle-Françoise de Harville, veuve d'Éléonor-Fran-

çois, comte Palatin de Dio, le vendit, le 19 mai 1741, à Isabelle-Françoise-Madeleine d'Anlezy, femme de feu François-Mamert de Conzié, laquelle, par son testament du 15 avril 1768, le donna à ses deux fils, Louis-François-Marc-Hilaire de Conzié, évêque d'Arras, et François-Joachim-Mamert de Conzié, évêque de Saint-Omer, qui en reprirent le fief le 15 décembre 1772.

Luyseis, commune de Neuville-sur-Renon. *De Lusciaco, de Luziaco, Luyseys, Luseys, Luseis, Luysez, Luyseiz.* Le château fort de Luyseis était possédé originairement par des gentilshommes qui en portaient le nom. En 1103, il appartenait à la famille de Châtillon, par suite du mariage d'Humbert de Châtillon avec la fille de Bérard de Luyseis. Josserande, fille d'Étienne de Châtillon, le porta en dot à Perraud de Chabeu, qui en fit hommage au comte de Savoie et le transmit à ses descendants, seigneurs de Pionneins et de Feillens. En 1650, on voyait encore quelques ruines de ce château. Aujourd'hui, il n'en reste pas trace, ni de l'église, ni de la chapelle, ni du village. Le nom de Luyseis est même inconnu dans le pays. Le nom de *poype de Saint-Jacques*, laissé à un énorme *tumulus*, est tout ce qui peut rappeler cette paroisse morte.

Maillard, commune de Châtillon-sur-Chalaronne. Petit fief possédé, en 1789, par M. Humbert, juge de Châtillon.

Maillard, commune de Lent. Fief possédé, en 1539, par Aymé de Malyvert, puis par la famille de Pigna. Vers le milieu du XVII[e] siècle, il fut acquis par Claudine, fille de Claude Cocon, avocat au présidial de Bourg, qui le fit entrer, par son mariage, dans la famille de Saint-Martin. Le 26 juin 1738, Marguerite de Millerey, veuve de Joseph de Saint-Martin et fille de Joseph de Millerey et de Françoise de Saint-Martin, le vendit à Claude Cizeron, écuyer. En 1772, il était dans la famille Agniel de la Vernouze. Ce fief n'avait pas de maison forte.

Malatrait, h. Marboz. *Malatray.* Fief avec maison forte bâtie, en 1369, par Girard de Berchod, damoiseau, châtelain de Foissiat. Cette terre resta dans la famille de Berchod jusqu'à Marguerite, fille et unique héritière de Jean de Berchod, écuyer, qui épousa, en 1467, Claude de Bécerel, seigneur de Marlia, dont les descendants jouissaient encore de Malatrait au dernier siècle

Malaval, h. Marboz. Fief avec château possédé, dès la première

moitié du XIV[e] siècle, par une noble famille du nom de Malaval, qui s'éteignit vers 1530. Il passa, à cette époque, par donation, à Antoine de Chavannes, chevalier, qui ne laissa qu'un fils, mort sans enfant, et plusieurs filles qui se partagèrent la succession de leur frère, le 12 juin 1607. Par un autre partage, postérieur entre les cohéritiers des filles d'Antoine de Chavannes, Malaval échut à Catherine de Charno, femme de Charles de la Roche, seigneur du Sauvage, dont la fille, Marie, le porta en mariage à Jean de Seyturier, écuyer, seigneur du Tillet, lequel le détenait en 1650. Ce fief passa depuis à la famille de Bécerel, qui en jouissait au dernier siècle.

MANTENAY, commune du canton de Saint-Trivier-de-Courtes. *In Montanaco ; in villa Mentoniaco, de Mentonaco, de Mantennio, de Mantonaco, de Menthonay, Mentoney, Mantenay*. Seigneurie possédée d'abord par des gentilshommes qui en portaient le nom, et dont les plus anciens sont Stelquin de Mantenay, fils d'une dame appelée Blismode, Humbert et Ponce, chevaliers, vivant tous à la fin du XI[e] et dans le cours du XII[e] siècle. Leur famille s'éteignit, je crois, en la personne de Mayeul de Mantenay, qui fit hommage au comte Amé de Savoie, seigneur de Bresse, en septembre 1272. Après lui. sa seigneurie passa aux Buchet, seigneurs d'Ars et de la Colonge. Louis et Jean Buchet la vendirent à Philippe de Lancy, vivant en 1400, dont le fils Claude en reprit le fief, le 2 décembre 1443. Claudine, fille aussi de Philippe de Lancy, eut une part de la terre de Mantenay qu'elle porta en mariage à Jean de Chavannes, seigneur de Saint-Sulpice. Renée de Chavannes, leur fille, femme de Joachim de Montregnard, se qualifiait dame de Mantenay en 1531. Jean de Cluny était seigneur, en 1545, de tout Mantenay, qu'il laissa à ses deux fils, François et Maximilien, lesquels le vendirent, le 25 juillet 1581, à Charles d'Oncieux, écuyer, père de Louis d'Oncieux. La succession de ce dernier se partagea entre ses deux filles. Mantenay échut à Esther, femme de Guillaume de Champier. Cette dame en jouissait en 1650. Ses héritiers le possédaient d'une manière indivise en 1689. Mantenay, qui avait le titre de baronnie, fut uni en dernier lieu au duché de Pont-de-Vaux. Le château est détruit depuis fort longtemps.

MARBOZ, commune du canton de Coligny. *Marbosium, de Marbo, de Marbosco, Marbout, Marbos*. Cette seigneurie resta possédée, en toute souveraineté, par les sires de Coligny, depuis le X[e] siècle jus-

qu'aux premières années du XIIIe, où Béatrix, fille de Hugues de Coligny, la porta en mariage à Albert II, sire de la Tour du Pin. Cet Albert de la Tour accorda, en 1259, aux habitants, une charte de franchises et des libertés municipales qui furent confirmées par ses successeurs en 1352, 1427 et 1471. Humbert de la Tour, fils et successeur d'Albert II, ne sut conserver ni l'indépendance, ni même la possession de sa seigneurie : en 1274 Othon, comte palatin de Bourgogne, le contraignit à la reconnaître de son fief et puis à la lui céder quelques années plus tard, à la suite d'une guerre dans laquelle Marboz fut pris de vive force par Amé IV de Savoie. Le 17 octobre 1285, Othon abandonna ses droits sur Marboz à Robert, duc de Bourgogne, lequel les céda par voie d'échange, le 15 octobre 1289, au comte Amé de Savoie. Les comtes de Savoie conservèrent cette belle terre unie à leur domaine jusqu'au 4 juillet 1359, époque où le comte Vert la donna à Guillaume de la Baume, seigneur de l'Abergement, dont les descendants en jouirent, en titre de baronnie et comme une dépendance du comté de Montrevel, jusqu'à la Révolution. L'ancien château est complétement détruit.

Marcel, commune de Saint-Jean-de-Niost. Petit fief avec château possédé, en 1785, par la famille de Montherot qui le vendit, le 20 février 1786, à M. de Saint-Innocent.

Margnolas, commune de Tramoyes. Fief démembré du marquisat de Miribel et possédé, depuis la fin du XVIIe siècle jusque vers 1750, par la famille Chapuis, qui le céda à Gilbert de la Font-de-Juis, lequel le donna à son fils Jean-Marie de la Font-de-Juis, par contrat de mariage du 9 novembre 1761. Ce dernier en fournit le dénombrement en 1774. Le château de Margnolas appartenait, en 1789, à la famille Vincent.

Marillat, h. Viriat. *Marlia.* Fief inféodé vers 1330, par Aymon, comte de Savoie, à Galois de la Baume, chevalier, seigneur de Valufin, qui le vendit à Jacquet de Rougemont. Ce dernier, mourant sans enfant, le légua, par son testament du 1er décembre 1347, à Jean de Bécerel, son neveu, dans la famille duquel il resta jusqu'à Claude de Bécerel, dont la fille unique, Huguette, le porta en dot à Claude Damas du Rousset, écuyer, qui en reprit le fief le 13 mars 1648. Marillat passa depuis à la famille Charbonnier de Crangeat, qui en jouissait en 1789.

Marmont, commune de Bény. *Marmont-en-Revermont.* Fief possédé d'abord par la maison de Bourgogne. Robert, duc de Bourgogne, le vendit au mois de mai 1289, à Jean d'Andelot, seigneur du Bois, dans la famille duquel il resta jusqu'à Jean-Baptiste d'Andelot, baron de Pressia, mort en 1635, qui ne laissa que deux filles. Marmont échut à l'aînée Anne, femme en premières noces de Jean de Foudras, puis en deuxièmes de François de Meyria. Il passa depuis à Anne-Thérèse Bachod, veuve de Jean-Joseph Grefferat, bourgeois de Cuisiat, qui le vendit le 31 décembre 1719, à François-Alexis de Viallet, écuyer, dont le fils en reprit le fief le 19 juillet 1775.

Marmont, h. Vonnas. *De Marmonte, Malmont.* Seigneurie avec château fort, justice moyenne et basse, possédée d'abord par des gentilshommes du nom de Sauvage, et dont les plus anciens connus sont Étienne le Sauvage, damoiseau, vivant en 1200-1230, Jean le Sauvage, son fils, qui reconnut, en 1272, tenir d'Amé de Savoie, seigneur de Bresse, « sa maison de Marmont avec toute sa forteresse, sa poype et ses fossés, » Guillaume Geoffroy, Etienne, chevalier, tous successivement seigneurs de la terre de Marmont, dont les descendants prirent le nom en échange du leur. Le 2 novembre 1392, Pierre de Marmont, fils d'Odet et petit-fils d'Étienne le Sauvage, reçut une nouvelle investiture du comte de Savoie pour sa seigneurie, qu'il transmit à Hugonin, son fils, lequel, par son testament du 14 juin 1436, la légua à Jean de Marmont, son premier-né, père de Jacques de Marmont, chevalier. Ce dernier ne laissa d'Aimée de Verfay, son épouse, que deux filles. Louise, l'aînée, fut son héritière et porta Marmont en mariage, en 1460, à Philibert Andrevet, seigneur de Corsant. De la famille des Andrevet cette terre passa, en 1524, en celle de la Poype, par le mariage de Claudine, fille unique de Philibert Andrevet, troisième du nom, avec Humbert de la Poype, seigneur de Serrières, dont les descendants en reprirent le fief en 1648, 1671, 1689, 1700 et 1760, et en jouissaient encore en 1789. Il ne reste plus aujourd'hui du château qu'une poype déjà bien abaissée. Au moyen âge, le Jeudi-Saint, il se faisait à la porte du château de Marmont une distribution de pain de seigle à tous les pauvres qui se présentaient. Par son testament du 14 janvier 1436, Hugonin de Marmont enjoignit à ses deux fils, à Jean son successeur, et à Guy, seigneur de Béost, de continuer cette aumône à laquelle il affecta, à perpétuité, le produit de sa dîme de Saint-Paul de Varax. En vertu

d'un partage en date du 24 janvier 1437, le seigneur de Marmont resta seul chargé de ce service.

Marmont–Curtiat, h. Curciat–Dongalon. *De Malo-Monte* ; *Malmont*. Fief qui paraît avoir été possédé d'abord par une famille qui en portait le nom. De cette famille était Étienne de Marmont, damoiseau, vivant en 1316. Du milieu du xive jusqu'au commencement du xvie siècle, ce fief appartint à la famille de Tarlet. Il en sortit par le mariage de Claudine de Tarlet avec Philibert de Chévriers, seigneur de Saint-Mauris, dont les descendants le possédèrent jusqu'à Philiberte de Chévriers, qui le porta en dot à Jean-Louis de Seyturier, écuyer, seigneur de Beauregard. Ce dernier le vendit à Matthieu Jaquinot, qui en reprit le fief le 11 mars 1648. Il passa ensuite aux Legrand, puis à Élisabeth Rémond, veuve en premières noces d'Alexandre Legrand, écuyer, et femme en deuxièmes de Charles-Martin de Choisey, laquelle le donna, le 22 octobre 1724, à Henri-Alexandre Rémond, son neveu, écuyer, qui le légua à Henri-Alexandre-Eugène Le Bail d'Argenteuil, capitaine de cavalerie, dont la famille en jouissait encore en 1789, concurremment avec celles de Mairetet, de Thorey et d'Eremond.

Marmont-Vandeins, commune de Vandeins. Petit fief sans justice possédé, en 1450, par Jean de Bochard, damoiseau, et Philippine des Granges, sa femme, qui le vendirent, le 11 avril 1461, à Hugonin, seigneur de Chandée, lequel le revendit, le 7 janvier 1469, à Claude de Tarlet, seigneur de Marciat. La famille de Tarlet s'éteignit en la personne de Claudine de Tarlet, dame de Saint-Mauris, en Mâconnais, qui transmit le fief de Marmont-Vandeins à Gaspard de Chévriers, son petit-fils, seigneur de la Saugerée et de Duysiat.

Marzolas, h. Rignieu-le-Franc. *Marsola*, *Marzola*. Fief avec maison forte possédé, en 1308, par Barthélemy de Marzolas lequel, ou son petit-fils, avec Jeanne, sa sœur, reconnurent, le 1er mai 1335, et le 2 août 1346, le tenir en fief lige du sire de Beaujeu. Barthélemy de Marzolas ne laissa que deux filles, Jeannette et Perronnette, qui étaient sous la tutelle de Pierre de Mons en 1349. Ce Pierre de Mons était marié avec une Guillemette de Marzola, laquelle, de l'autorité de son mari, donna son dénombrement du fief de Marzolas au sire de Beaujeu, le 22 juin 1351. Cette terre, quelques années après, fut partagée entre plusieurs familles. Une partie passa à Étienne de la

Teyssonnière, damoiseau, qui en rendit hommage, le 14 février 1363, à Philippe Le Merle, de Chalamont. Les droits d'Étienne de la Teyssonnière lui provenaient du chef de sa femme, Isabelle, fille d'Hugues Prévôt de Chaveyriat et de Marguerite de Marzolas.

MEILLONNAS, commune du canton de Treffort. *In villa Miloniaco, de Mellionaco, Mellyona, Mellona, Melionaz, Melionas.* Cette seigneurie, possédée d'abord par les sires de Coligny jusqu'aux premières années du XIIIe siècle, passa successivement aux sires de la Tour du Pin, aux dauphins de Viennois, aux comtes palatins de Bourgogne, puis, en 1289, au comte Amé IV de Savoie. Vers 1325 Edouard, comte de Savoie, la donna à Humbert de Corgenon, bailli de Bresse, qui le transmit à Humbert, son second fils, lequel en fit bâtir le château et obtint concession de la justice haute, moyenne et basse. Jean de Corgenon, vivant en 1380, ne laissa que deux filles. La seigneurie de Meillonnas échut à l'aînée, Aimée, femme d'Urbain de la Chambre, dont elle eut Claude de la Chambre, père de Bonne de la Chambre, qui porta Meillonnas en mariage à Philibert de Seyssel, seigneur d'Aix. Philibert de Seyssel transmit sa seigneurie à ses deux fils, Gabriel et Louis, qui la possédèrent quelque temps indivise et reçurent, en 1460, le droit d'y ériger des fourches patibulaires à quatre piliers. Françoise de la Chambre, femme de Gabriel de Seyssel, resté seul seigneur de Meillonnas, recueillit la succession de François-Philibert de Seyssel, son fils, mort jeune, et la laissa, par son testament du 21 novembre 1529, à Charles de la Chambre, son neveu, « à la charge de porter le nom et les armes pures de Seyssel. » La terre de Meillonnas resta dans la famille de la Chambre-Seyssel jusqu'au 22 janvier 1740, époque où Victor-Amé de Seyssel Asinari la vendit, au prix de 61,900 livres, à Nicolas de Marron, écuyer, dont la postérité en jouissait encore, en titre de baronnie, lors de la convocation des États-Généraux.

MÉPILLAT, commune du canton de Pont-de-Veyle. *In villa Mispiliaco, de Mespiliaco, Mespliaci, Mispillia, Mespeillie, Mespillie, Mespilleu, Mespillieu, Mespillia, Mepiliat.* La maison forte et la seigneurie de Mépillat était possédées, vers 1380, par Étienne de Franc, demoiseau.

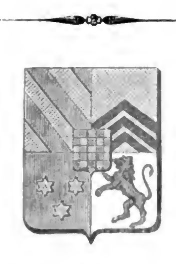
M. C. GUIGUE.

(*La suite prochainement*)

LES
BARONNIES DU VELAY

ROCHE-EN-RÉGNIER

(*Suite* *.)



V.

MAISON DE LÉVIS-VENTADOUR.

En rentrant dans la maison de Lévis, d'où elle était sortie plus d'un siècle auparavant par l'incurie d'un prodigue, la baronnie de Roche-en-Régnier ne rencontrait encore que des maîtres étrangers ayant sur les bords du Rhône, en pays de Vivarais, leur résidence, leurs traditions domestiques, leur passé et leur avenir.

La seigneurie de la Voute était un de ces beaux domaines que Philippa de Fay, la grande héritière, portait par mariage, en 1213, dans la maison des comtes de Valentinois. Elle n'eut qu'une fille, et, en l'épousant, Pierre Bermond, cadet de la maison d'Anduze, une des plus illustres du bas Languedoc, devint baron de la Voute, et transmit cette baronnie à sa postérité.

Au commencement du XIVe siècle, Louis de Bermond d'Anduze et Marguerite d'Apchen, n'ayant que deux filles, marièrent Antoinette, par contrat du 11 novembre 1428, à Philippe de Lévis, quatrième du nom, vicomte de Lautrec, baron de Roche-en-Régnier, et

* Voyez 3e liv., mars 1873, p. 122.

lui firent donation de la terre de la Voute qui devint, par la volonté d'Antoinette de Bermond, l'apanage d'une branche cadette.

Bermond de Lévis, second fils de Philippe IV, portant le nom de son grand-père maternel, fut le fondateur et le chef de cette branche. Une transaction avec Antoine de Lévis, son frère aîné, à la date du 12 octobre 1441, lui assura pour légitime du côté paternel la terre de Miribel en Forez, et du côté maternel la terre de la Voute en Vivarais. Par ce partage, il n'avait rien à prétendre, ni pour lui ni pour les siens, dans les seigneuries d'Annonay et de Roche-en-Régnier, qui restèrent en effet à la branche aînée jusqu'au jour où elle s'éteignit, et auxquelles les successeurs de Bermond ne purent revenir que par le bénéfice éventuel des substitutions stipulées dans les actes de famille. Agnès de Châteaumorand, qu'il épousait le 14 janvier 1422, lui apporta en dot quelques autres seigneuries qui passèrent à Jacques, leur fils cadet, et au rameau de Châteaumorand dont il est l'auteur.

Ce Bermond de Lévis acquit de la réputation au recouvrement de la Guyenne sur les Anglais et mourut fort âgé, en 1487, ayant élu sa sépulture dans l'abbaye de Saint-Ruf, près de Valence, où sans doute les Bermond d'Anduze avaient leur tombeau [1].

Son fils Louis de Lévis, qui lui succéda à la Voute, était chambellan de Charles VIII qu'il suivit dans l'expédition de Naples. Il manifesta des prétentions sur le comté de Villars, mais elles restèrent sans succès quoique le duc de Bourbon lui eût cédé, le 7 décembre 1492, tous les droits qu'il y avait lui-même par suite de son mariage avec Blanche de Ventadour, contracté le 12 juillet 1482 ; leurs enfants ajoutèrent ce nom à celui de Lévis.

Gilbert Ier, héritier institué de son aïeul maternel, en prit le nom et les armes, et fut à la fois baron de la Voute, seigneur de Vauvert, comte de Ventadour. Élevé comme enfant d'honneur de Charles VIII, il devint son pannetier en 1496. Avant de courir les périls de la guerre d'Italie, il avait fait son testament ; mais une blessure reçue à Marignan ou à Pavie ne l'empêcha pas de vivre jusqu'en 1529.

[1] *Histoire des grands officiers de la Couronne.* — *Mémoires historiques sur Annonay.* — *Album du Vivarais.* — M. le curé Fraisse ne s'est pas trompé en constatant que Bermond de Lévis était seigneur de Montregard, en Velay, en 1440, et Louis de Lévis, son fils, en 1462, car cette seigneurie appartenait à l'origine à Guillaume de Poitiers, IIe par sa mère Luce de Beaudiné, dame de Cornillon ; et devait être tombée par là dans la maison de la Voûte.

Comme son père et son aïeul, il alla reposer dans l'abbaye de Saint-Ruf. C'est lui qui, en 1525, commença contre Louise de Savoie, contre le procureur général et contre Charles de Bourbon-Montpensier, alors rebelle et fugitif, le procès en revendication des terres d'Annonay et de Roche-en-Régnier qui ne fut terminé qu'environ cinquante-six ans après par l'arrêt du Conseil du 23 août 1582. De Jacqueline Dumas, fille unique du grand-maître des eaux et forêts de France, qu'il avait épousée en 1498, il eut trois filles, dont une trouva alliance dans la maison de Crussol, et un fils qui fut Gilbert de Lévis, deuxième du nom.

Ce second Gilbert de Lévis, comte de Ventadour, baron de la Voute et seigneur de Vauvert, était enfant d'honneur de François Ier en 1524 et son pannetier en 1531. C'est lui qui dans le voyage de 1533 accompagnait le roi au Puy sous le titre de comte de Villars [1], car, ainsi qu'on l'a vu, son aïeul avait revendiqué ce comté et l'affaire ne fut même terminée que par Anne de Ventadour, en 1605, au moyen d'une sentence arbitrale [2]. Il mourut en 1547, n'ayant atteint que l'âge de quarante-six ans, mais laissant de Suzanne de Laire, fille de Jacques de Laire, seigneur de Cornillon, et d'Antoinette de Tournon, qu'il avait épousée en 1538, plusieurs enfants dont une fille Jacqueline de Lévis, mariée à François de Chalencon, seigneur de Rochebaron, et un fils qui fut le premier baron de Roche de la maison de la Voute.

En effet Gilbert de Lévis, troisième du nom, reprit en 1560 le procès relatif aux substitutions des terres d'Annonay et de Roche-en-Régnier, et obtint, le 23 août 1582, cet arrêt du Conseil, si souvent cité, qui déclarait ouvertes ces substitutions en la personne de Gilbert Ier. En 1585, il poursuivit aussi le duc de Mayenne en désistement du marquisat de Villars, mais sans y avoir le même succès. On lui attribue la construction de la chapelle Sainte-Croix du château de la Voute, dont quelques fines sculptures de la Renaissance survivent aux outrages des hommes et du temps, et qui devint le tombeau des Lévis-Ventadour [3]. Si ses actes comme seigneur de Roche sont rares, nous avons vu du moins que le 21 décembre 1582 Paul Magnin, son procureur, était venu prendre possession des châ-

[1] Etienne Médicis, *Chroniques.*
[2] A. Poncer, *Mémoires historiques sur la ville d'Annonay*, t. I, p. 91.
[3] A. du Boys, *Album du Vivarais*, p. 140.

teaux de la baronnie dont les clefs lui furent livrées par Jean Torillon, le procureur de François de Bourbon-Montpensier. Gilbert de Lévis mourut à la Voute en 1591, chargé de titres et d'honneurs, car il avait été gentilhomme de la chambre du roi depuis 1555, gouverneur ou sénéchal du Limousin depuis 1571, gouverneur du Lyonnais, Forez et Beaujolais depuis 1578. Pour lui la terre de Ventadour avait été titrée de duché en cette même année 1578, et érigée en duché-pairie en 1589. Enfin, il avait été compris dans la première promotion de l'ordre du Saint-Esprit. Tant de faveurs s'expliquent par les services qu'il rendit à Henri III au cours des guerres civiles, et aussi par l'alliance qu'il avait contractée à Fontainebleau, en présence du roi, le 25 juin 1553, avec Catherine de Montmorency, fille d'Anne, connétable de France, et de Madeleine de Savoie, dont il eut un autre Gilbert, mort jeune, et Anne de Lévis, qui ajouta encore aux grandeurs de sa maison.

Anne de Lévis, duc de Ventadour, pair de France, comte de la Voute, baron de Cornillon, Vauvert, Annonay, Roche-en-Régnier, et autres seigneuries, fit en effet grande figure en son temps. Très-jeune il suivit en Flandre le duc d'Alençon, et on vanta beaucoup à la cour sa conduite dans cette campagne [1]. En Limousin, où il succéda au gouvernement de son père, il affaiblit considérablement le parti de la Ligue, et ne rendit pas de moindres services à la cause de Henri IV en Languedoc, où il secondait comme lieutenant-général, jusqu'en 1622, son oncle le duc de Montmorency qui en était gouverneur. Une portion de la province obéissait alors à du Bouchage, le nouveau duc de Joyeuse qui avec son frère le cardinal, comme hommes des Guise et comme barons de Saint-Didier, avaient grande autorité sur les ligueurs du Velay ; de même que le duc de Ventadour, baron de Roche-en-Régnier, y favorisait de toute manière le sénéchal de Chaste et les royalistes dont il était le chef.

En 1594, il arriva à Pradelles le 2 août, et le 5 avec de Chaste, qui était venu le joindre, il s'approcha du Puy. Ventadour distribua une partie de ses quatre mille soldats à Brive ou dans les environs et s'établit avec le reste à Mons, dont la dame de Saint-Vidal lui rendit le château. La ville, sommée par un trompette au nom du lieutenant-général de se soumettre à l'autorité du roi, répondit qu'elle attendrait de connaître le vœu du parlement de Tou-

[1] Poncer, *Mémoires historiques sur Annonay*, t. I, p. 89.

louse et la décision du pape. Dans une sortie, les ligueurs échangèrent même quelques coups de feu avec les troupes du duc qui, voyant bien qu'il ne pourrait vaincre cette obstination sans les lenteurs et les dommages d'un siége régulier, donna, le 12 août, de son camp de Mons, une ordonnance pour la convocation des États, et s'éloigna du Velay où, au mois d'octobre suivant, Jacques Mitte de Miolans, sieur de Chevrières, vint par ordre du connétable le remplacer [1].

Cependant, la nouvelle de la pacification du Languedoc était enfin arrivée au Puy le 5 août 1596 et y avait été saluée par des transports de joie publique [2]. Bien plus, en 1599, Joyeuse avait renoncé à son commandement en reprenant son habit de capucin, et le duc de Ventadour, resté seul lieutenant-général dans la province, avait eu la satisfaction d'en ouvrir à Pézénas les États-Généraux, cette fois réunis en une seule assemblée. L'évêque du Puy et l'envoyé du vicomte de Polignac y assistèrent. La session terminée, le duc de Ventadour se met en voyage avec sa femme (Marguerite de Montmorency), pour faire reconnaître son autorité dans toutes les villes qui avaient été du département du duc de Joyeuse [3].

Il arriva au Puy le 12 octobre 1599, après avoir couché la veille au Bouchet-Saint-Nicolas, chez Pierre de la Rodde, sieur de Châteauneuf, relevé depuis quelques mois, par lettres d'abolition, de toutes les poursuites exercées contre lui à la suite du combat singulier où Saint-Vidal, le héros de la Ligue en Velay, avait trouvé la mort. La ville, si opiniâtrement ligueuse, avait à faire oublier au duc de Ventadour sa résistance de l'année 1594, et, devenue enfin royaliste, elle n'épargna rien pour le fêter. Elle fit retentir à son approche ses cloches et ses canons, tendit ses rues des plus belles tapisseries, arma ses citoyens d'arquebuses pacifiques, se rendit à sa rencontre jusqu'à Vals, précédée des officiers de justice, et les consuls l'attendirent à la porte Panessac pour lui présenter ces clefs qui, dans son premier voyage, lui avaient été un peu dédaigneusement refusées. On n'aurait pas rendu plus d'honneurs au duc de Montmorency, le

[1] Sur tous ces faits de guerre civile, les historiens du Velay, Arnaud, Maudet, de Vinols, copient ou colorent la chronique encore inédite de Jean Burel, très-malheureusement incomplète par la perte de quelques pages en ce qui concerne cette expédition du duc de Ventadour.

[2] Arnaud, *Histoire du Velay*, t. II, pp. 21, 22 et 34.

[3] D. Vaissette, *Histoire du Languedoc*, t. V, pp. 490 et 491.

gouverneur de la province. Jacques de Serres, le nouvel évêque. originaire du Vivarais et qui devait son siége au duc de Ventadour, fut sans doute pour quelque chose dans cette bonne réception, car par une flatterie qui réveillait ce souvenir, on avait marié leurs armes à celles du roi et de la ville dans les décorations de la porte Panessac. Le lieutenant-général y resta jusqu'au 20, c'est-à-dire huit jours, et laissa en partant, comme hommage de piété, quelques dons à l'église cathédrale [1].

Rien n'indique que dans cette circonstance il ait visité la baronnie, quoique peu de mois auparavant il eût obtenu d'Henri IV, qu'il servait avec zèle, de nouvelles lettres-patentes amplement confirmatives pour le marché du mardi de chaque semaine et pour les trois foires annuelles des 20 janvier, 16 août et 8 décembre, établies à Roche depuis le XIVe siècle et discontinuées pendant la guerre civile. Ces lettres furent publiées et enregistrées à la cour du sénéchal, le 28 de mai 1599 [2]. La ville à cette époque était à peine débarrassée de la garnison ligueuse que le capitaine Hautvillar, profitant de l'absence des seigneurs et de l'abandon où elle avait été laissée pendant soixante années de litige, avait réussi à y introduire. Surpris à son tour et retenu prisonnier au château de Polignac, ce capitaine s'était bien engagé, en 1594, à rendre la place pour prix de sa délivrance, mais par réflexion il manqua à sa promesse, et même, à la fin de 1595, les troupes royalistes et les paysans des environs de Saint-Didier, à qui on donna le nom de *Croquans*, qui s'étaient réunis pour venir en déloger les ligueurs, s'y firent tailler en pièces par de Lestrange, dans un combat dont la prairie dite *Batailles* conserve le souvenir, et qui, outre les morts, leur coûta quatre-vingts prisonniers, dont une partie fut laissée à Roche [3].

Artias du moins, l'autre place forte de la baronnie, n'avait pas été pendant les troubles soumis au parti de la Ligue, car de Chastes y tint presque constamment une garnison royaliste.

Le duc de Ventadour dut donc se borner à y envoyer du Puy ses instructions et peut-être à remplacer le bailli, Benjamin de Saint-

[1] Arnaud, *Histoire du Velay*, t. II, p. 81 ; — F. Théodore, *Histoire de Notre-Dame du Puy*, p. 402 ; — R. P. Caillau, *Les gloires de Notre-Dame du Puy*, pp. 255 et 386.

[2] Arnaud, *Histoire du Velay*, t. II, p. 80.

[3] Arnaud, *Histoire du Velay*, t. II, pp. 4, 14, 15 ; — L. de Vinols, *Hist. des guerres de religion en Velay*, p. 315 ; — *Lettre du maire de la ville de Roche* du 9 mai 1857.

Vidal, que Gilbert de la Voute, son père, avait institué en 1583 et qui depuis était décédé.

On a du reste la mesure de l'ascendant qu'il exerçait en Velay dans la délibération des États du 10 mai 1602 qui accorde au sieur Dalbon, son secrétaire, « une somme de 511 écus en reconnaissance « des peines qu'il avait prises pour le pays et pour l'émolument « d'expéditions obtenues du lieutenant général [1]. »

Les affaires publiques le ramenèrent au Puy en l'année 1606. Il y vint en commission avec Eustache de Reffuge, conseiller d'État, pour vérifier et liquider les dépenses faites, les dettes contractées par le pays à l'occasion de la guerre civile, et dont le règlement s'éleva à la somme de 268,512 livres, 14 sols. Arrivés le 21 novembre, ils repartirent le 16 décembre [2], et il ne paraît pas que dans ce nouveau voyage le duc de Ventadour ait non plus honoré de sa présence la ville de Roche-en-Régnier dont le château, de même que celui d'Artias, abandonné par ses maîtres pendant ces longues discussions, était devenu inhabitable. Il s'occupa néanmoins de ses affaires privées, car le 28 de novembre il reçut « à l'évêché, étant assis dans « une chaise, l'hommage de noble et religieuse personne Nicolas de « Fay, seigneur et prieur de Chamalières, pour tout ce qu'il possé- « dait en fief franc dans l'étendue de la baronnie de Roche, » et il est mentionné dans un acte passé à la Sauve-Bénite, le 24 octobre 1679, que le duc de Ventadour reçut dans la même circonstance l'hommage des autres seigneurs dont les terres relevaient de sa baronnie [3].

D'étroites alliances unissaient les Ventadour aux Montmorency, gouverneurs de père en fils du Languedoc. Anne de Lévis, neveu par Catherine sa mère du vieux connétable Anne de Montmorency, devint son gendre, le 25 juin 1593, en épousant dans la ville d'Alais, Marguerite, fille d'Henri Ier, duc de Damville, cette *bonne Duchesse,* comme on disait en Vivarais, qui mourut à Paris le 3 décembre 1660, au grand âge de quatre-vingt-huit ans, mais fut enterrée à la Voute en odeur de sainteté [4].

Anne de Ventadour, qui en 1594 avait représenté au sacre

[1] Archives de la Haute-Loire, *Procès-verbaux des Etats du Velay.*
[2] Arnaud, *Histoire du Velay,* t. II, pp. 93 et 94.
[3] *Documents particuliers.*
[4] A. du Boys, *Album du Vivarais*, pp. 143, 144 et 145.

d'Henri IV le comte de Champagne, fit avec éclat l'ouverture des États-Généraux de Languedoc le 8 novembre 1622 et mourut à Beaucaire le 3 décembre suivant, d'un chagrin de cour, à la suite de quelque manquement de parole de la reine Marie de Médicis [1].

Aucun de ses fils ne porta si haut que lui l'honneur de sa maison.

Des deux plus jeunes, l'un, Anne de Lévis, dom d'Aubrac, baron de Douzenac, trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, archevèque de Bourges en 1649, mourut en 1662, âgé de 57 ans; l'autre, Louis-Hercule, jésuite, sacré évêque de Mirepoix le 19 décembre 1655, mourut en janvier 1679.

L'aîné de tous, Henri de Lévis, bien qu'il eût ajouté à son titre de duc de Ventadour celui de prince de Montbroisson et qu'il eût obtenu de bonne heure, par son père, la survivance de la lieutenance générale de Languedoc, ne tarda pas à prendre en dégoût son rang et ses grandeurs. N'ayant point d'enfant de Marie-Louise de Luxembourg, princesse de Tingry, sa femme, ils résolurent de quitter la vie du monde, et après avoir volontairement renoncé à leur mariage, avec l'approbation de l'Église, devant un grand concours de parents et de curieux attirés par une semblable cérémonie, la princesse s'en alla prendre l'habit des Carmélites à Chambéry, dont elle fonda le monastère, et le duc s'engageant dans les ordres devint chanoine de Notre-Dame de Paris, directeur général des séminaires, et ne mourut que le 14 octobre 1680, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Par un acte du 23 mai 1631, devant Pierre Muret et Étienne Le Roy, notaires au Châtelet de Paris, Henri de Lévis s'était démis du duché de Ventadour en faveur de Charles de Lévis, marquis d'Annonay, son frère, disant : « Qu'ayant esté dez les premières années « porté avec ardeur au service de Dieu et au mépris des affaires du « monde pleines d'incertitudes pour parvenir aux richesses célestes, « dont la possession est certaine et éternelle, l'effet de ses desseins a « esté pour quelque temps éloigné par le désir de rendre au roy et à « l'estat les effets dignes de la tige illustre dont il est issu ; mais « enfin par une singulière grâce d'en haut, le cœur de madame « Liesse de Luxembourg, sa chère épouse, ayant esté touché de « mesme dessein, ils se sont d'un mutuel consentement dévouez au

[1] Poncer, *Mémoires historiques sur Annonay*, t. I, p. 91 ; — D. Vaissette, *Hist. de Languedoc*, t. V, p. 543.

« service de Dieu, avec résolution ferme de dépouiller tout soin des « choses terrestres et vaquer avec tranquillité non interrompue « au soin de l'acquisition des éternelles. Pour à quoy parvenir, « se seroit déjà cy-devant démis de ses charges de lieutenant « du roy en Languedoc et sénéchal de Limosin en faveur de haut « et puissant seigneur messire Charles de Lévy, marquis d'Anno-« nay, son frère ; et comme il ne désire pas que la splendeur et di-« gnité de sa naissance, deüe au rang et travail de ses ancestres, soit « affoibli par la profession à la quelle il se donne, au contraire, que « par la rencontre d'un successeur, personnage de courage et de « vertu, elle soit conservée et rehaussée, il a estimé ne se pouvoir « démettre de cette haute et relevée dignité de duc de Ventadour et « pair de France dont il jouit en faveur de personne plus digne « que ledit seigneur marquis son frère, lequel d'ailleurs y est appelé « après lui par anciennes substitutions et dispositions, etc. »

Cet acte, passé en l'hôtel de Ventadour sis à Saint-Germain-des-Prez-lès-Paris, rue de Tournon, paroisse Saint-Sulpice, en présence et de l'avis de M[me] la duchesse douairière de Ventadour, de MMg[rs] les ducs d'Angoulême et de Montmorency, de MM. de Lamoignon, conseiller du roy en sa Cour de Parlement, Galland et Board, avocats en ladite Cour, est en entier publié dans l'*Histoire des grands officiers de la couronne* [1].

Par cette abdication de son frère aîné, Charles de Lévis, le second des fils, déjà baron d'Annonay et de Roche-en-Régnier, comte de la Voute, devint duc de Ventadour, pair de France et chef de la race. Il avait épousé à Paris, le 26 mars 1634, Suzanne de Lauzières, marquise de Thémines, dont il n'eut point d'enfant. Il épousa en secondes noces, le 8 février 1645, Marie de la Guiche-de-Saint-Géran, fille du maréchal de France de ce nom, et il en eut, outre deux filles, Louis-Charles de Lévis, marié à Charlotte-Éléonore de la Mothe-Houdancourt, dont Anne-Geneviève de Lévis, leur unique héritière, porta par mariage les biens de la maison de la Voute dans la maison des princes de Soubise, ducs de Rohan-Rohan.

Ce Louis-Charles de Lévis, dernier mâle de sa branche, hérita avec son oncle Henri, le chanoine de l'église de Paris, de la baronnie de Chalencon en Vivarais, par la mort de Just-Louis de Tournon, unique enfant du mariage de Just-Henri, comte de Tournon,

[1] T. IV, pp. 9 et 10.

et de Charlotte-Catherine de Lévis; et cette baronnie de Chalencon à laquelle le seigneur de Roche-en-Régnier devait l'hommage, ils la vendirent, par acte du 2 septembre 1671, à Just-Henri de Ginestoux, marquis de Dumfort, fils émancipé du marquis de la Tourette[1]; de sorte que depuis cette vente, ce sont les seigneurs de la Tourette, comme ayant succédé en partie à l'ancienne maison de Poitiers et par exprès à la baronnie de Chalencon en haut-Vivarais, qui ont eu le droit d'exiger l'hommage des possesseurs de la terre de Roche, en Velay.

Charles de Lévis que son aîné, en renonçant au monde, avait fait duc de Ventadour, n'eut pas une longue vie et mourut à Brives, en Limousin, le 19 mai 1649, âgé de moins de cinquante ans.

De ses deux autres frères, l'un, François de Lévis, qu'on nommait le seigneur de Vauvert, avait, jeune et sans alliance, trouvé la mort, le 17 septembre 1625, dans un combat naval contre les Rochellois.

L'autre, qui survivait, était Christophe, dit le comte de Brion, et c'est le seul qui véritablement nous appartienne puisque c'est à lui que, par les arrangements de famille, était échue la seigneurie de Roche-en-Régnier.

Dans un premier acte de l'année 1630, Henri de Lévis, déjà ecclésiastique mais encore duc de Ventadour, et agissant comme héritier sous bénéfice d'inventaire du duc Anne de Lévis, son père, avait fixé à 159,876 livres ce qui revenait à Christophe, comte de Brion, tant du chef paternel que du chef du comte de Vauvert, leur frère décédé, et pour lui tenir lieu des intérêts de ce capital, qui n'était payable que dans trois ans, lui avait abandonné jusque-là la jouissance : 1° de la terre de Roche, avec la rente de 100 livres qui était due par le sieur de Chabanolles, et qui en était une dépendance; et 2° des terres de Chambarhac, Le Chaylar et autres situées en Vivarais.

Par un second acte, passé devant Pierre Muret et Étienne Le Roy, notaires au Châtelet de Paris, le 17 février 1633, cet abandon, qui n'avait été que provisoire, fut converti pour la baronnie de Roche-en-Régnier en délaissement définitif, et le comte de Brion reçut en outre, en compensation des terres du Vivarais qui lui étaient retirées, La Motte-Beuvron et dépendances, situées dans l'Orléanais, que le duc Henri de Ventadour se réservait cependant le droit de re-

[1] Poncer, *Mémoires historiques sur Annonay*, t. I, pp. 96, 97, 98 et 99.

prendre dans le délai d'un mois, sauf à expédier à Christophe d'autres seigneuries de la succession en égale valeur [1].

Tel est en substance, et sans qu'il y ait autre chose à en retenir, l'acte qui fit du comte de Brion le seigneur de notre baronnie. — Un peu plus tard, il devint par sa mère duc de Damville.

La châtellenie de Damville, d'abord érigée en baronnie en faveur du connétable Anne de Montmorency par lettres-patentes du mois d'août 1552, fut érigée en duché-pairie en faveur de Charles, son troisième fils, au mois de septembre 1610, et s'éteignit en 1632 par la mort de ce malheureux Henri II de Montmorency qui trouva Louis XIII et le grand cardinal sans pitié. Elle échut alors, sous le simple titre de baronnie, à sa sœur Marguerite de Montmorency, duchesse de Ventadour, qui en disposa en faveur de Christophe de Lévis, son fils, lequel obtint en novembre 1648 une nouvelle érection de cette terre en duché. Les lettres-patentes sont motivées sur les services qu'il avait rendus dans sa jeunesse à la cause royale en Languedoc sous le dernier duc de Damville, son oncle, et aux prises de Gravelines et de Mardick sous le duc d'Orléans, et sur le succès de la négociation dont le roi l'avait chargé auprès du comte de Soissons retiré à Sedan [2].

Ce cadet de la maison de la Voute, ainsi passé duc de Damville, n'eut pas plus de souci de la baronnie de Roche-en-Régnier que si elle ne lui appartenait pas, et selon toute apparence ne la visita jamais. Il vivait à Paris premier écuyer de Gaston de France, veuf sans enfant dès le 10 février 1651 d'Anne Le Camus de Jambeville, fille unique d'un président au Parlement, et avec des titres de gouverneur du Limousin, de capitaine de Fontainebleau et même de vice-roi d'Amérique, dont les fonctions n'étaient pas bien sérieuses. On a retenu qu'il avait été désigné, avec Berlize introducteur des ambassadeurs, pour aller dans les carrosses du roi recevoir le duc de Modène et le conduire à Fontainebleau où la cour était alors.

Le cardinal de Retz parle souvent de lui dans ses Mémoires, et il va sans dire qu'il nous le montre au naturel.

« ..... M. de Turenne avait beaucoup de respect pour M. de Li-
« sieux (directeur de conscience de Madame de Vendôme Françoise
« de Lorraine), mais il lui en donna encore plus de marques par une

[1] Voir aux documents, n° XII.

[2] P. Anselme, *Histoire des grands officiers de la couronne*, t. IV, pp. 238 et suiv.

« raison qu'il m'a dite lui-même, mais qu'il ne m'a dite que plus « de dix ans après. Le comte de Brion que vous pouvez, je crois, « avoir vu dans votre enfance sous le nom de duc Damville, était « fort amoureux de Mademoiselle de Vendôme qui a été depuis « Madame de Nemours, et il était aussi fort aimé de M. de Turenne « qui, pour lui faire plaisir et pour lui donner lieu de voir plus sou- « vent Mademoiselle de Vendôme, affectait d'écouter les exhorta- « tions de M. de Lizieux et de lui rendre même beaucoup de devoirs. « Le comte de Brion, qui avait été deux fois capucin et qui faisait « un salmigondis perpétuel de dévotion et de péchés, prenait un sen- « sible plaisir à sa prétendue conversion, et il ne bougeoit des con- « férences qui se faisoient très-souvent, et qui se faisoient toujours « dans la chambre de Madame de Vendôme. Brion avait fort peu « d'esprit, mais il avoit beaucoup de routine, qui en beaucoup de « choses supplée à l'esprit, et cette routine, jointe à la manière que « vous connaissez de M. de Turenne, et à la mine indolente de Ma- « demoiselle de Vendôme, fit que je pris le tout pour bon et que je « ne m'aperçus jamais de quoi que ce soit... »

Il est assez piquant d'entendre le coadjuteur, si peu novice en ces matières, confesser qu'il ne vit rien au jeu de M. de Turenne auprès de l'évêque de Lisieux pour favoriser les assiduités de son ami Brion auprès de Mademoiselle de Vendôme.

Ensuite, le cardinal raconte comment, dans une partie de campagne à Saint-Cloud, le carrosse ayant donné dans une procession de capucins noirs, les laquais, les dames, l'évêque de Lisieux, M. de Turenne, tout le monde perdit la tête et se crut ou en présence des voleurs, ou en présence du diable, selon le tempérament de chacun : Brion à genoux avec les laquais entonnant les litanies de la sainte Vierge, M. de Turenne et de Retz tirant l'épée et finissant par éclater de rire. Bref, Mademoiselle de Vendôme en conçut un grand mépris pour le pauvre Brion, et l'abbé de Retz ne manqua pas d'en profiter pour avancer ses affaires auprès d'elle.

Tout cela est raconté et enlevé avec un brio charmant [1].

Dans une autre partie de ses Mémoires, le cardinal nous montre le comte de Brion jouant dans les intrigues de la Fronde un rôle plus sérieux.

« ..... Le 15 de février (1652), le Parlement et la ville reçurent

[1] *Mémoires du cardinal de Retz* (édition Charpentier), chap. III.

« deux lettres de cachet par lesquelles le roi leur donnoit part et de « la rébellion de M. de Rohan et de la marche des troupes d'Es-« pagne que M. de Nemours amenoit, et leur en faisoit voir les in-« convénients. Monsieur prit la parole ensuite. Il représenta que « M. de Rohan ..... et il ajouta : que M. Damville l'étoit venu trou-« ver de la part du roi et qu'il lui avoit apporté la carte blanche pour « l'obliger à consentir au rétablissement du cardinal (Mazarin) ; mais « que rien au monde ne l'y pourroit jamais obliger, non plus qu'à « se séparer des sentiments du Parlement.....

« ..... La conclusion générale que je tirai de ce discours fut que « Monsieur était persuadé que tous les princes du monde, sur de « certains chapitres, étoient faits les uns comme les autres ; et la par-« ticulière, qu'il n'était pas si animé contre le cardinal (Mazarin) « qu'il ne pensât à ne pas rendre la réconciliation impossible en cas « de nécessité. Il m'en parut toutefois, un quart d'heure après cet « apophthegme, plus éloigné que jamais ; car M. Damville étant en-« tré dans le cabinet des livres où j'étais seul avec Monsieur, et « l'ayant extrêmement pressé, au nom et de la part de la reine, de « lui promettre de ne point joindre ses troupes à celles de M. de Ne-« mours qui s'avançoient, Monsieur demeura inflexible dans sa ré-« solution, et il parla même sur ce sujet avec un fort grand sens et « avec tous les sentiments qu'un fils de France, qui se trouve forcé « par les circonstances à une action de cette nature, peut et doit con-« server dans ce malheur. Voici le précis de ce qu'il dit :

« Qu'il n'ignoroit pas que le personnage qu'il soutenoit en cette « occasion ne fût le plus fâcheux du monde..... Me conseilleriez-« vous, Brion, disoit Monsieur (il appeloit le plus souvent ainsi M. le « duc Damville du nom qu'il portoit quand il étoit son premier « écuyer), me conseilleriez-vous de me fier aux paroles de Mazarin « après ce qui s'est passé ? Et supposez que nous nous y puissions « fier, croyez-vous que la reine doive balancer à nous donner la sa-« tisfaction que toute la France ou plutôt que toute l'Europe lui de-« mande avec nous.....?

« ..... Voilà ce que Monsieur dit à M. Damville avec ce torrent « d'éloquence qui lui était naturel toutes les fois qu'il parloit sans « préparation.....

« ..... Il (Monsieur) n'en fut pas apparemment demeuré là, si l'on « ne fût venu l'avertir que M. le président de Bellièvre étoit dans sa « chambre. Il sortit du cabinet des livres, et il m'y laissa avec

« M. Damville qui m'entreprit en mon particulier avec une véhé-
« mence très-digne du bon sens de la maison de Ventadour, pour
« me persuader que j'étois obligé, et par la haine que M. le prince
« avoit pour moi, et par les engagements que j'avois pris avec la
« reine, d'empêcher que Monsieur ne joignit ses troupes à celles de
« M. de Nemours. Voici ce que je lui répondis en propres termes, ou
« plutôt ce que je lui dictai sur ses tablettes, avec prière de le faire
« lire à la reine et à M. le cardinal.....

« ..... J'expliquai à ce propos à M. Damville ce qui s'étoit passé
« autrefois sur cela dans les conversations que j'avois eues avec la
« reine. Il en fut touché, parce qu'il étoit dans la vérité bien inten-
« tionné et passionné pour la personne du roi ; et il s'affecta si fort,
« particulièrement de l'effort que je lui dis que j'avois fait pour faire
« connoître à la reine qu'il ne tenoit qu'à elle de se rendre maîtresse
« absolue de tous nos intérêts, et des miens encore plus que de ceux
« des autres, qu'il s'ouvrit bien plus qu'il n'avoit fait de tendresse
« pour moi, et qu'il me dit : Ce misérable, en parlant du cardinal,
« va tout perdre ; songez à vous, car il ne pense qu'à vous empêcher
« d'être cardinal. Je ne peux pas vous en dire davantage.....

« Comme nous en étions sur ce discours, Monsieur rentra dans le
« cabinet des livres, et, en s'appuyant sur M. le président de Bel-
« lièvre, il dit à M. Damville qu'il allait chez Madame qui l'avoit
« envoyé chercher [1]..... »

La citation est longue, mais elle donne la mesure exacte de Brion placé entre les grands personnages de la Fronde.

Sa disgrâce auprès de Gaston arriva, dit Bassompierre, en mai 1639. « Monsieur, frère du roy, fit ce mois-là, pour sa maîtresse « Louyson, un grand écart en sa maison, de laquelle il chassa Brion « et L'Espinay. » — Ceux qui aiment les anecdotes épicées et les gravelures soit disant historiques, trouveront à se satisfaire sur les circonstances de cette rupture dans les *Historiettes de Tallemant des Réaux* [2].

Le duc de Damville était un grand rêveur et un grand prometteur en matière de mariage, d'ailleurs, selon Mademoiselle de Montpensier, l'amant du monde le plus incommode, jaloux à outrance, et

[1] *Mémoires du cardinal de Retz*, chap. XXXIV.
[2] Edition de MM. de Monmerqué et Paris, t. II et III.

quand il allait à quelque voyage laissant à sa fiancée son aumônier pour lui dire la messe et pour la garder.

Il avait cinquante-quatre ans lors de ses engagements avec Catherine de Manneville, de la maison de Roucherolles, qui n'avait elle-même que vingt ans et qui était la plus belle des filles attachées à la reine Anne. Racine, écrivant du Languedoc à Lafontaine, parle d'elle et de Mademoiselle Fouilloux, autre fille de la reine que le procès de la Voisin rendit si tristement célèbre, comme des deux beautés les plus incomparables de la cour en cette année 1661, et la rougeole qu'avait eue Manneville en 1656 avait si peu diminué ses charmes qu'on fit courir à cette occasion un très-joli vaudeville :

Cachez-vous, filles de la reyne,
Petites,
Car Manneville est de retour,
M'amour.

Brion et la séduisante fille d'honneur de la reine s'étaient liés par des promesses écrites que M. Chéruel, le premier, a tirées des *papiers de Fouquet* [1], et dont nous allons faire notre profit :

« Je soussigné, François-Christophe de Lévy, duc d'Ampville, « reconnaissant avoir donné la foy à Mademoiselle Catherine de « Manneville, à présent fille d'honneur de la royne, de l'épouser « dans un an au plus tost, ay voulu pour gage et confirmation de « cette foy, écrire et signer de ma main le présent acte fait à Paris, « le huitième février mil six cent cinquante et sept.

« François-Christophe DE LÉVY. »

« Je soussigné, Catherine de Manneville, fille d'honneur de la « reyne, ayant donné ma foy réciproquement à François-Christophe « de Lévy, duc d'Ampville, de l'épouser du consentement de mon « père et de ma mère soussignés, ay écrit et signé de ma main le « présent acte fait à Paris le même jour et an que dessus.

« Catherine DE MANNEVILLE. — Louis DE MANNE-
« VILLE. — Suzanne DE SÉRICOURT. — François-
« Christophe DE LÉVY. »

Et pourquoi, malgré des engagements si formels, n'y avait-il encore point de mariage en 1661 entre cet éternel amoureux alors âgé de cinquante-huit ans, et cette belle fille d'honneur s'épanouis-

[1] Bibliothèque nationale.

sant dans sa vingt-cinquième année et si impatiente d'être duchesse ? Le roi, la reine-mère, de grands seigneurs, de grandes dames pressaient la conclusion, et elle n'arrivait pas. C'est que, comme le dit très-bien M. Feuillet de Conches qui a épuisé cette histoire [1], outre que la duchesse de Ventadour, sa mère, ne donnait pas son consentement, le caractère de l'homme était pour beaucoup dans ces tergiversations, et certains soupçons pour quelque chose. Il ne savait pas, le malheureux ! mais peut-être devinait-il à sa mort, le 9 septembre 1661, et bien entendu enterré dans l'habit de capucin, l'immense scandale qu'allait faire sur sa liaison l'ouverture de la cassette de Fouquet.

Cette fameuse cassette pouvait être redoutable pour l'honneur de plusieurs femmes du grand monde, mais, on le sait, la sagesse du roi n'en laissa subsister que quelques lettres, et ces lettres, aujourd'hui publiées, et aussi peu correctes par l'orthographe que par les mœurs, attestent que Manneville était la maîtresse du surintendant qui payait plus que Brion les toilettes et les parures de la fiancée, et qui même, s'il faut tout dire, s'était obligé à faire une dot de 150,000 livres à la future duchesse....

Madame de Motteville, pourtant si bien placée pour tout savoir, ignorait en écrivant ses intéressants Mémoires, ou peut-être essayait de voiler, ce que ces révélations eurent de honteux pour la fille d'honneur de la reine-mère ; mais Madame de Lafayette, mieux informée ou moins retenue, en démentant le bruit que les lettres trouvées dans la cassette de Fouquet auraient pu compromettre les plus honnêtes femmes de France, ajoute : « La seule qui fut convaincue, ce fut Manneville, une des filles de la reine et une des « plus belles personnes, que le duc d'Amville avait voulu épouser. « Elle fut chassée de la cour et se retira dans un couvent [1]. »

Elle y mourut, probablement de regrets et de chagrins, et sans être entrée en religion, en 1669, à l'âge de trente-trois ans. Le 9 décembre de cette année, Madame de Montmorency écrivait de Paris à Bussy-Rabutin : « Manneville mourut samedi assez brusquement, à une lieue d'ici, où elle était depuis un mois. » — Elle mourut et le silence se fit, dit M. Feuillet de Conches [2].

Un autre portefeuille, qui nous est toujours ouvert, nous a livré

[1] *Histoire de Madame Henriette d'Angleterre.*
[2] *Causeries d'un curieux*, t. II.

un dernier chapitre de ce roman domestique arrivé par la disgrâce, le procès et la longue punition du surintendant au grand jour de l'histoire. Après la mort de Damville, qui est du même mois que l'arrestation de Fouquet, mais qui heureusement précédait l'ouverture de la cassette et en épargna ainsi au pauvre duc les humiliations, il restait des intérêts assez délicats à régler entre ses héritiers et Mademoiselle de Manneville, sa fiancée. D'une part, lié par une promesse de mariage écrite et réciproque, il ne l'avait pas tenue ; d'autre part, sans ordre, fantasque, dépensier, se ruinant à faire bâtir un hôtel dans l'enclos du Palais-Cardinal, il avait emprunté à la jeune fille d'honneur, la beauté de toutes les fêtes de la cour, autant et plus d'argent qu'il n'avait pu lui en donner pour fournir à ses frivolités. Mais cet argent, on savait depuis les révélations de la cassette si la coupable de cette intrigue en partie double pouvait s'en faire un titre légitime, et si, maîtresse cachée et entretenue du surintendant, elle pouvait se plaindre avec pudeur que Brion eût violé sa foi en hésitant à lui donner son nom.

De telles choses ne devaient pas être discutées devant la justice régulière, et de là ce compromis :

« Fut présente demoiselle Catherine de Maneville, estant de pré-« sent en l'abbaye royale Notre-Dame-de-Jouare, laquelle a volon-« tairement recogneu avoir donné, comme elle donne par ces pré-« sentes, adveu, pouvoir et puissance à M[re] Molet, conseiller du roy « en tous ses conseils, maistre des requestes ordinaires de son hostel, « abbé commandataire de l'abbaye Sainte-Croix, de nommer et « choisir telle personne qu'il avisera bon estre pour régler et termi-« ner par sentence arbitrale, transaction d'accord ou autres, le procès « et différent meu entre Madame la duchesse de Ventadour, héritière « de M. le duc Damville, et ladite constituante, pour raison de la dona-« tion faite à son profit par ledit défunt seigneur duc Damville, pour « l'effect que dessus passer compromis et généralement faire au dit « cas tout ce qu'il appartiendra et comme si ladite demoiselle cons-« tituante présente en personne y estoit, etc. — Fait et passé au dit « Jouare, en l'abbaye du dit lieu, le mardi xij janvier 1666, en pré-« sence de M[e] Loyer du Mont, licencié es loix, avocat en la Cour de « parlement à Paris, et bailly du dit Jouare, de Bertrand Pantiers, « clerc, témoins [1]. »

[1] Cabinet de M. Paul Le Blanc.

On peut conclure de cet acte que si, en outre des faits connus, Brion avait fait une donation entre-vifs ou testamentaire en faveur de Mademoiselle de Manneville, la duchesse de Ventadour consentit à des sacrifices pour en obtenir le désistement et pour éteindre des prétentions qui devaient lui être odieuses.

Nous avions rencontré parmi les seigneurs de Roche un Antoine de Lévis de la branche aînée qui était un singulier personnage; Christophe de Lévis de la branche cadette ne l'était pas moins, quoique un peu d'autre sorte. L'un comme l'autre, fiers de leur parenté avec la sainte Vierge, étaient dévots, rêveurs, mystiques, mais celui-ci dépensait plus de temps en intrigues politiques et en intrigues d'amour, à la vérité jamais acteur principal et toujours comparse. Duc et veuf sans enfant, son mérite était de pouvoir se remarier et de faire ainsi une duchesse à qui le joug conjugal serait léger, quoiqu'il fût, au dire de Mademoiselle de Montpensier, l'amant du monde le plus incommode. Il travailla une grande partie de sa vie à cette sottise et mourut de fortune à la veille d'y réussir. Quelles tristes pages de biographie on aurait à écrire si, par ce reste de bon sens dont le cardinal de Retz fait honneur à la maison de Ventadour, Brion n'avait pas faussé sa foi à l'enchanteresse Manneville !

Un mot encore et le plus important. Il laissait ses affaires en tel état que des arrêts du Parlement de l'année 1667 adjugeaient tous ses biens à l'assemblée de ses créanciers.

Le seul mérite de ces études historiques, faites à la loupe, est de constater, dans la situation des familles et dans le mouvement de la propriété, cette grande révolution par les mœurs qui s'opère à la fin du XVIe siècle, mais qui, n'éclatant pas en spectacles dramatiques, échappe presque entièrement à l'histoire générale. C'est cependant de là que date la désertion de la province par le baronnage converti en noblesse de cour et la dispersion de ses seigneuries féodales dans les mains du Tiers-Etat. Dans le vieux cadre de la société française, en apparence toujours le même, la vie publique comme la vie privée se transforme en effet après les guerres civiles. Tandis que la bourgeoisie répare ses pertes, double et triple sa fortune par l'agriculture, par l'industrie, par le commerce et surtout par l'épargne, se saisit des gestions municipales par les offices de judicature et par les charges de l'échevinage dans le nord, du consulat dans le midi, acquiert enfin à prix d'argent et aussi en récompense d'utiles services

une participation chaque jour plus large aux priviléges jusque-là exclusivement réservés à la noblesse; celle-ci, désormais impuissante à s'imposer à la couronne, ne sachant plus que faire, dans un ordre de choses devenu plus régulier, de sa turbulence et de ses loisirs, oubliant que Henri IV, son chef, et le plus homme d'État de tous les gentilshommes de France et de Navarre, lui avait donné le conseil d'aller cultiver et améliorer ses domaines en y conservant sa foi, son honneur, son courage et son indépendance, se trompa de route, courut à Fontainebleau, à Saint-Germain, à Versailles, demander à deux genoux les places de la domesticité royale, et tomba, après les stériles agitations de la Fronde, aux bassesses de l'Œil de Bœuf. — Sans la moindre conscience du coup qu'elle se portait et du vide qu'elle allait faire dans l'organisation provinciale, au lieu de relever ses manoirs en ruines, elle les vendit; au lieu de convertir en habitations agréables et productives ses immenses seigneuries, elle les mit à l'encan pour acheter des billets de la banque de Law ou pour combler le gouffre des plus folles prodigalités. Un siècle durant, et jusqu'à l'heure terrible où la hache révolutionnaire inonde l'échafaud de ce vieux sang de France qu'avait épargné Richelieu, la noblesse du Languedoc déserte ses châteaux et les assemblées d'États, les aînés, pour les charges de cour et les lointains commandements, les cadets qui n'ont pas des évêchés ou des bénéfices d'église, à qui ne restent que de modiques pensions et leur épée, pour aller blanchir de leurs ossements tous les champs de bataille de l'Europe. Faut-il bien s'étonner si déjà sous Louis XIV les institutions provinciales se réduisent à un mécanisme administratif, lorsque la vie politique s'en est retirée avec tout un ordre de l'État, avec ceux-là même qui auraient dû enseigner aux autres d'y chercher l'alliance difficile de la discipline et de la liberté? Faut-il bien s'étonner si Colbert, entre Sully et Turgot, préparant l'œuvre de la Constituante et voulant à tout prix des intelligences et des cœurs vaillants pour exécuter ses grandes conceptions, demande une nouvelle noblesse à la roture, lorsque l'ancienne ne veut pas comprendre que, par une nécessité sociale et politique inexorable, elle doit se retremper aux enseignements de la vie commune ou périr?

Cette désertion de la vie rurale et des devoirs du baronnage, ce démembrement rapide et forcé des patrimoines séculaires pour suffire aux besoins du luxe et du jeu, aux plaisirs et aux désordres du grand monde, ne sont pas des faits particuliers à la maison de la

Voute et à une seule génération ; ils se produisent en Velay à la même époque, par les mêmes causes, dans les maisons de Polignac, de Joyeuse, de Crussol, de Saint-Vidal et de Nérestan. Ils sont généraux et accusent des forces sociales qui se détruisent ou se déplacent.

VI.

MAISON DE NÉRESTAN.



Mon nom est Nérestan, le sort longtemps barbare...

Ces beaux noms de Nérestan, de Lusignan, de Châtillon qui nous charment dans les vers de *Zaïre*, ne sont pas de pures fictions de la muse tragique ; ils appartiennent dans l'histoire à l'époque chevaleresque des croisades.

Les populations du midi et du centre de la France furent profondément remuées par la voix d'Urbain II au concile de Clermont en 1095. Presque toute la noblesse de l'Auvergne et du Velay alla se ranger sous les étendards que Raymond de Saint-Gilles et Adhémar de Monteil, l'évêque guerrier de la ville du Puy, dirigeaient vers la Palestine. Le chanoine de la Mure a donc pu écrire qu'un Philippe de Nérestan était arrivé un des premiers dans l'armée du comte de Toulouse, et que pendant la guerre des Albigeois Jean de Nérestan avait été pour Simon de Montfort gouverneur de la ville de Lavaur [1]. Il est du moins hors de doute que, originaires de la haute Auvergne, où deux anciens fiefs, en latin *de Nigro stanno*, portèrent longtemps leur nom, les Nérestan y exerçaient de 1291 à 1309 la charge de bailli des montagnes [2].

Par quelles alliances, ou par quelles autres causes, les Nérestan,

[1] *Histoire civile et ecclésiastique du pays de Forez.*

[2] Chabrol, *Coutumes d'Auvergne*, t. IV, p. 842; — Bouillet, *Nobiliaire d'Auvergne*, t. IV, p. 413; — Président Delalo, *Lettre du 30 juillet* 1856. — Quoiqu'on supprime aujourd'hui dans le nom de Nérestang le *g* final, nous pouvons attester que tous les autographes de la famille dans le cours du XVII[e] siècle le portaient.

éteints en haute-Auvergne, se retrouvent-ils en Forez pendant le XVI[e] siècle ? C'est ce qui n'est expliqué nulle part. De La Mure, qui avait reçu du grand-maître Achille de Nérestan la croix et le titre de prieur de l'Ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, qui a écrit la Chronique abrégée de cet Ordre et qui, plus qu'aucun autre, aurait pu nous le dire, n'apprend rien sur les causes de cette transplantation et on ne sait pas mieux à quel titre Antoine de Nérestan vint, en 1577, au siége d'Issoire où il fut tué.

Mais avec son fils, Philibert de Nérestan, on est en présence d'un homme de guerre de quelque renom, mêlé aux grandes affaires, chargé sous quatre rois : Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII, d'expéditions importantes, et qui a laissé dans l'histoire comme dans la fortune de sa maison des traces que le temps n'a pas effacées.

Nous pouvons le suivre dans sa vie publique et même dans sa vie privée.

Charles IX lui avait donné commission de lever un régiment qui fut licencié à la paix de Vervins, en 1598. Philibert, qui l'avait remis sur pied en 1600 et qui fit avec lui deux campagnes, le réorganisa une troisième fois pour servir au pays de Juliers et le conserva jusqu'en 1611, date à laquelle il fut nommé capitaine de la première compagnie des gardes du corps. Il avait déjà acquis la baronnie de Saint-Didier lorsqu'il commandait ce régiment, et c'est pour cela qu'il l'avait recruté en grande partie en Velay. « Et comme le feu « roi (Henri IV) avait fait lever vingt-cinq compagnies dans la pro- « vince tant pour l'expédition de Clèves que pour le secours du duc « de Savoie, le duc de Ventadour fit passer ces troupes en Dauphiné « après leur avoir fait payer un prêt de 3,000 livres pour leur sub- « sistance. Ces compagnies ne devaient être que de deux cents « hommes chacune, mais Nérestan, Fontcouverte et Chamband, qui « en levèrent cinq dans le Vivarais et le Velay, en enrôlèrent dix- « huit cents, ce qui causa beaucoup de dommage à ces deux pays[1]. »

En 1604, le roi l'avait employé dans une circonstance délicate, l'arrestation du comte d'Auvergne, soupçonné, non sans raison, d'un complot contre la sûreté de l'État. Dulaure, très-bien informé, a donné un assez vif intérêt au récit de cette aventure.

Charles de Valois, fils naturel de Charles IX, élevé à la cour de Henri III, avait été investi par ce prince du comté de Clermont et

[1] D. Vaissette, *Hist. de Languedoc*, t. V, p. 504.

d'Auvergne, et était entré de bonne heure dans les complots que la marquise de Verneuil, sa sœur utérine, maîtresse d'Henri IV, tramait en Espagne et qui, renouvelés, conduisirent Biron à l'échafaud. Le comte d'Auvergne en avait fait l'aveu au roi et avait été pardonné.

Mais ces coupables manœuvres recommencèrent et causèrent à Henri IV de sérieuses inquiétudes. Le comte d'Auvergne s'était retiré à Clermont sans l'en avoir prévenu. Le roi lui manda de revenir auprès de lui et de se fier à sa clémence dont il avait déjà éprouvé les effets. N'en pouvant rien obtenir, il donna des ordres secrets pour qu'on se saisît de sa personne.

Le vicomte du Pont-du-Château, le baron de Canillac, le sieur d'Eurre, lieutenant de la compagnie de Vendôme, le sieur de Nérestan, mestre-de-camp d'un régiment de pied, les deux frères Murat de Riom et plusieurs autres furent instruits des projets du roi et chargés de travailler de concert à les faire réussir.

On tenta plusieurs fois cette entreprise difficile, mais sans succès : le comte avait des troupes à ses ordres et était fort aimé à Clermont.

Etant un jour à la chasse au bois de la Bussière, un gentilhomme se chargea de le trahir en lui donnant à dîner. On disposa tout pour se saisir de sa personne pendant le repas ; mais l'arrivée subite de M. de Nérestan portant des lettres du roi qui révoquaient de premiers ordres, suspendit l'exécution.

Une intrigue amoureuse accéléra l'événement fatal dont le comte était menacé.

Une dame de qualité, aussi violente que belle, était partie de Saint-Pourçain pour venir à Volvic et à Blanzat châtier quelques paysans dont elle était mécontente. Le comte promit de favoriser son ressentiment et d'y employer la compagnie du duc de Vendôme dont il proposa à cette occasion de faire la revue.

D'Eurre, lieutenant de la compagnie et qui était dans le complot, pria le comte d'assister lui-même à la revue, lui disant qu'il pourrait rendre au roi bon témoignage de cette troupe et que tous les soldats seraient charmés de manœuvrer devant leur colonel. « Je partirai « demain, répondit le comte d'Auvergne, pour aller à la chasse à « Lezoux, j'en reviendrai lundi au soir ; je vous prie de vous rendre « ici à souper et de faire coucher votre compagnie à Nohanen, afin

« que le lendemain, après avoir bien couru la bague et dîné en-
« semble, nous la puissions voir. »

Le comte partit pour Lezoux. Il y reçut un avis de ne point se trouver à la revue projetée, ce qui ne l'empêcha pas de se rendre à Clermont et de souper le lundi au soir chez un de ceux qui travaillaient à sa perte.

Le lendemain, mardi, 9 novembre 1604, le comte passa la matinée à courir la bague, et, quoiqu'il eût reçu un nouvel avis de se méfier de la revue, ne voulut montrer aucune crainte, mais avisa qu'il pourrait en y arrivant de très-bonne heure ne trouver rien de préparé, et qu'il aurait ainsi un prétexte pour se retirer en couvrant d'ailleurs son éloignement de quelque affaire très-pressante.

Pendant le dîner il ne fut pas sans défiance et fut même tenté, comme il l'a dit depuis, de faire venir en son cabinet les deux frères Murat et de les faire fouiller, parce qu'il avait été averti qu'on trouverait sur eux des ordres particuliers du roi.

Après le dîner, D'Eurre lui demanda s'il était disposé à venir assister à la revue. « Faites diligence, répondit-il, je vais m'y rendre. » Il passa dans son cabinet, d'où, par un escalier dérobé, il se rendit à l'écurie et monta un cheval écossais que M. de Vitry lui avait donné, et « qui, dit l'historien Mathieu, eût lassé en course tous les chevaux de France et eût passé sur des épis sans plier leurs tuyaux. »

Enfin sans attendre les seigneurs qui devaient l'accompagner, il se rendit à la place d'armes. Contre son attente, tout était préparé et rien ne lui laissait de prétexte pour esquiver la revue. Cette grande diligence augmenta ses craintes, et, dans l'incertitude du parti qu'il avait à prendre, il tira en partie son épée du fourreau. On l'entendit jurer contre ceux qu'il soupçonnait de trahison. D'Eurre, en le voyant arriver, s'avança vers lui au petit trot et le chapeau à la main. « Vous êtes bien diligent, lui dit le prince avec colère. — Monsieur, « répondit D'Eurre, j'ai fait avancer mes compagnons pour ne vous « donner l'ennui d'attendre. » Le prince déconcerté répliqua : « Monsieur D'Eurre, vous êtes de mes amis, je ne veux pas faire ici « grand séjour. » D'Eurre exposa au prince que toute sa troupe n'était pas encore arrivée, mais qu'il lui ferait plaisir de voir cette partie en attendant le reste.

Pendant qu'ils parlaient, arrive une petite troupe de gens à cheval. Le comte demanda quels étaient ces gens. « C'est M. de Néres-

« tan avec sa suite qui vient de Riom où il a un procès, » lui répondit D'Eurre. Le comte le crut ou feignit de le croire. Cependant. la troupe s'avance et bientôt il se voit enveloppé de soldats. Alors ses soupçons redoublent. M. de Nérestan met pied à terre pour le saluer, et, après quelques paroles vagues sur son séjour à Riom, remonte à cheval et fait à ses gens le signal convenu.

Aussitôt trois soldats vigoureux, déguisés en laquais, s'avancent vers le prince. L'un saisit la bride du cheval; D'Eurre, qui était passé à sa gauche, s'empare adroitement de son épée, en lui disant qu'il avait ordre de le prendre; les deux autres soldats le démontent si rudement qu'il faillit de se frapper la tête contre terre. En ce moment de trouble et de violence, un coup de pistolet est lâché par mégarde. Le prince épouvanté croit qu'on en veut à sa vie. D'Eurre le rassure et le fait monter sur un mauvais cheval de trompette. En se voyant si mal monté et si lâchement abandonné de tous ses serviteurs, il s'écria : « Ah! par le diable, je m'en doutais bien. » On le conduisit tout d'une traite jusqu'à Aigueperse.

Le comte marqua beaucoup d'assurance et de gaîté pendant le voyage. Arrivé à Paris, il fut mis à la Bastille. On lui fit son procès, et le Parlement le condamna à avoir la tête tranchée; mais Henri IV commua la peine en une prison perpétuelle. Il sortit de la Bastille environ douze ans après, prit le titre de duc d'Angoulême, reparut à la cour de Louis XIII et ne mourut qu'en 1650, laissant des Mémoires assez curieux [1].

Pour exécuter cette arrestation comme Henri IV la voulait, c'est-à-dire sans effusion de sang et autant que possible sans violence, il y fallait de certaines qualités d'esprit et de cœur. Sully en parle dans ses *Mémoires* [2] : « Ce fut Philibert de Nérestan qui, en 1604, « arrêta, non sans beaucoup d'habileté et de courage, le comte d'Au- « vergne, frère de la fameuse marquise de Verneuil, coupable d'in- « telligence avec les ennemis de l'État. »

Même avec le roi excellent, mais un peu gascon, de semblables services ne pouvaient être oubliés, et aussi Philibert de Nérestan n'eut-il qu'à demander pour obtenir.

Presque toutes les maisons souveraines, particulièrement dans le

[1] Dulaure, *Description de l'Auvergne*, pp. 256 et suivantes. — Nous n'avons fait que quelques coupures dans son récit qu'il a emprunté lui-même, et sans le citer, à Mathieu, l'historien d'Henri IV.

[2] Collection de Petitot, t. V, p. 335.

XIVe siècle, se firent un plaisir et aussi un moyen de gouvernement de créer dans leurs États des ordres de chevalerie. La maison d'Orléans avait institué l'ordre du Porc épic; celle de Bourgogne, l'ordre de la Toison d'or ; la maison de Bourbon voulut aussi avoir le sien, et le duc Louis II, surnommé *le Bon*, avait établi, en 1370, l'ordre du Chardon et du Lys de la Vierge Marie. Henri IV, en instituant l'ordre du Mont-Carmel, eut évidemment la pensée ou de rendre la vie sous une forme nouvelle à l'ancienne création de Louis de Bourbon, ou de chercher le moyen de récompenser cette noblesse qui ne l'avait jamais abandonné dans les circonstances les plus critiques de sa vie [1].

C'est du moins ce qu'on dut conjecturer en le voyant, par lettres du 4 avril 1608, honorer de la grande-maîtrise de cet ordre Philibert de Nérestan, un de ses plus fidèles serviteurs, qu'il avait déjà, par lettres du 7 septembre 1604, nommé grand-maître de l'ordre de Saint-Lazare à la mort d'Aimar de Chatte, autre ami dévoué du grand roi, revêtu de cette dignité depuis l'année 1593. Aimar de Chatte, resté si célèbre en Normandie, avait été maréchal dans l'ordre de Malte et était un cadet de cette branche de l'ancienne et illustre maison de Clermont en Dauphiné qui s'était établie dans la baronnie de la Brosse en Velay depuis les premières années du XVIe siècle.

La réunion de ces ordres, le renouvellement de leurs statuts, la confirmation du choix du nouveau grand-maître, tout cela pouvait être difficile à obtenir de la cour de Rome. Un voyage de Philibert de Nérestan, en l'année 1607, y fit merveille, au dire de La Mure [2], et il obtint du pape Paul V toutes les bulles désirables, qui furent publiées dans l'église de Notre-Dame au Puy en Velay par le docteur Jean Laurens, doyen et official de cette église, l'un des trois commissaires nommés par le Pape à cet effet [3].

Les Mémoires de Lestoile [4] racontent ainsi la remise à Nérestan des insignes de la grande-maîtrise : « Le jeudi 30 d'octobre 1608, le « sieur Philibert de Nérestan étant à Fontainebleau, en présence du « prince de Conti, du duc d'Aguillon et plusieurs autres grands sei-

[1] Gautier de Sibert, *Histoire des ordres royaux de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem*, p. 360.

[2] *Mémoires et cérémonies de l'ordre de Saint-Lazare*. Lyon, 1649.

[3] *Registre de l'Official du diocèse du Puy*, mois d'août de l'an 1609.

[4] Collection Petitot, t. IV, pp. 182-183.

« gneurs de la cour, a fait entre les mains de Sa Majesté le serment « de fidélité pour la charge de grand-maître de l'ordre de Notre-« Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare ; en après le roi lui a « mis au col la croix d'or au ruban tané et l'a vêtu du manteau à la « croix dudit ordre, et lui a donné permission de faire jusqu'à cent « chevaliers, sauf au dit sieur grand-maître d'en augmenter le « nombre dans la suite. »

Ces ordres du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, aujourd'hui peu connus, brillaient encore de quelque éclat au commencement du siècle dernier, et, à la faveur de cette grande maîtrise, devenue en quelque sorte héréditaire dans la maison de Nérestan, la noblesse du Velay y fournit un grand nombre de chevaliers.

En récompense de ses premiers services, Philibert de Nérestan avait reçu le cordon de Saint-Michel qui lui fut donné par le connétable Henri de Montmorency, et, avant sa mission relative à Charles comte d'Auvergne, le roi avait acquis des preuves de son savoir-faire. Ce prince, instruit qu'une ligue s'efforçait de soulever la Bourgogne, y avait envoyé le maréchal de Lavardin avec Philibert de Nérestan et Dubourg-l'Espinasse pour lieutenants généraux qui, par leur valeur et leur habileté, déconcertèrent toute résistance [1].

Nous avons expliqué comment le duc Henri de Bourbon-Montpensier, prince de la Roche-sur-Yon, évincé de la baronnie de Roche-en-Régnier au profit de la maison de Lévis-Ventadour par l'arrêt du 23 août 1582, restait encore baron de Saint-Didier du chef d'Henriette-Catherine de Joyeuse, qu'il avait épousée le 27 avril 1597 et qui entra en possession de tous les biens de sa maison le jour où son père, Henri de Joyeuse, comte du Bouchage, après avoir chèrement vendu sa soumission à Henri IV, reprit subitement son habit de capucin. Lorsque le duc de Montpensier, devenu possesseur d'immenses domaines et qu'aucun sentiment traditionnel ne rattachait plus au Velay, prit la résolution de vendre la baronnie de Saint-Didier, Philibert de Nérestan, dans l'intervalle de ses expéditions militaires, habitait le fief de Chaponot, près de Firminy, dont sa femme Catherine, *alias* Jacqueline, d'Arènes [2], fut dans la suite

[1] Gautier de Sibert, *Histoire des ordres royaux*, etc., p. 355.

[2] Cette alliance est ainsi mentionnée dans le livre de François Blanchard sur *les présidents à mortier du parlement de Paris*, p. 230 ; mais il n'indique pas la date

l'unique héritière. A la différence d'un grand nombre d'autres gentilshommes, loin de se ruiner au service du roi, Philibert y avait arrondi sa fortune, si bien qu'il était en mesure de payer cette terre de Saint-Didier, titrée de baronnie, d'un assez bon revenu et d'un voisinage parfaitement à sa convenance.

L'acte de vente a échappé à toutes nos recherches, mais on peut en fixer la date sinon à l'année 1599, au moins à l'année 1600, puisque c'est dans le courant de cette dernière année qu'il reçut de l'évêque du Puy, seigneur suzerain, l'investiture de la baronnie [1]. Le même document nous apprend que Robert de Lignerac, qui avait acquis de son côté du duc de Montpensier la portion de la baronnie de Saint-Didier désignée sous le nom de Dunières-lès-Joyeuse, au prix de 11,000 livres, en reçut à son tour l'investiture en l'année 1606. On voit donc que ces deux transmissions remontent aux premiers jours du XVIIe siècle.

Ce que ce démembrement enlevait à la baronnie de Saint-Didier pour accroître celle de Dunières, fut bientôt amplement compensé par d'autres acquisitions dans le val de la Loire, et quant à elles l'acte existe [2].

Par cet acte fait au château de Saint-Didier, le 22 avril 1609, haut et puissant seigneur messire Marc de La Roue, chevalier de l'ordre du roi, seigneur et baron de La Roue, Montpelloux, Pierrefort, Aurec, Oriol, La Chapelle et autres places, — pour payer les dettes par lui contractées pendant les derniers troubles, dégager certaines de ses terres et au surplus améliorer sa position, — vend à haut et puissant seigneur Philibert de Nérestan, chevalier de l'ordre du roi, grand-maître des ordres de Mont-Carmel et Saint-Lazare, mestre de camp d'un régiment entretenu pour le service de Sa Majesté, seigneur et baron de Saint-Didier et autres places, les terres et seigneuries d'Aurec, Oriol et La Chapelle, en toute justice haute, moyenne et basse, sans réserve ni exception, situées en pays de Velay et Forez,

du mariage, qu'on ne trouve point ailleurs, non plus que des détails positifs sur la famille d'Arènes qui ne saurait être confondue avec les La Roue-Harenc, seigneurs de la Condamine, dont le chevalier de Courcelles a donné la généalogie, t. IX de l'*Histoire héraldique*, etc.

[1] Archives de la Haute-Loire, *Répertoire général des hommages rendus aux évêques du Puy*, fol. 463.

[2] Ce titre et quelques autres, qui vont être analysés, nous ont été communiqués par M. Maisonneuve, d'Ambert, qui a restauré avec goût le vieux donjon des seigneurs de la Roue et recueilli avec intelligence une partie de leurs archives.

riére les diocèses du Puy et l'archevêché de Lyon, confrontant de matin et bise aux terre et seigneurie de Cornillon appartenant à Monseigneur de Ventadour, et baronnie de Saint-Didier appartenant au dit seigneur de Nérestan, et de vent les terres et seigneuries de Monseigneur l'évêque du Puy à raison de sa seigneurie de Monistrol, et de la dame abbesse de la Seauve-Bénite, de soir les terres et seigneuries de Roche-Baron, Saint-Bonnet-le-Château, Saint-Maurice-en-Gourgois, etc., sauf meilleurs confins. Les dites terres et seigneuries justement acquises à la charge de cens et services dus au prieur d'Aurec et d'une pension de 60 livres tournois due aux sieurs curé et prêtres dudit Aurec, et pour le prix de 54,000 livres, outre le principal de ladite pension ; laquelle somme le seigneur acquéreur sera tenu de payer à l'acquit du seigneur de La Roue, 1° à la dame Suzanne de Roche-Baron, sa femme, la somme de 20,000 livres tournois en tant moins de sa constitution dotale lorsque le cas de restitution arrivera et en servant jusqu'alors au seigneur vendeur la somme annuelle de 1,000 livres ; 2° à messire Pierre-Jehan de Fontanges, chevalier des ordres du roi, comme mari de dame Jehanne de La Roue, la somme de 26,800 livres, pour reste de la dot constituée à ladite dame par le seigneur vendeur, son père ; 3°... ; 4°... ; 5° à M... ; toutes lesquelles sommes montent à 49,344 livres ; et le surplus du prix de la vente, qui est de 4,656 livres tournois, ledit seigneur de La Roue l'a réellement reçu du sieur acquéreur en doublons écus d'Espagne, ducatons, quarts d'écus et autre monnaie, dont quitte, garantissant le seigneur de Nérestan de toute éviction et l'investissant des seigneuries vendues par tradition de la plume avec laquelle est écrit le présent contrat ; révoquant le seigneur vendeur pour le regard desdites seigneuries d'Aurec, Oriol et La Chapelle, la dernière donation par lui faite de tous ses biens au seigneur Gaspard de La Roue, son fils, le 7 juin précédent, et promettant de remettre dans trois jours aux mains du seigneur acquéreur, à peine de dommages-intérêts, tous les titres, terriers, hommages, lièves, et autres documents servant aux droits des terres et seigneuries présentement vendues.

C'était là que la maison de Nérestan allait désormais établir sa résidence, car, quoique la vente de la terre d'Aurec soit datée du *château* de Saint-Didier, ce château, en 1609, était une fiction plus qu'une réalité, les Joyeuse depuis qu'ils en étaient devenus les maîtres, en 1379, n'ayant fait que de très-courtes visites dans leur

baronnie du Velay. Au contraire, la seigneurie d'Aurec avait été jusque-là l'habitation d'hiver de la maison de La Roue ; elle y recevait même sa sépulture, ce qui résulte d'une longue série de testaments et d'autres actes qui ne laissent aucune incertitude à cet égard. Un compte de tutelle, rendu le 12 mai 1335 devant le juge de Montfaucon par Louise d'Hostun de Clavesson, après la mort de Louis de La Roue, son mari, établit qu'à cette époque le château d'Aurec se composait d'une cuisine, d'une salle, d'une chapelle et de huit chambres, le tout garni d'un beau mobilier en vases d'airain, en vaisselle, en linge et en tapis de Flandre, en meubles et bahuts, selon les goûts et les habitudes de la noblesse française au XVIe siècle ; et le dernier généalogiste de cette race a noté que Claude de La Roue, fils d'Armand IV et d'Isabeau de Chalencon, avait fait construire, en 1484, la grosse tour d'Aurec [1].

Il ne restait plus au nouvel acquéreur qu'à accommoder cette résidence à sa fortune et à sa situation domestique, et il y travailla immédiatement. On en trouve la preuve dans les actes du procès que Gaspard de La Roue intentait en 1612, contre Philibert de Nérestan, en nullité de la vente de ces terres comme portant sur des biens grevés de substitution et comme surprise à un homme faible et dissipateur, car c'est ainsi que le fils parlait de son père et d'un contrat fait en sa présence et revêtu de sa propre signature. Or il se plaint dans sa requête « des démolitions et grandes reconstructions « de bâtiments nouveaux entreprises par l'acquéreur pour rendre « impossible ou au moins très-difficile le remboursement de ces im« penses lorsque lui, Gaspard de la Roue, voudrait rentrer dans ces « seigneuries. » Par là on date en quelque sorte la forme qu'avait prise le château d'Aurec sous les Nérestan et qu'il conservait, à peine altérée, aux premières années de ce siècle. Le procès finit au surplus le 10 mars 1620 par une transaction homologuée au parlement de Paris, le 10 avril suivant, et qui ne fut pas très-onéreuse au nouvel acquéreur.

Dans cet acte où il figure comme « étant en personne en cette ville « de Paris logé hors la porte Saint-Michel, paroisse Saint-Côme et « Saint-Damien, » on lui donne les qualités de conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, capitaine de cent hommes d'armes, ma-

[1] De Courcelles, *Hist. généalogique et héraldique des pairs de France et des principales familles nobles du royaume*, t. IX.

réchal des camps et armées de Sa Majesté, grand-maître des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, *seigneur de Nérestan* et autres places. La raison de cette dernière qualification est écrite dans les lettres-patentes du 20 juillet 1619 par lesquelles Louis XIII avait érigé en marquisat, en faveur de Philibert de Nérestan et de sa postérité, et sous son nom patronymique, la baronnie de Saint-Didier et les seigneuries réunies d'Aurec, Oriol et La Chapelle [1].

TRUCHARD DU MOLIN,

Conseiller honoraire à la Cour de cassation.

(*La fin prochainement.*)

[1] Sonyer du Lac, *Les fiefs du Forez.*

DOCUMENTS.

XII.

CESSION DE LA BARONNIE DE ROCHE-EN-RÉGNIER, FAITE PAR HENRI DE LÉVIS DE VENTADOUR A CHRISTOPHE COMTE DE BRION, SON FRÈRE. — 17 FÉVRIER 1633.

Par devant Pierre Muret et Estienne Le Roy notaires gardenottes du roy nostre sire en son chastellet de Paris soubzsignés, furent presentz en leurs personnes Mre Henry de Levy de Vantadour à présent ecclésiastique, héritier soubz bénéfice d'invantaire de deffunt illustre et puissant seigneur Mre Anne de Levy vivant duc de Vantadour, pair de France, son père, demeurant dans le cloistre Nostre Dame de Paris d'une part; et Mre François Christophle de Levy comte de Brion son frère, estant de présent en cette ville de Paris, logé ez faulbourg sainct Honnoré paroisse sainct Roch d'aultre part; disant lesdictes parties mesmes ledict seigneur de Vantadour que par contract passé à Chantelly par devant Le Roy lung des notaires soubzsignés en la présence des temoings y nommez, il auroit promis comme héritier par bénéfice d'invantaire dudict feu seigneur de Vantadour son père mesmes en son propre et privé nom audict seigneur comte de Brion son fraire lors acceptant, pour tous droictz que luy pouvoient appartenir es biens des successions tant dudict feu seigneur de Vantadour leur père que de feu le sieur comte de Vauvert leur frère, bailher, fournir et paier audict seigneur comte de Brion entre autres choses la somme de cent cinquante neuf mil trois cens soixante seize livres dans trois ans lors prochains, en deniers comptans ou en terres et seigneuries de la succession dudict deffunct seigneur duc de Vantadour père, et ce pendant luy paier linterest de ladicte somme à la raison du denier trente, et pour facilliter le paiement dudict intérest le seigneur de Vantadour auroit ceddé audict seigneur comte de Brion son frère les loyers et fermes de la terre et seigneurie de Roche-en-Regnier avec la rente de cent livres deube par ung nommé Chabanolhes, plus les terres de Chaurat, Chambarlhat et de Cheylar; et daultant que lesdictz trois ans sont à présant expirés, desirant ledict seigneur de Vantadour l'exécution dudict contract il aurait payé ledict sieur comte de Brion son frère que suivant l'option que ledict seigneur de Vantadour s'est réservé par icelluy, il trouve bon de se compenser pour et au lieu desdictz droictz héréditaires de quelques terres et seigneuries deppandantz de la succession dudict feu seigneur duc de Vantadour, à quoy ledict seigneur

comte de Brion pour le respect qu'il porte audict seigneur de Vantadour son frère et le desir qu'il a de suivre ses intentions et n'incommoder en façon quelconque ses affaires sy seroit tres vollontiers disposé et accordé. A ces canses lesdictz seigneurs ont faict entre eulx les cessions, transportz, quictances descharges et autres conventions qui ensuivent; cest à sçavoir : que ledict seigneur de Vandatour a par ces présentes entièrement et du tout des maintenant a tousjours ceddé, transporté, quitté et deslaissé, et promis audict nom d'héritier bénéficiaire dudict deffunct seigneur duc de Vantadour, mesmes en son propre et privé nom luy seul et pour le tout sans division ne disjonction, renonçant auxdictz bénéfices de division, disjonction et à la forme de fidéjussion, guarantis envers et contre tous de tous troubles et empeschementz quelconques audict seigneur comte de Brion son frère pour luy, ses hoirs et aians cause à ladvenir le fondz et propriellé de ladicte terre et seigneurie de Roche-en-Regnier scize proche la ville du Puy en Vellay, avec et y comprins la rente de cent livres deube par ledict Chabanolles et deppandant de la terre et seigneurie de la Mothe Beuvron, Vouzon et Caules scize en Saulogne dans le duché et évesché d'Orléans, avec toutes leurs appartenances et deppandances, ainsy que lesdictes terres et seigneuries de Roche-en-Regnier, Lamothe Beuvron, Vouzon et Caules se poursuivent et comportent, et tout ainsin que les fermiers desdictes terres en ont cy-devant jouy et jouissent encores à présent, sans aulcunes choses dicelles terres excepter, retenir ne réserver par ledict seigneur de Vantadour, en quelque sorte et manière que ce soit, icelles terres estant des biens et succession dudict deffunct Messire Anne de Levy duc de Vantadour, père commun des parties, et lesquelles ledict seigneur de Vantadour es dictz noms deslaisse audict seigneur comte de Brion, son frère, franches et quittes de toutes debtes et ypothecques quelconques de la succession dudict deffunct seigneur duc de Vantadour son père, à la charge néantmoings des droictz et debvoirs seigneuriaulx et féodaux qui sont et peuvent estre deubz aulx seigneurs ou dames, ez qui lesdictes terres de la Roche-en-Regnier et la Mothe-Beuvron rellevent et sont mouvantes, pour dicelles deux terres de Roche-en-Regnier et rente de cent livres deppandant des terre et seigneurie de la Mothe-Beuvron présantement quictées et délaissées jouir et disposer pour ledict seigneur comte de Brion ses hoirs et aiant cause à toujours comme de leur chose à eulx appartenante au moien des présantes, et en prendre, percevoir et recevoir les fruitcz, revenus et loyers, à commancer à faire ladicte jouissance et entrer en icelle de ce jourdhuy datte des présentes, recognoissant ledict seigneur comte de Brion avoir joy des fruictz et loyers desdictes terres de Roche-en-Regnier, Chaurat, Chambarlhat et Chey-

lar pendant les trois années à luy concédées par ledict seigneur de Vantadour suivant et au désir dudict contract devant datté, et moyennant ce que dessus, ledict seigneur comte de Brion a quicté et quicte ledict seigneur de Vantadour son frère tant de la somme de cent cinquante neuf mil trois cens soixante seize livres tournois à laquelle auroit esté esvallué par ledict contract partie de la légitime et des droitz dudict seigneur comte de Brion ez successions dudict deffunct s[r] de Vantatour et comte de Vauvert leurs père et frère, qui estoient payables en argent ou corps héréditaires, ensemble des interestz dicelle somme composés avec les fruictz dicelles terres, lesquelles demeureront audict seigneur comte de Brion en pareil privilège, nature et quallité que lesdictz légitimes et droitz successifs, faisant comme subrogées et tenant lieu dicelles legitimes et droitz successifs, le tout franchement et quictamment de toutes debtes et hypothecques dudict seigneur de Vantadour, et autres générallement quelconques que oultre se que ledict seigneur comte de Brion a promit payer à la descharge dudict seigneur de Vantadour à Bernard Henry à présent vallet de chambre dudict seigneur comte la somme de trois mil livres que ledict seigneur de Vantadour doibt audict Henry par obligation passée par devant Perliz et Le Roy notaires le quatorziesme novembre mil six cens trente, ladicte obligation passée pour la récompense des services que ledict Bernard Henry a faictz et rendus audict feu seigneur comte de Vauvert, frère des parties, et aussy moiennant les présentes ledict seigneur comte de Brion a délaissé au proffict dudict seigneur de Vantadour son frère la jouissance des terres de Chaurat, Chambarlhat et Cheylar, qui luy avoient esté bailhées par ledict seigneur de Vantadour pour la jouissance des intérestz de ladicte somme de cent cinquante neuf mil trois cens soixante seize livres avec ladicte terre de Roche-en-Regnier cy-dessus ceddée, comme dict est par ledict contract dessus datté, pour jouir par ledict sieur de Vantadour, des fruictz, loyers et revenus desdictes terres comme il faisoit auparavant ledict contrat ; et est le présent contract faict soubz la faculté néantmoings réservée par ledict seigneur de Vantadour esditz noms de pouvoir prendre et retirer ladicte terre et seigneurie de la Mothe-Beuvron, Vouzon et Caules ung mois dhuy prochain venant ou plustost si ledict seigneur de Vantadour le désire dudict seigneur comte de Brion son frère, en luy donnant la valleur de ladicte terre et seigneurie de Lamothe-Beuvron et deppendances en deniers contantz ou autres terres de la succession dudict deffunct seigneur duc de Vantadour leur père commun de pareille valleur, au contentement dudict seigneur comte de Brion, quoy faisant ledict seigneur comte de Brion sera tenu comme il promet de remettre icelles terre et seigneurie de la Mothe-Beuvron et deppen-

dances entre les mains dudict seigneur de Vantadour son frère, de luy en faire toutes rétrocessions requises et nécessaires; t ansportant au surplus par icelluy seigneur de Vantadour à la réserve susdicte tous droitz de propriettć, fondz, trez fondz, saisine, seigneurial possession, noms, raisons, actions et autres droitz générallement quelconques qu'il pourroit ores et pour ladvenir avoir et prétendre, espérer et demander en, sur et à cause desdictes terres, seigneuries et rente présentement quictées et deslaissées avec leurs appartenances et deppendances, desquelles il sest dès à présent dessaisy, desmy et desvesti pour et au prouffict dudict seigneur comte de Brion, ses hoirs et aiant cause, voullant et consentant quilz en soient et demeurent saizis, vestus, mis et receus en bonne et suffisante saizine et possession par qui il appartiendra, et pour ce faire ledict seigneur de Vantadour a faict et constitué son procureur le porteur des présentes, auquel il en donne pouvoir, accordant et consentant par ledict seigneur comte de Brion que sur ledict contract de deslivrance susdatté il soit escript et faict mention en substance du contenu en ces présentes par les notaires soubzsignés ou autres premiers sur ce requis en vertu d'icelles présentes, sans que la présence dudict seigneur comte de Brion y soit nécessaire, ce que ne servira avec lesdictes présentes que dune même chose. Pour lexécution du contract et de ces présentes lesdictes parties esdictz noms ont esleu et eslisent leurs domicilles irrévocables et perpétuelz en ceste ville de Paris, sçavoir ledict seigneur de Vantadour en la maison de M[re] Catherin Henry procureur en Parlement, scize rue du Coq paroisse saint Pierre en Grève, et ledict s[r] comte de Brion en la maison et hostel de Vantadour sçis à St-Germain des prez, rue de Tournon, paroisse sainct Sulpice, auxquels lieux et domicilles ainsin esleuz ils veullent et consentent et accordent que tous actes et exploictz de justice qui y seront faictz soient de tel effect, force et vertu, comme si faictz estoient parlant à leur propre personne....... Car ainsin promet chascung endroict soy.......... Faict et passé en la maison de Monsieur Goard advocat en Parlement sçize à Paris dans le cloistre de l'église et paroisse sainct Médéric, où les parties estoient assemblées avant midy lan mil six cens trente trois le jeudy dix septième jour de fevrier. Et ont les parties signé la minute des présentes, demeurée audict Le Roy qui a expédié cestes pour servir de coppie collationnée à la minutte originelle. Muret, Le Roy.

A la forme dicte, ce présent extraict a esté tiré et collationné sur son expédition originalle, icelle exhibée et après retirée par Jan Thomas procureur et recepveur général de mondict seigneur, et ce par moy notaire soubzsigné.

Signé : Michel.

LES

GRANDS PRIEURS D'AQUITAINE

L'Ordre religieux et militaire des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, connus plus tard sous les noms de chevaliers de Rhodes puis de Malte, a brillé pendant sept siècles d'un vif éclat. Les services qu'ils rendirent à la chrétienté dès leur création à la suite de la première croisade, leur valurent en peu de temps la faveur des princes et des peuples, et par suite, d'importantes donations. Toutefois cette faveur fut partagée jusqu'au commencement du XIVe siècle avec les Templiers leurs rivaux ; mais après la fin tragique de ces derniers, les possessions territoriales du Temple passèrent à l'Hôpital et augmentèrent singulièrement son importance et sa fortune.

Depuis longtemps l'Ordre était divisé en sept langues ou nations : Provence, Auvergne, France, Italie, Aragon, Allemagne et Angleterre. Tout en conservant ces divisions principales, on subdivisa alors les différentes langues en grands-prieurés, dont les titulaires furent chargés de présider aux prieurés et commanderies compris dans leurs circonscriptions. La langue de France forma les trois grands-prieurés de France, d'Aquitaine et de Champagne.

Les archives du grand-prieuré d'Aquitaine, dont le siége était à Poitiers, ont été conservées et forment aujourd'hui le fonds H^3 de celles du département de la Vienne. C'est un magnifique recueil de 1005 grosses liasses et de 285 volumes in-folio, contenant des milliers de documents, intéressants non-seulement pour l'histoire des Ordres du Temple et de l'Hôpital, mais pour celle d'une foule de localités appartenant à plusieurs départements [1], et d'une grande quantité de familles. Il est du reste facile à consulter, grâce au catalogue clair, précis et détaillé qui en a été dressé de 1839 à 1851, par un des élèves distingués de l'École des Chartes, M. Redet, alors archiviste de la Vienne.

On trouve dans un livre assez rare, le *Martyrologe des chevaliers*

[1] Charente. — Charente-Inférieure. — Corrèze. — Côtes-du-Nord. — Dordogne. — Finistère. — Gironde. — Ille-et-Vilaine. — Indre. — Indre-et-Loire. — Loir-et-Cher. — Loire-Inférieure. — Maine-et-Loire. — Mayenne. — Morbihan. — Sarthe. — Deux-Sèvres. — Vendée. — Vienne.

de Saint-Jean de Jérusalem, dits de Malte[1], des essais de listes des dignitaires de l'Ordre pourvus des grands-prieurés, mais elles y sont aussi inexactes qu'incomplètes. Voici celle des grands-prieurs d'Aquitaine dressée sur titres originaux :

1331-1333. Guillaume de Mailh (sans doute Maillé), *d'or à trois fasces ondées de gueules.*

1340. François de Fougerolles, *d'argent au lion de sable cantonné de quatre merlettes de même.*

1344-1354. Jehan de Nanteuil.

1367-1371. Robert de Saint-Ricquier.

1371-1383. Regnault de Nanteuil.

1390-1396. Philibert de Nailhac.

1400-1407. Giraud de Fougerolles (comme François ci-dessus).

1412-1416. Eaume Dauzelart (*alias* Aysmé d'Oizelart).

1421-1433. Jehan de Vivonne, *d'hermine au chef de gueules.*

1434-1448. Philibert de Laigue.

1454-1461. François Duboys.

1464-1466. Bertrand de Cluys, *d'argent au lion d'azur.*

1468-1488. Jehan de Francières, *d'argent à la bande de sable.*

1488-1498. Charles de Nouroy, *d'argent à la fasce de gueules et au lion naissant de sable.*

1501-1519. Regnaud de Saint-Simon, *de... au pal de... accompagné de six fasces, trois de chaque côté, posées* 2 *et* 1.

1524-1531. Juvénal des Ursins, *bandé d'argent et de gueules, au chef d'argent chargé d'une rose de gueules.*

1535-1559. Jacques Pelloquin, *de gueules à la tour d'argent.*

1559-1562. Jehan de Neufchèze, *de gueules à neuf molettes d'éperon d'argent*, 3, 3 *et* 3.

1563-1577. Charles de Hesselin, *d'or à deux fasces d'azur semé de croisettes fleuronnées de l'un en l'autre.*

1578-1587. Jacques d'Arquembourg.

1588-1592. Charles de la Rama, *échiqueté d'or et d'azur, au lion de sable brochant sur le tout.*

1593-1599. Georges de Régnier-Guerchy, *d'azur à six besants d'argent*, 3, 2 *et* 1.

1599-1611. Bertrand Pelloquin (comme Jacques ci-dessus).

[1] Deux vol. in-folio, Paris, 1643.

1612. Henri d'Appelvoisin, *de gueules à une herse d'or de trois traits.*

1613-1621. Simon Cheminée de Boisbenest, *d'argent au léopard d'azur couronné d'or au chef de gueules chargé de trois têtes de lion d'argent lampassées et couronnées d'or.*

1621-1640. Jacques de Gaillarbois-Marconville, *d'argent à six annelets de sable*, 3, 2 *et* 1.

1640-1644. Guy Turpin de Crissé, *lozangé d'argent et de gueules.*

1644-1647. Jacques Rouxel de Medavy, *d'or à trois coqs de gueules* 2 *et* 1.

1647-1662. Pierre Fouquerand de la Nouhe, *d'argent à trois porcs-épics de sable*, 2 *et* 1.

1663-1672. Gilbert de Vieilbourg, *de... à la bande de...*

1676-1691. Gabriel Dauvet des Marais.

1691-1703. Etienne Texier de Hautefeuille, *de gueules à une levrette courante d'argent surmontée d'un croissant d'or.*

1705-1709. Gabriel du Chastelet de Fresnière, *de gueules à la fasce d'argent accompagnée de trois tours d'or.*

1709-1721. Gabriel Thibaut de la Carte, *d'azur à la tour d'argent.*

1723-1730. Antoine-Théodoric Godet de Soudé, *d'azur au chevron d'argent accompagné de trois pommes de pin renversées d'or.*

1733-1752. Philippe-Joseph de Lesmerie des Choisy, *d'argent à trois feuilles de chêne de sinople.*

1754-1766. Armand de Foucault de Saint-Germain-Beaupré, *d'azur semé de fleurs de lys d'or.*

1768-1770. Paul de Vion.

1770-1782. Pierre d'Alsace-Henin-Liétard, *de gueules à la bande d'or.*

1784-1788. Louis-Joseph des Escotais, *d'argent à trois quintefeuilles de gueules.*

L. B.

NOTES

Prises aux archives de l'État-civil de Paris.

(*Suite* *)

Coatancour (Jean-Alexandre de), né le 14 décembre 1720, fils d'Alexandre-Paul-Vincent, marquis de Kerjean, et de Louise-Marguerite de Chambon d'Arbouville (S. S.).

Cochart (Achille de), marquis de Chastenoye, mort le 8 avril 1787 à quatre-vingt-trois ans (S. M. M. la V. l'É.).

Cochefilet de Vaucelas (Charlotte-Élisabeth), morte le 24 décembre 1719 à cinquante-sept ans, veuve de Charles de Rohan, duc de Montbazon (S. P.).

Cochin (Jean-Baptiste-Charles), né le 29 août 1767, et Jean-Baptiste-André, né le 29 septembre 1768, enfants d'Achille-André, avocat au Parlement, et de Jeanne-Baptiste-Félicité Ausonne (S. E.).

— Henri-Charles, né le 17 février 1771, fils d'Augustin-Henri, et de Marie-Louise-Élisabeth Germain (S. S.).

— Louise, morte le 3 août 1773 à soixante-huit ans, épouse de Jean-Denis Lempereur, écuyer, échevin (S. E.).

— Cyr-Claude-Denis, écuyer, doyen des échevins, des juges et consuls de Paris, mort le 17 août 1786 à quatre-vingt-huit ans (S. J. du H. P.).

Coq (Catherine-Élisabeth Le), née le 16 juillet 1719, fille de Jean-Baptiste, chevalier, et de Geneviève Dazy (S. S.).

— Françoise-Thomase, demoiselle de la Reinardière, morte le 24 juin 1762 à soixante-onze ans, veuve de Jean-Baptiste-Robert Blouet de Camilly (S. P.).

— Marie-Anne-Louise, marquise de Goupillières, morte le 19 décembre 1767 à quarante-huit ans, veuve d'Alexis Lallemant de Macqueline, seigneur de Moyencourt (S. R.).

* Voyez 3e liv., mars 1873, p. 153.

— Alexandre-Mathieu, seigneur de Sainsart, chevalier de Saint-Louis, mort le 22 février 1768, époux de Claude-Madeleine de Morgny (S. R.).

— Françoise-Louise, morte le 10 avril 1775 à quatre-vingts ans, veuve de Pierre Félix, avocat en Parlement et seigneur de Morinvilliers (S. R.).

Coetlogon (Emmanuel-Ange de), né le 10 juillet 1702; Ange-Guy, né le 30 août 1705, et Jean, né le 18 décembre 1706, fils du marquis Philippe-Guy, et de Suzanne Guionet (S. S.).

— Charlotte-Marie, née le 23 octobre 1724, fille de Charles-Élisabeth, seigneur de Roissy, et de Marie-Catherine-Françoise de Veteris (S. R.).

— Louise-Philippe, morte le 31 mars 1729 à quatre-vingt-trois ans, veuve de Louis d'Auger de Cavois (S. S.).

— Alain-Emmanuel, mort le 7 juin 1730 à quatre-vingt-trois ans neuf mois (S. S.).

— René-Charles-Elisabeth, mort le 9 février 1734 à soixante ans (S. S.).

— René-Anne-Élisabeth, mort le 28 juillet 1735 à vingt-trois ans dix mois (S. S.).

— Alain-Emmanuel-Félicité, né le 31 mars 1742, fils du marquis Charles-Élisabeth, et de Marie-Catherine-Françoise de Veteris de Revets (S. S.).

— Le marquis Charles-Élisabeth, mort le 16 avril 1744 à soixante ans (S. S.).

— Emmanuel-Eugénie, né le 10 octobre 1776, fils du marquis Alain-Emmanuel-Félicité, et de Marguerite-Eugénie-Bernarde-Thérèse le Roy de Vaquières (S. S.).

— Louis-Emmanuel, mort le 20 novembre 1791 à quatre-vingt-sept ans, veuf de Charlotte-Émilie de Ségur (S. S.).

Coetlosquet (Marc-Sezni-Guy-Marie marquis du), mort le 17 juin 1780 à trente-cinq ans, veuf de Pauline-Anne-Pélagie de Farcy de Cuillé (S. S.).

Coetquen (Françoise-Renée de), née le 9 mai 1670, et Marguerite-Françoise, née aux Isles, diocèse de Saint-Malo le 26 octobre 1674, baptisées à Paris en octobre 1680, filles d'Henri-Pélagie,

chevalier, marquis de la Marzelière, et de Guillemette de Belin (S. A. des A.)

— Jules-Malo, comte de Combourg, mort le 13 janvier 1727 à vingt-huit ans (S. P.).

Cœurderoy (Paul-Emmanuel), seigneur de Neuffossés, officier au régiment de la Sarre, mort le 22 décembre 1728 à soixante-un ans (S. R.).

— Marie-Marguerite, morte le 12 avril 1788 à soixante-deux ans, veuve de Laurent Nérel, bourgeois de Paris (S. E.).

Cogels (Isabelle Pierre), morte le 26 juin 1788, veuve de Julien Ghislain de Pestre, comte de Séneffe, et remariée à Albert-Louis-Aymar le Fournier, comte de Wargemont, maréchal des camps et armées du roi (S. E.).

Coignet (Denis), abbé de Saint-Étienne de Femy, prieur de Saint-Julien de Concelles, mort le 29 mars 1726 à quatre-vingt-cinq ans (S. R.).

— Marie-Anne-Catherine, morte le 30 décembre 1769 à soixante-deux ans, veuve de Jean-Baptiste Moreau, baron de Saint-Just (S. P.).

Coignet de la Thuilerie (Henri-Jacques), comte de Courson, mort le 5 mai 1745, à cinquante-six ans (S. S.).

— Gaspard-Marie-Victor, comte de Courson, mort le 4 novembre 1757, à trente-deux ans (S. S.).

Coigneux (François le), mort le 17 mai 1588 ; Augustin, baptisé le 1er août 1588 et enterré le 10 septembre 1590 ; Jacques, mort le 15 septembre 1588 ; Pierre, baptisé le 13 février 1590 ; Edouard, baptisé le 14 avril 1591 ; René, baptisé le 20 mai 1592 ; Anne, baptisée le 22 février 1595, enfants de Jacques, conseiller du roi, et de Geneviève de Montholon (S. A. des A.).

— Marie-Louise, baptisée le 13 janvier 1672 ; Charles, né le 12 mars 1673, inhumé le 17 janvier 1675 ; Anne-Louise, née le 6 mars 1675 ; Marie-Gabrielle, née le 25 juin 1679 ; Jacques, né le 31 janvier 1683 ; François, né le 15 mai 1685, inhumé le 3 avril 1687 ; Jeanne-Marie, née le 5 novembre 1686, et Louis, né le 25 décembre 1689, enfants de messire Charles, chevalier, seigneur de

Bezanville, conseiller du roi au Châtelet, et de Louise de Courtenay, dame de Changy (S. A. des A.).

— Jacques, né le 8 avril 1680, fils de Jacques, et de Judith de Montaut de Navailles (S. N. des Ch.).

— Marguerite, inhumée le 9 octobre 1685, fille de Gabriel, marquis de Belarbre (S. G.).

Cointe (Pierre le), bourgeois de Paris, mort le 10 juin 1785 (S. S.).

Colabau (Geneviève-Thérèse de), dame de charité et trésorière des pauvres, morte le 14 mars 1755 à trente-sept ans, épouse de messire Philibert Thiroux de Chammeville, chevalier, seigneur de Brétigny, Marolles, etc. (S. J. en G.).

— Charles, chevalier, ancien syndic perpétuel de la compagnie des Indes, inhumé le 10 mars 1775 (S. E.).

Colardeau (Charles-Pierre), membre de l'Académie française, mort le 7 avril 1776 à quarante-trois ans (S. S.).

Colbert (Marie-Thérèse), morte le 31 juillet 1699 à dix-huit mois; Julie-Hortense, née le 25 décembre 1706, et Louis, né le 8 avril 1709, enfants de Louis, comte de Lignières, et de Marie-Louise du Bouchet de Sourches (S. S.).

— Louis-René-Édouard, né le 14 décembre 1699 (S. E.) et baptisé le 6 juillet 1712; René-Édouard, né le 5 février 1706; enfants de François-Édouard, marquis de Maulévrier, et de Marthe-Henriette de Froullay (S. S.).

— Élisabeth-Pauline-Gabrielle, née le 3 février 1719, et N., morte le 11 avril 1719 à treize mois, filles de Charles-Éléonor, comte de Seignelay, et d'Anne de la Tour Taxis (S. S.).

— Le comte Charles-François, mestre-de-camp de cavalerie, mort le 2 mars 1722 à dix-huit ans (S. S.).

— Marie-Françoise, morte le 28 septembre 1724 à cinquante-trois ans, épouse de Joachim-Louis de Montagu, vicomte de Beaune. (S. S.).

— Henriette-Bibiane, née le 10 janvier 1727; Antoine-Charles-Félix, né le 11 juillet 1729; Paul-Amaury, né le 25 septembre 1730, et Simon-Corentin, né le 26 septembre 1731, enfants de Jean-Baptiste-Joachim, chevalier, marquis de Croissy, colonel d'infanterie, et d'Henriette-Bibiane de Franquetot de Coigny (S. S.).

— Françoise, demoiselle de Terron, morte le 8 octobre 1727, épouse d'Euldaric, prince souverain de la Carpegna en Italie (S. R.).

— Charles-Armand-Jean-Baptiste, né le 10 janvier 1728, et Louis-Jean-Baptiste-Antonin, né le 13 septembre 1731, enfants de Charles-Léonor, comte de Seignelay, et de Marie-Renée de Gontaut (S. S.).

— Sulpice, seigneur de Boisgrenier, officier de marine, mort le 28 juin 1729 à soixante-dix-sept ans, fils de Nicolas, conseiller en la Cour des aides (S. S.).

— Claude-Théophile Gilbert, né le 28 février 1734; Louis-Henri-François, né le 27 février 1737 (S. R.); Antoine-Alexandre Gilbert, né le 14 décembre 1746 (S. S.); fils de François-Gilbert, marquis de Chabanois, et de Marie-Jeanne Colbert de Croissy.

— Marie-Henriette, morte le 24 décembre 1737 à trente-quatre ans, épouse de Charles-François d'Estaing, marquis du Saillant (S. S.).

— Louis, comte de Lignières, mort le 30 avril 1745 à soixante-dix-huit ans (S. S.).

— Jean-Louis, mort le 30 décembre 1745 à dix-huit ans (S. S.).

— Jean-Baptiste, marquis de Torcy, mort le 2 septembre 1746 à quatre-vingt-un ans (S. S.).

— Charles-Éléonor, comte de Seignelay, mort le 27 mars 1747 à soixante ans (S. S.).

— René-Louis-Édouard, marquis de Maulévrier, mort le 31 janvier 1748 à quarante-sept ans (S. S.).

— Françoise-Félicité, morte le 28 avril 1749, à cinquante ans, épouse d'André-Joseph Amezou d'Oraison, duc de Caderousse (S. S).

— Édouard-Victurnien-Charles-René, né le 15 décembre 1754, et Édouard-Charles-Victurnien, né le 24 décembre 1758; fils de René-Édouard, marquis de Maulévrier, et de Charlotte-Jacqueline-Françoise de Manneville (S. S.).

— Marie-Catherine, hospitalière de la place Royale, morte le 1er mars 1758, à trente ans (S. P.).

— Le marquis Louis, mort le 24 juillet 1761, à cinquante-deux ans (S. S.).

— Antoine-Alexandre, mort le 14 janvier 1767, à vingt ans, officier aux gardes françaises, fils de François-Gilbert, marquis de Chabanois, maréchal des camps et armées du Roi, et de Marie-Jeanne Colbert de Croissy (S. E.).

— Anne-Marie-Louise, née le 16 janvier 1767, fille de Louis-Jean-Baptiste-Antonin, marquis de Seignelay, et de Marie-Anne de Montigny (S. S.).

— Thérèse, demoiselle de Croissy, morte le 27 janvier 1769, à quatre-vingts ans (S. S.), et inhumée le 29 (S. E.), veuve en premières noces de Louis de Clermont d'Amboise, marquis de Reynel, et en secondes, de François-Marie Spinola, duc de Saint-Pierre, marquis de Noé, vice-roi du royaume de Valence.

— André-Thérèse-Augustin, comte de Pressigny, mort le 1er février 1770, à vingt-neuf ans, fils de Jean-Baptiste-Joachim, comte de Croissy, et d'Henriette-Bibiane de Franquetot de Coigny (S. S.).

— N...., né le 26 et mort le 27 septembre 1770 (S. R.); N..., né et mort le 13 mai 1775; Alexandre-Louis-Gilbert, né le 27 mars 1781, fils de Claude-Théophile-Gilbert, marquis de Chabanois, et de Louise-Perrine d'Amphernet de Pont-Bellanger (S. E.).

— Louis-Henri-François, comte de Chabanois, veuf de Marie-Jeanne Bastève d'Arbonne, remarié le 7 janvier 1771 à Jeanne David, fille de Pierre-Félix-Barthélemy, gouverneur de l'île de Bourbon, et d'Anne-Jeanne-Perrine du Chauffour, dont : Marie-Jeanne, née le 10 novembre 1771 ; Chrétien-Félix-Toussaint, né le 1er novembre 1772; Ambroise-Jean-Joseph, né le 31 août 1773; Louis-Pierre-Alphonse, né le 29 juin 1776; Auguste-François-Marie, né le 18 novembre 1777 (S. E.).

— Armand-Marie-Louis, né le 17 janvier 1771; Félicité-Charles, né le 29 juin 1777, mort le 14 juillet 1777, et N., né et mort le 28 juillet 1778, fils de Louis-Jean-Baptiste-Antonin, marquis de Seignelay, et de Catherine-Pauline de Béthune (S. S.).

— Marguerite, demoiselle de Villacerf, morte le 27 janvier 1772, veuve de François-Emmanuel, marquis de Crussol (S. S.).

— Étienne-Édouard, chevalier de Turgis, docteur en théologie, grand doyen de l'église d'Orléans, abbé de Saint-Michel en Thiérache et de Saint-Mesmin-lès-Orléans, mort le 4 septembre 1772, à soixante-dix ans (S. E.).

— Pauline-Catherine, morte le 3 octobre 1773, à soixante-quatorze ans, veuve de Louis, marquis de Plessis-Châtillon (S. S.).

— Julie-Hortense, morte le 22 avril 1775, à soixante-huit ans, épouse de Charles-Louis-Auguste, comte de Maridort (S. S.).

— Jean-Baptiste-Joachim, marquis de Croissy, lieutenant général des armées du Roi, mort le 26 août 1777, à soixante-quinze ans, veuf d'Henriette Bibiane de Franquetot de Coigny (S. R.).

— Louise-Diane, demoiselle de Lignières, morte le 9 juin 1781, à quatre-vingt-un ans (S. S.).

— Elisabeth-Marie-Victurnienne, née le 11 février 1783, fille d'Edouard-Victurnien-Charles-René, comte de Maulévrier, et de Marie-Louise de Quengo de Crenolle (S. S.).

— Antoine-Charles-Félix, marquis de Torcy, maréchal des camps et armées du Roi, mort le 20 janvier 1788, à cinquante-huit ans (S. E.).

— Louis-Henri-François, mestre de camp d'infanterie, lieutenant général, mort le 8 février 1792, à cinquante-six ans, époux de Marie-Jeanne David (S. E.).

— Charles-Antoine-Victurnien, capitaine de cavalerie, né à Arnheim le 11 février 1793, fils d'Édouard-Victurnien-Charles-René, comte de Maulévrier, et d'Anne-Marie-Louise de Quengo de Crenolle, morte à Bruxelles en octobre 1793, marié le 6 juillet 1829, à Marie-Louise-Martiane Guigues de Moreton, née à Paris, le 5 mars 1806, fille d'Aimé-Jacques-Marie-Constance, comte de Chabrillan, et d'Alexandrine-Françoise-Eugénie-Zéphirine-Olympe de Choiseul-Gouffier, morte à Paris en juillet 1828 (X^{e} arr.).

Colhieux de Longpré (Charles), écuyer, veuf de Marie-Sylvie Gourlade, remarié le 23 avril 1770 à Marie-Élisabeth de Wismes, fille de Louis-Jean-Baptiste, receveur des gabelles, et de Marie-Jeanne-Angélique Desprès (S. E.).

Colin (André), baptisé le 4 janvier 1605, fils de Guillaume, conseiller du Roi en sa Cour de parlement et président aux enquêtes, sieur de Chérin, et de demoiselle Morin (S. G.).

— Antoine-François-Gaspard, comte de Mortagne, chevalier d'honneur de la duchesse douairière d'Orléans, mort le 25 mars 1720, à cinquante-neuf ans (Ste-Marguerite).

Collier (Antoine-Nicolas de), fils de Théophile-Antoine, seigneur de la Marlière, et de Marguerite Le Blond, marié le 23 juin 1779 à Marie-Françoise-Élisabeth Foucard, fille d'Isaïe-Nicolas, sieur d'Olimpies, capitaine de dragons, et de Catherine de Villefranche de Carignan (S. S.).

Collin (André-Charles), seigneur de Liancourt, Crémery, mort le 21 janvier 1725, à soixante-quatre ans, époux de Catherine de Broc du Lorton (S. S.).

Collin de Murcie (Adélaïde-Éléonore-Françoise), morte le 15 avril 1773, à quarante-cinq ans, épouse de Julien-Pierre de la Faye, conseiller du Roi (S. M. M. la V. l'É.).

Colmenil de Bussy-Berruyer (Louis-Charles-Armand de), né le 28 mars 1764, fils de Marie-Armand, et de Barbe-Antoinette de Bodin de Tourneaux (S. S.).

Colombel (Albert de), baptisé le 18 octobre 1672, fils d'Étienne-Albert, écuyer ordinaire du Roi, et de Catherine Contarini (S. A. des A.).

Colonia (Alexandrine-Julie-Marthe de), née le 22 juillet 1787, et Jules-Joseph-Pierre, né le 15 février 1789, enfants de Pierre-Joseph, maître des requêtes, et de Marthe-Louise-Élisabeth de Manoury (S. R.).

Combareel du Giband de Vernege (Pierre-Marie de), maréchal des camps et armées du Roi, époux de Jeanne de Coustard, mort le 28 février 1775, à soixante-dix-huit ans (S. R.).

Combault (Louis-Hubert), né le 3 mars 1712, et Charlotte-Élisabeth, née le 9 juillet 1716, enfants de Louis, comte d'Auteuil, et de Louise-Thérèse Le Meunier (S. S.).

— Marie-Madeleine, née le 10 mars 1720, fille de Louis-César, seigneur d'Auteuil, et de Thérèse de la Mothe (S. S.).

— Marie-Madeleine, demoiselle d'Auteuil, morte le 4 janvier 1766, à quatre-vingt-dix ans, veuve de Claude Ménel, écuyer (S. R.).

— Charles-Louis-Hercule, né le 6 juin 1773; Louis-Joseph-Camille, né le 16 mars 1774; Bathilde-Henri-Joseph, mort le 7 janvier 1776, à cinq ans et demi, fils de Louis-César-Charles, vicomte d'Auteuil, et de Perrette-Thérèse Mahé de la Bourdonnaye (S. S.).

— Louis-Hubert, comte d'Auteuil, colonel de dragons, mort le 9 juin 1774, à cinquante-neuf ans (S. J. du H. P.).

— Charles, comte d'Auteuil, mort le 18 janvier 1778, à quatre-vingts ans (S. M. la V. l'É.).

— Alfred-Armand, né à Paris le 28 mars 1800, fils d'Alexandre, comte d'Auteuil, et de Marie-Élisabeth Quentin de Champlost, morte à Fleury-la-Forêt en juillet 1808, marié le 12 janvier 1829 à Marie-Louise Le Duc, née à Paris le 27 janvier 1808, fille de Claude-Louis-Michel, marquis de Lillers, gentilhomme de la chambre, et d'Ambroisine-Marie-Joséphine d'Estampes (Xe arr.).

Comerfort (Joseph-Luce-Pierre de), né le 5 octobre 1730, et Luc-Joseph, né le 19 juillet 1731, enfants de Louis-Luc, marquis d'Anglure, et d'Anastasie-Lucie Gougho (S. S.).

Commines de la Borde (Anne-Henriette-Nicole de), inhumée le 30 mars 1749.

Comminges (François de), abbé de Notre-Dame de Lauroux, mort le 16 juin 1732, à soixante-douze ans (S. R.).

Compasseur-Créqui-Montfort (Antoine-Nicolas-Philippe-Tanneguy-Gaspard Le), capitaine de cavalerie au régiment Royal-Pologne, fils de Gaspard, marquis de Courtivron, et de Marie-Rose-Louise de Cornette, marié le 19 avril 1779, à Stanislas-Christine de Clermont-Tonnerre, fille du marquis François-Joseph, et de Marie-Anne-Félicité de Lentilhac, dont : Gaspard-Élie-Antoine, né le 17 janvier 1780, et Louis-Philippe-Marie, né le 31 mai 1781 (S. S.).

— François-Élie-Victor, né le 17 décembre 1788, fils de François-Gaspard, officier d'infanterie, et de Barbe-Françoise-Adélaïde de Migieu (S. J. du H. P.).

Comte (Ursule Le), née le 26 février 1756, fille de Charles-Sébastien, sieur de la Presle, et d'Anne-Christine Bosque (S. S.).

— Claude-Adrien, fils d'Adrien, comte de la Varangerie, seigneur de Richemont, et de Marguerite Quillet, marié le 5 novembre 1777 à Angélique-Marie-Christophe-Louise de Piennes, fille du marquis Claude-Bonaventure, et de Marie-Jeanne-Louise de Collardin (S. J. du H. P.); dont : Louise-Constance-Françoise, née le 5 juillet 1784 (S. S.).

Conflans (Catherine-Angélique de), morte le 31 octobre 1713, à trente-un ans (S. S.).

— Louis-Gabriel, né le 28 décembre 1735; Louis-Charles, né le 5 décembre 1737, et Louise-Gabrielle, née le 3 novembre 1743, enfants de Louis, marquis d'Armentières, et d'Adélaïde-Jeanne-Françoise Bouteroue d'Aubigny (S. S.).

— « Le vingt-deux mars mil sept cent trente-huit, a été fait le « convoy et enterrement avec service, de très-haute et très-puissante « dame M[de] Catherine de Conflans, veuve de très-haut et très- « puissant sg[r] Charles-Joseph, comte de Lanion, décédée en son « hostel, rue de Vaugirard, le jour précédent, âgée d'environ « soixante-six ans, et y ont assistez illustrissime frère Bailly de « Conflans, frère et exécuteur testamentaire; très haut et très « puissant Sg[r] Louis de Conflans, marquis d'Armentier, brigadier « des armées du Roy, colonel du régiment d'Anjou; très haut et « très puissant Sg[r] Charles de Rochechouart, comte de Fuodon, « colonel du régiment d'infanterie, très haut et très puissant Sg[r] « Anonime de Conflans, colonel de régiment d'Auxerois, tous trois « neveux de la deffunte et ont signez » (S. S.).

— Marie-Michelle, morte le 13 septembre 1739, à cinquante ans, fille de feu Jean-François, et de Claire-Louise Doulcet (S. S.).

— Marie, morte le 18 octobre 1743, à trois ans et demi, fille de Louis, marquis d'Armentières, et d'Adélaïde Boutru d'Assigny (S. S.).

— « L'an mil sept cent quarante-quatre, le treize février, a été « inhumé dans le chœur de cette église, le corps de vénérable « religieux frère Philippe-Alexandre de Conflans, chevalier grand'- « croix de l'ordre de S[t]-Jean de Jérusalem, commandeur des « commanderies de Moisy et Maguy, et de celle de Pézénas, décédé « le jour d'hier en la parroisse de Saint-Sulpice, et à nous présenté « par l'un de M[rs] les vicaires de lad[e] paroisse, âgé de soixante et « douze ans ou anvirons en présence de son excellence monseigneur « le chevalier d'Orléans, grand prieur de France, de son excellence « monsieur le bailly de Froulay, ambassadeur de l'ordre auprès de « Sa Majesté très-chrétienne, et des seigneurs soussignés, avec « nous ainsi signé : le chevalier d'Orléans.—Le Bailly de Froulay. « Le Bailly de Brenne. — Le ch[r] de Lancry. — Le chevalier de « Grieux. — Le commandeur Cabeuil. — Cloud, prieur curé (Ste- « Marie-du-Temple). »

— Anne-Marie-Charlotte, morte le 17 octobre 1755, à quatre ans et demi, fille du comte Hubert, et de Marie-Rose Fougeu (S. S.).

— Louise-Marc, née le 4 octobre 1759, et Louise-Aglaé, née le 12 novembre 1763, filles du marquis Louis-Gabriel, mestre de camp, mort le 26 février 1789, à cinquante-trois ans, et d'Antoinette-Madeleine-Jeanne Portail (S. S.).

— Louis-Charles, marquis d'Armentières, mort le 26 mai 1761, à vingt-trois ans (S. S.).

— Louis, marquis d'Armentières, mort le 18 janvier 1774, à soixante-trois ans, époux de Marie-Charlotte de Senecterre (S. S.).

— Le comte Hubert, mort le 27 janvier 1777, à quatre-vingt-sept ans (S. S.).

— Marguerite-Félicité, morte le 7 juillet 1777, à soixante-deux ans, veuve de Louis-François, comte de Maulde, marquis de la Bussière (S. J. du H. P.).

— Le marquis Louis-Gabriel, fils de Louis, marquis d'Armentières, maréchal de France, et de Marie-Charlotte de Senecterre, marié le 23 janvier 1790 à Amélie-Gabrielle-Joséphine de Croÿ, fille de Joseph-Anne-Auguste-Maximilien, duc d'Havré, et d'Adélaïde-Louise-Françoise-Gabrielle de Croÿ (S. S.).

Constant de la Sarra (Antoinette), morte le 30 octobre 1779, à vingt-cinq ans, épouse de Louis d'Arlincourt, fermier général (S. E.).

Contades (Charlotte de), morte le 27 novembre 1727, à quatre-vingt-huit ans, veuve de M. du Harda, seigneur de Hauteville, (S. S.).

— Adrien-Maurice, né le 28 décembre 1736, fils de Louis-Georges-Érasme, brigadier des armées du Roi, et de Françoise-Nicole Magon (S. M. M. la V. l'É.).

— Le chevalier Érasme, mort le 12 octobre 1765, à quatre-vingt-trois ans (S. M. M. la V. l'É.).

Contaud (Henriette), née le 23 janvier 1720, morte le 12 juillet 1723 ; Jeanne-Marie, née le 10 février 1721 ; Henriette-Denise, née le 12 mai 1722 ; Luce-Perrette, née le 19 juillet 1725 ; Auguste-François-Henri, né le 10 juillet 1730, et Gabrielle-Luce, née le 11 avril 1733, enfants de Jean, seigneur et baron de Coulanges-les-Vineuses, du Val de Mercy, et de Marguerite de Polastron (S. S.).

— Henriette-Marguerite, demoiselle de Coulanges, morte le 11 septembre 1760, à trente-trois ans, épouse de Jacob-Nicolas Moreau, avocat au parlement des finances du roi (S. R.).

— Anne-Jacqueline-Marguerite, née le 21 mars 1770, et Auguste-Charles, né le 30 juin 1775, enfants de Jean-Gabriel-François-Louis, seigneur et baron de Coulanges-les-Vineuses et du Val de Mercy, et d'Anne-Louise Rousseau de Chamoy (S. S.).

Conte de Nonant (Jean-Joseph le), né le 30 décembre 1731, et Artus-François, né le 21 décembre 1734, enfants de François-Louis, et de Josèphe-Louise Chevalier d'Anfrenel (S. R.).

— Adélaïde-Marie-Thérèse, née le 6 juin 1763, fille d'Alexis-Bernard, marquis de Pierrecourt, et de Sophie d'Estampes (S. S.).

— Cécile-Rose, née le 23 août 1767, et Abel-Alexis-François, né le 7 janvier 1769, enfants d'Alexis-Bernard, marquis de Pierrecourt, et de Cécile-Jeanne-Blanche-Barbe de Grandbourg (S. E.).

— Alexis-Bernard, marquis de Pierrecourt, mort le 12 janvier 1783, à soixante-onze ans, époux de Cécile-Jeanne-Blanche-Barbe de Grandebourg (S. R.).

— Amédée-Charles-Joseph, né le 2 juillet 1786, fils d'Antoine-Bernard-Joseph, comte de Nonant, et de Cécile-Rose Le Conte de Pierrecourt (S. R.).

Conygham d'Arcenay (Gabriel de), abbé de Boisgrosland, mort le 20 juin 1741, à soixante-douze ans (S. S.).

Conzié (François-Joseph, marquis de), fils de Louis, et de Marguerite de Lucey, marié le 6 mai 1783 à Hélène-Madeleine de Montaignac, fille du comte Antoine, et d'Antoinette de Lastic (S. J. du H. P.).

Copons del Nor (François-Jean-Antoine-Raymond de), seigneur de Copons, Aquaviva, veuf de Marie Doms de Montalt, remarié le 14 mai 1777 à Françoise-Aimée des Vergers de Maupertuis, fille de Jean, seigneur de Sannois, et de Louise-Elisabeth Duval (S. S.).

Corbeau (Pierre-Aimé de), comte de Vaulserre, lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis, mort le 1er mars 1758, à cinquante-huit ans, époux de Marie-Barbe-Perrette Garnier de Granvilliers (S. R.).

— Joseph, chanoine et chantre de l'église métropolitaine de

Vienne, conseiller clerc au parlement de Dauphiné, mort le 14 septembre 1758, à soixante-deux ans (S. R.).

— Marie-Olympe, demoiselle de Vaulserre, des Adrets, morte le 25 mai 1782 à quatre-vingt-un ans, veuve de Louis de la Tour du Pin, comte de Montauban (S. E.).

Cordier (Nicolas le), marquis du Tronc, seigneur d'Alby, mort le 20 février 1742, à soixante-huit ans (S. M. M. la V. l'É.).

— Jacques-René, sieur de Launay, mort le 16 février 1760, époux d'Anne-Thérèse de Crozel (S. M. M. la V. l'É.).

— Thomas-Jacques-Vincent-Moïse, né le 7 mai 1765, fils de Louis, seigneur de Bigars, comte de la Heuze, et d'Hélène-Élisabeth O'Flyn (S. S.).

— Catherine-Louise, demoiselle de Launay, morte le 20 mai 1781, à soixante-trois ans, épouse de Louis-Henri de Las, marquis d'Azy (S. M. M. la V. l'É.).

Cordouan (N. de), née et morte le 31 juillet 1775, fille du marquis Jean-Philippe-Bernard, et d'Adrienne-Charlotte de Bouthillier (S. E.).

Cormier (Patrice-François-Yves de), né le 10 mars 1779.

Cormis (Jean-Pierre de), comte de Saint-Georges, mort le 10 avril 1735, à quatre-vingt dix-sept ans, époux de Marie Anne Deschiens (S. R.).

Cornu (François le), seigneur de Balivière, mort le 19 juin 1730 (S. S.).

Cornudet (Joseph), comte des Chornettes, mort le 13 septembre 1834 à quatre-vingts ans, marié à Jeanne Tellin du Montel (X^{e} arr.).

Cornulier (Toussaint de), mort le 9 avril 1778 à soixante-treize ans (S. S.).

— Toussaint-Jean-Hippolyte, né le 25 août 1789, et Marie-Camille-Albertine, née le 19 juillet 1791, enfants du marquis Toussaint-Joseph-François, et d'Amélie-Laurence-Marie-Céleste de Saint-Pern (S. R.).

Corswarem (N. de), née le 30 mai 1724, fille de Joseph, comte de Looz, et de Marie-Barbe de Glymes (S. R.).

Cortois (Anne-Gabriel-Thècle), née le 8 mai 1786 (S. R.), et Barthélemy-Parfait-Édouard, né le 5 décembre 1787 (S. E.), enfants d'Antoine, comte de Charnailles, et d'Adélaïde-Thècle-Julie Mesnard de Chousy.

Cosnac (Gabriel-Honoré-Élisabeth-Henri de), lieutenant-colonel de cavalerie, fils du marquis Daniel-Joseph, baron de la Guesle, et de Marie-Anne de Lostanges, marié le 25 février 1783 à Marie-Agathe Guillaume de Chavaudon, fille de Louis-Marie-Nicolas, conseiller au parlement, et de Marie-Élisabeth de Frémont du Mazy, dont : Daniel-Joseph-Alexandre, né le 22 novembre 1783; Anne-Hippolyte-Pierre, né le 5 janvier 1788, mort le 1er janvier 1789 (S. S.).

Cossart (Louise-Élisabeth de), morte le 24 septembre 1724 à vingt ans, fille de Louis-Vespasien, marquis d'Espiès, et d'Anne de Latre (S. S.).

Cossart de la Tour (Marie-Madeleine), morte le 23 août 1766 à soixante-dix-huit ans, veuve de Balthazar Boissier, seigneur de July, grand maître des eaux et forêts (S. R.).

Cossé (Catherine-Françoise-Charlotte de), née le 13 janvier 1724, et Anne-Françoise, née le 14 juin 1726, filles de Charles-Louis-Timoléon, duc de Brissac, et de Catherine-Madeleine Pécoil (S. S.).

— Hugues-René-Timoléon, comte de Brissac, mort le 21 août 1754 à cinquante-trois ans, époux de Marie-Anne Hocquart, dont : Emmanuel-Marie-Anne, né le 30 septembre 1745; Hyacinthe-Hugues-Timoléon, né le 8 novembre 1746; Jean-Paul-Timoléon, né le 13 août 1748, mort le 23 juin 1754; François-Artus-Hyacinthe-Timoléon, né le 1er septembre 1749; Catherine-Louise, née le 30 novembre 1750 (S. R.), morte le 12 mars 1753 (S. M. M. la V. l'É.).

— Pierre-Emmanuel-Joseph-Timoléon, mort le 25 mai 1756 à quatorze ans, fils de Jean-Paul-Timoléon, comte de Brissac, et de Marie-Josèphe Durey de Sauroy (S. S.).

— Emmanuel-Henri-Timoléon, évêque de Condom, mort le 26 août 1757 à cinquante-neuf ans (S. S.).

— Adélaïde-Pauline-Rosalie, née le 23 janvier 1765; Jules-

Gabriel-Timoléon, né le 20 juin 1771, mort le 4 septembre 1775, enfants de Louis-Hercule-Timoléon, duc de Brissac, et d'Adélaïde-Diane-Hortense-Délie Mazarini-Mancini (S. S.).

— Anne-Pétronille-Constance-Sophie, née le 30 septembre 1772; Augustin-Marie-Paul-Pétronille-Timoléon, né le 13 janvier 1775; Auguste-Charles-Marie-Timoléon, né le 26 mars 1776, enfants de Hyacinthe-Hugues-Timoléon, marquis de Brissac, et de Marie-Louise-Charlotte-Constance-Françoise-Antoinette de Wignacourt (S. R.).

— Jean-Paul-Timoléon, duc de Brissac, mort le 17 décembre 1780 à quatre-vingt-deux ans deux mois six jours (S. S.).

— Alexandrine-Camille, née le 23 mars 1783 (S. E.), et Adélaïde-Hyacinthe-Délie, née le 11 avril 1787 (S. M. M. la V. l'É.), filles de François-Artus-Hyacinthe-Timoléon, comte de Brissac, et d'Adélaïde-Marie-Camille de la Forest d'Armaillé.

— Le 24 mai 1784, mariage entre très-haut, très-puissant et illustre seigneur monseigneur Hyacinthe-Hugues-Timoléon de Cossé-Brissac, duc de Cossé, grand'croix de l'ordre de Malte, menin du roi, brigadier de ses armées, chevalier de Saint-Louis, mestre-de-camp, commandant le régiment royal Roussillon-cavalerie, seigneur de Faule, Richebourg, etc., veuf de très-haute, très-puissante et illustre dame madame Marie-Louise-Antoinette-Françoise-Charlotte-Constance de Wignacourt, et très-haute, très-puissante dame madame Françoise-Dorothée d'Orléans, comtesse de Rothelin, dame de Moussy-le-Vieux, fille de très-haut, très-puissant seigneur monseigneur Alexandre d'Orléans, marquis de Rothelin, vicomte de Lavedan, comte de Moussy, lieutenant général des armées du roi, et gouverneur de Port-Louis, et de très-haute, très-puissante dame madame Marie-Catherine-Dorothée de Roncherolles de Pont-Saint-Pierre. Témoins de l'épouse : très haut, très-puissant seigneur monseigneur Armand-Joseph de Béthune, duc de Charost, pair de France, baron d'Ancenis, président-né de la noblesse des États de Bretagne, lieutenant général pour Sa Majesté des provinces de Picardie et de Boullonnais, gouverneur des ville et citadelle de Calais, maréchal des camps et armées du roi; très-haut et très-puissant seigneur François Molé, comte de Champlâtreux, marquis de Méry, seigneur d'Epinay, conseiller du roi en tous ses conseils d'État et privé, ancien premier président. Témoins de l'époux :

très-haut, très-puissant seigneur monseigneur Henri-Georges-César, comte de Chastellux, vicomte d'Avallon, premier chanoine héréditaire de l'église cathédrale d'Auxerre, chevalier d'honneur de madame Victoire, brigadier des armées du roi, mestre de camp commandant du régiment d'infanterie de Beaujolais; haut et puissant seigneur messire Denis-Michel-Philibert Dubuisson, chevalier, comte de Douzon, seigneur de Montaigut le Blin, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du roi, commandant pour S. M. à Moulins en Bourbonnais. Signé : le duc de Cossé, — d'Orléans de Rothelin, — le comte de Chastellux-Chaugy-Roussillon, — Molé, duchesse de Cossé, — Molé, — Béthune, duc de Charost, — Dubuysson, comte de Douzon, — le marquis de Roncherolles, — Amelot, marquis de Roncherolles, — Cossé, marquise de Pons, — † Al., Év. de Blois, — Mancini de Nivernois. — Duchesse de Brissac, — G. de Terssac, curé de Saint-Sulpice. — De ce mariage : Dorothée-Hyacinthe-Louise, née le 22 juin 1786, et Edme-Félicité-Egérie-Joséphine, née le 13 mai 1790 (S. S.).

Cosson de Guimps (Pierre), chevalier, conseiller du roi en ses conseils, grand-maître honoraire des eaux et forêts, mort le 31 janvier 1789 à soixante-six ans, veuf de Marie Garnier (S. E.).

Coste de Champeron (Marie-Charlotte-Julie), née le 3 décembre 1753, fille de Jean-Charles, conseiller du roi, et de Marie-Antoinette Raymond (S. M. M. la V. l'É.).

— Joseph-Alexandre, écuyer, seigneur de Soupir, etc., mort le 5 avril 1758 à quarante-neuf ans, époux de Marie-Geneviève Terré (S. R.).

— Charles-Alexandre, écuyer, seigneur de Soupir, Verneuil, etc., mort le 16 août 1768 à vingt-trois ans, fils de Joseph-Alexandre, et de Marie-Geneviève Terré (S. R.).

— Louis-Marie, né le 21 janvier 1770, fils de Jean-Charles, et de Jeanne de Charlary (S. E.).

— Marie-Catherine, morte le 21 décembre 1786 à soixante-quinze ans, veuve de Pierre-Silvain Joubert de la Bastide, marquis de Châteaumorand (S. R. et S. E.).

Cotignon (Françoise de), morte le 3 avril 1710 (S. A. des A.).

Cotte (Marie-Marthe de), morte le 25 mai 1780 à soixante-deux

ans, veuve de Pierre-Paul Gilbert de Voisins, président du Parlement (S. J. du H. P.).

— Suzanne-Catherine, morte le 5 janvier 1783 à soixante-treize ans, épouse de Charles-Étienne Le Peletier de Beaupré (S. S.).

Coucy (François-Charles, comte de), mestre-de-camp de cavalerie, seigneur de Poilcourt, fils de Charles-Nicolas, et d'Anne-Marie-Henriette Dubois, marié le 4 février 1783 à Louise-Élisabeth de Dreux, fille de Joachim, marquis de Brézé, grand-maître des cérémonies, et de Louise-Jeanne-Marie de Courtarvel de Pezé, dont : Alix-Enguerran le-Charlotte-Louise, née le 10 décembre 1783 (S. S), morte le 25 août 1811, épouse de Joseph-Claude de Clermont-Mont-Saint-Jean (Xe arr.).

Coudray (Pierre-François de), fils de François, sieur de Tury, et de Germaine Disann, marié le 8 juin 1673 à Marguerite de Villautray, fille de Louis, seigneur de Rochecorail, et de Claire de Trégoin (S. A. des A.).

Coudreau (Pierre-Hippolyte de), chevalier, seigneur de Boislarchay, lieutenant d'artillerie, mort le 25 avril 1758 à vingt-huit ans (S. P.).

Comte de Chastellux.

(*La suite prochainement.*)

ANCIENNE CHEVALERIE

DE

LORRAINE ET BARROIS

LA TOUR-EN-VOIVRE

ET

LA TOUR-EN-ARDENNE

I. — Gérard, *miles de Turre in Vepria* [1], vivant au milieu du XIIe siècle, était mort, ainsi que sa femme, en 1201 ; dont 1° *Theodoricus, filius Gerardi* [1], qui suit, et 2° Robert de la Tour-en-Voivre, abbé de Saint-Mihiel [1], *qui bullam Innocentis III impetrat*, 1199 [2].

II. — Thierry (*Theodoricus*) de la Tour-en-Voivre, donne en 1201, à l'abbaye de Saint-Benoît-en-Voivre, *allodium suum de Sancto-Mauricio* [3], *pro redemtione animarum patris et matris, antecessorumque suorum* [1].

J'ignore le nom de sa femme ; mais il a eu pour successeur *Gaufridus*, Gaufard, *Goffridus*, ou Geoffroy, dénommé, de 1216 à 1253, dans les nombreux documents que j'ai rassemblés [4], *de T^u re* (sic), *de Barro*, de la Tour, de la Tour en Wewre, *de Barro dominus Turris*.

III. — Geoffroy de la Tour-en-Voivre, chevalier, sire dudit lieu, etc., « et voeis del ban de Harville [4] », dit de Horville par dom Calmet, l'infatigable compilateur, a pris place malgré lui, et contre le

[1] Bibliothèque impériale, *Collection Lorraine*, vol. CXI, pièce 407 : Vidimus (1699) des lettres d'Albert de Hirgis, évêque de Verdun.

[2] *Gallia Christiana.*

[3] Le ban de Saint-Maurice, franc alleu, appartient au territoire de Bouzonville-sur-Orne (Moselle). A l'époque que notre précieuse charte a rappelée, l'abbaye de Saint-Benoît-en-Voivre y possédait un gagnage.

[4] Bibliothèque impériale : *Collection Lorraine*, vol. DCCXXII, Inventaire du trésor littéral de la cathédrale de Verdun, ban de Pareid, layette 5e ; *Collection Moreau*, vol. CXXI, p. 29 ; vol. CXXVII, p. 112 ; vol. CXLIII, p. 150 ; vol. CL, et vol. CLXXIV, p. 203 ; *Collection de Camps*, vol. XCIX, fos 341, 342.

vœu de son illustre maison, qui n'est pas éteinte, dans la lignée des comtes et ducs de Bar. Comme nos gens des Droits du roi, du Parlement de Metz ou de la Chambre de Réunion, déclaraient, grâce au *de Barro*, la Tour et les prévôtés de la Voivre, « jadis possédées par cadets de Bar ou autres seigneurs, qui ont rendu des hommages particuliers au comte de Champagne ou à la Couronne », il leur coûta peu d'ajouter : « la Tour en Woëvre était à des cadets de la maison de Bar, *qui ont subsisté jusqu'en* 1364. L'an 1224, Godefroy de Bar (évidemment *Goffridus*) fait hommage lige de la maison forte de la Tour en Woëvre à Thiébaud, comte de Champagne [1] ».

Telle fut l'histoire officielle, aux temps où Dupuy, Godefroy, Husson Lescossois et Caille du Fourny émargeaient leurs subsides ! Ces bons diplomatistes n'y croyaient guère, car ils avaient lu ; mais, plus royalistes que le Roi, et fonctionnaires dans le sens le plus moderne du mot, par l'abus du protocole, par l'élasticité de la conscience politique, ils n'hésitaient pas non plus, pourvoyeurs assermentés des Roland Ravaulx et Barillon de Morangis, à mettre sous le boisseau les pièces qui l'auraient mal servie.

Dom Calmet n'avait pas les mêmes raisons pour se taire..... et cependant, si parfois il a parcouru les chartes et titres qu'il a cités ou imprimés dans l'*Histoire* et la *Notice de Lorraine*, il est plus rigoureux de dire que, recevant de toutes mains, il empilait sans contrôle. Passionné pour la production, plus fécond que maître de son sujet, il reste, au sentiment des meilleurs érudits que j'aie connus sur ces terres de Lorraine et Barrois, le dernier des Bénédictins en savoir critique.

Au XVII[e] siècle, les La Tour-en-Voivre pouvaient solliciter du Parlement de Metz un certificat d'origine ; et l'arrêt, qu'ils eussent obtenu, je n'en doute point, flèche que *Messieurs*, dans leur zèle, auraient décochée au duc Charles IV, eût grossi, du même coup, la somme de ces erreurs systématiques qu'on a légalement versées dans la circulation générale. Les hoirs directs de *Gaufridus* ou *Goffridus de Barro*, — nous le ferons voir un peu plus loin, — sont restés La Tour-en-Voivre, et ne se sont jamais réveillés ou qualifiés *amés cuzins* de nos vieux comtes ou ducs de Bar. On les rencontre, je dis

[1] Archives de l'empire KK. 1064 : *Cartulaire de Champagne*, 2[e] partie, chartes des souverains, princes et seigneurs laïcs; *Liber principum*, f° IX [xx] xij, v° (parchemin, écriture du XIII[e] siècle). — Archives de la Moselle, *Inventaire de la chambre royale de Metz* : 5[e] liasse, La Chaussée n° 1 (tom. I, p. 300 v°).

les La Tour-en-Voivre, en possession de droits seigneuriaux à Bar même, comme des fours de la ville, aliénés en 1367 au profit du duc Robert, par Jean de la Tour-en-Voivre, arrière petit-fils de Geoffroy ou Godefroy : nous saluerons, en 1307, Oudette de Bar-la-Ville, fille de feu Gillon de Friaville, issu des Friaville ou Friauville, dits *Chaudron* au XIVe siècle, et bientôt Chaudron de Friaville ; grands seigneurs du Barrois, cadets authentiques des La Tour-en-Voivre, dont ils brisaient les vieilles armes, — *de gueules à six lionceaux léopardés et affrontés d'or*, 2, 2, 2, — d'un lambel en chef.

Suit un aperçu de la descendance de Geoffroi de la Tour. Nous avons indiqué, par une longue note [1], les sources nombreuses qui l'ont fournie : on peut en compléter les enseignements, à l'aide des titres de la note (4), première page.

III. — Geoffroi de la Tour-en-Voivre ; fe inconnue... dont trois fils.

IV. — 1° Beaudoin de la Tour, fils aîné (*ses frères relèvent de la Tour de Voivre*) ; fe Agnès, dame de Chaumont-sur-Aire (1252).

2° Wauthier de la Tour ou de Jeandelize ; fe inconnue. Ils sont la souche des Friaville *dits* Chaudron, par Geoffroi de la Tour, dit de Friaville, cité dans la charte des assises de Chaumont-sur-Aire (1307). Geoffroi avait pour frère un autre Wauthier, seigneur de Butgnéville et Saint-Hilaire, marié à une femme qui se nommait aussi Agnès, comme sa tante de Chaumont-sur-Aire.

3° Roger de la Tour-en-Voivre.

[1] *Inventaire* de *du Fourny :* layettes *Bar, fiefs et dénombrements ; Chaumont* et *Conflans en Bassigny ; paquet* de la première *coté dénombrements touchant Nicey. Belrain, Ville-devant-Belrain ; Mélanges* (pour les Chaudron de Friaville, qui font toujours cause commune avec les La Tour, au XIVe siècle); *Bar, mélanges ; Louppy-le-Châtel ; La Chaussée ; Cité 3e, anciens comptes et papiers ; Metz, cité ; Commercy, etc.*

Charte des *Assises de Chaumont-sur-Aire.* — Copie authentique sur un extrait des registres de la Chambre des comptes de Bar : Gaillet, notaire juré au tabellionnage (Titre conservé aux archives communales de Chaumont-sur-Aire).

Cartulaire du Chapitre de Verdun.

V. — Beaudoin II de la Tour-en-Voivre, auteur de la charte des assises de Chaumont-sur-Aire ; f[e] Marguerite d'Estrépy. Leur sœur et belle-sœur, Alix de la Tour, était femme en 1295 de Savary de Belrain : Henri de Belrain, fils des précédents et neveu de Beaudoin, est cité dans la charte des assises de Chaumont.

VI. — Baudoin III de la Tour ; f[e] Laurette de Hennemont (dont suite) ;

Jean de la Tour-en-Voivre ; f[e] Marguerite de Conflans, des seigneurs de Somme-Vesle (dont suite).

Tous deux sont issus de Beaudoin II et de Marguerite d'Estrépy.

L'auteur de la mise aux assises de Chaumont-sur-Aire fut un personnage de bonne féodalité, et il le fit voir, en mai 1310, lorsqu'il contesta la « *rendableté* » de sa forteresse de la Tour-en-Voivre.

A cette époque, on trouve « Monseigneur » Beaudoin en possession de Chaumont-sur-Aire et de la Tour-en-Voivre ; tandis qu'en 1331 ses fils, Beaudoin, époux en 1343 de Laurette de Hennemont, et « Monseigneur Jean », le *damisou,* se trouvent respectivement lotis de Chaumont-sur-Aire et de la Tour-en-Voivre. J'ai déjà dit qu'en 1367, Jean avait vendu les fours de la ville de Bar au duc Robert : du Fourny, par sa layette *Bar, chambre des comptes, Révigny,* nous apprend que ce prince s'était constitué son débiteur pour une somme de mille petits florins, et qu'il promettait en outre, le 13 août 1366, à une époque où la forteresse de la Tour-en-Voivre appartenait à Jean, « *li Josne* de Salm » , de forcer six bourgeois de Bar à payer audit de la Tour, dix-neuf cents petits florins qui lui sont dus.

Nous allons revenir sur la vente de la Tour-en-Voivre, que les Gens du roi ont si fort exploitée ; mais remarquons, en attendant, que Jean de la Tour-en-Voivre, cet impossible cadet des comtes de Bar, fait néanmoins brillante figure à Bar même, — qu'il habitait plus volontiers, je pense, après l'aliénation de la Tour-en-Voivre. Dix-neuf cents petits florins sont une grosse somme au XIV[e] siècle, et les « fours de la halle » sont beaucoup mieux aussi que biens de roture.

Cette aliénation de la Tour-en-Voivre étant mère de toutes les sottises qu'on a débitées par raison d'État, nous nous contentons

d'exhumer du *volume XCIV* de la *Collection* de *Lorraine* (Bibliothèque impériale [1]), la *pièce* originale *17*, que nous donnons *in-extenso :* dom Calmet aurait dû prendre cette peine, et pour lui-même et pour tous ceux qui le copient sans relâche.

« Nous *Robers duc de bar*... faisons savoir atous et reconnaissons par ces presentes lettres que nous devons et sumes tenus et especit obliges à *notre amez signour Jehan de la Tour en Woyvre*, chevalier en la som^e de mil petits florins de florence de bon et de juste poix en decomptant et diminuant de ladite som^e de trois mil et deus cens petits florins de florence d'or et de poix ens queilz trois mil et deus cens petis florins *notre ameis cuzins signour Jehans de Saulmes* sires de Viviet estait tenus audit signour Jehan de la Tour ou à ses *h* ens cause pour cause dou *vendaige de la fort maison de la tour en Weyvre* et de quatrevins livreiz de terre appendens et appartenans a ladite fort maison, laquelle maison et quevrins livreiz de terre dessus dites ledit sires Jehans de la Tour ait venduit et quictés à tous jours maix à nostre dit cuzin signour Jehan de Saulmes et a ses successeurs [2]. Desquelz mil petis florins de florence dessus dis nous avons fait et faisons des c[ai (jour?) nostre propre et principal debt pour notre dit cuzin..... payable aud. s. Jehans de la Tour au chainge perin paixel [3] dedans le citeis de Verdun..... Et pour avoir plus grande seurté de bien et parfaitement paier... lad. som... nous avons prieis et requis... notre dit amés cuzin signour Jehan de Saulme et à nos amés chev. *Raulz de la Tour en Ardenne* et Roubert des Armoizes que ilz... se voulissent obligeir et establir... haulz pleiges et rendours....... ces presentes lettres qui furent faites et donnez l'an de

[1] La *Bibliothèque* de la rue de Richelieu, à Paris, change souvent et périodiquement, par le jeu des révolutions, de titre officiel, au grand ennui des preneurs de notes. Elle est royale, nationale, impériale... et redevient nationale, etc., au gré des provisoires successifs. Si j'accorde sans peine que les archives de l'hôtel de Soubise sont nationales, je me refuse à voir, dans la *Bibliothèque* de la rue de Richelieu, un dépôt plus national que tout autre. L'histoire me dit qu'elle est née royale et devrait rester *royale...*, mais je n'espère point encore rallier à cette solution simple les politiques de nos jours !

[2] Le 5 septembre 1366, vingt-cinq jours après que le duc Robert se fut porté caution de Jean de Salm, celui-ci lui rendait hommage pour la Tour-en-Voivre, qu'il possédait..., moins ce que conservait, de son côté, Marguerite de la Tour-en-Voivre, femme de Pierre de Broyes, écuyer, seigneur d'Allement. Beaucoup de seigneuries de ces La Tour venaient de « l'agne d'Apremont ».

[3] Noble banquier, dont le crédit et les opérations balançaient l'influence des spéculateurs aristocrates de la ville de Metz.

grâce notre signour mil Trois cens soixante seix lou mescredi douzieme jour dou moix daoust ». — Scellé, encore aujourd'hui, des sceaux du duc Robert, de Jean de Salm le Jeune, seigneur de Vivier et Puttelange (*deux saumons adossés*), de Raoul de la Tour-en-Ardenne (*croix cantonnée de quatre fleurs de lys, chargée en cœur d'une tour*).

Si l'on prenait garde à la théorie de Messieurs du Parlement de Metz, cet acte important se fût produit en famille ; et c'était le cas ou jamais, pour le duc Robert, de qualifier *ameis cuzins* Jean de la Tour-en-Voivre, « notre amez signour », traitant avec « notre ameis cuzins signour Jehans de Saulmes », en très-grande et très-noble compagnie. La vérité nous oblige à dire que le duc Robert n'y songea pas plus ici qu'ailleurs, en un demi siècle de règne ; et veuille Roland Ravaulx ne point tressaillir en sa tombe, si les La Tour-en-Voivre, ancêtres ou successeurs de Jean, et de Beaudoin, son frère, n'en sont point humiliés.

Mais voici venir, parmi les cautions secondaires, Raoul de la Tour-en-Ardenne. Il y avait donc à la fois, sur le même champ de bataille ou à la cour de Bar, deux familles distinctes : La Tour-en-Voivre et La Tour-en-Ardenne ? — Oui, certes, et nous essayerons ci-après quelques efforts pour remettre à leur place ces autres seigneurs de grande chevalerie ; en dépit, dirons-nous, de dom Calmet et des lettrés de toutes robes, qui firent maints exploits pour embrouiller la question.

Ch^r^. de Sailly.

RÉPERTOIRE
GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

Collection de Camps

*(Suite *)*

Nobiliaire historique. — T. III, règne de Louis VI (*suite*).

SEIGNEURS NON TITRÉS (*suite*).

Montborulf (Dalmas de), 1119.
Montdidier (Elinand de), 1119.
Montejeau (Aubert de), 1119.
Montferme (Albéric de), 1122.
Montfort (Amauri, comte de), 1120-1127.
Montfort en Bretagne (Raoul de), 1127.
Montfoucher (Eudes de), 1112.
Montgardin (Philippe de), 1130.
Montifrai (Pierre de), 1119.
Montlaur (Ponce de), 1130.
— (Raimond de), 1136.
Montmirail (Hélie de).
Montmorenci (Bouchard de), 1105-1120.
— (Mathieu de), 1123.
Montmort (Hugues de).
Montpellier (Guillaume de), 1121.
Montréal (Hugues de), 1113.
Montreuil (Pierre de), 1109.
— (Aubert de), 1115.
— (Belai de), 1119.
— (Audeburge de), 1119.
Montrond (Éléazar de), 1114.
Monts (Gosvin des).
Montseibert (Pierre de), 1119-1124.
Montsoreau (Gauthier de), 1117.
— (Hersende de), 1119.

* Voyez 4e liv., avril 1873, p. 186.

L. Sandret.

(*La suite prochainement.*)

TABLETTES CONTEMPORAINES

Année 1873.

MARIAGES :

Janvier. — M. le comte Achille Onffroy de Vérez a épousé Mlle Emilie Onffroy de Vérez.

Février. — M. le vicomte René de Saint-Mauris, — Mlle Marie de Beaurepaire.

Année 1873.

DÉCÈS :

Janvier. — *La Selle* (Mme de), née de Mac-Mahon, sœur du maréchal, décédée à la Ferté-Beauharnais (Cher).

Merle du Bourg (Michel-Antoine), décédé le 1er au château du Bourg, à l'âge de 50 ans.

Guernon-Ranville (Mme la vicomtesse de), veuve de l'ancien ministre, décédée le 2, à Ranville (Calvados).

Daru (Pierre, comte), secrétaire d'ambassade, décédé au Japon.

Tournemine (Charles de), décédé à Toulon.

Mongins de Roquefort, vice-président du tribunal civil de Marseille, décédé le 8, dans cette ville.

Briois d'Angre (Ferdinand de), ancien officier de cavalerie, décédé au Caire, le 8, à l'âge de 30 ans.

Barrême (Mme la vicomtesse de), née Washington, décédée le 9.

Bellevue de Vallat, ancien avocat général à Montpellier.

Alzon (vicomte d'), directeur des contributions directes de l'Hérault, décédé à Montpellier.

Vesins (comte Paul de), ancien officier des gardes du corps, décédé à Montauban le 13, à l'âge de 74 ans.

Lauriston (Mme la maréchale, marquise de) décédée à Paris le 14, à l'âge de 105 ans.

Légeard de la Dyriais, chanoine d'Angers, décédé dans cette ville le 15.

Villaret de Joyeuse (Mme la comtesse Caroline), décédée à Versailles le 17.

Dupin (baron Charles), ancien sénateur, décédé à l'âge de 89 ans.

Oussières (Eugène d'), général du génie, chevalier de Saint-Louis, décédé le 17 à Arbois, à l'âge de 70 ans.

Allouveau de Montréal (Prosper), général de division, ancien sénateur, et ancien commandant en chef de l'armée d'occupation de Rome, décédé le 19 à Lavialle (Haute-Vienne), à l'âge de 84 ans.

Villaret de Joyeuse, ancien officier supérieur de la marine, décédé à Versailles le 22.

La Tullaye (N. de), décédé à la Jousseraye (Ile-et-Villaine).

La Ferrière (Mme la comtesse de), décédée à Paris.

Braves (vicomte de), décédé le 26.

Ivry (baron d'), décédé à Paris le 27.

Semallé (Mme la comtesse de), née Thomassin de Bienville, décédée à Versailles, le 27, à l'âge de 84 ans.

Lafont de Villiers, général de division, décédé à Toulouse le 30, à l'âge de 67 ans.

Février. — *Vassal-Cadillac* (de), sous-lieutenant au 32e de ligne, décédé à Angers, à l'âge de 25 ans.

Saint-Mauris (Mlle Marie de), décédée le 3, à Saint-Amour (Jura), à l'âge de 73 ans.

Louic (de), général de brigade, décédé à Paris le 4.

Espagnac (comte d'), ancien membre du Conseil d'État, décédé à Paris.

Tholozany (Eugène de), ancien garde du corps, décédé au château de Larroque (Tarn), à l'âge de 76 ans.

Fleury de Rouzé (Emile), ancien officier supérieur de cavalerie, décédé le 6 à Vernon, à l'âge de 65 ans.

Mortemart (Mme la comtesse de), née de Beauvau, décédée à Paris le 8.

Haut (Mme de), née de Regnier de Guercby-Nangis, décédée à Paris, à l'âge de 90 ans.

La Tochaye (comte Henri de), ancien capitaine de frégate, décédé à la Châtaigneraie (Loire-Inférieure).

Baillivy (comte de), décédé au château de Pierrefitte (Indre-et-Loire).

Gigord (Étienne-Amédée de), ancien officier des gardes du corps, décédé à Joyeuse, le 10, à l'âge de 67 ans.

Jonquières (Mlle Henriette de), décédée à Paris le 14, à l'âge de 16 ans.

Vaugiraud (Mme la marquise de), née Le Bègue de Passoncourt, décédée à Nancy.

Verninac de Saint-Maur, contre-amiral, décédé à l'âge de 74 ans.

Berset (de), ancien représentant, décédé le 20, à l'âge de 75 ans.

Dumas (comte Christian), général de division, ancien aide-de-camp de Louis-Philippe, décédé le 20, à Passy, à l'âge de 73 ans.

Ségur (comte de), lieutenant-général, membre de l'Académie française, décédé le 24 à Paris, à l'âge de 93 ans.

Guenifey (Mme la baronne de), décédée au Landin (Eure).

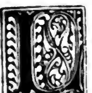
Preuilly (de), général de division, décédé à Paris le 27, à l'âge de 70 ans.

Ayrault de Saint-Hénis (comte), ancien officier, décédé à Andigné (Maine-et-Loire).

L'ARRIÈRE-BAN

DU

Bailliage de Provins en 1695.



Les documents relatifs au ban et à l'arrière-ban du bailliage de Provins, qui sont parvenus jusqu'à nous et conservés dans les Archives publiques [1], consistent en minutes des rôles des nobles et en listes de fiefs ou tenements nobles. Ces rôles préparés par le lieutenant du bailli pour les convocations de 1635, 1674, 1691 et 1695, sont à peu près la reproduction les uns des autres, et tous suivent le même ordre, que nous conserverons nous-mêmes. Cependant nous avons choisi, de préférence, les pièces de 1695 comme les moins incomplètes, en ce qu'elles indiquent toujours les noms des possesseurs, et parce qu'elles portent l'évaluation du revenu de chaque fief, — détail qui n'est pas dépourvu d'intérêt.

Cette évaluation était la base de la taxe de 20 0/0 que devaient payer ceux qui ne servaient pas en personne, sans être exempts de droit; la taxe produisait d'ordinaire une somme assez importante que la noblesse versait à l'extraordinaire des guerres.

A défaut du rôle de la montre ou revue en armes qui précéda le départ, nous ne pouvons distinguer, cette fois, les exempts de ceux qui firent le service en personne — toujours assez rares, comme nous l'avons remarqué ailleurs, au milieu de la longue nomenclature des seigneurs appelés.

Après avoir corrigé certains noms tronqués par le scribe, nous avons annoté les listes du bailliage de Provins, comme il a été fait pour les deux autres grands bailliages de Meaux et de Melun [2], qui, avec celui-ci, représentent l'ensemble du département de Seine-et-Marne à peu près tel qu'il existe aujourd'hui.

Nous croyons devoir ajouter ici quelques renseignements sur l'arrière-ban Provinois.

Dans la seconde moitié du XVI[e] siècle et durant le XVII[e] le pays

[1] Archives de Seine-et-Marne, B, 191, 192.

[2] Voir la *Revue*, livraisons de novembre et décembre 1871, et de mars-avril 1872, tome VIII, p. 481, et tome IX, p. 97.

avoisinant Provins éprouva le contre-coup des troubles qui agitèrent diverses provinces; il fut victime des exactions qu'entraînent les passages continuels et le séjour prolongé de troupes souvent indisciplinées : l'arrière-ban trouva dans ces circonstances malheureuses l'occasion de rendre des services locaux qui furent appréciés et donnèrent à la noblesse du Montois[1] un relief particulier.

En 1560, par exemple, il réussit à contenir à distance des troupes protestantes qui causèrent plus loin des désordres et se répandirent notamment dans le pays Meldois, dévastant, pillant et se livrant à de déplorables excès.

Deux ans plus tard la noblesse, aidée de *gardes rurales*, se porte avec succès sur divers points menacés; en 1581 Olivier de Soissons, gouverneur de Provins, à la tête de l'arrière-ban et de paysans embrigadés et armés, se distingue encore contre une bande indisciplinée commandée par le fils d'un cabaretier de Nogent, qui se faisait appeler *le capitaine Beaulieu*.

Alors furent restaurés à la hâte quelques lieux fortifiés; des villages incapables de se défendre furent autorisés à se clore pour éviter le pillage. « On réorganisa, dit M. Delettre dans son *Histoire du Montois* (II, p. 9)[2], le ban qui comprit les célibataires et les veufs sans enfant de 20 à 45 ans, et l'arrière-ban composé de tous les hommes valides jusqu'à l'âge de 60 ans. On imposa au ban du Montois l'obligation de fournir du renfort aux garnisons de Moret, La Chapelle-Gautier, Champeaux, etc.; le reste était mobilisé pour le service de la plaine et pour protéger les hommes de l'arrière-ban occupés aux travaux des champs; à la moindre alerte, ceux-ci se retiraient dans les lieux fortifiés et les troupes du ban se portaient à leur secours... »

« Le recrutement de la force armée se faisait à peu près comme aujourd'hui : le raccolage amenait l'engagement, et le tirage à la milice ne différait guère que par la forme de notre tirage actuel. La noblesse, ajoute le même écrivain (tome Ier, p. 188), fournissait les chefs de l'armée recrutée parmi les manánts; chefs et soldats traitaient la bourgeoisie en ennemi; celle-ci rentrait dans ses foyers et se trouvait dans l'obligation d'organiser ses hommes valides en ban

[1] Petite province qui avait Donnemarie pour centre et s'étendait sur vingt et une paroisses.

[2] A Donnemarie, chez l'auteur; 1850-58, 2 vol. in-8°.

et arrière-ban pour se défendre... Le ban représentait notre garde nationale mobile, et l'arrière-ban notre garde nationale sédentaire » (tome II, p. 9).

L'auteur de l'*Histoire du Montois* qui a rassemblé dans son livre la substance de nombreux et intéressants documents d'histoire locale nous paraît ici faire confusion. Il faut distinguer le ban et l'arrière-ban proprement dits, composés de nobles, tout au moins de possesseurs de fiefs ou de leurs remplaçants, et qui ne pouvaient être régulièrement convoqués que par le roi, des gardes spéciales toutes de circonstance, qui défendaient leurs foyers contre les incursions fréquentes des bandes armées dans le Montois au XVIe et au XVIIe siècles; il faut les distinguer de ces habitants qui étaient tenus de faire le guet autour du château de leur seigneur et quelquefois plus loin[1], de ces compagnies bourgeoises (archers, picquiers, fusiliers, arquebusiers ou cadets), de ces milices urbaines dont parle Monteil, qui, durant les guerres civiles ouvraient et fermaient les portes de leurs cités suivant leur volonté et leurs inclinations, criant tour-à-tour : Vivent les Armagnacs, vivent les Bourguignons ! vive le roi, vive la ligue ! vive Mazarin, vive la fronde !

Les efforts des compagnies bourgeoises contre l'ennemi sont d'ailleurs constatés par les chroniqueurs provinois.

Le ban et l'arrière-ban, — la plus ancienne milice après la chevauchée et l'ost, — étaient tout autre chose.

M. Delettre a pu s'y tromper en s'occupant du Montois, car il se fit à diverses époques, dans cette petite province, des levées exceptionnelles, en dehors des règles ordinaires, pour accroître les forces de l'arrière-ban à l'occasion. Claude Haton, curé du Mériot, dans ses curieux mémoires publiés par feu M. Félix Bourquelot, notre érudit compatriote, nous apprend qu'en 1578 la population des environs de Provins, Montereau, Bray, La Ferté-Gaucher, Jouy-le-Châtel, Rozoy, fatiguée des exactions qui l'accablaient, résolut de former une ligue contre les rôdeurs et gens de guerre, cause permanente de leur ruine. Préalablement, il fut décidé qu'on prierait le roi d'y mettre ordre; à son refus, on devait se ruer sur l'ennemi[2].

[1] Une sentence du bailli de Meaux, du 4 août 1407, condamnait les habitants de Châteaubleau à faire le guet et la garde en temps de guerre dans la ville de Provins. — (Ytier, Miscell.; ms. de la Bibliothèque de Provins, p. 264. — Bourquelot, *Histoire de Provins*, II, 57).

[2] Doléances du clergé de Provins aux Etats généraux. — Michelin, *Essais historiques sur le département de Seine-et-Marne*, p. 1587.

Trois délégués élus par la noblesse, le clergé et le tiers-état se rendirent à cet effet à Fontainebleau et furent reçus par Sa Majesté, qui leur accorda l'autorisation de se défendre ; les habitants alors s'organisèrent et prêtèrent un concours actif aux garnisons qu'on leur envoya. Les manants, comme le remarque ailleurs M. Delettre, se groupèrent à la suite des gens d'armes, à côté de la noblesse du ban et de l'arrière-ban.

C'est de la sorte aussi que le ban, en y comprenant ces utiles auxiliaires, atteignit dans le Montois le chiffre élevé que donne M. Delettre : 3,500 hommes bien armés.

Pendant la minorité de Louis XIV, en 1652, la Fronde obligea les mêmes populations à reprendre le mousquet et à se porter en avant. Le prince de Condé voulait s'emparer de Montereau, dont le gouverneur Antoine Le Charron, seigneur de Dormelles, refusait d'ouvrir les portes. M. de Montglat, capitaine de Provins, rassembla l'arrière-ban par ordre du jeune monarque, et partit le 14 avril à la tête de cette noblesse, à laquelle s'étaient joints 300 miliciens de Provins, La Ferté-Gaucher et autres localités voisines. Deux cents cadets de la milice provinoise les suivirent de près, sous la conduite des échevins Grillon et Ythier. Ils gagnèrent Montereau, déjà pourvu de 3,000 hommes de pied et de 500 lances; d'un autre côté arrivaient des soldats que le chroniqueur Rivot évalue à 7,000, de telle sorte que Condé rebroussa chemin. Le roi n'eut plus qu'à remercier les soldats des communes qui furent licenciés [1].

En 1674 les possesseurs de fiefs de ce bailliage firent campagne sous le commandement de Charles de Champagne, seigneur de Lourps, délégué du bailli.

En 1695, la convocation dont nous avons à nous occuper eut lieu par les soins de « messire François de Beaufort, écuyer, seigneur de « la Gastine, la Grand'cour, Boisgency, Beaufort, premier et ancien « conseiller du roi, lieutenant particulier civil et criminel du bail- « liage. » C'est lui qui dressa « pour satisfaire à l'ordonnance du roi » les listes générales des possesseurs de fiefs de son ressort, que nous reproduisons ci-après.

On ne prévoyait pas encore le traité de Riswick, bien que la campagne d'Allemagne semblât toucher à sa fin ; mais le roi, en appe-

[1] Manuscrits Rivot, à la bibliothèque publique de Provins, et Mémoires du marquis de Montglas.

lant l'arrière-ban avait en vue de porter secours à Vendôme qui se battait en Catalogne, en même temps qu'au maréchal de Villeroy qui bombardait Bruxelles et avait à tenir tête au prince d'Orange. Rien ne nous apprend d'ailleurs de quel côté fut dirigée la noblesse du pays Provinois, en 1695.

I. Fiefs nobles, tenements nobles.

Marquisat de Montglas, Sancy, Augers, Gondelot, Fretel, etc., à messire Louis de Clermont, chevalier, comte de Cheverny, bailli de Provins, aide-de-camp de Sa Majesté, commandant les armées au siége de Mons en Hainaut[1] ; — revenu du fief, 15,000 liv.

Marquisat de Chenoise, les Bordes de Combles, le clos des Bordes, à messire Louis-Alphonse de Castille, chevalier[2]; revenu 5,000 liv.

Comté des Marets, Cour Bouson, Rupereux, à messire Dauvet, comte des Marets, grand fauconnier de France[3]; revenu 6,500 liv.

Fiefs de Gouaix, Blunay et Maulny[4], à messire Jean d'Ivry, conseiller-secrétaire du roi, maison et couronne de France, à Paris; revenu 5,000 liv.

Fiefs et seigneuries de Montramé, Bony[5], Chalautre-la-Petite et

[1] Sancy et Augers, communes du canton de Villiers-Saint-Georges; — Gondelot, ancienne paroisse, n'est plus qu'un hameau dépendant d'Augers; Montglas, commune du Cerneux.

Louis de Clermont était fils d'un chevalier des ordres du roi, d'une famille ancienne dans le pays. Attaché tour-à-tour au roi et au dauphin, ambassadeur à Vienne et en Danemark, gouverneur du duc de Chartres, conseiller d'État d'épée, il est mort le 6 mai 1722, sans laisser d'enfants de Marie de Joanne, qu'il avait épousée en 1680. — Armes : « *Ecartelé au 1 et au 4 d'azur, à trois chevrons d'or, le premier brisé; au deuxième et au troisième, palé d'or et de gueules de six pièces.* »

[2] Chenoise, commune du canton de Provins; Combles, hameau dépendant de Chenoise. — L. A. de Castille, chevalier de Malte, lieutenant pour le roi dans la Brie, mort le 18 février 1713. C'est son père qui avait fait ériger sa terre en marquisat. — Armes : « *D'azur, à la tour d'or, ouverte et maçonnée, donjonnée de trois petites tours de même.* »

[3] Cette famille possédait les Marets (canton de Villiers-Saint-Georges) depuis un siècle; — Courbouzon, à Courtacon; Rupéreux, petite commune. — Henri Dauvet grand fauconnier, était marié à Jeanne de Bouexe de Villemor. Armes : « *Bandé de gueules et d'argent de six pièces, la deuxième chargée d'un lion de sable.* »

[4] Gouaix, commune du canton de Bray-sur-Seine; — Blunay et Maulny, hameaux dépendant de Melz, canton de Villiers-Saint-Georges.

[5] Hameaux dépendant de Chalautre, canton de Provins. — L. du Tillet, marié à Marie-Marguerite Belot, était d'une famille distinguée de la Brie-Champenoise. — Armes : « *D'or, à la croix de gueules, patée et alaisée.* »

vicomté de la Malmaison, à messire Louis du Tillet, chevalier ; revenu 2,300 liv.

Marquisat du Housset, Saint-Martin-Chennetron, Vauluisant, Vaujour, la Tour-Mantresse, — fiefs Jean de Lunay, Maillard, la Boulaye, les Salles de Resson, Aoust, les Portes à Bouard; à messire Charles Fortin de la Hoguette, lieutenant pour le roi en Savoie; revenu 8,000 liv.[1].

Fiefs de Quincy, Savigny, Villars, Fouju, le Breuil, Doussigny, la Conquillie, aux enfants mineurs de François du Tillet, décédé chevalier, comte de Saint-Mathieu; revenu 1,800 liv.[2].

Fiefs de Villegagnon, Bois-le-Comte, Champforez, le bois des Rousseaux, Courcelles, Boisdon, la Charmoye et dépendances, à messire Nicolas de Durand, chevalier, seigneur de Villegagnon ; revenu 6,000 liv.[3].

Fief de Bazoches, à messire Guérapin de Vauréal; revenu 3,000 liv.[4].

Fiefs de la Motte-Marpigny, Champ Chauteron, Barbuisse et les Vignaux[5], à la veuve de N. Chevalier, secrétaire du roi; bourgeoise de Paris.

Fiefs de Frécul et de Bourgongne[6], à Louis de Blois, écuyer, seigneur de la Cour et de la Saulsotte; revenu 600 liv.

[1] Le marquisat du Housset et ses dépendances, à Saint-Martin-des-Champs, près Provins, était passé à M. de la Hoguette, par sa femme née Donneau de Rubelles. Cette dame le tenait d'un oncle qui l'avait fait ériger en marquisat vers l'année 1615. Armes des Fortin la Hoguette : « *D'azur, au chevron d'or, avec trois molettes d'éperon, accompagné de deux levrettes, le tout d'or.* »

[2] Commune de Saint-Hilliers, canton de Provins. — Famille déjà citée; Jean-François du Tillet, comte de Saint-Mathieu, gentilhomme ordinaire, maréchal des camps et lieutenant général, avait épousé Marie de Brunfay, dame de Quincy; il est mort le 27 juin 1675.

[3] Villegagnon et Boisdon sont aujourdhui deux communes du canton de Nangis: la Charmoye dépend de la commune de la Croix en Brie. Les Durand descendent du célèbre chevalier de Malte qui, sous le nom de Villegagnon, tenta de se former une souveraineté au Brésil; ils étaient de Provins.

[4] Beton-Bazoches, commune du canton de Villiers-Saint-Georges. — Michel-Antoine Guérapin de Vauréal, sieur de Belleval, mort à quatre-vingt-deux ans, le 16 mai 1729, était devenu seigneur de Bazoches par son mariage avec Françoise Frétel. — Armes : « *D'or, au lion de sable, tenant une hache de sable, à la bordure de France.* »

[5] Aube ?

[6] A Saint-Martin-des-Champs, près Provins. Les de Blois, seigneurs de Daout et Frécul, devinrent possesseurs de la terre de la Saussotte, par suite d'union avec la famille Du Val.

Terre et seigneurie de Mont-Potier et fiefs des Bordes-Marivat et de la mâsure de Courlioust, audit lieu, à messire Anne Ferber, seigneur de Laucière, maître des requêtes [1].

Fief de Méry ou Miry, à Jean du Rocherey, écuyer; revenu 400 liv. [2].

Fief de Marcilly, à Jean Guillemain, écuyer, seigneur de Courchamps, secrétaire du roi [3]; revenu 1,150 liv.

Fiefs, terres et seigneuries de Montaiguillon, Brasseaux, Arbost, et Louan, à madame la comtesse du Belloy [4].

Fiefs de la Queue-aux-bois, Vilgruis, Ecury, des Salles-Vilgruis et des Tremblays, à la succession de Jacques de Merbricq, écuyer, seigneur de Chenoise (les 4 parties de 7); à Henri de Thaulle, lieutenant de roi à Montmédy, et au seigneur d'Incarville, demeurant aux Invalides, pour le surplus; revenu 1,000 liv. [5].

Fiefs de la Grange-Vilgruis ou de la Grande-Maison et Sovault, à demoiselle Marie de Saint-Rémy, veuve de Louis de Goguay, écuyer, seigneur de la Boissière, décédé depuis peu; revenu 200 liv.

Fief de Lenharé, à la comtesse de Bellay pour 1/2; revenu 1,000 liv.

Terre et seigneurie de Beauchery, fiefs de Chantalouë, la Fontaine, le Pré-Véral, des Queux et Bois-du-Faux, à messire Bruno de Riquetti, comte de Mirabeau; revenu 1,500 liv. [6].

[1] [2] Aube.

[3] La Courouge de Marcilly, du nom d'un possesseur au XIII[e] siècle, ferme située à Rupereux, canton de Villiers-Saint-Georges. — Jean Guillemain, d'une famille bretonne, portait : « *Ecartelé au 1 et au 4 de gueules, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'un lion de même; au 2 et 3 d'argent à la fasce de sable, chargée de trois coquilles d'argent.* »

[4] La forteresse de Montaiguillon, une des plus importantes de la Brie, a laissé de belles ruines dans le territoire de Fontaine, canton de Villiers-Saint-Georges; Brasseaux est un fief détruit à Villiers-Saint-Georges; — Louan, commune du même canton. La comtesse de Belloy était donataire de M. de Villemontée, évêque de Saint-Malo (1649).

[5] Villegruis, commune du canton de Villiers-Saint-Georges; la Queue et Ecury sont des hameaux qui en dépendent. Les Merbricq, famille d'épée, possédaient ces fiefs dès le commencement du XVII[e] siècle.

[6] Ce seigneur, ancien capitaine aux gardes, mort à près de cent ans, le 20 septembre 1729, et inhumé dans l'église de Beauchery (canton de Provins), portait : « *D'azur à la bande d'or, accompagné en chef d'une demi-fleur de lys fleuronnée de même, et en pointe de trois roses d'argent posées en orle.* »

Fief de la Forge[1], joint au marquisat du Housset, à M. de la Hoguette, marquis du Housset, en partie.

Fiefs des Bergeries et la Tour-Maurouard, à madame Geneviève de la Boissière, veuve de Louis de Culant, chevalier de Mousseaux, colonel d'un régiment de cavalerie, bourgeoise de Paris; revenu 1,200 liv.[2].

Fief de Quentin Le Bouteiller, à messire Ambroise Hottman, marquis de Villiers-Saint-Georges, mousquetaire[3].

Fiefs de la Saulsotte et de Ressoy[4], à François de Blois, écuyer; revenu 500 liv.

Fief de la cour de la Saulsotte[5], à Louis de Blois, écuyer; 400 liv.

Fief de Courtiat[6], à M. de Laval, maître des requêtes; 200 liv.

Fief de Vaux, en la paroisse de Saint-Nicolas, à la veuve de Savinien de Challemaison, domiciliée à Chalautre-la-Grande[7].

Fief en censive de Marchère[8], à Jean-Baptiste-Hyacinthe de Cochet, écuyer; 200 liv.

Fief de Chantalouë au port de Nogent[9], à Antoine Mavelcot, commissaire-général de la marine à Brest; 200 liv.

Fiefs des Chastiniers, du Bochet et Maison-Rouge[10], pour 1/3 valant 36 liv., à Jacques Cordellier, écuyer, seigneur des Fourneaux, demeurant à Sézanne.

Terre et seigneurie de Flaix, à Samuel de Ponce et ses deux sœurs; 2,000 liv.[11].

[1] A Léchelle, canton de Villiers-Saint-Georges.

[2] Le Plessis-la-Tour-Mourouard, ancien château, à Beauchery. — Les Culant, famille briarde, portaient : « *D'azur au lion d'or, semé d'étoiles de même, au lambel de gueules.* » Louis de Culant, colonel du régiment de Coulanges, a été tué en Allemagne.

[3] Ce fief a disparu, il était situé à Léchelle; — Ambroise Hotman, marquis de Mortontaine, est mort sans enfants en 1714. Armes : « *Emmanché d'argent et de gueules de dix pièces.* »

[4] [5] Aube.

[6] Hameau de la commune de Courtacon, canton de Villiers-Saint-Georges.

[7] La Chapelle Saint-Nicolas, département de l'Aube. — Les Challemaison, dans le pays dès le XVIe siècle, portaient : « *D'argent à une fasce d'azur, chargée d'une rose et de deux molettes d'éperon d'or.* »

[8] A Champcenetz, canton de Villiers-Saint-Georges.

[9] Aube.

[10] Les Châtaigniers, ferme, à Montceaux-lès-Provins, Maison-Rouge, à Courtevoult, canton de Nangis.

[11] Flaix, commune du canton de Villiers-Saint-Georges. — Samuel de Ponce, qu

Marquisat de Villiers-Saint-Georges [1], Villefolie et Laître, l'Espanche, fossés Rapillart, bois d'Augière et le Harle, à messire Ambroise Hottman, mousquetaire; 6,000 liv.

Fief de Charmesseau, au Ménil [2], à François de Gastebois, écuyer, demeurant au bailliage de Meaux.

Fiefs des Hautes et Petites Mézières, à demoiselle Anne Le Camus de Bulloyes (Belloy ?), à Provins [3].

Seigneuries de Courchamps, la cour de Savigny, Courbutin, Gimbrois, la Motte, la Bretoche, les Osches, la Guette-Oudault, Fontaine-Yot, à messire Jean Guillemain, écuyer, secrétaire du roi; revenu 6,500 liv. [4].

Marquisat de Champcenest, Courtacon, la Mairie de Ligne, Bezalles, Courlis, la Mardelle, Beaumont, à messire François Quentin de la Vienne, valet de chambre du roi; revenu 6,000 liv. [5].

Baronnie du Plessis-aux-Tournelles, Vulaines, la Chapelle Saint-Sulpice, Grand et Petit Mitoy, Courtevoust, Chesneferé, Corberon, Chesnoy, Plessis-Hénaut et la Bruyère, à M. de la Grange, conseiller au Grand-Conseil; 6,000 liv. [6].

était protestant et favorisait la tenue des prêches dans son château, dut passer à l'étranger en 1694; il se réfugia chez l'électeur de Brandebourg et il y est mort. Armes : « *D'azur à un chevron d'argent, accompagné en pointe d'une roue de même, et un chef d'or chargé de trois roses de gueules.* » Ce seigneur était marié à Rachel Largentier, d'une famille locale qui portait : « *D'azur, à trois chandeliers d'église d'or, 2 et 1.* »

[1] Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Provins. — Villefolie, l'Attre et les Epanches étaient des fiefs situés à Villiers-Saint-Georges.

[2] A Villiers-Saint-Georges.

[3] A Saint-Hilliers. — La famille Le Camus possédait la seigneurie de Melz.

[4] Courchamps avait titre de baronnie; aujourd'hui commune du canton de Villiers-Saint-Georges. — Courbetin, hameau détruit, Fontaine-Yot, la Motte, la Bretauche sont des dépendances de Courchamps. — C'est François Guillemain, — déjà cité, — qui, vers 1670, fit changer le nom d'Aulnoy en celui de Courchamps.

[5] Ce seigneur, après avoir acheté le marquisat de la Salle, de M. de Caillebot de la Salle, en 1685, lui fit donner le nom de Champenest; il y ajouta la terre de Bezalles — aujourd'hui commune du canton de Villiers-Saint-Georges, comme Champcenest et Courtacon. — Armes des Quentin de la Vienne : « *D'azur, à trois pommes de pin d'or, posées 2 et 1, les pointes en bas, le tout surmonté d'une couronne de marquis.* »

[6] Le château du Plessis-aux-Tournelles (commune de Cucharmoy), et les terres qui y étaient attachées furent achetés du marquis de Vitry, le 31 mars 1691, par Louis-Armand de la Grange-Trianon, marié à Marie-Madeleine Joly de Doudeauville, et mort le 22 novembre 1702. Armes : « *De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois croissants d'argent, 2 en chef, 1 en pointe.* »

Seigneuries de la Courouge, le Châtel de Vieux-Champagne, Tioust, Segrain, la Falaise, fief de Beaulieu proche La Chapelle Saint-Sulpice, à Alexandre Iriel Le Gentil, écuyer, seigneur de la Courouge; revenu 860 liv. [1].

Fief de la Grange-Saint-Marcel [2], à Charles de Louvery de la Rivière, à Soisy, pour 1/3, au sieur Fresé de St-Amand, capitaine au régiment de Champagne, pour 2/3; revenu 60 liv.

Fiefs de la Bretesche, vulgairement appelé la Haute-Maison, la cour Pesché, les Hoquereaux, Jean Delaistre, du Colombier, de Fortaille, du Moncel, Gomé, la Carouge, le Jardin, etc., à Charles de Fera, écuyer, seigneur de Rouville; 1,000 liv. [3].

Fief de Chaussefain, à M. le cardinal de Forbin, abbé de Preuilly [4].

Terre et seigneurie d'Hermé, la Granchotte, la Borde-Baillet, la Motte-Bonnot, à messire Thomas Gobelin, conseiller du roi, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel; 5,000 liv. [5].

Fief de Servolle, à messire Charles Duduit, écuyer, seigneur de Servolle, demeurant à Melz-sur-Seine; 400 liv. [6].

Fiefs de Melz-sur-Seine, Marolles, les Clos, Saint-Loup, Vandières, Verdelot, sis à Melz et Hermé, et fief des Queux, à Ambroise

[1] La Courouge était un château au territoire de Vieux-Champagne, canton de Naugis, — lequel passa à Iriel Le Gentil, du chef de sa mère, Elisabeth de Brunfay de Fontenailles; — cette dame, morte le 1er novembre 1666, est inhumée dans l'église de Vieux-Champagne. — La famille Le Gentil, qui posséda plus tard Paroy, avait pour armes : « *D'azur, à un serpent volant d'or, lampassé de gueules.* »

[2] A Pierrelez, canton de Villiers-Saint-Georges.

[3] Ces fiefs dépendaient des paroisses de Saint-Loup de Naud et de Beton-Bazoches. — La famille Féra de Rouville portait : « *D'argent au lion d'azur, armé et lampassé de gueules, chargé d'une fleur de lys d'or sur l'épaule gauche.* »

[4] Chassefin, autrefois la Grange de Chassefoin ou aux Vaches, paroisse de Beton-Bazoches, appartenait au couvent de Preuilly (paroisse d'Egligny) dès le XIVe siècle. Toussaint de Forbin-Janson, abbé du lieu et cardinal, avait succédé à son frère en 1684; il devint grand aumônier de France en 1706; ses armes étaient : « *D'or, au chevron d'azur, accompagné de trois têtes de léopard arrachées de sable, lampassées de gueules, et posées 2 en tête, 1 en pointe.* »

[5] Hermé est une petite commune du canton de Bray-sur-Seine. Thomas Gobelin d'Offemont, héritier de son frère François, est mort sans postérité au mois de mars 1692; il a été inhumé à Paris, dans l'église Saint-Paul. Armes : « *D'azur au chevron d'argent, accompagné de deux étoiles d'or en chef et d'un demi-vol de même en pointe.* »

[6] Servolle, maison détruite, paroisse de Melz-sur-Seine. — Etienne-Charles Duduit, provinois, avait épousé, en 1687, Edmée-Françoise Le Camus, de la famille seigneuriale de Melz.

Le Camus, écuyer, lieutenant au régiment de Picardie; revenu 900 liv. [1].

Fief de Montmitel pour 1/2, et fief de Motron (au bailliage de Bray), à Louis de Martinangue, écuyer à Vinneuf [2]; ensemble 1,000 liv.

Marquisat d'Everly, à madame la duchesse de Vivonne [3].

Fiefs de Tachy et la Tour-aux-Maréchaux, à Charles du Roux, écuyer [4]; 2,000 liv.

Fief de Lourps, à Charles de Champagne, écuyer; 800 liv. [5].

Fief des Meures ou des Murs, à Gabriel de Champagne, écuyer; 600 liv. [6].

Fief de Gratteloup [7] à M. du Roux; 200 liv.

Fiefs de Septveille, Longueville et Lunay, à messire Jacques Sallé, maître des comptes, et à M. le Bossu, seigneur de Charenton, maître d'hôtel du roi [8]; 600 liv.

Fiefs du Plessis-Mériot, Jaillard, les Caves, Bois-Bellot, à M. de Launac, maître des requêtes [9].

Fief de Bécherel, à messire Jean-Baptiste du Bec de la Feuillère,

[1] Melz et Hermé, communes dépendant du canton de Villiers-Saint-Georges et du canton de Bray. — Ambroise-Anne Le Camus, qualifié quelquefois seigneur de Belloy et de Melz, avait recueilli ces fiefs de la succession de Jeanne de Morin, sa mère.

[2] Aube.

[3] Canton de Bray. — Antoinette-Louise de Mesmes, dame d'Everly et de Bray, mariée à Louis-Victor de Rochechouart, duc de Mortemart et de Vivonne, pair et maréchal de France, gouverneur des galères et de Brie et Champagne, mort le 14 décembre 1688. — Les armes des Vivonne étaient : « *Fascé, ondé d'argent et de gueules.* »

[4] Tachy, à Chalmaison, canton de Bray. — Les Du Roux, famille du Puy en Velay, depuis longtemps implantée dans la Brie, portaient : « *D'azur, à trois têtes de léopard d'or.* »

[5] Lourps, commune du canton de Provins. — Charles de Champagne, deuxième du nom, était marié à Claude de Saint-Belin; cette famille prétendait descendre des comtes de Champagne, et quelques auteurs leur donnent les anciennes armes de ces comtes, mais les Champagne-Lourps portaient réellement : « *De sable, fretté d'argent, au chef de même, chargé d'un lion issant de gueules.* »

[6] Cousin du précédent. Ce fief, aujourd'hui ferme, est une dépendance de Lourps.

[7] A Chalmaison, canton de Bray.

[8] Séveille, à Sainte-Colombe; Longueville, à Lourps; Le Plessis-Lunay, à Léchelle. Jacques Sallé avait épousé Françoise de Vimpelles.

[9] Le Mériot, commune du département de l'Aube. — Nicolas de Launac a succédé à son père, trésorier de l'épargne, dans la possession de cette seigneurie qui est évaluée en 1698 : 7,000 livres de revenu.

chevalier, capitaine de cavalerie au régiment de Saint-Rémy; 1,000 liv.[1].

Fief de Courtanon, à l'abbé d'Escots[2].

Fiefs de Savins, Justigny, Four de Jutigny, Fraisnoy et la Barre, à Louis de Culant, écuyer; 2,500 liv.[3].

Seigneurie de Chalmaison et la Tour de Bernay, à François du Tillet, bourgeois de Paris[4]; revenu 1,500 liv.

Fief de la Tour de Chalautre-la-Grande, à Savinien de Challemaison, écuyer; 100 liv.[5].

Fiefs de Tourvoye-lès-Sourdun, Cambesos et Gournay, au comte François de Montbron, chevalier, lieutenant-général en Flandre; 1,500 liv.[6].

Fief d'Armentières, à madame de Noncour, à Provins; 250 liv.

Terre de Paroy, à messire François de Mascrany, conseiller en la cour; 2,500 liv.[7].

Fief de Sainte-Marie à Courtevroust, à Pierre Langlois, écuyer, exempt des gardes-du-corps de Monsieur, 200 liv.[8].

Fief des 12 muids et 15 livres en argent sur le domaine de Provins, à François de la Mothe, sénéchal, marquis de Bussy; 900 liv.

[1] Château détruit à Dontilly, canton de Donnemarie.

[2] Courtemont, à Lizines-Sognolles (?). — Descots (Charles-Nicolas), abbé commandataire de Sept-Fontaines, était fils de François de Lhostel-Descots, sieur de la Tour-Carrée, à Chalmaison.

[3] Famille déjà citée, qui avait sa principale résidence à Savins (canton de Donnemarie).

[4] Fils de Jacques, et marié en 1684 à Marie-Madeleine Simon.

[5] Canton de Villiers-Saint-Georges. — La famille de Challemaison, déjà cité, était champenoise; Savinien avait épousé Elisabeth de Soissons (de Gastins).

[6] A Sourdun, canton de Villiers-Saint-Georges. — Les Montbron étaient une branche de la maison de Mereuil, et portaient : « *Burelé d'argent et d'azur, écartelé de gueules plein*; supports; *deux lions;* cimier : *un casque surmonté d'un lion.* » François de Montbron, né le 29 mai 1632, mort à Cambray le 16 mars 1708, était chevalier des ordres du roi et gouverneur en Flandre; il avait épousé Marie Gruen en 1667.

[7] Ce seigneur fit ériger en marquisat la terre de Paroy (canton de Donnemarie), en juin 1685; il avait épousé Catherine de Vassan. — Armes : « *De gueules, à trois fasces vivrées d'argent, au chef cousu d'azur, chargé d'une aigle éployée d'argent, couronnée d'or, accostée à dextre d'une clé, à gauche d'un casque en profil de même, et en cœur un écusson d'azur chargé d'une fleur de lys d'or.* »

[8] Fief détruit, canton de Nangis. — Armes de P. Langlois : « *D'azur, à un chevron de gueules, accompagné en chef de deux merlettes affrontées de sable, en pointe d'un trèfle de sinople, et un chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.* »

Fief de Lozoy à Arbault (?) ou Villebeon[1], tenu à bail judiciaire par Charles de Caumont, écuyer, seigneur de Fleury ; 200 liv.

Fief des Grands-Pleux, à Augustin Nivert, écuyer à Provins ; 40 liv. [2].

Fiefs de la Cloche ou du Jarrier, à messire Toussaint Rose, président en la Chambre des Comptes[3].

Fief de Lizines, à M. le marquis d'Escotz[4].

Bailliage de Jouy-le-Châtel, ancien ressort de Provins.

Fief de Jouy-le-Châtel, au seigneur de Villegagnon et au marquis de Vigneaux, lieutenant-colonel des gardes du roi, pour 1/4, et à Louis-Auguste de Nanivault de la Durandière, maître d'hôtel de la feue reine pour le surplus[5].

Fief Chevry, à Vaudoy, à Louis de Chevry, écuyer, demeurant au bailliage de Melun[6] ; 300 liv.

Fief du Tilloy[7], à Maximilien de Saint-Denis, conseiller en la cour ; 900 liv.

Fief de la Bonnière-Corbillon[8], au seigneur de la Lande ; 200 liv.

Fief de Champotran[9], à Charles-Joseph de Pradines, écuyer ; 400 liv.

[1] Villebion, fief à Villiers-Saint-Georges. (Archives de S.-et-M^{ne}, B, 194.)

[2] A Sourdun. — Auguste Nivert vendit ce fief à Louis Mascrany, seigneur d'Hermé, le 16 décembre 1720.

[3] La Cloche, à Provins ; le Jarrier, à Rupereux, canton de Villiers-Saint-Georges. — Toussaint Rose, né à Provins le 5 septembre 1615, devint secrétaire du cabinet de Louis XIV et membre de l'Académie française ; il est mort le 7 janvier 1701. — Armes : « *D'azur au chevron d'or, avec trois roses de même.* »

[4] Claude-Joseph-Alphonse de Lhostel-Descotz, seigneur de la Tour-Carrée, héritier de la terre de Lizines (canton de Donnemarie), par sa mère, née Antoinette de Brichanteau.

[5] Durand de Villegagnon et L.-A. de Nanivault, beaux-frères, avaient acheté ensemble la terre de Jouy-le-Châtel (aujourd'hui canton de Nangis), de Jean-François-Paul de Gondy, cardinal de Retz et abbé de Saint-Denis, le 19 juillet 1664 (Arch. de S.-et-M., E., 1677). — Les Nanivault, famille du diocèse de Paris, portaient : « *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois naveaux couronnés de même,* » et étaient alliés aux Des Roches-Herpin, en Brie.

[6] Ferme à Vaudoy, canton de Rozoy. — Les Chevry, issus de la maison de Melun, possédaient, dès le XVIe siècle, les terres de Vaudry, le Plessis-Feu-Aussous, etc.

[7] Ancien château à Vaudoy.

[8] Ferme à Vaudoy.

[9] A Vaudoy

Fief de Vimbré [1], à Antoine de Chevry, écuyer, 80 liv.

Fiefs de Saint-Maurice, de l'Hérable [2], à Louis de Nanivault de la Durandière, maître-d'hôtel de la feue reine; 400 liv,

Fiefs du Buat, des Cours à Frétoy, et d'Heurtebise [3], à madame de Rochambault.

Fiefs de Vigneau, des Bordes, à messire Alexandre de Boullaine-Tambonneau, marquis de Vigneau; 2,500 liv. [4].

Fief de Lugen [5], à Gaspard de Plaibault, écuyer.

Fief du Corsay, au Corbier (du revenu de 5 setiers de blé et chargé de 6 envers l'Hôtel-Dieu de Provins), au seigneur de Séricourt, du bailliage de Meaux [6].

Fief de la Gastine (?) à messire Pierre de Brétignière, conseiller en la cour; 200 liv.

Fief de la Vente Picard et Vente du Houx, à M. de la Grange, conseiller, seigneur du Plessis-aux-Tournelles.

Fief de l'Aistre, à messire Maximilien de Saint-Denis, conseiller en la cour; 12 liv.

Fief de la Bretesche de Boisdon, à la succession de Charles Pion, écuyer, seigneur de la Bretesche (acquis par M. Portail, conseiller à la cour); 300 liv. [7].

Fief des Haies-Périchon [8], à M. Portail.

Fief de Vaudoy [9], à Henri de Chevry, du bailliage de Melun.

Siége de Montereau, au bailliage de Provins.

Terre, baronnie et seigneurie de Montigny-Leucoup [10], à messire

[1] Ferme, à la Fontaine-Pépin, commune de Jouy-le-Châtel, canton de Nangis.

[2] A Jouy-le-Châtel.

[3] Le Buat, à Bannost; Heurtebise, ferme détruite à Vimpelles; Frétoy, commune du canton de Nangis.

[4] A Jouy-le-Châtel. — Alexandre de Ballayne avait hérité d'Antoine Tambonneau, marquis de Vigneaux, lieutenant-colonel de la cavalerie légère de France. (Archives de S.-et-M., E, 1667.)

[5] Lugen ou Lugens, ferme, à la Fontaine-Pépin, commune de Jouy-le-Châtel.

[6] Le Corbier, commune de Jouy-le-Châtel. — Henri de Manneville, seigneur de Séricourt, à Bussières, près La Ferté-sous-Jouarre.

[7] Paul Portail, acquéreur de la ferme et du château de la Bretesche, à Boisdon, canton de Nangis.

[8] A Nangis.

[9] Commune du canton de Rozoy-en-Brie.

[10] Commune du canton de Donnemarie.

Philippe de Gruen, chevalier, capitaine de dragons au régiment de la reine; 2,000 liv.

Fief de Fontaine-Geoffroy [1], à Marguerite de Louviers, veuve de Georges Hébert, écuyer; 60 liv.

Fief de la Voulte, à Philippe de Vaudoré, écuyer, seigneur de Saint-Brice [2]; 3 liv. 18 s.

La terre et seigneurie de Valence, Lours (Lourps) et la Borde, à François Hurault de Reuil, capitaine au régiment colonel-général de dragons, — et à Claude Fusée, seigneur de Voisenon, gentilhomme ordinaire du roi, par moitié; 1,000 liv. [3].

Terre et seigneurie de Cannes, grandes et petites Noues [4], à dame Marie de Villiers, veuve de Jean Garud, écuyer, secrétaire du roi; bourgeoise de Paris; 800 liv.

Terre et seigneurie de Varanne [5], fiefs de la Fosse à la Vache, la Maison-Rouge, Luifermat, du Bourg, sis à Montereau; à Charles Houel, chevalier, seigneur de Varannes, sous-lieutenant aux gardes; 8,000 liv.

Fiefs du Colombier, de Forges [6] et des Paillards, à la succession de Joseph de Nanivault, écuyer, seigneur de la Durandière; 600 liv.

Fiefs et seigneuries de Saint-Germain d'Escelle, en la Grande-Paroisse, Chambry [7], Carouel, Varon et les Bruyères, à Nicolas Hurault, baron de Reuil; 1,000 liv.

[1] A Montigny-Lencoup, ferme. — Marie Hébert, fille de Marguerite de Louviers, dame de Fontaine-Geoffroy et de la Voûte, épousa en 1665 Philippe de Vaudoré, seigneur de Saint-Brice, près Provins.

[2] Les Vaudoré, famille provinoise, portaient : « *De gueules, à deux bâtons accostés, alaisés et passés en sautoir, au chef de même.* » — Philippe de Vaudoré possédait le fief de la Voûte du chef de Marie Hébert, sa femme.

[3] Valence et la Borde, canton du Châtelet; Lourps, canton de Provins. — Les Hurault portaient : « *D'or, à la croix d'azur, accompagné de quatre soleils de gueules.* » La famille Fusée possédait Voisenon, près Melun, depuis plusieurs siècles; Claude, marié à Catherine Dumont, est mort à Voisenon, le 25 juin 1706.

[4] Canton de Montereau-faut-Yonne.

[5] Varennes, commune du canton de Montereau.

[6] Forges, commune du canton de Montereau. — Joseph de Nanivault avait épousé à La Chapelle-Gautier Marie-Madeleine-Reine des Roches-Herpin de la Morinière, sa cousine.

[7] La Grande-Paroisse, canton de Montereau; — Chambry est un hameau dépendant de Valence, canton du Châtelet.

Terre et seigneurie de Vinpelles, à M. de Chérière, maître des comptes, pour 1/3 [1].

Fief de Chamerlu, à François de Vieuxmaisons, écuyer, à Provins; 200 liv. [2].

Fief de Beaulieu-Bourbitou, à Alexandre des Massues, écuyer à Nogent; 120 liv. [3].

Fief du Petit-Changy, à M. de Chérière [4].

Fief de Chalautre la Reposte, à Robert de Colombel, écuyer; 30 liv. [5].

Fief de la Commune aux Demoiselles, à dame Marie Garot, veuve de Michel Jauvin (ou Jamin), secrétaire du roi, trésorier général des sceaux de France; bourgeoise de Paris; 2,000 liv.

Bailliage de Marolles-sur-Seine, ressort du bailliage de Provins.

Marquisat de Marolles-sur-Seine et vicomté de Marolles, à messire Denis de la Barde, président en la première chambre des enquêtes [6]; 2,000 liv.

Terre et seigneurie de Salins-Morsins, à messire Arnoul Garnier, marquis de Salins; 1,600 liv. [7].

Fiefs de Fresnoy, la Vente Muguet [8], au sieur Saunier, commissaire des suisses; 400 liv.

[1] Clément Chérière, qui devint conseiller d'Etat, avait acheté la terre de Vimpelles (canton de Donnemarie) le 10 septembre 1682; elle passa par succession aux Turpin de Crissé.

[2] Chamerlu doit être le même fief que Chanteclair, à Vimpelles, que François de Vieuxmaisons donna en mariage à sa fille (Documents particuliers); — famille du Sénonais. — Armes : « *Lozangé d'argent et d'azur, au chef de gueules.* »

[3] Le fief de Beaulieu, avec château sis à Vimpelles, appartenait à Des Massues, par suite de son mariage avec Marie-Anne Nivert (3 avril 1690).

[4] Ferme détruite dès 1635, territoire d'Egligny, canton de Donnemarie.

[5] Canton de Donnemarie. — En 1635, François de Colombel avait été appelé à l'arrière-ban de Provins ; c'était le fils d'un maître d'hôtel du marquis de Nangis.

[6] Jean de la Barde père, ambassadeur en Suisse, marié à Anne Regnouart de Misy, et mort en juillet 1692, avait fait ériger Marolles en marquisat au mois de juin 1661 ; les fiefs de Motteux et Langlée étaient joints à cette terre seigneuriale, aujourd'hui commune du canton de Montereau.

[7] Morsain, ferme dépendant de Salins, commune du canton de Montereau. Salins, qui s'appelait Villeneuve-la-Cornue, prit son nouveau nom en 1684 ; Madeleine Bonnefaye d'Espesse, épouse séparée de biens d'Arnoul Garnier, sieur de Salins, ancien capitaine aux gardes du corps, obtint à cet effet des lettres-patentes du roi.

[8] A Salins.

Fief de Pailly, au marquis du Plessy-Praslin[1].

Fiefs de Vieil-Balloy et la Folie ou Brisolle, et Montlimasse, à messire Christophe-Alexandre de la Vieuville, marquis d'Orvilly[2], demeurant à Orvilly, bailliage de Montdidier; 2,500 liv.

Fief de Barbey[3], à messire Claude Bonneau, chevalier, bourgeois de Paris; 2,300 liv.

Fief de la Tombe, à la veuve de Louis de Gibert, écuyer, sieur de Channetron[4], et au marquis de Silly, colonel de la milice de Normandie, capitaine garde-côtes de la mer entre Honfleur et la rivière de(*en blanc*); 1,000 liv.

Fief de Séguier[5], proche Dontilly, au sieur de Saint-Vincent, capitaine au régiment de Vendôme; 200 liv.

Fief de 5 sols, avec le droit de dixme inféodée à partager avec le curé de Marolles par 1/2, à Hyacinthe de Cochet, écuyer, sieur de Marchère[6]; 45 liv.

Fiefs de Couture et de la Cour, sis à Couture[7], à madame de Vivonne; 200 liv.

Fiefs des Bergeries, des Feuillettes et de Rosel (1/3 seulement), au marquis d'Orvilly[8].

Fief de Limoreau (de cent boisseaux de blé), à la veuve du sieur de Limoreau[9].

[1] Pailly (Yonne) ou Pailly, commune de Courcelle, canton de Montereau? — César de Choiseul, duc et pair, lieutenant général. — Armes : « *D'azur, à la croix d'or cantonnée de dix-huit billettes de même, cinq à chaque canton du chef, posées en sautoir, et quatre à chaque canton du bas de l'écu, posées une à chaque angle.* »

[2] Balloy, canton de Bray. — La Vieuville, famille champenoise. — Armes : « *D'argent, à 7 feuilles de houx d'argent*, 3, 3 *et* 1. »

[3] Commune du canton de Montereau.

[4] La Tombe, canton de Bray. — Les Gilbert étaient de Provence et portaient : « *D'or, au lion de gueules, au chef d'azur chargé de* 3 *étoiles d'or.* »

[5] Ailleurs, Séguier-Fortbois.

[6] Le seigneur de Maréchères, à Champcenetz, était allié aux de Blois, seigneurs de Daoust, à Saint-Martin-des-Champs, près Provins.

[7] Aux Ormes, canton de Bray.

[8] A Blennes et à Balloy. — Charles-Alexandre de la Vieuville d'Orvilly, déjà cité.

[9] Louise de Bressel, veuve de Vincent de Forestier, sieur de Limoreau, de Chenoise, et de Vanvillé.

Bray-sur-Seine, ressort de Provins.

Seigneurie de Villeneuve-le-Comte[1], à la duchesse de Vivonne, dame d'Everly et de Bray.

Fiefs du Grand-Sigy, la Bourbetière, Vallery, Abloy, les Essarts, les Chasnotes, les Rosiers, moitié des cinq quartiers de Villenevotte, à messire Armand Hermeningilde du Roux[2]; 3,000 liv.

Fief du Petit-Villenevotte et Parouseau, à François de Montholon-Aligre[3], sous-brigadier de la deuxième compagnie de mousquetaires du roi; 400 liv.

Fiefs, terres et seigneuries de Pacy, Champigny, la Motte-Mortery et l'étang de Pacy[4], à Jean-Baptiste de Fleurigny, sieur de Pacy, demeurant à Fleurigny, bailliage de Sens; 4 à 5,000 liv.

Fief, terre et seigneurie du Plessis-messire-Guillaume, depuis Plessis-Praslin, à messire César de Choiseul, duc et pair de France, lieutenant-général des armées de Sa Majesté.

Fief et seigneurie de Compigny, à Louis de Compigny, écuyer; 1,200 liv.[5].

Fief de Baby-Briotte[6], à Barthélemy de Compigny, écuyer; 1,800 liv.

Fiefs d'Égligny, la Borde, la Motte-Saint-Florentin, à M. de Chérière, maître des comptes; 4,000 liv.[7].

[1] Aujourd'hui Villeneuve-les-Bordes, canton de Donnemarie.

[2] Famille déjà citée. — Canton de Donnemarie.

[3] A Vimpelles. — François de Montholon, marié à Anne Potier de Novion, devint commissaire général de la marine et intendant à Saint-Domingue, il est mort le 24 mai 1726. — Armes : « *D'azur, à un mouton passant d'or, surmonté de trois quintefeuilles de même.* »

[4] Cantons de Provins et de Bray. — Fleurigny portait : « *Ecarteié au 1 et au 4 de sable, à trois roses d'argent, au pal de gueules, brochant sur celle de la pointe* (qui est Leclerc), *et aux 2 et 3 de sinople au chef d'or, au lion de gueules, brochant sur le tout* (qui est de Fleurigny). »

[5] Compigny, entre Sergines et Montigny-le-Guesdier, est situé dans l'Yonne. — Les Lefèvre de Compigny, seigneurs du lieu, étaient de Sens; Louis et Barthélemy étaient petits-fils de Nicolas, seigneur de Baby, et de Françoise de Melun. Leur père, Henri de Compigny, a été enterré dans l'église de Baby; il est qualifié aide de camp des armées de Sa Majesté.

[6] Canton de Bray.

[7] Claude de Chérière, déjà cité, seigneur de Gravon, Vimpelles et Egligny, est mort dans cette dernière localité (aujourd'hui canton de Donnemarie), au mois de décembre 1710, à 75 ans.

Fief de Grisy, à messire Louis des Réaux, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, demeurant au bailliage de Chaumont[1].

Fief de Villeceau, Briolle, Champrond, le Ménil-le-Bouché, Bousy, Champdolent, etc., au marquis de Refuge, maréchal des camps et armées de Sa Majesté; 3,000 liv. [2].

Fief du haut de l'Ortie, aux enfants du marquis d'Assigny (de peu de valeur).

Fief de Haut-Champ[3], à Louis de Saint-Poiré, écuyer; 200 liv.

Fiefs de la Basse-cour de Gurcy et Dontilly, au comte de Brichanteau, de Gurcy; 1,500 liv. [4].

Fief du Plessis-au-Chat, à Etienne Nivert, écuyer, seigneur du Plessis; 250 liv. [5].

Fief de Gravon et la Motte-Gravon[6], à M. de Chérière pour 2/3 et au marquis d'Orvilly pour 1/3.

Fief de la Borde-d'Arcy[6], au marquis d'Orvilly; 400 liv.

Fief de Gascogne, au sieur de Vinneuf; 75 liv.

Fief du Petit-Bois[7], à Christophe de Rossel, écuyer, seigneur de la Chapelle, demeurant à Sens.

Fief du Bec, à demoiselle Catherine de Champagne; 200 liv.

Fief des Moléons (14 arpents de pré)[8], à Nicolas Besnard, écuyer, seigneur du Vergé, bourgeois de Paris.

Fief du Colombier-Vanvelié, à messire Anne de Lhospital, seigneur de Serbonnes, premier écuyer et chevalier d'honneur de feu M. et madame d'Orléans[9].

[1] Grisy-sur-Seine, canton de Bray. — Armes des Réaux, alliés en 1619 aux seigneurs de Marolles: « *D'or, au lion de sable à face humaine au naturel, chevelue et barbue.* »

[2] C'est le marquis de Refuge, descendant des d'Elbène (de Florence), qui acheva la construction du château de Villeceau, sur le territoire de Jaulnes, canton de Bray.

[3] Grisy-sur-Seine.

[4] Gurcy et Dontilly, communes du canton de Donnemarie. — Les Brichanteau, marquis de Nangis, portaient: « *D'azur, à 6 besants d'argent, 3, 2 et 1.* »

[5] Ancien château, à Dontilly. — Les Nivert de Provins, portaient: « *D'azur, à 3 chevrons d'or, accompagné de 3 besants de même, posés 2 et 1.* »

[6] Canton de Bray.

[7] Le Petit-Boissy (?), fief détruit à Chenoise.

[8] A Mousseaux-les-Bray.

[9] Fief aujourd'hui dans l'Aube. — Les L'Hospital de Champagne portaient: « *D'or, au chevron d'azur, accompagné de trois écrevisses de gueules.* »

Fiefs de Montigny-le-Guesdier et de Nobert [1], à madame de Vivonne.

Fief de Malherbe, à madame la comtesse de Rieux [2].

Fief de Pesloue [3], à M. le marquis d'Orvilly.

Fief de Serbonnes [4], à messire Anne de Lhospital ; 400 liv.

Fief des Bois, à Bray, à madame de Vivonne.

Fief de Ravanne [5], à Charles Houel, sous-lieutenant aux gardes.

Fief, justice et seigneurie d'Isles et la Cave Morsan, à la veuve de feu messire Claude Chevalier, conseiller du roi, receveur général des finances à Metz; bourgeoise de Paris; 100 liv.

Fiefs de la Rivière et de Villiers, au marquis de Paloiseau [6].

Fiefs de Vinneuf et la Haute-Maison [7], à Gabriel-Henri et Charles de Martinangue, écuyers ; 1,500 liv.

Terre et seigneurie du Plessis-du-Mée, à Charles du Parcq, écuyer, et Michel du Parcq pour 1/4 ; et à madame de Carpatrix pour 3/4 [8].

Terre et seigneurie de Villuis [9], à M. de Choiseul.

Fiefs et justice de Noyen et Grisy, pour 1/2 à M. de Montchal, conseiller à la cour [10].

Fief et seigneurie de Villeneuve-la-Guiard [11], à messire Louis de Goué, capitaine au régiment de Tessé, et à demoiselle Madeleine Françoise de Goué, sa nièce, fille de feu Jean-Baptiste de Goué, conseiller au grand Conseil.

[1] Canton de Bray.

[2] En note, sur une des listes originales : « Le fils a été tué en Flandre à la campagne de 1689. »

[3] En note, id. : « Du bailliage de Sens. »

[4] Yonne.

[5] A Ecuelles, près Moret.

[6] Villiers-sur-Seine, canton de Bray. — François d'Harville des Ursins, marquis de Paloiseau, maréchal des camps et armées.

[7] Aube.

[8] Yonne. — La famille du Parcq possédait, dès les premières années du XVII[e] siècle, le Plessis du Mée, la Forêt, Villuis, Montigny en partie, etc. — En 1635, Claude du Parcq, déclarant la valeur de ses biens, fait constater que son fief de la Forêt, avec haute, moyenne et basse justice, est *désert et inhabité des paysans par leur ingratitude* (Archives de Seine-et-Marne. — Enregistr. au baill. de Provins, 1635). Charles du Parcq, sieur du Plessis, épousa le 29 janvier 1697, au Plessis du Mée, Anne-Marie de Guienne.

[9] Canton de Villiers-Saint-Georges.

[10] MM. Barentin de Montchal conservèrent le château de Noyen-sur-Seine jusqu'après la Révolution.

[11] Yonne.

Fiefs et seigneuries de Villeblevin, Saint-Agnan et Gergus[1], à M. Jacquier, conseiller à la cour, et à Philippe-Jean et Anne Jacquier, ses frère et sœur.

Fief et seigneurie de Chaumont-sur-Yonne, à messire Charles du Deffand, chevalier, seigneur de Saint-Loup d'Ordon, bailliage de Sens, aide-de-camp sous M. le comte de Montbron, lieutenant-général des armées du roi en Flandre[2].

Fief de Neufvry[3], à madame de Vivonne et Louis Legoust, écuyer, du bailliage de Melun; 1,000 liv.

Fief de Saint-Presle[4], à M. le comte de Brichanteau, de Gurcy.

Fief de Chastenay, à M. de Montigny, lieutenant de dragons[5]; évalué d'office à 1,800 liv.

Fiefs de la Sablonnière, de l'Ilotte des Otrez, à MM. de Chérière et comte d'Orvilly.

II. Nobles résidant dans le bailliage de Provins, sans y posséder fiefs ni biens nobles.

François Froment, écuyer, seigneur de Guériton, demeurant paroisse de Mortery[6].

Jean Nivert, écuyer, seigneur de Rochefort, demeurant à Provins[7].

François de Beaufort, écuyer, conseiller du roi, lieutenant particulier au présidial de Provins[8].

[1] Yonne.

[2] Les Du Deffant, originaires du Nivernais, portaient : « *D'argent, à une bande de sable, accompagnée vers le chef d'une merlette de même*; » ils étaient alliés aux Gibert, de Chennetron, dans le pays Provinois, et possédaient d'importantes seigneuries dans la Bourgogne.

[3] A Jaulnes, canton de Bray. — Les Legoust étaient alliés aux seigneurs de Champagne-Lourps.

[4] Ferme, à Chalautre-la-Reposte.

[5] Commune du canton de Donnemarie; — Philippe de Gruën, baron de Montigny-Lencoup.

[6] Son père, mort le 8 juin 1693, avait donné sa terre aux religieuses de Champbenoit-lez-Provins.

[7] Famille provinoise déjà citée, à propos du château du Plessis-au-Chat.

[8] Famille briarde. — François de Beaufort est qualifié sieur de la Bastine dans l'Armorial provinois, 1698. — Armes : « *D'azur, à deux lévriers courants, l'un sur l'autre, d'or, accolés de même, le collier bordé de sable, accompagné en chef d'un croissant d'argent, et en pointe d'une étoile d'or.* »

Etienne-François de Beaufort, écuyer, sieur de la Grand'Cour.

François-Louis du Buisson, écuyer, sieur de la Brunelière[1].

Antoine du Rocher, écuyer, capitaine au régiment de Languedoc.

N. de Mazenod, écuyer, lieutenant au régiment de Grancey[2].

Alexandre Mérille, écuyer, demeurant à Provins.

Antoine de Crouy, seigneur de Gueranvaux (?), lieutenant de cavalerie au régiment de Créqui.

Maurice de Crouy, écuyer, garde du corps du roi.

Jacques Nazaux, écuyer, seigneur de Saint-Aubin.

Jean de Laître, écuyer, seigneur du Couldray.

Claude de Gennot, écuyer, seigneur de Maisonneuve, lieutenant de milice au régiment de Duras (?).

III Non nobles et roturiers possédant fiefs et tenements nobles.

Moitié du fief de Lenharré (l'autre 1/2 à madame de Belloy), valant au total 100 liv. de revenu ; à la veuve Pierre Quillet, tanneur à Provins.

La forte maison de Chevry, en fief[3]; à la succession de Pierre Séguin, bourgeois de Paris; acquis sur décret par Antoine Massé, gentilhomme de la duchesse d'Orléans; 500 liv.

Fiefs du Bochet et Pallée, à Beauchery[4]; aux enfants de Gaston Ruffier, bourgeois de Provins; 100 liv.

Fief de la Forge, à Léchelle[5], valant 40 liv. ; à M. Maurice Prévost, avocat à Provins, et François Prévost, chanoine du Vivier, pour huit arpents ; aux héritiers d'Antoine Ruffier, avocat à Provins, pour huit arpents; et pour le surplus à M. le marquis du Housset.

[1] Dans l'Armorial Provinois : Seigneur de Brennelière, chevalier d'honneur au bailliage et siége présidial de Provins. — Armes : « *D'or, à 3 quintefeuilles* d'or, *2 et 1.* »

[2] Famille du Montois, encore représentée dans la contrée. — Armes : « *D'azur, à 3 molettes d'or, 2 et 1, au chef cousu de gueules, chargé de trois bandes d'or.* »

[3] Ferme, à Villegruis.

[4] Canton de Villiers-Saint-Georges. — Les Ruffier, famille bourgeoise de Provins; Gaston était fauconnier au vol, pour pie, et marié à Marguerite Freslon ; il portait pour armes : « *Coupé de sable et d'argent, à un bélier sautant de l'un à l'autre.* » (Armorial Provinois.)

[5] Ferme détruite.

Fief des Noseaux[1], aux enfants Lefébure, de Nogent; 15 liv.

Fief de Grandpont[2], à la veuve de Parisot, bailli de Nogent; 60 liv.

Partie du fief du Bochet et de Saint-Martin-des-Champs[3], à Claude Couppard, conseiller au présidial de Provins.

Fief de Denis Yvert[4], à Brice Montardier, bailli de Sancy, et consorts.

Fief du grand hôtel de Champfay, valant 200 liv.; à Léger du Mont, ancien garde-du-corps de Monsieur, frère du roi; Pierre Rethel, gentilhomme de la fauconnerie du roi; Antoine Berthier, gentilhomme de Madame; Nicolas Legras, fourrier des toiles de vautrait (pour 35 arpents); la succession de Pierre Berbillot, abandonnée et en criée pour 17 arpents 1/2; — à Louis Passerat, pour 8 arpents 3/4; et à Nicolas Robinot, lieutenant-criminel, id.[5].

Fief de Pierre Lenfant, à la succession vacante de maître Nicolas Guérin, conseiller à Provins[6]; 100 liv.

Fiefs de Philibert de Neufvry et Regnault de la Cave, à maître Jean Guérin, avocat, officier, et à la veuve Pierre Bachon, de Provins; 45 liv.

Fief de Luardon[7], à Jacques Huerne, conseiller du roi, lieutenant au siége de la prévôté royale de Provins; 160 liv.

Fief des Granges-sous-Luardon, à Louis Portat, chanoine de l'église de Paris.

Fief des Bercherets, à la veuve d'André Nivert, avocat à Provins; 10 liv.

Fief de Pampelune, aux héritiers de Louis Saulsoy, lieutenant-général à Provins[8], 30 liv.

[1] [2] Aube.

[3] Le Bochet, à Beauchery; Saint-Martin-des-Champs, près Provins.

[4] A Saucy, canton de Villiers-Saint-Georges.

[5] A Villiers-Saint-Georges. — P. Retel, d'une famille ancienne de Provins, portait : « *D'or, à trois fleurs de pensées, au naturel, tigées et feuillées de sinople, celle du milieu plus haute que les deux autres.* » Nicolas Robinet portait : « *D'argent, à la fasce d'azur, chargée de trois étoiles de même.* » (Armorial Provinois.)

[6] Gentilhomme de la vénerie, neveu et héritier de François Froment, sieur de Guériton, cité plus haut.

[7] Manoir sis à Villiers-Saint-Georges, vendu le 24 février 1702, à messire Louis Portat de Villeneuve, chanoine de Paris, abbé commandataire de Saint-Nicolas de Miseray, et déjà seigneur du fief des Granges-sous-Luardon.

[8] Ancienne famille de Provins; armes citées précédemment : « *D'argent, à un saule de sinople, accosté de deux pensées tigées et feuillées de sinople, sur un terrain de même, le saule sommé d'une aile cantonnée de sable.* »

Fief de la Grange-Saint-Marcel [1], à N. Montguillon, procureur au Châtelet de Paris, pour 1/3 ; 30 liv.

Fief de l'Aître [2], à Nicolas de Gouaix, hôtelier à Sancy ; 90 liv.

Fief du Ventelet, à Anne Hébert, femme de chambre de S. A. R. Mlle d'Orléans, veuve de Simon de Lhermoy, huissier de la chambre de Son Altesse, à Augers ; 200 liv.

Fief des Auvergnats ou de Cochesmasse, à Louis Bidault, gentilhomme servant de Madame, à Provins ; 150 liv. [3].

Fief de Sognolle, aux héritiers Nicolas Troussard, de Provins ; 150 liv.

Fief de Marolles, à Nicolas Bessel, commissaire des guerres [4] ; 100 liv.

Fief de l'Orme [5], à Joseph Lecoq, conseiller au présidial de Provins ; 60 liv.

Fief des Godards, à Jean Moyeux, sellier à Provins ; 6 liv.

Partie du fief du Jarrier [6], à Étienne Ruffier, marchand à Provins.

Partie du fief de la Cloche [7], à messire Jean Royer, chanoine, et aux héritiers Nicolas Royer.

Bailliage de Jouy-le-Châtel.

Fief de la Butte [8], à Alexandre Bris, marchand ; 5 liv.

Fief du Pré des Veaux [8], à messire Jacques-Antoine Frelon, procureur du roi aux Eaux et Forêts de Provins ; 2 liv.

[1] A Pierrelez.

[2] En face de l'église de Villiers-Saint-Georges.

[3] Louis Bidault portait : « *De gueules, à deux racanettes d'argent, 2 et 1.* » (Armorial Provinois.)

[4] A Marolles-sur-Seine. — Armes : « *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois cygnes d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.* » (Armorial Provinois.)

[5] A Saint-Brice, près Provins.

[6] A Rupereux.

[7] Ce fief, relevant de la Grosse Tour de Provins, était situé dans cette ville. — La famille Rayer portait : « *D'azur, à une croix lozangée d'argent et de gueules, cantonnée de quatre cloches d'argent.* »

[8] Les fiefs de la Butte de Fontaine-Pépin et des Prés des Vaux étaient sur le territoire de Jouy-le-Châtel. — La famille Frelon de Provins portait : « *D'or, à une mouche de sable posée en cœur, accompagnée de six grelots d'azur, rangés 3 en chef, 3 en pointe.* »

Partie du fief de la Gastine, à la veuve d'Antoine Chatriot, de Jouy, officier de M. le Prince.

Siège particulier de Montereau.

Fief de Cannes, à messire Louis Lauret, bourgeois de Provins[1]; 15 liv.

Fief des Quatre-Vingts, en la paroisse de Valence, à Antoine Jamin, bourgeois de Paris; 100 liv.

Bailliage de Marolles, ressort de Provins.

La Fosse aux Veaux, à messire Louis Protat de Villemareuil, chanoine de Paris.

Bailliage de Bray, ancien ressort de Provins.

Fief de Malvoisine[2], à Michel Longelet, bourgeois de Paris; 8 liv.

Fief de Brossillon, à Pailly[3], à Tristan Bertrand et Jacques Boucquot, bourgeois de Sens; 100 liv.

Fiefs de Mousseaux et Advigny[3 (bis)], à Pierre Bureau, prévôt des maréchaux, à Provins, Jacques François Damas, greffier en l'élection de Nogent, Jean Guérin le jeune, avocat, et autres; 216 liv.

Fief de Guerle, à Antoine de Bugnon, bourgeois de Paris; 3 liv.

Terre et seigneurie de Vernon, bois du Mortier et la Motte-Adam, à Jacques Crécy, avocat à Bray[4]; 250 liv.

Fief de la Borde d'Arcy (partie), à Laurent Boisard de Paris; 100 liv.

Fief de Charmesseaux, à Jean-Baptiste Nivert, bourgeois de Provins; 15 liv.

Fief de Maupinson, à Félix Boucher et autres, laboureurs à Courlon; 18 liv.

[1] Cannes, canton de Montereau. — Louis Laurent avait été conseiller du roi, élu en l'élection de Provins. (Archives de Seine-et-Marne, B, 193.)

[2] Ferme détruite, à Chalautre-la-Reposte.

[3] Département de l'Yonne.

[3] (*bis*) Avigny, hameau de Mousseaux-lès-Bray, canton de Bray.

[4] Famille bourgeoise locale.

Fief de la Gode, à la veuve Claude Le Roy, marchande à Bray, 90 liv.[1].

Fief de Marolles, sis à Bordeaux (?), à Louis Marchant et consorts, vignerons ; 150 liv.

Fief de Saint-Ouen, à Bray, à la veuve Pierre Le Tellier ; 15 liv.

IV. Fiefs possédés par des ecclésiastiques [2].

Fief de Saint-Nicolas, au prieur de Saint-Nicolas [3].

Les Basses-Mézières et partie du fief du Jarrier [4], aux dames cordelières de Provins.

Voulton, le Plessis-poil-de-chien, Gimbresel [5], au prieur de Voulton.

La Grange-rouge [6], aux religieux de Saint-Jacques de Provins.

Le fief de Ville-Sandrier [7], au collége de Bourgogne.

Le fief de Saint-Just, au chambrier de Chaumes [8].

La terre et seigneurie de Combles, à l'abbaye de Jouy [9].

Le fief de Chaussefoin, au cardinal de Forbin, abbé de Preuilly [10].

Le fief du Mée-la-Madeleine [11], aux religieux de la Charité-sur-Loire.

[1] A la convocation du ban de 1635 avait comparu, pour ce fief, Jean Le Roy, capitaine ordinaire du charroi de l'artillerie, demeurant à Coffry, près Bray. (Archives de Seine-et-Marne.)

[2] Cette partie du travail, relative à des exempts, paraît être restée inachevée ; ainsi, l'on n'y voit figurer ni la vicomté de Provins, ni les seigneuries de Rampillon, Coutençon, aux chevaliers de Malte, ni le fief de la Tombe, aux religieuses de Faremoutiers, etc.

[3] Aube.

[4] Le Jarrier, à Rupereux.

[5] Le Plessis, fief détruit, à Voulton, près Provins ; Gimbresel, à Saint-Martin-des-Champs. — Le prieur commandataire de Voulton (membre de l'abbaye d'Essomes, Ordre de Saint-Augustin), était alors Clément-Etienne de Bourbon.

[6] En 1608, Augustin Nivert se qualifie seigneur de la Grange-Rouge, et passe déclaration de ce fief au terrier de La Chapelle Saint-Sulpice.

[7] A Sourdun, canton de Villiers-Saint-Georges.

[8] Les biens composant ce fief (canton de Nangis), avaient été donnés à l'abbaye de Chaumes dès le commencement du XIIIe siècle. (Archives de Seine-et-Marne, H, 88.)

[9] A Chenoise, canton de Provins.

[10] Déjà cité dans le § III.

[11] A Sainte-Colombe. — Jacques-Nicolas-Colbert était alors prieur de Notre-Dame de la Charité.

Les fiefs de Heurtebise et de la Boissière, au prieur de Saint-Sauveur-lez-Bray [1].

Les fiefs des Chaises et de Toury, au prieur des Chaises [2].

Le fief de Beaulieu [3], au prieur de Beaulieu.

Le fief de Champcouelle [4], au prieur du lieu.

Le fief des Petites-Écoles, au chantre de Saint-Quiriace [5].

Bailliage de Montereau.

Partie du fief du Jarrier, aux dames cordelières de Provins.

Le fief de Saint-Pierre-le-Vif [6], aux religieux de Saint-Pierre-le-Vif-lès-Sens.

Terre et seigneurie de Vimpelles [7], au prieur de Saint-Sauveur-lès-Bray.

Bailliage de Bray.

Fief de Preuilly et Echou, à M. le cardinal de Forbin [8]; 200 liv.

Fief de Bojoise [9], au prieur de Saint-Sauveur-lès-Bray; 200 liv.

Fief des marais de Bojoise [10], au prieur de Saint-Sauveur et au chapitre de Sens.

Fief et terre de Savins [11], à l'abbé de Vauluisant.

Fief de Payen, au chapitre de Bray-sur-Seine.

Th. Lhuillier,

Secrétaire général de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne, correspondant du Ministre de l'Instruction publique pour les travaux historiques.

[1] Heurtebise, à Vimpelles; la Boissière, à Chalautre-la-Reposte.

[2] Commune d'Hermé. L'ancien prieuré de Notre-Dame des Chaises, Ordre de Saint-Benoît, était à la collation de l'abbé de Sainte-Colombe-lès-Sens.

[3] Commune de Pecy, canton de Nangis.

[4] Commune du canton de Villiers-Saint-Georges.

[5] A Provins. — Le chantre de la collégiale Saint-Quiriace avait été maintenu dans le droit d'instituer les petites écoles, tant à Provins qu'aux environs, par arrêt du parlement de Paris du 15 février 1653.

[6] A Courlon (Yonne).

[7] Commune du canton de Donnemarie.

[8] Preuilly, à Egligny; Echou-Boulains, canton du Châtelet. — L'abbaye de Preuilly, Ordre de Cîteaux, avait reçu, dès l'an 1212, une donation du droit de gruerie et de terrains plantés, à Echou. (Archives nationales, K, 190.

[9] Bazoches-lès-Bray ?

[10] Les marais et pâtures de Bazoches (?)

[11] Commune du canton de Donnemarie.

LES
BARONNIES DU VELAY

ROCHE-EN-RÉGNIER

(*Suite* *)

MAISON DE NÉRESTAN (*suite*).

—

L'homme privé diminue quelque peu l'homme public.

Dieu lui avait donné et, si on l'osait dire, prodigué toutes les conditions du bonheur domestique. De son mariage avec Catherine d'Arènes, femme aimable, chaste, bonne et distinguée, au témoignage du R. P. Chérubin de Marcigny, étaient nés quatre enfants, deux fils et deux filles.

L'aînée de ces filles, Françoise de Nérestan, fut successivement abbesse et réformatrice de deux monastères de l'ordre de Cîteaux : l'abbaye de Mégemont, en Auvergne, l'abbaye de La Bénissons-Dieu, en Forez, laissant après elle, dans cette dernière province, un renom d'intelligence et de piété qui ajouta aux illustrations de sa maison et qui leur survit.

Elle était née à Chaponot, le 14 octobre 1591, et dès l'âge de six ans, elle fut confiée à l'abbesse de Bonlieu, amie de la famille, pour cultiver les brillantes qualités qui déjà s'annonçaient en elle. Lorsqu'elle eut atteint sa neuvième année, son père, qui la destinait à une grande alliance, la conduisit à Paris pour lui faire donner, sous les meilleurs maîtres, un complément d'éducation selon le monde, et la jeune fille, quoique regrettant déjà la vie du cloître, acquit bientôt toutes les grâces de son sexe.

Cependant, Philibert de Nérestan, ne pouvant espérer d'obtenir de la cour de Rome, pour sa fille cadette, trop jeune alors, des lettres de provision de la dignité d'abbesse de Mégemont, dont le roi lui avait conféré le bénéfice, dut consentir à les accepter pour Fran-

* Voyez 4e liv., mai 1873, p. 221.

çoise qui, heureuse d'être par les circonstances favorisée dans sa vocation, rentra en 1601 au monastère de Bonlieu où, peu après, elle prit l'habit de religieuse, en présence de sa famille et d'une société choisie et émue qu'attirèrent sa jeunesse et sa beauté, le rang et la fortune dont jouissait son père. Le révérend prédicateur qui a écrit son panégyrique raconte que Catherine d'Arènes s'évanouit en voyant tomber sous les ciseaux les cheveux de sa fille chérie, seule ferme et sereine lorsque tout pleurait autour d'elle.

Dès qu'elle fut arrivée à l'âge de seize ans, elle reçut du Pape ses bulles de provision et de dispense, fit profession entre les mains de l'évêque de Damas, suffragant de l'archevêque de Lyon, et, accompagnée de son père et de sa mère, d'une aïeule, de l'abbesse de Bonlieu, alla, en 1603, prendre possession de son monastère.

L'abbaye de Mégemont, dans les anciens titres *Medius-Mons*, était située près de Vodable, dans la région moyenne des hautes montagnes qui avoisinent les Monts-Dores. Elle avait été fondée par le dauphin d'Auvergne, ainsi que le constate un titre de 1322 approuvé par Charles-le-Bel[1]. Pendant la saison des neiges, longue sous ce ciel inclément, c'était un lieu d'asile toujours ouvert aux voyageurs surpris par la tourmente, et dont l'évêque de Clermont, en 1767, signalait encore au Gouvernement l'ancienne et secourable hospitalité. Mais au moment où y arrivait la jeune abbesse, la guerre civile y avait fait des ruines, et de cette communauté il ne restait que huit ou dix religieuses, vivant éparses dans de misérables cellules autour de l'église dépouillée et muette. Philibert de Nérestan donna des ordres le jour même pour relever ce monastère, et, pendant qu'on y travaillait, conduisit sa fille et quelques religieuses en pèlerinage dans la ville du Puy, dont Jacques de Serres occupait alors le siége épiscopal. Elles y renouvelèrent leurs vœux à l'église des Carmes et à l'église de Notre-Dame, à la fête de la Visitation de l'année 1505[2].

Revenue à Mégemont, Françoise, en attendant qu'on eût rendu l'abbaye habitable, se retira dans un monastère voisin pour se per-

[1] Comte de Réris, *Histoire de l'Eglise d'Auvergne*, t. III, p. 66 et 67.

[2] R. P. Chérubin de Marcigny, prédicateur des Frères mineurs Récollets, *Panégyrique de sœur Françoise de Nérestan, première abbesse de la Bénissons-Dieu*, in-4°, Lyon, 1656.

fectionner dans les exercices du cloître et acquérir des forces et l'autorité nécessaires pour ramener ses compagnes à l'autorité de la règle.

Mais Dieu avait sur elle d'autres desseins.

Au point où se rencontraient les anciennes provinces de Bourgogne, du Lyonnais et du Bourbonnais, le voyageur s'arrête charmé dans une fraîche vallée, voisine de Roanne, et devant les restes de l'abbaye royale de La Bénissons-Dieu, fondée par saint Bernard en 1138, et longtemps entretenue par la munificence des comtes de Mâcon, du Charolais et du Forez [1]. Selon la tradition, l'illustre abbé de Clairvaux, charmé à l'aspect de ce site, se serait écrié : *Benedicamus Deo, fratres!* et de cette exclamation serait sorti le nom du monastère bientôt élevé dans cette vallée. A peine construit, il excitait la jalousie des moines de Noailly, et à cette occasion, saint Bernard, dans sa CXVII[e] épître, recommande à Falconnet, archevêque de Lyon, la nouvelle communauté, le conjurant d'aimer son disciple Albéric, qu'il y a établi comme premier abbé, et d'en protéger les compagnons contre les *calomnies* des moines, leurs voisins.

Pendant la vie de saint Bernard, on ne pouvait que calomnier une abbaye qu'il visitait souvent, et qu'il gouvernait par ses inspirations et ses exemples. Mais au XVI[e] siècle, le désordre, l'hérésie, l'impiété, y entrèrent et y régnèrent. Sous des abbés commandataires, insoucieux de toute discipline, il ne resta de cette maison, jadis régulière et florissante, que quelques moines mal prébendés, cherchant leur plaisir et leur subsistance dans les exercices de la pêche et de la chasse, et y célébrant légèrement le service divin. Tout se perdait, les bâtiments et les revenus, les devoirs religieux et les mœurs, lorsque Philibert de Nérestan reçut du roi, pour son fils Claude, en échange d'un brevet d'attente de l'évêché de Belley, dont son âge lui interdisait la promotion, le titre d'abbé-doyen de l'Ile-Barbe, devenu vacant par le décès de Pierre de Châtillon, et le bénéfice de La Bénissons-Dieu [2].

[1] Touchard-Lafosse, *La Loire historique*, t. I, p. 534.

[2] De La Mure, *Histoire civile et ecclésiastique du pays de Forez*. Le Laboureur, dans son livre des *Masures de l'Isle Barbe*, parle ainsi de cet abbé : « ... Son règne, « ou mieux celui de son père, fut un peu turbulent. Car pour lui, ce n'était qu'un « enfant duquel il n'y avait pas autrement à craindre. Les moines donc qui avaient « commencé à s'éveiller sous Pierre de Châtillon, son prédécesseur, mort le 5 juin

Dès ce moment, le baron de Saint-Didier, que tourmentait l'éloignement de sa fille et qui redoutait pour elle les rigueurs des hivers de la Haute-Auvergne, employa tout son crédit à faire substituer l'une à l'autre les deux abbayes, et, quoique cette permutation eût quelque chose d'assez étrange, comme elle s'opérait à la demande du frère et de la sœur, sous le bon plaisir du chapitre général de Cîteaux, il y réussit. Des lettres-patentes du roi, obtenues le 6 mai 1611, et des bulles du pape confirmatives, enregistrées au grand-conseil et à la chambre des Comptes à Paris, homologuèrent l'échange. Le 2 juillet de la même année, l'abbé de Clairvaux, ayant tout disposé dans les deux couvents pour cette mutation, tandis que les moines se rendaient à Mégemont, Françoise de Nérestan, amenant avec elle cinq religieuses professes, quatre novices et deux sœurs converses, sous la conduite de son père et du vénérable abbé, venait prendre possession de La Bénissons-Dieu, escortée dans son voyage par un grand nombre de personnes de qualité, et accueillie à son arrivée par les manifestations de la joie publique.

Là, non moins qu'à Mégemont, tout était à créer ou à réparer. Mais la générosité du marquis de Nérestan et l'ardeur de sa fille pourvurent à tout. En peu d'années, un beau monastère fut debout, et de jeunes filles nobles vinrent en foule se vouer à la vie religieuse sous la direction de la jeune et grande abbesse. Sa sœur cadette, Aymare-Catherine de Nérestan, esprit sage, cœur rempli de foi et de charité, accourut des premières, quittant Bonlieu, où elle avait pris l'habit de l'ordre dès l'âge de cinq ans, fit profession à La Bénissons-Dieu, donna à toutes l'exemple de l'obéissance, devint prieure-coadjutrice en 1619, et jusqu'au tombeau, qui les réunit dans la même semaine, partagea avec Françoise le gouvernement de l'abbaye.

« 1609, ne s'endormirent pas à l'arrivée de celui-ci : en effet, ils protestèrent à sa « réception contre les statuts, et une certaine transaction de 1545. A quoi le « marquis, père de l'abbé, répondit en mettant son épée sur la table du chapitre, « comme s'il eût voulu dire que ce qui lui avait acquis l'abbaye lui en conserverait « les droits quels qu'ils fussent et qu'il rangerait bien ceux qui voudraient les lui « disputer. Cette bourrasque passa comme un éclair. Les chanoines se contentèrent « de braver ces paroles, et notre jeune abbé, qui n'était qu'à l'orient de son âge, « fut incontinent flétri comme une fleur printanière et porté au tombeau pour « faire place à son frère... » — Claude fut en effet remplacé dans cet important bénéfice par Antoine, son frère *naturel*, dont les bulles sont datées du 8 septembre 1613. Il fut reçu le 20 février 1614, mais après quatre ans de règne, il résigna en faveur de messire Camille de Neuville.

Mais, dit le révérend Père Récollet, qui nous fournit cette légende, les grands calmes couvent toujours quelque orage. Détaché de sa femme par une liaison illégitime, le rude baron l'avait reléguée à Chaponot, « où elle vivait seule de pain et de larmes et dans l'état « conjugal comme dans une triste viduité. » Jean-Claude de Nérestan, son fils aîné, élevé à la Cour, mais quelquefois aussi témoin et peut-être confident des chagrins de sa mère, redoutant pour lui-même et pour la fortune de sa maison, l'empire odieux qu'exerçait cette famille étrangère sur l'homme qu'elle s'était asservi, châtia un jour, emporté par les ardeurs de son âge et de sa nature, la concubine et les bâtards, qui usurpaient le foyer domestique, et, après cette scène, il n'eut qu'à fuir pour échapper aux emportements de son père irrité. Sans asile et sans ressources, il alla se réfugier à La Bénissons-Dieu, et raconta à ses sœurs, dont il était tendrement aimé, les lamentables causes de sa disgrâce. Philibert de Nérestan, violent comme la plupart des hommes de guerre de son époque, et d'ailleurs excité par ceux qui spéculaient sur ces dissensions, voulut à tout prix lui fermer cette retraite, et écrivit à Françoise les lettres les plus menaçantes pour qu'elle congédiât de son monastère et de sa protection le fils coupable et maudit. L'abbesse hésitait entre ces ordres et la pitié, conseillant à son frère ou d'aller fléchir le genou devant la colère paternelle, ou d'aller chercher de l'emploi dans l'armée. Mais celui-ci, n'espérant rien ni de l'un ni de l'autre côté, sans équipage et sans argent, reculait devant cette dure alternative; et le baron de Saint-Didier, mis hors de sens par une désobéissance si nouvelle autour de lui, poursuivit du même ressentiment cette fille dont il était justement fier et qui, jusque-là, avait été l'objet de sa prédilection. Sous prétexte d'une pension qui lui avait été assignée sur ce bénéfice, en sa qualité de Grand-Maître des ordres du Carmel et de Saint-Lazare, il en fit saisir tous les revenus, pour que rien n'en fût détourné au profit de son fils. Et ce ne fut pas tout. Quoique ce dernier eût quitté l'abbaye, il s'y rendit un jour comme en expédition militaire, franchit les clôtures, arracha violemment la pauvre Françoise aux cris de ses religieuses désespérées, la jeta dans une litière avec une de ses converses, et la transporta dans son château d'Aurec, où il la retint enfermée au régime le plus rigoureux pendant quelques mois.

Pour désarmer l'opinion publique, qui pouvait s'indigner d'un pareil traitement, on feignit d'en rendre sa mère complice. Rame-

née du château de Chaponot près de sa fille, elle n'eut cependant d'autre permission que de l'entretenir quelquefois à travers la porte close de sa chambre, et n'en fut, à vrai dire, que la geôlière, nul autre n'étant autorisé à s'en approcher. Si son père daignait l'admettre en sa présence ou envoyer quelqu'un auprès d'elle, c'était pour l'accabler de son courroux et pour lui infliger des terreurs pires que la mort. Elle ne demandait d'autre adoucissement à sa captivité que d'avoir pour compagne sa bonne sœur, qui ne le désirait pas moins. Le père resta inexorable, et elle ne put que par quelques lettres, soustraites à la plus étroite surveillance, verser les amertumes de son cœur dans ce cœur tendre et dévoué.

« .... Je demeure seule, lui écrivait-elle, délaissée de toutes les créatures, sans nulle espérance que de mourir bientôt. Tout le monde m'abandonne, hormis toi, ma pauvre sœur, en qui seule, après Dieu et la sainte Vierge, ma chère maîtresse, j'ai mis ma confiance. Personne n'ose même regarder la porte de ma chambre. J'ai bien sœur Anne pour compagne, mais il me semble que ma prison serait plus supportable si elle n'y était pas.... »

Et dans une autre lettre : « J'échappai un jour de ma chambre pour aller trouver mon père en son cabinet qui est tout contre et où il était seul, je me jetai à ses pieds que j'embrassai en lui demandant pardon de l'avoir fâché et un moment d'audience, mais il ne voulut ni me voir ni m'écouter, et, quoiqu'il me repoussât et me commandât de m'en aller, je ne laissai pas de m'attacher à ses genoux. Quand il vit cela, il se défit de moi et se retira en colère... »

Ces duretés excédèrent ses forces. « Outre l'affliction de mon esprit, j'ai été si malade qu'on m'a crue morte. Prie Dieu qu'il me fasse la miséricorde de me retirer de ce monde, je meurs à tout moment et je ne peux mourir... » Triste et belle parole de cette pauvre âme désolée !

Mais Dieu eut pitié d'elle, pitié aussi de ses religieuses qui gémissaient de la violence et de l'injure faites à leur maison et à leur Mère. Elles s'en plaignirent hautement à leurs supérieures, demandant justice au Chapitre général et aux chefs de l'ordre de la violation de leur clôture, des calomnies et de l'indigne traitement dont était victime l'abbesse Françoise. De son côté, Jean-Claude de Nérestan était allé de Clairvaux à Lyon implorer protection contre ces égarements du pouvoir domestique, et cette fois le père, inquiet du résultat de ces plaintes, pris aussi de quelque trouble de conscience,

entra de lui-même dans la prison de sa fille et, ne sachant à quoi se résoudre, lui proposa de résigner sa dignité à sa sœur et de rentrer dans le monde, lui affirmant qu'elle serait facilement relevée de vœux formés avant l'âge de raison. L'abbesse repoussa ce conseil comme une nouvelle et plus cruelle offense, et Philibert de Nérestan, à demi-vaincu par sa fille, comprenant enfin que ce serait non pas courir un scandale mais le doubler, consentit à la conduire dans la campagne de la Duchère, qu'il possédait près de Lyon, sous prétexte de donner à la santé de la malheureuse récluse un meilleur air dont elle avait besoin, mais en réalité pour essayer de faire approuver sa conduite par une réunion d'hommes d'église complaisants et de s'en autoriser ensuite contre les supérieurs de l'ordre de Cîteaux.

Traduite devant cette sorte de tribunal ecclésiastique où siégèrent entre autres l'évêque de Damas, suffragant de l'archevêque de Lyon, le P. Coton, prédicateur et confesseur du roi, divers supérieurs de couvents habilement choisis, et accusée par son père en personne, Françoise qui, pour se défendre, ne voulait pas révéler les faiblesses et les désordres du foyer domestique, se tut; mais son silence, les vertus de toute sa vie plaidèrent pour elle. Ramenée dans sa chambre, elle attendit aux pieds du crucifix, le visage contre terre, abîmée de honte et de douleur, que l'esprit d'en Haut éclairât ses juges et leur fît reconnaître son innocence.

Il en fut ainsi. Ces dignitaires de l'Église blâmèrent le marquis de Nérestan d'avoir cédé à des passions coupables et sacrifié sa fille à de misérables suggestions, d'avoir entrepris sur la personne d'une abbesse remplie de mérites et sur l'autorité de la maison de Clairvaux. Et pour réparation de tels excès, on lui prescrivit de ramener Françoise dans son monastère avec autant de révérence qu'il avait mis de violence à l'en arracher, et de la laisser désormais exercer paisiblement sa charge au spirituel comme au temporel.

L'irritation du père, la fierté du gentilhomme s'inclinèrent sous cette sentence. Il avait enlevé sa fille à la Bénissons-Dieu le 1er octobre 1616, il l'y ramena lui-même le 1er février 1618, à la grande joie de toute la communauté, car on savait qu'il exécutait moins une sentence qu'il ne revenait à de meilleurs sentiments pour sa famille entière, ayant déjà pris la résolution de rappeler auprès de lui son fils qui se distinguait alors en Italie dans l'armée et sous les yeux de Lesdiguières et de Montmorency[1].

[1] Pour toutes les circonstances de ce drame domestique, voir le *Palais de la*

La concorde qui était revenue dans la maison de Nérestan ne régnait pas dans la maison royale. La veuve de Henri IV n'avait gardé le pouvoir que jusqu'en 1617 et Luynes qui dirigeait les affaires la tenait éloignée et surveillée. Dans une réconciliation avec son fils elle consentit à échanger son gouvernement de Normandie contre celui de l'Anjou et se rendit à Angers pour en prendre possession ; mais là Marie de Médicis ourdit, ou laissa ourdir autour d'elle de nouvelles intrigues qui donnèrent des inquiétudes à Louis XIII et au favori. C'était le rendez-vous des ducs de Vendôme et de Nemours, du comte de Soissons et des autres seigneurs mécontents. La rébellion contre l'autorité royale s'y organisait avec éclat. Le roi se mit en marche sur Angers à la tête de son armée, mais devancé par des négociateurs qui devaient s'efforcer d'amener la reine-mère à un accommodement.

Par des circonstances assez mal expliquées, l'avant-garde de l'armée royale, au moment même où on signait la paix, voulut forcer les Ponts-de-Cé, aux faubourgs de la ville, que défendaient 5,000 hommes de troupe de la reine, et Philibert de Nérestan reçut dans ce combat irrégulier la blessure à laquelle il succomba quelques jours après.

Un monument que possède la bibliothèque d'Angers nous fournit des détails intéressants sur la fin de cet homme de guerre : « La cavalerie des mécontents défaite et leurs retranchements pris, les enfants perdus des régiments de Picardie et de Champagne coururent vers la rue qui conduit de l'église paroissiale à l'entrée du pont. Il fallait pour y pénétrer enfiler une autre rue étroite qui coupe la première à angle droit et passer sous le feu des ennemis cantonnés dans les maisons et tirant à coup sûr du haut des croisées. Ceux de Picardie s'y lancent des premiers, franchissent tous les obstacles, arrivent aux barricades, les arrachent ou les obstruent et sont suivis d'une foule d'autres que l'exemple des chefs et l'ardeur de vaincre précipitent sous leurs pas. Nérestan et Bassompierre arrivent avec eux. Le premier atteint d'une balle tombe, l'os de la cuisse fracassé, et fut à l'instant même relevé par Bassompierre et par son fils accouru au cri de son père. Bassompierre lui-même n'échappa qu'à la faveur de la foule qui se pressait, à l'un des

Sagesse, ou *Vie religieuse de Françoise de Nérestan*, par le R. P. Chérubin de Marcigny.

coups mortels qui venaient de frapper Nérestan... Le roi alla voir cet officier dans la maison où les soldats l'avaient transporté et n'omit rien de ce qui pouvait adoucir le sentiment de ses souffrances. Sa première visite fut accompagnée d'un don de 200 pistoles. La chaleur de la saison et la cruelle fracture de l'os qu'on ne put rétablir s'opposèrent à tous les remèdes. Il mourut le 30 du mois d'août, regretté de la cour comme de l'armée dans lesquelles il tenait un des premiers rangs [1]. »

L'attaque des Ponts-de-Cé porte dans l'histoire la date du 7 août 1620, et le 30, Philibert de Nérestan succombait à sa blessure; mais le jeudi, 20, sentant bien que le cas était grave, il avait dicté à Julien Angoulant, notaire à Angers, un testament par lequel il instituait Jean de Nérestan, baron d'Entremont, son fils, héritier universel, le priant d'accomplir le vœu qu'il avait fait *à Monsieur S. Jacques de Compostèles* et fixant à 150 livres tournois la somme qui serait donnée à celui qui ferait le voyage. On remarque dans cet acte un legs de 150 livres aux pauvres de l'Hôtel-Dieu St-Jean d'Angers pour être employé au soulagement des soldats blessés comme lui qui y ont été transportés. Et quant à ses funérailles, il dispose ainsi : « veut et ordonne, après que son âme aura été séparée « de son corps, son dit corps être porté au couvent des RR. PP. Car- « mes déchaussés qu'il a ci-devant fondé en Notre-Dame de Mont- « Carmel à Lyon, et qu'en même temps le corps de défunte dame « Françoise de Chauderasse, vivante sa mère, qui est à présent « en sa maison d'Aurec, pays de Velay, soit aussi porté en sépul- « ture au dit couvent des Carmes avec telles cérémonies qu'il sera « advisé par son héritier. »

De son lit de douleur Philibert de Nérestan pouvait apercevoir, à peu de distance des Ponts-de-Cé, sur une sorte de promontoire dominant la rivière de la Maine, le couvent de la Baumette fondé en 1451 par René d'Anjou et qu'occupaient les frères Mineurs Recollets en 1620. Le mourant voulut que son cœur reposât dans ce monastère dont l'église conservait en effet l'épitaphe gravée en 1621 sur une lame de cuivre mais trop longue pour être transcrite ici.

Le cœur de Philibert de Nérestan n'est cependant pas resté dans l'Anjou. Sa fille, l'abbesse de la Bénissons-Dieu, avait préparé un

[1] Abbé Rangeard, député à l'Assemblée nationale de 1789, *Mémoires pour servir à l'histoire du Calvinisme et de la Ligue en Anjou.*

magnifique tombeau pour elle et pour sa famille dans l'église de son abbaye et elle y fit apporter ces restes du couvent de la Baumette, auxquels elle réunit ceux de sa mère décédée à Chaponot, et où vinrent reposer successivement son frère Jean de Nérestan et ses deux sœurs religieuses qui moururent, Françoise le 16 mars 1652 et Aimare-Catherine cinq à six jours après, aussi inséparables dans la mort qu'elles l'avaient été dans la vie.

Françoise de Nérestan avait, pendant quarante ans, gouverné son abbaye avec autant de piété que d'intelligence et coopéré même à d'utiles réformes dans d'autres maisons de son ordre. C'est ainsi qu'elle envoya quelques-unes de ses religieuses, pour y établir une régulière observance, à l'abbaye de Clavas, alors transférée au Puy à la suite d'un désastre et définitivement réunie à celle de La Seauve-Bénite en 1767 [1]. L'auteur de son panégyrique a publié dans le même volume des instructions et des prières dues à la plume de cette grande Abbesse qui ne sont pas, comme il le dit, « un rayon de miel céleste composé de la rosée des cieux, » mais qui sont généralement d'un bon style et qui témoignent d'une certaine culture d'esprit.

Jean de Nérestan, car c'est sous cet unique prénom que le désignent le testament de son père et un acte d'investiture de la terre d'Aurec qu'il obtint de l'évêque du Puy en 1622 [2], élevé à la cour d'Henri IV dont il avait été page, était naturellement aimé de ce roi et ne le fut pas moins de Louis XIII, son successeur.

Déjà, en 1610, dans un des plus brillants chapitres dont les documents historiques fassent mention, sous la régence de Marie de Médicis et de la main même du jeune roi, il avait, le premier d'une nombreuse promotion, reçu les insignes du Mont-Carmel et de Saint-Lazare. Des lettres patentes, données à Paris au mois d'octobre 1612, l'avaient pourvu de la coadjutorerie et de la survivance de la dignité de Grand-Maître, de sorte qu'après la mort de son père il entra immédiatement en exercice de la charge. Par son attention à n'admettre des chevaliers que sur preuves exactes de noblesse et de vertu, il y mérita le titre consigné sur les registres de l'ordre « de grand observateur des lois de la religion [3]. »

[1] Arnaud, *Histoire du Velay*, t. I, p. 158.

[2] Archives de la Haute-Loire, *Répertoire des hommages rendus aux évêques du Puy*.

[3] Gautier de Sibert, *Histoire des ordres royaux*, etc., p. 392-393

Nommé mestre de camp du régiment qu'avait eu le marquis de Nérestan son père, et presque toujours éloigné de Paris, le nouveau Grand-Maître ne tint aucun chapitre; mais il usa en plusieurs occasions, et par exprès en 1624 dans l'église des Carmes Réformés à Lyon, du droit qu'il avait de nommer et de recevoir en tout lieu des chevaliers.

Tout dans cette église, fondée par Philibert de Nérestan et où nous avons vu qu'il avait été inhumé, perpétuait sa mémoire. Ses armes taillées en pierre pendaient à la voûte au-dessus du balustre qui séparait le chœur de la nef, et La Mure rapporte qu'Henri IV lui avait permis d'ajouter à ces armes trois étoiles fixes pour être un monument durable de sa fidélité et de celle de ses ancêtres, ce qui fit qu'à l'ancienne devise de sa maison : *Nec nimis nec minus*, il substitua celle-ci : *Stellæ manentes in ordine*[1].

Le mariage de Jean de Nérestan ne laissait rien à désirer sous le double rapport de la naissance et de la fortune. Le 14 mai 1625, il avait épousé dans la ville de Grenoble, où résidait sa famille maternelle Ennemonde-Joachim de Harlay, fille de feu Christophe, chevalier des ordres du roi, gouverneur de la ville d'Orléans, à laquelle on constitua en dot une somme de cent trois mille livres.

Cette jeune femme dut habiter le château d'Aurec et faire de longues visites à l'abbaye de la Bénissons-Dieu, auprès de ses belles-sœurs, pendant que le baron de Saint-Didier, son mari, avec le régiment de son nom, servait sous le cardinal de Richelieu au siége de La Rochelle et contre les huguenots du Languedoc. Le *Mercure de France* dit qu'il se signala. Après quelque séjour à Paris et dans ses terres en 1627 et 1628, il reçut l'ordre de marcher vers les Alpes où la politique de la France avait à soutenir Charles de Gonzague dans la possession de son duché de Mantoue contre les armes réunies de l'empereur, du roi d'Espagne et de la maison de Savoie. En 1631, on le trouve même à Ferrare comme un des trois otages donnés par Louis XIII au pape Urbain VIII pour garantie du traité de Quieras, et l'année suivante, revenu de Ferrare, il recevait le commandement de cette ville de Casal qui avait si grand besoin d'une garnison française pour n'être pas surprise par les Espagnols. Il y commandait encore en 1637.

La guerre pendant l'année 1638 étant plus vive du côté des Py-

[1] *Histoire civile et ecclésiastique du pays de Forez*, liv. III, ch. XXXIII.

rénées que du côté des Alpes, il put venir passer quelques mois de repos au sein de sa famille, et le jour de la Chandeleur de l'année 1639, en vertu de ses pouvoirs de Grand-Maître, il reçut chevalier, dans l'église de la Bénissons-Dieu, Charles de Nérestan, son fils, quoiqu'il n'eût encore que treize ans[1]. Il vint ensuite à Paris expédier différentes affaires de l'ordre et prendre des instructions pour la nouvelle campagne qui allait s'ouvrir en Piémont.

Il avait été nommé maréchal de camp et traversa les Alpes au commencement de la belle saison. L'objet de cette guerre était de conserver au jeune Charles-Emmanuel et à Christine de France, sa mère, le gouvernement de l'état du Piémont que Thomas de Savoie et le cardinal, son frère, unis à l'Espagne, voulaient lui enlever. Le prince Thomas eut en effet quelques succès et prit même Turin d'assaut. Jean de Nérestan qui commandait la place se retira alors dans la citadelle et la défendit vaillamment. Par malheur, ayant voulu écarter l'ennemi dans une téméraire sortie, il y fut tué avec plusieurs de ses chevaliers, le 2 août 1639[2], n'étant encore âgé que de quarante-huit ans, ce qui reporterait sa naissance à l'année 1591.

Par un pressentiment que cette guerre pourrait lui être fatale, Jean de Nérestan avant d'entrer en Italie s'arrêta quelques jours dans son château de la Duchère près de Lyon et y fit, le 28 mai 1639, un testament olographe où se trahissent tous les sentiments qui dominèrent sa vie :

« Premièrement, après avoir fait le signe de la croix et recommandé mon âme à Dieu et à la glorieuse Vierge Marie, sa mère, ma seule et incomparable maîtresse, et aux saints et saintes, mes patrons et intercesseurs, J'ordonne que mon corps soit porté aux Carmes déchaussés de Lyon que mon père a fondés et dotés et où son corps est enterré, désirant que le mien y repose de même, aux frais de mon héritier sous-nommé, à la discrétion duquel je m'en remets pour mes honneurs funèbres, et que mon cœur soit mis dans l'église de la Bénissons-Dieu, à la chapelle de Notre-Dame que ma très-chère sœur aînée, l'abbesse dudit lieu, et moi y faisons construire ; — J'ordonne que l'on y porte l'effigie ou figure en marbre blanc de Notre-Dame que j'ai fait faire à Gênes, au piédestal de laquelle sont mes armes et devises en bronze doré, et qui est en ce moment à la douane de Lyon.

[1] Gautier de Sibert, *Histoire des ordres royaux*, etc., p. 403.
[2] *Mercure de France*, t. XXII, p. 87.

« Je désire donc que mon cœur soit enterré dans cette chapelle après et avec les corps de mes chères sœurs, l'abbesse et la coadjutrice, auxquelles j'ai de grandes obligations et ne saurais jamais assez témoigner mes sentiments. C'est pourquoi je leur baille mon cœur qu'il y a longtemps que ma très-chère sœur l'abbesse, a donné en outre, de mon consentement, à notre puissante et parfaite maîtresse comme j'ai de même plusieurs fois offert le sien, nos deux n'étant qu'un seul et tout, à Notre-Dame. Je désire que la postérité sache que tous les biens, tous les honneurs que j'ai eus dans le monde ne me sont venus que par l'intercession et pure bonté de notre chère patronne de laquelle je suis esclave et à laquelle je consacre et dédie tous mes enfants, fils et filles, les priant et leur recommandant de lui être en tout devoir et de s'en remettre entièrement à elle ; suppliant ma très-chère sœur d'en faire faire l'inscription dans la dite chapelle de Notre-Dame, et pour cet effet je donne l'argent que le sieur Bousardin a à moi qui se peut monter à quatre cents écus et celui qu'a de même ma cousine religieuse à la Bénissons-Dieu dans un petit sac pouvant contenir vingt-deux quadruples et trois carlins valant cinq pistoles la pièce. Je donne en outre trois cents écus pour être employés à la construction de la dite chapelle où les bonnes et vertueuses dames religieuses de la dite abbaye viendront quelquefois prier Dieu pour moi, leur rendant des grâces infinies de tant de prières qu'elles ont faites avec bonté et charité pendant ma vie. Et, si j'ai quelque crédit au ciel, je l'emploierai pour leur communauté, particulièrement pour mes très-chères sœurs, auteurs de toutes les consolations que j'ai eues dans le monde, priant Dieu et notre parfaite maîtresse de les en récompenser.

« Je supplie mes chères sœurs, si elles ne l'ont fait pendant ma vie, d'offrir et donner de ma part à leur communauté que j'estime si fort pour les vertus que j'y ai reconnues, la chapelle en vermeil doré que j'ai apportée en ce dernier voyage de Paris et où sont nos armes et devises.

« Je les supplie encore, bien que j'institue des tuteurs à mes enfants, d'avoir soin d'eux. J'entends et veux qu'on défère à leurs avis par dessus tous les autres.

« Je supplie M. de Harlay, mon beau-frère, aîné de ma femme, de vouloir bien être tuteur de mes enfants, ses neveux, et de trouver bon que je lui adjoingne M. Fournier l'aîné, dont je connais la probité et qui a toujours témoigné une grande affection à notre maison.

« Je veux que mes deux filles nommées Françoise de Nérestan, soient religieuses, les priant de suivre en cela ma volonté, et suppliant ma très-chère sœur l'abbesse de La Bénissons-Dieu de leur vouloir donner l'habit; et dans le cas où elles seront religieuses selon mon dessein, je leur donne à chacune pour droit de légitime la somme de trois mille livres, dont il sera fait rente pour leur servir de pension leur vie durant, le principal restant à mon héritier à leur décès. — Au cas qu'elles ne veuillent pas être religieuses, je leur donne à chacune la somme de dix mille livres.

« Je lègue et donne à Achille de Nérestan, mon fils, les terres de Chaponot, de la Malifolie, Entremont, et ce qui en dépend, et au cas qu'il ne veuille pas être d'église, mais si Monsieur de Soleysel, auquel feu mon père m'a commandé par son testament de me fier, fait rendre à notre maison les trois prieurés de Firminy, Aurec et Châtelet, que ses enfants tiennent et possèdent par mon seul moyen et que plusieurs fois il m'a promis sur l'honneur de faire rendre à mon fils aîné, en ce cas et que mon fils aîné ne les porte en bonne conscience, je prie Charles-Achille, mon second fils, si son frère a des enfants mâles, de se faire d'église et de se contenter, avec lesdits prieurés, de Chaponot, l'instituant en ce mon héritier, avec substitution, s'il meurt sans enfant, en faveur de mon héritier universel. Et s'il ne veut pas d'église, je lui donne Autremont et ses dépendances, Chaponot et la Malifolie.

« . . . . Quant à ma femme, je lui lègue ses conventions matrimoniales, la suppliant de s'en contenter et procurer le bien de mon héritier pour la conservation de mon honneur et honneur de la famille.

« . . . . Je lègue aux Frères Recollets de Marsigny, à la considération du mérite, de la vertu et des bons offices que le très révérend P. Chérubin a rendus à notre maison, 300 livres. »

Après quelques autres dispositions en faveur de son chirurgien et valet de chambre, de ses deux petits pages, de ses laquais et autres serviteurs, le testament se termine ainsi :

« Et quant au surplus de mes biens, j'institue et nomme pour mon héritier universel, Achille de Nérestan, mon bien-aimé fils aîné, et s'il décédait sans enfant mâle, lui substituant mon autre fils....

« Priant tous mes enfants de vivre en paix et union [1]. »

[1] Nous possédons une copie de ce document, prise et collationnée sur l'original par Gidrol, notaire, et portant même la signature de *Nérestan*, au mois d'août 1673.

Un sentiment d'inquiétude plus qu'ordinaire sur l'avenir réservé à sa jeune famille oppresse l'auteur de ce testament, et encore plus que sa piété, lui fait vouer ses deux filles à la vie religieuse, et recommander tous ses enfants à la sollicitude de ses sœurs, l'abbesse et la coadjutrice de La Bénissons-Dieu. Avait-il donc déjà la prévision que le veuvage de sa femme serait court, et qu'elle n'aurait pas grand souci de ce qu'il appelle l'honneur de sa maison, ce qui ne doit être entendu sans doute que dans le sens de sa fortune ?

Quoi qu'il en soit, le 29 septembre 1639, un peu plus de deux mois après la mort de Jean-Claude de Nérestan, les parents s'étant réunis au château d'Aurec, devant les officiers du bailliage de Montfaucon, à la requête de la veuve Ennemonde-Joachim de Harlay, qui en ce moment était à l'abbaye de La Bénissons-Dieu, donnèrent la tutelle des quatre enfants, — Charles-Achille, âgé de treize ans, Françoise, de onze, autre Françoise, de dix, Achille, de quatre et demi, — soit à la mère, soit à messire Achille de Harlay, leur oncle, soit à Me Pierre Fournier, avocat au Parlement, lieutenant en la juridiction d'Aurec, pour tuteur onéraire, et comme ayant toute connaissance des mineurs ; après quoi on procéda à l'inventaire des valeurs mobilières qui existaient dans les châteaux d'Aurec et de Chaponot, et dans les autres demeures du défunt.

A la mort de son père, le jeune marquis de Nérestan était à Mouzon, après du roi, qui, dès le 12 du mois d'août, voulant le consoler de son malheur, le nomma à la Grande-Maîtrise des ordres de Notre-Dame de Mont-Carmel et de Saint-Lazare. Mais, à part quelques promotions de chevaliers faites à La Bénissons-Dieu et ailleurs, son magistère n'offre aucun événement remarquable ; et il en devait être ainsi, puisque déjà formé à tous les exercices des armes et impatient de suivre l'exemple de ses aïeux, il avait, malgré son jeune âge, trouvé l'occasion de se distinguer en commandant comme mestre-de-camp le régiment qui portait son nom. Mais la nouvelle campagne qui s'ouvrit en Catalogne, en 1644, l'arrêta court dans sa carrière. Il y reçut une grave blessure, vint à Aurec, dans l'espoir de s'en guérir, et, le mal empirant, se fit transporter à Lyon où il mourut le 30 décembre de la même année.

Pour soutenir la fortune des Nérestan, il ne restait qu'un fils, à peine arrivé à sa dixième année, et ce fils...... la perdit ! Le roi ou, pour être plus exact, la régente, conféra néanmoins à Charles-Achille, par provisions du 8 novembre 1645, en considération des

services et de la fidélité de sa famille, la charge de Grand-Maître, que son frère avait possédée si peu de temps.

Ce quatrième Grand-Maître du nom de Nérestan n'eut peut-être que trop de zèle pour son ordre de chevalerie, fort oublié pendant les troubles de la Fronde, n'ayant jamais joui de bien riches et de bien nombreux bénéfices, et qui, quoi qu'en disent ses historiens, ne pouvait pas rencontrer, auprès de Louis XIV, la même faveur qu'auprès de Henri IV. Le jeune Grand-Maître, qui en tirait grande vanité, voulut lui faire jouer un rôle que le temps ne comportait plus, et vint s'établir à Paris pour lui préparer, autant que possible, de glorieuses destinées.

Assemblées fréquentes, réceptions de chevaliers, solennités religieuses, règlements sur la discipline, distribution des commanderies et des emplois, modifications dans les insignes, procès, tiraillements intérieurs, rien n'échappait à l'activité inquiète du Grand-Maître. Le régiment, créé sous le nom de Nérestan, et que Henri IV avait donné à l'ordre, était passé depuis quelques années en mains étrangères, et on parlait d'en créer un nouveau ; mais ce projet fut abandonné, et on tourna ses vues vers la marine, en se flattant d'obtenir une île dans l'Océan ou la Méditérannée qui serait le siége de la Grande-Maîtrise et le lieu des armements. Le marquis de Nérestan trouva de belles paroles pour exposer ces grands desseins au chapitre général du 16 avril 1666, et toute cette jeunesse d'approuver et de faire les frais d'une entreprise qui leur ouvrirait des horizons de périls, de gloire et de fortune. On arma donc en guerre, à Saint-Malo, deux frégates, au nom de *Notre-Dame de Mont-Carmel* et de *Saint-Lazare*, pour courir sur les pirates et les corsaires le long des côtes, mais la rupture qui survint avec l'Angleterre leur donna presqu'aussitôt une autre destination, et un premier combat honora leur pavillon, à la vérité sans autre succès. Le Grand-Maître lui-même prit le commandement d'une nouvelle flotte en 1668.

De telles entreprises étaient hors de proportion avec les ressources de l'ordre et les aptitudes de l'homme. Il y compromit son repos, sa santé et sa fortune et dut abdiquer en 1673, avec une indemnité de 330,000 livres, en faveur de Louvois, qui même avec son génie, même en spoliant les maladreries et les hôpitaux, ne fit pas mieux. Il va sans dire que le roi tout-puissant, en donnant la Grande-Maîtrise

au marquis de Dangeau, le 24 décembre 1693, n'aurait pu rendre la vie à une institution qui avait fait son temps [1].

Ces 100,000 écus, prix ou aumône royale d'une retraite nécessaire, n'était qu'un dédommagement bien insuffisant des sacrifices que le marquis de Nérestan avait faits à l'État et aux vanités de cette situation.

Sa mère, Ennemonde-Joachim de Harlay, veuve en secondes noces de messire Charles des Issarts, marquis de Meigneux, avec des enfants de cette nouvelle union, prenant plus d'intérêt à cette seconde famille qu'à la première, l'avait poursuivi devant la prévôté de Paris et fait condamner, à la vérité par défaut, à lui payer la somme de 222,050 livres pour le remboursement de ses reprises dotales. Un traité, intervenu le 27 mai 1666, en forme de donation, mit fin à ces poursuites. « Voulant, dit-elle, donner des marques au marquis de Nérestan, son fils, de l'affection qu'elle lui porte, et lui faciliter un mariage avantageux, » elle lui cède et abandonne tous ses droits à la double condition de lui payer comptant, c'est-à-dire le lendemain de son mariage, un capital de 15,000 livres et de lui servir la pension annuelle et viagère de 2,000 livres, qui demeurerait spécialement assise sur la terre, ville et baronnie de Saint-Didier.

Ce mariage, déjà arrêté, ne fut contracté cependant que le 23 février 1667, à Paris, au domicile de Françoise de Grave, future épouse, fille de feu Jean de Grave, sieur de Launay, président en la chambre des comptes de Nantes, et de vivante Françoise de Godet, femme en secondes noces de haut et puissant seigneur Antoine de Brouilly, chevalier des ordres du roi, lieutenant général, gouverneur de la ville et forteresse de Pignerol. Les deux familles étaient représentées par Ennemonde-Joachim de Harlay et Achille de Harlay, comte de Beaumont, son frère, par Félix de Galliani, comte de Gadagne, lieutenant général des armées du roi, et dame Jeanne de Grave, son épouse, par Jean-Baptiste Colbert, baron de

[1] Dans son *Journal* (édition Didot, t. IV, p. 408), Dangeau parle ainsi de cette retraite : « Depuis la mort de M. de Louvois, grand vicaire de l'Ordre de Saint-« Lazare, le roi a cassé toutes les nouveautés qui s'étaient faites dans cet Ordre, « et l'a remis dans son ancien état. M. de Nérestang, qui en avait été grand-maître « et à qui le roi avait donné cent mille écus pour renoncer à sa grande-maîtrise, « en donna, il y a quelques mois, une nouvelle démission, et le roi m'a fait l'hon-« neur aujourd'hui de me choisir pour remplir cette charge. »

Seignelay, contrôleur général des finances, et autres parents et amis. Les époux soumirent leurs biens à la communauté selon la coutume de Paris, avec stipulation que ceux de la femme n'y entreraient que pour le quart ou 50,000 livres, le reste lui demeurant propre.

D'autres documents nous autorisent à évaluer à plus de 300,000 livres la fortune de Françoise de Grave, et il semble qu'à en user avec sagesse, le marquis de Nérestan devait y trouver le moyen de liquider la sienne et même de pourvoir aux embellissements d'Aurec. Mais il ne lui suffisait point d'être baron de Saint-Didier et d'avoir autour de cet ancien fief plusieurs seigneuries réunies sous le titre de marquisat. Par on ne sait quelle convoitise, il voulut posséder une autre des dix-huit baronnies du Velay, et celle de Roche-en-Régnier, étant depuis quelques années en vente, il s'en rendit adjudicataire.

Christophe de Lévis, comte de Brion et duc d'Amville, mourut sans enfant en septembre 1661, laissant une succession très-obérée, et le Parlement de Paris en abandonna les biens et la liquidation à l'assemblée de ses créanciers, car ses frères ne consentaient pas à en prendre la charge [1].

La baronnie de Roche-en-Régnier, vendue aux enchères, — sur une première mise à prix de 115,000 livres, faite le 14 août 1671, pour Mre Jacques de Fay, comte de La Tour-Maubourg, sur une seconde de 120,000 livres, faite le 10 février 1672, pour Mre Claude-Nicolas de Clermont-Chaste, sénéchal et bailli du pays de Velay, — fut définitivement adjugée au marquis de Nérestan, devant Baglan et son collègue, notaires à Paris, le 5 septembre 1673, moyennant la somme de 136,700 livres, dont l'acte porte quittance, et encore dut-il payer, le 13 du même mois, 2,500 livres au marquis de Chaste, précédent enchérisseur, pour faux frais et prix de ratification [2].

Pour consigner ce prix, le marquis et la marquise de Nérestan eurent recours à des emprunts, sous forme de rentes constituées, s'élevant à des sommes considérables, et dont le remboursement aux divers capitalistes était assuré par des garanties de toute sorte : engagements de revenus, cautionnements, subrogations, hypothèques, qui

[1] C'est ce que M. Paul Le Blanc a aussi bien compris qu'expliqué dans ses notes sur le *Journal de Baudouin*, p. 60.

[2] Voir aux *Documents* le n° XIII.

ne pouvaient manquer de rendre leur situation désagréable et embarrassée.

Ce ne fut pas tout. Moins de trois ans après ces emprunts, contractés à Paris, de 1673 à 1674, et dont les intérêts n'étaient pas exactement servis, ils cédèrent à la tentation naturelle, mais dangereuse, d'ajouter à leur marquisat d'Aurec la terre limitrophe de Cornillon, qui se vendait alors par décret. Cette terre, comme celle de Roche-en-Régnier, avait appartenu aux Lévis-Ventadour, et leur était venue du chef de Suzanne de Laire, femme de Gilbert de Lévis, deuxième du nom. Tombée, on ne sait à quel titre, à Jean de Fay, seigneur de Paulin, elle était en ce moment la proie de ses créanciers. Rien, sans contredit, n'était plus à la convenance du baron de Saint-Didier, qui touchait à Cornillon par tous ses domaines, et aussi, malgré l'état de ses affaires, en devint-il acquéreur au prix de 90,000 livres et 80 pistoles d'étrennes, par acte reçu, Tholent, à Montbrison, le 1er juin 1677 [1].

Dans cette situation, chaque jour tendue davantage, d'une masse d'immeubles grevés de dettes, de revenus insuffisants pour le service des intérêts, la nécessité de revendre la baronnie de Roche-en-Régnier devint impérieuse : on se mit à la démembrer par une opération nouvelle alors dans la classe des gentilshommes, passée de nos jours en industrie. Presque tous les possesseurs des arrières-fiefs de la baronnie profitèrent de l'occasion pour racheter, à prix débattus, les droits de justice, les droits honorifiques ou réels dont ils étaient grevés envers le seigneur dominant, en un mot, pour affranchir leurs tenures et se faire à leur tour, et chacun en droit-soi seigneurs indépendants. De là l'échange de plusieurs villages entre le marquis de Nérestan et Jérôme de Frais, sieur d'Espalhon (*sic*), et les ventes successivement faites dans le cours de l'année 1678 à François de La Roque, sieur d'Orcerolles, à Jean Jourda, seigneur de Vaux, à Antoine Pradier d'Agrain, seigneur de Mont, à Dominique du Prat, seigneur de Ribes, à Jean de Cusson, seigneur de Beauzac [2].

S'il faut en croire une évaluation, écrite dans un document judiciaire du 4 octobre 1690, ces ventes partielles, y compris ce qu'on vendit à Dominique du Prat, en 1682, n'auraient pas produit moins

[1] De La Tour-Varan, *Chronique du château de Cornillon*, p. 183-185.
[2] *Documents particuliers.*

de 80,000 livres, et ce qui resta de la baronnie de Roche-en-Régnier : la ville, les châteaux, les droits de justice, le droit d'entrée aux États, les cens et les rentes de trois ou quatre paroisses, représentait encore un revenu de 2,200 livres, et une valeur capitale de 90,000 livres, au prix de de ce qui en avait été précédemment vendu.

Cependant les affaires de la maison de Nérestan arrivaient à l'état de crise. Le 20 avril 1679, un de leurs plus proches, Louis des Essarts, chevalier de Meigneux, frère utérin du baron de Saint-Didier et de Roche, avait frappé tous ses biens d'une saisie judiciaire pour paiement des arrérages dus à Ennemonde-Joachim de Harlay, la mère commune, en vertu de l'acte de règlement de 1666, et à la suite de cette saisie, tous les autres créanciers se mirent en mouvement. Les procès les plus ruineux et les plus déplorables commencèrent.

Une sentence, rendue à la première des requêtes, le 22 octobre 1685, trancha ces contestations : elle ordonna la distraction de la terre de Cornillon en faveur de Claudine de Fay, dame de Paulin, et de ses propres créanciers, mais à la charge de supporter le tiers des frais de la poursuite et de rembourser au sieur de Pourchas, juge de Cornillon, une somme de 1,558 livres, qui lui était due, à raison d'un échange fait avec le marquis de Nérestan [1] ; elle ordonna ensuite que de la saisie de Roche-en-Régnier distraction serait faite au profit d'Antoine Pradier, Dominique du Prat, Jean Jourda de Vaux, Françoise de La Roque, Jérôme Fraix et Jean de Cusson, chacun en ce qui le concernait, des choses par eux acquises au courant de l'année 1678, en déclarant néanmoins que les choses ainsi distraites resteraient affectées au paiement de l'obligation de la somme de 20,000 livres, contractée en 1674 par le marquis et la marquise de Nérestan en faveur de Bernard des Rieux, et que faute par les demandeurs en distraction de payer cette créance, ils seraient tenus de déguerpir, pour lesdits héritages être vendus avec le surplus de la terre de Roche, à la barre de la Cour ; enfin, elle ordonna que le domaine de la Fouillouse et la terre de Saint-Victor ne pourraient être adjugés qu'à la charge de désintéresser certains créanciers privilégiés.

[1] La terre de Cornillon, ainsi que le dit dans sa *Chronique*, M. de La Tour-Varan, fut bientôt définitivement adjugée à la famille Jacquier de Saint-Étienne.

Indépendamment de ce procès, commun à tous les acquéreurs des démembrements de la baronnie, le seigneur de Ribes en eut un autre plus personnel avec le marquis de Nérestan.

Des différents fiefs qui relevaient de Roche-en-Régnier, celui de Ribes rechercha de bonne heure les satisfactions d'une demi-indépendance. Dès l'année 1379, par un acte passé au château de Meyres en Vivarais, Pierre de Ribes de Cusson s'était déjà affranchi moyennant quarante-cinq livres d'or au coin du roi, de quelques censives et d'un droit de forestage dans la montagne de Miaune qu'il servait à Philippe de Lévis, troisième du nom, vicomte de Lautrec, seigneur-baron de Roche-en-Regnier.

Claude, qui représentait la maison de Ribes, au commencement du XVI[e] siècle, avait marié sa sœur, Rose de Ribes, à noble Pierre de Vertamy, seigneur d'Usson, et de ce mariage étaient nés un fils et deux filles, dont l'une épousa Jean de Fretat, et l'autre, Guilaume de Sanhard, toutes familles connues en Velay. Ce Claude de Ribes s'était marié lui-même avec Marie de Roche-Colombe, et laissa une nombreuse postérité. Suzanne, une de ses filles, s'allia, en 1579, à noble Lancelot Pascal, seigneur du Pertuis. Les alliances de deux de ses fils sont inconnues, mais un troisième, Vital de Ribes, qui, sans doute, était l'aîné, fut institué héritier et eut à dégager le patrimoine de toutes ses charges. C'est lui qui, le 28 novembre 1606, dans la salle de l'évêché du Puy, rendit hommage pour son fief à Anne de Lévis, duc de Ventadour, baron de Roche-en-Regnier, et c'est encore lui qui, le 29 mai 1618, étant alors âgé de soixante-dix ans, vint à Saint-Maurice-de-Lignon déposer son témoignage dans une enquête de noblesse faite par deux commandeurs pour l'entrée dans l'ordre de Malte de Jean de Fay, fils aîné d'Hector de Fay, baron de La Tour-Maubourg [1].

Après lui, sa fille, Marguerite, porta le fief de Ribes dans une branche de la maison du Prat.

Les du Prat, qu'une généalogie récemment publiée fait remonter au XIII[e] siècle [2], appartiennent à la ville d'Issoire, et datent, comme illustration, d'Antoine du Prat, premier président du Parlement de

[1] Documents particuliers réservés pour l'histoire de la baronnie de La Tour-Maubourg.

[2] *Généalogie historique, anecdotique et critique de la maison du Prat*, par M. le marquis du Prat, Versailles 1857. — Voir aussi Bouillet, *Nobiliaire d'Auvergne*, t. V, p. 186-187.

Paris sous Louis XII, chancelier de France, archevêque de Sens, cardinal sous François Ier. Thomas-Anne ou Annet, est l'auteur de la branche des seigneurs de Boude, de Gondole et des Cornets, qui donna des seigneurs de Ribes. Son petit-fils, Claude-François du Prat, porta les armes pour le service du roi sous le maréchal de Saint-Geran, et avait épousé, le 25 novembre 1596, Marguerite, dame de Ribes, possessionnée près de Murat, dit M. le marquis du Prat dans l'histoire de sa maison, ce qui nous semble une erreur.

Des deux fils qui naquirent de ce mariage, ce ne fut pas l'aîné Jean-François, mais bien François-Dominique, le cadet, qui eut en héritage le fief maternel. C'est par conséquent de lui seul et de sa postérité qu'il convient de s'occuper ici. Mais il est étrange qu'un généalogiste de sa propre maison ne fasse aucune mention de Gabrielle, fille de Claude du Prat des Cornets et de Marguerite de Ribes, dix-huitième abbesse du monastère de Sainte-Claire au Puy, morte en réputation de sainteté à l'âge de 95 ans, après 77 ans de profession et 32 ans de gouvernement[1].

Ce François-Dominique du Prat, petit-neveu du chancelier, jouissait en 1643, comme mestre de camp du régiment de Piémont, d'une pension de 2,000 livres que le roi lui avait accordée en récompense de ses services. Son jugement de noblesse rendu le 2 décembre 1666 par M. de Fortia, intendant d'Auvergne, lui donne les qualités d'écuyer de la grande écurie en 1669 et de maître-d'hôtel de la duchesse d'Orléans. Dans un aveu de 1659 on le qualifie de maître-d'hôtel du roi; et ce qui dut lui donner une certaine importance en Velay, il vint comme commissaire principal en ouvrir les Etats de l'année 1649[2].

Il avait épousé, en 1647, Marie-Catherine des Bravards d'Eyssat d'une ancienne famille d'Auvergne, et Jean-François du Prat, leur fils aîné, seigneur de Ribes, des Salles, de la Bressoulière, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, n'ayant pas eu d'enfants d'Adrienne-Geneviève baron de Cottenville qu'il avait épousée le 16 avril 1690, institua Claire-Françoise du Prat, sa nièce, son héritière universelle, à la condition de porter et de transmettre le nom et les

[1] *Gall. christ.*, t. II, col. 782.

[2] Arnaud, *Histoire du Velay*, t. II, p. 180. — Il est assez difficile de s'expliquer comment François-Dominique du Prat, qui n'était pas membre des Etats généraux de Languedoc, avait pu être nommé commissaire principal aux Etats particuliers du pays de Velay, ce qui était contraire aux usages de la province.

armes de la maison du Prat. C'est en mariant cette jeune orpheline avec Jean-François des Bravards d'Eyssat, son cousin, par contrat du 17 janvier 1717, que Jean-François du Prat, comte de Ribes, car il se qualifiait ainsi, jouait au jeu innocent d'une substitution à l'infini, se réservant néanmoins l'usufruit de tous ses biens et par exprès de l'entier domaine de Larcenac, situé près de la Loire, dans la paroisse de Saint-Vincent au diocèse du Puy.

Jean-Baptiste des Bravards d'Eyssat, né de ce mariage, et connu sous le nom de comte du Prat, épousa, au mois de juin 1739, Marie-Anne-Honorade de Saulx-Tavannes, une descendante de l'illustre maréchal de ce nom, et leur postérité qui vivait en Bourbonnais vient à peine de s'éteindre. Un d'eux, Louis des Bravards d'Eyssat, comte du Prat, vendit la seigneurie de Ribes, par acte du 3 août 1783, reçu par Calemard et Duportail notaires à Viverols, à messire Pierre Gallet, prêtre et chanoine de l'église collégiale de Saint-Jean de Retournac, et elle est restée depuis dans la maison Gallet.

D'excellentes relations existèrent d'abord entre les Nérestan et les de Ribes, soigneusement entretenues par Catherine du Prat, fille de François-Dominique, nommée par le roi abbesse de la Seauve-Bénite, le 19 août 1661, et qui gouverna son monastère jusqu'au 9 août 1707 jour de sa mort [1]. Les intérêts engagés dans la première vente du 17 octobre 1678 ne changèrent rien à ces relations, mais une vente postérieure les troubla. Par la première vente, Ribes, au cœur même de la baronnie et à une courte distance de la ville de Roche, s'était constituée en fief complétement indépendant, puisque son possesseur en avait acquis la justice haute, moyenne et basse avec les cens et autres droits seigneuriaux de plusieurs villages. François-Dominique voulut autre chose.

Charles-Achille de Nérestan, pliant sous le faix de ses embarras, donna à Françoise de Grave, sa femme, par acte passé devant le notaire de Gidrol dans leur château d'Aurec, le 10 juin 1683, un pouvoir général pour vendre tout ou partie de ses terres sans en réserver aucune et même pour en recevoir et en quittancer le prix. Mais antérieurement, et le 10 décembre 1682, il lui avait donné un

[1] Cette fille de François-Dominique n'est pas non plus mentionnée dans la généalogie de sa maison, publiée par le marquis du Prat. Mais sur cette abbesse, dont nous possédons une longue lettre à son père, datée du 17 novembre 1682, voir la *Gall. christ.*, t. II, col. 779, et les *Notes historiques* de M. le curé Thellière sur le monastère de la Seauve-Benite, p. 134 et 135.

mandat spécial, devant le même notaire, pour aliéner plusieurs dépendances de la baronnie de Roche qui y étaient indiquées. Or, en vertu de cette procuration, la marquise de Nérestan, dès le lendemain, 11 décembre 1682, et ensuite par une autre convention du 13, vendit à François-Dominique du Prat des droits seigneuriaux sur divers villages de la baronnie et les redevances que de nombreux habitants payaient à Roche pour droit de forestage dans les bois de Miaune.

Sous ce nouveau maître, réclamant avec rigueur des arrérages peut-être payés au régisseur de la maison de Nérestan, les usagers se montrèrent difficiles, des instances s'engagèrent au sénéchal du Puy, des deux parts on demandait une garantie au marquis baron de Roche et les esprits prirent feu sur ces contestations.

Le *Committimus*[1], privilége accordé par le roi à certains officiers pour faire renvoyer toutes leurs causes aux requêtes de l'hôtel ou du palais, était un des abus de l'ancien régime dont les générations nouvelles connaissent à peine le nom. Le marquis de Nérestan qui, comme grand-maître de l'ordre de Saint-Lazare, en avait obtenu un en l'année 1677, s'en servit pour attirer du sénéchal du Velay au Grand Conseil à Paris ces regrettables litiges d'un assez mince intérêt au début et dont la marquise voulait, semble-t-il, réserver le règlement à des amis communs, mais que ne tardèrent pas à envenimer des incidents de diverse et étrange nature.

Une requête en défense, signifiée au procès, fait allusion en effet « à certain différent d'honneur » qui se serait élevé en l'année 1687 entre le fils du seigneur de Ribes et le marquis de Nérestan, terminé depuis par MM. les maréchaux de France « ainsi qu'il était notoire au public » et à la suite duquel le baron de Roche n'aurait manqué aucune occasion d'être désagréable au seigneur de Ribes. Nous n'en savons pas davantage sur ce sujet d'offenses très-vaguement indiqué, mais il faudrait y mettre beaucoup de bonne volonté pour croire que depuis les sanglantes querelles du baron de Viteaux avec les d'Alègre, l'humeur des du Prat fût devenue si pacifique[2].

[1] Denisart, *Décisions nouvelles*, 7e édition, tome I, p. 534.

[2] Nous avons raconté ailleurs, et on les trouve du reste dans Brantôme, l'Etoile et de Thou, les duels de ce terrible spadassin, Guillaume du Prat, dont on disait :

Dieu vous garde du feu, de l'eau,
Et du baron de Viteau.

Les aigreurs des gentilshommes déteignirent sur le procès. Le 22 décembre 1688, le marquis de Nérestan fit notifier par huissier à François-Dominique du Prat qu'il partait « le jeudi suivant avec son train pour Paris à l'effet d'y suivre aux dépens dudit sieur de Ribes l'instante existante entre eux devant MM. du Grand-Conseil.»

Il ne s'agissait déjà plus de l'interprétation et de l'exécution d'un contrat, la vente elle-même du 11 décembre 1682 était en question, car le marquis de Nérestan la déniait en soutenant qu'elle avait été faite par une personne sans qualité, le pouvoir de vendre qu'il avait donné à Françoise de Grave, sa femme, ayant été révoqué le même jour.

Cette prétendue révocation écrite de la main du marquis de Nérestan, contrôlée à Aurec, et qui aurait été apportée au château de Ribes « parlant à un valet vêtu de gris » par un certain Chassinon, sergent immatriculé au domaine de Forez, résidant à Périgueux, lequel, en l'année 1687, avait été détenu dans les prisons de Lyon et poursuivi criminellement au siége présidial de cette ville « pour une infinité de faussetés et malversations » était-elle un acte sérieux, pouvant ébranler l'autorité d'une vente publique exécutée depuis plusieurs années et qu'en tous cas la marquise de Nérestan devait garantir, puisqu'elle y avait contracté non-seulement au nom de son mari mais encore en son nom personnel ?

Nul ne pouvait s'y tromper, c'était une pièce sans valeur, produite impudemment dans la cause, et qui ne mériterait pas d'être retirée de l'oubli s'il n'avait fallu montrer quelles autres passions que l'intérêt tantôt se dérobaient, tantôt éclataient dans ces évolutions procédurières.

Et ce ne fut pas tout pour le seigneur de Ribes.

Par une singularité du régime féodal, dont la raison historique s'est perdue mais dont nous avons constaté la durée, depuis le premier âge de la baronnie, la ville, le château et le mandement de Roche devaient l'hommage à la seigneurie de Chalencon en Vivarais, grand fief de l'ancienne maison des comtes du Valentinois. Or par ignorance de cette obligation, ou par toute autre cause, François Dominique du Prat, ayant négligé après ses acquisitions de payer les droits de lods dus au seigneur suzerain, messire Just-Antoine de la Rivoire, marquis de la Tourette, qui était alors baron de Chalencon, celui-ci le fit condamner, le 15 avril 1712, par la cour des

Aides de Montpellier au paiement d'une somme de 529 livres 12 sous pour le montant de ces droits de lods.

Aucun de ces procès n'empêcha cependant les acquéreurs de ces démembrements de rester en possession définitive de ce qui leur avait été vendu, et malgré la saisie dont les biens de la maison de Nérestan avaient été frappés, ils ne furent point adjugés à la barre de la cour.

Cette maxime du marquis de Mirabeau, le père du tribun, que les grands fiefs font les grands seigneurs, n'est vraie que pour ceux qui savent acquérir et conserver avec sagesse. Elle ne pouvait profiter à Charles-Achille de Nérestan qui, titulaire de deux baronnies donnant entrée aux Etats du Velay, ne vint presque jamais y siéger en personne et qui n'a laissé aucune trace dans les affaires du pays [1].

Il mourut dans son château d'Aurec, le 1er mars 1705, moins glorieux de ce qu'il avait été au temps de sa grande-maîtrise qu'humilié de ce qu'il était devenu, et devancé dans la tombe par la marquise Françoise de Grave, morte en 1700, à Saint-Victor-sur-Loire, une de leurs terres, et qui y fut inhumée.

Louis-Achille de Nérestan, leur unique fils, né le 3 janvier 1673 [2], ne put accepter ces successions que sous bénéfice d'inventaire, et passa sa vie à les liquider. Il en était plus créancier qu'héritier, et des lettres publiées par La Tour-Varan [3] donnent lieu de penser qu'il ne s'était pas enrichi en vendant par lambeaux ce qui lui restait de ce patrimoine obéré.

Quelques extraits du journal de Dangeau marquent les étapes de sa carrière militaire :

Versailles, 13 avril 1706 : — « M. le marquis de Nérestan a le « guidon de gendarmerie qui vaquait par la dernière promotion ; « il est neveu du duc d'Aumont qui a demandé cette charge-là au « roi pour lui. Il était capitaine de cavalerie dans notre armée

[1] Arnaud le nomme parmi les nobles qui furent taxés en 1689 pour le ban et arrière-ban, et mentionne sa présence en qualité de baron de Saint-Didier aux Etats de 1697. (*Histoire du Velay*, t. II, p. 220 et 232.)

[2] Il était donc encore bien jeune lorsqu'il assistait, le 14 octobre 1687, avec le marquis Charles-Achille de Nérestan, son père, au contrat de mariage de Mlle Catherine Véron, fille de M. Jean de Véron, docteur ès-droits, avocat en Parlement, capitaine de la ville de Saint-Didier, et de dame Catherine Piquet, avec Gaspard de Charbonnel, seigneur de Jussac.

[3] *Chronique du château de Cornillon*, p. 185 et 186.

« d'Italie et est en très-bonne réputation. Il donnera à M. de Roque-« laure les 20,000 fr. que le roi lui a donnés à prendre sur cette « charge. »

Versailles, 28 janvier 1708 : — « Le roi donne commission de « mestre de camp au marquis de Nérestan, qui n'est que guidon. »

7 octobre 1719 : — « On a fait six brigadiers de gendarmerie « qui sont... Nérestan... je ne sais pas leur rang. M. de Nérestan, « dont je viens de parler, va prendre le nom de Gadagne, qui est « une terre dans le comtat d'Avignon, que le pape a érigée en « duché, il y a déjà plusieurs années. Il a hérité de cette terre par « madame de Gadagne qui est morte depuis quelques mois [1]. »

La veuve qui, en mourant, lui transmettait ce duché, situé en terre d'église et qui devait être moins productif qu'honorifique, était Jeanne de Grave, la sœur de sa mère, épouse de Félix de Galliani, et depuis lors il prit en effet le titre et le nom de duc de Gadagne.

Si dans une étude des Nérestan pris comme possesseurs de la baronnie de Roche-en-Régnier, il ne fallait pas s'interdire de les suivre dans leur baronnie de Saint-Didier, ce qui est réservé pour une autre monographie, nous nous arrêterions à un acte de seigneurie d'un caractère particulier, par lequel, étant à Saint-Didier le 25 juillet 1730, Louis-Achille donne un alignement pour la reconstruction de la maison de M. Christophe Parchas, avocat en Parlement et lieutenant de la juridiction, au bas de laquelle autorisation tous les officiers, consuls et principaux habitants de ladite ville de Saint-Didier ont joint leur consentement avec des signatures autographes qui réveillent le souvenir d'une société évanouie [2].

C'est dans le même lieu et dans le même mois qu'il vendit à noble Jean Jourda de Vaux, devenu depuis quelques années coseigneur de Retournac, ce qui n'avait pas été détaché par le marquis de Nérestan, son père, de la baronnie de Roche-en-Régnier.

Rentré à Paris dès le commencement de l'année 1731, où il logeait chez madame de Châtillon, sa tante, rue Saint-Honoré, proche la poste, il y mourut sans alliance, le 7 février 1733, et fut enterré dans l'église de Saint-Roch, sa paroisse.

Avec lui tout finit, la race, le nom et la fortune des Nerestan.

Une nouvelle maison était arrivée à la baronnie de Roche-en-Régnier.

TRUCHARD DU MOLIN.

(*La fin prochainement*).

[1] Edition Didot, t. XII, p. 68; t. XVIII, p. 135. — [2] *Document particulier.*

DOCUMENTS.

XIII.

ANALYSE ET EXTRAITS DE L'ACTE DE VENTE DE LA TERRE DE ROCHE. — 5 SEPTEMBRE 1673.

Après le decès de messire François-Christophe de Lévy, duc d'Ampville, pair de France, les directeurs de ses créanciers sont nommés le août 1667; ils ont charge d'adjudication amiable des terres, domaines, etc., laissés par le défunt. — L'ordre des hypothèques et priviléges est dressé le 1er août 1669. — Affiches signifiées à messire Henry de Lévy de Ventadour, comte de la Voulte, Roussillon et Tournon, baron de Hermant, etc. chanoine de l'église de Paris; à messire Hercule de Lévy, évêque de Mirepoix, et à messire Louis-Charles de Lévy, duc de Vantadour, pair de France, prince de Maubuisson, etc., créanciers tant dudit seigneur, duc d'Ampville, que de feue dame Marguerite de Montmorency, sa mère, veuve de messire Amé de Lévy, duc de Vantadour, etc.

« Après que l'adjudication pure et simple de la terre et seigneurie de Roche, size en Regnier, province de Languedoc, proche la ville du Puy, a été faite le 14e d'aoust 1671, à Me Dominique de Villois le jeune, procureur au Parlement, pour 115 mille livres..... au profit de Messire Jacques du Fay, chevalier, comte de La Tour-Maubourg. seigneur de la Garde..... et depuis, Me Antoine Parad s, advocat en parlement, auroit le 10e du mois de febvrier 1672, fait signiffier qu'il enchérissoit ladite terre de Roche à la somme de six-vingts mil livres;..... et seroit intervenu Mre François Alphonse de Clermont, comte de Chaste des Noyers, etc., prenant le fait et cause dudit sieur Paradis;... sur laquelle offre seroit intervenu le 5e jour de mars 1672, arrest contradictoire en la première chambre des enquestes du parlement de Paris, entre les dits sieurs de la Tour-Maubourg, le dit seigneur comte de Chaste, et lesdits sieurs créanciers,...... par lequel arrest il a esté donné acte de ladite enchère;... et depuis seroit intervenu autre arrest de ladite cour du 28e de may 1672, par lequel...... les parties comparoistroient en

l'estude de Baylan, notaire à Paris, à l'effet de recevoir par lesdits sieurs directeurs ladite somme...... »

« Depuis Me Jean Paulmier, procureur en ladite Cour de parlement de Paris, et comme procureur dudit messire François-Alphonse de Clermont, comte de Chaste......., auroit déclaré qu'iceluy seigneur comte de Chaste ne prétendoit rien en ladite terre et seigneurie de Roche, et que tout ce qui en a esté fait en ce rencontre estoit pour et au proffict de messire Claude-Nicolas de Clermont, son frère, chevalier, seigneur marquis de Chaste, et consenty qu'iceluy, seigneur marquis, en acceptant en son nom le contrat de vente,... arrest seroit encore intervenu le 27 janvier dernier, portant que les parties comparoîtroient en l'étude de Baylan, pour passer contract de vente de la dite terre de Roche audit seigneur marquis de Chaste, à la charge de payer suivant les offres,.... autrement seroit proceddé à la revente de ladite terre....... En conséquence, et à faute d'y avoir satisfait, lesdits sieurs,....... lesdits sieurs directeurs auroient fait apposer et publier l'affiche pour parvenir à ladite revente,..... sur lesquelles publications Me François Bonnet, procureur en parlement, auroit fait son enchère, le 5e du présent mois d'aoust, de ladite somme de six vingts mil livres,.... et outre ce trois mil cinq cents livres de surenchère........ la quelle enchère auroit esté receue par autre arrest de ladicte Cour,.... portant que ledit contrat de vente en seroit passé à haut et puissant seigneur messire Charles-Archilles, marquis de Nerestant, seigneur de Saint-Didier, etc., comte d'Autremont, etc., cy-devant grand-maistre de l'ordre de Notre-Dame de Saint-Lazare,..... au proffict duquel ledit Bonnet auroit fait sa déclaration..... »

« Pour ce est-il que pardevant les notaires du roy soussignez,..... messire Henry de Lévy de Ventadour,........ chanoine de l'église de Paris,.... Charles de Lévy, duc de Ventadour, comme héritiers;..... et Nicolas de Montagnac,...... Charles Foucault, s^{r} de Giraucourt, comme créanciers et directeurs des droits des autres créanciers,... ont recogneu et confessé avoir vendu, cédé et transporté et délaissé..... à haut et puissant seigneur messire Charles-Archilles, marquis de Nérestant,..... la terre et seigneurie et baronnie de Roche, size en Regnier, pays de Vellay, diocèse du Puy, province de Languedoc, consistante à tous droictz, haulte, moyenne et basse justice, plusieurs fiefs dans le Vellay, relevant de ladite baronnie, avec toutes les autres contenances, dépendances, annexes et tous autres droictz,....... et aussy les rotures qui se trouveront appartenir à ladicte terre de Roche..... chargée envers les seigneurs, d'où elle est mouvante, des droits et debvoirs seigneuriaux et féodaux, cens, rentes seigneuriales, féodales et foncières, telles qu'elles soient et se trouveront deubes...... pour en jouyr, faire

et disposer par ledit seigneur marquis de Nérestant,..... à commencer du jour de St-Jean-Baptiste 1671,...... moyennant la somme de cent vingt mil livres,...... trois mil cinq cents livres de surenchère,.... . et treize mil deux cents livres pour les intérêts écheuz depuis ledit jour et feste de St Jean-Baptiste 1671, jusques à huy..... Lesquelles trois sommes montant à celle de 136.700 livres...... ledit seigneur, marquis de Nérestant, a présentement baillée, déposée, comptée, nombrée et délivrée en louis d'argent, escus d'or, pistolles d'Espaigne, douzains et monnoye,..... de laquelle somme lesdits sieurs vendeurs le quittent et déchargent par ces présentes..... »

« Faict et passé.... l'an 1673, le 5e jour de septembre avant midy. — signé : Henry de Lévy de Vantadour, chanoine; Louis-Charles de Lévy, duc de Vantadour; de Montagnac; Foucault; Bon; Nerestang; Milon. — J. Delaunay et Baglan, notaires. »

Suit la ratification de la vente par messire Claude-Nicolas de Clermont, seigneur, marquis de Chaste,.... seneschal et bailly du pays de Vellay;...... moyennant 2500 livres de dédommagement des frais par lui faits à cause de l'adjudication qui lui avoit été faite de la terre de Roche, en date du 13 septembre 1673. — Signé : Nérestang; Chaste de Clermont; — De Launay et Baglan, notaires.

(Étude de Me Persil, notaire à Paris).

NOTES

Prises aux archives de l'État-civil de Paris.

(*Suite* [*])

Couedic (Olivier du), seigneur de Kerdrain, contrôleur de l'ordre de Saint-Louis, mort le 5 octobre 1748 à soixante-dix ans, époux de Jeanne-Marguerite Le Moyne, dont : Marie, née le 27 juin 1720; Jeanne-Marie-Victoire, née le 23 juin 1722; Alain-Olivier, mort le 12 janvier 1728 à trois mois (S. R.).

— Jean-Marie-Olivier, bourgeois de Paris, mort le 19 février 1792 à soixante-cinq ans (S. R.).

Couhé de Lusignan (Benjamin-Marie de), capitaine d'état-major, né à Saint-Germain-lès-Saint-Savin le 4 mai 1788, fils de René, et de Marie-Sophie du Bouex, marié le 17 avril 1830 à Marie-Agathe-Hyacinthe-Gabrielle de Chavagnac, née à Paris le 13 septembre 1802, fille d'Anne-Henri-Frédéric, mort à Saint-Sulpice en juillet 1806, et d'Henriette-Françoise de Montécler (Xe arr.).

Coulanges (André de) baptisé le 3 février 1638, et Anne, baptisée le 14 juin 1639, enfants de Philippe, sieur de Montalleau, conseiller du roi, et de Marie Le Fèvre d'Ormesson (S. G.).

— Madeleine, inhumée le 26 octobre 1679, femme de Jacques Bitault, chevalier, seigneur de Chizé (S. A. des A.).

Coupard de la Bloterye (Michel-Joseph), conseiller du roi, fils de Jean-Michel-Joseph, écuyer, receveur général, et d'Anne-Marguerite Bellaud, marié le 5 décembre 1770 à Andrée-Louise-Madeleine le Gras de la Charmette, fille de Memye-François, et de Marie-Jacqueline Chévre, dont : Anne-François, né le 2 octobre 1773, et Agnès-Michel-Jean, né le 30 décembre 1775 (S. E.).

Cour (Jacques de la), marquis de Balleroy, mort le 19 mai 1725 à cinquante-huit ans (S. S.).

— Louis, né le 22 novembre 1724; Jean-Paul-François-Henri,

[*] Voyez 6e liv., juin 1873, p. 259.

né le 25 février 1726, et François-Auguste, né le 29 mars 1727, enfants de Jacques, marquis de Balleroy, colonel de dragons, et d'Élisabeth de Matignon (S. S.).

Courbon (Charles de), comte de Blénac, mort le 2 janvier 1700 à quarante-neuf ans (S. S.).

— Charles, veuf de Marie de Bossu, remarié le 5 février 1701 à Louise-Honorée-Reine de Lur-Saluces, âgée de vingt-sept à vingt-huit ans, fille de Claude-Honoré, et de Claude-Françoise de Saint-Martial de Drugeac, ci-devant de la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois (S. A. des A.).

— Anne-Angélique-Charles, né le 14 septembre 1724, et Arnoul-Pierre, né le 6 juin 1726, enfants de Gabriel-Madeleine, comte de Blénac, et d'Anne Garnier de Salins (S. S.).

— Charles-Renaud-Luc, né le 18 octobre 1774 (S. R.); Charles-Pierre-Hippolyte, né le 24 juillet 1778, et Charlotte-Ernestine, née le 27 avril 1780, enfants de Sophie-Jacques, marquis de Blénac, et de Léon-Marie de Verdelin (S. M. M. la V. l'É.).

— Louise-Hyacinthe-Cécile, née le 13 avril 1787, fille d'Anne-Christophe-Élisabeth, comte de la Roche-Courbon, et de Marie-Catherine-Élisabeth-Charlotte Viénot de Vaublanc (S. M. M. la V. l'É.).

Courcillon (Marie-Sophie de), née le 5 août 1713, fille du marquis Philippe-Égon, et de Françoise de Pompadour (S. S.).

— Marie-Anne-Jeanne, morte le 28 juin 1718, veuve d'Honoré-Charles d'Albert, duc de Luynes (S. R.).

— Le marquis Philippe-Égon, mort le 20 septembre 1719 à trente-trois ans (S. S.).

— Philippe, marquis de Dangeau, comte de Melle, mort le 9 septembre 1720 à quatre-vingt-quatre ans (S. S.).

— Louis, chevalier de Dangeau, abbé de Fontaine-Damet, prieur de Saint-Arnoud à Crespy en Valois, mort le 1er janvier 1723, à quatre-vingts ans (S. S.).

— Marie-Sophie, morte le 4 avril 1756 à quarante-trois ans, veuve d'Hercule-Mériadec, prince de Rohan (S. S.).

Courcy (Anne-Françoise-Cécile de), née le 17 juin 1785; Fran-

çoise-Cornélie, née le 26 janvier 1787; Adélaïde-Françoise-Auguste, née le 27 août 1788, enfants du comte Mathieu-François-Emmanuel, et de Philiberte-Marie-Mathurine Geffrard de la Motte (S. N. des Ch.).

Courdoumer (Marguerite-Philippine-Julie-Louise de), morte le 21 juillet 1782 à quarante-quatre ans, épouse d'Antoine-Alexandre, marquis de Colbert (S. E.).

Cournand (Françoise-Thérèse-Honorine de), née le 12 octobre 1789, fille d'Hippolyte, et d'Anne Goulhot (S. M. M. la V. l'É.).

Courselles (Marc-Maurice de), mousquetaire du roi, mort le 14 février 1718 à trente-six ans (S. R.).

Courson de Caillavel (Antoine-Yves-François de), veuf de Marie-Jeanne Roger, remarié le 10 septembre 1771 à Henrie de Courson, fille de Florent, seigneur de la Faurie, et d'Élisabeth de Teissendier (S. J. du H. P.).

Court (Jean-Antoine-Marie-François de Paule Le), fils de François, comte d'Hauterive, seigneur de Sainte-Agnès, président à la cour des Aides, et de Jacquette-Marguerite-Françoise de Chazerat, marié le 2 décembre 1783 à Louise-Adélaïde-Victoire de Coutances, fille du marquis Louis, et d'Anne Blanchet de Maurepas (S. S.)

Courtarvel (Catherine-Marguerite de), morte le 31 juillet 1719 à soixante-quatorze ans, veuve de Germain Texier, seigneur d'Hautefeuille (S. S.).

— Catherine-Françoise, morte le 6 mars 1743 à quatre-vingt-sept ans, veuve d'Hector-Hippolyte de Crémeaux, comte d'Entragues (S. S.).

— Marquis Jean-Louis, mort le 17 avril 1781 à cinquante-neuf ans, époux de Marie-Anne de Faudoas (S. S.).

— Louise-Jeanne-Marie, morte le 1er novembre 1789 à cinquante-six ans, veuve de Joachim de Dreux, marquis de Brézé (S. S.).

Courten (Anne-Charlotte-Maurice de), née le 23 mars 1726, fille de Pierre, seigneur d'Adancourt, et d'Élisabeth-Charlotte de Bergerie de Franclieu (S. R.).

COURTENAY (Edme de), baptisé le 27 janvier 1652, bâtard de Gaspard, seigneur de Neuvy-sur-Loire, et de Barbe Ginchard. Parrain : Pierre Labour; marraine : Marguerite Haste (S. J. en G.).

— Jean-Marie, fils de feu messire Joseph, seigneur de Montselar, et de dame Catherine Guyon, marié le 7 janvier 1677, environ sept heures du matin, à Marie de la Mare, veuve de feu Jacques de Grouchet, vivant conseiller en la grande chambre du Parlement de Normandie (S. A. des A.).

— Jean-Marie, seigneur de Montselar et de Vilaine, mort le 23 janvier 1692 et inhumé le 24 dans la chapelle du Saint-Sacrement (S. G.).

— Louis-Charles, mort le 28 avril 1723 à quatre-vingt-cinq ans, inhumé le 30 dans la chapelle de Saint-François de Sales (S. S.).

— Charles-Roger, mort le 7 mai 1730, inhumé le 9 (S. S.).

— Hélène, morte le 29 juin 1768 à soixante-dix-neuf ans, veuve de Louis-Bénigne, marquis de Bauffremont, enterrée le 1er juillet dans la chapelle Sainte-Marguerite (S. S.).

COURTESPÉE (Philippe), baptisé le 2 février 1617, fils de Denis, et de Félix Pastourel (S. P.).

COURTILS (Charlotte-Geneviève-Émilie des), née le 15 mai 1772; Louis-Charles-Jean-Baptiste, né le 21 mai 1774; Esther-Élisabeth, née le 13 juillet 1779, enfants du comte Louis-René, et de Geneviève-Joséphine-Émilie le Moine de Bellisle (S. E.).

— Alexandrine-Louise-Françoise, morte le 17 septembre 1791 à trois ans quatre mois, fille de Louis-Jean-Clair, seigneur de Saint-Léger, et de Marie-Louise Collet (S. M. M. la V. l'É.).

COURTIN (Charlotte-Anne), née le 29 mai 1681, fille de Charles, chevalier, comte de Villiers, et de Charlotte-Anne de Vielmaisons (S. N. des Ch.).

— Marie-Madeleine-Julie, morte le 5 janvier 1728 à quarante-cinq ans, femme de Henri Boucher d'Orsay (S. R.).

— Jacques, seigneur de Saulsoy et de Laffemas, écuyer ordinaire du roi et de Mesdames de France, mort le 8 août 1754 à soixante-douze ans deux mois (S. G.).

— François-Odet-Joseph, né le 11 février 1756, fils de François-

Marguerite-Joseph, chevalier, seigneur de Saint-Vincent, capitaine de cavalerie, et de Blandine-Victoire Courtin (S. J. en G.).

— Léonor, chevalier, mort le 9 février 1757, à cinquante ans (S. P.).

— Charles-François, comte de Villiers, veuve de Marie-Gillette Marin, remarié le 3 mai 1787 à Marie Bergognion, fille de Pierre-Antoine, bourgeois d'Amiens, et de Louise Rose (S. S.).

— Bérenger-Jules-Gaspard, né le 22 juillet 1790, fils de Bérenger-François, lieutenant-colonel d'infanterie, et de Thérèse-Philiberte Jakin, mariés le 9 septembre 1789 à Sainte-Marguerite (S. E.).

Cousin (Hugues), écuyer, seigneur de Séneville, veuf de Catherine le Clerc, remarié le 27 octobre 1677 à Louise Suffin, fille de François, et de Marie Millot (S. A. des A.).

— Marie-Angélique, demoiselle de Saint-Denis, morte le 31 décembre 1719 à quatre-vingts ans, veuve de Louis de Clermont d'Amboise, marquis de Reynel (S. S.).

— Anne-Geneviève, née le 6 avril 1728, fille de Simon-Charles, écuyer, seigneur de Beauregard, trésorier de France, général des finances, et de Marguerite le Febvre (S. R.).

Cousinet. — Le 21 février 1605, à une heure du matin, furent mariés en l'église Sainte-Marine Nicolas Cousinet, maître des eaux et forêts du bailliage de Meaux, fils de Jean Cousinet, contrôleur, et de Marguerite de Puisieux, et Isabelle Choart, fille de noble homme Me Nicolas Choart, sieur de Magny-Saint-Loup, conseiller du roi et correcteur en sa chambre des comptes, et de damoiselle Magdelaine Miron, dont :

— Magdeleine, née le 16 janvier 1606, à deux heures du matin, baptisée le même jour, en l'église Saint-Pierre-aux-Bœufs. Parrain : monsieur du Puys, oncle de son père. Marraine : mademoiselle Choart, aïeule maternelle.

— Isabelle, née le 8 février 1607, à quatre heures du matin, baptisée en l'église Saint-Pierre-aux-Bœufs. Parrain : Me Charles Choart, avocat en parlement, oncle maternel. Marraine : Mme la présidente Miron.

— Nicolas, né le 31 mai 1608, entre onze heures et minuit, baptisé le lendemain, en l'église Saint-Pierre-aux-Bœufs. Parrain : noble homme Me Nicolas Choart, sieur de Magny-Saint-Loup, con-

seiller du roy et correcteur en sa chambre des comptes, aïeul maternel. Marraine : damoiselle Magdelaine Bastonneau, sa bisaïeule maternelle, veuve de feu noble homme Mᵉ Gabriel Miron, vivant conseiller du roi et son lieutenant-civil en la prévosté et vicomté de Paris. Mort le 5 novembre 1608 à onze heures et demie du soir; enterré en l'église Sainte-Marine, proche de noble homme Mᵉ Gabriel Miron, vivant lieutenant-civil, son bisaïeul maternel.

— Geneviève, née le 1 décembre 1609, à neuf heures du soir, baptisée le lendemain en l'église Saint-Pierre-aux-Bœufs. Parrain : messire Jean de la Barde, avocat en la cour. Marraine : damoiselle Geneviève Miron, femme de Jacques de Pomereu, écuyer, sieur de Villebeon, de Vaumartin, et de la Bretesche, et ci-devant contrôleur de la grande chancellerie.

— Nicolas, né le 23 avril 1611, entre onze heures et midi, baptisé le 25 suivant, en l'église Saint-Pierre-aux-Bœufs. Parrain : messire Robert Miron, conseiller du roi en son conseil d'État et en sa cour de parlement, président aux requêtes du palais, grand-oncle maternel. Marraine : Louise Choart, tante maternelle. Mort le 7 juin 1611, vers midi ; enterré le même jour, en l'église Sainte-Marine, à côté de son bisaïeul.

— Gabrielle, née le 21 novembre 1612, à quatre heures et demie du matin, baptisée le même jour, en l'église Saint-Landry. Parrain : noble homme messire Jean Boucherat, conseiller du roi et auditeur en sa chambre des comptes. Marraine : damoiselle Gabrielle Miron, veuve de noble homme Mʳᵉ Josias Payot, conseiller du roi et maître ordinaire en la chambre des comptes.

— Marguerite, née le 8 août 1614, à trois heures du matin, baptisée le même jour, en l'église Saint-Landry. Parrain : noble homme Mᵉ Charles de la Rubie, conseiller du roi en son grand conseil. Marraine : dame Marguerite de Versoris, veuve de Mᵉ Antoine Rancher, conseiller du roi en la cour de parlement et président aux enquêtes.

— François, né le 1 mai 1616, à six heures du matin, baptisé le même jour, en l'église Saint-Landry. Parrain . Mʳᵉ François d'Amboise, chevalier, conseiller d'État, seigneur de Méry, ancien maître des requêtes. Marraine : damoiselle Louise Choart, tante maternelle.

— Jacques, né le 17 septembre 1617, à minuit trois quarts et

baptisé le lundi suivant, 18, en l'église de Saint-Landry. Parrain : Me Jacques Broussel, conseiller du roi en sa cour de parlement et commissaire aux requêtes du palais. Marraine : damoiselle Marguerite Boucherat, femme de noble homme Me Broussel, conseiller du roi en sa cour de parlement.

— Marie, née le 1 février 1620, à six heures du soir, baptisée le lendemain, en l'église Saint-Landry. Parrain : Me Jacques Choart, oncle maternel. Marraine : damoiselle Marie Baron, femme de N. de Pomereu, conseiller du roi en sa cour de parlement et requêtes du palais, sieur de Vaumartin et de la Bretesche.

— Françoise, née le 20 février 1621, à sept heures du matin, baptisée le même jour, en l'église Saint-Landry. Parrain : noble homme Gabriel Choart, oncle maternel. Marraine : damoiselle Françoise Choart, sa tante maternelle. Morte le 24 du même mois, sur les sept heures du matin, enterrée dans la dite église, dans la nef, assez proche de l'un des piliers d'icelle, du côté vers l'œuvre.

— Anne, née le 13 juillet 1622, entre huit et neuf heures du matin, baptisée le même jour, en l'église Saint-Landry. Parrain : noble homme Me Jehan le Febvre, conseiller du roi et lieutenant en l'élection de Paris. Marraine : damoiselle Madeleine Boucherat, femme de noble homme maître Jacques Hotman, aussi conseiller du roi et trésorier provincial des guerres en Bourgogne. (Elle prit l'habit de religion le 11 mars 1638 à la Saussaye, près de Paris, et le 23 mars 1639, elle fit profession audit monastère. Elle mourut le 14 juillet 1690, entre huit et neuf heures du matin, à Saint-Mandé, où le monastère de la Saussaye avait été transporté.)

— Jean-Baptiste, né le 29 janvier 1624, entre midi et une heure, baptisé le lendemain, en l'église de Saint-Landry. Parrain : Me François Payot, conseiller du roi en son grand conseil. Marraine : damoiselle Marie Choart, tante maternelle.

— Robert, né le 28 septembre 1625, à trois heures du soir, baptisé le même jour, en l'église de Saint-Landry. Parrain : Jacques Miron, écuyer, fils de Me Miron, ambassadeur en Suisse. Marraine : damoiselle Madeleine Cousinet, sœur aînée.

— Gabriel, né le 18 août 1627, sur les cinq heures du matin, baptisé à Saint-Landry. Parrain : François Choart, sieur de Boisfus. Marraine : Isabelle Cousinet, sa sœur.

— Nicolas, conseiller du roi et correcteur en sa chambre des comptes, mort dans la nuit du dimanche au lundi 1er juillet 1652, entre minuit et une heure du matin, à soixante-onze ans quatre mois dix-neuf jours; enterré le mardi suivant en l'église de Sainte-Marine, sous la tombe des Miron.

— Nicolas, conseiller du roi et correcteur en sa chambre des comptes, mort le 6 octobre 1652, à onze heures trois quarts du soir, à trente-quatre ans; enterré le 8 en l'église de Sainte-Marine, sous la tombe des Miron.

— Robert, conseiller du roi et correcteur ordinaire en la chambre des comptes, fils de Nicolas, conseiller du roi et correcteur en sa chambre des comptes, et d'Élisabeth Choart, marié le 23 avril 1657 à Élisabeth-Catherine Rousselet, fille d'Ambroise, conseiller du roi en ses conseils et procureur général aux requêtes de l'hôtel et chancellerie de France, et de Catherine le Tonnelier. De ce mariage:

— Ambroise, né le 31 janvier 1658, entre onze heures et minuit, baptisé le lendemain, à Saint-Jean-en-Grève. Parrain : Mre Ambroise Rousselet, conseiller du roi en ses conseils et procureur général aux requêtes de l'hôtel et chancellerie de France. Marraine: damoiselle Élisabeth Choart, son aïeule paternelle.

— Catherine-Élisabeth, née le 14 avril 1659, entre dix et onze heures du matin, baptisée le surlendemain, à Saint-Jean-en-Grève. Parrain : François de Brion, écuyer, sieur de la Pierre. Marraine : Catherine le Tonnelier, aïeule maternelle.

— Marie, née le 3 avril 1660, entre dix et onze heures du soir, baptisée le 7 à Saint-Jean-en-Grève. Parrain : Me Philippe Luce, conseiller du roi, trésorier payeur de la gendarmerie de France. Marraine : Élisabeth Choart, aïeule paternelle.

— Robert, né le 13 juin 1661, vers six heures trois-quarts du soir, baptisé le 19 à Saint-Jean-en-Grève. Parrain : Me Gabriel Choart, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, seigneur de Magny-Saint-Loup et trésorier général des ponts-et-chaussées de France. Marraine : N. de Laisle, veuve de Me Gaillard, seigneur d'Angerville.

— Louise-Geneviève, née le 2 novembre 1662, vers minuit un quart, baptisée le 5 en l'église Sainte-Marine. Parrain : Me Jean le Fèvre, premier huissier en la chambre des comptes. Marraine :

dame Louise Choart, veuve en secondes noces de Me Pierre Hervé, conseiller du roi, receveur des tailles à Meaux.

— Marie-Élisabeth, née le 28 janvier 1664, vers une heure du matin, baptisée le 30 du même mois, en l'église Sainte-Marine. Parrain : Mre Isaac de Ficte, baron de Soucy, fils de Me Charles de Ficte, seigneur et baron de Soucy. Marraine : demoiselle Marie Prangier, fille de feu... Prangier, seigneur de Bellesme, et de dame... le Tonnelier.

— Robert, né le 26 juin 1665, vers six heures du soir, baptisé le 28 en l'église Sainte-Marine. Parrain : Me Jean Choart, chanoine de l'église de Rouen, fils de Me Gabriel Choart, conseiller du roi en tous ses conseils, seigneur de Magny-Saint-Loup et des Brosses, trésorier-général des ponts-et-chaussées. Marraine : demoiselle Madeleine de Broussel, fille de Me Pierre de Broussel, conseiller du roi en ses conseils et en la grande chambre du parlement de Paris; mort sur cette même paroisse, le 9 mai 1671, à onze heures un quart du matin, et enterré en la cave de MM. Miron et Cousinet.

— Nicolas, né le 16 avril 1667, entre midi et une heure, baptisé le 18 en l'église Sainte-Marine. Parrain : Ambroise Cousinet, son frère. Marraine : demoiselle Marguerite Sures, fille de Mre Louis Sures, conseiller, secrétaire du roi et avocat au conseil.

— Joachim, né le 24 mars 1668, entre deux et trois heures du matin, baptisé le 26 du même mois, en l'église Sainte-Marine. Parrain : Joachim de Poissy, écuyer, seigneur de Jouy, fils de feu Louis de Poissy, aussi écuyer, seigneur dudit lieu, et de dame Anne... Marraine : Catherine-Élisabeth Cousinet, sa sœur.

— Élisabeth-Marie, née le 17 juin 1669, entre deux et trois heures du matin, baptisée le même jour, en l'église Sainte-Marine. Parrain : Ambroise Cousinet, son frère. Marraine : demoiselle Marie Barbey Benoist de Sens.

— Robert, né le 28 mai 1671, après une heure de relevée, baptisé le 30 suivant, en l'église Sainte-Marine. Parrain : Henri de Rousselet, écuyer, seigneur du Plessis. Marraine : Louise-Geneviève Cousinet, sa sœur.

— Madeleine, née le 27 juin 1673, vers dix heures du soir, baptisée le lendemain, en l'église Sainte-Marine. Parrain : Ambroise Cousinet. Marraine : Madeleine de Brion.

— Robert-François, né le 2 mai 1675, entre six et sept heures

du matin, baptisé le jour même, à Sainte-Marine. Parrain : François-Louis Miron, chevalier, fils de Mre Ours-François Miron, chevalier, seigneur de Bry-sur-Marne, président en la cinquième chambre des enquêtes du parlement de Paris. Marraine : demoiselle Marie Cousinet; mort le 8 novembre 1702, à huit heures du matin, enterré le 10 à Saint-Jean-en-Grève, en la chapelle de MM. Briçonnet.

— Madeleine, veuve de noble homme Me Pierre Gaudion, sieur de Fénis, et en secondes noces de noble homme François Midorge, écuyer, sieur de Franoy, morte le 26 décembre 1676, à une heure du matin (S. P.).

— Angélique, née le 11 janvier 1677 ; Geneviève, née le 3 janvier 1678 ; Anne-Élisabeth, née le 6 février 1680, filles de Jérôme, seigneur de Vaugeux, Lamotte, Saint-Lié, et de Marguerite Guignon (S. N. des Ch.).

— Isabelle, veuve de Mre Pierre de la Court, écuyer, seigneur de Pierrefitte, morte le 16 septembre 1692, et inhumée le 17 à Sainte-Marine.

— Ambroise, chevalier, seigneur de Boisroger, fils de Robert, conseiller du roi et correcteur ordinaire en sa chambre des comptes, et d'Élisabeth-Catherine Rousselet, marié le 25 juin 1698 (S. J. en G.). à Geneviève le Moine, fille de maître Pierre, ancien avocat en parlement de Paris, et de dame Geneviève Bugnon. De ce mariage :

— Élisabeth-Geneviève, née le 7 septembre 1699, à huit heures du soir, baptisée le lendemain à Saint-Gervais. Parrain : Mre Robert Cousinet, maître des comptes, aïeul paternel. Marraine : dame Geneviève Bugnon, aïeule maternelle.

— Robert-Pierre, né la nuit du 15 au 16 septembre 1700, à minuit, baptisé le surlendemain à Saint-Gervais. Parrain : Pierre le Moine, ancien avocat au parlement, aïeul maternel. Marraine : dame Louise-Geneviève Cousinet, femme de Mre Jean Auget, seigneur de Boissy, conseiller du roi, trésorier de France, en la généralité de Paris. Mort le 3 mai 1707, à onze heures du soir; inhumé le 4, à Saint-Gervais, en la chapelle de la Communion.

— « Le Mercredy dix-septième aoust mil sept cent un, a esté « inhumé dans l'église le corps de Mre Robert Cousinet, conseiller « du roy en ses conseils, Mre ordinaire en sa chambre des comptes,

« aagé d'environ soixante et quinze ans, décédé le jour précédent, « en sa maison, rue de la Verrerie, et inhumé dans la chapelle de « Mrs Briçonnet, en présence de Mre Ambroise Cousinet, chevallier, « seigneur de Boisroger, son fils, et de Mre Jean-Baptiste Auget, « doyen de Mrs les trésoriers de France à Paris, son gendre, lesquels « ont signé (S. J. en G.). »

— Élisabeth-Geneviève, morte le 15 octobre 1750, à cinquante-un ans, épouse de Georges Jubert, marquis du Thil, seigneur de Foolz, etc. (S. G.).

— Augustin, mort le 13 juillet 1753, à deux mois (S. J. en G.); Adélaïde-Jeanne, née le 17 mai 1755; Jérôme-Nicolas, né le 30 mai 1756, et André-Esprit, mort le 16 avril 1766, à huit ans, enfants de Jérôme-Jean-Baptiste, seigneur de Souzy, conseiller du roi et maître en sa chambre des comptes, et de Marie-Angélique Broussel (S. P.).

— André-Pierre, né le 21 mai 1756, fils d'André-Jean, conseiller du roi, auditeur ordinaire en sa chambre des comptes, et d'Anne Lochias (S. R.).

Coustard (Agnès-Claire) née le 12 avril 1781, fille de Pierre-Jacques, écuyer, et de Sainte-Claire Galbaud-Dufort (S. E.).

Coustart de Villiers (Christine-Madeleine-Louise), née le 27 janvier 1772; Claude-Pierre-Louis, né le 22 janvier 1774, et Amélie-Jeanne-Madeleine-Louise, née le 5 février 1781, enfants d'Antoine-Louis, avocat au parlement, et de Louise-Reine-Élisabeth Riquet (S. R.).

Coutel (Jean-Eugène de), comte d'Argilly, mort le 10 septembre 1769, à soixante-dix-sept ans (S. J. du H. P.).

Couteulx (Marie-Madeleine-Benoît le), née le 30 juin 1767, fille de Barthélemy-Étienne, seigneur de Vertron, et de Marie-Gabrielle Boutet de Montery (S. E.).

— Pauline-Laurette, née le 4 octobre 1776, fille de Jacques-Jean, seigneur du Moley, et de Geneviève-Sophie le Couteulx (S. E.).

— Alexandrine-Sophie, née le 1 mars 1786; Paul-François-Olavide, mort le 25 février 1788; Anne-Pélagie-Honorine, née le 27 février 1790 (S. E.); N... né et mort le 14 octobre 1791 (S. R.),

enfants de Barthélemy-Jean-Louis, conseiller du roi, seigneur de la Noraye, Hacqueville, Richeville, et de Marie-Madeleine-Jeanne le Boucher.

— Barthélemy, écuyer, seigneur de Vertron-la-Brosse, Vertron-Montacher, etc., mort le 1er août 1786 à quatre-vingt-huit ans (S. E.).

— Charlotte-Jeanne-Henriette, morte le 8 janvier 1792, fille de Laurent-Vincent, et de Françoise-Charlotte Poura (S. R.).

Couturier (Louis le), conseiller du roi et maître des requêtes, mort le 2 février 1744 à quatre-vingt-deux ans (S. M. M. la V. l'É.).

— Charles, chevalier de Saint-Louis, capitaine dans le régiment royal cavalerie, mort le 21 avril 1746 à soixante-dix ans (S. M. M. la V. l'É.).

— Bonne-Madeleine, morte à Mauregard le 6 octobre 1758 à soixante-dix-neuf ans, inhumée à Paris, veuve de Louis-Philippe Desvieux (S. M. M. la V. l'É.).

— Joseph, chevalier de Fornoue, abbé de Pibrac et prieur de Nouziers, mort le 17 janvier 1785 à quatre-vingt-trois ans huit mois (S. E.).

Couvigny (Louis-François-Charles de), né le 2 janvier 1714, fils de François-Philippe, et de Marie-Madeleine de Valois-Descouvilles (S. S.).

Coysevoix (Charles de), sieur de Brécourt, âgé de trente-quatre ans, capitaine au régiment de Navarre, fils d'Antoine, recteur de l'Académie royale des peintures et sculptures, et de Claudine Bourdiet, marié le 5 mars 1715 à Marie-Marguerite le Sueur de Mitry, âgée de trente-neuf ans, veuve de Nicolas du Buc, écuyer conseiller du roi, maison et couronne de France et de ses finances, greffier du conseil de Sa Majesté (S. R.).

Crécy (Félix-Pierre-Denis-Armand de), né le 2 octobre 1790, fils de Ferdinand-Denis, descendant en ligne directe d'Eudes de Crécy, chevalier, sire de Crécy et de Grenant, vivant en 1240, et d'Anne-Alexandrine Dubois de Bours (S. E.).

Creil. — « Le 15 mars 1618, convoi de la fille de monsieur de Creil, conseiller. » (S. P.).

— Marie-Élisabeth, morte le 19 février 1733 à soixante ans, veuve de Charles-Nicolas d'Hautefort, comte de Saint-Chamans (S. P.).

— Pierre, chevalier, mort le 1er février 1751 à quatre-vingt-huit ans (S. J. en G.).

— Le marquis Jean-François, baron de Brilhac, conseiller d'État ordinaire, mort le 19 mai 1761 à soixante-dix-sept ans (S. P.).

Crémeaux (Louis de), baron des Chasais, fils de feu Renaud, marquis de la Grange, et de Françoise de Lataneau, marié le 15 octobre 1680 à Marguerite Thibault, fille d'Antoine, écuyer, sieur d'Armont, et d'Anne de Faulte (S. A. des A.).

— Marie-Louise, née le 29 décembre 1729, et Jules-César, né le 30 mars 1732, enfants de Louis-César, marquis d'Entragues, comte de Saint-Trivier, et de Marie-Claude Héron (S. S.).

— Louis-César, marquis d'Entragues, mort le 9 décembre 1780 à quarante-neuf ans (S. M. M. la V. l'É.).

Créqui (Charles duc de), mort le 13 février 1687, à soixante-trois ans (S. S.).

— Alexandre, seigneur de Cléry-Maurepas, marquis en partie de Neufbourg, seigneur du château du Champ-de-Bataille, mort le 5 août 1702 (S. A. des A.).

— Marie-Tancrède, né le 29 octobre 1769, mort le 20 novembre 1770, fils du marquis Charles-Marie, et de Marie-Anne-Thérèse de Félix du Muy (S. S.).

Crest (Pierre-César du), marquis de Saint-Aubin, baron de Bourbon-Lancy, mort le 5 juillet 1763 à cinquante ans, époux de Marie-Françoise-Félicité Mauguet de Mézières (S. M. M. la V. l'É.), dont : Charles-Louis, marié le 15 février 1775 à Marie-Louise-Bonne-Alexandrine de Canonville, fille de Charles-Louis-Joseph-Alexandre, marquis de Raffetot, et de Louise-Marie-Madeleine de Barberie de Saint-Contest (S. J. du H. P.).

Crevant (Julie de), morte le 19 novembre 1748 à quatre-vingt-quatre ans, épouse de Louis de Crevant, marquis d'Humières (S. S.).

— Louis, marquis d'Humières, mort le 6 novembre 1751 à quatre-vingt-deux ans (S. S.).

Crèvecœur (Jacques, comte de), chevalier de Saint-Louis, mort le 30 août 1746, époux de Marie-Marguerite Poitevin (S. R.).

Croc (Gabrielle du), née le 26 juin 1682, morte le 22 avril 1684, fille de François, seigneur de Chabane, Brézouillière, et de Louise de la Rochefoucauld (S. A. des A.).

Crœser (Anne-Thérèse), morte le 23 octobre 1771 à quatre-vingt-quatre ans, veuve de Jacques-René Cordier de Launay, seigneur de Vallery, la Verrière (S. M. M. la V. l'É.).

Croisilhac (Louis-Armand de), baptisé le 7 mai 1672, fils de François, officier chez le prince de Conti, et de Françoise Champi (S. A. des A.).

Croismare (Marc-Antoine-Nicolas de), seigneur de Lasson, mort le 3 août 1772, veuf de Suzanne Davy de la Pailleterie (S. R.).

— Théodore, né le 26 novembre 1782 ; Amédée, né le 22 juin 1784 ; Alexandre, né le 29 septembre 1786, enfants du comte Ambroise-Charles, et d'Henriette le Bas de Courmont (S. E.).

— Jacques-Marie-Hippolyte, né le 10 mars 1788, fils du comte Jacques-René, et de Louise-Charlotte-Émilie de Croismare (S. M. M. la V. l'É.).

Croix (Armand-François de la), né le 18 octobre 1725 ; Charles-Eugène-Gabriel, né le 26 février 1727, et Louis-Augustin, né le 5 octobre 1728, enfants de Joseph-François, marquis de Castries, et de Marie-Françoise de Lévis (S. S.).

— Joseph-François, marquis de Castries, mort le 24 juin 1728 à soixante-cinq ans (S. S.).

— Adélaïde-Gabrielle, née le 26 juillet 1749 ; Armand-Charles-Augustin, né le 23 mai 1756, enfants de Charles-Eugène-Gabriel, marquis de Castries, comte de Charlus, et de Thérèse-Gabrielle-Élisabeth de Rosset de Fleury (S. S.).

— Antoine, abbé de Saint-Rambert en Bugey, mort le 17 mai 1781 (S. S.).

— Stéphanie-Louise-Gabrielle, née le 5 décembre 1782, morte

le 12 juin 1786 ; Gabrielle-Eugénie-Louise, née le 26 août 1785, morte le 25 juin 1788, et Edmond-Eugène-Philippe-Hercule, né le 10 octobre 1787, enfants d'Armand-Augustin, duc de Castries, et de Marie-Louise-Philippine de Guines (S. S.).

— Jean-François-Anne-Henry-Louis, comte de Castries, fils d'Anne-Gaspard, baron de Marangues, et de Marie-Paule de Gravaque, marié le 16 janvier 1788 à Adélaïde-Marie Baron, fille de Louis-Jacques, écuyer, seigneur de la Norville, et de Marie-Geneviève-Louise Alleaume, dont : Charles-Eugène-Gabriel-Gaspard-Louis, né le 11 janvier 1789, et Eugène-Gabriel-Hercule, né le 14 avril 1790 (S. S.).

Croix (Ernest-Charles-Eugène-Marie de), né à Paris le 27 août 1803, fils du marquis Charles-Liduine-Marie, pair de France, mort en avril 1832, et d'Augustine-Eugénie-Victoire de Vassé, marié le 8 octobre 1832 à Alexandrine-Marie-Blanche de Piéffort, née à Paris le 19 juin 1814, fille de Simon-François-Nicolas-Victor, et de Victoire-Alexandrine-Sophie Naguet de Saint-Georges (Xe arr.).

Croix de Chevrières (Jean-Claude de la), chevalier de Saint-Vallier, abbé d'Ardene, mort le 3 juin 1765 à cinquante ans (S. S.).

— Marie-Victoire, demoiselle de Sayve, vicomtesse de Thil-en-Auxois, morte le 9 août 1777 à quatre-vingt-huit ans (S. S.).

— « Le dix-huit mai mil huit cent quarante-six, à trois heures après-midi, en l'hôtel de la mairie du premier arrondt de Paris, a été publiquement prononcé le mariage suivant. Acte de mariage de Claude-Henri de la Croix de Chevrière, marquis de Pisançon, propriétaire, né à Grenoble (Isère) le douze juillet mil huit cent huit, demeurant en la dite ville, et momentanément avec sa mère à Paris, fils majeur de Jean-François de la Croix de Chevrière, marquis de Pisançon, décédé, et de Joséphine-Sabine de Vallin, sa veuve, propriétaire, âgée de soixante-huit ans, demeurant audit Grenoble, présente et consentante, et de Charlotte-Henriette-Nathalie de Chastellux, sans profession, née à Paris le onze janvier mil huit cent vingt-quatre, demt avec ses père et mère, rue des Capucines, 13, de cet arrondt, fille majeure de Henri-Louis de Chastellux, duc de Rozan, et de Claire-Henriette-Philippine-Benjamine de Durfort de Duras, son épouse, âgée de quarante-sept ans, présente et consentante, tous deux propriétaires. Les actes prélimi-

naires sont la publication du présent mariage faite en cette mairie, les dimanches vingt-six avril dernier et trois mai courant, et en celle de Grenoble, les dimanches trois et dix dudit mois courant, à midi, y affichée suivant la loi sans opposition, les actes de naissance des époux, celui de décès du père de l'époux, l'acte authentique de consentement du père de l'épouse au présent mariage, de toutes lesquelles pièces paraphées aux termes de la loi, qui demeureront annexées au registre, il a été fait lecture, ainsi que du chapitre du droit civil : Des droits et devoirs respectifs des époux ; les dits époux présents ont alternativement déclaré prendre en mariage l'un Charlotte-Henriette-Nathalie de Chastellux, l'autre Claude-Henri de la Croix de Chevrière, marquis de Pisançon, en présence de Paul-Oscar de la Croix de Chevrière, comte de Pisançon, propriétaire, âgé de trente-cinq ans, dem[t] à Grenoble (Isère), frère de l'époux, Charles, marquis de S[t]-Vallier, propriétaire, âgé de quarante-deux ans, dem[t] rue Louis-le-Grand, 31[bis], cousin de l'époux, témoins de l'époux ; César-Laurent, comte de Chastellux, propriétaire, âgé de soixante-six ans, demeurant rue de Varennes, 25 ; Auguste, comte de la Rochejaquelein, propriétaire, âgé de soixante-deux ans, dem[t] rue de Grenelle-S[t]-Germain, n° 77, tous oncles et témoins de l'épouse. Après quoi, nous, Pierre-Eugène Cottenet, chevalier de la Légion-d'Honneur, maire du premier arrond[t] de Paris, officier de l'état-civil, avons prononcé, au nom de la loi, que les dits époux sont unis en mariage et ont les époux, leurs mères et les témoins, signé avec nous après lecture faite : C.-H. de la Croix de Chevrière, marquis de Pisançon. — C.-H.-N. de Chastellux. — J.-S.-V. de Vallin, m[se] de Pisançon. — C.-H.-P.-B. de Durfort de Duras, duchesse de Rauzan. — C[te] de Pisançon. — M[is] de S[t]-Vallier. — C. de Chastellux. — C[te] de la Rochejacquelein. — Cottenet (1[er] arr., CXXXIV, 398). »

Cromelin de Mézières (François), mort le 12 mars 1724 à trente-cinq ans (S. R.).

Cromot (Antoinette-Sophie-Aglaé-Juliette de), née le 6 novembre 1777 ; Jeanne-Rose-Joseph-Sophie-Charlotte, née le 4 novembre 1780, et Fortunée-Henriette-Françoise, née le 1 avril 1784, filles de Marie-François-Joseph-Maxime, baron du Bourg, et de Barbe-Sophie-Jeanne de Barral (S. E.).

Cropte (Émeric-Isaac-Louis de la), marquis de Saint-Abre, mort le 9 janvier 1779 à vingt-neuf ans (S. M. M. la V. l'É.).

— Eugène-François-Isaac, né le 31 janvier 1789, et Albert-Georges, né le 6 janvier 1791, enfants de Louis-François-Joseph, vicomte de Bourzac, et de Marie-Françoise Roussel de Pourdon (S. M. M. la V. l'É.).

Crouzat de Vilette (Louise-Suzanne), née le 9 avril 1745, fille de Philippe, et de Louise-Esther de Crouzat de Mézery (S. S.).

Croÿ (Jean-Baptiste-François-Joseph de), duc d'Havré, mort le 24 mai 1727, à quarante ans (S. S.).

— Emmanuelle-Louise-Gabrielle, née le 24 juillet 1738; Joseph-Anne-Auguste-Maximilien, né le 12 octobre 1744; Éléonor-Frédéric-Jean-Baptiste, né le 18 juin 1746, mort le 23 juillet 1746; Louise-Elisabeth-Félicité-Françoise-Armande-Anne-Marie-Jeanne-Joséphine, née le 11 juin 1749; Anne-Louis-Jean-François-Ferdinand-Joseph, né le 16 et mort le 25 novembre 1751, enfants de Louis-Ferdinand-Joseph, duc d'Havré, et de Marie-Louise-Cunégonde de Montmorency-Luxembourg (S. S.).

— Adélaïde-Louise-Françoise-Gabrielle, née le 6 décembre 1741, et Anne-Emmanuel-Ferdinand-François, né le 10 novembre 1743, enfants d'Emmanuel, prince de Solre, et d'Angélique-Adélaïde d'Harcourt (S. S.).

— Marie-Anne-Josèphe-Marcelle, née le 5 octobre 1745, fille de Jean-Just-Ferdinand-Joseph, comte d'Havré et de Priego, et de Marie-Andrée de Belem (S. S.).

— Anne-Emmanuel-Ferdinand-François, fils d'Emmanuel, prince de Solre, et d'Angélique-Adélaïde d'Harcourt, marié le 29 octobre 1764 à Auguste-Frédérique-Wilhelmine de Salm, fille de Philippe-Joseph, prince de Kirbourg, et de Marie-Thérèse-Joseph de Hornes (S. J. du H. P.). Dont : Auguste-Philippe-Louis-Emmanuel, né le 3 novembre 1765; N., né et mort le 25 octobre 1766; Emmanuel-Marie-Maximilien, né le 7 juillet 1768; Louis-Charles-Frédéric-François, né le 19 décembre 1769; Charles-Maurice-Emmanuel-Guillaume, né le 30 juillet 1771; Gustave-Maximilien-Juste, né le 12 septembre 1773, à Vieux-Condé et baptisé à Paris en mai 1774 (mort le 1er janvier 1843, cardinal-

archevêque de Rouen) ; Amédée-Louis-Victor, né le 7 mai 1777 (S. S.).

— Adélaïde-Marie-Louise-Justine-Joséphine, née le 10 juillet 1768 ; Christian-Auguste-Joseph-Charles, né le 28 janvier 1770, mort le 7 mars 1770 ; Amélie-Gabrielle-Joséphine, née le 13 avril 1774 ; Aimée-Pauline-Louise-Joséphine, née le 25 septembre 1776 ; Ernest-Emmanuel-Joseph, né le 21 mars 1780, enfants de Joseph-Anne-Auguste-Maximilien, duc d'Havré, et d'Adélaïde-Louise-Françoise-Gabrielle de Croy-Solre (S. S.).

— Marie-Louise-Albertine-Amélie, demoiselle de Mollembais, morte le 15 juin 1772, à vingt-quatre ans cinq mois, épouse de Pierre-Gaspard-Marie Grimod, comte d'Orsay (S. S.).

— Le duc Emmanuel, mort le 30 mars 1784, à soixante-cinq ans neuf mois huit jours (S. S.).

— Emmanuel-Marie-Maximilien, prince de Solre, fils du duc Anne-Emmanuel-Ferdinand-François, et d'Auguste-Frédérique-Guillelmine, princesse de Salm-Kirbourg, marié le 9 avril 1788 à Adélaïde-Marie-Louise-Justine-Joséphine de Croy, fille de Joseph-Anne-Auguste-Maximilien, duc d'Havré, et d'Adélaïde-Louise-Françoise-Gabrielle de Croy (S. S.).

— Marie-Anne-Chrétienne-Joséphine, morte le 26 avril 1788, à cinquante-un ans, veuve de Gabriel-François, comte de Rougé (S. S.).

— Auguste-Philippe-Louis-Emmanuel, fils du duc Anne-Emmanuel-Ferdinand-François, et d'Auguste-Frédérique-Guillelmine princesse de Salm-Kirbourg, marié le 10 janvier 1789 à Anne-Victurnienne-Henriette de Rochechouart, fille de Victurnien-Jean-Baptiste-Marie, duc de Mortemart, et d'Anne-Catherine-Gabrielle d'Harcourt (S. S.).

— Anne-Marie-Louise-Joséphine-Charlotte, morte le 29 septembre 1792 à quatre-vingt-sept ans, veuve de Jean-François-Nicolas Bette, marquis de Lède, capitaine-général des troupes d'Espagne (S. Th. d'Aquin).

Crozat (Samuel de), seigneur de Grand'Combe, mort le 9 février 1699, à soixante-deux ans (S. S.).

— Antoinette-Eustochie, née le 25 octobre 1727 ; Flore-Rosalie, née le 19 avril 1730 ; Pierre-Louis, né le 20 juillet 1733 ; Louise-

Honorine, née le 28 mars 1737, enfants de Louis-François, marquis du Châtel, seigneur de Kéroual, mestre-de-camp de dragons, et de Marie-Thérèse-Catherine de Gouffier (S. R.).

— Adélaïde-Marguerite-Charlotte, née le 1 juillet 1728 ; Antoinette-Louise-Marie, née le 28 avril 1731 ; Louise-Augustine-Salbigothon, née le 25 octobre 1733 ; Louise-Thérèse, née le 15 octobre 1735, filles de Louis, baron de Thiers, capitaine de dragons, et de Marie-Thérèse-Louise-Augustine de Montmorency-Laval (S. R.).

— Marie-Anne, morte le 11 juillet 1729, à trente-quatre ans, épouse de Louis de la Tour d'Auvergne, comte d'Évreux (S. R.).

— Antoine-Louis, baron de Thiers, comte de Vignory, mort le 16 décembre 1770, veuf de Marie-Louise-Augustine de Montmorency-Laval (S. R.).

Crussol (Marie-Madeleine de), morte le 28 novembre 1723, à trente-sept ans, épouse de Thomas, marquis des Cars (S. S.).

— Suzanne-Louise-Élisabeth, morte le 10 mai 1739, à soixante-dix-neuf ans, veuve de Mathieu de Fortequenne (S. S.).

— Julie-Françoise, morte le 6 juillet 1742, à soixante-treize ans, veuve de Louis-Antoine de Gondrin, duc d'Antin (S. S.).

— Louise, demoiselle de Saint-Sulpice, morte le 10 juin 1753, à soixante-quinze ans (S. S.).

— Philippe-Emmanuel, comte d'Uzès, marquis de Saint-Sulpice, mort le 12 août 1761, à soixante-dix-sept ans (S. S.).

— Emmanuel-Henri-Charles, fils du marquis Pierre-Emmanuel, et de Marguerite-Charlotte Fleuriau de Morville, marié le 20 février 1770 à Bonne-Marie-Joséphine-Gabrielle Bernard, fille d'Anne-Gabriel-Henri, marquis de Boulainvilliers, et d'Adrienne-Marie-Madeleine-Ulphe d'Allencourt (S. E.).

— Marie-François-Emmanuel, fils de François-Emmanuel, duc d'Uzès, et de Madeleine-Julie-Victoire de Pardaillan, marié le 8 avril 1777 à Amable-Émilie de Châtillon, fille du duc Louis-Gaucher, et d'Adrienne-Émilie-Félicité de la Baume le Blanc de la Vallière (S. S.), dont : Adrien-François-Emmanuel, né le 15 novembre 1778 ; Amable-Théodoric-Jules-Emmanuel, né le 13 mars 1782, et Alexandrine-Célestine-Zoé-Emmanuel-Timarette, née le 6 janvier 1785 (S. E.).

— Anne-Henriette-Emmanuelle, morte le 7 novembre 1778, à neuf ans, fille d'André-Anne-Marie, comte de Montausier, et d'Émilie-Henriette le Fèvre d'Ormesson (S. M. M. la V. l'É.).

— Auguste-Théodore, né le 27 décembre 1787, et Amélie-Henriette, née le 14 avril 1789, enfants de Pierre-Marie, comte de Montausier, et de Marie-Marguerite le Gué de Saint-Fore (S. N. des Ch.).

Crux (Éléonore-Gabrielle-Louise-Françoise de), morte le 3 octobre 1742, à vingt-neuf ans, épouse de Jean-Victor de Rochechouart, comte de Mortemart (S. S.).

— Louise-Henriette, morte le 22 mai 1749, à quatre-vingt-trois ans, veuve de Samuel le Clerc, marquis de Juigné (S. S.).

Cubin (Marie-Geneviève), morte le 17 décembre 1776, à cinquante-sept ans, épouse de Gabriel Saulnier de la Garenne (S. M. M. la V. l'É.).

Cugnac (Louis-Achille de), né le 5 janvier 1709; Françoise-Marthe, née le 6 février 1712; Éléonore-Madeleine, née le 5 août 1713, enfants de François, marquis de Dampierre, et de Marie-Madeleine-Henriette de Lagny (S. S.).

— Marie-Louise, née le 19 avril 1732, fille de René, seigneur de Veuilly, et de Jeanne-Marie-Joseph de Guyon (S. S.).

— Philippe, baron de Jouys, mort le 18 juin 1733, à cinquante-neuf ans, époux de Marie-Rose Vanmine (S. R.).

— Jean-François, mort le 29 avril 1737, à trente-deux ans (S. S.).

— Marie-Marthe, dèmoiselle de Dampierre, morte le 23 octobre 1750, à trente ans (S. S.).

— Louis-Félicien, comte de Dampierre, mort le 26 avril 1760, à cinquante ans, époux de Marie-Ursule Aumont (S. R.), dont : Marie-Josèphe, née le 13 juillet 1756 (S. M. M. la V. l'É.), morte le 6 juillet 1760 (S. R.).

— Louis-Achille, abbé de Saint-Crespin-le-Grand-lès-Soissons, mort le 7 juin 1778, à soixante-huit ans (S. S.).

— François-Alexandre-Gabriel-Antoine, mort le 23 juillet 1788, à dix-sept mois, fils de Marie-Pierre-Antoine, marquis de Dampierre, et de Louise-Angélique de Savary-Lancosme (S. S.).

Cuisy du Fey (Nicolas), écuyer, seigneur de Villemain, conseiller, secrétaire du roi, époux de Barbe-Élisabeth le Lièvre, mort le 25 août 1758 (S. R.).

Cullan (Renée de), née le 26 octobre 1679, fille de René, marquis de Ciré, et de Marie de Gaignage (S. A. des A.).

Cullon (Alexandre-Jean-Baptiste-Anne-Gabriel de), né le 1er juin 1760, et Amable-Remy, né le 21 mai 1761, fils de Gabriel-Hector, comte d'Arcy, et de Marie-Anne-Antoinette le Bel (S. R.).

— Charles-Louis-Félix, né le 22 avril 1776, fils de Louis-Antoine, capitaine de dragons, et de Catherine-Félicité Chevalier (S. N. des Ch.).

Cunchy (Pulchérie-Félicité-Ghislaine de), née le 16 mai 1785, fille de Philippe-François-Marie-Joseph, et de Marie-Élisabeth-Charlotte-Ghislaine de Lastre de Neuville (S. S.).

Cunis (Nicolas-François de), né le 2 août 1715, fils de Jean, sieur de Valon, et de Jeanne Chaudet (S. R.).

Curne (Edme-Germain de la), écuyer, conseiller honoraire à la cour des aides, mort le 5 mars 1773, à soixante-seize ans (S. R.).

— Jean-Baptiste, seigneur de Sainte-Pallaye, membre de l'Académie française, mort le 1er mars 1781, à quatre-vingt-quatre ans (S. R.).

Custine (Charlotte-Armande-Françoise), morte le 28 novembre 1746, à quarante-six ans, épouse de Léopold-Conrad, comte d'Andelot (S. S.).

— Armand-Louis-Philippe-François, né le 22 janvier 1768, et Adélaïde-Anne-Philippine, née le 19 février 1770, enfants du comte Adam-Philippe, mestre de camp, et d'Adélaïde-Louise-Céleste Gagnat de Logny (S. S.).

— Adam-François-Gaston, né le 16 juillet 1788, fils du marquis Armand-Louis-Philippe-François, et de Louise-Delphine-Éléonore-Mélanie de Sabran (S. M. M. la V. l'É.).

D.

Dagonneau (Étienne), fils d'Étienne, seigneur de Juchau et de Marcilly, et de Marie de Belriant, marié le 19 mars 1692 à Marie-Thérèse Nuguet, fille de feu Antoine, et d'Anne Collin (S. A. des A.).

Daguesseau (Marguerite), baptisée le 20 mai 1638, fille de feu François, sieur de Pisieux, conseiller du roi, et de Catherine Godet (S. G.).

— N. inhumé le 13 juin 1644, et Claude, inhumé le 7 juillet 1644, enfants de Claude, et d'Anne de Givès (S. A. des A.).

— Henri-François, fils d'Henri, et de Claire-Eugénie le Picart, marié le 4 octobre 1694 à Anne le Fèvre d'Ormesson, fille de feu André, seigneur d'Amboile, et de feu Éléonore le Maître, dont : André-Henri, né le 30 novembre 1695, mort le 8 août 1698 ; Anne-Catherine, née le 27 avril 1697, morte le 19 avril 1698 ; Henri-François-de-Paule, né le 7 mai 1698 ; Jean-Baptiste-Paulin, né le 25 juin 1701 ; Henri-Louis, né le 27 mai 1703 ; Joseph-François, baptisé le 7 janvier 1705, mort le 15 février 1708 ; Olivier, né le 21 et mort le 26 novembre 1706 ; Marie-Anne, née le 21 février 1709 ; Henri-Charles, né le 31 juillet 1713 (S. A. des A.) ; Henri, né le 12 janvier 1718, mort le 2 janvier 1721 (S. R.).

— « Le dimanche vingt-cinquième jour d'octobre mil six cent quatre-vingt-dix-neuf, fut baptisée, dans l'église de St-André-des-Arcs, par moy prestre curé de laditte église soubssigné, Claire-Thérèze, née le même jour. fille de messire Henry-François Daguesseau, chevalier, conseiller du roy en ses conseils d'État et privé, premier avocat-général de Sa Majesté, et de dame Anne Lefèvre d'Ormesson, son épouse. Le parrein, messire Antoine-François-de-Paule Lefèvre d'Ormesson, conseiller du roy en ses conseils, maistre des requestes ordinaires de son hôtel, intendant de la justice, police et finances de la province d'Auvêrgne, représenté par messire Henry-François-de-Paule Lefèvre d'Ormesson, chevalier, seigneur d'Amboile, son neveu. La marreine, dame Claire-Eugénie le Picart, épouse de messire Henry Daguesseau, conseiller d'État or-

dinaire et au conseil royal des finances, tous deux dem[t] rue Pavée de cette paroisse. Lefeuvre d'Ormesson. — Claire le Picart Daguesseau. — Matthieu » (S. A. des A.).

— Claire-Claude-Thérèse, religieuse chez les filles de l'Enfance, morte le 11 novembre 1701, fille d'Henri, et de Claire-Eugénie le Picart (S. A. des A.).

— Marie, morte le 1[er] février 1704, veuve de Claude du Houssay (S. A. des A.).

— Marie-Catherine, morte le 26 janvier 1729, à soixante-trois ans, veuve de Charles-Marie de Saulx, comte de Tavannes (S. S.).

— Henriette-Anne-Louise, née le 12 février 1737, fille de haut et puissant seigneur messire Jean-Baptiste-Paulin Daguesseau de Fresnes, chevalier, conseiller d'État, et de haute et puissante dame Anne-Louise-Françoise Dupré, baptisée le jour même à Saint-Roch et tenue par très-haut et très-puissant seigneur Monseigneur Henri-François Daguesseau, chevalier, chancelier de France, commandeur des ordres du roi, aïeul paternel, et par dame Anne-Louise Robert, épouse de Louis Dupré, chevalier, seigneur de la Grange-Bléneau, Courpalay, etc., conseiller du roi en sa cour de Parlement, aïeule maternelle. L'acte est signé : Daguesseau. — Robert. — Robert Dupré. — Daguesseau de Fresnes. — Dupré de la Grange. — Daguesseau. — Daguesseau. — Le ch[er] Daguesseau. — Daguesseau. — Arche. — Chastellux. — Le Guerchois. — Grout de Flacourt. — Dormesson. — Grout de Bachelay. — César-François de Chastellux. — Landry de Séricour.

— Henri-Jean-Baptiste-Cardin, né le 17 octobre 1742, mort le 9 juin 1755 (S. J. en G.), fils de haut et puissant seigneur Jean-Baptiste-Paulin, chevalier, conseiller d'État, et de haute et puissante dame Marie-Geneviève-Rosalie le Bret. Parrain : très-haut et très-puissant seigneur monseigneur Henri-François Daguesseau, chevalier, chancelier de France, commandant des ordres du roi. Marraine : haute et puissante dame Marie le Bret, épouse de haut et puissant seigneur Antoine-François Méliand, chevalier, conseiller d'État ordinaire. Signé : Daguesseau. — Méliand. — Le Bret Méliand. — Daguesseau de Fresnes. — Daguesseau. — Le Bret. — Chastellux Davalon. — Chevalier de Chastellux. — L. Chéret, curé de S[t]-Roch. — Angélique-Françoise-Rosalie, née le 20 septembre 1745 ; Claire-Geneviève-Pauline, née le 26 août 1747,

tenue par Cardin-Paul le Bret, comte de Selles, et par Claire-Thérèse Daguesseau, veuve de Guillaume-Antoine, comte de Chastellux; Henri-Louis-Paulin, né le 29 juin 1749, mort le 6 janvier 1750, fils de Jean-Baptiste-Paulin Daguesseau de Fresnes, comte de Compans et de Maligny, conseiller d'État ordinaire, et de Marie-Geneviève le Bret. — Parrain : Henri-François-de-Paule Daguesseau, seigneur de Fresnes, Herbertot, Trouville, conseiller d'Etat, oncle paternel; marraine, Anne-Louise-Charlotte le Pelletier de la Houssaye, épouse de haut et puissant seigneur Cardin-François-Xavier le Bret, seigneur de Pantin, etc., conseiller du roi, tante maternelle. L'acte est signé : Daguesseau. — Le Pelletier de la Houssaye le Bret. — Daguesseau de Fresnes. — Le Bret. — Du Thil de Chastellux. — Daguesseau de Compans. — Leblanc, vic. — Carduel, curé de St-Roch. — Henri-Cardin-Jean-Baptiste, né le 23 août 1752 (S. J. en G.), — Antoinette-Élisabeth-Marie, née le 21 juillet 1756; parrain, Antoine-Armand de la Briffe, chevalier, seigneur d'Amilly, conseiller du roi en tous ses conseils et son premier président en son parlement de Bretagne, représenté par Paul-Cardin le Bret, chevalier, comte de Selles, brigadier des armées du roi, capitaine de la compagnie des gendarmes bourguignons, marraine, Olympe-Élisabeth Jubert du Thil, veuve de César-François, comte de Chastellux, vicomte d'Avallon et colonel du régiment d'Auvergne, représentée par haute et puissante dame Claire-Thérèse Daguesseau, veuve de Guillaume-Antoine, comte de Chastellux, lieutenant-général des armées du roi (S. P.).

— Henri-Louis, maréchal des camps et armées du roi, mort le 10 février 1747, inhumé le 13, fils de très-haut et très-puissant seigneur monseigneur Henri-François, chevalier, chancelier de France, et de défunte très-haute et très-puissante dame madame Anne Lefèvre d'Ormesson. Signé : Daguesseau. — Daguesseau de Fresnes. — Chastellux-Beauvoir. — Le Pelletier de la Houssaye. — Dormesson de Noyseau. — Dormesson (S. R.).

— Henri-François, chevalier de France, veuf de très-haute et très-puissante dame madame Anne le Fèvre d'Ormesson, mort le 9 février 1751, porté le 11 à Auteuil. L'acte est signé : Daguesseau. — Daguesseau de Fresnes. — Daguesseau de Compans. — Chastellux-Beauvoir. — Ch. de Chastellux. — Saulx-Tavannes. — D'Ormesson. — Gardel, curé de St-Roch.

— Jean-François, conseiller du roi en sa cour des aides, seigneur d'Aubercourt, Happeglesnes, etc., mort le 9 décembre 1766, à soixante-sept ans (S. P.).

— « Le six octobre mil sept cent soixante-douze a été fait le convoy, service et enterrement dans l'église, de haute et puissante dame Claire-Thérèse Daguesseau, veuve de haut et puissant seigneur mr Guillaume-Antoine, comte de Chastellux, baron de Quarré, premier chanoine héréditaire de l'église d'Auxerre, lieutenant-général des armées du roy, commandant pour Sa Majesté en Roussillon, décédée le quatre en son hôtel, rue St-Dominique, âgée de soixante-douze ans. Témoins : haut et puissant seigneur M. Philippe-Louis, marquis de Chastellux, gouverneur de Seine en Provence, maréchal des camps et armées du roy, haut et puissant seigneur M. Jean-François, chevalier de Chastellux, brigadier des armées du roy, tous deux fils, haut et puissant seigneur M. Henry-Georges-César, comte de Chastellux, premier chanoine héréditaire de l'église d'Auxerre, petit-fils, et haut et puissant seigneur M. Jean-Baptiste Daguesseau, chevalier, comte de Compan, seigneur de Fresnes et autres lieux, doyen du conseil, conseiller au conseil du roy, chevalier, commandeur et maître des cérémonies de l'ordre du St-Esprit, frère de la dame défunte qui ont signé : Mis de Chastellux. — Le cher de Chastellux. — Le comte de Chastellux. — Noailles, duc d'Ayen. — Lefèvre d'Ormesson. — Le cher Daguesseau » (S. S. fo 38).

— Catherine-Henriette-Pauline-Aglaé, née le 14 décembre 1775, morte le 8 juin 1789; Anne-Marie-Françoise-Henriette-Euphrosine, née le 7 avril 1777 ; Marie-Félicité-Henriette, née le 29 octobre 1778 ; Anne-Henriette-Augustine, née le 18 décembre 1781, morte le 11 novembre 1787, filles d'Henri-Cardin-Jean-Baptiste, seigneur de Fresnes, avocat-général, et de Marie-Catherine de Lamoignon (S. S.).

— Albertine-Pauline-Pélagie-Espérance, née le 22 avril 1779 ; Anne-Charlotte-Gabrielle-Joséphine-Pétronille, née le 7 septembre 1780 ; Marie-Agathe-Justine-Henriette, née le 29 juillet 1781 ; Charles-François-Hippolyte, né le 31 juillet 1782 ; Armand-Louis-Xavier, né le 7 mai 1784 ; N., née le 25 septembre 1788, enfants du marquis Charles-Albert-Xavier, et de Pétronille-Jeanne Brunet d'Évry (S. R.).

— Angélique-Françoise-Rosalie, morte le 3 juin 1780 à trente-cinq ans, épouse de Jean-Baptiste-Gaspard Bochard de Saron (S. S.).

— Jean-Baptiste-Paulin, seigneur de Fresnes, comte de Maligny, etc., mort le 8 juillet 1784 à quatre-vingt-trois ans quinze jours (S. S.).

Daligre (Marie-Anne), morte le 30 décembre 1739, veuve en premières noces de Jean de Laville, trésorier de la marine, et en secondes, de Philippe Protais, officier des mousquetaires du roi (S. M. M. la V. l'É.).

Dalmas (Charles-François-Victor, comte de), capitaine de cavalerie, mort le 20 décembre 1789 à quarante-trois ans, époux de Marthe-Françoise-Gabrielle de Tauville (S. G.).

Damas (Jacques), baptisé le 13 janvier 1637 ; Marie, baptisée le 21 novembre 1638, et Marguerite, baptisée le 17 mars 1640, enfants de Louis, et de Marie Symande ou Simant (S. G.).

— François-Louis, né le 28 octobre 1707, fils de Louis-Antoine-Érard, comte d'Anlezy, et de Marie-Élisabeth de Dyo de Montperroux (S. S.).

— Isabelle-Françoise-Madeleine, née à Druyes le 6 août 1702, baptisée à Paris en juillet 1712, fille de Nicolas-François, marquis d'Anlezy et de Marie-Madeleine des Vaux (S. S.).

— Diane-Gabrielle, demoiselle de Thianges, morte le 11 janvier 1715 à cinquante-neuf ans, veuve de Philippe-Jules Mazarini Mancini, duc de Nivernois et Donziois, gouverneur du bailliage de St-Pierre-le-Moutier (S. R.).

— Louis-Jeanne-Marie, comte de Ruffey, lieutenant-général des armées du roi, mort le 24 septembre 1722 (S. S.).

— Louis-Jules-François, né le 9 octobre 1728, fils de Louis-François, marquis d'Anlezy, et de Marie-Élisabeth de Ferrero de Saint-Laurent (S. S.).

— David, chevalier, seigneur de Marcenou, mort le 23 novembre 1731 (S. P.).

— Jean-Pierre, né le 4 mars 1734, et Marie-Jeanne-Angélique-Thérèse, morte le 27 octobre 1748 à douze ans onze mois dix jours, enfants de Louis-François, comte d'Anlezy et de Thianges, et de Madeleine-Angélique de Gassion (S. S.),

— Comte Jacques, mort le 30 décembre 1739 à soixante-neuf ans (S. S.).

— Anne-Marie, morte le 20 avril 1740 à cinquante-huit ans, femme de Jean-Baptiste de Saint-Matthieu, officier de marine (S. S.).

— Judith-Zéphirine-Félicité, née le 24 juillet 1756, morte le 14 janvier 1759; N., né le 28 octobre 1758; Diane-Adélaïde, née le 25 janvier 1761; Charles-Alexandre, né le 23 août 1762; Joseph-Élisabeth-Roger, né le 4 septembre 1765; Émery-Gaston, né le 11 juillet 1771, enfants de Jacques-François, marquis d'Antigny, comte de Ruffey, et de Zéphirine-Félicité de Rochechouart (S. S.).

— Joseph-Auguste, vicomte de Crux, écuyer, mousquetaire du roi, mort le 18 septembre 1761 à seize ans et demi, fils de Louis-Alexandre, comte de Crux, et de Marie-Louise de Menou (S. R.).

— Marie-Thérèse, demoiselle de Crux, morte le 5 février 1763 à vingt-trois ans, épouse de Louis-Théodore Andrault, comte de Langeron (S. S.).

— Jacqueline-Madeleine, demoiselle de Ruffey, chanoinesse de Neuville, morte le 22 février 1765 à soixante-huit ans (S. S.).

— Hélène, morte le 14 janvier 1767 à quatre-vingt-deux ans, veuve de Louis Toison de Savoisy, officier des mousquetaires (S. S.).

— Claude-Charles, fils du comte Roger-Joseph, et de Marie-Marguerite de Traméolles de Barges, marié le 22 avril 1773 à Marie-Jeanne-Antoinette-Macrine de Montcalm, âgée de trente-trois ans, fille de Louis-Joseph, comte de Gozon, et d'Angélique-Louise Talon du Boulay (S. G.) dont : Auguste-Louis-Antoine, né le 2 février 1774; Antoinette-Marie-Louise-Alexandrine, née le 3 février 1775; Antoinette-Joséphine-Gilberte, née le 13 décembre 1776, tenue par Gilberte de Drée, femme de Claude-Marie, comte de Damas, oncle paternel (S. S.).

— Marie-Louise-Agathe, née le 5 février 1774, fille de Louis-Étienne-François, comte de Crux, et d'Eulalie-Xavière de Talaru (S. R.).

(*La suite prochainement*). Comte DE CHASTELLUX.

UN TOURNOI A GENÈVE

EN 1498.



'ANNÉE 1498 fut marquée à Genève par de grandes réjouissances : la ville avait le bonheur de posséder dans ses murs Philibert II, duc de Savoie, prince de Piémont, comte de Genève, de Nice, marquis d'Italie, roi de Chypre, qui fut surnommé *le Beau*, et qui alors, âgé de dix-huit ans seulement, avait déjà signalé sa valeur à la suite de l'empereur Maximilien dans la guerre de ce dernier avec les Florentins.

Au nombre des fêtes qui furent offertes aux Genévois se trouva un de ces tournois à la lance qui avaient le privilége de passionner nobles et bourgeois, et dont le dernier, en France, devait plus tard (1559) être douloureusement marqué par la mort du roi Henri II.

Le hasard nous a fait trouver un document original du temps, ayant trait au tournoi que nous signalons, et cela dans l'immense collection manuscrite qui fut formée au XVIIe siècle par Guichenon, le laborieux historien de la maison de Savoie. Nous donnons ce document ici, non pas qu'il offre un intérêt historique marqué, mais parce que, en outre de la couleur de son époque dont il nous apporte comme un reflet, il possède l'avantage appréciable de fournir la liste complète des personnages qui firent montre dans ce tournoi de valeur et d'adresse, et qui appartenaient presque tous à la noblesse du Bugey et de la Bresse. A ce dernier titre, il nous a paru de nature à intéresser bon nombre des lecteurs de notre *Revue*, chez lesquels il réveillera un souvenir lointain de famille.

Voici ce document dans sa simplicité :

L'an 1498, 19e de mars, à Genève. Ce sont les noms et les blasons des armes des gentilshommes qui ont mis leurs escus à l'arbrose pour faire faict d'armes pour le bon plaisir et commandement de notre très-redouté seigneur monseigneur le duc de Savoye et premièrement les quatre combattants et attendant contre tous venants.

Monsieur *de Chalant*[1] porte : D'argent, au chef de gueules, à une bande de sable.

Ferriez porte : D'argent, à un lion d'azur.

Bertrand de Luxinges[2] porte : Bandé d'argent et de gueules, de six pièces.

Ognas porte : Escartelé d'argent, à deux levrettes d'azur et trois oignons en leur nature.

S'ensuyvent les tenants. Monseigneur le Duc porte : Une croix d'argent à quatre points de gueules.

Monsieur *Le Bastard*[3] porte : De gueules, à une croix d'argent à la barre de sable.

Monsieur le vicomte *de Martigues* porte : D'argent, à un lyon de gueules, armé et couronné d'or, une estoile d'argent à l'espaule du lyon.

Monsieur *de Brye*[4] porte : D'azur, à deux haches d'argent croisées et croissant de mesme.

Monsieur l'escuyer *Laurens de Gorrevod*[5] porte : D'azur, à un chevron d'or.

Monsieur *de la Villeneufve*[6] porte : Or et azur, gyronné; au milieu, un point de gueules par dessus le tout.

Monsieur *de la Val d'Isère* porte : D'azur, à une croix de gueules.

Messire *Urbain de Chevron* porte : D'azur, au chevron de gueules, orlé d'or et accompagné de trois lyons d'or armés de gueules.

[1] C'était Jacques de Chalant, seigneur de Varey et du Saix, grand châtelain de Baugé.

[2] Il était seigneur de Saint-Ciergues et des Alymes, chambellan du duc de Savoie.

[3] Ce bâtard de Savoie était René, depuis légitimé, comte de Villars, de Tende, de Sommerive, qui fut la souche des comtes et marquis de Villars. Il était fils du duc Philippe et de Bonne de Romagnan.

[4] De Brye de Camprond, noblesse de Champagne.

[5] Les Gorrevod furent faits ducs de Pont-de-Vaux et princes de l'Empire en 1623.

[6] Noblesse de Bourgogne.

Balaison porte : D'hermine, endentelé de mesme à une bande de gueules.

Bois de Ligny porte : Escartelé de gueules, et deux piliers d'argent couronnés d'or et aux costés d'argent quatre feuilles de vigne.

Gramont[7] porte : De gueules, à un chef d'or et un lyon party d'or et de gueules.

Rocole porte : D'or, à trois rocs de sable.

Philibert de Rocole porte : D'or, à trois rocs de sable ; au milieu une estoile d'azur.

Philibert de Viry[8] porte : palé d'argent et d'azur, aux trois bandes de sable.

Michaud de Cohendier porte : D'or, à un chevron et trois croissants de gueules.

Le Comtin porte : De gueules, à trois rocs d'argent.

Martigny porte : D'azur, à un taureau d'or.

Soyrie porte : De gueules, à un lyon d'argent armé d'azur, à une bande d'azur avec une rose d'argent.

Cordon[9] porte : Escartelé d'argent et de gueules.

Mailiaz[10] porte : D'or, à une bande d'azur et six billettes de mesme.

Longecombe[11] porte : D'or, à deux pièces d'azur ondées en bande.

Beaufort[12] porte : De gueules, à un lyon d'argent armé d'azur.

Rovorée[13], seigneur de Cursinge, porte : De gueules, à une bande d'argent.

[7] Son nom est Gaspard de Mornieu, seigneur de Gramont, en Valromey.
[8] Un Viry fut fait comte en 1598.
[9] Aynard de Cordon, seigneur d'Evian et de la Bane.
[10] Il s'agit de Irénée de Moyria, seigneur de Moyria, Maillia, la Verdatière, etc.
[11] Jean de Longecombe, écuyer, seigneur de Thuey.
[12] Beaufort-Saligny, de Savoie.
[13] Aimé-Gaspard de Rovorée, seigneur de Cursinge, Cervans, la Grangette, etc.

François de Bussy[14] porte : Escartelé d'argent et d'azur.

Montferrand[15] porte : D'argent, à un chef de gueules, palé de sable.

François Mareste[16] porte : D'azur, à deux fasces d'argent et une bande de gueules.

Blonay porte : De sable, à un lyon d'or armé de gueules, semé de croix croisettées d'argent.

Chevelu porte : D'azur, à une tour emmanchée d'azur.

Castelemont porte : D'or, à une emmanche d'azur et trois papegais membrés de gueules et trois triolets d'or en l'azur.

Greilly porte : Escartelé d'or, à la croix de sable chargée de cinq coquilles d'argent et bandé d'or et de gueules, à une pointe d'azur.

Loriol[17] porte : D'azur, à une tour d'argent et une porte de sable.

Jean Vidonne porte : Palé d'argent et d'azur, à un chevron de gueules.

Stapacin porte : Eschiqueté d'argent et de gueules, à un chef d'or, à une aile de sable.

Verges porte : De sable, à un chef d'argent sommé d'or.

La Fontaine porte : D'argent, à une bande de sable chargée d'un heaume d'argent couronné.

Grolée[18] porte : Gyronné d'or et de sable.

Candie[19] porte : De gueules, à une bande d'azur semée de fleurs de lys d'or.

[14] Bussy-Brion, de Bourgogne.

[15] Claude, seigneur de Montferrand, de Château-Gaillard.

[16] Mareste de Chavanne, de Bourgogne.

[17] Louis de Loriol, écuyer, seigneur de la Tour de Neuville, maître d'hôtel du duc.

[18] Jacques de Grolée, chevalier, seigneur de Grolée, Luys et Chanves, chambellan.

[9] Maurice de Candie, seigneur de la Berruyre.

Nyliat porte : Party d'argent et de sable, à une bande de sable de trois pièces, une croix d'argent ancrée.

Saint-Nizier porte : De gueules, à trois croissants d'or.

Rodolphe Malet porte : Une pointe de gueules et une estoile d'argent emmantelée d'or à deux pointes d'azur en chef.

Sibuet de la Baume[20] porte : D'or, à la bande d'azur, à trois lambeaux de gueules.

A. du Saix[21] porte : Escartelé d'or et de gueules.

Monsieur le comte *de Gruère* porte : De gueules, à un bras d'argent en sa nature.

Urbain de Salins porte : D'or, à un lyon d'azur armé d'argent.

A. Fourtier.

[20] D'une branche de la Baume, comtes de Saint-Amour, en Franche-Comté.
[21] Aimé du Saix, chevalier, seigneur de Banains.

RÉPERTOIRE
GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Collection de Camps

*(Suite *)*

Nobiliaire historique. — T. III, règne de Louis VI (*suite*).

SEIGNEURS NON TITRÉS (*suite*).

Ruisleau (Froold de), 1130.
Ruillion Rullei (Guillaume de), 1119.
Rumigny (Eudes et Nicolas de), 1112-1115.
Sabreuil (Lisiard de), 1119.
Saci (Pierre, Maire de), 1127.
— (Garnier de), 1132.
Sagnone (Bertrand de), 1119.
Sainbraud (Gérard), 1117-1123.
— (Savari), 1117-1123.
Saine (Thieri de St-), 1130.
Sainfond (Braud de), 1132-1144.
Salis (Pierre de), 1122.
Salses (Pierre de), 1114.
— (Guillaume de), 1134.
Samson (Eudes de St-), 1103.
Sanci (Thieri de), 1131.
— (Ponsard de), 1131.
Sarmaise (Milon de), 1127.
Saumonci (Renaud de), 1119.
Sauve (Bernard de St-).
Savari (Guillaume), 1126-1137.
Scheidel (Gauthier), 1126.
Sctone (Guillaume de), 1137.
Scurels (Renaud de), 1119.
Secru (Milon de), 1113.
Seguier (Pierre), 1129.

* Voyez 5e liv., juin 1873, p. 282.

L. SANDRET.

(*La suite prochainement.*)

TABLETTES CONTEMPORAINES

Année 1873.

MARIAGES :

MARS. — M. Fernand de Robert a épousé Mlle Valentine de Lauris.

M. le comte d'Auberjon, — Mlle Aline Jenty.

MAI. — M. le comte de Mallet, officier d'artillerie, — Mlle Madeleine de Rougé.

M. le vicomte Gontaut-de-Saint-Blancard, — Mlle Solanges de Maillé, fille du duc.

M. le vicomte de Vibraye, officier de hussards, — Mlle de Lauriston.

M. le vicomte de Bizemont, lieutenant de vaisseau, — Mlle de Lambel.

Année 1873.

DÉCÈS :

MARS. — *Berset* (de), ancien représentant en 1849, décédé à Laval.

La Gorce (de), conseiller honoraire à la cour de Douai, décédé dans cette ville, à l'âge de 66 ans.

Montenal (comte de), décédé à Barquet (Eure).

Maubué (Abel de), décédé à Niort, à l'âge de 75 ans.

Linage (Mme de), née Coynde de la Tivolière, décédée le 7, à l'âge de 84 ans.

Delamarre (comte), ancien sénateur, décédé à Paris le 11.

Fournas (Louis de), baron de Moussoullens.

Boisayrault (Mme la comtesse de), née de Wall, décédée au château de Boisayrault (Maine-et-Loire), à l'âge de 62 ans.

Tarragon (comte Henri de), ancien membre du Conseil général d'Eure-et-Loir, décédé à Romilly, à l'âge de 82 ans.

Bourdages (de), conseiller général de la Charente, décédé à Roussines.

Moré de Pontgibaud (vicomte Armand de), ancien membre du Conseil général de Maine-et-Loire, décédé à Pau.

Rosamel (comte de), vice-amiral, décédé dans le Pas-de-Calais.

Châteauneuf (de), président des sauveteurs de la Seine, décédé à Paris, le 21, à l'âge de 68 ans.

Garnier de la Boissière, ancien député, décédé à Rochefort.

Laforest (de), ancien garde du corps de Louis XVIII, décédé à Nevers.

Fournier de Meyrard, conseiller à la cour de Nimes.

Bonnevie de Pogniat (Mme la comtesse de), née de Durat, décédée au château d'Aubiot (Puy-de-Dôme).

Avril. — *Bonneval* (marquis Hippolyte de), général, commandant une compagnie des gardes-du-corps de Charles X, décédé à Bonneval (Haute-Vienne), à l'âge de 87 ans.

Bois-le-Comte (de), général, décédé à Paris, le 4, à l'âge de 80 ans.

Lebzeltern (Mme la comtesse de), née de Laval, décédée à Paris, le 6, à l'âge de 70 ans.

Nieul (comte Augustin de), décédé à Usson (Vienne) le 6.

Sannes (vicomte Ernest de), décédé à Nevers.

Causans (marquis Paul de), ancien pair de France, décédé à l'âge de 84 ans.

Caumont (Arcisse de), célèbre archéologue, décédé à Caen le 16.

Maynard (baron de), décédé à Copeyre (Lot).

Bouillane de Lacoste (Antoine), conseiller honoraire à la cour de Grenoble, décédé dans cette ville le 27, à l'âge de 83 ans.

Besvres (Pierre-Antoine de), comte de Lassages, décédé à Paris le 27 à l'âge de 78 ans.

Mortemart (comte de), décédé à Paris le 30, à l'âge de 60 ans.

Mai. — *La Fons de la Plesnoye* (marquis Charles de), décédé au Cateau, à l'âge de 77 ans.

Suberbielle (Mme de), décédée à Paris le 4.

Coustin de Masnadaud (marquis de), ancien garde-du-corps de Louis XVIII, décédé le 10 au château de Sazeyrat (Creuse).

La Grandière (Charles de), officier en retraite, décédé à Rennes, à l'âge de 70 ans.

Guiton (comte de), décédé à Montanet (Manche), à l'âge de 93 ans.

Rivérieulx de Chambost (comte Hippolyte de) décédé au château de St-Philippe (Savoie).

Sellières (baron), décédé à Paris.

Leroy de Saint-Arnaud, ancien sénateur, décédé le 19, à l'âge de 73 ans.

Choiseul (Mme la comtesse Caroline de), dame d'honneur de Mme la comtesse de Chambord, décédée à Compiègne.

Beurmann (général de), décédé à Douzy le 22.

Reynis (de), curé de St-Roch à Montpellier, décédé le 22, à l'âge de 36 ans.

Bengy de Puyvallée (Mme de), née de Hallot, décédée à Bourges le 24, à l'âge de 80 ans.

Verneuil (comte de), membre de l'Académie des sciences, décédé à Paris.

JUBERT

Vicomte de BOUVILLE, chef d'escadre.

Jubert, vicomte de Bouville (Louis-Alphonse)[1], cadet d'une ancienne famille de Normandie, est né à Orléans, où son père était intendant.

De 1722 à 1729, il fit plusieurs campagnes au Canada. Il était sur l'*Éléphant*, commandant de Vaudreuil, lorsque cette flûte échoua, le 1er septembre 1729, contre la batture[2] du cap Brûlé, à onze ou douze lieues de Québec. L'*Éléphant* s'étant couché de tribord, une roche l'avait crevé. Il n'y eut personne de noyé, mais les poudres étaient perdues, et l'on résolut de couper les mâts, pour empêcher que ce navire ne s'ouvrît entièrement avant l'arrivée des secours attendus de Québec.

Quelques années après (1735), nous le trouvons sur le vaisseau le *Neptune*, monté par le lieutenant général Duguay-Trouin, commandant une escadre de Ponant, qui ne quitta point les eaux de Brest, et fut désarmée, en partie, le 16 octobre 1735.

Cette inaction tenait à la rigueur de l'hiver, et peut-être un peu au mauvais état de santé de Duguay-Trouin. « Cependant, disait « ce dernier (15 mai 1735), nos jeunes officiers ont besoin d'être « exercés, aussi bien que nos matelots, qui sont neufs dans les « vaisseaux du Roy. Nous n'avons plus d'officiers mariniers, et « c'est une nécessité d'en faire, ou de se résoudre à abandonner la

[1] *Grades* : Garde de la marine, le 31 décembre 1721 ; — Enseigne de vaisseau, le 1er octobre 1731 ; — Lieutenant de vaisseau, le 1er mai 1741 ; — Capitaine de vaisseau le 17 mai 1751 ; Chef d'escadre, le 1er octobre 1764.

Décorations : Chevalier de Saint-Louis, le 1er janvier 1742 ; — Commandeur honoraire, le 21 décembre 1757 ; — Commandeur à trois mille livres, le 13 octobre 1762 ; — Grand'-croix à six mille livres, le 9 décembre 1771.

Il avait épousé Marie-Louise Poterat, fille de M. Pierre Poterat, conseiller ordinaire du roi en son conseil, et de dame Marie-Anne de Lévi.

Bouville était d'une toute petite taille. On le regardait comme un bon officier sachant son métier.

[2] Haut fond.

« marine. » Ces quelques mots indiquent l'importance qu'attachait Duguay-Trouin à cette classe spéciale de marins, toujours si utile.

On sait qu'en 1739, la France intervenait en Corse et fournissait un corps de troupes auxiliaires à la République de Gênes, pour l'aider à soumettre les révoltés.

Bouville, commandant la barque *la Légère*, fut chargé par son parent, le maréchal de Maillebois (octobre 1739), de faire rendre les armes aux pasteurs de la côte, depuis la tour de Solin-Zara jusqu'auprès de Bonifacio. En conséquence, il pria les capitaines corses, Sébastien Cézère et Ettoré, qui jouissaient d'un grand crédit parmi eux, d'en réunir le plus qu'ils pourraient. Ceux-ci en amenèrent cinquante ou soixante, à Porto-Vecchio, au bord de la mer. Aussitôt Bouville descend à terre, avec un détachement de soldats. Un ban ayant été battu, il communique aux rebelles les instructions qu'il a reçues, et leur donne jusqu'au dimanche soir (c'était un mercredi), pour obéir à ses ordres. Ils promirent d'être exacts au rendez-vous, et d'en informer leurs camarades. Quelques-uns d'entre eux, qui étaient venus avec leurs fusils, les lui remirent sur-le-champ et de leur plein gré. Bouville alors les fit boire à la santé du Roi, aux cris de : Che Viva! et ils se séparèrent en lui jurant fidélité.

Comme les pasteurs de Zicano étaient éloignés de trente-cinq milles, et qu'il ne voulait pas les obliger à abandonner leurs troupeaux pour aller à Porto-Vecchio apporter leurs armes, il envoya quérir celles-ci à Solin-Zara, par une galiote de la République portant pavillon français.

Le jeune capitaine de *la Légère* exerçait une surveillance d'autant plus active, que le bruit courait de l'arrivée prochaine d'une pinque, ayant à bord quelques chefs de Zicano, et le secrétaire de Théodore. Théodore de Neuhof était ce baron Allemand, qui avait été proclamé roi par les insurgés, et que soutenaient secrètement la Hollande et l'Angleterre.

Disons, en passant, que le maréchal de Maillebois, un bon juge, admirait la discipline qui régnait dans la marine à cette époque.

Lors de l'évacuation de la Corse (septembre 1741), le ministre confia le rapatriement des troupes à Bouville; mais il tomba malade d'une fièvre putride dans la traversée, et fut forcé de se démettre de son commandement de la barque *la Légère*.

Au nombre des bâtiments faisant partie de la division de M. de Court (1744), on comptait l'*Espérance*, commandant de Gabaret. C'est ainsi que Bouville, embarqué sur ce vaisseau, put assister au combat dit *de Toulon*, du 22 février 1744, entre les escadres française et espagnole réunies et l'armée anglaise, aux ordres de l'amiral Mathews.

En 1746, M. de Maurepas le nomma lieutenant en pied du duc d'Anville. Le duc d'Anville commandait une flotte envoyée sur les côtes d'Acadie, par crainte d'une tentative des Anglais sur le Canada. Bouville avait le détail du vaisseau *le Northumberland*, et de toute l'escadre. Celle-ci, partie de la rade de l'île d'Aix, le 22 juin 1746, mit près d'un mois à sortir du golfe de Gascogne. Les bâtiments étaient arrivés à destination le 13 septembre, lorsqu'un violent coup de vent les dispersa de côtés et d'autres. Le duc d'Anville, étant mort d'apoplexie, le 27 septembre, M. Destournelles prit le commandement en chef, et assembla un conseil où on décida une attaque sur Annapolis-Royale. A la suite d'une discussion de huit heures, Destournelles, très-surexcité, fut saisi d'une fièvre qui dégénéra bientôt en délire. S'imaginant être au milieu des Anglais, il tira son épée et se la passa en travers du corps; aux cris poussés par lui, le major, qui couchait dans la chambre du conseil, se leva et le trouva par terre baigné dans son sang. D'après la version la plus généralement accréditée, il craignait de ne pas réussir dans son entreprise.

Cette campagne n'aboutit, du reste, à aucun résultat. Quant à Bouville, il en revint avec le scorbut.

Pendant les années 1750 et 1751, il remplit les fonctions de lieutenant en second du vaisseau *l'Oriflamme*, commandant du Rouret. MM. de Glandevez, commandant le vaisseau *le Content*, et du Rouret avaient pour mission de protéger les négociants qui faisaient la traite des noirs à la côte de Guinée, « pourvu que ce soit « hors de la portée du canon des forts, appartenant aux nations « étrangères. . . . Les négociants ne doivent traiter à la portée du « canon des forts qu'autant que ce sera du consentement de ceux à « qui ils appartiennent. » — La côte de Guinée était libre pour tous, à condition de payer un droit, dit droit de coutume. Il était recommandé à M. de Glandevez, chef de l'expédition, de veiller : « à ce que les gardes de la marine ne manquent pas de faire leur « journal. Il les partagera avec les officiers pour le quart. Il tien-

« dra la main à ce qu'ils s'assemblent le matin, pour recevoir des « leçons du pilote sur toutes les parties de la navigation, et que « l'après-midy, le maître leur en donne sur la manœuvre, leur « apprenne à réparer les accidents qui peuvent arriver à la mer, et « les instruise de tout ce qui peut donner une idée juste du détail « du navire, et à son retour, il rendra un compte exact et fidèle de « la conduite qu'auront tenue les officiers et les gardes de la ma« rine sur toutes les parties du service. »

L'escadre de M. de la Galissonnière était en croisière sur les côtes de Portugal, lorsque, le 6 août 1754, ayant relâché à Lagos, elle reçut la visite du fils naturel de l'Infant Don Francisque, oncle du roi régnant. Il s'appelait le seigneur Don Juan et était embarqué sur la commandante des frégates portugaises. M. de la Galissonnière crut devoir lui rendre d'autant plus d'honneurs, qu'il lui avait fait beaucoup de politesses, ainsi que tous les officiers portugais de terre et de mer. De plus, on l'avait assuré « que les en« fants naturels étaient bien plus considérés en Portugal que dans « la plupart des autres États de l'Europe, et que celui-ci était fort « aimé du Roi, son maître et son cousin-germain. » Bouville, capitaine en second du vaisseau *le Sage*, se tenait au bas de l'échelle, et M. de la Galissonnière en haut. Les soldats étaient sur le pont, présentant les armes; les gardes de la marine sur le gaillard, fusil sur l'épaule. En quittant le vaisseau *le Sage*, le seigneur Don Juan fut salué de vingt-un coups de canon, et de cinq cris de : Vive le Roi!

Le lendemain, 7 août, Son Excellence, — c'était le titre qu'on lui donnait, — revint dîner à bord du *Sage*. On y but à sa santé, à celles du roi de Portugal et du roi de France. « Les frégates « portugaises, écrivait M. de la Galissonnière, à la fin d'une de ses « lettres, sont d'une construction nouvelle et fort extraordinaire sur « laquelle je prendrai le plus de détails qu'il me sera possible. »

Au mois de mars 1755, Bouville eut le commandement du vaisseau l'*Espérance*, dans l'escadre de Dubois de la Motte, qui allait à l'île Royale pour y transporter des troupes.

En revenant de Louisbourg en France, le 11 novembre 1755, à dix heures du matin, il se trouvait par 12 degrés de longitude, et 47 degrés 12 minutes de latitude, quand il aperçut quatre navires à environ trois lieues. Se doutant qu'il avait affaire à une division anglaise, il mit toutes voiles dehors, et tâcha de gagner la côte

d'Espagne; mais celui de ces bâtiments qui était le plus à sa portée, l'*Oxford*, de soixante-dix canons et cinq cent vingt hommes d'équipage (escadre de l'amiral West), l'atteignit, après six heures de chasse, dans la baie de Biscaye.

L'*Espérance*, armé en flûte, quoique percé pour soixante-quatorze canons, n'en avait que vingt-deux; et par sa vétusté et ses défauts, il était plus propre à remplir l'office de transport que de navire de combat. De plus, Bouville avait perdu sa grande vergue dans un coup de vent; il se servait, en conséquence, de son grand hunier comme grande voile, et de son grand perroquet comme grand hunier. Néanmoins, son adversaire ayant arboré et assuré pavillon anglais, il lui riposta son coup de canon à boulet. La lutte, commencée à quatre heures de l'après-midi, se prolongea jusque sur les huit ou neuf heures du soir, avec un feu roulant d'artillerie et de mousqueterie. Après trois heures d'engagement, l'*Oxford* était si maltraité qu'il fut contraint de s'éloigner pour se ragréer, mais il revint à la charge avec plus de fureur, et soutenu cette fois par le reste de l'escadre de l'amiral West. Celui-ci se plaça même, avec le *Buckingham*, par le travers de l'*Espérance*. Écrasé par un feu épouvantable et ne pouvant plus manœuvrer, Bouville fit crier à l'amiral qu'il se rendait. West, alors, commanda de mettre un canot à la mer et d'aller chercher son prisonnier.

L'*Espérance* coulait bas d'eau. L'amiral anglais brûla ce vaisseau en pleine mer, dans l'impossibilité de le conduire jusqu'en Angleterre. L'*Espérance*, entièrement haché et désemparé, avait tiré 450 coups de canon, et consommé quinze caisses de cartouches de 400 chacune. Le pont était jonché de morts, et la soute aux poudres noyée. Il y avait trente-six pouces d'eau. L'*Oxford* comptait quarante-six blessés, dont dix-huit mortellement. Son grand mât était coupé d'un tiers; il avait un coup de canon dans sa grande vergue et dans sa grande hune, deux dans le mât de misaine et un dans l'artimon. Les voiles ne pouvaient plus servir. On jugea nécessaire de le passer au bassin dès son arrivée à Plymouth.

Une fois à bord du *Buckingham*, Bouville présenta son épée à West, qui la lui remit incontinent, en lui disant : « Qu'il ne sçavait « ce que c'était que d'oster l'épée à un homme aussy digne de « la porter; que la gloire qu'il venait d'acquérir par sa glo- « rieuse défense devait, en quelque façon, le consoler de son mal- « heur. »

West fit à l'amirauté d'Angleterre le plus grand éloge de Bouville. Le commandant de l'*Espérance* n'eut qu'à se louer de son vainqueur, qui lui donnait chaque jour mille marques d'intérêt. « Si « j'avais été armé convenablement au rang de mon vaisseau, s'é« criait Bouville dans la rage du désespoir, il n'y a pas de doute « que je n'eusse enlevé ce navire à la barbe même de l'escadre « anglaise avant qu'elle nous eût joints. »

Le lendemain du combat, les douze vaisseaux du vice-amiral Byng se réunirent à ceux du contre-amiral West. Le 21 novembre ces deux officiers généraux rentrèrent, tant à Plymouth qu'à Portsmouth, laissant cinq bâtiments en croisière sur Ouessant, sous le commandement du capitaine Harisson.

Les officiers composant l'état-major de l'*Espérance* étaient MM. de Bouville, commandant; de Rosmadec, commandant en second; du Plessis-Botherel[1], lieutenant en pied; Heussaf d'Ouexant, troisième lieutenant; de Keridec, premier enseigne; d'Albert de Rions, second enseigne; comte de Châteaumorant, troisième enseigne; de Trémigon, quatrième enseigne; chevalier Le Bègue[2], cinquième enseigne; de Mandolx[3], de Mesgral[4], de Saint-Allouarn[5], et le chevalier de la Salle-Fingo[6], gardes de la marine; Celoron[7], écrivain, et Negrin, chirurgien entretenu du port de Toulon.

Dans les prisons de Plymouth, où l'on interna ces messieurs, il régnait une épidémie si intense, que les marchands des environs refusaient d'apporter leurs denrées à la ville. M. Negrin, chirurgien de l'*Espérance*, passa ses jours et ses nuits au chevet des malades, jusqu'au moment où, atteint lui-même par le fléau, il vint à succomber, victime de son dévouement. Il laissait une femme avec six enfants en bas âge, dans la dernière misère. Bouville n'eut garde, dans la suite, d'oublier la famille de son infortuné compagnon, et il intercéda, avec succès, pour elle, auprès de M. de Massiac.

[1] Bouville rend les meilleurs témoignages de la manière dont il s'est conduit dans le combat, et pendant le temps de sa détention en Angleterre.

[2] Officier rempli de talent.

[3] Blessé au talon.

[4] Possesseur de 15,000 livres de rente, est venu en aide à ses camarades et aux matelots de l'*Espérance*.

[5] Blessé d'un coup de fusil qui lui découvrit le front. Bouville lui arracha son fusil des mains pour l'obliger à se faire panser.

[6] Blessé au visage.

[7] Bouville se félicite beaucoup de lui, ainsi que de ses officiers, mariniers et matelots.

De Plymouth, il adressait au ministre [1] la lettre suivante (3 janvier 1756) :

« Monseigneur,

« J'apprends par Madame de Bouville les bontés dont vous avez « bien voulu m'honorer, et la satisfaction avec laquelle Sa Majesté a « reçu le compte que vous lui avez rendu de ma conduite dans mon « combat contre le vaisseau de guerre l'*Oxford*, ainsi que les « grâces dont elle a bien voulu honorer mon zèle et ma fidélité à « son service.

« J'ai eu le bonheur de remplir ma mission au gré de vos désirs « et à la satisfaction de Sa Majesté en débarquant heureusement à « Louisbourg les troupes que j'étais chargé d'y conduire.

« J'ai tout sacrifié et tout affronté dans l'occasion pour la gloire « du Roy, l'honneur de la nation et la réputation de son pavillon.

« Je puis même me flâter que le vaisseau du Roy, l'*Espérance*, « après trente-trois ans de services, a fini sous moi sa carrière avec « éclat et au lit d'honneur. Je n'ai fait, Monseigneur, en tout cela « que mon devoir. J'ai tout perdu, il est vray, ce tout à la vérité a « été extrêmement considérable [2], vu l'occasion pour laquelle j'é- « tais armé, la circonstance d'un premier commandement [3] dont je « me suis fait une loy de me tirer avec honneur, aïant été instruit « de vos intentions sur cela; mais cette perte, quelque considérable « qu'elle soit pour moy vis à vis de mon peu de fortune, est tou- « jours trop glorieusement compensé, puisque Sa Majesté daigne « y faire attention et m'honorer de ses grâces.

« . . . .

« Je compte, Monseigneur, sur les espérances que vous avés eu la « bonté de m'en faire donner par madame de Bouville que vous « voudrés bien vous ressouvenir des braves officiers que j'avais avec « moy, qui, par leur intrépidité et leur activité dans le combat, « ont soutenu l'ardeur du monde la plus brillante dans mon équi- « page, et dont vous ne voudrés pas laisser ainsi le zèle et la bra- « voure sans récompense.

[1] M. de Machault d'Arnouville.

[2] 40,000 livres.

[3] Il veut sans doute dire un commandement important, puisque l'on a déjà vu plus haut qu'il avait commandé la barque la *Légère*.

« Comme j'apprens que vous avez déjà commencé à pourvoir a « la majorité de Dunkerque, j'espère que vous ne me refuserez « pas une place de sous-aide-major pour M. Le Bègue, enseigne « de vaisseau, embarqué avec moy, dont les talents pourront être « très-utiles par la suite, et lui mériter l'honneur de votre pro- « tection.

« Je suis informé dans ce moment, Monseigneur, par une lettre « que je reçois de Londres, que l'amirauté, piquée du refus réitéré « que j'ai fait de donner ma parole de ne pas servir le Roy jusqu'à « ce que je sois échangé, a envoié ordre de me reléguer dans un « village au fond de la province de Cornouailles, lequel ordre me « sera sans doute signifié demain, et ne m'empêchera pas de tenir « ferme dans ce que je crois devoir faire dans la circonstance pré- « sente, et dont je me flatte que vous ne me désaprouverez « pas.

« L'amirauté, cependant, sur les plaintes que je lui ai portées « de l'inhumanité avec laquelle nos prisonniers étaient traités, « tant dans les prisons que dans les hôpitaux, me mande par sa « réponse que je reçois à l'instant, qu'elle dépêche un commissaire « à Londres pour y mettre ordre et faire exécuter les arrangements « qu'elle prétend y être mis suivant ses intentions.

« Je suis, etc.

« Signé : Bouville. »

M. de Moras, alors ministre de la marine, n'admettait pas que les officiers et l'équipage de l'*Espérance* pussent être légalement considérés comme prisonniers. Aussi, lorsque les commissaires anglais (25 octobre 1757), proposèrent l'échange de Bouville contre celui du capitaine Roddam, commandant du *Greenwich*, qui venait d'arriver de France, leur écrivit-il :

« Versailles, le 6 novembre 1757.

« Il ne peut en être question. La conduite qu'a tenue M. de « Bouville avec tant de constance et de dignité, et qui a été suivie « par les officiers sous ses ordres, ne pouvait vous laisser aucun « lieu d'y compter. La satisfaction que Sa Majesté en a eue, la ma- « nière dont elle l'a témoigné, les grâces par lesquelles elles les a « récompensés, et l'improbation qu'elle a donnée à la facilité avec

« laquelle les officiers de l'*Alcide* et du *Lys*[1] ont cédé aux offres « qui leur ont été faites, vous assurent que Sa Majesté sera iné- « branlable sur ce point. . . . .

« Vous me demandez, en outre, à convenir d'un arrangement « par rapport aux officiers des vaisseaux l'*Alcide* et le *Lys*. Sa « Majesté m'a défendu très-expressément d'en écouter aucun à cet « égard ; elle ne cessera dans aucun temps de réclamer contre les « hostilités commises par l'Angleterre avant la déclaration de guerre; « Elle m'ordonne de vous le déclarer de la manière la plus for- « melle. »

Il ne fut point répondu à M. de Moras. Il y avait longtemps qu'un ministre de Louis XV n'avait parlé un pareil langage. Le Cabinet de Versailles sortait enfin de sa torpeur.

Bouville et ses officiers montrèrent une grande fermeté tout le temps que dura leur captivité. Ils ne voulurent jamais se reconnaître prisonniers, ni repasser en France sur parole. Ce refus persistant ayant lassé le Gouvernement anglais, il se décida, après deux ans, à les rendre à la liberté. En quittant le sol ennemi, ils entendaient bien, du reste, ne contracter aucun engagement, ni verbal, ni par écrit.

Le témoignage du duc de Devonshire, à l'égard de Bouville, est précieux. Le duc de Devonshire, grand chambellan de la couronne d'Angleterre, avait pour lui une estime toute particulière.

« Chatsworth, le 18 novembre 1758.

« Monsieur,

« J'ay eu l'honneur de votre lettre et je l'ai d'abord communi- « quée à mon frère[2] qui m'a prié de vous assurer qu'il est con- « vaincu que vous n'avez point promis sur l'honneur de ne pas « servir. . . . .

« Il m'a fait beaucoup de plaisir d'avoir eu occasion de vous « être utile, et j'ai si bonne opinion de vous que je suis persuadé « que je n'aurai jamais occasion de m'en repentir.

« Je suis, etc.,

« Signé : DEVONSHIRE. »

[1] On voit par là que la conduite des officiers de l'*Alcide* et du *Lys* n'était pas exempte de tout reproche. L'*Alcide* et le *Lys* avaient été capturés, comme l'*Espérance*, en pleine paix.

[2] Lord Frédéric Cavendish.

Malgré cela, M. Berryer n'osait l'employer dans l'escadre de Conflans, pour laquelle il avait été destiné d'abord, de crainte qu'il ne lui arrivât malheur, s'il venait à être repris les armes à la main[1]. M. de Choiseul, ministre des affaires étrangères, ne partageait pas cet avis.

« On ne saurait révoquer en doute, disait-il (18 février 1759), « l'état dans lequel M. de Bouville se trouve d'une pleine et entière « liberté. Je ne vois rien, par conséquent, qui puisse empêcher que « le Roy ne fasse usage des talents et du zèle d'un officier aussy « éclairé et aussy expérimenté, auquel je m'intéresse, en mon par- « ticulier, bien sincèrement. »

A leur arrivée en France des pensions et gratifications furent accordées aux officiers de l'*Espérance*. Quelques-uns se trouvaient dénués d'argent et des hardes les plus nécessaires, et, quoique le Roi leur eût continué leurs appointements en Angleterre, ils n'avaient pu suffire à leur entretien. Leur bravoure dans le combat, les souffrances de toute nature qu'ils avaient endurées, les rendaient bien dignes de ces faveurs exceptionnelles.

Bouville fut, pour sa part, largement récompensé.

Il eut d'abord 1,000 livres sur le Trésor royal et une gratification extraordinaire de 6,000 livres comme indemnité de la perte de ses effets, et plus tard (avril 1757) 1,500 livres, devenues vacantes sur l'Ordre de Saint-Louis.

Comme on ne pouvait le faire chef d'escadre, parce qu'il n'était pas assez ancien capitaine de vaisseau, et qu'il avait devant lui plusieurs officiers de la plus grande distinction, on lui donna le cordon rouge[2] et le commandement de Dunkerque[3], en remplacement du vice-amiral Bart. Nommé à ce poste le 1er février 1755, il n'en prit possession que le 1er mai 1760, et n'y resta que jusqu'au 1er octobre 1761.

Bouville commanda encore le vaisseau le *Lion*, de 64 canons, dans l'escadre de M. de Bompar.

Bompar partit de Toulon, le 7 juin 1762. Ses instructions lui

[1] Quelques-uns de ses camarades s'étant embarqués avaient été faits prisonniers de rechef, savoir : deux sur le *Foudroyant* et un sur le *Raisonnable*, mais ils furent relâchés quelque temps après.

[2] Commandeur honoraire.

[3] Après la paix d'Utrecht, et conformément à l'article 9 de ce traité, qui stipulait la démolition des fortifications du port de Dunkerque, il n'y restait presqu'aucun vestige de l'ancien établissement de la marine.

prescrivaient de détacher plusieurs divisions de son escadre. L'une devait croiser sur la Morée, Candie et l'Archipel ; une autre sur les côtes de Chypre et de Syrie ; la troisième de Gênes à Livourne ; et la quatrième sur la côte de Barbarie, depuis Tunis jusqu'à Alger, afin de sauvegarder les intérêts de la compagnie d'Afrique. A Bompar était réservée la croisière de Naples, Malte et Minorque. L'ordre de Choiseul était de couler à fond les prises, sans en excepter les navires prussiens et portugais. Bompar étant entré à Malte, avec *cinq* vaisseaux et une frégate pour y faire de l'eau et prendre des vivres [1], le grand-maître lui représenta qu'il ne pouvait pénétrer dans le port qu'avec *quatre* bâtiments, suivant ses conventions avec la Cour.

« Par les propos qui me sont revenus, écrit Bompar (15 août « 1762), et par tous ceux que j'ai entendus, il m'a paru que le « grand-maître et le conseil de l'Ordre sont plus anglais que fran- « çais, ou du moins qu'ils ménagent par crainte nos ennemis. Je « leur dis que s'ils avaient tant de frayeur des Anglais, ils n'avaient « qu'à s'adresser au Roy et à Sa Majesté catholique, sous la pro- « tection de qui ils étaient, et que par les secours que ces mo- « narques étaient en état de leur prêter, leur île serait à l'abri « d'une invasion. »

Au moment de quitter Malte pour la France, Bouville avait sous ses ordres les vaisseaux le *Lion*, le *Triton* et la frégate l'*Oiseau*. Ayant demandé que ses bâtiments fussent remorqués par la galère de la *Religion*, on lui répondit en la laissant dans le port sans avirons. On ne l'autorisa même pas à louer des barquettes, ce qui avait été permis, quelques jours avant, à une frégate hollandaise. Il put heureusement s'en passer, et sortir avec la seule aide de ses chaloupes. Une partie de l'escadre de Bompar rentrait à Toulon le 30 septembre 1762.

A compter de ce jour Bouville ne reprit plus la mer.

A sa mort, arrivée en mai 1775, sa veuve eut une pension de 3,000 livres, et son fils, dont Louis XV avait voulu être le parrain, 2,000 livres [2].

Bouville restera connu dans l'histoire, sous le titre glorieux du *Commandant de l'Espérance*. Son nom est, désormais, inséparable de ce vaisseau.

HUBERT DE FONTAINE DE RESBECQ.

[1] Des magasins avaient été loués, pour le compte du roi, par le bailli de Combreux ; ils contenaient 84,000 rations.

[2] De son vivant, Bouville avait 16,000 livres, tant en pensions qu'en appointements.

LES
BARONNIES DU VELAY

ROCHE-EN-RÉGNIER

(*Suite et fin* *).

VII.

MAISON DE VAUX.



Au double aspect oriental et méridional de l'étroite et profonde vallée, couronnée de bois et de rochers, où le Ramel, entre les communes de Beauzac et de Saint-Maurice-de-Lignon, verse ses eaux dans la Loire, se dressent à mi-coteau les ruines d'un monastère et une petite chapelle sous le vocable des *Saints-Innocents,* à l'entour de laquelle deux ou trois pierres tombales marquent d'anciennes sépultures. Une enceinte de murailles croulantes, arrivant jusqu'au bas du coteau, dessine l'étendue primitive de ce grand enclos qu'envahit à cette heure une végétation rustique, mais qui dans ses beaux jours, étalant au soleil son habitation bénédictine, ses jardins en terrasses, ses bosquets et ses chalets de vignes, donnait de l'attrait et quelque renom à la *Claustre du Fraisse.* Au-dessous de ce domaine réservé, des prairies et des vergers tapissaient le fond de la vallée, et au nord, entre un jardin et de vieux bâtiments de ferme, une maison bourgeoise, récemment construite, détache son pignon, couleur de brique, sur la verdure des arbres et baigne ses pieds dans le canal du moulin jadis banal et qui fut au temps de la féodalité un des principaux revenus de la seigneurie.

* Voyez 5e liv., juillet 1873, p. 316.

La grâce un peu austère du paysage se mêle ici à la poésie des souvenirs.

Cette seigneurie du Fraisse, *de Fraxino*, selon le langage des Terriers, était au moyen âge un fief d'église dépendant du grand prieuré d'Auvergne de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Sous la grande-maîtrise d'un Apchon nommé dans les titres, mais que l'abbé de Vertot n'indique pas [1], ils cédèrent ce fief, le 5 des ides de juillet 1273, à Jourdan de Châteauneuf, abbé du Monastier-Saint-Chaffre, qui leur donna en échange, outre un retour de quarante livres viennoises, son prieuré des Echelles au diocèse de Grenoble [2], acte dont la confirmation par Guillaume de la Roue, évêque du Puy, est visée à la date du 16 des calendes du mois d'août, même année, dans la *Gallia Christiana* [3].

Par cette permutation, l'abbaye obtenait un fief beaucoup plus rapproché et d'une grande étendue, puisque ses limites, d'après l'acte d'échange, partant de la Loire, remontaient le cours du Lignon jusqu'au pont de la Sainte, passaient à la rivière d'Auze [4] et revenaient à la Loire par Bains et Vorey. Il semble du moins qu'on doit traduire ainsi ce texte d'une correction douteuse : *et confrontatus dicta domus de Fraxino vulgariter del Fraysse, cum pertinentiis et terris ejus ex una parte cum aqua fluminis Ligeris et ex alia vero parte cum aqua vocato de Linho usque ad pontem vocatum de La Sayuta et protendit usque ad passum vocatum d'Auso et passum vocatum Bayns et villam vocatam de Roseriis et revertitur seu reducit in aquam fluvii Ligeris.*

Au XIIIe siècle, les géographes limitaient les royaumes et les tabellions les seigneuries, à vol d'oiseau.

C'est là qu'on rencontre au temps des derniers Valois, une branche cadette de la maison Jourda, originaire du Gévaudan, appauvrie et dispersée par les guerres civiles, mais qui n'eut besoin que de quelques autres générations pour s'illustrer en Velay. Tous les biographes et Arnaud, le plus exact et le moins louangeur des historiens,

[1] *Histoire des Chevaliers hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem*, in-12, Paris, 1753.

[2] M. Fraisse, curé de Monistrol, possède une copie de cet acte d'échange.

[3] T. II, col. 767.

[4] Selon les cartes et la *statistique* de M. de Ribier, p. 48, la rivière d'Auze est un des affluents du Lignon et par conséquent de la Loire.

attestent cette ancienne origine [1]. En 1783, le maréchal de Vaux écrivait à un Polignac de Saintonge : « Nous ne sommes pas d'une noblesse aussi ancienne que celle des Vicomtes, mais nous pouvons faire des preuves surabondantes et non équivoques pour Malte et l'ordre du Saint-Esprit. » Or qui oserait récuser sur sa naissance le témoignage de ce vieux et illustre homme de guerre, trop supérieur pour être vain et assurément plus fier de ses services que de sa race? Il était bien loin de s'exagérer ce genre de mérite celui qui, dans une lettre datée du camp de Bayeux le 1er octobre 1778, gourmandait ainsi un de ses parents plus chatouilleux que modeste à cet endroit : « .... vous savez que dans les gentilhommières on possède de vieux parchemins rongés par les vers. Le chef de la famille ne manque pas d'en infatuer ses enfants au grand détriment de leur fortune et de leur bonheur. A quelle maison qu'on appartienne c'est une sottise d'en tirer vanité ou de s'en humilier. Aucun de nous ne diffère quant à la nature et à l'ancienne origine du paysan le plus misérable. Si la Providence nous a mis au monde dotés de quelques biens, nous ne pouvons que l'en remercier..... » Ainsi parlait de lui et aux siens un homme élevé à la plus haute dignité militaire et qui en toute chose, gouverné par la droite raison, aurait trouvé aussi indigne de lui de dédaigner sa noblesse que de la surfaire.

On remonte par des titres authentiques et suivis à Noël Jourda qui, désirant mieux que ce qu'avait possédé son père dans le val du Ramel en voulut la seigneurie et l'obtint. Elle lui fut vendue sous forme d'emphythéose devant Bertrand, notaire au Puy, le 27 décembre 1616, en ce temps où l'abbaye du Monastier-Saint-Chaffre, devenue une sorte d'apanage pour les cadets de la maison de Sennectaire, était administrée par ce Martin Barry que les auteurs de la *Gallia* ne savent comment qualifier et dont de récentes publications ne réhabilitent pas la mémoire [2].

L'abbé Henri de Sennectaire, successeur de l'abbé Charles IIe, son oncle, ignorait-il ou feignait-il d'ignorer l'existence de cet acte lorsqu'il vendait lui-même, en 1672, la terre du Fraisse au comte de La Tour-Maubourg? Toute affirmation à cet égard serait témé-

[1] *Journal encyclopédique* du mois de décembre 1788; — Michaud; — *Histoire du Velay*, t. II, p. 352.

[2] P. Le Blanc, *Journal de J. Baudoin, sur les grands jours de Languedoc*; — A. Lascombe, dans les *Tablettes historiques du Velay*, t. II, p. 120; — *Vie de l'abbé de Lantages*, p. 265 à 287.

raire, mais il est certain que cette dernière vente n'eut aucun effet, de même que les attaques postérieures de l'abbé cardinal de Bouzy. Jusqu'après la révolution l'ancien fief d'église, passé du grand prieuré d'Auvergne aux Bénédictins de Saint-Chaffre, est resté pour le temporel dans la maison de Vaux, et nous indiquerons même, en son lieu, l'acte par lequel il en est sorti [1].

Du chef de Catherine Thoron, sa femme, Noël eut en outre dans la paroisse de Sainte-Segolenne, le domaine de Blassac dont Reymond Thoron, le père de Catherine, passait reconnaissance le 14 novembre 1607 à messire Jean de Tourenc, seigneur de Lignon, et qui est encore possédé par un des Jourda de Folletier.

Cinq fils naquirent de ce mariage : Jean qui fit la branche aînée; Benoît qui s'établit à Monistrol en épousant, le 5 août 1652, Fleuric Basset et desquels descendent les Jourda de Folletier, aujourd'hui vicomtes de Vaux, que nous retrouverons plus tard; Laurent, marié le 4 septembre 1640 à une héritière, Marie-Nicolas des Ollières, dans le voisinage d'Yssingeaux et dont toute la postérité n'est pas éteinte, car, en ces dernières années, un de ces Jourda, sachant ce qu'il devait à son pays et à son nom, rentrait de l'armée d'Afrique décoré de la Légion d'honneur; François Vital, curé de Saint-Victor-Malescours et chanoine de l'église de Monistrol en 1666; Marcellin, bourgeois de Lyon, qui n'eut point d'alliance. — Quelques généalogies mentionnent un autre fils du nom de Jacques et une fille du nom de Françoise.

Jean Jourda, l'aîné de tous ces fils, n'eut pas à chercher bien loin l'alliance la plus désirable. Les Pastourel qui, suivant une quittance des moines de Chamalières de l'année 1385, vivaient alors à Ventressac et qui depuis le xv[e] siècle étaient venus s'établir dans la seigneurie de Beaux, limitrophe de celle du Fraisse, eurent comme un pressentiment des destinées que l'avenir réservait à la maison Jourda et s'empressèrent de s'y associer. Par contrat passé au château de Beaux le 1[er] juin 1637 Jean Jourda épousa donc Claire de

[1] Dans ses divers mémoires à consulter des années 1688 et 1689, le cardinal de Bouzy, abbé commandataire du Monastier Saint-Chaffre, se bornait à alléguer que les acquéreurs de *la claustre du Fraisse* n'exécutaient pas les conditions de la vente de 1616, en ce qu'ils n'avaient qu'incomplétement renouvelé et fourni à l'abbaye les anciens terriers, et en ce qu'ils n'entretenaient pas convenablement la chapelle, ce qui empêchait d'y continuer le service divin suivant l'ancienne coutume et donnait lieu aux plaintes des habitants du Fraisse qui avaient droit de sépulture dans ladite chapelle ou dans le cimetière à l'entour.

Pastourel, fille légitime de feu Balthazar et de vivante Jeanne de Vergezac. Raphaël de Beaux, un frère aîné, s'obligea au paiement de la dot, et l'acte mentionne parmi les témoins noble Pierre de Sanhard co-seigneur de Morteraigne, Laurent Jerphanion de cette autre grande famille du Velay à laquelle appartinrent dans les temps nouveaux un préfet de la Lozère et son fils l'archevêque d'Alby.

Presque à égale distance de la terre de Beaux, résidence de la branche aînée des Pastourel, et du lieu de Vannac, résidence d'une branche cadette, la seigneurie de Vaux, assise sur la déclivité d'une montagne abrupte, projette l'ombre de ses massifs de hêtres et de sapins sur la rive droite de la Loire. Cette seigneurie avait des annexes à Mezères et percevait des rentes nobles à Retournac sous la double suzeraineté de l'évêque du Puy et du baron de Roche-en-Régnier. Une série d'hommages, remontant à 1285, attestent qu'à cette époque reculée des Adhémar de Vaux se transmirent le fief en ligne directe ou collatérale jusqu'à une fille du nom d'Elise qui le possédait en 1389 et qui nous semble l'avoir porté par mariage dans la maison de Gorce. On la trouve du moins établie à la fois dans la baronnie de Loudes et dans le fief de Vaux dès les premières années du xv[e] siècle, et ce sont les du Serpens qui lui succèdent en l'une comme en l'autre seigneurie. Par acte fait au château de Vaux et reçu par Vachon, notaire, le 29 octobre 1579, Gilbert des Serpens, chevalier de l'Ordre, gouverneur de la ville de Mâcon, et dame Françoise de Gorce, seigneure et dame de Gondras, Loudes, Ceneret, Vaux et autres places, baillent en emphytéose, aux père et fils Barbier, leur métairie de Charrée, située dans la baronnie de Roche, pour mieux assurer au frère Jacques Blanchon, religieux du prieuré conventuel de Chamalières, la pension qui lui est servie comme vicaire de la chapelle de Vaux, fondée en l'honneur de l'Assomption de Notre-Dame en l'église paroissiale de Retournac[1].

Pendant les guerres civiles, le château de Vaux eut une garnison royaliste, particulièrement aux années 1591 et 1594. Louis de Saint-Pol en était seigneur, lorsque, dans la fatale nuit du 17 octobre 1594, il fut tué avec de Chaste, Chalencon, Laborie, Sanhard, La Tour-Maubourg, de Gorce et vingt autres gentilshommes dans

[1] Nous devons la communication de ce titre à M. Fraisse, curé de la ville de Monistrol qui, dans ses infatigables recherches, a serré de plus près que nous ne pouvons le faire ici toutes les transmissions de la seigneurie de Vaux.

une entreprise malheureuse contre les Ligueurs de la ville du Puy[1].

Jeanne de Saint-Pol, probablement sœur et héritière de Louis, et qui vers 1602 avait épousé Jean d'Apchon, d'une famille plus d'une fois mentionnée dans le *Nobiliaire* de Garde des Fauchers, était dame de Vaux en 1644, puisque à cette date et en cette qualité elle donna le bénéfice de la chapelle de Vaux à Louis Berthon, prêtre et chanoine de l'église de Retournac.

Paul d'Apchon, son fils, ne fut pas le dernier de cette famille qui ne s'est éteinte en Velay que pendant la révolution, car on trouve un possesseur de ce nom dans le domaine noble de Jussac en 1678, et le maréchal de Vaux parle fréquemment dans sa correspondance d'un « comte d'Apchon, son camarade depuis quarante ans, » mais c'est lui qui, par acte du 24 octobre 1653, vendit à noble Jean Jourda le château et la terre de Vaux, au prix de 12,300 livres pour le domaine, de 3,006 livres pour les rentes, et à la charge de payer annuellement aux chanoines de l'église du Puy 18 livres, et aux religieuses de Chamalières trois setiers de seigle, un setier d'avoine, deux gélines et sept livres en argent pour anciennes fondations affectées sur la propriété vendue[2].

De là date le délaissement du Fraisse. Antoinette Thoron, dame de Blassac, veuve de Noë Jourda depuis l'année précédente, vint s'établir près de son fils au château de Vaux. Elle y fit son testament devant Royron notaire, le 10 février 1676, mourut le 13 février 1679 et, comme elle l'avait prescrit, fut inhumée dans la chapelle de Vaux de l'église de Retournac.

Jean Jourda qui, après règlement avec ses nombreux frères et sœurs, restait en possession de tous les biens de la famille selon l'usage du temps, eut bientôt l'occasion d'ajouter au domaine de Blassac, aux fiefs du Fraisse et de Vaux, une nouvelle seigneurie. Pour payer la baronnie de Roche-en-Régnier qui leur avait été adjugée devant Baglan et son collègue, notaires au Châtelet de Paris, le 5 septembre 1673, les Nérestan n'avaient d'autre ressource que de la démembrer, et par un acte passé devant Gidrol, notaire à Aurec, assisté de Rechatin, notaire à Issingeaux, le 26 septembre 1678, ils vendirent à noble Jean Jourda, seigneur de Vaux, la terre et man-

[1] Arnaud, *Histoire du Velay*, t. II, p. 27 et 37.

[2] Les conditions et la date de cette vente sont rappelées dans une lettre écrite le 27 décembre 1774 au lieutenant général comte de Vaux, au Marais, à Paris, par Valicon, son régisseur, à Roche.

dement de Retournac en toute justice, haute, moyenne et basse, indivise avec le seigneur évêque du Puy, sous certaines réserves énoncées dans l'acte et par exprès du droit d'entrée de la baronnie de Roche à l'assemblée des Etats du pays, au prix pour la dite vente de 19,394 livres, y compris la somme de 275 livres pour étrennes ou chaîne d'or à la marquise de Nérestan.

Peu de jours après, et devant Me Arnaud, notaire, le 9 octobre 1678, le seigneur de Vaux reçut, dans le palais épiscopal de Mgr Armand de Bethune, évêque du Puy, comte de Velay, l'investiture de toutes les choses, droits réels et droits honorifiques, de sa nouvelle acquisition.

On peut dire que le seigneur de Vaux et de Retournac fut un homme heureux de toutes manières. Pendant que, par des acquisitions successives, il posait ainsi dans le val de la Loire les fondements d'une grande fortune territoriale, ses trois fils, rapidement élevés pour le service du roi, entrèrent dans l'armée dès leur jeune âge et s'y distinguèrent. Laurent, le plus jeune, était cadet au régiment de Champagne et y mourut. François qui portait le nom de du Fraisse, celui du domaine patrimonial de sa maison, se signala au siége de Philisbourg où il reçut une mousquetade à la tête, et au siége de Fribourg où il fut également blessé. Un fief, très-voisin du château de Vaux, allait échoir à une jeune héritière, Jacqueline de Chabanoles, fille de François de la Terrasse, seigneur de Chabanoles et de Marguerite de la Colombe d'Artises; il l'épousa le 30 juillet 1686, et cette branche des Jourda de Vaux, seigneurs de Chabanoles, s'est divisée en plusieurs rameaux dont un, établi par mariage au château du Ruiller, près Chamalières, a vaillamment porté l'épée dans toutes ses générations. Les comtes de Vaux du Ruiller émigrèrent et ceux qui ne succombèrent pas à Quiberon sont encore représentés [1].

Noël, le fils aîné de Jean Jourda, avait déjà une lieutenance dans la cavalerie en 1673 dans le régiment de Condé et fait ses preuves de courage sous ce prince qui s'y connaissait, de même que sous les maréchaux de Luxembourg et de Créquy, notamment au siége de Maëstrich où il fut blessé et eut un cheval tué sous lui, et à la bataille

[1] Voir sur cette branche de la maison Jourda de Vaux, *les Châteaux du Velay*, par M. l'abbé Theillière, curé de Retournaguet, et la *Biographie universelle* de Michaud, t. XLVIII.

de Senef où il reçut une autre blessure et tomba prisonnier aux mains d'un parti de Namur.

Les services de ces trois fils avaient attiré l'attention du roi qui, par des lettres du mois de mai 1678, voulut en perpétuer le souvenir et en faire honneur au père lui-même.

Appelé à continuer sa maison, Noël Jourda dut quitter le service actif et on ne le retrouve plus que dans la liste des vingt-quatre gentilshommes du Velay, convoqués pour l'arrière-ban par le comte de Broglie, lieutenant- général en Languedoc, à la suite des lettres données par le roi à Versailles le 26 février 1689. Il y est compris avec son cousin Pierre de Beaux, ce qui ne paraît pas d'ailleurs les avoir éloignés pour longtemps de leurs foyers [1].

D'un premier mariage contracté vers 1677 avec Claire de Pinha de la Boric, Noël Jourda, seigneur de Vaux, eut parmi ceux de ses enfants qui ne moururent pas en bas âge, Jean second du nom, Claire et Jeanne-Marie, religieuses aux couvents de Saint-Maurice-de-Lignon et de Monistrol, et une autre fille, Anne-Marie, qui épousa, le 9 juillet 1709, Noë Morandin, écuyer, sieur de la Mure, demeurant en la ville de Saint-Didier-de-la-Seauve. C'est par ce mariage que la maison de Brive se soude à celle du maréchal de Vaux, car le 3 août 1747 Jean-Antoine Beaud, seigneur de Brive, conseiller à la Sénéchaussée du Puy depuis le 4 avril 1739 [2], épousait Claudine de Morandin, la fille d'Anne-Marie Jourda, et une nouvelle alliance s'est formée de nos jours entre M. Albert de Brive et Mlle de Vaux de Folletier.

Le 30 avril 1697 Noël Jourda contracta au château de Paula, près de Firminy, un second mariage avec Catherine Duon, dame de Champes, alors deux fois veuve et ayant succédé au moins pour partie aux biens de ses deux premiers maris, Jean Baraille, sieur de Paula, avocat en Parlement, et Mars de Saint-Germain, écuyer, seigneur de Champes et de Brotel en Dauphiné, lieutenant-colonel au régiment de Sault. C'était là pour le seigneur de Vaux un mariage de raison, préparant, quoique d'un peu loin, celui de Jean, son fils, avec Marie-Anne de Saint-Germain, la fille unique de la veuve, qui devait être et qui fut en effet une riche héritière.

Ce mariage prévu et qui explique celui du 30 avril 1697, se réalisa le 14 janvier 1703, lorsque Jean Jourda, deuxième du nom, né

[1] Arnaud, *Histoire du Velay*, t. II, p. 218 et 219.
[2] Arnaud, *Histoire du Velay*, t. II, p. 286.

le 10 février 1687, arrivait à sa seizième année. Dans ce contrat, la jeune Marie-Anne de Saint-Germain de Champes procède du consentement de dame Catherine Duon, sa mère, et de l'avis de ses deux oncles maternels, Pierre Duon, prêtre et docteur en théologie, représenté par Jean de Cénat, sieur de Mercuret, et Jean Mazenot, conseiller du roi au siége de Forez. La mère constitue en dot à sa fille une somme de 30,000 livres, savoir 20,000 livres de son chef et 10,000 du chef paternel ; en paiement de laquelle dot elle abandonne aux époux la terre et le château meublé de Brotel en Dauphiné. Noël, seigneur de Vaux, donne à son fils la moitié de tous ses biens sous la réserve de l'usufruit et confirme la remise qu'il lui a faite antérieurement des biens de Claire Charreyre, son aïeule maternelle. Le futur assure à sa future un augment de 12,000 livres et 4,500 livres de bagues et joyaux.

Par ce mariage Jean Jourda fut associé de bonne heure aux affaires de sa maison et, pour le distinguer de son père, *Monsieur de Vaux,* on ne le nomma plus que *Monsieur de Retournac.*

Si nous n'avons pu expliquer l'origine, nous avons du moins constaté l'existence à Retournac d'une double seigneurie, l'une d'église, l'autre de baronnage, et mentionné les nombreux conflits qui sortirent de ce contact ou de cet indivision. Mais au XVIIe siècle l'Eglise et le baronnage, partout ailleurs que dans la vicomté de Polignac, vivaient en paix en pays de Velay, et en succédant dans la co-seigneurie de Retournac aux anciens seigneurs de Roche-en-Régnier, les nouveaux seigneurs de Vaux qui n'avaient ni leur puissance ni leur humeur, évitèrent ces contestations avec les évêques du Puy, rouille sociale du moyen âge que le temps avait emportée. Il s'était établi un *modus vivendi* assez singulier, mais qui au lieu de partager la juridiction n'en partageait que la durée. Chaque année leurs officiers alternaient pour rendre la justice [1], et la rendaient au civil et au criminel à tous les sujets de la co-seigneurie.

Au tour de ce fief indivis et prépondérant rayonnaient les domaines nobles de Vaux, de Chabanolles, de Mercuret, de Laborange, de Jussac, d'Antites dont les possesseurs mêlèrent plus ou moins leur histoire à celle des barons de Roche-en-Régnier, mais Retournac malgré son importance seigneuriale et le vieux château dont la place du village conserve encore le nom, ne fut jamais comme

[1] Bibliothèque nationale, *Documents sur le Languedoc*, t. XVI, p. 156.

Roche une ville close, ayant une organisation régulière et permanente, s'administrant elle-même par des consuls et participant par un député au gouvernement du pays ; c'était une simple paroisse de l'ordre de nos succursales qui ne sont pas arrivées à l'état de commune, avec cette seule différence que l'évêque Jean de Bourbon en avait rendu l'église collégiale depuis l'année 1446 [1].

Les seigneurs de Vaux, qui possédaient dans cette église une chapelle dédiée à sainte Anne, y recevaient leur sépulture.

Une note que M. Delolme, curé de Retournac, adressait le 10 juin 1760 à M. l'abbé de Saint-Vosy, vicaire général au Puy, pour être transmise aux Bénédictins qui écrivaient l'histoire du Languedoc, atteste qu'à cette date il existait dans sa paroisse deux autres chapelles d'origine seigneuriale, l'une sur la montagne de la Madeleine dont les vicomtes de Polignac étaient nominateurs et qui sans doute avait été fondée, ou par les de Beaumont, ou par les Chalencon, l'autre dans les ruines du château d'Artias et dont les barons de Roche étaient les nominateurs [2].

C'est à ce titre et en vertu de ce droit de patronage qu'en 1731 le seigneur de Retournac ayant fait réparer sa chapelle domestique de Vaux, sollicita et obtint de François-Charles de Beringhen, évêque du Puy [3], l'autorisation d'y transférer le service de la chapelle d'Artias dont une enquête venait de constater la vétusté et le délabrement. Mais, il faut bien le reconnaître, il n'y avait aucune compensation pour les habitants d'Artias entre le service religieux qu'on créait sur la rive droite de la Loire et celui qu'on supprimait sur la rive gauche, et aussi, quoique un arrêt rendu par le Parlement de Toulouse au mois d'août 1737 eût refusé de déclarer abusive l'ordonnance de l'évêque, ils ne se tinrent pas pour battus, et Vachon, leur syndic, saisit le lieutenant criminel au sénéchal du Puy d'une demande tendante à ce qu'on fût condamné par dommages-intérêts et par corps à restituer à la chapelle d'Artias mise en état convenable les ornements, vases sacrés, reliques et tableaux qui avaient été transportés dans la chapelle du château de Vaux. Autant que

[1] F. Théodore, *Histoire de Notre-Dame-du-Puy*, p. 357.

[2] Bibliothèque nationale, *Languedoc*, *topographie*, t. XVI, p. 156.

[3] En 1731, l'évêque du Puy, fils de Jacques-Louis de Beringhen, premier écuyer de sa majesté, remit à la bibliothèque du roi le recueil entier des estampes réunies par son père, précieuse collection qui ne contenait pas moins de 80,000 pièces. (*Moniteur* du 18 novembre 1858. — *Revue des Deux-Mondes* du 15 novembre 1872.)

des documents judiciaires incomplets peuvent autoriser nos conjectures, le seigneur de Retournac comprit qu'il y avait toujours quelque témérité à vouloir déshabituer une population de ce qu'elle vénérait depuis plusieurs siècles, et, pour couper court à ce litige d'une nature délicate, fit replacer dans la chapelle d'Artias le mobilier qui en avait été retiré en 1734 par ordonnance de l'évêque. Il résulte même d'un acte authentique, passé devant la chapelle du château d'Artias le 17 février 1767, avant midi, que M. André Bavaisse, prêtre sociétaire de l'église d'Yssingeaux, nommé chapelain de cette chapelle sous le vocable de Saint-Denis par haut et puissant seigneur messire Noël de Vaux, baron de Roche, seigneur d'Artias, Retournac, Malivernas et autres lieux, lieutenant-général des armées du roi, en remplacement de M. Delolme, ancien curé et chanoine de Retournac et archi-prêtre de Saint-Paulien qui en était titulaire et récemment décédé, pourvu de l'institution canonique par lettres délivrées en bonne forme par monseigneur Jean-Georges Lefranc de Pompignan, évêque et seigneur du Puy, comte de Velay, fut mis en possession de ce bénéfice par ouverture des portes, prise d'eau bénite, prières à Dieu, baiser à l'autel, son de la cloche et tout le rite accoutumé.

Le mal, c'est que le plus souvent ces petits bénéfices n'étaient que des sinécures, et qu'au XVIIIe siècle, chapelains, officiers de justice, intendants, régisseurs, cour de parasites voisine de la domesticité, furent généralement et sauf d'honorables exceptions le ver rongeur du régime seigneurial.

Il s'en fallait que la détresse des Nérestan eût d'un seul coup fait passer toute la baronnie dans la maison de Vaux. Le démembrement de 1678 ne lui avait donné que la co-seigneurie de Retournac et une partie du mandement d'Artias, et, même après ce que d'autres voisins avaient acquis, il restait au duc de Gadagne, le dernier de la race, un noyau de terre considérable dans les mandements d'Artias, de Malivernas et de Roche, avec les redevances et le titre de baronnie qui y étaient attachés. Résolu à pousser jusqu'au bout la liquidation de ce patrimoine en lambeaux, Louis-Achille de Nérestan, par contrat passé devant Ollanier, notaire à Saint-Didier-la-Seauve, le 24 juillet 1730 [1], vendit à Jean Jourda, second du

[1] Pour les droits de lods de cette mutation, M. de Retournac eut à payer 1° le 13 septembre 1730 à Mgr François de Beringhen, évêque du Puy, comte de Velay, la somme de 3,000 livres; 2° le 18 avril 1732, au marquis de la Tourette, succes-

nom, écuyer, seigneur de Vaux, de Retournac, au prix de 63,000 livres, tout ce qu'il possédait encore de la baronnie de Roche-en-Régnier, et il fut payé de ce prix, suivant quittance datée à Paris le 17 mai 1732, par emploi des deniers provenant de la vente des biens du Brottel en Dauphiné consentie en la ville de Vienne, le 22 avril précédent, par le dit seigneur de Vaux en faveur de messire Gigot de Vallier.

Se séparer d'un domaine égaré dans une autre province pour avoir sous la main tout un territoire eût été dans tous les cas un acte de bonne administration ; mais saisir au vol l'occasion si rare de devenir possesseur d'un de ces dix-huit fiefs titrés de baronnie, ouvrant la porte des Etats et donnant une place dans les rangs privilégiés de la plus ancienne noblesse du Velay, voilà ce qu'avait particulièrement recherché *M. de Retournac* dans l'acquisition de Roche-en-Régnier.

Dans le régime parlementaire des pays d'Etats, car ni le mot ni la chose ne sont modernes, une sorte de défaveur contre le nouveau venu n'aurait pas été sans exemple et les rivalités d'alors, comme celles d'aujourd'hui, savaient s'abriter sous les précédents et sous la règle. Le seigneur de Vaux n'eut à redouter rien de semblable. Il se présenta l'année suivante à l'assemblée des Etats du Velay et fut reçu sans aucune opposition, sur le rapport conforme de la commission nommée suivant l'usage pour la vérification des titres, ainsi que le constate le procès-verbal de la session ouverte au Puy le 14 avril 1731 [1]. Or l'arrêt du conseil du 23 février 1744 qui soumettait les nouveaux barons à des preuves de noblesse remontant à plus de cent ans n'était que la confirmation d'une règle ancienne, l'usage des Etats ayant toujours été de ne réduire la preuve à trois degrés qu'en faveur de ceux dont les auteurs par de longs services dans les carrières civiles ou dans la profession des armes avaient bien mérité de la patrie. On a vu que le Grand-Roi avait ainsi qualifié en 1678 les services militaires des trois frères de la maison Jourda.

Même en nos temps de droit commun, les assemblées représentatives se forment aussi à certaines conditions et se maintiennent par de certaines règles. Celle-ci était si rigoureusement observée qu'en

seur des comtes de Poitiers dans la baronnie de Chalencon en Vivarais, la somme de 4,000 livres. Les autographes des deux quittances sont dans nos mains.

[1] Archives de la Haute-Loire, *Procès-verbaux des Etats*; — Arnaud, *Histoire du Velay*, t. II, p. 281.

une durée de quatre siècles elle ne fut impuissante qu'une fois, et on peut affirmer avec certitude que les descendants d'un baron du Velay reçu aux Etats n'ont besoin ni de chercher ni de produire d'autres preuves de noblesse.

Le nouveau baron de Roche-en-Regnier prit ses devoirs au sérieux et, à la différence de beaucoup d'autres, assista en personne à presque toutes les assemblées des États. Il se fit cependant représenter dans la session de 1739 par Noël-Joseph de Vaux, un de ses fils, alors lieutenant au régiment d'Auvergne [1].

Ce fils n'était pas celui qui devait être maréchal de France, à la gloire de sa maison et de son pays. Mais il convient de dire d'abord quelques mots des autres membres de la famille, car du mariage de *Monsieur de Retournac* et de Marie-Anne de Saint-Germain n'étaient pas nés moins de neuf enfants, dont cinq filles, sur lesquelles trois, religieuses à Monistrol, à Saint-Étienne, à Annonay, occupèrent peu de place et ne firent aucun bruit en ce monde. Cependant, dans sa haute situation, le frère aîné ne les perdit jamais de vue. Il leur servait des pensions en outre des dots payées à leurs communautés, et à deux reprises il demanda pour elles des abbayes à l'évêque d'Orléans. « Monseigneur, lui disait-il, dans une première lettre, l'abbaye de Mercoire étant vacante par le décès de l'abbesse, je prends la liberté de vous proposer une de mes sœurs pour remplir cette place, et je le fais avec d'autant plus de confiance que vous m'avez flatté de vos bontés pour elles. Cette abbaye est à peu près dans le même pays que leurs monastères, et le revenu en est si médiocre, qu'elle ne peut être recherchée par des dames en possession d'une grande faveur L'aînée de mes sœurs a cinquante-neuf ans, la seconde cinquante-huit, et la troisième quarante-cinq. Elles ont toutes trois gouverné leur communauté, et les deux premières sont actuellement en charge. L'aînée appartient à la congrégation de Notre-Dame, les deux autres à celle des Ursulines. Je suis persuadé que Monseigneur l'évêque du Puy vous rendra bon témoignage de leurs vertus et de leur esprit. Daignez, Monseigneur, accorder quelque chose à mes longs services et au commandement qui m'est confié dans cette province.... » —Renouvelant sa demande en février 1768, il ajoutait : « Si mes sœurs n'ont rien mérité par elles-mêmes, j'y ai sup-

[1] Archives de la Haute-Loire, *Procès-verbaux des Etats*; — Arnaud, *Histoire du Valay*, t. II, p. 286.

plée par mes longs services que le Roy vient de récompenser de la grand'croix de Saint-Louis. »

Les deux autres filles furent du monde.

Marie-Louise, douée d'une grande beauté et qui conserva cet avantage jusqu'aux années voisines de la vieillesse, avait contracté un premier mariage avec Pierre Exbrayat du Créaux. Ces Exbrayat étaient des gentilshommes originaires des Vastres, fixés depuis peu, par une alliance avec la maison Veron, au château du Fort près de Saint-Jeure, où ils prirent le nom de Durivaux qu'ils portent encore aujourd'hui. Deux fils naquirent de ce mariage, et Charles-Hubert, l'un d'eux, qui avait été attaché comme aide de camp au maréchal de Vaux, son oncle, a laissé la réputation d'un officier très-brave et très-distingué. Du reste, tous les Durivaux ont été d'épée, et Pierre, celui dont il s'agit ici, avait été capitaine au régiment de Mortemart-infanterie. Il mourut jeune, et par son testament du 30 octobre 1741 donna à Marie-Louise de Vaux, sa femme, la jouissance de tous ses biens [1]. La belle veuve, à qui la résidence de Saint-Jeure ne pouvait offrir de grandes consolations, vint habiter la ville du Puy, dans une maison de la rue Rochetaillade, où son père, suivant l'usage de la noblesse du Velay, passait les hivers, et où elle contracta un second mariage avec Augustin Lamye, ancien major au régiment de Septimanie.

Sa sœur, Jeanne-Marie de Vaux, se maria le 13 novembre 1743, avec Gaspard-Agulhac de Soulages, ancienne maison établie en Gevaudan depuis 1470 [2]. Le maréchal eut pour cette sœur et pour toute la famille de Soulages une sollicitude presque paternelle et qui ne se démentit jamais. Dans une longue correspondance, qui ne s'arrête qu'avec sa vie, on le voit plaçant une de ses nièces à Saint-Cyr, procurant des bénéfices à un neveu qui était d'église, obtenant des grades ou des récompenses pour ses autres neveux qui servaient près ou loin de lui, et finalement donnant son nom, par une lettre datée du 8 novembre 1782, à Armand-Louis-Noël Agulhac de Soulages, son petit-neveu qui allait naître.

Voilà pour les filles de la génération à laquelle appartenait le maréchal.

Les quatre fils firent profession des armes. Noël-Joseph, dit le

[1] Sur les Durivaux, *documents particuliers*.

[2] Sur la maison de Soulages, voir d'Aubais, *Pièces fugitives*, etc., t. II, p. 5 ; — Burdin, *Documents historiques sur le Gévaudan*, t. II, p. 345.

chevalier de Vaux, avait reçu de la nature d'admirables aptitudes militaires. En 1734, le supérieur du séminaire de Valence, où il fit ses premières études, en rendait témoignage à *Monsieur de Retournac*, son père, comme d'un élève vif, intelligent, déjà rompu aux difficultés de la langue latine, et dans les disgrâces que lui attirèrent bientôt les dissipations d'une jeunesse orageuse, tant de belles qualités si mal employées ne rendirent que moins excusables ses égarements et plus anxieuses les inquiétudes de sa famille. La passion du jeu et tous les désordres qui en sont la suite l'obligèrent, en 1752, à quitter le régiment d'Angoumois, en garnison à Strasbourg, et on apprend par une lettre de M. de Choiseul, en date du 17 avril 1762, que tout ce qu'on avait pu faire pour le chevalier de Vaux, premier capitaine dans ce régiment, blessé à la guerre et en mauvais état de fortune, était de lui donner une retraite de 1,000 livres. — Il mourut en 1775.

Marc de Vaux, plus connu sous le nom de *de Champes*, qui était celui de sa mère, quitta de bonne heure, comme le chevalier son plus jeune frère, le séminaire de Valence, pour entrer, en 1734, dans le régiment d'Auvergne où servait toute la noblesse du pays. Il est inscrit comme lieutenant au premier bataillon sur les contrôles de 1737 et 1741 [1], et il se retira au grade de capitaine avec la croix de Saint-Louis, on ne sait au juste en quelle année, pour épouser Jeanne-Marie du Bouchet, famille des environs de Saint-Didier-la-Seauve. Un arrangement que nous ne connaissons pas, mais qui se déduit de la situation, avait attribué à Marc le château de Paula, près Firminy, qui était un bien maternel. Il y fixa sa résidence, et à sa mort sans enfants, au cours de la Révolution, il le transmit, avec le reste de sa fortune, à son neveu, le baron de Vaux, fils unique de son frère de Beaune.

Ce nom de Beaune, pris par Jean-Baptiste de Vaux, d'une paroisse voisine de Craponne sur laquelle s'étendait à l'occident la baronnie de Roche-en-Regnier et dont la cure était à la collation des seigneurs de sa maison, servait à le distinguer de ses trois frères. Comme de Champes, il fit ses premières armes dans le régiment d'Auvergne et plus d'une campagne sous les ordres de son aîné, qui, en lui payant une pension suffisante, n'était pas moins obligé de le ramener par la double autorité de ses conseils et de son exemple

[1] De Roussel, *Essai historique sur le régiment d'Auvergne*, p. 184 et 186.

à des habitudes d'ordre et d'économie. Le vicomte de Beaune ne poussa pas loin sa carrière militaire. Il vivait en Auvergne dans le fief de Coisette, près d'Arlenc, dont il avait épousé l'héritière, Marie Armandon, laquelle le laissa veuf le 15 mars 1785. Il avait perdu un fils en 1777, et lorsqu'il mourut il ne lui restait que deux enfants, le baron de Vaux qui succéda en grande partie à son oncle le maréchal, et une fille d'une santé misérable qui en 1810, survivant à tous les siens, finissait tristement dans le couvent de Saint-Joseph à Retournac à l'ombre des anciennes grandeurs de sa maison.

Un traité passé au Puy, le 20 décembre 1754, avait, après la mort de Jean de Vaux, deuxième du nom, et de Marie-Anne de Saint-Germain, le père et la mère, réglé les intérêts de tous les membres de cette nombreuse famille, et c'est la dernière fois qu'ils se trouvèrent réunis.

Ce que nous connaissons le moins de notre histoire, c'est ce qui existait dans les années qui précédèrent la Révolution. On l'a dit pour les choses, on peut le dire aussi pour les hommes. Le grand bruit qui s'est fait après eux en a emporté jusqu'au souvenir. Seuls ils n'ont pas eu véritablement d'héritiers, car ces héritiers, jetés violemment en dehors de la tradition, ne retrouvèrent, après la tempête, que les ruines de ce vieux monde écroulé. Qui, même en Velay, parmi cette génération déjà dans l'attente des États-Généraux, se serait mis en peine de préparer pour nous la biographie de ce maréchal de France, vétéran des armées de Villars, de Maillebois, de Broglie et de Coigny, et dont la ville de Grenoble nous renvoyait le cercueil en 1788 ? On s'honorait de ses glorieux services, mais sa personne, sa vie domestique, son caractère, ses habitudes, sa famille même, y étaient presque inconnus. Le temps n'était pas d'ailleurs au respect d'une telle mémoire, et il fut permis, dans les années qui suivirent, à quelques-uns de ceux que dans ses domaines sa sévère probité avait eu besoin de contenir, de parler de lui aux nouvelles générations comme d'un officier général de l'école du roi de Prusse, à écorce rude, à mine refrognée, toujours agrafé selon l'ordonnance, châtiant impitoyablement et de sa main la moindre infraction à la discipline, légende malveillante et menteuse qui se cache derrière la statue de tout homme illustre, mais que couvre tôt ou tard la grande voix de l'admiration publique. Non, certes, le maréchal de Vaux n'usa pas ses genoux aux parquets de

Versailles, et ne gagna pas ses grades à ramasser l'éventail de la Pompadour et de la du Barry; mais que, comme nous, on étudie avec conscience et respect tout ce qu'on peut savoir de sa vie, tout ce qui reste de ses écrits, tout ce qu'en ont dit ses camarades et ses subordonnés, et on verra que, sous ce harnais de guerre porté sur tous les champs de bataille de l'Europe pendant plus de soixante ans, ce montagnard était aussi gentilhomme que quiconque, et n'avait ni l'esprit sans grâce, ni le cœur sans bonté.

Noël Jourda naquit au château de Vaux le 5 mars 1705 [1]. Cette date est certaine; lui-même se déclarait âgé de soixante-trois ans dans une lettre du 12 octobre 1769. Il passa une partie de sa première jeunesse chez ses parents, les Jourda de Folletier, pour recevoir les leçons d'un sieur Laporte, alors instituteur à Monistrol, ce qui a donné lieu à cette erreur populaire qu'il avait été élevé au Fraisse, berceau de sa famille; mais le Fraisse était inhabité comme résidence seigneuriale depuis trois générations. Cette éducation, commencée sous un maître de petite ville, il vint la compléter chez les Jésuites qui dirigeaient, avec un grand succès, le collége du Puy depuis l'année 1588 et qui ne perdirent cet établissement qu'en 1764[2]. On aime à voir le baron de Roche invoquer ce souvenir en répondant, en 1783, à la lettre par laquelle M. de Firaiguhe, au nom des six consuls et de la ville entière, l'avait complimenté de sa promotion à la dignité de maréchal de France. Pressé par l'évêque et l'administration du collége, qui voulaient se faire honneur d'un tel élève, d'y envoyer son portrait, il se dérobe à cette demande avec une modestie reconnaissante, en rappelant à cette occasion les heureux semestres que jeune officier d'infanterie il venait dépenser au pays natal.

Son parent, Jean de Sanhard de Sasselange, le même qui, en 1738, se retira au grade de brigadier des armées du Roi, après sa belle conduite dans la campagne d'Italie, en 1734 [3], avait pressenti ce que serait la carrière militaire pour ce gentilhomme de dix-huit ans, sérieux et bien trempé, et il l'avait emmené avec lui dans le régiment d'Auvergne. Il y entra comme lieutenant en 1724, et le bâton de maréchal que lui envoyait Louis XVI le 14 juin 1783 ne

[1] Arnaud, *Histoire du Velay*, t. II, p. 352, et les biographes n'indiquent que l'*année*, une pièce authentique donne le *jour* de sa naissance.

[2] Arnaud, *Histoire du Velay*, t. I, p. 431, t. II, p. 335.

[3] De Roussel, *Essais historiques sur le régiment d'Auvergne*, 1, 22 et 101.

fut que la récompense tardive, au dire de toute l'armée, de cinquante-neuf ans de glorieux services et des preuves de courage et de talent qu'il avait données dans dix-neuf siéges, dix combats et quatre batailles.

Le comte de Vaux, car ce titre lui fut donné de bonne heure dans tous les documents officiels, était lieutenant général de la promotion de 1759, commandeur de l'Ordre royal de Saint-Louis depuis le 1er novembre 1764, et grand'croix de ce ordre pendant les dernières années de sa vie.

L'homme de guerre est connu [1]. N'eût-il que son commandement de 1769, que cette conquête en trois mois de la Corse qui jusque-là avait opposé une résistance invincible, comme le disent textuellement les lettres de services du maréchal, ce serait assez pour l'honneur de sa carrière. Rien de plus simple que la dépêche par laquelle il rend compte à M. de Choiseul de son heureuse fortune : « La conquête de l'isle ne coûte au Roi que onze officiers « et quatre-vingts soldats tués, vingt officiers et deux cents « soldats blessés. Si j'avais été moins avare du sang des troupes, « elle aurait eu beaucoup plus d'éclat, mais la conservation des « hommes est préférable à tout ce qui peut flatter l'amour-propre « et donner plus de réputation.... »

Il était dans la destinée de cette île turbulente et fameuse d'être donnée à la France par un enfant du Velay. Le P. Faucher raconte, qu'impatiente de se soustraire à la domination des Génois et cherchant déjà de plus doux protecteurs, elle avait député à Rome Orticoni, grand-vicaire de l'évêché d'Aloria, pour aller traiter secrètement de cette affaire auprès du cardinal de Polignac, alors ambassadeur du Roi à la cour du Saint-Père. Le cardinal s'empressa de transmettre cette ouverture au marquis de Chauvelin, et ce ne fut pas sa faute si en ce moment-là la négociation n'eut aucune suite [2].

Une mystérieuse affinité de mœurs, ou du moins une manière commune de ressentir le bienfait et l'outrage, d'aimer et de haïr, existe entre les montagnards et les insulaires. Par là le lieutenant-général comte de Vaux avait plus qu'un autre l'intuition du pays

[1] Voir l'excellente *notice* publiée dans les *Annales de la Société académique du Puy*, années 1839-1840, p. 225 et suivantes ; — et la *Biographie des officiers généraux de la Haute-Loire*, p. 52.

[2] *Histoire du Cardinal de Polignac*, t. II, p. 469 et suivantes.

qu'il était chargé de soumettre et qui d'ailleurs n'était pas nouveau pour lui. En 1738 et 1739, servant en sous-ordre, il y avait déjà reçu deux coups de feu, et, devenu maréchal de camp, il y releva le maréchal de Castries en 1757. Sa bonne renommée, son respect du foyer domestique, son commandement intègre, sans faste et sans déprédations, sa justice à la fois sévère et miséricordieuse, ce rayon d'intelligence et de poésie qui tout à coup illuminait les lignes froidement arrêtées de son visage, gagnèrent les cœurs que son épée avait vaincus, et l'on ne rencontre encore que des Corses parlant avec respect des souvenirs qu'il a laissés dans leur patrie. S'il avait eu mission de gouverner l'île qu'il avait conquise, l'assimilation en eût été plus prompte et plus complète, les progrès qui s'y font de nos jours s'y seraient faits alors, car ce précurseur du maréchal Bugeaud était comme lui un soldat doublé d'un laboureur, et aimait en toute chose à substituer, pour le bien-être du peuple, les innovations raisonnables à l'empirisme d'une aveugle routine.

Dumouriez, à qui devait échoir une célébrité plus brillante et moins pure, donne dans ses *Mémoires* des détails intéressants sur cette campagne de Corse et des éloges non suspects au général, si différent de lui-même, qui l'avait conduite. « On le peignait, dit-il, « comme un homme sévère et dur : il l'était réellement, mais son « extérieur taciturne et rigide couvrait une âme sensible, juste, et « même affectueuse..... Il était fort instruit, parlait peu et difficile- « ment, mais en particulier il était fort aimable.... Il n'aimait à « être ni questionné ni contredit. Il savait parfaitement l'histoire et la « géographie, et on ne pouvait pas lui faire de plus grand plaisir que « d'établir la conversation sur ces matières. C'était même son « faible, et si on le saisissait pour le faire causer, alors il était sen- « tencieux et quelquefois sublime.... »

Que des officiers mis au régime de Soubise, apportant dans les camps tout le luxe de la ville, dévorant dans le jeu, dans la bonne chère, dans les plaisirs fastueux et immodérés d'une seule nuit les plus beaux domaines de la vieille France, se soient trouvés mal à l'aise sous le régime sobre et ferme de ce général de la grande époque, on le conçoit ; mais qu'auraient-ils donc dit de la fière pauvreté des armées républicaines et de ce jeune héros, taillé à l'antique, qui accomplit avec elles tant de choses immortelles ?

Nul, c'est la vérité, ne déplorait plus que lui cet alanguissement de la discipline et ne recommandait plus souvent le retour aux for-

tes et simples vertus militaires. « Vous devez vous souvenir, écri-
« vait-il en 1768 à M. de Portalès, de l'ignorance de toute l'armée « lorsque nous entrâmes en Italie. Quoiqu'on n'ait à présent dans « les troupes que le goût des plaisirs et un très-grand éloignement « pour la guerre, on doit cependant y porter quelque remède par les « instructions et par la proscription des objets qui nous corrompent. « Les camps en sont les seuls moyens si l'on les fait durer quatre « mois, si on en retranche le luxe des tables et si on trouve ceux qui « sont capables de les commander..... » Mais il ne se flattait pas que de tels conseils pussent être suivis, et aussi disait-il avec une résignation attristée : « Je ne suis pas surpris de l'improbation et peut-« être du ridicule que l'on donne aux propositions des choses utiles. « Le siècle de la frivolité ne saurait être celui des qualités guer-« rières. Ne résistez point lorsqu'on combattra mes idées. J'ai une « humilité militaire assez semblable à celle que donne la religion. »

Veut-on savoir ce que prescrivait à ses lieutenants cet officier-général si sévère et si dur ? Le 27 avril 1769 il adressait cet ordre à M. de Marolles, capitaine-commandant au cap Corse : « Mettez de la fermeté dans le commandement, mais joignez-y de « la justice. Veuillez surtout à ce qu'aucun soldat ne maltraite les « habitants ni en fait ni en paroles. »

Un mot d'une bonté charmante est celui de cette dépêche du 17 décembre au commandant de Corte : « N'attendez jamais ma ré-« ponse pour avoir de l'indulgence. » Un général en chef qui, dans le feu de la conquête, laisse tomber de sa plume au jour où elle n'est qu'une épée l'expression d'un si miséricordieux sentiment, n'a pas besoin qu'à un siècle de distance, après la guerre dont nous étions hier les témoins et les victimes, on défende sa mémoire d'un excès de sévérité, et on comprend que M. Constant de Rebecque ait écrit à un tel homme le 10 octobre 1769 : « Servir sous vos « ordres, M. le comte, réunit tout, la gloire des armes du roi, l'in-« struction et l'exemple des vertus les plus rares. »

Mais tout cela appartient à l'homme de guerre et nous ne voulons étudier ici que le baron de Roche-en-Régnier.

Noël Jourda de Vaux était capitaine dans le régiment d'Auvergne lorsque, le 29 novembre 1741, il contracta mariage, au château de Saint-Amour en Beaujolais, avec Jeanne-Marie-Philiberte-Huberte de la Porte, à laquelle on constituait en dot une somme de 45,000 livres qui ne fut qu'un à-compte sur sa fortune. M. de Retournac

ainsi que sa femme donnèrent à leur fils une grande partie de leurs biens et spécialement la baronnie de Roche-en-Régnier, acquise le 24 juillet 1730. Pour régler convenablement les intérêts des deux familles dans une province dont la législation et les coutumes étaient autres que celles du Languedoc, M. Berthon du Fromental, procureur du roi au siége présidial du Puy, qui l'année d'auparavant avait publié des *décisions de droit civil, canonique et français*, magistrat non moins estimé pour sa science que pour son intégrité et qu'un historien avare de louanges appelle l'oracle de son pays [1] — consentit à se rendre en Bourgogne et à donner en cette occasion à la maison de Vaux l'assistance de ses conseils et de sa personne.

Cette *Villette* d'Yssingeaux, comme la qualifie le Père Odo de Gissey, avait produit avant Berthon du Fromental un autre jurisconsulte encore plus célèbre en son temps et qui a laissé dans l'un de ses ouvrages une courte mais curieuse description du pays [2]. Charles Dumoulin le cite comme auteur d'un *traité des édits royaux*, et comme faisant autorité en matière *d'actions possessoires* [3]. C'est de Barbier (*Berberius*) que nous parlons, légiste dont il faut aujourd'hui exhumer le nom et les livres, comme le disait en 1842 un savant magistrat de la cour de Riom [4] en cherchant à fixer la date du *Viatorium juris* [5].

Le nouveau baron de Roche était trop engagé dans la carrière des armes pour pouvoir prendre une grande part aux affaires intérieures du pays de Velay. Il est même douteux qu'il ait jamais siégé en personne aux Etats dont les délibérations pendant le XVIII[e] siècle n'avaient plus, il faut bien le reconnaître, l'intérêt des temps antérieurs, car la France marchait à grands pas vers la destruction du régime provincial. Eût-il eu pour les travaux et pour les solennités de ces assemblées plus de goût que sa nature méditative et sérieuse ne permet de lui en supposer, des ordres de service l'en auraient continuellement tenu éloigné, à ce point qu'il se plaignait sans cesse vers la fin de sa vie de n'avoir pu depuis vingt ans venir se reposer un seul jour dans sa maison de Vaux.

[1] Arnaud, *Histoire du Velay*, t. II, p. 290.

[2] Odo de Gissey, *Histoire de Notre-Dame-du-Puy*, édit. de 1620, p. 6 et 7.

[3] *Œuvres complètes* de Charles Dumoulin, édition de 1681, t. II, p. 408.

[4] Bayle-Mouillard, *Etudes sur l'histoire du droit en Auvergne.*

[5] On peut bien croire que ce n'est pas notre faute si de ce livre de notre compatriote Berberius, nous ne possédons qu'un bel exemplaire de l'édition de 1536.

Mais aussi rigide observateur de ses devoirs civils que de ses devoirs militaires, il les conciliait par la correspondance la plus active et donnait au besoin des instructions spéciales aux Dulac, ses parents et ses envoyés ordinaires aux Etats, pour que la population de la baronnie n'eût rien à perdre à son éloignement. On citerait cent preuves de cette intelligente sollicitude. En 1755, craignant, non sans raison peut-être, que le maire de Roche, nouvellement pourvu d'un office municipal qui s'achetait alors à prix de finance et dans lequel il n'était point encore installé, ne pût pas utilement représenter la ville aux Etats, il écrivit à l'évêque pour le prier d'y faire recevoir de préférence M. Valicon, le consul, et l'Assemblée eut égard à cette recommandation [1].

Il ne s'engageait qu'à contre-cœur dans les affaires municipales, mais enfin si les circonstances l'exigeaient il appuyait de son autorité auprès de la corporation l'élection du consul qui lui semblait le plus digne de la charge. M[me] de Vaux elle-même, de l'abbaye de Bellecombe où elle s'attardait quelquefois, écrivit un jour aux habitants de Roche au nom du baron son mari pour solliciter leurs suffrages en faveur d'un notaire de la localité, et on ne résistait pas à une telle recommandation quoique le prestige seigneurial fût grandement diminué dans ces corporations semi-républicaines où une bourgeoisie tantôt servile, tantôt frondeuse, n'attendait pas la brochure de Sieyès pour se poser la terrible question : *Qu'est-ce que le Tiers-Etat?....*

Assise sur un massif élevé et agreste, la ville de Roche, création féodale de ses barons au moyen âge, avait plus perdu que gagné à leur éloignement, et d'autres communautés urbaines qui se développaient à la faveur d'une meilleure situation lui enviaient le privilége séculaire d'entrer aux Etats. Ce privilége, qui dans l'origine avait été le droit commun de toutes les villes closes du Velay, restait bien encore à huit villes secondaires de la comté et de la vicomté, mais au lieu d'en jouir à la fois et simultanément, elles ne l'exerçaient que deux par deux et par tour sous un prétexte d'économie qui déguisait assez mal une choquante inégalité dans la représentation des trois ordres aux Etats du pays.

Ce changement à l'ancienne constitution ne se fit pas sans protestation et sans résistance. Même lorsqu'on supprimait leurs taxes,

[1] Archives de la Haute-Loire, *procès-verbaux des Etats;* — Arnaud, *Histoire du Velay*, t. II, p. 322.

les députés consulaires de ces huit villes persistaient à venir à leurs frais siéger tous ensemble aux Etats, et une délibération de 1654 prouve que leur droit souvent réclamé n'était pas toujours méconnu. Du reste, comme c'est une page peu dramatique mais néanmoins intéressante de l'histoire locale, nous allons voir la question se poser résolument aux Etats réunis au Puy le 1er avril 1705, sous la présidence de Claude de La Roche-Aymon, appelé au siége épiscopal le 24 décembre 1703 et qui pour la première fois ouvrait en personne l'Assemblée.

« Les sieurs maires et consuls des huit villes du diocèse, outre celle du Puy, ont présenté requête contenant que quoique depuis un temps immémorial elles eussent joui paisiblement et sans aucun trouble du droit d'entrer et assister toutes les années dans nos assemblées d'*assiète*, suivant l'usage invariablement observé dans tous les autres diocèses de la province, et que par l'édit de sa majesté du mois d'août 1692, portant création des maires perpétuels tous les droits et priviléges attribués aux consuls appartiennent aux maires, néanmoins il est arrivé que depuis quelques années six des suppléants ont été privés de ce droit d'entrée et qu'il n'y en a que deux qui entrent par tour, en telle sorte qu'il se trouve qu'au lieu que les suppléants entraient toutes les années, il n'y en a que deux qui entrent de quatre en quatre années sans qu'il paraisse que le fonds destiné pour les dépenses de l'*assiète* en ait jamais diminué. Mais d'autant que les dits maires et consuls ont été exclus d'un droit nonobstant une possession immémoriale et l'usage général de tous les autres diocèses sans qu'il leur ait jamais paru d'aucune déclaration de sa majesté, d'aucun arrêt de nos seigneurs de son conseil, d'aucune ordonnance de nos seigneurs des Etats-Généraux de la province, ni d'aucune délibération des Etats particuliers du pays qui les aient privés de ce droit, et que d'ailleurs il est très-injuste que les dits maires et consuls qui ont supporté l'année dernière une taxe sèche en confirmation de l'hérédité alliée au tiers de leur finance, soient troublés aux droits et priviléges de leurs charges ; que leurs communautés ayant toujours quelques affaires à proposer dans l'assemblée du diocèse, il leur importe d'y avoir leurs députés ; qu'enfin les frais des six qu'on a retranchés à raison de vingt-cinq livres chacun, ne reviennent qu'à cent cinquante livres, lesquelles n'ont même jamais été déduites du fonds des dépenses ordinaires de l'*assiète*. C'est pourquoi les dits maires et consuls, au nombre de

huit, demandent qu'il plaise à l'assemblée de délibérer qu'ils entreront toutes les années selon l'ancien usage. »

Si de nos jours une semblable question pouvait se présenter elle se formulerait en un autre langage, mais non avec un sentiment du droit plus net, plus ferme et plus contenu. L'assemblée chargea le prévôt du chapitre, le baron de La Tour-Maubourg, M. de Béget, maire de la ville du Puy, le syndic et le greffier officiers du Puy, tous les cinq réunis en commission, d'examiner si la requête etait juste et s'il était avantageux au diocèse de faire entrer les dites villes tous les ans.

Or voici le texte même de la délibération :

« Ouï le rapport de MM. les commissaires au sujet des villes qui « demandent l'entrée, fait par M. Genestet, prévôt de l'église, contenant que, par les anciens verbaux de ces Etats particuliers, il est « justifié que chacune d'elles envoyait chaque année son député qui « opinait avec les autres membres de l'assemblée, n'y ayant que peu « d'années que feu monseigneur de Béthune, président, les en avait « exclues sans la participation de ces Etats, sans donner d'autre raison « si ce n'est qu'il n'y avait pas de fonds pour payer leurs dépenses ; « mais que c'était renverser un usage établi depuis plus de quarante « années, voire même depuis un temps immémorial, étant injuste « d'ôter ce privilége aux dites villes, lequel est d'ailleurs avantageux au diocèse en ce que par le moyen de ces députés non-« seulement toutes ces villes mais encore toutes les campagnes sont « informées de tout ce qui se passe aux Etats et de tout ce qu'il y a « à faire pour le service du Roi et pour le bien public ; — il a été « délibéré d'une *voix uniforme,* que les dites villes rentreront dans « leur possession de l'entrée aux Etats chaque année, auquel effet « leurs députés, maires ou consuls, sont admis dès à présent dans « dans ladite assemblée pour opiner comme auparavant et recevoir « leurs mêmes journées de vingt-cinq livres chacun, lesquelles « seront prises attendu le manque d'autres fonds sur celui des intérêts de la finance des greffes [1]. »

Mais les Etats généraux de Languedoc, ordinairement mieux

[1] Archives de la Haute-Loire, *Procès-verbaux des Etats* des années 1617, 1654 à 1703. — L'honneur d'avoir le premier formulé cette demande au nom des huit villes diocésaines devant les Etats du pays appartient à Pierre de Lagrevol, docteur en droit, consul et député à la ville de Montfaucon en 1617.

inspirés, n'approuvèrent pas ce retour aux vieilles libertées du pays, et il fut décidé, dans leur session de 1706, qu'on se soumettrait à l'avenir au jugement porté par ces Etats sur la question le 1er février précédent et qu'en conséquence il ne serait désormais accordé aucun salaire aux députés des villes diocésaines pour leur entrée aux assemblées, excepté aux deux qui seraient de tour chaque année.

La même prétention, quoique sous une forme toute différente, se produisit en 1784, presque à la veille de la Révolution. Cette fois ce fut le premier consul de la ville de Tence qui, au moyen d'un mémoire adressé à l'assemblée, réclama pour sa communauté l'entrée aux Etats en invoquant la copie d'un titre du 23 décembre 1598 où le nom de *Tence* aurait remplacé celui de *Roche* dans la liste des villes en possession du droit d'entrée aux Etats.

Cette attaque du privilége de sa ville consulaire, fondée uniquement sur un titre suspect, n'était pas assez sérieuse en un pays où tout reposait sur la tradition pour inquiéter le maréchal baron de Roche-en-Régnier, et il ne dut même en avoir connaissance qu'après la delibération qui en ajournait l'examen.

« Sur quoi, dit le procès-verbal, lecture faite dudit mémoire et « de la copie de titre qui y est jointe, quoique la demande soit for- « mée de la manière la plus illégale puisque la communauté n'en a « pas préalablement délibéré et que par cela seul elle dût être dès à « présent rejetée, néanmoins par des motifs supérieurs à cette con- « sidération, il a été arrêté que la communauté de Tence-ville, si « son intention est de donner suite à la demande, la manifestera « par une délibération en bonne et due forme, qu'elle fera faire des « recherches comme elle avisera pour tâcher de découvrir des titres « plus authentiques que celui qui a été remis ; qu'il sera pareille- « ment fait des recherches dans les archives du pays pour savoir « positivement s'il a été un temps où depuis les premières années « du XVIIe siècle cette communauté a joui du droit qu'on revendique « pour elle aujourd'hui et si celle de Roche ou quelque autre l'aurait « usurpé au détriment de celle de Tence, et en ce cas depuis quelle « époque et comment ; enfin on fera en sorte de part et d'autre de « se procurer les éclaircissements nécessaires, l'assemblée ne dési- « rant rien tant que de rendre justice à qui elle sera due. Et le tout « rapporté l'année prochaine, il sera pris telle détermination qu'il « appartiendra. »

A l'origine, toute ville d'une certaine importance, arrivée à un

certain degré d'organisation municipale par imitation de la ville du Puy, avait été appelée aux assemblées du pays, le privilége immémorial de la province de Langedoc étant de ne payer que l'impôt librement voté par les Etats ; et de ce fait pour ces villes diocésaines d'avoir été convoquées était sorti leur droit. C'était donc avec raison que l'assemblée de 1784, au souffle des temps nouveaux, montrait ce respect pour une réclamation, mal présentée sans doute, mais qui méritait d'être accueillie, car les institutions qui ne savent pas s'ouvrir aux réclamations légitimes qui frappent à leur porte périssent. Cette affaire renvoyée à la session de 1785 n'y fut pas rapportée et n'eut aucune autre suite. L'Assemblée constituante, qui vint bientôt, liquida à sa manière toutes ces questions trop ajournées en substituant aux priviléges du régime provincial la liberté de droit commun, les conseils généraux de nos départements aux anciennes assemblées des pays d'Etats.

Jamais homme retenu loin de son manoir par sa destinée n'a plus que le maréchal de Vaux désiré d'y vivre.

Ce n'est pas la résidence de Roche qu'il regrettait. Elle lui aurait été dans tous les cas impossible. Depuis des siècles le château n'était qu'une ruine, et on avait même oublié en 1779 qu'il en était le maître puisqu'on le voit donnant des ordres pour qu'on ne se permît plus d'en emporter les pierres. Une très-modeste maison que le seigneur y possédait, et dans laquelle devait se rendre la justice, ne l'aurait pas mieux abrité ; il fallait la soutenir par de continuelles réparations, et il en avait fait le plus charitable usage ; il y logeait, il y nourrissait de pauvres gens qui s'y succédaient peut-être depuis les barons de la race des Levis et qui n'auraient pas eu d'autre asile. Le voisinage de sa forêt de Miaune aurait pu lui plaire, car il aimait passionnément les grands bois, mais, sous prétexte de droits d'usage, les habitants de divers villages et même les riches, à qui manquait l'excuse de la nécessité, mettaient la forêt au pillage, bravant les défenses et les gardes et obligeant leur seigneur, malgré son extrême répugnance pour les procès, à les déférer aux répressions de la justice. Son sens moral plus encore que son intérêt s'irritait contre ces mauvaises habitudes, et cet homme excellent qui prescrivait à M. Valicon, son régisseur, de vendre ses grains au-dessous du cours parce qu'il ne voulait profiter de rien dans la misère publique, qui en 1766, pouvant exiger un doublement de cens à l'occasion du mariage de sa fille aînée, recommandait bien d'affranchir les pay-

sans pauvres, excluait de ces générosités, allant jusqu'aux largesses, ceux qui avaient pris part à la dévastation de la forêt [1]. Trois ans plus tard cette vive irritation était tombée, et il prescrivait d'ouvrir ses greniers à tous les indigents de la baronnie. « Quoiqu'ils soient méchants et injustes, disait-il, ils n'en sont pas moins malheureux. »

Le contact journalier avec une bourgeoisie que, vivant au loin, les ducs de Bourbon et de Ventadour, les marquis de Nérestan ne gênaient guère, et qui, dans l'exercice du régime municipal, avait acquis le goût et contracté l'habitude de l'opposition tracassière, n'aurait pu que lui être désagréable, car cette bourgeoisie était naturellement plus portée à exagérer ses droits ou ses franchises qu'à les oublier et peut-être que pour la satisfaire il aurait fallu, quoiqu'il fît bon marché de toutes les prérogatives surannées, n'être que le moins possible et même pas du tout baron de Roche-en-Régnier.

Mais un sentiment plus instinctif et plus puissant l'aurait toujours tenu éloigné du chef-lieu de la baronnie. C'était le siége de la justice seigneuriale, et l'industrie du procès, déplorable lèpre de l'ancien Velay, y faisait comme ailleurs plus de pauvres que de riches. Or cette industrie était si particulièrement odieuse au maréchal que, pour n'avoir dans ses terres que des juges éclairés et intègres, sans la moindre complaisance pour les prévarications des praticiens, il n'exigeait d'eux en les instituant aucune finance, et il les choisissait parmi les meilleurs. Bonnet de Treiches qui fut bientôt juge-mage à la cour de la sénéchaussée et député aux Etats généraux de 1789, avait été son juge à Roche et jouit jusqu'au dernier jour de son entière estime. Dans aucune circonstance et pour personne il ne laissait fléchir son rigorisme de seigneur justicier à une époque où ce grand devoir était si généralement négligé. Donnait-il une commission de bailli, il prescrivait au nouvel officier de conseiller aux plaideurs animés par l'esprit de chicane et par des instigations intéressées d'avoir recours aux amiables arbitrages, s'honorant de ce que le seigneur son père accommodait tous les différends de ses emphitéotes. Obligé, pour quelques censives, de suivre au parlement de Toulouse, contre la maison d'Agrain, un procès qu'il gagna, il répétait sans cesse qu'il aimerait mieux faire le siége de Luxembourg, et pressé par un de ses amis de solliciter

[1] Tous ces faits sont extraits des lettres du maréchal qui sont dans nos cartons.

selon l'usage, il lui répondait en 1782 : « Ce sera la dernière fois de « ma vie que je plaiderai puisqu'il est nécessaire de mendier la fa-« veur de ses juges. Il me semble que suivant les règles de l'hon-« neur et de la probité, il ne faut employer que des titres pour « établir sa cause ; je n'entends rien aux autres moyens. » Personne n'a mieux compris que lui quelle brèche faisait aux fortunes privées et à la foi publique, dans les villes et dans les campagnes, parmi les classes élevées comme chez les simples cultivateurs, cette passion du litige où on perd, disait-il avec raison, non-seulement son bien et son repos, mais quelquefois sa conscience.

Et si, sans nul souci du mécontentement des praticiens, le seigneur de Roche combattait, flétrissait dans toute l'étendue de la baronnie ces habitudes procédurières, il ne mettait pas moins de zèle à assurer à ses justiciables la jouissance des droits ou des priviléges dont la conservation pouvait leur être de quelque utilité. Par une vieille charte, qui n'était peut-être que la récompense d'un service rendu dans les guerres contre les évêques, les vicomtes de Polignac avaient accordé aux habitants de Roche le passage en franchise au péage d'Estrolhas. Mais, soit qu'ils ignorassent l'existence de cet affranchissement, soit qu'ils trouvassent mieux leur compte à ne pas le respecter, les fermiers du péage voulurent, dans le courant de l'annee 1776, les soumettre à la règle commune et exiger d'eux la redevance du tarif. Dès qu'il en fut averti, le comte de Vaux fit rechercher le titre et prit en main avec vigueur la cause des habitants qui, grâce à son intervention, restèrent en possession de leur franchise.

Quoique depuis que la baronnie avait changé de maître ses forces vives se fussent déplacées, la ville de Roche n'était pas moins son siége nominal, et là, pour ses droits comme pour ses devoirs, le maréchal était toujours un peu le seigneur haut justicier, tel à la vérité que pouvait et que voulait l'être en plein XVIIIe siècle un esprit ouvert à toutes les généreuses aspirations. Mais dans sa terre patrimoniale de Vaux, devançant de l'épaisseur d'une révolution les habitudes de l'aristocratie moderne, il n'était plus qu'un grand propriétaire, amoureux de son domaine, ajournant aux loisirs de sa vieillesse la reconstruction du château et la commençant par des écuries presque princières, aménageant ses bois avec intelligence, étendant ses jardins, plantant des mûriers, poursuivant des progrès agricoles de plus d'une sorte, donnant les invalides à sa bonne jument sarde car il voulait qu'elle fût bien traitée jusqu'à son dernier jour pour n'être point

ingrat des services qu'elle lui avait rendus, ne trouvant rien de comparable aux charmes et aux douceurs de la vie champêtre, n'étant mieux nulle part qu'en face de ces horizons tourmentés et dans ces sentiers rustiques tout remplis des souvenirs de sa jeunesse.

Mais il en jouissait en espérance plus qu'en réalité, esclave d'une destinée qui le conduisait partout hors chez lui. Lorsqu'il n'était pas en Allemagne, en Flandre, en Italie, il était sur les côtes de Bretagne ou de Normandie, ou encore dans un de ces gouvernements de Thionville, de Besançon et de Grenoble dont sa famille partageait avec lui les honneurs, mais dont il ne partageait avec personne les devoirs et la responsabilité. Les goûts de sa femme, l'éducation de ses filles, de nombreuses affaires de service à traiter avec les ministres, l'appelaient et le retenaient souvent à Paris où il s'étonnait vers la fin de sa carrière de rencontrer tant de personnes de son pays lorsque autrefois, pendant vingt ans, il n'y venait pas un gentilhomme.

Une correspondance de chaque jour, entièrement écrite de sa main mais dont il ne reste que la moindre partie, témoigne dans chaque lettre par des expressions émues et que la plume n'a pas cherchées de sa fidélité « à ses rochers » et de son impatience de les revoir, En étroites relations de parenté, d'amitié et de seigneurie avec les dames de Bellecombe, particulièrement avec l'abbesse madame de Boisseul et avec la prieure madame de Praneul qui le visitèrent à Besancon en 1786, il écrivait à cette dernière au mois de juin 1783 : « Adieu, madame la prieure; vous connaissez mon attachement et « vous savez quel serait mon désir de voir de ma fenêtre le suc « d'Achon. C'est la perspective la plus agréable de mes rochers où « j'irais plus volontiers qu'en Franche-Comté. Plusieurs attraits « m'y convient, l'eau de ma fontaine, le lait de mes vaches et « votre voisinage. » Le maréchal servait à quelques-unes de ces dames des pensions viagères qu'il augmenta par son testament et qui n'étaient pas de luxe, les revenus du monastère arrivant à peine alors à huit mille livres[1]. Ce retour au pays natal est la note sensible de toute sa correspondance et se mêle à tous les ordres qu'il donne à Aulagnier, son régisseur : « Si j'étais libre, j'irais revoir mon ber- « ceau..... Si la santé de madame ne me retenait pas ici, j'irais bien-

[1] *Gallia christiana*, t. II; — Pealla, *Conférences ecclésiastiques*, etc., p. 97; — *Déclaration faite par madame de Retz à la municipalité d'Yssingeaux en vertu des lettres-patentes du* 18 *novembre* 1789.

« tôt à Vaux, car j'aime mes rochers. Pour me dédommager de « cette privation, informez-moi plus exactement..... Comment ne « pas m'occuper de ma vieille maison puisque selon toute appa- « rence j'y passerai mes dernières années..... » Doux mais vains rêves ! car il ne put ni y habiter pendant sa vie, ni même y reposer après sa mort.

Le régime sobre et presque étrange, sans viande, sans poisson, sans bouillon gras, sans vin pur, auquel il attribuait la conservation de sa santé, lui avait laissé le goût le plus vif pour les productions de ses montagnes, et le maître d'hôtel aurait été malvenu à ne pas servir sur une table, dont la recherche n'était jamais que pour les autres, des lentilles du Puy, du fromage d'Yssingeaux, du vin blanc de Retournac ou du Fraisse. Le 19 octobre 1769 il prescrivait à Aulagnier de lui en envoyer en Corse par la voie de Marseille ; et à Paris comme dans ses gouvernements son patriotisme d'enfant du Velay était naïvement flatté lorsqu'on appréciait en connaisseur ces vulgarités du crû.

On ne se sépare qu'à regret de ces documents domestiques [1] où le noble accent de l'homme relève le langage des affaires, où la grâce se place quelquefois à côté de la raison, où reluisent au moment où l'on s'y attend le moins et à propos de toute chose, des pensées qui frappent et qui restent : « C'est aux Etats de situation que se « mesure bien la brièveté de la vie humaine et j'y vois que l'on a « quelque obligation aux femmes de travailler le plus qu'elles peu- « vent à réparer tant de pertes..... » — « On prie en faisant son « devoir.... » — « Un boulet de canon est la voie la plus douce pour « passer de la vie à la mort...,. » — Toutes ses lettres à son petit-fils Louis de Fougières sont charmantes, et le vieux maréchal se résumait lui-même dans ce conseil d'une si simple et si honnête tendresse : « Adieu, mon ami, apprenez de bonne heure à être sage afin d'être « heureux pendant votre vie..... »

Tel était l'homme civil aussi grand, mais moins connu, que l'homme de guerre, et nous l'avons pris par ce côté nouveau pour que sa gloire militaire ne dérobe pas, au moins dans son pays, l'admiration que méritent ses vertus civiques.

[1] Nous possédons environ cent lettres du maréchal, de la comtesse de Vaux ou de quelques autres membres de sa famille. La maison de Soulages en Gévaudan en conserve un grand nombre, et assurément il en existe au château de Vaux avec d'autres écrits d'un intérêt plus général ou d'un caractère plus officiel.

La comtesse de Vaux, née de La Porte, presque toujours souffrante, mourut aux eaux de Néris en juillet 1775, ne laissant que deux filles, Jeanne-Marie-Thérèse de Vaux baptisée, *le cas pressant*, dans l'église paroissiale de Saint-Julien-du-Pinet le 1[er] octobre 1745, et Marie-Louise qui probablement ne naquit pas en Velay.

Pendant son gouvernement de Thionville, le 3 septembre 1765, le lieutenant-général comte de Vaux maria sa fille aînée avec messire Louis-Malo-Gabriel de Vauborel qui servait sous ses ordres comme capitaine au régiment de Bourbon-cavalerie. M. de Vauborel était en Corse en 1769 et naturellement indiqué pour porter au roi la nouvelle de la prise de Corte. Il en fut récompensé par le commandement de Royal-Roussillon. En émigration où sa femme ne crut pas devoir le suivre, il se distingua dans l'armée de Condé [1] et, rentré en France, mourut en Lorraine avec le grade de maréchal de camp. Aucun enfant n'étant né de ce mariage, le marquis de Vauborel ne se rattache que par son nom à l'histoire de la maison de Vaux.

La cadette, Marie-Louise, épousa en 1770 le marquis de Fougières, premier maître d'hôtel du comte d'Artois, et en secondes noces pendant l'émigration le comte Moré de Pontgibaud. Elle n'eut d'enfants que de son premier mari, deux filles et un fils. Ce fils, le comte Louis de Fougières, à qui le maréchal avait transmis une des deux grandes parts de sa fortune, devint à l'avénement de Charles X premier gentilhomme de la Chambre. D'une très-riche alliance, il ne laissa qu'une fille mariée au marquis de Nicolaï.

En 1788, l'état des esprits en Dauphiné donnant de vives inquiétudes au Gouvernement, on appela de Besançon à Grenoble le maréchal de Vaux qui, malgré son grand âge, ne sachant qu'obéir, vint dans les premiers jours de juillet se mettre en face d'une situation difficile. L'histoire l'a dit, il fut aussi sage devant les partis qu'il avait été ferme sur les champs de bataille et se hâta d'ajouter une belle page à sa vie et de mourir pour n'avoir pas à porter le deuil de l'ancienne monarchie. Epuisé de fatigues, miné par la fièvre, il donnait encore des ordres parce qu'il voulait que même sous le faix de quatre-vingt-trois ans un maréchal de France ne finît que debout. Le 12 septembre 1788 il n'était plus. Quelques jours après, la ville entière et l'armée placée sous son commandement saluaient d'un

[1] D'Esquevilly, *Campagnes de l'armée de Condé.*

dernier adieu les restes du guerrier qu'on transportait en Velay à travers des populations émues accourant pour déposer sur son passage leurs tristesses et leurs respects.

Ces restes glorieux devaient attendre dans l'église de Retournac, où la famille avait sa sépulture, le tombeau qu'il leur destinait par ses dernières volontés, et qu'il demandait au grand artiste, son compatriote, dont il avait tant admiré les œuvres. « Il sera « prélevé sur le total de ma succession une somme de dix mille « livres que je prie M. Julien, sculpteur à Paris, d'employer à un « mausolée qui sera placé dans la chapelle de mon château de Vaux. « Je laisse à sa discrétion et honnêteté de le faire avec le plus de « soin qu'il lui sera possible, et à l'amitié de mes filles de pour- « voir à ce qu'il soit placé en temps convenable... Je veux qu'il « soit employé seize mille livres à bâtir une chapelle de trente « pieds de diamètre, octogone, à l'extrémité de la cour du château, « avec des pierres tirées des carrières de Glavenas et de Saignes ; « qu'il soit donné aux murs cinq pieds d'épaisseur, à la voûte vingt « pieds d'élévation, qu'elle soit peinte en ciel et très-solidement « faite ; que sous cette chapelle on en construise une autre, égale- « ment voûtée et pavée, mais de douze pieds seulement de hauteur « où sera placé mon cercueil dans l'épaisseur du mur.... Je déclare « que ce n'est pas par orgueil que j'ordonne l'érection de cette « chapelle et du mausolée, mais afin que cela puisse profiter à mes « parents si la maison de Jourda de Vaux doit durer quelque « temps. »

Il est presque inutile d'ajouter que le maréchal imposait en outre à ses héritiers l'obligation d'une rente annuelle de six cents livres pour l'entretien de la chapelle ou pour le service du chapelain, pris parmi les chanoines de l'église de Retournac, qui viendrait chaque jour y célébrer une messe à onze heures du matin [1].

Si Julien, l'auteur du *Guerrier mourant*, du *Lafontaine*, du *Poussin*, de la *Baigneuse* et de quelques autres chefs-d'œuvre l'ornement de nos musées, — « plus grand, a dit son biographe, que Coustou son maître [2] » — avait avant de mourir en 1804 consacré au tombeau du maréchal les dernières inspirations de son génie, nous aurions un chef-d'œuvre de plus, mais ce tombeau serait vide.

[1] Le testament dont nous avons extrait ces dispositions fut fait à Grenoble le 26 juillet 1788 et il est aux minutes de Trinché, notaire.

[2] F. Mandet, *Histoire littéraire de l'ancien Velay*, p. 393 et suivantes.

Dans les mauvais jours de la Révolution, quelques habitants de Retournac envièrent au vieux brave son cercueil de plomb et en firent des balles [1]. L'illustre poussière, perdue dans la fosse commune, ne devait jamais remonter à Vaux.

Aucun autre ne reçut après lui les honneurs que les Etats du Velay rendaient à ceux de leurs membres qui étaient morts dans l'année. Nous avons sous les yeux le procès-verbal de la session de 1789 qui fut la dernière, et on y lit :

« Il a été enfin arrêté que, suivant l'usage observé en pareil cas, il « sera célébré demain un service solennel pour le repos de l'âme de « feu M. le maréchal de Vaux, baron de Roche, et en cette der- « nière qualité, l'un des personnats de l'assemblée, décédé depuis « peu ; et Monsieur le Président a prié MM. les personnats, envoyés « et députés des trois ordres, de se rendre demain sur les neuf « heures du matin à la cathédrale, en habit de cérémonie, pour as- « sister à ce service. »

A qui passait cette opulente succession, évaluée à plus d'un million par le testateur lui-même, et qu'aucun fils ne venait recueillir ?

Elle passait à ses deux filles — déjà dotées en mariage, l'une de 72,000, l'autre de 92,000 livres — pour tout l'argent comptant, pour toutes les autres valeurs mobilières, et pour la jouissance de certains immeubles ;

Elle passait à son petit-fils le comte Louis de Fougières pour la terre d'Yrouer en Bourgogne d'un revenu de 12,000 livres, nouvellement acquise par le maréchal, et pour toute la portion de la baronnie de Roche, Artias et Retournac, assise sur la rive gauche de la Loire, mais l'usufruit de ces terres demeurait réservé à la marquise de Vauborel, la fille aînée ;

Elle passait enfin à son neveu Noël Jourda 1° pour la seigneurie de Vaux ; 2° pour les portions d'Artias et de Retournac situées sur la rive droite de la Loire, avec le droit de patronage et de sépulture dans la chapelle de Sainte-Anne de l'église de Retournac, et le titre de baron de Roche auquel est attaché le droit d'entrée aux Etats du Velay; 3° pour les anciens domaines patrimoniaux de la maison Jourda, le Fraisse et Blassac.

[1] Voir dans les *Annales de la Société académique du Puy*, volume de 1839, une notice de M. le vicomte de Vaux sur le maréchal, un peu sobre mais très-exacte.

D'autres parents, des amis, des compagnons d'armes, de fidèles serviteurs reçoivent dans ce testament des legs et des témoignages de reconnaissance et d'affection. Il serait inutile et peut-être indiscret d'en étendre l'analyse au delà des nécessités historiques.

Le titre de baron de Roche, un peu contre la règle détaché du corps même de la baronnie pour être transporté sur la terre de Vaux et ses annexes, venait donc d'échoir au neveu du maréchal. Mais il recevait ce titre juste au moment où les Etats allaient être fermés pour toujours et n'eut pas même à s'y présenter.

Ce n'était point un officier général sans mérite. Fils unique de Jean-Baptiste de Vaux marié en Auvergne, il était né à Coissette, le 22 novembre 1747, avait débuté comme sous-lieutenant dans royal-infanterie le 10 février 1766 et poursuivi sa carrière dans l'état-major de son oncle qu'il accompagna en Corse et où il servit encore après lui. Le 4 juillet 1779, il avait reçu une commission de colonel, et dès le 25 août 1788 on le trouve avec les fonctions d'aide-maréchal-général-des-logis dans l'armée dont son oncle avait le commandement en Dauphiné. Il obtint son brevet de maréchal de camp le 1er mars 1789. La situation qui lui était faite par les événements politiques et par la mort du maréchal dut, dès cette époque, le rejeter dans la vie privée ; mais il était cependant à Paris au 10 août 1792 donnant à la personne de Louis XVI et à la famille royale des preuves de fidélité et de dévouement [1].

Le baron de Vaux qui avait trouvé dans la succession de son oncle le titre de comte mais qui dut bientôt se protéger avec le titre de *citoyen*, prit d'abord sa résidence au château de Vaux, ainsi que le constate l'acte de reconnaissance du 1er juin 1790 par lequel il déclare tenir en emphytéose de messire de Souzet, archevêque de Vienne et abbé du Monastier, le tennement de *la claustre* et tout ce qui composait le domaine de Fraisse [2].

Il y était encore lorsque, par acte reçu par Gire, notaire, le 17 ventôse an III de la République, le citoyen Noë Jourda Vaux (en style du temps), habitant en sa maison de campagne au lieu de Vaux, commune de Retournac, vendit au citoyen Jean Chevalier, négociant à Yssingeaux, au prix de 95,000 livres valeur en assi-

[1] *Biographie des officiers-généraux de la Haute-Loire*, p. 60.

[2] Cette pièce appartient au très-riche cabinet de notre parent M. Louis Chaleyer de Firminy.

gnats, cette même ancienne seigneurie du Fraisse qui dès le XVI[e] siècle avait été le berceau de la maison Jourda en Velay [1].

Mais le baron de Vaux eut bientôt une nouvelle résidence en succédant dans le château de Paula près Firminy à son oncle de Champes qui mourut veuf et sans enfant au cours de la Révolution. Ni ce second héritage, ni cette nouvelle habitation ne pouvaient conjurer les tristesses de son intérieur. Il avait contracté mariage le 1[er] octobre 1791, avec Laurence-Eugénie de la Rode de Saint-Haon, charmante personne, mais née en 1772 et par conséquent trop jeune pour unir ses destinées à celles d'un officier-général qui avait atteint sa quarante-quatrième année. Ce mariage ne fut ni heureux ni fécond. Dans son délaissement, le baron de Vaux avait attiré près de lui Henriette-Irène Jourda du Rhuiller, sa cousine, qu'il maria vers 1807 à François-Lucien du Rosier, sous-préfet à Saint-Etienne, en la dotant de la terre de Vaux, et qui semblait destinée à devenir son unique héritière. Il n'en fut pas ainsi. Par un testament du 16 septembre 1806 et par des actes entre vifs de 1807, il distribua sa fortune, dans des proportions que nous n'avons pas à indiquer ici, entre M. Amable de Vaux de Rhuiller et M. Armand-Louis-Noël d'Agulhac de Soulages, qui en ce moment s'éloignaient peu de Paula, mais sans oublier dans ses dispositions ni sa sœur, ni les deux filles du maréchal, ni les du Rivaux, ni les Jourda de Folletier à qui il lègue des sommes plus ou moins importantes.

Le baron de Vaux mourut le 27 avril 1807.

Devenue veuve, madame du Rosier qui s'était retirée à Lyon où elle ne finit sa vie que le 30 octobre 1853 [2], avait mis en vente la terre de Vaux, ce qui nous oblige à reprendre une branche de la maison de Jourda jusqu'ici à peine indiquée.

Benoît, un des fils de ce Noël Jourda du Fraisse, premier auteur connu de la race en Velay, était venu s'établir dans la ville de Monistrol où il épousa, le 5 août 1652, Fleurie Basset, héritière du domaine de *Folletier*, et fonda ainsi une branche de ce nom qui n'a jamais cessé d'être représentée.

Les Jourda de Folletier ont des alliances avec les maisons de

[1] Par vente judiciaire du 4 décembre 1807, la propriété du Fraisse fut définitivement adjugée au prix de 31,200 francs, et autres conditions énoncées dans le cahier des charges, à M. Darles, médecin distingué de la ville d'Yssingeaux.

[2] M. l'abbé Theillière, *les Châteaux du Velay*, p. 118.

Serphanion et de Charbonnel-Jussac, et ils ont donné dans la magistrature un conseiller au présidial du Puy ; dans l'Eglise, l'abbé d'Orcines, grand vicaire administrateur du diocèse du Puy, l'abbé Mazard, vicaire-général de monseigneur de Pompignan, archevêque de Vienne. Les autres sont d'épée. On peut dire que le maréchal a déteint sur toute sa parenté, car à aucun degré on ne la vit fléchir dans sa foi religieuse et monarchique.

Aux années orageuses de la Révolution, le chef des Jourda de Folletier était Jean-François. Deux de ses fils allèrent combattre dans l'armée des princes. Lui-même et Marcelin, son troisième fils à peine âgé de quinze ans, à l'appel des Lyonnais, accoururent dans la ville assiégée pour la défendre, et, comme le chevalier de la Roche-Négly et quelques autres vaillants cœurs de la Haute-Loire [1], partagèrent, sous le commandement du comte de Précy, tous les succès et tous les revers de cette mémorable résistance. On sait quel sort réservaient aux vaincus les proconsuls de la Convention. Traduits devant une commission révolutionnaire, les MM. de Folletier y étaient condamnés à l'avance. Quelque pitié cependant, à cause de son âge, se manifestait en faveur du fils et on lui promit de l'acquitter s'il voulait déclarer qu'il avait été entraîné par son père; mais le jeune homme répondit qu'il n'acceptait pas la vie à cette condition, aimant mieux mourir avec son père pour Dieu et pour le Roi. Après cette réponse héroïque, attachés l'un à l'autre par le bras, ils marchèrent ensemble vers la plaine des Brotteaux où ils furent mitraillés le 8 décembre 1793 avec soixante et dix autres victimes [2].

Des deux fils rentrés en France dans des temps plus calmes, Antoine-Fidèle-François, le cadet, a vécu dans le manoir de Folletier qu'il a transmis à ses enfants, et Jean-Joseph, l'aîné, s'était fixé à Yssingeaux et dans sa campagne du Bouchet, alors commune de Retournac.

C'est lui qui pour arrêter la dévastation des bois et le morcellement déjà commencés de la terre de Vaux, dont le maréchal avait illustré le nom, prit la résolution de l'acheter et d'en faire sa rési-

[1] D'Assier de Valenches, *Précis sur la crise révolutionnaire en Forez.*

[2] Ces faits, établis sur des témoignages irrécusables, ont été publiés dans les *Causeries historiques* de l'abbé Cornut, t. II, p. 192 et 193, d'après une notice qui porte la signature de M. H. Fraisse, curé de la ville du Monistrol.

dence, ce qui ne pouvait être qu'agréable à la marquise de Vauborel, très-pieuse à la mémoire de son père.

Elle vieillissait à Paris dans son hôtel de la rue Belle-Chasse, riche, veuve et sans enfant, au milieu des épaves de cette brillante société du XVIIIe siècle à laquelle elle appartenait sans l'avoir suivie dans l'émigration, mais sans en avoir renié les croyances. Touchée des malheurs de cette branche de sa maison et du respect des deux frères pour celui qui en était la gloire, elle obtint pour eux de Louis XVIII le titre héréditaire de vicomtes de Vaux en récompense de leurs services personnels et en mémoire de ceux du maréchal. Ce ne fut pas tout : par testament olographe du 1er janvier 1828, que confirment des codicilles de 1830, elle institua le vicomte aîné propriétaire du château et de la terre de Vaux pour son légataire universel, et distribua presque tout entière sa grande fortune aux enfants des deux familles.

Cette frêle créature qu'il fallait se presser de baptiser, dit le registre de 1745, ne mourut qu'au mois d'avril 1832, à l'âge de 87 ans et longtemps après la comtesse Moré de Pontgibaud, sa sœur cadette !

La terre de Vaux n'est donc plus en danger de passer en des mains étrangères. Elle s'étend et s'embellit chaque jour, et si, après une révolution qui a si profondément renouvelé le régime des personnes et celui de la propriété, quelque chose pouvait survivre de cette ancienne baronnie de Roche-en-Régnier, dont nous avons essayé de raconter les destinées pendant sa durée de huit siècles, on la retrouverait, sur d'autres bases et dans d'autres conditions, non plus sur la rive gauche mais sur la rive droite de la Loire. — On y trouverait au moins la grande ombre de son dernier baron.

TRUCHARD DU MOLIN.

NOTES

Prises aux archives de l'État-civil de Paris.

(*Suite* *)

Damas (Élisabeth-Charlotte de), née le 5 décembre 1776, Auguste-Louis, né le 12 mai 1778, mort le 20 décembre 1779; Émilie-Françoise, née le 19 septembre 1780, morte le 31 janvier 1784, tenue par François de Damas, vicaire-général de Nevers et abbé de Saint-Léon-de-Toul, et Antoinette-Zéphirine, née le 21 juillet 1785, enfants de Louis-Étienne-François, comte de Crux, maréchal des camps et armées du Roi, et de Sophie-Joséphine-Antoinette de Ligny (S. S.).

— Joseph-François, comte de Ruffey, mort le 5 septembre 1782 à soixante-dix-sept ans, époux d'Élisabeth de Lorimier (S. S.).

— Huguette-Claudine-Clémentine, née le 17 mars ou décembre 1784, fille d'Alexandre, seigneur de Trédieu, colonel en second du régiment de Soissonnais infanterie, et de Marie-Anne-Joseph-Catherine Collet. Parrain : Claude Collet, conseiller honoraire du conseil supérieur du Cap français en l'île Saint-Domingue, aïeul maternel. Marraine : Huguette-Claudine de Thy, épouse d'Antoine de Damas, seigneur de Trédieu, lieutenant-colonel du régiment de Penthièvre. — René-Adolphe, né le 28 août 1786 (S. S.).

— Le baron Charles, fils de Charles-Jules, comte de Cormaillon, et de Jacqueline du Bois d'Aisy, marié le 30 juin 1784 à Marie-Gabrielle-Marguerite de Sarsfield, fille du vicomte Jacques-Hyacinthe, lieutenant-général des armées du roi, et de Marie de Lévis, dont : Ange-Hyacinthe-Maxence, né le 30 septembre 1785, filleul de Jacques-Hyacinthe, vicomte de Sarsfield, lieutenant-général des armées du roi, et de Madeleine-Angélique de Gassion, veuve de Louis-François de Damas, comte d'Anlezy (S. S.).

* Voyez 6e liv., juin 1873, p. 259; 7e et 8e liv., juillet et août 1873, p. 346.

— « L'an mil sept cent quatre-vingt-quatre, le cinq octobre, par « nous soussigné, prêtre docteur de Sorbonne et curé de cette pa- « roisse, a été baptisée Adélaïde-Louise-Zéphirine, née ce jour, fille « de très-haut et très-puissant seigneur Monseigneur Joseph-Fran- « çois-Louis-Charles-César de Damas d'Antigny, comte de Damas, « mestre de camp en second du régiment Dauphin-Dragons, gentil- « homme d'honneur de Monsieur, frère du roy, et de très-haute « et très-puissante dame Madame Marie-Louise-Aglaé Andrault de « Langeron, comtesse de Damas, son épouse, dem^{t} rue du faubourg « St-Honoré en cette paroisse. Le parein, très-haut et très-puissant « seigneur Monseigneur François-Jacques de Damas d'Antigny, « marquis d'Antigny, maréchal des camps et armées du roy, com- « mandeur de l'ordre de St-Lazare de Jérusalem et de Notre-Dame « du Mont-Carmel, grand-père paternel de l'enfant, demeurant en « son hôtel faubourg St-Germain, paroisse St-Sulpice. La mareine, « très-haute et très-puissante dame Madame Marie-Louise du Pe- « seau, épouse de très-haut et très-puissant seigneur Monseigneur « Charles-Claude Andrault, marquis de Langeron et de Maulévrier, « comte de Chevrières, baron d'Oyé, chevalier des ordres du roy et « lieutenant-général de ses armées, grande-mère maternelle de « l'enfant, dem^{t} en son hôtel, rue f^{g} St-Honoré de cette paroisse, « lesquels parein et mareine ont signé avec le père et nous. Signé : « A.-G. Andrault de Langeron de St-Mauris. — J.-É.-R. de Da- « mas d'Antigny. — J.-F.-L.-C.-C. Damas d'Antigny. — Damas « Simiane. — Le P^{ce} de St-Mauris. — L'abbé de Damas d'Antigny. « — Fr^{ois}-Jacq. Damas d'Antigny. — C.-C. Andrault, Mis de Lan- « geron. — L.-M. du Pezeau de Langeron. — Febert, curé de la « Madeleine de la Villévêque. »

— « Du sept mars mil huit cent vingt-neuf, à trois heures du « soir, acte de décès de sa Seigneurie Joseph-François-Louis-Charles- « César, duc de Damas, premier gentilhomme de la chambre du « roi, chevalier de ses ordres, gouverneur de la 18e division militaire, « âgé de soixante-onze ans, veuf de dame Marie-Louise-Aglaé An- « drault de Langeron, né à Paris, décédé rue du faubourg St-Honoré, « n° 85, avant-hier à deux heures et demie du soir. Constaté par « nous, Honoré de Viany, adjoint au maire du premier arrondis- « sement de Paris, sur la déclaration des sieurs César-Laurent, c^{te} « de Chastellux, pair de France, etc., âgé de cinquante-neuf ans,

« dem[t] rue de Varennes, n° 25, gendre du défunt ; Charles-Joseph « Pion, officier supérieur de la maison du roi, adjudant du château « des Tuileries, âgé de cinquante-sept ans, dem[t] aux Tuileries. « Lesquels ont signé avec nous, après lecture faite. Signé : Le c[te] « de Chastellux. — Pion. — De Viany. » (1[er] arr.).

— Marquis Charles-Alexandre-Roger-Adélaïde-Angélique-Gabriel, né à Paris le 4 octobre 1816, fils du comte Joseph-Élisabeth Roger, mort à Cirey-sur-Blaise le 3 septembre 1823, et de Louise-Pauline de Chastellux, marié le 20 décembre 1845 à Marie-Charlotte-Césarie de Boisgelin, née à Aix le 11 septembre 1818, fille du marquis Armand-Natal, et de Charlotte-Eugénie-Antoinette-Émilie-Césarie de Mazenod. Témoins de l'époux : Henri-Louis de Chastellux, duc de Rauzan, demeurant rue Neuve-des-Capucins, n° 13 ; Antoine-Augustin Corda, ancien procureur du roi. Témoins de l'épouse : Charles-Eugène Dedons, comte de Pierrefeu, cousin ; Raphaël-François-Isabelle-Félix de Cantalicio du Pont, chevalier du Chambon de Mésilliac. L'acte est signé : Marquis de Damas. — M.-C.-C. de Boisgelin. — Le M[is] de Boisgelin. — C[te] de Boisgelin. — Le duc de Rauzan. — Corda. — Le c[te] Dedons de Pierrefeu. — Ch[er] du Chambon de Mésilliac. — Él. Royer (X[e] arr.).

Damian (Marie-Geneviève de), née le 11 mai 1766, fille de Louis-Antoine, marquis de Vernègues, et de Marie-Ève Choncœur (S. S.).

Damoiseau (Pierre), seigneur de la Grande-Bretesche, mort le 24 novembre 1684 (S. A. des A.).

Damour (Françoise), baptisée le 18 janvier 1604, fille de noble homme messire Gabriel, conseiller en la Cour du Parlement, sieur du Serin et de Fougery, et de damoiselle Marguerite de Haudic (S. G.).

Danès (Marie), morte le 17 mai 1634, femme de Jacques Jubert, seigneur du Thil, Morgny, Doménil, etc., maître président en la chambre des comptes de Paris (S. A. des A.).

Dangé d'Orsay (Françoise-Élisabeth), née le 5 juillet 1768, et François-Gilbert, né le 24 juillet 1770, enfants de René-François-Constance, seigneur de la baronnie de Boursault, et d'Agathe-Louise-Madeleine Charpentier (S. R.).

— Anne-Alexandre-Ernest-Ferdinand, né le 4 mai 1783, fils d'Alexandre-Charles-Louis, conseiller du roi, conseiller honoraire au parlement de Metz, et d'Adélaïde-Jeanne de Mailly (S. E.).

Daniel (Claude), marquis de Boisdenemetz, seigneur d'Antevernes, mort le 1 mars 1790 à quatre-vingt-trois ans, époux de Jeanne-Élisabeth Borel de Clerbec (S. N. des Ch.).

Dargent (Louise), morte le 27 décembre 1712, femme d'Étienne Perrinet, écuyer, seigneur de Jars. (S. N. des Ch.).

Darlus (Marie-Angélique-Catherine), morte le 3 pluviôse an X, veuve de Denis-François Angran d'Alleray, seigneur de Bazoches, Mailly-la-Ville, etc. (VII[e] arr.).

Darmand (Chrétien-Pierre), né le 1 décembre 1725, fils de Pierre, seigneur de Châteauvieux, et de Jeanne-Marie-Catherine Douté (S. R.).

Darmanel (Marie-Thérèse-Margerite), née le 18 août 1735, fille de Léon, marquis de Mizou, et de Marguerite Darmande de Mizou (S. R.)

Dartaguiette (Renée-Jeanne-Charlotte), morte le 7 avril 1766, à trente-six ans, épouse de Charles-Louis, comte de Carvoisin (S. S.).

Daufernet (Marie-Michelle), morte le 7 mars 1761 à soixante-huit ans, veuve de Jean-Baptiste de Collardin, seigneur et patron de Rully, Saint-Christophe, etc. (S. R.).

Dauger (Louis-Philippe), seigneur de Neufuisy, mort le 8 février 1761 à quatre-vingt-deux ans (S. M. M. la V. l'É.).

Daugustine (Jean-Baptiste), sieur de Septêmes, mort le 16 juin 1698 (S. A. des A.).

Dauton de Vaugiraud (Jean), écuyer, conseiller de roi, contrôleur des finances de la généralité de Paris, mort le 24 février 1753 à quatre-vingts ans (S. J. en G.).

Dauvet (Pierre), chevalier, seigneur de Saint-Valérien, de Rieux, de Bazoches, baron de Pins, capitaine de cavalerie, mort le 23 mars 1642, marié le 3 octobre 1628 à Anne Jubert, fille de

Jacques, seigneur du Thil, Morgny, Domenil, etc., président en la chambre des comptes, et de Marie Danès (S. A. des A.).

— François, comte de Maretz, baron de Boursault, mort le 24 février 1718 à trente-six ans (S. R.).

— Auguste-Louis-Casimir, né le 18 mai 1772, et Aglaé-Marie-Victoire, née le 30 novembre 1773, enfants du comte Alain-Louis, et de Marie-Marguerite Deshayes (S. E.).

Davasse (François-Louis-Barthélemy), né le 30 août 1743, fils de Jean-Hyacinthe, écuyer, sieur de Saint-Amarand, et de Marie-Louise-Charlotte Lallemant de Lévignen (S. M. M. la V. l'É.).

— Jean-Hyacinthe, écuyer, sieur de Saint-Amarand, veuf de Marie-Louise-Charlotte Lallemant de Lévignen, mort le 20 mai 1770, à soixante-dix-sept ans (S. R.).

— Amélie-Charlotte-Rose, née le 18 juillet 1773, fille de François-Louis-Barthélemy, sieur de Saint-Amarand, et de Jeanne-Louise-Françoise Dexmiers d'Archiac Saint-Simon (S. E.)

David (Lilio-Antoine), directeur de la compagnie des Indes, mort le 15 février 1770 à quatre-vingt-sept ans (S. E.).

— Antoine-Félix-Michel, écuyer, lieutenant de la légion de l'Isle de France, mort le 18 février 1771 à vingt-sept ans (S. E.).

— Aglaé-Marie-Louise, née le 17 avril 1790, fille de Charles-Benoît, marquis de Lastours, et de Marie-Flore-Aglaé de Courcelles (S. M. M. la V. l'É.).

Davy (Anne-Pierre), marquis de la Pailleterie, mort le 11 août 1725 à soixante-seize ans (S. S.).

Davrange de Noiseville (Marie-Anastasie), née le 9 janvier 1789, fille de Charles, et de Marie-Hyacinthe-Albertine de Fierval (S. J. du H. P.).

Deborel (Pierre-François-Thomas), comte de Manerbe, lieutenant-général, mort le 2 novembre 1762 à soixante-dix-sept ans, époux d'Henriette-Joséphine de la Boissière de Chambors (S. R.).

Dechastellux (Catherine), morte le 9 juillet 1765 à soixante-

dix ans, épouse de Jean-Baptiste Ripert, bourgeois de Lyon (S. R.).

Dedelay de la Garde (Pierre-Nicolas), né le 19 septembre 1752, fils de Nicolas, écuyer, et d'Élisabeth de Ligniville (S. R.).

— Pierre, écuyer, conseiller, secrétaire du roi, mort le 10 octobre 1754 à soixante-dix-huit ans, époux d'Élisabeth Roussel (S. R.).

— Louis-Élisabeth, mort le 3 mai 1756, fils de François-Pierre, conseiller du roi, maître des requêtes, et d'Anne-Charlotte de Salignac la Mothe-Fénelon (S. R.).

— Xavier-Pierre-Louis, né le 12 janvier 1782, fils de Pierre-Nicolas, seigneur de Villeparisis, et de Claudine-Julie Desbrest (S. R.).

— Pierre-Nicolas, mestre-de-camp de cavalerie, seigneur de Villeparisis, mort le 31 mai 1782 à vingt-neuf ans, époux de Claudine-Julie Desbrest (S. R.).

— Nicolas, seigneur de Blancmesnil, mort le 11 août 1783 à soixante-quatorze ans, époux d'Élisabeth de Ligniville (S. R.).

Deffand (Antoinette-Louise du), née le 5 mai 1689, fille de Jean-Baptiste, seigneur de Lalande, et de Charlotte-Angélique Amelot (S. G.).

— Charlotte-Jeanne, morte le 27 février 1784 à quatre-vingt-quatre ans, veuve de Roger, marquis de la Tournelle (S. S.).

Dejean (Charles-Matthieu-Bernard), né le 27 mai 1733, fils de Charles, écuyer, et de Marie-Anne Boutet de la Borde (S. R.).

— Françoise-Éléonore, née le 3 mars 1749, fille de Charles-Claude, écuyer, et de Geneviève-Éléonore de Montigny (S. R.).

Delaporte (Achille-Nicolas), né à Amiens le 27 novembre 1794, fils de Pierre-Siméon, mort en messidor an IV, et de Marie-Madeleine Beauvrin, marié le 12 janvier 1830 à Charlotte-Palmire d'Artois de Bournonville, née à Paris le 6 janvier 1806, fille d'Éloi-Joseph, officier supérieur des gardes du corps du roi, et de Marie-Louise-

Charlotte de Langlois de Brouchy, morte en février 1806 (X[e] arr.).

Delivenne (Marie), morte le 13 mars 1767, à quarante-huit ans, veuve de Charles-Antoine de Barbezières, seigneur de la Talonnière (S. E.).

Delorval (Antoine-Constant, fils de Madeleine-Sophie), né le 16 octobre 1764, déclaré, par sentence du 12 juillet 1786, fils de Louis-Léon-Félicité de Brancas, comte de Lauraguais, et de Madeleine-Sophie Arnoult (S. R.).

Delpech (Philippe), né le 15 mars 1720, et Jeanne-Angélique, née le 23 février 1724, enfants de Paul, écuyer, seigneur de Chaumot, conseiller du roi, et de Marie-Madeleine de Mouchy (S. R.).

— Marie-Louise, morte le 3 mars 1746 à vingt-sept ans, épouse de Gilles-Gervais de Pechpeyrou, marquis de Beaucaire, chevalier, seigneur de Mossac, colonel de cavalerie (S. S.).

— Marie-Jeanne-Angélique, morte le 19 avril 1750 à vingt-quatre ans, épouse de Marie-Jacques, marquis de Bréhan (S. R.).

— Jeanne, marquise de Mérinville, dame d'Augerville, Destouches, morte le 18 juin 1755 à cinquante ans, veuve de Pierre-Nicolas Bertin, conseiller du roi (S. J. en G.).

Delpuech (Louis), écuyer, seigneur de la Loubière, mort le 15 janvier 1747 à soixante-onze ans, veuf de Jeanne de Bédos S. R.).

Denis (Edme), écuyer, secrétaire du roi, fils de feu Pierre, et de feue Marie Didier, marié le 4 octobre 1677 à Charlotte Fougeu, fille de Charles, seigneur des Cures, maréchal-général des logis des camps et armées du roi, et d'Anne Coulon (S. A. des A.).

Denois de Fontchevreil (Alphonse-Jean-Louis), né le 19 février 1792, fils de Pierre-Anastase, et de Marie-Marguerite-Émilie Bouillerot de Chanvallon (S. M. M. la V. l'É.).

Denays (Jean-Baptiste le), comte de Quémadeuc, mort le 4 décembre 1768, à cinquante-huit ans, époux d'Élisabeth-Françoise Jollivet (S. P.). Dont : Jean-Baptiste-Louis-Auguste, marié le 3 février 1778 à Louise-Élisabeth Charlet, fille de Louis-Henri,

seigneur d'Ablis, et d'Élisabeth-Charlotte Bedé des Fougerais (S. S.).

Dermand (Chrétien-Pierre), né le 1 décembre 1725, fils de Pierre, seigneur de Châteauvieux, et de Jeanne-Marie-Catherine Douté (S. R.)

Dervilliers (Charles-Louis-Nicolas), né le 31 mars 1779, fils de Charles-Louis-Joseph, chevalier, capitaine d'infanterie, et de Louise-Françoise-Charlotte Mutel de l'Isle (S. E.).

Deschamps (Roch-Charles-Gabriel), comte de Raffetot, mort le 6 septembre 1834 à soixante-douze ans, veuf d'Henriette-Madeleine-Julie Dupont (Xe arr.).

Deschiens (Marie-Anne), demoiselle de la Neuville, morte le 26 juillet 1741, à quarante ans, épouse de Jean-Baptiste, marquis de Fresnoy, vicomte de Berck (S. M. M. la V. l'É.).

— Marie-Anne, morte le 3 novembre 1755 à quatre-vingt-quatorze ans, veuve de Jean-Pierre de Cormis, comte de Saint-Georges, mestre-de-camp de cavalerie (S. R.).

Descorche (Henri-Louis), né le 16 janvier 1777, fils de Marie-Louis-Henry, seigneur de Sainte-Croix et d'Osmond, et de Marie-Victoire Talon (S. N. des Ch.).

Deshayes (Denis-Marie), baptisé à Versailles le 12 janvier 1708, fils de Denis, et d'Anne Marchet, marié le 5 décembre 1736 à Denise-Jeanne Leblond, fille de Girard, et de Marie Lange. Témoins de l'époux : Anne Marchet, sa mère, Girard Baron, architecte, cousin-germain; Pierre Thibault, officier du roi de Pologne, ami. Témoins de l'épouse : Girard Leblond, et Marie Lange, ses père et mère; Remy Leblond, clerc tonsuré, son frère ; Jean-Jacques Leblond, marchand orphèvre, cousin-germain ; Me César-François de Chatleux Davalon ; Me Louis-Philippe de Chatleux de Beauvoir; Me Henry-Guillaume de Chatleux de Boissancour ; Me Paul Fouger, ecclésiastique du diocèse de Tours. Signé : Denis Deshays. — Marie Lange. — Denise Leblond. — Anne Marchais. — Remy Leblond. — Baron. — Paul Foucher. — Chastellux d'Avalon. — Chastellux de Beauvoir. — Chastellux de Bossancourt. — Leblond. — Pier Thibault. — C. A. Susecoindt. — Canebier, vic. — Dont :

Alexandrine-Victoire-Éléonore-Pauline-Antoinette, née le 2 mars 1742, baptisée le 4 et tenue par Mre Paul-Anthoine de Chatelux, viconte d'Avalon, fil de haut et puissant seigneur messire Guillaume-Anthoine de Chastelux, viconte d'Avalon et lieutenant-général des armées du roy et lieutenant général ès commandements de Roussillon, et de haute et puissante dame Clere-Thérèse Daguesseau, et par damoiselle Victoire-Éléonore-Alexandrine Damas de Ruffey, fille de haut et puissant seigneur messire Joseph-François Damas, marquis d'Antigny, conte de Ruffey, baron de Cheveron, brigadier des armes du roy, colonel du régiment de Bolonnais, gouverneur des pais et souveraineté de Dumbre, et de haute et puissante dame Marie-Judicth de Viene, ses parin et marine qui ont signé : Damas de Ruffey. — Chastellux Davallon. — Deshayes. — Vienne d'Antigny. — J. Cadot (S. M. M. la V. l'É.).

Deslacs du Bosquet (Achille-Claude-Antoine-François), né le 22 septembre 1771, et Aglaé-Félicité-Françoise, née le 10 janvier 1775, enfants d'Antoine-Joseph-François, marquis d'Arcambal, et de Françoise-Félicité du Crest de Chigy (S. M. M. la V. l'É.)..

Desmarets (Marguerite-Henriette), née le 11 mai 1721, fille de Jean-Baptiste-François, marquis de Maillebois, et de Marie-Emmanuelle d'Alègre (S. S.).

— Yves-Jean-Baptiste-Marie, né le 22 juin 1748, fils d'Yves-Marie-François, comte de Maillebois, et de Madeleine-Catherine de Voyer de Paulmy d'Argenson (S. S.).

— Henriette-Madeleine, demoiselle de Vaubourg, morte le 11 mai 1760 à soixante-dix-huit ans, veuve de Charles, comte d'Angennes, brigadier des armées du Roi (S. P.).

— Jean-Baptiste-François, marquis de Maillebois, mort le 7 février 1762 à quatre-vingts ans (S. S.).

— Pierre, abbé de Montebourg, mort le 25 avril 1771 à quatre-vingt-quatre ans (S. S.).

— Marguerite-Henriette, morte le 8 août 1783 à soixante-deux ans trois mois, épouse de Louis du Bouchet, marquis de Sourches (S. S.).

Desmier (Charles-César), chevalier, seigneur de Chenon, mort le 18 avril 1757 à quatre-vingt-sept ans (S. P.).

Desplas (Auguste-Louis), né le 22 octobre 1778, fils de François, capitaine de cavalerie, et de Marie-Louise-Rose de Blacas (S. N. des Ch.).

Desponty (Marie-Geneviève), morte le 2 décembre 1759 à soixante-deux ans, veuve de François des Roches Herpin, chevalier seigneur de Fontenailles, Boisboudreau (S. P.).

Desprez (Élisabeth-Agnès), demoiselle de Mailly, morte le 2 septembre 1758 à quatre-vingt-trois ans (S. S.).

— François-Scipion, chevalier, fils de Jean, chevalier, seigneur de Mondreville, et de Marie Robeau, marié le 15 septembre 1685 à Henriette le Vergeur, fille de Claude, seigneur d'Assy, et de Marie du Foix (S. A. des A.).

— Armand-Victoire, né le 23 janvier 1750, et Marie-Louis-Henri, né le 20 août 1752, enfants de messire Louis, sieur de Beauregard, capitaine des grenadiers au régiment de Picardie, et de Reine-Victoire Dubord de Mézera (S. J. en G.).

— Antoine, maître des requêtes ordinaire de la reine, mort le 18 mars 1791, époux de Marie-Françoise Humery de la Boissière du Plémont (S. R.).

Destut (Françoise-Émilie), née le 5 octobre 1780; Alexandre-César-Victor-Charles, né le 9 septembre 1781; Ange-Marie, né le 30 juillet 1784, mort le 3 octobre 1784; Augustine-Émilie-Victorine, née le 29 août 1787, enfants d'Antoine-Louis-Claude, comte de Tracy, mestre de camp en second du régiment royal-cavalerie, et d'Émilie-Louise de Durfort de Civrac (S. S.).

Desvieux (Louis-Philippe), mort le 13 septembre 1735, époux de Bonne-Madeleine le Couturier (S. M. M. la V. l'É.).

— Jeanne-Monique-Philippe, morte le 1er mars 1746 à vingt-sept ans, épouse de François-Dominique de Barberie, chevalier, seigneur de Saint-Contest, conseiller du Roi, maître des requêtes (S. R.).

— Madeleine-Geneviève-Mélanie, morte le 6 janvier 1747 à vingt-deux ans, épouse d'Omer Joly de Fleury, conseiller du roi (S. M. M. la V. l'É.).

— Jean-Joseph, sieur de Navailles, président des requêtes, mort le 23 juillet 1749 à vingt-deux ans (S. M. M. la V. l'É.).

— Léonard-Philippe, né le 5 novembre 1749, et Dominique-Etienne, né le 7 novembre 1751, fils de Philippe-Étienne, conseiller du roi, et de Marie-Thérèse du Cluzel (S. M. M. la V. l'É.).

Deszalleurs le Bourg (Gabriel-Auguste), né le 31 mars 1789, fils de Jean-Pierre, maître des comptes, et d'Élisabeth-Denise Hénault (S. E.).

Dettlingen (Sophie-Élisabeth, baronne de), morte le 9 juillet 1752 à soixante-huit ans (S. J. en G.).

Deux-Ponts (Marie-Anne-Jeanne-Françoise-Éléonore-Maximilienne de), née le 28 août 1785, fille de Guillaume, comte de Forbach, et d'Adélaïde-Louise-Roger-Martine de Polastron (S. M. M. la V. l'É.).

Devilliers (Jean), mort le 7 mai 1786, époux d'Agathe-Claude Courseron.

Devin de Gallande (Clémentine-Jeanne-Élisabeth), née le 27 août 1789, fille de Jean-Baptiste, seigneur de Pinceloup, et de Marie-Henriette de Vandenesse (S. S.).

Diasconen (Jean), chevalier de Calatrava, capitaine de cuirassiers dans l'armée de Sa Majesté Catholique, mort le 19 octobre 1682 (S. A. des A.).

Dieudonné d'Yvory (Marie-Ursule), morte le 23 janvier 1791 à quarante-un ans, veuve de Marie-Innocent Maillard, baron d'Hanneffe (S. G.).

Dieulevеult de Siléon (Noël-Marie), écuyer au service du génie de la marine, fils de Jacques-François, et de Marie-Anne le Forre, marié le 17 août 1784 à Marie-Josèphe-Claudine de Chasteigner, fille de Claude, seigneur de Paradis, et de Marie-Anne-Charlotte Dieude de Saint-Lazare, dont : Sophie-Marie-Josèphe, née le 3 décembre 1783 (S. S.).

Dillon (Albert), marié le 9 novembre 1719 à Élisabeth Lévesque de Courtanoille (S. Hilaire.).

— N... morte le 8 décembre 1723 à cinq ans, fille de Chris-

tophe, écuyer, officier de la brigade de la compagie de Lée, et de Catherine Desfoxque (S. S.).

— Marie, morte le 19 mai 1766 à soixante-dix-sept ans, veuve de Joseph de Fitz-Gérald (S. S.).

— Henriette-Lucie, née le 25 février 1770, fille du comte Arthur-Richard, et de Lucie-Thérèse de Rothe; son père se remaria le 7 février 1785 à Anne-Laure Girardin, veuve de François-Alexandre de la Touche-Longpré, lieutenant des vaisseaux du roi (S. S.), dont Françoise-Henriette-Laure, née le 14 octobre 1786 (S. M. M. la V. l'É.).

Dodun (Catherine-Geneviève), morte le 30 septembre 1759 à quatre-vingt-cinq ans, veuve de Moïse-Augustin Fontanieu, intendant et contrôleur général des meubles de la couronne (S. R.).

Doé de Combault (Guillaume-Jean-Baptiste), conseiller du roi, mort le 20 février 1786 à soixante-six ans, époux d'Anne-Madeleine Duvelleroy (S. J. en G.).

Dolet (Antoine), fils de feu Jacques, écuyer, sieur de Conomignoux, chevau-léger de la garde du roi, et de Marguerite du Maillet, marié le 15 septembre 1672 à Anne le Cointe, fille de feu René, écuyer, sieur des Rosiers, et de Louise de Galmer (S. A. des A.).

Dompierre (Nicolas-Joseph de), chevalier, seigneur de Fontaine, mort le 1er mai 1756 à soixante-sept ans (S. P.).

— Alexandrine-Geneviève, née le 7 février 1772; Charlotte-Louise-Sophie, née le 8 janvier 1774; Charles-François-Victor, né le 29 août 1776; Élisabeth-Charlotte, née le 29 août 1780; Louis-Hippolyte-François de Paule, né le 1er décembre 1782; François-Paul-Gabriel, né le 14 août 1785, enfants d'Alexandre-Marie-François de Paule, seigneur et comte d'Hornoy, et de Louise-Sophie Savalette (S. R.).

Donat (Joseph-Étienne-Victor-Gabriel), né le 25 décembre 1787, fils de Paul-Gabriel, chevalier d'infanterie, et de Marie-Madeleine de Montis (S. R.).

Donon (Claude de), baptisé le 13 novembre 1638, fils de Pierre, sieur de la Montagne, et de Madeleine le Long (S. G.).

— Madeleine, baptisée le 21 janvier 1639, fille de Jean, contrôleur général des bâtiments, et d'Élisabeth de Lon (S. G.).

Dorat (Angélique-Suzanne), née le 13 juin 1732, fille de Claude-Joseph, seigneur de la Barre, et de Marie-Jeanne Fourel (S. S.).

— Anne-Catherine-Denise, morte le 26 juin 1761 à vingt-cinq ans, épouse de Pierre-Juvénal Gallois, seigneur de Belleville, auditeur à la Chambre des comptes (S. P.).

— Claude, seigneur de Chameulles, mort le 7 août 1771 à soixante-quinze ans (S. P.).

Doria (Charlotte-Antoinette), née le 16 juillet 1773, fille de Jean-Henri, et de Louise-Françoise-Charlotte de Montcalm (S. S.).

Doubar-Beaumanoir (Marie-Louise de), morte le 23 juillet 1748 à soixante-huit ans, veuve de Jean-Pierre Chevalier, seigneur de Charrie, et remariée à Bernard de Verdelin (S. R.).

Doublet (Jean), seigneur de Montaigu, mort le 21 mars 1713 (S. P.).

— Anne, morte le 21 mai 1727 à cinquante-sept ans, épouse d'Antoine Barillon, seigneur d'Amoncourt (S. P.).

— Marie-Élisabeth, morte le 26 janvier 1746 à soixante-deux ans, épouse de Louis Bille, écuyer, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France (S. R.).

— Adélaïde-Jeanne-Marie, née le 5 janvier 1756 ; Bon-Guy-Félicité, mort le 15 août 1760, à seize mois (S. P.) ; Anne-Félicité, née le 1er septembre 1766, enfants d'Anne-Nicolas, chevalier, marquis de Persan, conseiller du roi, et d'Anne-Adélaïde Aymeret de Gazeau.

— Godefroy-Charles-Henri, fils de Bon-Guy, comte de Persan, et de Marie-Thérèse Ramboux, marié le 23 août 1788 à Rosalie-Thérèse-Pauline de Séguiran, fille de François-Joseph-Thérèse, et d'Anne-Pauline le Breton (S. J. du H. P.), dont : Bon-Guy-Godefroy-Paul, né à Caen le 27 septembre 1793, marié le 20 décembre 1830 à Louise-Amélie Hesse, née à Modin le 18 février 1809, fille de Léopold-Auguste-Constantin, et d'Amélie-Dorothée Dohme, dont Constance-Aimée-Pauline, née le 21 novembre 1829 (1er arr.).

Douet de la Boulaye (Angélique-Claudine-Gabrielle), née le 7 février 1768, fille de Gabriel-Isaac, et d'Angélique-Jeanne-Catherine de Bernis (S. E.).

Douet de Cormeron (Louis-Charles), mort le 29 juin 1759 à vingt-trois ans, fils de Claude, écuyer, fermier général, seigneur du marquisat du Houssay, et de Catherine Gervais (S. R.).

Douet de Saint-Alyre (Jean-Claude-Gabriel), chevalier, conseiller du roi, maître ordinaire des requêtes, mort le 10 juillet 1787 à vingt-neuf ans (S. E.).

Douet de Vichy (Claude-Gabriel), chevalier, conseiller honoraire en la grand'chambre du Parlement, baron de Saint-Désiré, mort le 1er février 1787 à soixante-quinze ans (S. E.).

Douy (Jacques de), baptisé le 7 mai 1605, fils d'Octavien, sieur d'Attichy, et conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, et de dame Valence de Marillac (S. G.).

Doux de Melleville (Marie-Catherine le), morte le 12 février 1791 à soixante-quatre ans, veuve de Nicolas Le Clerc de Grandmaison, seigneur de Riberpré (S. G.).

Doynel (Charlotte-Constance), née le 7 mai 1782, fille de Jacques-Alexandre, comte de Montécot, et de Jeanne-Henriette Thibault de la Carte (S. S.).

Dresnay (François-Julien du), fils de Joseph-Marie, seigneur des Roches, et de Marie-Thérèse le Jar de Cleusmeur, marié le 29 novembre 1780 à Marie-Émilie de Caumont, veuve de Charles-Henri-Marie Decadouche, capitaine de dragons (S. S.).

Dreux (Joachim de), né le 22 novembre 1710, fils de Thomas, marquis de Brézé, et de Catherine-Angélique Chamillart (S. S.).

— Thomas, marquis de Brézé, mort le 26 mars 1749 à soixante-douze ans (S. S.).

— Michel, marquis de Brézé, mort le 17 février 1754 à cinquante-trois ans (S. S.).

— Louise-Élisabeth, née le 8 mars 1756; Catherine-Henriette, née le 26 août 1757; Élisabeth-Angélique, née le 19 octobre 1758; Thomas-Louis, né le 3 janvier 1760; Charlotte-Marie, née le 25

février 1762; Marie-Marguerite, née le 27 mars 1763; Louise-Renée, née le 14 décembre 1764, morte le 19 octobre 1770; Henri-Évrard, né le 6 mars 1766, et Anne-Jacqueline, née le 19 novembre 1768, enfants de Joachim, chevalier, marquis de Brézé, grand-maître des cérémonies de France, et de Louise-Jeanne-Marie de Courtarvel de Pezé (S. S.).

— Étienne-Joseph-Auguste-Léon, né le 27 avril 1763, et Pierre-Ghislain-Joseph-François, né le 23 novembre 1765, fils de François-Léon, comte de Nancré, et de Suzanne-Charlotte-Pauline de Saint-Hyacinthe de Marconnay (S. R.).

— François-Léon, comte de Nancré, mort le 22 mars 1774 à soixante-neuf ans, époux de Suzanne-Charlotte-Pauline de Saint-Hyacinthe de Belais, dont : Marie-Louise-Bonne, morte le 17 septembre 1775 à vingt ans (S. S.).

— Catherine-Françoise, morte le 3 octobre 1783 à soixante-huit ans, veuve de Jean-Baptiste Poussart, marquis du Vigean (S. S.).

— Marie-Edmée-Théodore, née le 18 avril 1785; Hyacinthe-Louis-Ernest, né le 30 mars 1787, et Frédéric-Lancelot, né le 20 mars 1788, enfants de Barthélemy-Charles, comte de Nancré, et de Marie-Louise-Aimée de Courcelles (S. S.).

— Henri-Evrard, fils de Joachim, marquis de Brézé, baron de Berrye, grand-maître des cérémonies de France, et de Louise-Jeanne-Marie de Courtarvel, marié le 9 mars 1790 à Adélaïde-Anne-Philippine de Custine, fille du comte Adam-Philippe, maréchal des camps et armées du roi, gouverneur de Toulon, et de Adélaïde-Louise-Céleste de Gagnat de Longny (S. S.).

Drouard (Anne-Madeleine de), née le 2 avril 1770, fille de Pierre, chevalier, et de Marie-Madeleine Thiomelle (S. S.).

— Guy-Pierre, chevalier, seigneur de Curly, etc., mort le 5 mai 1784 à cinquante-un ans (S. E.).

— Louis-Mathieu, né le 8 février 1781 (S. E.); Guy, né le 21 octobre 1782 (S. R.) et Marie-Ursule, née le 28 novembre 1784, (S. E.), enfants de Jacques-François-Marie, écuyer, et de Marie-Françoise Morand de la Genevraye.

Drouilhet (Gratien), écuyer, receveur général des finances de la

généralité de La Rochelle, mort le 30 janvier 1756 à cinquante-huit ans, époux de Marie-Françoise Pénot-Tournier de la Cossière, dont : Marie-Jeanne, née le 8 février 1741; François-Gratien, né le 28 janvier 1742, mort le 7 mars 1743 ; Charles-Honoré-Gratien, né le 16 mai 1743 ; Marie-Adélaïde, née le 26 août 1744 ; Étienne-François, né le 4 octobre 1747; Louise-Jeanne-Marguerite, née le 24 août 1750 ; Jacques-Claude, né le 15 mars 1752 ; Angélique-Marie, née le 1er juin 1756 (S. R.).

Droullin (Alphonse de), fils de Claude-Charles, comte de Ménilglaise, et de Marie-Élisabeth Carel de Vaux, marié le 21 janvier 1790 à Anne-Marie de Galard, fille d'Alexandre-Guillaume, comte de Brassac de Béarn, maréchal de camp, et d'Anne-Gabrielle Potier de Novion (S. S.).

Drouyn (Marie-Adélaïde), morte le 12 mars 1756 à trois ans, et Marie-Aimée-Victorine, née le 18 octobre 1754, filles de Pierre-Louis-Anne, chevalier, baron de Bray, seigneur de Deuil, conseiller du roi, et d'Anne-Marie-Charlotte Le Roy de Sanguin (S. P.).

— Claude-Philippe, morte le 26 mars 1757 à vingt-huit ans, veuve de Claude-Edme Raincy, conseiller du roi (S. P.).

— Jean-François, capitaine, seigneur d'Arquery et de Vandeuil, baptisé à St. N. des Ch. le 26 février 1730, fils de Louis-François, conseiller du roi, inhumé à Gouvernes le 30 septembre 1750, et de Marie-Charlotte Masson, inhumée à S. N. des Ch. le 16 mars 1730, marié le 24 mars 1763 à Anne-Amande-Judith Chavanne, baptisée à S. P. le 12 octobre 1744, fille de Jacques, conseiller au Parlement et d'Anne-Claude Hervé (S. Laurent).

— Alexandre-François-César, né le 20 mars 1773, fils de Jean-François, comte de Lhuys, et de Geneviève-Josèphe de Werchain (S. N. des Ch.).

Drummond (Jacques de), duc de Perth, pair d'Écosse, mort le 17 avril 1720 à quarante-six ans (S. S.).

— Louis, né le 4 novembre 1721, fils d'André, comte de Melfort, et de Madeleine-Sylvie de Sainte-Hermine (S. S.).

— André, comte de Melfort, brigadier des armées du roi, mort le 12 février 1726 à trente-deux ans huit mois (S. S.).

— N. né le 15 janvier 1744, fils du vicomte de Melfort et de Catherine-Dorothée Cockayne (S. S.).

— Henriette-Caroline. demoiselle de Melfort, morte le 18 mars 1754 à soixante ans (S. S.).

— Louis-Pierre-Milcolombe, né le 1er février 1760; Arabella-Henriette, née le 15 avril 1765, et Louis-Édouard-Geneviève, né le 21 septembre 1767, enfants de Louis, comte de Melfort, et de Jeanne-Élisabeth de la Porte (S. R.).

— Thérèse, demoiselle de Melfort, morte le 30 novembre 1764 quatre-vingts ans (S. S.).

— Léon-Maurice-Élisabeth, né le 9 janvier 1791, fils de Léon-Maurice, comte de Melfort, et de Lucie-Élisabeth Longuemare S. S.).

Dubarail (Antoine), abbé de Notre-Dame de Nesle, mort le 7 août 1778 à soixante-trois ans (S. J. du H. P.).

Dubois (Marie-Anne), née le 13 février 1742, fille de messire Alexis, chevalier, vicomte d'Anisy, conseiller au Parlement, et de Jeanne-Marie-Victoire du Couëdic de Kerdrain (S. R.).

— Anne-Jacques, marquis de la Rochette, baron de Saint-Brisson, mort le 27 juin 1763 à trente-quatre ans (S. P.).

Dubuisson (Françoise-Marguerite), morte le 26 janvier 1749 à soixante-six ans, veuve de Louis de Bourré, écuyer, sieur de Montigny, et remariée à François-Christophe de Lalive (S. R.).

Ducet (Marie-Thérèse), née le 7 août 1730, fille de Charles-Antoine, chevalier, seigneur de Craux, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp d'infanterie, et de Charlotte-Madeleine Sebire (S. S.).

Duché (Marie-Anne), morte le 13 août 1736 à trente-deux ans, épouse de Jean-Antoine de la Roche, comte de Fontenilles (S. S.).

Ducluzeau de la Roche-Aymon (Jean-Baptiste), mort le 26 février 1789 à dix-neuf ans (S. S.).

Duderé (Françoise-Radegonde), née le 21 novembre 1731, fille de Pierre, écuyer, seigneur de la Borde, et de Charlotte-Élisabeth de Varennes (S. S.).

Dufaure de Souvezie (Jacques-Joseph-Marie-Alexandrine-Jean de), fils de Guillaume, seigneur de Meilhac, et de Jeanne Beche, marié le 23 septembre 1783 à Marie de Granderatz, fille de Dominique, seigneur de Bussy, et de Gabrielle de Serignan (S. S.).

Dufort (Joseph-Pierre), chevalier, conseiller du roi, seigneur de Saint-Leu, mort le 15 novembre 1746 à quarante-neuf ans, veuf d'Agnès-Françoise Soullet (S. R.).

— Bernard-Marie-Joseph-Pierre, né le 5 février 1757, et Edmée-Antoinette-Marie, née le 21 février 1759, enfants de Jean-Nicolas, seigneur de Saint-Leu, et d'Anne-Marie-Edmée le Gendre (S. M. M. la V. l'É.).

Dufour de Nogent (Marie-Angélique), morte le 24 février 1750, à soixante-six ans, veuve de Louis de Banne, comte d'Avéjan (S. S.).

— Marguerite-Louise, baronne de Cuy, morte le 17 avril 1775 à trente ans, veuve de Nicolas-Camille d'Orglandes, comte de Brion (S. M. M. la V. l'É.).

Dugas de Vallon (Louis-René-Adrien), veuf de Marie-Marguerite-Nicole Guibert, remarié le 17 août 1790 à Marie-Françoise-Pauline Bellumeau, fille d'Étienne, sieur de la Vincendière, et de Marguerite-Élisabeth-Pauline Magnan (S. J. du H. P.).

Dugast d'Artigny (Claude-Marie), morte le 9 mai 1720 à quatre-vingt-quatre ans, épouse de Pierre-Scipion de Grimoard de Beauvoir, comte du Roure (S. S.).

Dugué (Marie-Angélique), morte le 3 août 1723 à quatre-vingt-deux ans, veuve de Philippe-Emmanuel de Coulanges (S. P.).

Duhamel (Charles-André-Eugène), vicomte de Breuil, lieutenant-colonel de cavalerie, né à Reims le 25 novembre 1788, fils de Charles-André, mort à Reims en mars 1814, et de Louise-Anne Gédéon de Sahuguet de Termes, marié le 9 mai 1832 à Henriette-Marie-Geneviève de Murat, née à Paris le 2 février 1804, fille de François-Casimir, marquis de Lestang, et d'Aglaé-Charlotte-Marie de Broglie (X^e arr.).

Dulivet de Saint-Mars (Jean-Jacques), lieutenant du roi à

Conches, commissaire honoraire des guerres, député au corps législatif, mort le 8 mars 1792 (S. G. des P.).

Dumas (Benoît), écuyer, chevalier de Saint-Michel, seigneur de Stains, mort le 29 octobre 1746 à cinquante ans (S. R.).

Dumetz (Claude-Gédéon), président à la Chambre des comptes, mort le 25 février 1759 à soixante-dix-sept ans (S. J. du H. P.).

Dumolin (Anne-Élisabeth), veuve de Pierre-Achille Picot, marquis de Combreux, morte le 6 mars 1784 à quatre-vingt-dix ans (S. R.).

Dunoyer (Olympe-Catherine), morte le 6 mars 1770 à soixante-dix-huit ans, veuve de Jean-Charles, baron de Winterfeldt (S. R.).

Dupin (Jacques-Armand), né le 3 mars 1727, fils de Claude, écuyer, seigneur de Laleuf, l'Épinière, conseiller du roi, et de Louise-Marie-Madeleine Guillaume de Fontaine (S. R.).

Duplat (Félix-Rémond), baron de Monticourt, né à Angers le 21 juin 1815, fils d'Étienne-Félix, mort à Pau en septembre 1839, et de Rémonde Boreau de la Besnardière, morte à Paris en avril 1817, marié le 24 mai 1845 à Marie-Marguerite-Pauline Sauvan, née à Paris le 3 avril 1826, fille de Camille-Élisabeth, comte d'Aramon, et de Pauline-Marie-Georgine Dubois de la Touche (X^e^ arr.).

Dupleix (Joseph-François), ancien gouverneur de Pondichéry, mort le 4 décembre 1756 à cinquante ans (S. M. M. la V. l'É.).

— Adélaïde-Louise-Jeanne, née le 25 janvier 1760, et N., né le 20 septembre 1761, mort le 8 octobre 1761, enfants du marquis Joseph-François, ancien gouverneur de Pondichéry, mort le 11 novembre 1763 à soixante-huit ans, et de Claude-Thérèse de Chastenay-Lanty (S. M. M. la V. l'É.).

— Charles-Joseph-René, né le 3 décembre 1766, et Augustin-Charles-Amand, né le 14 janvier 1768, enfants de Marc-Antoine-Charles, seigneur de Pernans, colonel d'infanterie, et de Charlotte-Émilie-Olympe Savalette de Magnanville (S. R.).

— Anne-Charles-Guy-Gérard, né le 11 mai 1767, et Jacques-Serein, né le 4 avril 1768, fils de Charles, baron de Cadignan, et de Marie-Charlotte Ollivier (S. R.).

— Guillaume-Joseph, fils de Charles-Claude-Ange, seigneur de Bacquencourt, et de Jeanne-Henriette de Laleu, marié le 16 mai 1771 à Jeanne de Nogué, fille de François, seigneur de Sévignac, et de Jeanne Orosi de Laborde, dont : Augustine-Françoise-Marie, née le 8 septembre 1772; Charlotte-Renée, née le 26 novembre 1773; Auguste-Charles-Joseph, né le 20 juillet 1777 (S. E.).

Dupré (Louis), prieur de Lierru et aumônier du roi, mort le 5 mars 1678 (S. A. des A.).

— Anne-Louise-Françoise, morte le 17 février 1737 à dix-sept ans quatre mois, épouse de Jean-Baptiste-Paulin Daguesseau de Fresnes (S. R.).

— Jeanne-Charlotte, inhumée le 1er août 1762 à soixante-quatorze ans, veuve de Jean-Baptiste des Gallois (S. S.).

Dupuis (Pierre), chevalier, maître des requêtes honoraire, président honoraire au grand conseil, conseiller honoraire au Parlement, mort le 15 février 1758 à soixante-neuf ans (S. R.).

Dupuy (Élisabeth-Marie), morte le 16 février 1780 à cinquante-huit ans, veuve de Louis-Léon de Bouthillier, comte de Beaujeu (S. E.).

Durand (Jeanne), baptisée le 2 avril 1584, fille de noble homme Louis, sieur de Villegaignon, conseiller du roi en son grand conseil, et de Marie Brulart (S. G.).

Durefort (Jean-Baptiste), prêtre du diocèse de Coutances, mort le 30 janvier 1729 à trente-six ans (S. S.).

Durey (Antoine-Jean-Baptiste-Louis), né le 16 juillet 1734, et Louise-Adélaïde, née le 14 février 1741, enfants de Jean-Baptiste-François, seigneur de Meinières, président au Parlement de Paris, et de Marie-Louise Ponivet de la Blinière (S. R.).

— Jean-Baptiste, chevalier, seigneur de Bournonville, etc., conseiller du roi, président au grand conseil, mort le 15 juillet 1747 à quatre-vingt-deux ans, veuf de Louise Le Gendre (S. R.).

— Marie-Josèphe, morte le 17 juin 1756, épouse de Jean-Paul-Timoléon de Cossé, comte de Brissac (S. S.).

— Joseph, marquis du Terrail, veuf de Marie-Rosalie de Goës-

briant, et remarié à Marie-Charlotte de Crussol, mort le 13 juin 1770, présenté le 16 à Saint-Roch, et transféré le 13 mars 1778 aux Théatins.

Durier (Madeleine), baptisée le 2 juin 1638, fille de Claude, conseiller du roi et trésorier général, et de Madeleine Lions (S. G.).

Durfort (Anne de), baptisée le 4 septembre 1611, fille de Léon, et de Lucrèce de Béthune (S. P.).

— Henri, né le 22 décembre 1670; Charlotte-Armande-Alix, née le 2 janvier 1672; Maurice-Théodose-Casimir, mort le 17 janvier 1679; Louis, chevalier de Malte, mort le 17 avril 1682, et Jean-Baptiste, né le 29 janvier 1684, enfants de Jacques-Henri, duc de Duras, et de Marguerite-Félicie de Lévis (S. P.).

— Henri-Louis-Alexandre, né le 18 octobre 1714, et Emmanuel-Félicité, né le 19 décembre 1715, fils de Jean-Baptiste, duc de Duras, et d'Angélique-Victoire de Bournonville (S. S.).

— Charlotte-Félicie-Armande, morte le 27 décembre 1730 à cinquante-huit ans, épouse de Paul-Jules Mazarin de Ruzé, duc de Mazarin de la Meilleraye et de Mayenne (S. R.).

— Marie-Jeanne-Geneviève, née le 5 février 1735, fille de Guy-Michel, duc de Randan, et d'Élisabeth-Philippine de Poitiers (S. S.).

— Louise-Jeanne, née le 1er septembre 1735, fille d'Emmanuel-Félicité, duc de Duras, et de Charlotte-Antoinette de la Porte Ruzé de Mazarin (S. M. M. la V. l'É.),

— Jean-Sylvestre, marquis de Boissières, mort le 1er janvier 1737 à quatre-vingt-neuf ans, veuf d'Élisabeth de Clermont de Piles (S. S.).

— Guyonne-Marguerite-Philippine, née le 27 décembre 1738; Adélaïde-Philippine, née le 20 septembre 1743; Guy-Auguste, mort le 19 février 1754 à treize ans et demi, et Guy-Sébastien, né le 10 janvier 1751, enfants de Louis, duc de Lorge, et de Marie-Marguerite-Reine Butault de Marsan (S. S.).

— Geneviève, morte le 19 mai 1740 à soixante ans, veuve d'Antonin-Nompar de Caumont, duc de Lauzun (S. S.).

— Emmanuel-Céleste-Augustin, né le 28 août 1741, et Charles-Fidèle-Armand, né le 18 décembre 1743, fils d'Emmanuel-Félicité,

duc de Duras, marquis de Vauruffier, Rougé, et de Louise-Françoise-Maclovie-Céleste de Coëtquen (S. M. M. la V. l'É.).

— Louise-Bernardine, demoiselle de Duras, morte le 21 mars 1747 à soixante-cinq ans, veuve de Jean-Baptiste-Paul de Bonne de Créqui, duc de Lesdiguières (S. S.).

— N., né le 10 octobre 1750; N., née le 28 janvier 1753; Pauline-Clotilde, née le 11 juillet 1756 (S. M. M. la V. l'É) et Émilie-Louise, née le 25 octobre 1759 (S. S.), enfants d'Émery-François, marquis de Civrac, et de Marie-Françoise de Pardaillan de Gondrin d'Antin.

— Félicité-Jean-Louis-Étienne, né le 4 mars 1752; et Étienne-Narcisse, né le 3 octobre 1753, fils de Louis-Philippe, et de Marie-Françoise Texier (S. R.).

— Félix-Victoire, morte le 17 octobre 1753 à quarante-six ans, épouse de Louis-Marie, duc d'Aumont (S. S.).

— Émilie-Perrette-Antoinette, née le 25 juin 1754, fille du vicomte Charles-Louis, et d'Émilie-Antoinette-Éléonore de Pourcheresse d'Estrabonne. — Parrain : Pierre, marquis de Durfort, aïeul paternel (S. S.).

— Marie-Élisabeth, morte le 10 juin 1759 à vingt ans, épouse de Ferdinand, comte de Grammont, maréchal des camps et armées du roi, grand-bailli de la noblesse dans le duché de Bourgogne (S. R.).

— Marie-Jeanne-Geneviève, demoiselle de Lorge, morte le 11 décembre 1762 à vingt-sept ans dix mois six jours, épouse de Jean-Bretagne-Charles-Godefroy, duc de la Trémoille (S. S.).

— N. né le 18 octobre 1765, mort le 16 août 1767; Guy-Émeric-Anne, né le 25 juin 1767; Alexandre-Émeric, né le 6 février 1770, et Émeric-Ovide, né le 25 août 1771, fils de Jean-Laurent, comte de Lorge, et d'Adélaïde-Philippine de Durfort de Lorge (S. S.).

— Jeanne-Marie, morte le 26 octobre 1766 à dix-huit ans, femme de Louis-Marie-Joseph, marquis de Lescure (S. S.).

— Jean-Baptiste, duc de Duras, mort le 8 juillet 1770 à quatre-vingt-six ans (S. M. M. la V. l'É.).

— Amédée-Bretagne-Malo, né le 5 avril 1771, et tenu le 8 mai suivant au nom des États de Bretagne, fils d'Emmanuel-Céleste-

Augustin, marquis de Duras, et de Louise-Henriette-Charlotte-Philippine de Noailles (S. S).

— Émeric-François, marquis de Civrac, mort le 28 décembre 1773 à quarante-six ans (S. S.).

— Armand-Céleste, né le 16 mai 1774; Amélie-Louise-Thérèse, née le 26 juillet 1775, et Félicité-Louise-Julie-Constance, née le 10 juin 1782, enfants de Félicité-Jean-Louis-Étienne, comte de Deyme, et d'Armande-Jeanne-Claude de Béthune (S. M. M. la V. l'É.).

— Émeric-Valentin-Jules, né le 15 décembre 1774, mort le 27 mars 1775, fils de Venant-Émeric-Louis-Henri, marquis de Civrac, et de Catherine Brown (S. S.).

— Louis, duc de Lorge, mort le 10 décembre 1775 à soixante-un ans (S. S.).

— Henriette-Julie, demoiselle de Duras, morte le 20 janvier 1779 à quatre-vingt-deux ans, veuve de Procope-Marie-Antonin-Philippe-Charles-Nicolas-Augustin d'Egmont Pignatelli, duc de Gueldres et de Juliers (S. R.).

— Antoinette-Louise, née le 26 septembre 1779, et Camille-Narcisse-Thérèse-Denise, née le 11 décembre 1784, filles du vicomte Étienne-Narcisse, et de Claude-Marie-Henriette-Étienne Thiroux de Montsauge (S. M. M. la V. l'É.).

— Fidèle-Joséphine-Maclovie, née le 11 mai 1780, fille de Charles-Fidèle-Armand, comte de Duras, et de Marie-Josèphe de Rigaud de Vaudreuil (S. M. M. la V. l'É.).

— Louise-Jeanne, morte le 17 mars 1781 à quarante-six ans, épouse de Marie-Louis-Guy d'Aumont, duc de Mazarin (S. S.).

— Émeric-Joseph, duc de Civrac, baron de la Lande, comte de Blaignac, seigneur de Génissac, Rigaud, etc., chevalier des ordres du roi, chevalier d'honneur de Madame Victoire, ancien ambassadeur à Naples, à Venise et à Vienne, veuf de très-haute et très-puissante dame Madame Marie-Anne la Faurie de Monbadon, dame d'honneur de Madame Victoire, mort le 8 avril 1787, âgé d'environ soixante-onze ans, inhumé le 9 à Saint-Roch. A ce présents; très-haut et très-puissant seigneur Jean-Laurent de Durfort de Civrac, duc de Lorge, brigadier des armées du roi, mestre de camp, com-

mandant au régiment royal Piémont-Cavalerie, lieutenant-général du comté de Bourgogne, ancien menin du Dauphin, son fils; très-haut, très-puissant seigneur Joseph-Guy de Donissan, marquis de Citran, maréchal des camps et armées du roi, gentilhomme d'honneur de Monsieur, et de très-haut et très-puissant seigneur Henri-Georges-César, comte de Chastellux, premier chanoine honoraire de l'église d'Auxerre, chevalier d'honneur de Madame Victoire, mestre de camp, commandant du régiment de Beaujolais, brigadier des armées du roi, ses gendres, etc. L'acte est signé : le duc de Lorge. — Le m^is^ de Donnissan. — Le c^te^ de Chastellux-Chaugy-Roussillon. — Le m^is^ de Lescure. — Le ch^r^ de Monbadon. — Le comte de Tracy. — Montmorin. — Merdruel, curé.

« Acte de décès du quatorze novembre mil huit cent-seize, à deux « heures après midi, ce jourd'hui, à deux heures du matin, est « décédée en son domicile, rue de Grenelle, n° 83, en cet arrond^t^, « D^e^ Angélique-Victoire de Durfort de Civrac, âgée de soixante-« quatre ans, veuve de M. Henry-Georges-César de Chastellux. — « Constaté par moi, Antoine-Henry-Amable Trutat, adjoint au « maire du dixième arrond^t^ de Paris, chevalier de la Légion d'hon-« neur, maire du dixième arrond^t^ de Paris, faisant fonctions d'offi-« cier de l'état-civil, sur la déclaration de MM. François-Toussaint « Doira, demeurant rue St-Dominique-d'Enfer n° 3, propriétaire, « âgé de quarante-neuf ans, et de Jean Morisot, demeurant susdite « rue de Grenelle, n° 74, traiteur âgé de cinquante-deux ans, lesquels « ont signé avec moi, après lecture à eux faite de l'acte. — Signé : « Doira. — J. Morisot. — Trutat. » (X^e^ arr.)

— Amédée-Bretagne-Malo, duc de Duras, pair de France, chevalier des ordres du roi, etc., né à Paris le 5 avril 1771, fils d'Emmanuel-Céleste-Augustin, duc de Duras, mort à Londres le 20 janvier 1800, et de Louise-Henriette-Charlotte-Philippine de Noailles, veuf de Claire-Louise-Rose-Bonne-Guy de Coëtnempren de Kersaint, morte à Nice le 16 janvier 1828, remarié le 8 avril 1829 à Marie-Émilie Knusli, née à Lisbonne le 3 mai 1791, fille d'Emmanuel-Gabriel, et de Marie-Anne Coltzmann, et veuve le 21 mai 1811 de Joseph Dias-Santos (1er arr.).

Dutot (Jean-Alexandre), comte de Varneville, mort le 15 juin 1755 à cinquante-sept ans (S. M. M. la V. l'É.).

Duval (Jean-Noël), contrôleur général des fermes, âgé de vingt-

huit ans, fils de Pierre-Michel, et de Jeanne-Françoise Huyn, marié le 19 août 1752 à Élisabeth de la Vergne, âgée de seize ans, fille de Louis-Élisabeth, comte de Tressan, et de Jeanne-Catherine Gaussein (S. S.).

— Marie-Marguerite, demoiselle de l'Épinoy, morte le 24 décembre 1752 à vingt ans, épouse de messire François-Pierre Dedelay de la Garde, conseiller du roi (S. S.).

— Jacques, né le 30 mai 1770, fils de Jacques, avocat au Châtelet, sieur d'Épremesnil, et de Marie Madeleine de Vaulx (S. R.).

— Guy-Charles, capitaine au 6ᵉ chasseurs à cheval, né à Marville-Moutier-Brullé le 6 janvier 1798, fils de Charles-François-Guy, comte de Bonneval, et d'Aglaé-Françoise de la Rivière, marié le 27 avril 1830 à Marie-Charlotte-Antoinette-Laure de Ségur, née à Paris le 13 juin 1810, fille du comte Philippe-Paul, et d'Antoine-Charlotte-Luce le Gendre de Luçay (1ᵉʳ arr.).

Duvaucel (Louis-Jules), marquis de Castelnau, mort le 11 avril 1783 à soixante-onze ans (S. E.).

Duvelaer (Julien-Joseph), chevalier, comte du Lude, mort le 19 juillet 1785, à soixante-dix-sept ans (S. E.).

Dyel (Louis-Jean), né à Lorol, près Dreux, le 15 octobre 1670, et baptisé à Paris en 1677, fils de Jean-Jacques, chevalier, comte de Sorel, et de Catherine Dyel (S. A. des A.).

Dyo (François-Hyacinthe de), mort le 29 novembre 1686, à dix-sept ans, fils de Noël-Éléonor Palatin, marquis de Montperroux, seigneur de la Roche en Brenil, et de Marie-Élisabeth de Coligny (S. S.).

— Marie-Antoinette-Éléonore, née le 19 mai 1704; Noël-Éléonor, né le 12 janvier 1706, et François-Gaspard, né le 5 octobre 1708, enfants de François-Gaspard-Éléonor-Palatin, marquis de Montperroux, et d'Isabelle-Françoise de Harville (S. S.).

— Marie-Jeanne-Baptiste Palatine, morte le 7 novembre 1733 à cinquante-cinq ans, épouse de Marie-Roger, comte de Langheac (S. S.).

— Marie-Élisabeth-Palatine, morte le 22 mai 1743 à soixante-cinq ans, chez les Filles chrétiennes de l'Instruction, veuve de Louis-Antoine-Érard Damas, comte d'Anlezy (S. S.).

— Denis-Jean-Palatin, comte de Montperroux, veuf de Rose-Benoîte Jamoays, de la paroisse de Saint-Pierre près Saint-Georges de la ville de Rennes, remarié le 15 novembre 1764 à Agathe-Marie-Thérèse-Pétronille-Charlotte-Louise de Guilhem-Clermont Lodève de Paschalis de Sainte-Croix, fille de Louis, et de Marguerite de Raymond de Modène (S. J. du H. P.).

E.

Échalard (Henri-Louis), marquis de la Mark, mort le 30 mai 1768 à quatre-vingt-cinq ans, époux de Claude-Anne le Texier (S. M. M. la V. l'É.).

Egmont (Henriette-Nicole d'), née le 19 avril 1719, et Guy-Félix, né le 5 novembre 1720, enfants de Procope-Marie-Nicolas-Augustin, duc de Gueldres et de Juliers, et d'Henriette-Julie de Durfort de Duras (S. S.).

— Jules-Armand, né le 31 août 1744, mort le 16 août 1745, fils de Guy-Félix, comte de Pignatelli, et d'Amable-Angélique de Villars (S. R.).

— Alphonsine-Louise-Julie-Félix, née le 5 octobre 1751; Louise-Blanche-Éléonore-Charlotte, et Amable-Angélique-Frédérique, nées le 14 octobre 1752, filles de Casimir, marquis de Pignatelli, et de Blanche-Octavie-Alphonsine-Marie-Françoise de Saint-Séverin d'Aragon (S. R.).

— Guy-Félix, duc de Gueldres et de Juliers, mort le 3 juillet 1753, époux d'Amable-Angélique de Villars (S. R.).

— Henriette-Nicole, morte le 1er septembre 1782 à soixante-trois ans, veuve de Marie-Charles-Louis d'Albert de Luynes, duc de Chevreuse (S. S.).

— Alphonsine-Louise-Julie-Félix, morte le 1er août 1786, à trente-cinq ans, épouse de Louis-Gonzague Pignatelli de Gonzague (S. S.).

— Casimir, prince Pignatelli, duc de Gueldres et de Juliers, veuf de Jeanne-Sophie-Élisabeth-Armande-Septimanie du Plessis de Richelieu, remarié le 31 mai 1788 à Claire-Marguerite Farely, fille de Luc, écuyer, et de Marguerite Onille (S. S.).

Émeru (Jacques d'), mort le 22 février 1768 à dix-huit ans, fils de Jacques, seigneur de Thil, et de Jacqueline-Marie de Chalon (S. R.).

Éon (Louis-Michel-Amédée d'), mort le 24 janvier 1781 à six ans, fils de Nicolas-Louis-Dieudonné, marquis de Cély, et de Catherine-Henriette de Valory (S. M. M. la V. l'É.).

— Bertrand, mort le 10 avril 1789 à vingt-deux ans, fils de Marie-Jérôme, comte de Cély, et de Marie-Jeanne du Fos de Méry (S. S.).

— Alexandre-Julien, fils de Marie-Jérôme, comte de Cély, maréchal des camps et armées du Roi, et de Marie-Jeanne du Fos de Méry, marié le 16 février 1790 à Bathilde-Pauline de Saint-Phalle, fille du marquis Phal, capitaine d'infanterie, et de Catherine-Ursule-Pauline le Vaillant de Savoisy, dont : Alexandrine-Marie-Caroline, née le 8 février 1791 (S. S.).

Épineau (Pierre de l'), écuyer, avocat au Parlement, mort le 5 novembre 1748, veuf d'Anne-Marguerite-Françoise Lhoste (S. R.).

— Jean-Baptiste, receveur des traites et gabelles de Vaucouleurs, mort le 20 novembre 1748, époux de Rosalie de la Rochecousseau (S. R.).

Épinay (Louis-Isaac de l'), seigneur de Nivillés, capitaine des gardes, mort le 27 février 1728 à soixante-deux ans (S. R.).

— Louise-Adélaïde-Salhigothon, morte le 19 juin 1751 à quarante ans, femme de Claude-Charles de Montmorency, marquis de Laval (S. E.).

Épinoy (Élisabeth d') morte le 5 août 1721 à soixante-dix-sept ans, veuve de Jean-Baptiste de Riboddon (S. P.).

Érard (Marie-Louise d'), née le 22 mars 1720, fille de Louis, chevalier, seigneur de Chamboy, et de Marie Joly (S. R.).

— Marie-Augustine, demoiselle de Ray, morte le 13 juin 1781 à cinquante-six ans quatre mois, épouse de Léonard de Baylens, marquis de Poyanne (S. M. M. la V. l'É.).

— Augustin-Antoine, marquis de Chamboy, capitaine de cavalerie, mort le 25 novembre 1785 à soixante-trois ans (S. R.).

Erlach (Pierre-Louis, comte d'), maréchal des camps et armées du roi, époux d'Anne-Marie-Charlotte de Jassaud, mort le 25 septembre 1788 à cinquante-deux ans (S. G.).

Ermitage. — « Le 31 janvier 1619, convoi général de M. de l'Ermitage, frère de Monsieur, jadis évêque d'Angers » (S. P.).

Ernothon (François-Joseph d'), conseiller du roi, seigneur de Trévilly, mort le 13 décembre 1723 à quatre-vingt-quatre ans (S. S.).

— Catherine, morte le 13 octobre 1767 à quatre-vingt-seize ans, veuve de Louis d'Argouges, marquis de Ranes (S. J. du H. P.),

Escalopier (Charles-Armand de l'), président des requêtes, mort le 7 mars 1779 à soixante-dix ans (S. J. en G.).

— Marquis Charles-François, mort le 15 avril 1789 à soixante-dix-neuf ans, époux de Marie-Anne de Paris (S. G.).

Escayrac (Marie-Joseph-Henri-Léonce), né le 19 février 1786, et Antoinette-Eugénie-Ernestine, née le 30 novembre 1787, enfants d'Étienne-Henri, marquis de Lauture, et de Stanislas-Louise de Chaumont de la Galaisière (S. S.).

Escorailles (Catherine-Gaspard d'), demoiselle de Fontanges, morte le 11 janvier 1736 à quatre-vingts ans, veuve de Sébastien de Rosmadec, et d'Henri de Chabannes, marquis de Curton (S. S.).

— Charles-Joseph, né le 19 septembre 1748, et Émilie-Marie, née le 8 septembre 1749, enfants du marquis Étienne-Marie, et de Charlotte-Louise de Fortia (S. S.).

— Étienne, mort le 28 octobre 1751 à vingt ans (S. S.).

— Marquis Étienne-Marie, chevalier de Saint-Louis, mort le 31 mai 1758 à cinquante-neuf ans (S. J. du H. P.).

— Raymond-François-Joseph, né le 2 mars 1780, fils du marquis Charles-Joseph, seigneur de la Balme, Bouhan, etc. et de Louise-Adélaïde-Victoire de Langhac (S. S.).

Escoubleau (Madeleine d'), demoiselle de Sourdis, morte le 15 février 1720 à soixante ans, épouse de Charles-Ignace de la Rochefoucauld, marquis de Rochebaron (S. P.).

— Antoine-René, né le 17 septembre 1767 (S. E.), et Alexandre-

Nicolas-François, né le 1er décembre 1768 (S. M. M. la V. l'É.), fils de René-Alexandre, marquis de Sourdis, et de Marie-Françoise Beudet.

— Marguerite, demoiselle de Sourdis, hospitalière de Saint-Thomas de Villeneuve, morte le 2 août 1778 à cinquante ans (S. S.).

— Antoine-René, fils de René-Alexandre, marquis de Sourdis, et de Marie-Françoise Beudet, marié le 9 novembre 1784 à Augustine-Olympe-Sophie de Bésiade, fille de Charles-Antoine, marquis d'Avaray, et d'Angélique-Adélaïde-Sophie de Mailly, dont : Louis-René-Théophile, né le 19 janvier 1788, mort le 6 juin 1789; Ange-François-Théophile, né le 23 octobre 1789, et Claude-Louis-Ferdinand, né le 30 janvier 1791 (S. S.).

Escravayat (Élie-François-Charles d'), né le 10 novembre 1785, fils de Charles, marquis de la Barrière, et d'Élisabeth-Thérèse de la Flèche de Grandpré (S. E.).

Esparbès (Marie d'), née le 26 mai 1656, fille de François, comte de Lussan, marquis d'Aubeterre, et de Marie de Pompadour (S. J. en G.).

— François-Pierre-Charles, né le 28 janvier 1714, Michelle-Françoise-Julie, née le 28 mars 1715 (S. S.), et Marie-Françoise, née le 9 juin 1720 (S. R.), enfants de Pierre-Louis-Joseph-Bouchard, marquis de Lussan et de Saint-Maur, et de Françoise-Marie Hénault.

— Gabrielle-Henriette, née le 3 octobre 1763, et Marie-Louise-Françoise, née le 19 octobre 1764, filles de Louis-François, marquis de Lussan, et de Marie-Catherine-Julie Rougeot (S. S.).

— Lazare-Dominique-Simon, mort le 8 janvier 1766, fils de Simon-Pierre, marquis de Lussan, et de Marie de Coriolis de Limaye (S. M. M. la V. l'É.).

— Louis-Auguste, fils de Léon-Auguste, marquis de Lussan, et de Marie d'Aux, marié le 9 juillet 1776 à Marie-Marguerite-Rose Alleaume de Grainville, veuve de Jacques-Alexandre de Persac, seigneur de la Haye (S. S.).

— Élisabeth-Gratia-Félicité, née le 8 janvier 1779; Marie-Justine, née le 24 mars 1781; Antoinette-Marie-Henriette, née le 23 décembre 1783; Adrienne-Marie-Josèphe, née le 22 avril 1787,

filles de Louis-François, comte de Lussan, et de Josèphe-Marie-Françoise-Antoinette-Gratia-Etthoziba de Baderon de Saint-Geniez (S. E.).

— Joseph-Henri-Bouchard, comte de Lussan, marquis d'Aubeterre, baron de Saint-Quentin, mort le 28 août 1788 à soixante-quatorze ans sept mois quatorze jours (S. E.).

— François-Pierre-Charles-Bouchard, comte de Lussan, de Sainte-Maure, d'Aubeterre et de Jonzac, lieutenant-général des armées du roi, mort le 24 août 1791, veuf d'Élisabeth-Pauline Colbert de Seignelay (S. R.).

— Pauline-Clotilde, née le 6 octobre 1840, fille de Jean-Paul, comte de Lussan, et de Clotilde-Alphonsine Frappé (X[e] arr.).

Espertain (Jeanne-Françoise d'), baptisée le 28 mai 1639, fille d'Isaac, écuyer, sieur de Lucenet, et de Charlotte-Christine de Francier (S. G.).

Espinay Saint-Denis (Pierre-Marie d'), né à Lyon le 22 novembre 1764, colonel de cavalerie, fils du marquis Jean, et de Marie-Madeleine Mogniat, veuf le 28 janvier 1827 d'Adélaïde-Marie-Antoinette de Regnault de Parcieu, remarié le 8 septembre 1830 à Sophie-Herminie de Lépinay, chanoinesse de Sainte-Anne, née à Dreux le 4 novembre 1804, fille du comte François-Marie-Robert, et de Françoise-Mélanie-Agathe-Émilie-Josèphe Taverne de Longchamps (I[er] arr.).

Espinay Saint-Luc (Alexandrine-Bernardine-Barbe-Hortense d'), née le 16 juillet 1763, fille de Timoléon-Antoine-Joseph-François-Louis-Alexandre, marquis de Ligneris, et de Bernardine Kadot de Sébeville (S. S.).

— Hippolyte-Félicité, née le 12 avril 1776; Timoléon-Joseph, né le 5 novembre 1783, et Alexandrine-Caroline-Aimée, née le 24 décembre 1787, enfants du marquis Adrien-Joseph, et de Marie-Thérèse-Hippolyte-Véronique de Montvallat d'Entragues (S. S.).

Espinchal (Joseph-Thomas, marquis d'), lieutenant-général des armées, mort le 27 décembre 1773, à soixante-dix-sept ans (S. E.).

Espine (Anne-Marguerite de l'), morte le 8 mars 1743 à soixante-cinq ans, épouse de Claude-Justin de Valence (S. R.).

Espinose (Charles-Paul-Augustin, marquis d'), chevalier, mort le 8 janvier 1787 à soixante-sept ans et demi (S. E.).

Espinoy (Aglaé-Louise d'), née le 16 février 1750, fille du marquis Bonaventure, et d'Urbine-Guillemette-Élisabeth de Moy (Saint-Hippolyte).

Espivent de la Villeboisnet (Antoine-Henri), conseiller à la Cour royale, né à Nantes le 17 janvier 1791, veuf, à Boufferé, le 17 octobre 1822, d'Hortense-Aimée-Félicie du Chaffault, fils d'Antoine-Anne, mort à Nantes en juillet 1806, et de Madeleine-Françoise-Reine de Chevigné, remarié le 4 mai 1830 à Marie-Aimée de Merdy, née à Nantes le 15 août 1810, fille de Charles-Thérèse, marquis de Catuélan, et de Marie-Aimée de Montaudouin (X^e arr.).

Esprit de Saint-André (Bénigne-Louise), née le 19 janvier 1754; Catherine-Charlotte, morte le 18 novembre 1756 à six jours, et Alexandrine-Jeanne, nées le 10 novembre 1756, enfants d'Étienne, chevalier, major de carabiniers, et de Jeanne-Louise de la Faurie de Villandraut (S. P.).

— Marie-Jeanne, morte le 29 juillet 1771 à soixante-cinq ans (S. E.).

— Félicité-Françoise, morte le 9 avril 1785 à quatre-vingts ans (S. E.).

— Bénigne-Jean, chevalier, conseiller du roi, mort le 13 août 1790 à quatre-vingt-huit ans (S. E.).

Esquiddy (Charlotte-Gabrielle d'), morte le 11 avril 1784 à soixante-treize ans, veuve de Gabriel-André le Subtil de Boisemont, baron de Lougny, Montgermont, etc. (S. E.).

Essarts (Charles des), né le 21 mars 1720, fils de Charles, seigneur de Fresne, et de Marie de Mortemer (S. R.).

— Catherine-Françoise-Charlotte, morte le 11 avril 1787 à cinquante-deux ans, épouse de Sulpice d'Imbert, comte de la Platière, lieutenant-colonel de grenadiers (S. J. du H. P.).

Estaing (Francois-René-Henri d'), né le 27 décembre 1723, mort le 6 juillet 1725, fils de Charles-François, marquis du Saillant, et de Marie-Henriette de Colbert de Maulévrier (S. S.)

— Charles, marquis du Saillant, mort le 18 janvier 1727 à soixante-seize ans (S. S.).

— Louise-Agnès, morte le 30 juin 1756 à dix-sept ans, fille de Pierre, marquis du Saillant, et de Marguerite de Beuvery (S. S.).

— Éléonore, morte le 17 août 1761 à soixante-dix-huit ans, veuve de Charles Le Gendre, marquis de Berville (S. S.)

— Marie-Antoinette, morte le 3 avril 1771 à soixante-dix-sept ans, veuve de Philippe-Emmanuel de Crussol d'Uzès (S. S.).

— Marie-Catherine-Euphrasie, morte le 12 octobre 1775 à soixante-treize ans, veuve de Louis-René-Édouard Colbert, comte de Maulévrier (S. J. du H. P.).

Estampes (Charlotte d'), morte le 8 septembre 1677 à soixante-dix-huit ans, veuve de Pierre Brulart, marquis de Sillery (S. S.).

— Jacques-Dominique, marquis de Valençay, mort le 24 février 1700 à vingt-cinq ans (S. S.).

— Anne-Henri, né le 2 juin 1706, fils de François-Henri, marquis de Valençay, et de Françoise-Angélique de Raymond (S. S.).

— Charlotte-Henriette, née le 16 août 1710, fille du comte Philippe-Charles, et de Jeanne-Marie du Plessis-Châtillon (S. S.).

— Marie-Charlotte, née le 25 septembre 1736, morte le 20 juin 1749, fille de Philippe-Charles, marquis de la Ferté-Imbault, et de Marie-Thérèse Geoffrin (S. R.).

— Marie-Louise, morte le 23 octobre 1739 à quatre-vingt-deux ans, veuve de Gaspard, comte de Chavagnac (S. S.).

— Charlotte-Louise, morte le 23 février 1752 à soixante-seize ans, veuve de Maximilien-François, comte de Fiennes (S. S.).

— Adélaïde-Thérèse, née le 30 décembre 1759, fille de Louis, baron de Mauny, et d'Adélaïde-Godefroy-Julie de Fouilleuse de Flavacourt (S. R.).

— Louis-Félicité-Omer, né le 12 septembre 1763; Claudine-Louise, née le 12 août 1764; Pierre-François-Babolin, né le 25 juin 1767, Ambroisine-Marie-Joséphine, née le 4 avril 1769 (S. S.) et Armand-Marie, né le 6 avril 1778, enfants de Louis, baron de Mauny, et de Françoise-Bonne-Geneviève Joly de Fleury.

— Adélaïde-Thérèse, morte le 26 août 1783 à vingt-quatre ans, épouse d'Henri-Joseph, vicomte de Bourdeilles (S. S.).

— Louis-Félicité-Omer, capitaine de chasseurs, fils de Louis, baron de Mauny, et de Françoise-Bonne-Geneviève Joly de Fleury, marié : 1° le 22 février 1785 à Anne-Angélique-Félicité le Camus, fille de Joseph-Charles-Auguste, maréchal des camps et armées, et d'Anne-Nicole le Camus (S. S.), dont : Aline-Félicité-Geneviève, née le 8 janvier 1786 ; — 2° à Christine Rouillé du Coudray, dont : Bon-Hilaire-Roger, né le 28 octobre 1787, mort le 24 avril 1788 ; N., né et mort le 1er novembre 1788 ; Armande-Eugénie-Léonice, née le 28 décembre 1790 (S. R.).

— Joséphine-Henriette-Pauline, née le 27 juillet 1786, fille de Hector-Joseph, marquis de Valençay, et d'Henriette-Françoise Sébault (S. M. M. la V. l'É.).

— Hector-Joseph, marquis de Valençay, capitaine des gardes du duc de Chartres, mort le 13 mai 1788 à cinquante-deux ans (S. E.).

— Comte Louis-Félicité-Omer, mort le 20 juin 1833 (Auteuil).

Estarville (N. demoiselle d'), morte le 27 avril 1677 (S. A. des A.).

Estavayé (Philippe d'), baron de Grandcour, mort le 3 septembre 1720 à dix-neuf ans (S. R.).

Este (Marie-Thérèse-Félicité d'), épouse de Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, morte le 30 avril 1754, à deux heures du matin ; transportée le 2 mai à Rambouillet où elle fut inhumée le 3 (S. E.).

Esterhazy (Gaspard-Philippe-Valentin d'), né le 26 mars 1786, tenu par son grand-oncle François-Gaspard-Melchior, baron d'Hallweil, et par Philippe de la Nougarède, veuve de Joseph comte d'Esterhazy, mestre de camp de cavalerie, et Marie-Françoise-Léonide, née le 24 avril 1787 (S. S.), enfants de Valentin-Ladislas, comte de Galantha, maréchal des camps et armées, et de Marie-Françoise-Ursule d'Hallweil.

Esterno (Ange-Philippe-Honoré, marquis d'), fils d'Antoine-Joseph-Philippe-Régis, baron de Montfort, et d'Adélaïde-Honorée Hennequin d'Ecquevilly, marié le 5 mai 1788 à Anne-Pétronille-Constance-Sophie de Cossé, fille de très-haut, très-puissant et illustre seigneur monseigneur Hyacinthe-Hugues-Timoléon, duc

de Cossé, grand'croix de l'ordre de Malte, menin du roi, brigadier de ses armées, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp, commandant le régiment royal Roussillon-cavalerie, seigneur de Faule, Richebourg, etc., et de très-haute, très-puissante et illustre dame madame Marie-Louise-Antoinette-Françoise-Charlotte-Constance de Wignacourt (S. S.).

Estevon (Louis-François-Hugues-Philippe), né le 4 juin 1778, fils de Charles-Philippe, secrétaire des commandements du prince de Conti, et d'Anne-Marguerite Frion de la Tour. Parrain : François-Louis de Vauréal, chevalier de Malte, officier du régiment de Conti-dragons, fils naturel du prince de Conti (S. N. des Ch.).

Estiennot (Antoine-Louis-Marie d'), comte de Vassy, seigneur de Pisy, capitaine de dragons, mort le 19 juillet 1783 à trente-cinq ans, époux de Marie-Charlotte Orré, dont : Adolphe-Alexandre-Marie, né le 24 novembre 1780; Adèle-Joséphine-Léonide, née le 11 mars 1782; Adolphe-Alexandre-Marie-Louis, né le 19 juin 1783 (S. R.).

Estourmel (Marthe d'), morte le 4 novembre 1701 à quatre-vingts ans, veuve de Gilles, marquis d'Hautefort (S. S.).

— Marie-Michelle-Madeleine-Parfait, morte le 15 octobre 1729 à soixante-dix-huit ans, veuve de Louis de Melun, seigneur de Maupertuis (S. S.).

— Guillaume-Louis, né le 20 avril 1762, fils du comte Louis-Auguste, et de Catherine-Louise de Lamoignon (S. S.).

— Constantin-Louis, chevalier de Malte, mort le 6 avril 1765 à soixante-quatorze ans (S. S.).

— Le marquis Louis-Marie, mestre de camp en second du régiment de dragons, fils de François-Louis, baron de Cappy, et de Marie-Louise-Françoise-Geneviève le Veneur, marié le 30 avril 1776 à Philiberte-Renée de Galard de Brassac, fille d'Anne-Hilarion, comte de Béarn, et d'Olympe de Caumont, dont : Adélaïde-Louise-Raimbaud, née le 22 mars 1777; Alexandre-César-Louis, né le 29 mars 1780; François de Sales-Marie-Joseph-Louis, né le 26 juin 1783 (S. S.).

Estrades (Jean-François d'), mort le 6 octobre 1719 à vingt-

deux ans, fils du comte Geoffroy-Louis, et de Charlotte le Normand (S. G.).

— Marie-Charlotte, morte le 3 mai 1762, à soixante-neuf ans, veuve de Jean-Pierre de Romanet (S. J. du H. P.).

Estrées (François-Annibal d'), né le 30 décembre 1648; Pons-Charles, né le 1 avril 1650; Jean-Louis, né le 22 avril 1651, enfants de François-Annibal, marquis de Cœuvres, et de Catherine de Lauzières-Thémines (S. J. en G.).

— Marie-Yolande, morte le 30 décembre 1724 à quarante-six ans, épouse d'Hyacinthe-Dominique de Laurens, comte d'Estrées (S. S.).

— Duc Victor-Marie, mort le 27 décembre 1737 à soixante-dix-sept ans (S. S.).

— Marie-Anne-Catherine, morte le 22 avril 1740 à soixante-dix-huit ans, veuve de Michel-François le Tellier, marquis de Courtenvaux (S. R.)

— Élisabeth-Rosalie, dame de Tourbes et Doudeauville, morte le 9 novembre 1750 à soixante-dix-huit ans (S. R.).

— Duc Louis-César, baron de Montmirail, mort le 2 janvier 1771 à soixante-douze ans, époux d'Adélaïde-Félicité Brulart de Sillery (S. R.).

— Jacques, abbé de Bonlieu, mort le 26 avril 1788 à soixante-quinze ans (S. S.).

Estrumel (Louise-Catherine d'), née le 12 avril 1679, fille de Jean, écuyer, sieur de Fontenay, et d'Anne de Tibouet (S. N. des Ch.).

Estrus de Goussancourt (Marie-Charlotte d'), morte le 28 septembre 1721 à vingt-huit ans, épouse de Jean-Jacques-Louis-Évrard de Jouy (S. S.).

Étignard (Claude), fils de Claude, sieur de la Faulotte, secrétaire du roi, et d'Élisabeth Wyriol, marié le 5 juillet 1785 à Françoise-Jacquette-Marguerite Étignard, fille de Claude-Gédéon, seigneur de Coulon, et de Louise-Jacqueline-Marguerite Roger (S. S.).

— Claude-Louis, né le 6 août 1786, fils de Jacques, écuyer, sei-

gneur de Vermenoux, et de Suzanne-Marie Roger de la Baume (S. S.).

Étoile de Poussemothe (Jean-Édouard de l'), comte de Graville, mort le 11 mai 1725 à quatre-vingt-cinq ans (S. Victor).

Eu (Robert-Joseph d'), né le 14 juin 1754, et Marie-Françoise-Constance, née le 10 août 1755, enfants de Jean-Baptiste-Nicolas, écuyer, seigneur et patron de la Chapelle, Cailly, etc., conseiller du roi, et de Marie-Françoise Guilleaume (S. P.).

Eynaud (Louis-Armand-Angélique), né le 17 août 1731, fils de messire André-Léon, général des vivres de la marine, et de Marie-Anne Herbault (S. R.).

F.

Fabert (Claude de), mort le 1er avril 1728, veuve de Charles-Henri de Thubières de Grimoard (S. S.).

Fabre (Pierre de), écuyer, maréchal des logis aux mousquetaires, fils de Jacques, seigneur de Marignac, et d'Élisabeth de Bornay, marié le 27 novembre 1677 à Claude-Geneviève Poitevin, veuve de Baltazar de Marsin, sculpteur du roi, dont : Claude-Marguerite, née le 4 juillet 1678, et Geneviève-Charlotte, née le 16 mars 1680 (S. A. des A.).

Fabre de l'Aude (Fidèle-Désiré-Achille, vicomte), né à Paris le 26 avril 1801, fils de Jean-Pierre, et de Rose-Marguerite Moffre, morte à Carcassonne en octobre 1823, marié le 27 mai 1829 à Marie-Antoinette-Zéphirine de Maussion, née à Paris le 26 mars 1812, fille du comte Alfred-Augustin-Joseph, et d'Antoinette-Ernestine-Léontine-Éléonore de Saint-Simon de Courtomer (Xe arr.).

Fabre de Pierrefeu (Marie-Armand-Joseph), né le 18 mars 1763, et Marie-Joséphine-Rose, née le 16 novembre 1764, enfants de François-Joseph, écuyer, et de Marie-Anne Lanclan (S. S.).

Fabry (Athanasie-Alexandrine-Joséphine de), née à Gray le 15 janvier 1752, baptisée à Paris le 29 avril 1776, fille d'Henri-Jean-Baptiste, comte d'Autrey, et d'Angélique-Alexandrine-Émilie Costé de Saint-Suplix (S. S.).

— Henri-Jean-Baptiste, comte d'Autrey, mestre de camp de cavalerie, mort le 16 octobre 1777 à cinquante-quatre ans (S. J. du H. P.).

Fage (Pierre), seigneur des Champs, inhumé le 26 août 1733, époux de Perrette Gibert (S. P.).

Falcoz (Gabrielle-Josèphe-Marguerite), née le 6 juillet 1773, fille de Jean, vicomte de la Blache, et de Madeleine le Roy de Senneville (S. R.).

Faletans (Bernard-Ignace-Marie-Anne-Joseph de), né à Besançon le 11 décembre 1772, fils du comte Paul-Bonaventure, mort à Besançon en mars 1807, et de Marie-Anne-Sophie-Alexis de Klinglin, morte à Besançon en février 1825, marié le 4 mai 1831 à Cornélie Touron, née à Saint-Étienne le 4 août 1794, fille de Jean-Baptiste, mort à Varennes en septembre 1822, et de Catherine Petit, morte à Baccarat en avril 1808, dont : Marie-Augustine-Camille, née le 15 juin 1826 (Xe arr.).

Comte de Chastellux.

(*La suite prochainement.*)

Nous avons découvert dans un recueil de documents manuscrits de la Bibliothèque nationale (f. franc. 20, 167) les deux notes suivantes, qui nous paraissent offrir le plus grand intérêt, touchant les qualifications de *noble* et d'*écuyer*.

I.

Les soubz signés, qui ont veu le memoire cy attaché sont d'advis :

Que la qualité d'escuyer se trouvant avoir esté prise en divers actes par quelques ancestres, ayeulx, bisayeulx et autres ascendans, peut servir à leurs descendans pour en inférer le tiltre de noblesse, qu'on a vescu noblement et tenu rang entre les gentilshommes.

Que si la qualité de noble se trouve avoir aussy esté prise, elle est de pareil et semblable effet, voire mesmes il semble qu'elle est encore plus considérable que n'est pas celle d'escuyer, bien que maintenant elle soit plus commune et ordinaire. Et néanmoins estant insérée en actes anciens, elle est advantageuse aux descendans qui en peuvent tirer preuve et justiffication de noblesse de race et de naissance. De faict anciennement le tiltre de noble estoit donné à des gentilshommes et seigneurs de fort grande et éminente qualité, mesmes à aucuns princes et à des enfans sortis de maisons tres illustres, comme on peut remarquer en divers tiltres, en des inscriptions de tombeaux et en quelques histoires authentiques. Il y a de ce plusieurs exemples, entre autres sur le tombeau qui est en l'église de Sainct-Denis en France, de Bertrand du Guesclin, comte de Longueville, duc de Moline et conestable de France, auquel il est dict et qualifié noble homme ; sur celui d'Arnaud Guillem, sieur de Barbasan, grand seigneur de Guyenne, enterré au mesme lieu ; sur celui de Bureau, seigneur de la Rivière, chambellan des roys Charles sixiesme et septiesme ; et bref sur ceux de Guillaume du Chastel, de pareille qualité, et de Jean Juvenel des Ursins, baron de Trainet, qui sont tous qualifiés nobles seulement.

Or, ce qui a faict depuis aucunement deschoir ceste qualité de noble, la mespriser, ou pour le moins n'en faire si grand estat que de celle d'escuyer, c'est que les officiers du Roy ayant pris coustume depuis le règne de Henry second de se qualifier nobles hommes, de là vient que ceux d'espée ont dédaigné et mesprisé ce tiltre et se sont voulu qualifier escuyers, combien que jadis noble homme fust plus qu'escuyer, comme dict est. Cela se recongnoit assés par les histoires, et que noble homme estoit le tiltre de noblesse de dignité et mesme de la haute noblesse, comme il se voit souvent remarqué dans les œuvres des sieurs du Tillet et du Chesne et dans les tiltres anciens aucuns princes du sang royal avoir pris la qualité de nobles hommes. De faict Froissart, en divers endroits de son histoire, dict qu'en telle rencontre il fut tué tant de nobles et tant d'escuyers, mettant les escuyers après les nobles. Aussy au royaume d'Angleterre, les nobles ou gentilshommes sont différents et distingués des escuyers, et constituent un degré au-dessus d'eux, comme escrit Thomas Smith au livre *de Repub. Angliæ*. Bref par la coustume du pays et comté de Hainaut, les degrés de noblesse sont aussy aperte-

ment distingués : assavoir le pair, le chevalier, le noble homme et l'escuyer. Joint que l'étymologie du nom d'escuyer vient de porter l'escu, non le sien, ains celuy de son maistre noble. Feu maistre Charles Loyseau, advocat en la Cour de Parlement, au livre qu'il a publié et intitulé des Ordres et simples dignités, chapitre huictiesme, a traité ce point fort amplement, dont le sommaire est icy représenté. Entre les arrests notables remarqués par le sieur d'Expilly, avocat général du Roy, et depuis président en la Cour de Parlement de Dauphiné, séant à Grenoble, il en cotte un du vingtquatriesme mars mil cinq cent quatre-vingt-un, par lequel Anthoine de la Porte, de Lyon, fut déclaré gentilhomme de race, ayant preuvé sa noblesse par une inscription, laquelle se trouve en la ville de Provins, dans l'église de Sainct-Pierre, en date du dernier de may mil quatre cent un, en laquelle un de ses ayeulx, appelé Pierre de la Porte, duquel il monstroit estre descendu, estoit qualifié escuyer.

De ce que dessus on peut donc inférer avec raison et conclure que la qualité de noble se trouvant apposée aux tiltres passés il y a cent ans, et avoir esté continuée de temps en temps, qu'elle est équivalente à celle d'escuyer dont on qualifie aujourd'huy tous les gentilshommes, et partant qu'elle est infaillible pour en tirer un tiltre légitime de noblesse de race.

Délibéré à Paris au mois de juillet mil six cent-trente.

G. DE SAINCTEMARTHE. — L. DE SAINCTEMARTHE.

II.

Nous Pierre d'Hozier, sieur de la Garde, chevalier des ordres du Roy, gentilhomme ordinaire de la maison de Sa Majesté, faisant profession de la cognoissance des maisons nobles de ce royaume, circonstances et dépendances d'icelles, certiffions et attestons à tous qu'il appartiendra, que l'opinion de messieurs de Sainte-Marthe et leur délibération sur la question cy dessus, est fondée en raison et dans l'usance ancienne; n'y ayant rien de plus assuré et sans moins de difficulté que la qualité d'escuyer et de noble prise par un homme, et conservée et continuée par ses descendans dans la deuxiesme, troisiesme et quatriesme génération, emporte quant soy noblesse et la prescrit à ceux qui sortent du premier qui en donne absollu-

ment la possession, estant chose equivallante que escuyer et noble, l'un et l'autre ne signiffiant qu'une mesme chose, et mesme noble se trouvant plus ordinairement pratiqué qu'escuyer, ainsy qu'il est aisé de justiffier par les épitaphes rapportées cy dessus et par plusieurs autres semblables à mesme fin. La coustume de France ayant esté de temps immémorial et jusques soubs le règne du Roy François premier, de mettre ordinairement dans le commencement des tiltres et contracts passés par les gentilshommes : noble tel, ou noble personne telle ; et ainsy dans les inscriptions des épitaphes et sépultures ; mesme il est arrivé bien souvent que des personnes censées et reputées notoirement nobles et extraits de noble lignée, au lieu de se servir du mot antécedent de noble avant leur nom, n'ont mis que celluy de honorable, ainsy qu'il se voit en deux tiltres, l'un passé le 24 novembre 1461, par Jean le Prestre, chancelier de très haut et très puissant prince monseigneur le duc d'Orléans et de Milan, par lequel il se qualifie honorable homme et sage ; et l'autre passé par Jehan de Fresnoy, S^{r} dudit lieu, près Beaumont-sur-Oyse, en 1481, qui prend semblable qualité, l'un et l'autre connus nobles et tenant rang entre les gentilshommes. L'autre preuve est tirée de l'épitaphe de Jean de Choiseul qui est dans l'abbaye de Morimont en Champaigne, avec cette inscription : cy gist honorable homme Jean de Choiseul, qui fut sire de Choiseul et d'Aigremont, qui trépassa l'an de grâce 1308 au mois de mars. On pourroit encore rapporter quantité d'autres témoignages à mesme fin de semblable usage et praticque. Mais la résollution donnée cy dessus suffit pour conclure que escuyer, noble et honorable, quant en suite il n'y point qualité qui repugne, peuvent faire preuve asseurée de noblesse, et qu'elle ne peut estre contredicte ny contestée a ceux dont les ancestres et prédécesseurs en ont pris les qualités, mesmement quand il y a possession centenaire. Ce que nous asseurons estre sans difficulté. En foy de quoy nous avons fait la présente attestation signée de nostre main, à Paris, ce samedy douxiesme de juillet mil six cent trente et un.

D'HOZIER.

RÉPERTOIRE
GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Collection de Camps

*(Suite *)*

Nobiliaire historique. T. IV. — Règne de Louis VII.

DUCS ET PRINCES.

Antioche (Raimond, prince d'), 1147-1148.
— (Renaud, prince d'), 1152-1187.
— (Boémond, prince d'), 1162-1166.
Aquitaine (Richard, duc d'), 1157-1173.
Bourgogne (Eudes II, duc de), 1143-1162.
— (Hugues III, duc de), 1164-1179.
Brabant (Lothier, duc de), 1138.
— (Geoffroi, duc de), 1179.
Lorraine (Mathieu I, duc de), 1139-1159.
Normandie (Geoffroi Plantagenet, duc de), 1131-1150.
— (Henri II, roi d'Angleterre, duc de), 1150.
Spolette (W. duc de), 1162.
Vermandois (Raoul I, comte de), 1137-1152.
— (Raoul II, comte de), 1163.
Zeringhen (Bertold, duc de), 1161.

COMTES ET MARQUIS.

Angoulême (Guillaume Taillefer, comte d'), 1140-1152.
— (Hugues Le Brun, comte d'), 1178.
Aumale (Guillaume, comte d'), 1179.
Auvergne (Guillaume, comte d'), 1147.
Auxonne (Étienne, comte d'), 1138-1167.
Bar-le-Duc (Renaud, comte de), 1142.
— (Henri, comte de), 1178.

VICOMTES.

SEIGNEURS NON TITRÉS.

L. Sandret.

(*La suite prochainement.*)

TABLETTES CONTEMPORAINES

Année 1873.

MARIAGES :

AVRIL. — M. le vicomte Amic de Bourcier, a épousé Mlle Jeanne Roxard de la Salle.

M. Victor Villedey de Faule, — Mlle Marie-Thérèse de Dormy.

M. le vicomte Arthur de Léautaud, — Mlle Marie d'Arthel.

MAI. — M. le comte et prince de Béarn, a épousé Mlle Cécile de Périgord.

M. le vicomte Picot de Vaulogé, — Mlle Thérèse de Menou.

M. le comte Raoul de Coligny-Châtillon, officier d'infanterie, — Mlle Hélène de Château-Regnaud d'Aligny.

JUIN. — M. Arthur de Rocquigny de Fayel, — Mlle Juliette Douville de Franssu.

M. le comte Jacques de Breda, — Mlle Jeanne de Savignac.

M. le baron Anatole de Spens, — Mlle du Pin de Juncarot.

JUILLET. — M. le baron Albert Mallet, — Mlle Jeanne de Neuflize.

M. le comte Urbain de Maillé La Tour-Landry, — Mlle de Gaigneron.

M. le comte Robert de Bourbon-Busset, — Mlle de Nédonchel.

Année 1873.

DÉCÈS :

AVRIL. — *Langlois de Breteuil* (Mme), née Suzanne Ligot, décédée à Paris, le 8.

Gourcuff (Mme la comtesse douairière de), née de Coetnempren de Kersaint, décédée à Paris, le 30, à l'âge de 80 ans.

MAI. — *Belleval* (Mme la marquise de), née Vincent d'Hantecourt, décédée le 7, au château du Bois-Robin, à l'âge de 57 ans.

Sacy (Victor de), décédé le 11, à Moreuil (Aisne), à l'âge de 75 ans.

Dornet de Vorges (Mme), née de Champs de Saint-Léger, décédée à l'âge de 25 ans.

Choiseul-Beaupré (Mme la comtesse de), dame d'honneur de Mme la comtesse de Chambord, décédée le 16, à Compiègne, à l'âge de 57 ans.

JUIN. — *La Grandière* (Mme de), supérieur des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul d'Angers, décédée à l'âge de 64 ans.

Mossy d'Hérie (comte), ancien pair de France, décédé à l'âge de 83 ans.

Foucault (marquis de), ancien député de la Loire-Inférieure, décédé à La Flèche, le 19, à l'âge de 93 ans.

Poniatowski (prince Joseph), ancien sénateur, décédé à Londres, à l'âge de 67 ans.

Girardin (Mme la comtesse de), née Sidonie d'Yve, décédée le 19, à Paris, à l'âge de 71 ans.

Tréveneuc (comte Chrétien de), député du Finistère, décédé à l'âge de 49 ans.

JUILLET. — *Raymond* (Mme la vicomtesse de), née du Cauzé de Nazelles, décédée à Paris, le 1er, à l'âge de 70 ans.

Pontois-Pontcarré (vicomte Henri de), secrétaire d'ambassade, décédé à Paris, le 5, à l'âge de 31 ans.

Buisson d'Armandy, général de division, décédé à Carpentras.

Lamornais (vicomte Henri de), décédé à Melun, le 10.

Labertonnais (Henri de), décédé à Paris, le 12, à l'âge de 62 ans.

Jouvencel (Ferdinand de), ancien conseiller d'État.

Certaines (M. le comte de), ancien conseiller général de la Nièvre, décédé à Corbigny (Nièvre), le 14, à l'âge de 73 ans.

Pomairols (César de), décédé le 14, à Toulonjac près Villefranche (Aveyron).

Courvol (de), ancien garde du corps, décédé à Nevers, à l'âge de 77 ans.

Lestrade (comte de), ancien préfet, décédé à la Grange-Arthuis, à l'âge de 86 ans.

Hercé (Paul de), directeur de la Compagnie d'assurances générales, décédé à Andilly, le 18, à l'âge de 60 ans.

Fonbrune (Henri de), ancien préfet, décédé à Neuilly (Seine), le 23, à l'âge de 66 ans.

Toulouzette (baron de), décédé à Saint-Sever (Landes).

Bock (Mme de), décédée au Mas-d'Agenais, à l'âge de 83 ans.

Baillod (baron de), intendant militaire, décédé à Rennes, à l'âge de 59 ans.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

SCEAUX ORIGINAUX DES ARCHIVES

DE LA HAUTE-MARNE,

PAR

M. P. DE FLEURY

Ancien élève de l'Ecole des Chartes, archiviste de Loir-et-Cher, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques.

Un travail d'un aussi petit nombre de pages que celui que je publie ci-après n'exige pas, ne comporte même pas une introduction, et je ne veux pas en faire une; mais il me semble indispensable de renseigner le lecteur sur les circonstances dans lesquelles il a été préparé, puis rédigé.

Lorsqu'en 1866, j'entrepris de doter les Archives de la Haute-Marne d'une collection sigillo-plastique (qu'on me pardonne ce néologisme) reproduisant, sous la forme de moulages en plâtre, les sceaux dont les originaux se trouvaient disséminés dans les divers fonds de ce dépôt, le premier travail qui s'imposa à moi fut de dresser, au fur et à mesure du dépouillement et du moulage des originaux, un catalogue provisoire destiné à servir plus tard de base à un inventaire méthodique et descriptif de ces richesses historiques, archéologiques et héraldiques.

Par suite de circonstances que j'étais loin de prévoir au début, je dus quitter les archives de la Haute-Marne après un séjour, après un passage de quelques mois, laissant inachevée l'opération du moulage en relief, mais ayant terminé le moulage en creux, et apportant avec moi le catalogue provisoire que je publie actuellement dans un ordre méthodique.

La collection à laquelle ce catalogue se réfère, renferme 627 sceaux (non-compris les contre-sceaux) dont 228 laïques et 399 ecclésiastiques; il sont classés dans un ordre se rapprochant autant que possible de celui qui a été suivi par M. Douët-d'Arcq dans l'*Inventaire des Sceaux des Archives de l'Empire*. Chaque article porte un numéro d'ordre suivi de l'indication du nom du personnage ou de l'établissement auquel le sceau a appartenu, de la source à laquelle le type a été puisé (toutes les fois qu'il m'a été possible de la faire connaître), et de la date de la charte à laquelle l'original est plaqué ou appendu.

Quelques types sont vraiment remarquables. Le sceau de Carloman, les deux sceaux de Charles-le-Gros, celui de Lothaire sont à citer en première ligne, et on ne sera point surpris que, ne pouvant leur consacrer ici les développements qu'ils méritent, j'en réserve la description en vue d'une autre publication, me bornant à les mentionner simplement dans le présent catalogue où ils portent les numéros 2, 3, 4, 5. La même observation s'applique à un sceau de Philippe-le-Bel, comme roi de Navarre, encore employé par ce prince en février 1286 et appendu à une charte au bas de laquelle on lit la curieuse annonce suivante : *Et quod postquam gubernationem regni Franc. suscepimus, sigillum novum non habuimus, presentes litteras sigillari fecimus sigillo quo prius utebamur.*

Ces types ne sont pas d'ailleurs les seuls qui méritent l'attention des archéologues et des historiens. Quelques sceaux féodaux, des bulles même, qui se trouvent dans cette collection, ne se rencontrent point ailleurs ou n'y sont qu'à l'état de fragments. Ce sont ces considérations qui m'ont déterminé à livrer à la publicité un travail que je sais imparfait et incomplet, mais qui, en révélant une mine inexplorée, inspirera, je l'espère, à un autre le désir de faire mieux.

Blois, le 15 décembre 1873.

PREMIÈRE SECTION

SCEAUX LAIQUES.

ROIS ET REINES DE FRANCE.

Nos.		Années.
1.	Louis-le-Débonnaire. — (*Evêché de Langres*, G. 1.)	834
2.	Carloman. — (*Ibid.*)	882
3.	Charles-le-Gros. — (*Ibid.*)	886
4.	Id. (*Ibid.*)	887
5.	Lothaire [1]. — (*Ibid.*)	977
6.	Henri Ier. — (*Ibid.*)	1059
7.	Louis VII. — (*Ibid*).	1179
8.	Philippe-Auguste. — (*Ibid.*)	1203
9.	Louis IX. — (*Ibid.*)	1255
10.	Philippe-le-Bel. (Sceau comme roi de Navarre).	Février 1286
11.	Id. (Sceau de majesté).	1296
12.	Jeanne de Navarre, femme de Philippe-le-Bel.	1296
13.	Louis-le-Hutin. — (*Chapitre de Châteauvillain.)*	1314
14.	Philippe de Valois. — (*Evêché de Langres*, G. 4.)	1329
15.	Jean II.	1363
16.	Charles V.	1365
17.	Charles VI.	1412
18.	Charles VII. — (*Prieuré de Saint-Amâtre de Langres.*)	1437
19.	Id.	1440
20.	Id. (*Chapitre Saint-Laurent de Joinville.*)	1453
21.	Louis XI. — (*Evêché de Langres*, G. 15.)	1477
22.	Id. (*Ibid.*)	1480
23.	Id.	1482
24.	Charles VIII. (Sceau de majesté.)	s. d.
25.	Id. (Sceau en l'absence du grand.)	1492
26.	Louis XII.	1498
27.	Id.	1498
28.	Charles IX.	1510
29.	François Ier.	1518
30.	Id. (*Evêché de Langres*, G. 15.)	1522
31.	Id. (Sceau en l'absence du grand.)	1528

[1] Ce sceau a été publié par M. Bordier dans la *Revue archéologique*, t. XV, p. 173.

32. Henri II. — (*Chapitre de Saint-Laurent de Joinville.*) 1550
33. François II. 1560
34. Henri III. (Sceau en l'absence du grand.) 1575
35. Louis XIII. — (Id.) 1611
36. Id. (Sceau de majesté). — (*Archives actuelles de l'évêché de Langres.*) 1614
37. Id. 1622
38. Louis XIV. (Sceau de majesté.) 1687
39. Louis XV. (Sceau de majesté.) 1744

SOUVERAINS ÉTRANGERS.

40. Stanislas, roi de Pologne. 1765
41. René d'Anjou, roi de Sicile et de Jérusalem. 1503
42. Philippe, reine de Jérusalem et de Sicile, dame de Joinville. — (*Chapitre de Joinville.*) 1512

GRANDS DIGNITAIRES DES PROVINCES.

BOURGOGNE.

43. Eudes de Froillois, connétable de Bourgogne. 1223
44. Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne. — (*Evêché de Langres*, G. 43.) 1283

CHAMPAGNE.

45. Simon de Joinville, sénéchal de Champagne. 1206
46. Jean de Joinville, id. 1264
47. Ansel de Joinville, id. 1323
48. Henri de Joinville, id. vers 1350
49. Claude de Lorraine, baron de Joinville, id. 1514

GRANDS FEUDATAIRES.

BOURGOGNE.

50. Eudes, duc de Bourgogne. — (*Evêché de Langres*, G. 3.) 1142
51. Hugues, id. 1190
52. Hugues de Bourgogne. s. d.
53. Hugues, comte palatin de Bourgogne. — (*Evêché de Langres.*) 1256
54. Alix de Vergy, femme du précédent. — (*Ibid.*) 1256

55. ROBERT II, duc de Bourgogne. 1284
56. AGNÈS DE FRANCE, femme du précédent. 1284
57. JEAN DE BOURGOGNE, damoiseau. 1366
58. MARIE DE CHATEAUVILLAIN, femme du précédent. 1366
59. JEAN DE BOURGOGNE, seigneur de Montaigu et de Joinville. 1368

Comtes de Montbéliard.

60. RENAUD DE BOURGOGNE. 1293

Comtes d'Auxerre.

61. LOUIS DE CHALONS, comte d'Auxerre et de Tonnerre. 1388

Comtes de Bresse.

62. GAUTHIER. — (*Abbaye de Montierender.*) 1329

CHAMPAGNE.

63. HENRI, comte de Champagne et de Troyes. 1157
64. THIBAUT V, comte de Champagne. 1263
65. HENRI III dit le Gros, roi de Navarre. 1278
66. EUDES DE CHAMPAGNE. 1196
67. EUDES DE CHAMPAGNE, comte de Champlite, vicomte de Dijon. XII[e] siècle.

Comtes de Brienne.

68. CHARLES DE LUXEMBOURG, comte de Lincy, Brienne, etc. — (*Chapitre de Joinville.*) 1516

LORRAINE ET BARROIS.

Ducs de Lorraine.

69. FERRY II. — (*Chapitre de Joinville.*) 1410
70. MARGUERITE DE JOINVILLE, femme du précédent. — (*Ibid.*) 1408
71. RENÉ II, comte de Vaudémont et duc de Bar. — (*Ibid.*). 1490

Officiers de Lorraine.

72. JEAN DE LOINQUES, gouverneur de Vaudémont. 1381

Comtes de Bar.

73. HENRI I[er], comte de Bar. — (*Evêché de Langres*, G. 3.) 1179
74. THIBAUT II, id. 1285

FLANDRE.

75. Philippe, comte de Flandre. — (*Evêché de Langres*, G. 1.) 1177
76. Marguerite, comtesse de Flandre. — (*Prieuré Saint-Amâtre de Langres.*) 1374

SEIGNEURS.

77. Acelles (A. d'), chevalier. 1285
78. — (Jean d'). — (*Evêché de Langres*, G. 20.) 1310
79. — Id. 1311
80. Barres (Jean des). — (*Abbaye de Beaulieu.*) 1273
81. Bayac (Othon de). — (*Evêché de Langres*, G. 54.) 1278
82. Bourbonne (Renier de), chevalier. — (*Abbaye de Beaulieu.*) 1197
83. Brayes (Hugue de). 1193
84. Clefmont (Simon de), chevalier. — (*Abbaye de la Crête.*) 1238
85. — (Jacques de), id. — (*Ibid.*) 1295
86. — (Guyot de), id. — (*Ibid.*) 1308
87. Champlite (Guillaume de), vicomte de Dijon. 1260
88. Changey (Thibaut de), chevalier. — (*Evêché de Langres*, G. 20.) 1322
89. Chassenay (Erard de), chevalier. — (*Ibid.*, G. 77.) 1207
90. Chateauvillain (Simon de), chevalier. — (*Evêché de Langres*, G. 38.) 1208
91. — (Simon de), id. 1253
92. — (Jean de), id. 1269
93. — (Jean de), id. 1273
94. — (Simon de), id. — (*Evêché de Langres*, G. 82.) 1299
95. — (Simon, fils du seigneur de). 1285
96. — (Jean de). 1303
97. — (Guillaume de). 1349
98. — (Bernard de). 1439
99. — (Marie de), dame de Ray. s. d.
100. — (Alix de), dame de Troisserours. 1326
101. Chateber (Ferris de), chevalier. — (*Evêché de Langres*, G. 79.) 1258
102. Chauvirey (Jacques de). — (*Abbaye de la Crête*). 1515
103. — (Jean de). — (*Ibid.*) 1515
104. Choiseul (Regnaud de), chevalier. 1219
105. — (Jean de), chevalier. — (*Evêché de Langres.*) 1283
106. Conflans (Jean de). — (*Evêché de Langres*, G. 76.) 1288

107. Couulans (Alix de). — (*Abbaye de Beaulieu.*) 1312
108. Drosnay (Olivier de). — (*Prieuré de la Chapelle-aux-Planches.*) 1245
109. Fouvent (Clémence de). — (*Evêché de Langres*, G. 54.) 1255
110. Grancey (Eudes de), chevalier. XIIe siècle.
111. — (Eudes de), id. 1194
112. — (Eudes de), id. 1214
113. — (Eudes de), id. 1236
114. — (Renaud de), id. 1285
115. Joinville (Geoffroy de) 1195
116. — (Alix de Resnel, femme de Jean de), sénéchal. 1268
117. — (Geoffroy de). 1281
118. — (Guy de), sire de Suilly. 1296
119. — (André de), sire de Beaupré. 1308
120. Lancastre (Jean de), seigneur de Beaufort. — (*Prieuré de la Chapelle-aux-Planches.*) 1312
121. — (Alips de Joinville, femme de Jean de). — (*Ibid.*) 1308
122. Marac (Jean de), chevalier. — (*Evêché de Langres*, G. 41.) 1305
123. Nogent (Guillaume de), chevalier. 1227
124. — (Renier de), chevalier. — (*Abbaye du Val-des-Ecoliers.*) 1231
125. — (André de), fils du précédent. — (*Ibid.*) 1231
126. Nully (Jean de) 1212
127. Orges (Isabelle d'). — (*Abbaye de la Crête.*) 1515
128. Ortes (Eudes d'). — (*Abbaye de Beaulieu.*) 1251
129. Passavant (Guichard, seigneur de). 1257
130. Pierrefaite (Simon de). 1250
131. Prègne (Abel de). 1232
132. Puiset (Gaucher, seigneur du), en Beauce. — (*Chapitre de Langres.*) 1257
133. Resnel (Ansel de). — (*Abbaye de Saint-Urbain.*) 1308
134. Saut (Guy de), chevalier. XIIIe siècle.
135. Saux (Guy de), chevalier. — (*Abbaye d'Auberive.*) 1229
136. Saint-Blin (Catherine de). — (*Abbaye de la Crête.*) 1515
137. Taveaux (Jean de). — (*Evêché de Langres*, G. 24.) 1265
138. Til-Chatel (Jean de). — (*Abbaye de Beaulieu.*) 1252
139. Val-de-Roignon (Jean du). 1286
140. Vergy (Guillaume de). — (*Abbaye de Beaulieu.*) 1216
141. — (Guillaume de). 1266
142. — (Antoine de). 1426
143. — (Charles de). — (*Abbaye de Beaulieu.*) 1466
144. Vignory (Gauthier de). — (*Abbaye de Montierender.*) 1255
145. — (Jeanne, dame de). — (*Ibid.*) 1304

146. VILLEBLOUEIN [1] (Pierre de). — (*Evêché de Langres*, G. 4.) 1295
147. *Yco* (*Isabellis de*). — (*Evêché de Langres*, G. 64.) 1270

ÉTATS PROVINCIAUX.

Bourgogne.

148. ÉTATS GÉNÉRAUX DE DIJON (Regnaud, commis greffier des). 1771

COURS ET JURIDICTIONS.

COURS SOUVERAINES.

149. COUR DES REQUÊTES DU PALAIS, A PARIS. — (*Evêché de Langres*, G. 39.) 1483
150. CHATELET DE PARIS. 1443

COURS PROVINCIALES.

151. GRANDS-JOURS DE TROYES. — (*Evêché de Langres*, G. 62.) 1374
152. COUR DUCALE DE BOURGOGNE. — (*Evêché de Langres*, G. 20.) 1312
153. ID. ID. 1463

BAILLIAGES ET SÉNÉCHAUSSÉES.

154. CHATEAUVILLAIN (terre de). 1283
155. ID. (*Chapitre de Chateauvillain.*) 1360
156. ID. (bailliage de). — (*Ibid.*) 1417
167. CHAUMONT-EN-BASSIGNY (bailliage de). — (*Abbaye de Saint-Urbain.*) 1283
158. ID. (*Chapitre de Joinville.*) 1369
159. ID. (Sceau isolé). XVIe siècle.
160. ID. (Guillaume du Châtelet, bailli de). — (*Abbaye de Saint-Urbain.*) 1283
161. ID. (Girard de Longchamp, id.) 1369
162. LANGRES (bailliage de). 1299
163. — 1310
164. — Id. (Contre-sceau.) 1346
165. — (Jean de Rossillon, chevalier, bailli de). 1343
166. — (Simon Rubille, bailli de). 1346
167. LANGRES (Geoffroy, chevalier, bailli de l'évêque de). 1247
168. — (Wiard de Saint-Béranger, id.) 1277
169. — (Hugues de Champlite, id.) 1309
170. MOTHE (sénéchaussée de la). 1308

[1] Un *Pierre de Villeblouain*, chevalier, donne quittance, entre 1297 et 1299, au receveur du Roi en Poitou (*Catalogue des Archives de Joursanvault*, n° 2543.)

171. SENS (bailliage de). — (*Evêché de Langres*, G. 48.) 1473
172. — (Boniface Boileau, lieutenant du bailli de). — (*Evêché de Langres*, G. 69.) 1459
173. — (Jean de Bourg, sergent royal au bailliage de). — (*Chapitre de Langres.*) 1418

PRÉVOTÉS.

174. ARC-EN-BARROIS (Pierre, prévôt d'). — (*Chapitre de Châteauvillain.*) 1270
175. BAR-SUR-AUBE (prévôté de). — (*Abbaye du Val-des-Ecoliers.*) 1291
176. — (Jocelin, prévôt de). 1247
177. — (Jean Chrétien, id.) 1264
178. — (Jean Aymer, id.) 1285
179. BEAUFORT (Jean Curier, prévôt de). — (*Prieuré de la Chapelle-aux-Planches.*) 1496
180. CHATEAUVILLAIN (prévôt de). — (*Chapitre de Châteauvillain.*) 1405
181. — (Jean, prévôt de). — (*Ibid.*) 1271
182. — (Étienne, id.) — (*Ibid.*) 1518
183. CHAUMONT (prévôté de). — (*Evêché de Langres*, G. 82.) 1339
184. — (Pons de la Ferté-sur-Aube, prévôt de). — (*Abbaye du Val-des-Ecoliers.*) 1248
185. — (Girard, id.) — (*Ibid.*) 1270
186. — (Girard, id.) — (*Ibid.*) 1273
187. — (Henri le Roux, garde du scel de la prévôté de). — (*Abbaye du Val-des-Ecoliers.*) 1307
188. — (Nicolas Ferry, prévôt de). 1394
189. — (Id.) 1400
190. — (Girard de la Frette, garde de la prévôté de). 1433
191. FERTÉ-SUR-AUBE (Jean de Tremblay, prévôt de la). 1279
192. — (Robert du Donjon, garde de la prévôté de la). 1328
193. — (Id.) s. d.
194. LANGRES (Geoffroy, prévôt de). 1216
195. — (Raoul *de Luseyo*, id.) — (*Evêché de Langres*, G. 79.) 1289
196. LUZY (Étienne, prévôt de). — (*Abbaye du Val-des-Ecoliers.*) 1259
197. — (Giraud, id.) — (*Ibid.*) 1261
198. — Béraud, id.). — (*Abbaye du Val-des-Écoliers.*) 1270
199. — (Roclin, id.). — (*Ibid.*) 1283
200. — (Jean, id.). — (*Ibid.*) 1293
201. — (Jean, id.). — (*Ibid.*) 1303
202. MARCHE (prévôté de la). 1387
203. MARCHE ET BOURMONT (id.). 1499
204. MONTÉCLAIR (prévôté de). 1339

205. Montigny (Jean Chauves, prévôt de). — (*Évêché de Langres*, G. 64). 1313
206. *Suxeio Eduensi* (*Hugo, prepositus de*). s. d.
207. Wassy (prévôté de). — (*Chap. de Joinville.*) 1462
208. — (Poinset de Rupt, prévôt de). — (*Ibid.*) 1429
209. — (Jean de Frampas, id.). — (*Ibid.*) 1462

CLERCS.

210. Caleville (Jean de Savigny, lieutenant du sire de). — (*Évêché de Langres*, G. 56.) 1390
211. Chateauvillain (Hugues de Thiaut, clerc du seigneur de). — (*Chapitre de Chateauvillain.*) 1270
212. Wassy (Pierre d'Éclaron, clerc en la cour du château de). — (*Chapitre de Joinville.*) 1436
213. — (Jean Michaut, id.). — (*Ibid.*). 1436

TABELLIONAGES.

214. Chaumont (Jacquinot de Lusex, tabellion à). — (*Évêché de Langres*, G. 82.) 1339
215. — (Jean de la Villeneuve, id.). — (*Ibid.*) 1339
216. Joinville (tabellionage de). — (*Chapitre de Joinville.*) 1427
217. — (Girard Passart, tabellion à). — (*Ibid.*) 1427
218. Vaudémont (tabellionage du comté de). 1629

AVOCATS ET PROCUREURS.

219. Canard (Jean), avocat au Parlement. — (*Évêché de Langres*, G. 20.) 1376
220. Chacerat (Pierre), avocat. — (*Ibid.*) 1367
221. Monrepoaire (Guillaume de), avocat à Sens. — (*Ibid.*) 1332
222. Tonnerre (Pierre de), procureur du chapitre de Langres, près le Parlement. — (*Ibid.*) 1380

VILLES ET MUNICIPALITÉS.

223. Langres (mairie de). — (*Évêché de Langres*, G. 20.) 1414
224. — (Vincent Bodemont, maire de). — (*Ibid.*, G. 73.) 1406
225. Saint-Dizier (échevinage de). — (*Chapitre de Joinville.*) 1435

SCEAUX RÉGIMENTAIRES.

226. Régiment de Strasbourg-Artillerie. 1771
227. Régiment des Gardes Françaises-Infanterie. 1773

SCEAUX DES BOURGEOIS.

228. Viard Piquox. 1225

DEUXIÈME SECTION

SCEAUX ECCLÉSIASTIQUES.

CLERGÉ SÉCULIER.

PAPES.

229.	Victor II. — (*Abbaye de Montierender*, 2.)	1055
230.	Alexandre II. (*Ibid.*)	1063
231.	Callixte II. (*Ibid.*)	1124
232.	Honorius II. — (*Ibid.*)	1126
233.	Innocent III. — (*Abbaye d'Auberive*, 2.)	1138
234.	Eugène III. — (*Évêché de Langres*, G. 2.)	1147
235.	Alexandre III. — (*Abbaye de Montierender*, 2.)	1163
236.	Luce III. — (*Abbaye d'Auberive*, 2.)	1182
237.	Urbain III. — (*Ibid.*)	1186
238.	Innocent III. — (*Ibid.*)	1201
239.	Honorius III. — (*Ibid.*)	1220
240.	Grégoire IX. — (*Ibid.*)	1234
241.	Innocent IV. — (*Abbaye d'Auberive*, 1.)	1245
242.	Alexande IV. — (*Ibid.*)	1255
243.	Urbain IV. — (*Abbaye de Beaulieu*, 1.)	1264
244.	Clément IV. — (*Abbaye d'Auberive*, 1.)	1269
245.	Grégoire X. — (*Abbaye de Belmont*, 1.)	1271
246.	Nicolas III. — (*Abbaye de Montierender.*)	1279
247.	Martin IV. — (*Évêché de Langres*, G. 2.)	1285
248.	Honorius IV. — (*Abbaye de Montierender.*)	1285
249.	Boniface VIII. — (*Abbaye d'Auberive*, 1.)	1302
250.	Jean XXII. — (*Ibid.*)	1318
251.	Benoit XII. — (*Ibid.*)	1335
252.	Clément VI. — (*Chapitre de Langres.*)	1343
253.	Clément VII. — *Abbaye de Montierender.*)	1380
254.	Martin V. — (*Évêché de Langres*, G. 2.)	1417
255.	Pie II. — (*Chapitre de Langres.*)	1463
256.	Paul II. — (*Chapitre Saint-Signage* [?] *de Langres.*)	1470
257.	Innocent VIII. — (*Évêché de Langres*, G. 2.)	1485
258.	Clément VIII.	1592-1605
259.	Paul III.	1535
260.	Urbain VIII. — (*Abbaye de Boulancourt.*)	1624
261.	Clément XIII.	1763

CARDINAUX.

262. Louis, cardinal de Bar. 1407
263. Id. administrateur perpétuel du diocèse de Langres. — (*Évêché de Langres*, G. 82.) 1410
264. Louis, cardinal de Sainte-Agathe. — (*Abbaye du Val-des-Écoliers.*) 1403
265. Roderic, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in carcere Tulliano*. — (*Chapitre de Joinville.*) 1471
266. Marc, cardinal du titre de Saint-Marc. — (*Chapitre de Joinville.*) 1471
267. Olivier, cardinal du titre de Saint-Eusèbe, à Naples. — (*Ibid.*) 1471
268. Théodore, cardinal du titre de Saint-Théodore. — (*Ibid.*) 1471
269. Angelicus, cardinal du titre de Sainte-Croix *in Jerusalem*. — (*Ibid.*) 1471
270. François, cardinal du titre de Sainte-Marie la Neuve. — (*Ibid.*) 1471
271. Baptiste, cardinal du titre de Sainte-Marie *in porticu*. — (*Ibid.*) 1472
272. Bessarion, cardinal. — (*Ibid.*) 1472
273. Grégoire d'Amboise, cardinal, archevêque de Rouen. 1509

CLERGÉ ROMAIN.

274. Concile de Bale (bulle de plomb du). — (*Abbaye de Bracancourt.*) 1439

ARCHEVÊQUES.

275. Arles (Ph. archevêque et prince d'). — (*Évêché de Langres.*) 1471
276. Rouen (Guillaume d'Estouteville, archevêque de). — (*Chapitre de Joinville.*) 1471
277. — (Charles de Bourbon, id.). — (*Ibid.*) 1584
278. Mitylène (Jean, archevêque de). 1238

ÉVÊQUES.

279. Chalons (Girard, évêque de). — (*Abbaye de Saint-Urbain*, 15.) 1213
280. — (Charles, évêque et comte de). 1409
281. Concordia (Lionel, évêque de). — (*Chapitre de Joinville.*) 1491

282.	Langres	(Harduin, évêque de). — (*Prieuré de Vignory.*)	1049
283.	—	(Robert de Bourgogne, id.). — *Abbaye de Sept-fontaines*).	1084
284.	—	(Id.). — (*Prieuré de Nogent.*)	1104
285.	—	(Vilencus, id.). — (*Abbaye d'Auberive.*)	1135
286.	—	(Geoffroy de Rochetaillée, id.).	1141
287.	—	(Id.) — (*Prieuré de Sexfontaines.*)	1147
288.	—	(Id.).	1158
289.	—	(Id.). — (*Abbaye de La Crête.*)	1162
290.	—	(Id.).	s. d.
291.	—	(Gauthier de Bourgogne, id.). — *Abbaye de La Crête.*)	1172
292.	—	(Id.). — (*Prieuré de Maizières-sur-Amance.*)	s. d.
293.	—	(Manassès de Bar, id.). — (*Abbaye d'Auberive.*)	1184
294.	—	(Garnier, id.).	1198
295.	—	(Hilduin de Vendeuvre, id.).	1200
296.	—	(Id.). — (*Chapitre de Langres.*)	1200
297.	—	(Id.). — (*Abbaye de Beaulieu.*)	1201
298.	—	(Id.).	1203
299.	—	(Robert de Châtillon, id.). — (*Abbaye d'Auberive.*)	1204
300.	—	(Id.). — (*Chapitre de Langres.*)	1208
301.	—	(Guillaume de Joinville, id.). — (*Abbaye du Val-des-Écoliers.*)	1213
302.	—	(Hugues de Montreal, id.). — (*Abbaye du Val-des-Écoliers.*)	1231
303.	—	(Robert de Torote, id.). — (*Abbaye du Val-des-Écoliers.*)	1232
304.	—	(Hugues de Rochecorbon, id.).	1246
305.	—	(Id.). — (*Abbaye d'Auberive.*)	1247
306.	—	(Charles, id.). — (*Évêché de Langres*, G. 48.)	1247
307.	—	(Guy, id.). — (*Abbaye du Val-des-Écoliers.*)	1259
308.	—	(Guy, évêque élu de).	1266
309.	—	(Guy de Genève, id.). — (*Abbaye d'Auberive.*)	1278
310.	—	(Id.). — (*Évêché de Langres*, G. 26.)	1279
311.	—	(Jean de Rochefort, id.). — (*Ibid.*, G. 27.)	1297
312.	—	(Guillaume de Durfort, id.). — (*Chapitre de Langres.*)	1316
313.	—	(Pierre de Rochefort, id.).	1326
314.	—	(Jean de Châlons, id.). — (*Évêché de Langres*, G. 23.)	1331
315.	—	(Jean des Prés, id.).	1341
316.	—	(Jean d'Arcies, id.). — (*Évêché de Langres*, G. 94.)	1344

317. LANGRES (Guillaume de Poitiers, id.). — (*Ibid.*, G. 99.) 1346
318. — (Sceau secret de l'évêque de Langres). — (*Abbaye d'Auberive.*) 1369
319. — (Bernard de La Tour-d'Auvergne, id.). — (*Chapitre de Châteauvillain.*) 1378
320. — (Id.). — (*Évêché de Langres*, G. 94.) 1386
321. — (Charles de Poitiers, id.). — (*Abbaye du Val-des-Écoliers.*) 1420
322. — (Id.). — (*Évêché de Langres*, G. 97.) 1429
323. — (Guy Bernard, id.). — (*Ibid.*, G. 117.) 1455
324. — (Id.). — (*Ibid.*, G. 95.) 1469
325. — (Jean d'Amboise, id.). 1502
326. — (Id.). — (*Abbaye du Val-des-Écoliers.*) 1504
327. — (Michel Boudet, id.). 1511
328. — (Sébastien Zamet, id.). — (*Collége de Chaumont.*) 1617
329. LIÉGE (Jean de Boerne, évêque de). 1485
330. METZ (Henri de Lorraine, évêque de). — (*Chapitre de Joinville.*) 1503
331. POITIERS (Claude de Tonnerre, évêque de). — (*Évêché de Langres*, G. 87.) 1510
332. PRENESTE (Marc, évêque de). — (*Chapitre de Joinville.*) 1481
333. TOUL (Henri, évêque de). — (*Abbaye de Morimond.*) s. d.
334. — (Ricuin, id.). — (*Prieuré de Maizières-sur-Amance.*) 1127-1160
335. — (Pierre, id.). s. d.
336. — (Hugues de Hazard, id.). — (*Chapitre de Joinville.*) 1506
337. TROYES (Louis, évêque de). — (*Évêché de Langres*, G. 96.) 1454

OFFICIALITÉS DIOCÉSAINES.

338. CHALONS (Officialité de). — (*Abbaye de Saint-Urbain.*) 1283
339. DIJON (Guillaume de Gencigny, official de). 1281
340. LANGRES (Officialité de). — (*Abbaye du Val-des-Écoliers.*) 1258
341. — (Id.) 1381
342. — (Id.) 1428
343. — (Id.) 1440
344. — (Id.). XVe s.
345. — (Robert *de Pasceyo*, official de). 1205
346. — (Jean de Blois, id.). 1288
347. — (Hugues, id.). XVe s.
348. — (Pierre, maître en la cour de l'official de). 1210

349. Toul (Officialité de). — (*Abbaye de Saint-Urbain.*) 1270
350. Trèves (Id.). — (*Chapitre de Joinville.*) 1393

OFFICIERS DIOCÉSAINS.

351. Langres (Jean d'Auberive, receveur des dîmes de l'évêché de). — (*Chapitre de Saint-Amâtre de Langres.*) 1299

ARCHIDIACONÉS.

352. Auxois (Jean de Tavaillon, archidiacre d'). — (*Évêché de Langres.*) 1276
353. Bar (Hugues, archidiacre de). 1219
354. — (Henri, id.). — (*Abbaye de La Crète.*) 1250
355. Bassigny (Girard, archidiacre de). — (*Abbaye de Beaulieu.*) 1211
356. — (Henri de Reims, id.). — (*Ibid.*) 1244
357. Dijon (Simon, archidiacre de). 1240
358. — (Anseric, id.). 1248
359. — (Simon de la Boissière, id.) — (*Évêché de Langres*, G. 20.) 1310
360. Lassois (Lambert, archidiacre de). 1293
361. Langres (Cour de l'archidiacre de). 1367
362. — (Officialité de l'archidiacre de). — (*Évêché de Langres*, G. 22.) 1287
363. — (Gilles, archidiacre de). 1223
364. — (Chrétien, id.). 1232
365. — (Haymon, id.). — (*Évêché de Langres*, G. 81.) 1248
366. — (Hugues, id.). — (*Ibid.*, *Ormancey.*) 1264
367. — (Hugues, id.). 1273
368. — (Hugues, id.). 1274
369. — (Pierre, id.). — (*Évêché de Langres*, G. 82.) 1282
370. — (Hugues, id.). s. d.
371. Varax (Jean, archidiacre de). 1230

CHAPITRES.

372. Angers (Chapitre Saint-Maurice d'). — (*Évêché de Langres*, G. 96.) 1320
373. Autun (Chapitre d'). — (*Ibid.*). 1320
374. Auxerre (Id.). — (*Ibid.*) 1320
375. Besançon (Chambre du chapitre de). — (*Ibid.*) 1320
376. Cambray (Chapitre Notre-Dame de). — (*Ibid.*) 1320

377. Chalons (Chapitre Saint-Etienne de). — (*Ibid.*) 1320
378. Chateauvillain (Chapitre de). — (*Chapitre de Chateauvillain.*) 1461
379. Clermont (Chapitre de). — (*Évêché de Langres*, G. 96.) 1320
380. Joinville (Chapitre Saint-Laurent de). — (*Chapitre de Joinville.*) 1499
381. Langres (Chapitre de Saint-Mammès de). 1278
382. — (Id.). — (*Évêché de Langres*, G. 96.) 1320
383. — (Id.). — (*Chapitre de Langres.*) 1346
384. — (Id.). — (*Évêché de Langres*, G. 94.) 1386
385. — (Id.). 1646
386. Liverdun (Chapitre Saint-Euchaire de). — (*Chapitre de Joinville.* 1493
387. Lyon (Chapitre de). — (*Évêché de Langres*, G. 96.) 1320
388. Meaux (Id.). — (*Ibid.*) 1320
389. Nevers (Id.). — (*Ibid.*) 1320
390. Noyon (Id.). — (*Ibid.*). 1320
391. Orléans (Chapitre Sainte-Croix d'). — (*Ibid.*) 1320
392. Paris (Chapitre de N.-D. de). — (*Ibid.*) 1320
393. Reims (Id.). — (*Ibid.*) 1320
394. Resnel (Id.). — (*Chapitre de Resnel.*) 1420
395. Senlis (Chapitre de Saint-Rieul de). — (*Evêché de Langres*, G. 96.) 1320
396. Séez (Chapitre Saint-Gervais et Saint-Protais de). — (*Ibid.*) 1320
397. Toul (Chapitre de). — (*Abbaye de Saint-Urbain*). 1234
398. Tours (Chapitre Saint-Martin de). — (*Evêché de Langres*, G. 96.) 1320

DIGNITAIRES DES CHAPITRES.

399. Bar-sur-Aube (Raoul, doyen de Saint-Maclou de). 1293
400. Besançon (Henri de Vergy, chantre et chancelier du chapitre de). — (*Evêché de Langres*, G. 42.) 1300
401. Langres (Hugues, doyen de). 1214
402. — (Robert, id.) XIIIe siècle.
403. — (Thierry d'Angoulevent, chantre de). 1288
404. — (Simon de la Boissière, id.). — (*Chapelle Saint-Amâtre.*) 1297
405. — (Arnoul *Macelli*, id.). — (*Abbaye du Val-des-Ecol.*) 1468
406. — (Prévôt du chapitre de). — (*Evêché de Langres*, G. 50.) 1259

407. LANGRES (Robert, trésorier de). — (*Abbaye de Longuay.*) 1199
408. — (Jean de Rochefort, id.) s. d.
409. — (Jean de Saffres, chanoine et sacriste de). 1309
410. RENAIX (Nicolas de Touques, trésorier de la collégiale de). 1480
411. TROYES (Martin Heliotz, doyen de). 1388

CHANOINES.

412. BAR-SUR-AUBE (Jean Ménier, chanoine de St-Maclou de). 1291
413. BESANÇON (Hugues de Saint-Julien, chanoine de). 1243
414. LANGRES (Jean d'Acelles, chanoine de). 1310
415. — (Raoul Aubry, id.). 1376
416. — (Barthélemi Archion, id.). — (*Evêché de Langres*, G. 20.) 1310
417. — (Pons de Bar, id.). — (*Evêché de Langres.*) 1327
418. — (Poncet de Bar, id.). — (*Evêché de Langres*, G. 20.) 1328
419. — (Pierre de Châtillon, id.) 1259
420. — (Pierre Hardy, id.). — (*Evêché de Langres.*) 1494
421. — (Michel des Laurents, id.). — (*Evêché de Langres.*) 1327
422. — (Payen, id.) 1207
423. — (Pierre, id.). — (*Evêché de Langres.*) 1327
424. — (Jean de Remilly, id.). — (*Evêché de Langres*, G. 20.) 1376
425. — (Rimbaud, id.). — (*Evêché de Langres.*) 1327
426. — (Simon dit Pauvrehomme, id.). — (*Evêché de Langres*, G. 112.) 1316

ARCHIPRÊTRES.

427. LANGRES (Bernon, archiprêtre de). 1203
428. — (Nicolas, id.) 1221
429. — (Simon, id.). — (*Evêché de Langres*, G. 49.) 1240
430. — (Id.) 1254

DOYENS.

431. BASSIGNY (Jean, doyen de). — (*Abbaye du Val-des-Ecol.*) 1242
432. — (Girard, id.). — (*Ibid.*) 1259
433. CHATILLON-SUR-SEINE (Robert doyen de). 1251
434. — (Le doyen de). s. d.
435. CHANNAY (David de Dommarien, doyen de). 1205
436. — (Id.) 1211

437. *Charmeto (Armandus, decanus de).* 1192
438. Chassenay (Nicolas, doyen de). 1206
439. Chaumont (Renaud, doyen de), et curé de Châteauvillain. 1214
440. — (Nicolas, doyen de). — (*Abbaye du Val-des-Ecol.*) 1257
441. — (Morel, id.). — (*Ibid.*) 1270
442. — (Id.) 1272
443. Dijon (Albert, doyen de). 1270
444. — (Alberic, doyen de la chrétienté de). — (*Prieuré de Sexfontaine.*) 1270
445. Grancey (Simon, doyen de) 1235
446. — (Pierre, id.) 1244
447. — (Jean, id.) 1276
448. — (Chrétien, id.) s. d.
449. Moge (André, doyen du). 1207
450. — (Pierre, id.). — (*Abbaye de Beaulieu.*) 1235
451. Sacquenay (Omer, doyen de). 1216

CURÉS.

452. Arc-en-Barrois (Foucher, curé d'). 1252
453. — (Id.). — (*Chapitre de Châteauvillain.*) 1270
454. Aspre (Pierre, curé d'). 1238
455. Baissey (Humbert, id.) 1238
456. Bologne (Guillaume, id.) 1264
457. Chalençay (Etienne, id.) 1264
458. — (Guillaume de Grancey, coadjuteur du curé de). 1352
459. Chateauvillain (René, curé de). 1264
460. Crecey-sur-Tille (Jacques, curé de).—(*Abbaye d'Auberive.*) 1249
461. Ferté-sur-Aube (Pierre, curé de la). 1268
462. *Germanis (curatus de).* 1292
463. Gurgy (Robert, curé de). 1239
464. Humes (Le recteur de l'église d'), diocèse de Toul. 1341
465. Luzy (Beraud, curé de). — (*Abbaye du Val-des-Ecol.*) 1201
466. Praslay (Wiard, curé de). 1264
467. Rivière (Girard, curé de la). 1276
468. Vitry-en-Montagne (église de). 1292

PRÊTRES.

469. Lysure (Jean de), vicaire de Mayence, docteur en droit. 1437
470. Morou (Nicolas), prêtre à Langres. 1440

CHAPELAIN.

471. Gié-sur-Aujon (Hugues, chapelain de). 1254

CLERGÉ RÉGULIER.

ABBAYES D'HOMMES.

472. Auberive (abbaye d'). 1393
473. — (Gui, abbé d'). 1464
474. — (François de Saint-Georges, id.) 1493
475. Beaulieu (abbaye de). — (*Abbaye de Beaulieu.*) 1179
476. — (couvent de). — (*Prieuré de la Chapelle-aux-Planches.*) 1297
477. — (Jean, abbé de). xiie siècle.
478. — (Pierre, id.) 1310
479. Besançon (L'abbé de Saint-Paul de). — (*Abbaye de Beaulieu.*) 1273
480. Bèze (L'abbé de Saint-Pierre de). — (*Abbaye de Beaulieu.*) xiie siècle.
481. — (Geoffroy, abbé de). — (*Ibid.*) 1253
482. — (Girard, id.) 1266
483. — (Jean, id.) 1323
484. — (Henri, id.) 1336
485. — (*Dalviacus*, id.) 1372
486. — (Simon de Courtenay, id.) 1441
487. — (Claude, id.) 1448
488. — (Simon de Saint-Seine, id.) 1477
489. — (Jacques Penart, vicaire d'Étienne Moreau, évêque de Maurienne, administrateur perpétuel de). 1489
490. — (Les vicaires perpétuels de Claude de Lonnay, abbé de). 1501
491. — (Claude, abbé commendataire de). 1507
492. — (Jean de Fay, abbé de). 1529
493. Boissière (D. abbé de la). 1268
494. Charité (A. abbé de la). — (*Evêché de Langres*, G. 29.) s. d.
495. Charlieu (Luc, abbé de). — (*Abbaye de Beaulieu.*) vers 1158
496. — (Guillaume, id.). — (*Evêché de Langres*, G. 30.) 1312
497. Chatillon-sur-Seine (Couvent de). 1464
498. — (Antelme, abbé de). — (*Evêché de Langres*, G. 26.) 1160-1163
499. — (Guillaume, id.) 1333

500.	Chatillon-sur-Seine (Hugues, abbé de).	1353
501.	— (Jean, id.)	1404
502.	— (Guillaume du Bois, id.)	1462
503.	— (François de Dinteville, id.)	1494
504.	— (L'abbé de).	1526
505.	Citeaux (G. abbé nommé de).	1225
506.	— (Jean, abbé de). — (*Evêché de Langres*, G. 62.)	1374
507.	Clairvaux (Jean, abbé de).	1303
508.	Dijon (Othon, abbé de Saint-Bénigne, de).	1334
509.	— (Pierre, id.)	1349
510.	— (Pierre, id.)	1355
511.	— (Philibert de Charmes, id.)	1401
512.	— (Hugues, id.)	1447
513.	— (Louis de Dinteville, id.)	1484
514.	— (Claude de Charmes, id.)	1505
515.	— (Jean, prieur claustral de).	1275
516.	Dijon (Abbaye de Saint-Etienne de). — (*Evêché de Langres*.)	1341
517.	— (Pierre, abbé de).	1233
518.	— (Amédée, id.)	1275
519.	— (P. abbé de).	1329
520.	— (Pouchard (?), id.)	1334
521.	— (Regnard, id.)	1349
522.	— (Jean de Marigny, id.)	1372
523.	— (Jean, id.)	1376
524.	— (Alexandre, id.)	1448
525.	— (Thibaut, id.)	1462
526.	— (Antoine Chambellan, id.)	1505
527.	— (Jean, prieur claustral de).	1269
528.	— (Girard Motet, infirmier de).	1530
529.	Faverney (Abbaye de). — (*Evêché de Langres*, G. 25.)	1362
530.	Flavigny (Hervé, abbé de).	1219
531.	Fontenay (Aimon, abbé de).	s. d.
532.	Gorze (Abbaye de Saint-Gorgon de). — (*Abbaye de Saint-Urbain*.)	1312
533.	Longuay (Armand, abbé de).	1199
534.	Molesmes (Chapitre de). — (*Chapitre de Langres*.)	1488
535.	— (Guillaume, abbé de). — (*Evêché de Langres*, G. 54.)	1260
536.	— (Guillaume, id.)	1344
537.	— (Pierre, id.)	1354
538.	— (Maurice, id.)	1480

539. Molesmes (Philippe de Bournaut, abbé de). — (*Chapitre de Chaumont.*) 1494
540. Molômes (Abbaye de), sceau *ad causas.* 1450
541. — (Aubert, abbé de). 1348
542. — (Mathieu, id.) 1443
543. — (Etienne, id.) 1467
544. — (Jean de Nicey, id.) 1482
545. — (Louis *de Arnonmavilla*, id.) 1530
546. Morimond (Ariprand, abbé de). — (*Abbaye de Beaulieu.*) vers 1158
547. Morment (Abbaye de). 1266
548. — (Laurent, abbé de). — (*Evêché de Langres*, G. 41.) 1265
549. — (Arnoul, *magister* de). — (*Ibid.*) 1217
550. Moutier-la-Celle (Antoine Géraud, abbé de). — (*Evêché de Langres*, G. 87.) 1529
551. Mureau (Couvent de). — (*Abbaye de Septfontaines.*) 1290
552. — (L'abbé de). — (*Ibid.*) 1290
553. Prémontré (Guillaume, abbé de). — (*Prieuré de la Chapelle-aux-Planches.*) 1298
554. Réomé (Abbaye de Saint-Jean de). 1484
555. — (Guillaume, abbé de). 1334
556. — (Gui, id.). 1447
557. Rosières (*Ouragnus*, abbé de). 1300
558. Saint-Seine (Couvent de) ; même sceau en 1228 et 1509
559. — (Jean, abbé de). 1335
560. — (Jean, id.) 1337
561. — (Jean, id.) 1339
562. — (Philippe, id.) 1354
563. — (Hugues, id.) 1368
564. — (Guillaume, id.) 1376
565. — (Pierre de Fontenay, id.) 1443
566. Saint-Urbain (Abbaye de). — (*Abbaye de Saint-Urbain.*) 1288
567. — (Chapitre de l'abbaye de). — (*Chapitre de Joinville.*) 1599
568. — (Jacques, abbé de). — (*Abbaye de Saint-Urbain.*) 1288
569. — (Jean de Châtetet, id.) — (*Ibid.*) s. d.
570. — (Louis de Lorraine, abbé commendataire de). — (*Chapitre de Joinville.*) 1598
571. Septfontaines (Abbaye de). — (*Abbaye de Septfontaines.*) 1261
572. — (L'abbé de). — (*Ibid.*) 1261
573. — (L'abbé de). — (*Ibid.*) 1290
574. — (Jean des Roches, abbé de). 1402

575. THEULEY (Couvent de). — (*Evêché de Langres*, G. 62.) 1440
576. — (L'abbé de). 1290
577. — (Jean, abbé de). 1168
578. — (Jean, abbé de). — (*Evêché de Langres*, G. 62.) 1371
579. — (Jean, id.). — (*Ibid.*) 1440
580. — (Le prieur claustral de). — (*Ibid.*) 1440
581. TONNERRE (Girard, abbé de Saint-Michel de). 1325
582. — (Girard, id.) 1333
583. — (Henri, id.) 1337
584. — (Philippe des Fossés, id.) 1353
585. — (Jean, id.) 1424
586. — (Jean, id.) 1441
587. — (Etienne, id.) 1464
588. — (Georges, id.) xve siècle.
589. — (Georges, id.) 1494
590. — (Etienne, id.) 1501
591. — (Etienne, id.) 1506
592. — (Guillaume Baguyer, abbé commendataire de). 1537
593. VAL-DES-ÉCOLIERS (Abbaye du). — (*Evêché de Langres*, G. 41.) 1380
594. — (Le prieur claustral du). — (*Ibid.*) 1380
595. VAUX-EN-ORNOIS (Henri, abbé de). — (*Abbaye de Septfontaines.*) 1290
596. VERTUS (Abbaye de Saint-Sauveur de). — (*Abbaye de Saint-Urbain.*) 1355
597. — (Milon, abbé de). — (*Ibid.*) 1355

PRIEURÉS.

598. ARBIGNY (Simon, prieur d'). 1276
599. CHAUMONT (Saint-Luce de). 1704
600. — (François de la Borne, prieur de St-Luce de). 1704
601. FERTÉ-SUR-AMANCE (François de Montarby, prieur de la). 1529
602. FERTÉ-SUR-AUBE (Hugues, prieur de la). 1265
603. GRANCEY (Gilon, prieur de). 1272
604. LANGRES (Le prieur de Saint-Amâtre de). — (*Evêché de Langres*, G. 30.) 1259
605. — (Prieuré de Saint-Didier de). — (*Ibid.* G. 49.) 1259
606. — (Le prieur de Saint-Gengou de). — (*Ibid.* G. 71.) 1250
607. — (M., prieur de Saint-Geosmes de). — (*Ibid.*, G. 50.) 1255

608. Langres (Le prieur de Saint-Geosmes de). — (*Ibid.*) 1259
609. — (Hugues, prieur de Saint-Geomes de). 1334
610. — (Gérard de Betoncourt, id.) 1440
611. Luzy (Jean, prieur de). — (*Abbaye du Val-des-Ecoliers.*) 1275
612. — (Roger, id.). — (*Ibid.*) 1283
613. — (Geoffroy, id.). — (*Ibid.*) 1301
614. — (Geoffroy, id.). — (*Ibid.*) 1303
615. Saint-Leger (Claude de Charmes, prieur de). 1510
616. Varennes (Chalon, prieur de). — (*Evêché de Langres,* G. 54.) 1260
617. Vauclair (Le prieur de). 1265
618. Vendeuvre (Lambert, prieur de Saint-Georges de). — (*Abbaye du Val-des-Ecoliers.*) 1259
619. Vergy (Olivier, prieur de). — (*Abbaye de Beaulieu.*) 1179

ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS.

620. Suilly (Pierre, maître de l'hôpital de). 1247
621. Wassy (Couvent hérémitique de la forêt de). — (*Abbaye du Val-des-Ecoliers.*) 1245
622. — (Laurent, prieur du couvent hérémitique de). — (*Ibid.*) 1245

SCEAUX DIVERS ET INDÉTERMINÉS.

623. X. de la Rotière, abbesse de ...., ordre de Cîteaux, diocèse de Toul. 1343
624. Catherine, comtesse du Rhin, *magistra Monasterii in Orreo, Trevirensis diocesis.* 1470
625. Moreau (Guillaume), bachelier. 1514
626. Saulneur (Jean), id. 1514
627. Société de Jésus (Le prévôt de la). 1630

NOTES

Prises aux archives de l'État-civil de Paris.

(*Suite* *)

FALLOUX DE CHATEAUFORT (Paul-Antoine-Édouard), auditeur en la chambre des Comptes de Bretagne, veuf de Marie-Anne-Françoise Le Moine de la Guichardière, remarié le 27 avril 1778 à Angélique-Sophie Poitevin, fille de Jean, et d'Angélique-Perrette de Vienne. (S. S.).

FARE (Charles de la), marié le 26 janvier 1625 à Françoise Amyot (Saint-Victor).

— Jacqueline-Thérèse, née le 23 mai 1716 (S. R.), morte le 8 juin 1743 (S. S.), fille de François, et de Marie de la Fare (S. R.).

— Philippe-Charles, maréchal de France, mort le 4 septembre 1752 à soixante-six ans (S. S.).

— François-René-Joachim, né le 2 mars 1761, fils du marquis Louis-Joseph-Dominique, et de Gabrielle-Pauline-Henri de Gasceau de Champagné (S. S.).

— Marie, morte le 7 février 1772 à quatre-vingt-cinq ans, veuve de Jean-François, marquis de la Fare (S. S.).

— Auguste-Louise, née le 11 décembre 1781, fille du comte Joseph-Gabriel-Henri, et de Gabrielle-Françoise-Victoire de Riquet de Caraman (S. S.).

— Françoise, morte le 7 avril 1782 à soixante-six ans, veuve en premières noces de Claude-Louis Le Bouteiller, marquis de Pons-Chavigny, brigadier des armées du roi, et en secondes noces de Louis Groult des Rivières, lieutenant-colonel d'infanterie (S. R.).

FARGES (Louis-François-Marie de), né le 12 avril 1725, fils de François-Marie, seigneur de Polisay, et de Marie-Anne de la Roque (S. R.).

* Voyez 9e et 10e liv., septembre et octobre 1873, p. 453.

— N. née et morte le 8 février 1774, fille de Louis-Augustin, maréchal des camps et armées du roi, et de Perrette-Hyacinthe de Brosses (S. R.).

— Catherine-Charlotte, morte le 22 décembre 1789 à quatre-vingt-cinq ans, veuve de Louis-Sébastien Castel de Saint-Pierre, marquis de Crèvecœur, et remariée à Marie-François-Joseph-Walter, comte de Lutzelbourg (S. R.).

Faucon de Ris (Anne), morte le 1er février 1763 à soixante-sept ans, veuve de Jean-Prosper Goujon de Gasville, conseiller du roi (S. P.).

— Marie-Madeleine-Charlotte, morte le 30 juin 1763 à soixante-dix-neuf ans, veuve de Pierre Chertemps, marquis de Seuil (S. S.).

— « Ce jourdhuy, trois may mil-sept-cent-quatre-vingt-neuf, a « été inhumé dans le caveau de ce premier monastère de l'Adora-« tion perpétuelle du St-Sacrement, en présence de la commu-« nauté et des témoins soussignés, le corps de très-haute et très-« puissante dame Jeanne-Françoise Faucon de Ris de Charleval, « veuve de très-haut et très-puissant seigneur Jean-Louis-Roger, « marquis de Rochechouart, lieutenant-général des armées du roy, « chevalier de ses ordres, commandant pour le roy en Provence, « gouverneur de Péronne, ancien menin de feu monseigneur le « Dauphin, âgée de quatre-vingt-un ans et un mois, laquelle est dé-« cédée le second may mil sept cent quatre-vingt-neuf dans ce « monastère où elle étoit pensionnaire. La cérémonie des funé-« railles a été faitte par moy, soussigné prêtre directeur de ce monas-« tère et ont signé comme témoins et est signé : J. C. de Milon, « prêtre directeur — Garsot — M. F. L. A. Carruette, chapelain « — Becarria, prêtre — S. D. Brigault, sous-diacre — Le Md Def-« feuil. » (Adoration perpétuelle de la rue Cassette.).

Fauconnier (Marie), baptisée le 17 octobre 1638, fille de François, sieur de la Bardinière, et d'Anne Sevestre (S. G.).

— François-Marie-Frédéric, né le 7 décembre 1782, fils de Jean-Baptiste, et de Marie-Agathe de Veyrac (S. E.).

Faudoas (Marie-Marguerite-Alexandre-Joseph de), né le 18 février 1754, fils du comte Joseph-Marie, capitaine de cavalerie, et de Georgette de Beaulieu (S. P.).

— Henriette-Louise-Gabrielle, née le 21 janvier 1774 (S. E.); (Anne-Marie-Félix-Gabriel), né le 8 septembre 1778 (S. M. M. la V. l'É.), enfants du vicomte Léonard, premier baron chrétien de Guyenne, seigneur et patron d'Anglesqueville, et d'Adrienne-Marie-Gabrielle Bernard de Boulainvilliers.

— Marquis Jean, seigneur de Barbasan, fils de Charles, seigneur de Séguinville, et de Marie de Bérot de la Barthe, marié le 1er juillet 1783 à Louise-Félicité Buttet, veuve de Jacques-François de Pérusse, vicomte des Cars (S. S.).

— Comte Joseph-Marie, mestre de camp de cavalerie, commandant pour le roi à Bar-sur-Seine, veuf de Marie-Françoise de Beaulieu, remarié le 19 août 1784 à Anne-Marguerite Bellaud, veuve de Jean-Michel-Joseph Coupard (S. S.).

Faur (Vincent du), fils de Pierre, écuyer, sieur de Talencé, et de Marguerite Goudron, marié le 8 février 1682 à Marie-Geneviève Talon, fille de Jacques, ébéniste ordinaire du roi, et de Claude Bourgoing (S. A. des A.).

Faurie (Jean-Zacharie de la), seigneur de Monbadon et de Villandraut, inhumé le 30 juillet 1732.

— Jeanne-Louise, morte le 13 mai 1789 à soixante-un ans, épouse d'Étienne Esprit, marquis de Saint-André, lieutenant-général des armées du roi (S. G.).

Faury (François de), écuyer, sieur de Grandjean, écuyer de Monsieur, mort le 21 juillet 1683 (S. A. des A.).

Faut (Alexandre-Auguste-Jules-Philippe-Louis de), né le 24 juillet 1784, et Fulvie-Victorine-Marie-Anne, née le 27 octobre 1789, enfants de Jules-Marie-Henri, comte de Farel, marquis de Fournès, et de Philippine-Thérèse de Broglie (S. S.).

Fautereau (Henri-Pompon-Dominique de), né le 9 mai 1678, fils d'Henri-Alexandre, chevalier, marquis de Ménières, et de Marguerite de Montfort (S. A. des A.).

Fautras (Amable-Charles de), né le 22 mai 1776, fils de Benjamin-Jacques, conseiller du roi, et de Marie-Françoise-Julie Le Vassor (S. E.).

Favereau (Antoine), écuyer, seigneur de Balansac, fils de Jacques, et de Marguerite Pasquier, marié le 12 novembre 1657 à Claude Pasquier, fille de François, et de Marguerite Hébert, dont : Antoine-François, baptisé le 10 octobre 1660; Angélique-Marguerite, née le 23 janvier 1663, et Antoine-Charles, né la nuit du 22 au 23 juillet 1664 (S. Victor).

Fay (Jacques du), comte de Maulévrier, marié le 19 août 1679 à Madeleine de Montholon (S. A. des A.).

— Marie-Éléonore, née le 8 novembre 1716; Armande-Marie Gabrielle, née le 14 mai 1719, Élisabeth-Françoise, morte le 2 novembre 1719 ; Claude-Hector, né le 16 juillet 1720 (S. R.), Gabrielle-Marguerite, née le 31 mars 1724, morte le 29 août 1724 (S. S.), enfants de Jean-Hector, marquis de la Tour-Maubourg, et de Marie-Suzanne Bazin de Besons.

— René-Philibert, né le 13 juin 1732, fils de Jean-Hector, marquis de La Tour-Maubourg, et d'Agnès-Madeleine Trudaine (S. S.).

— Antoinette-Éléonore, morte le 24 juin 1750 à vingt-huit ans, épouse de Louis-Antoine Du Prat, marquis de Barbançon (S. S.).

— Louise-Madeleine, morte le 15 septembre 1754 à dix-neuf ans huit mois, épouse de Charles-François-Christian de Montmorency-Luxembourg (S. E.).

— Anonyme, morte le 21 janvier 1768 à soixante-sept ans, veuve de Jacques-Antoine de Chaumont, marquis de Quitry, baron d'Orbec (S. P.).

— César, fils de Florimond, comte de La Tour-Maubourg, et de Marie-Françoise de Vachon de Belmont, marié le 26 janvier 1778 à Marie-Charlotte-Henriette Pinault de Ténelles, fille de Charles-Adrien-Joseph, conseiller du roi, et de Marie-Madeleine-Henriette Dunoyer, dont : Éléonore-Marie-Florimonde, née le 15 janvier 1779 ; Marie-Charles-César, né le 22 septembre 1780 ; Juste-Ponce-Florimond, né le 9 octobre 1781 ; Rodolphe, né le 8 octobre 1787 et Marie-Stéphanie-Florimonde, née le 30 septembre 1790 (S. S.).

Fayard Gabriel-Laurent, sieur d'Orsay, mort le 27 mai 1758, fils de Laurent, sieur de Champagneux, écuyer, receveur-général des finances, et de Gabrielle-Claude Berger (S. R.).

Fayard de Bourdeilles (Alexandre-Paul), né le 30 janvier 1765; Anne-Pauline, née le 17 janvier 1766; Antoine-Paul, né le 26 septembre 1767, mort le 29 avril 1770; Anne-Pauline, née le 11 juin 1769; Gabrielle, née le 12 avril 1771; Paul-Auguste, né le 26 février 1774; Anne-Françoise, née le 28 décembre 1776; Antoinette-Anne, née le 23 mai 1779, morte le 2 novembre 1780, et Alexandrine-Gabrielle, sa jumelle, morte le 18 octobre 1780, enfants de Paul, écuyer, conseiller du roi, receveur-général du Dauphiné, et d'Anne-Madeleine Le Normant de La Place (S. M. M. la V. l'É.).

Faye (Abraham-Pierre-François de la), né le 9 janvier 1753, et Adélaïde-Angélique-Antoinette, née le 6 mai 1757, enfants de Julien-Pierre, conseiller du roi, et d'Adélaïde-Éléonore-Françoise Collin de Murcie (S. M. M. la V. l'É.).

Fayet — « Le 28 avril 1619 convoi général de madame la greffière Fayet (S. P.). »

— Bonne, inhumée le 21 avril 1682, veuve de Jean-Jacques Barrillon, président au Parlement (S. G.).

— Amélie-Honorine, née le 14 mai 1784; Adélaïde-Hélène, née le 5 janvier 1786; Armand, né le 13 janvier 1787; Hippolyte, né le 1er mars 1788; Alain-Félix, né le 6 mai 1789, enfants du marquis Jean-Baptiste-Catherine Alain, et de Marie-Françoise-Jeanne-Adélaïde de la Bonninière de Beaumont (S. M. M. la V. l'É.).

Fayn (Joachim de), chevalier non-profès de Malte, capitaine de vaisseau, mort le 15 septembre 1746 à soixante-dix ans (S. R.).

Fayolle (Marguerite-Mélanie-Stéphanie de), née le 21 décembre 1767; Éléonore-Marie-Jeanne, née le 14 août 1769; Henri-Louis-Philibert-Michel, né le 13 octobre 1771, et Béatrix-Charles-Madeleine, née le 22 décembre 1773, enfants de Louis-Raphaël-Lucrèce, comte de Mellet, seigneur de Neuvic, et d'Élisabeth-Mélanie Le Dosseur ou Daulceur (S. M. M. la V. l'É.).

Federbe (Marie-Elisabeth de), née le 27 octobre 1715, et Françoise-Elisabeth, née le 20 octobre 1717, filles de Louis Denis, comte de Médavy, et d'Elisabeth-Gabrielle Dejean de Launay (S. S.).

— Louis Denis, comte de Médavy, mort le 23 décembre 1728 à quarante-cinq ans (S. S.).

— Marie-Antoinette, morte le 18 juillet 1771 à huit ans trois mois, fille de Louis-Laurent, comte de Médavy, et de N. de Porcher (S. S.).

Feillens (Charlotte de), morte le 4 décembre 1723 à vingt-sept ans, épouse de Robert, marquis de Beauvau (S. R.).

— N. né le 21 juin 1762; Marie-Anne-Geneviève, née le 22 août 1762, et Marie-Louise-Charlotte, née le 22 octobre 1764, enfants de Claude-Marie, colonel d'infanterie, comte de Montiernos, et de Paule-Louise-Jeanne-Baptiste-Élisabeth-Geneviève de Remigny (S. S.).

Félibien (Charles-François), né le 7 mars 1725, fils de Jean-François, seigneur d'Avaux, de Javersy, des Poulies, etc., et de Catherine-Élisabeth Minet (S. R.).

— Jean-François, écuyer, seigneur des Avaux, de Javersy, etc., garde des antiques, mort le 23 juin 1733 à soixante-dix-neuf ans, époux de Catherine-Élisabeth Minet (S. R.).

Félix (Louis-Nicolas-Victor de), comte du Muy, maréchal de France, mort le 10 octobre 1775 à soixante-quatre ans (S. S.).

Fénis (Catherine-Françoise de), née le 30 avril 1726; Alexandre-Claude-Louis, né le 7 décembre 1728, et François-Joseph, né le 25 septembre 1731, enfants de Louis, chevalier, seigneur de Susanges, et d'Anne-Françoise de Musins (S. S.).

Fenoyl (Guy, comte de), premier président au Parlement de Navarre, mort le 7 avril 1724 à cinquante-sept ans (S. S.).

Fergeol (Pierre-Denis de), fils de Jean-Baptiste, marquis de Villiers, et de Marie-Anne de Rouves, marié le 1er septembre 1780 à Élisabeth-Armandine de Crécy, fille de Philippe-Paul, et de Victoire-Aimée de Mornay (S. J. du H. P.).

Feron (N. le), née le 20 septembre 1652, fille de Jérôme, seigneur d'Orville, et de Marguerite Gallard (S. J. en G.).

— Marie-Louise-Hélène, inhumée le 10 octobre 1776 à quatre-vingts ans, veuve d'Hilaire Rouillé, marquis du Coudray (S. E.).

Ferouillat (Michelle), morte le 22 décembre 1763 à soixante-quinze ans, veuve de Georges Gougenot, seigneur des Mousseaux (S. S.).

Ferrand (Élisabeth-Émilie-Éléonore), née le 19 mars 1725, fille de Guillaume-Michel, et de Louise-Catherine-Émilie Steytz de Gornitz (S. S.).

— François, marquis d'Avernes, gouverneur de Navarin, mort le 26 mars 1766 à soixante-douze ans (S. P.).

— Madeleine-Françoise, morte le 8 novembre 1771 à cinquante-trois ans, veuve d'Alexandre Mogé de Pramont, écuyer, et remariée à Charles-René Frémyn, seigneur de Sy (S. E.).

— Agathe-Jeanne-Marie, née le 20 septembre 1784, fille d'Antoine-Claude-François, et de Marie-Denise Rolland (S. E.).

Ferraris (Élisabeth-Madeleine de), née le 22 septembre 1680, fille de Dominique, seigneur châtelain de Gagny, et d'Élisabeth Baron (S. N. des Ch.).

— Mathieu-Jules-Louis, né le 29 novembre 1789, Adèle-Jeanne-Louise, morte le 6 février 1790, et Marie-Julie, née le 24 décembre 1790, enfants du comte André, et de Marie-Julie Joly de Ville (S. M. M. la V. l'É.).

Ferrero (Marie-Élisabeth de), morte le 20 octobre 1760 à quarante-huit ans, épouse de Louis-François de Damas, marquis d'Anlezy (S. S.).

Ferrero-Fieschi (Charles-Sébastien-Canouto), prince de Masséran, commandeur de l'ordre de Calatrava, fils de Philippe-Victor-Amédée, marquis de Crèvecœur, grand d'Espagne, ambassadeur d'Espagne à Londres, et de Charlotte-Louise de Rohan, marié le 18 novembre 1776 à Adélaïde-Joachim-Augustine de Béthune-Pologne, fille de Joachim-Casimir-Léon, comte des Bordes, et d'Antoinette-Louise-Marie Crozat de Thiers (S. S.), dont : Charles-Louis-Canouto, né le 24 novembre 1782 (S. M. M. la V. l'É.).

Ferrier du Chatelet (Louis), mort le 4 février 1751 à quarante-un ans (S. S.).

Ferron (Charles-Chrétien de), chevalier, capitaine au régiment des gardes-françaises, mort le 2 novembre 1715 à cinquante-cinq ans (S. R.).

— Charlotte-Perrette, née le 20 mars 1755; Adélaïde-Jacqueline, née le 2 avril 1756, et Pierre-Jacques-François-Joseph-Auguste, né le 7 juillet 1757, enfants de Pierre-Jacques-François-Louis-Auguste, comte de la Ferronnays, mestre de camp de dragons, et de Charlotte-Jacqueline-Josèphe de Marnays (S. J. en G.).

— N. née le 6 septembre 1785, fille de Pierre-Jacques-François-Joseph-Auguste, marquis de la Ferronnays, et de Louise-Julie-Charlotte de Lostanges (S. M. M. la V. l'É.).

— Charles-Marie-Auguste, sous-lieutenant au 4e chasseurs à cheval, né à Brunswick, le 3 juin 1805, fils de Pierre-Louis-Auguste, comte de la Ferronnays, et d'Albertine-Louise-Marie-Charlotte du Bouchet de Sourches, marié le 3 janvier 1829 à Émilie-Augustine-Marie de la Grange, née à Paris le 11 septembre 1810, fille du comte Joseph, et de Marie-Françoise-Jeanne de Talhouët (1er arr.).

Ferté (Agathe-Louise-Marie de la), née le 3 janvier 1767, fille de Paul, gentilhomme, et de Louise-Henriette Hénaut (S. R.).

— Charlotte-Julie, née le 8 avril 1787, fille de François, baron de Courcy, et de Julie Deschesnes (S. E.).

Ferté-Meun (Hubert-Nabert-Joseph de la), né à Paris le 22 septembre 1806, fils du comte Hubert-Nabert-François-Louis, lieutenant-colonel de cavalerie, et d'Antoinette-Louise de Lévis, marié le 18 août 1830 à Élisabeth-Françoise Molé, née à Paris le 26 septembre 1812, fille de Mathieu-Louis, et d'Alexise-Charlotte-Marie-Joséphine Lalive de la Briche (1er arr.).

Ferté-Senecterre (Cécile-Adélaïde de la), morte le 12 janvier 1720 à quarante-six ans, épouse de Louis-César de Rabodanges (S. G.).

Fesques (Gabriel-François-Alexandre de), né le 26 février 1765, fils de François-Louis-Marie, marquis de la Rochebousseau, et de Gabrielle-Élisabeth Le Coigneux (S. S.).

— Albert-Ferdinand-Eugène, né à Paris le 5 mars 1801, fils de Gabriel-François-Alexandre, comte de la Rochebousseau, et d'Augustine-Jeanne-Amélie-Marie-Joséphine-Ferdinande de Bavière-

Grosberg, marié le 9 mai 1829 à Marie-Léontine de Colbert, née à Paris le 6 février 1808, fille du comte Édouard-Charles-Victurnien, contre-amiral, et de Charlotte-Pauline-Christine de Montboissier (1er arr.).

Festart (Marie-Anne de) marquise de Beaucourt, morte le 5 novembre 1727 à soixante-trois ans, veuve de Claude-Étienne de l'Aubespine, comte de Verderonne (S. R.).

Feu (Pierre-Patrice de), né le 25 septembre 1678, et Catherine-Edmée, née le 5 avril 1680, enfants de Patrice, écuyer, seigneur de Charmoy, et d'Élisabeth Parquer (S. N. des Ch.).

Fevardent (Marie-Adolphe-Anténor de), mort le 19 décembre 1858 à cinquante ans, fils de Jacques-Zéphir, et de N. Groult, veuf d'Aglaé-Thérèse de Moucheron, et en secondes noces d'Eugénie Rollin, remarié à Pauline Coquillet (Auteuil).

Feuquières (Antoinette-Céleste-Clémentine de), née le 14 mars 1782, fille du comte Léon-Josaphat, et de Françoise-Céleste Michel (S. E.).

Fevre (Jean le), baptisé le 21 février 1638, et Olivier, baptisé le 25 février 1640, enfants de Jean, sieur de Boisbouzon, maître ordinaire en la chambre des requêtes, conseiller du roi, et de Catherine de Verthamon (S. G.).

— Marie, baptisée le 3 mars 1639, fille de François, conseiller du roi, et de Marguerite du Maiz (S. G.).

— André, conseiller du roi en ses conseils et maître des requêtes ordinaire de son hôtel, fils d'Olivier, seigneur d'Ormesson et d'Amboile, et de Marie de Fourcy, marié le 13 janvier 1676 à Éléonore Le Maistre, veuve de François Le Roy, seigneur de Beaupré, conseiller du roi, et fille de feu Jérôme, chevalier, seigneur de Bellejame, président aux enquêtes, et de Marie-Françoise Feydeau (S. A. des A.), dont : Anne, née le 15 mai 1678, rue des Vieilles-Haudriettes, tenue par François Le Fèvre d'Ormesson, conseiller du roi en son grand conseil, et par Anne Mareschal, veuve de M. Feydeau, avocat au Parlement, seigneur des Vesires — Henri-François-de-Paule, né le 1er mars 1681 (S. N. des Ch.).

— Marie-Louise-Mélanie, née le 29 novembre 1681, fille de Louis-

François, chevalier, seigneur de Caumartin, et de Catherine-Madeleine de Verthamon (S. N. des Ch.).

— Olivier, fils de François-de-Paule, seigneur d'Ormesson, et de Jeanne Le Fèvre de la Barre, marié le 11 juillet 1714 à Marie-Claude Cahouet, fille de Claude, seigneur de Beauvais, et de Marie-Catherine Fontaine (S. A. des A.).

— Marguerite, demoiselle de Caumartin, morte le 1er août 1719 à quarante-sept ans, épouse de Marc-René de Voyer de Paulmy d'Argenson (S. P.).

— Jean-François-de-Paule, mort le 15 avril 1726 à six ans, et Henri-François de Paule, mort le 15 mai 1731 à vingt-deux ans, enfants d'Henri-François-de-Paule, seigneur d'Ormesson, et de Catherine de la Bourdonnaye (S. P.).

— Antoine-Louis-François, fils d'Antoine-Louis-François, seigneur de Caumartin, et d'Élisabeth de Fieubet, marié le 30 juin 1749 à Geneviève-Anne-Marie Moufle, fille de Jean-Simon, et d'Anne-Geneviève Brochet (S. R.).

— Robert-André, né le 18 août 1749, fils d'André, comte d'Eaubonne, et de Marie-Madeleine Le Maître de Bellejame (S. S.).

— Henri-François-de-Paule, chevalier, seigneur d'Ormesson, Amboyle, Noyseau, etc., conseiller d'État, intendant des finances, mort le 20 mars 1756 à soixante-quinze ans (S. P.).

— Claude-Louis, mort le 19 septembre 1756 à quatorze ans, et Marie-Julie, morte le 23 octobre 1756 à douze ans, enfants de Claude-Bénigne, seigneur de Malassis, et de feue Marie-Anne-Charlotte Potel (S. P.).

— Anne-Catherine, demoiselle d'Ormesson, abbesse de Montigny, morte le 9 décembre 1768 à vingt-sept ans (S. P.).

— Marie-Catherine, demoiselle d'Ormesson, morte le 26 mars 1770 à soixante-trois ans, veuve de Charles-Amable-Honoré Barentin, seigneur de la Malmaison (S. P.).

— Marie-Marguerite, demoiselle d'Ormesson, morte le 18 mai 1771 à cinquante-quatre ans, épouse de Michel-Anne-Sébastien, comte de Rosmadec (S. S.).

— Anne-Louis-François-de-Paule, président au Parlement, fils

de Louis-François-de-Paule, seigneur de Noyseau, conseiller du roi en ses conseils, président de sa cour du parlement de Paris, et de Marie-Anne-Geneviève Lucas, marié le 17 mars 1779 à Louise-Reine-Jeanne-Lyon Baillon, fille de Jean, seigneur de Sinon, Courtys, Boitou, etc., conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, etc., et d'Anne-Louise-Jeanne de Kermozael; signé : L. Baillon; — Chastellux de la Tournelle; — Le Fèvre d'Ormesson de Noyseau; — Lucas de Noyseau; — de Séguiran; — le comte du Dresnay; — Oryot Aspremont; — Levis Mirepoix; — l'abbé de la Villegonay; le bailli d'Ormesson (S. J. du H. P.).

Louis-François-de-Paule, seigneur d'Ormesson mort le 22 mai 1782 à soixante-dix ans (S. S.).

— Anne-Élisabeth, demoiselle de Caumartin, morte le 25 décembre 1784 à soixante-un ans, épouse de Pierre-Jean-François de la Porte, conseiller d'État (S. R.).

— Alexandre-Louis-François, chevalier de Caumartin, chevalier de Malte, seigneur de Pontailler-sur-Saône, prieur de Saint-Léger et abbé de Saint-Saëns, mort le 17 décembre 1788 à cinquante-huit ans (S. N. des Ch.).

— Louis-François-de-Paule, seigneur de Noyseau et de Thiais, mort le 26 janvier 1789 à soixante-onze ans, époux de Marie-Anne-Geneviève Lucas (S. N. des Ch.).

— André, comte d'Eaubonne, mort le 24 août 1791 à soixante-quinze ans (S. Th. d'Aquin).

Feydeau (Claude-Denis), né le 8 novembre 1648, fils de Charles, conseiller du roi, et d'Anne Charpentier (S. J. en G.).

— Marguerite, née le 31 juillet 1649, et Élisabeth, née le 15 août 1650, filles d'Henri, seigneur de Brou, et de Marie Le Roulier (S. J. en G.).

— Étienne, écuyer, seigneur des Veuves, avocat au Parlement, mort le 29 juin 1677 (S. A. des A.).

— Charles-Simon, né le 11 novembre 1677, et Marie-Anne, née le 27 août 1679, enfants de François, chevalier, conseiller du roi, et de Marie Le Fèvre d'Ormesson (S. N. des Ch.).

— Louis, chevalier de Vaugien, grand'croix de l'ordre de Malte, mort le 6 janvier 1722 à quatre-vingt-douze ans (S. S.).

— Jeanne-Louise-Bonne-Adélaïde, née le 8 mai 1739 ; Esprit-Charles-Henri, né le 15 novembre 1746, enfants de Claude-Henri, seigneur de Marville, comte de Gien, et de Louise-Adélaïde Hérault (S. R.).

— Anne-Justine, née le 25 décembre 1751, et Antoinette-Pauline-Catherine, née le 14 février 1753, filles d'Antoine-Paul-Joseph, seigneur de Brou, et de Justine-Joséphine Boucot (S. R.). — Charles-Henri, conseiller du roi en ses conseils, marié le 14 décembre 1778 à Marie-Gabrielle-Olive de Lamoignon, fille de Chrétien-François, seigneur de Bâville, et d'Élisabeth Berryer ; dont : Claude-Charles-Henri, né le 28 décembre 1780 ; Bresse-Bugey-Henri-Victor, né le 11 janvier 1784 ; Anne-Chrétien, né le 8 octobre 1785, et Louis-René-Henri, né le 11 novembre 1787 (S. S.).

— Marie-Louise, morte le 30 novembre 1790 à quatre-vingt-quatre ans, veuve de Jacques-Louis Le Peletier de Montmélian. (S. G.).

Fiennes (Paul de), seigneur d'Estavigny, comte de Monbarot, mort le 14 août 1725 à soixante-treize ans (S. S.).

— Joseph-Antoine, abbé de Notre-Dame de Champagne au Maine, des Alleux en Poitou, de Solivet en Berry, mort le 30 décembre 1727 à cinquante-cinq ans (S. S.).

— Comte Christian-Maximilien, mort le 22 août 1747 à vingt ans (S. S.).

Fieubet (Gaspard-Louis de), né le 27 mai 1732, fils d'Artaud-Paul, et d'Henriette Fedi (S. S.).

— Louis-Gaspard, seigneur de Vineuil, mort le 26 février 1762 à soixante-douze ans (S. P.).

Fieux (Jacques de), évêque de Toul, mort le 15 mars 1687 (S. S.).

— Félicité-Jeanne-Avoye, née le 12 mai 1757, fille de Charles,

chevalier de Mouhy, gentilhomme des États de Bourgogne, et d'Élisabeth-Philippine Blonche (S. S.).

Filhot (Gabrielle-Geneviève-Henriette de), morte le 23 mai 1783 à six ans, fille de Gabriel-Barthélemy-Romain, conseiller au Parlement de Bordeaux, et de Geneviève-Henriette d'Article du Quesnay (S. E.).

Fillion (Alexis-Roland), né le 25 juillet 1724, fils de Nicolas-François, seigneur de Villemur, et de Louise-Françoise Ménage (S. R.).

Marie-Louise-Françoise, morte le 18 avril 1782 à soixante-quatorze ans, veuve d'Alphonse-Marie-Louis, comte de Saint-Séverin d'Aragon (S. S.).

Filzjehan (Jean), écuyer, mort le 18 avril 1689, fils d'un conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances, demeurant à Dijon (S. A. des A.).

Fimarcon (Marie-Louis-Maurice de), né le 12 novembre 1783, fils de Jean-Jacques-Pierre, et de Claude-Victoire Prévost d'Arlincourt (S. S.).

Fitz-Gérald (Louise-Charlotte-Victoire), née le 14 octobre 1791, fille naturelle de Robert Stéphen (S. M. M. la V. l'É.).

Fitz-James (Anne de), morte le 23 mai 1721 à six mois, fille de Jacques, duc de Berwick, maréchal de France, et d'Anne de Bulkeley (S. S.).

— Anne-Marie-Félicité-Joseph, morte le 21 février 1742 à deux mois et demi; Jacques-Charles, né le 26 novembre 1743; Laure-Auguste, née le 7 décembre 1744; Adélaïde, née le 17 janvier 1746, morte le 25 août 1747; Charles-Ferdinand, né le 7 septembre 1747; Édouard-Henri, né le 30 septembre 1750; Émilie, née le 22 décembre 1753, enfants du duc Charles, et de Victoire-Louise-Josèphe de Matignon (S. S.).

— François, évêque de Soissons, mort le 19 juillet 1764 à cinquante-cinq ans sept mois (S. S.).

— Laure-Anne, morte le 5 décembre 1766 à cinquante-trois

ans, veuve de Louis-Joachim de Montagu, marquis de Bouzolz. (S. S.).

— Émilie, morte le 3 janvier 1770 à cinquante-trois ans, veuve de François-Marie de Pérusse, marquis des Cars (S. S.).

— Henriette-Victoire, née le 11 octobre 1770; N., née et morte le 26 décembre 1771, Charles-Jean, né le 25 juin 1773, et Édouard, né le 10 janvier 1776, enfants du duc Jacques-Charles, colonel d'infanterie, et de Marie-Claudine-Silvie de Thiard de Bissy (S. S.).

— Jacques-Philippe-Charles-Pascal-Gaëtan-Vincent-Ferrier-Marie-Thérèse, né le 25 février 1773, et Marie-Ferdinande-Thérèse-Anne-Françoise-Joséphine, née le 22 mars 1775, enfants du duc Charles-Ferdinand, et de Caroline-Auguste de Stolberg Guedern (S. S.).

— Le duc Charles, mort le 22 mars 1787 à soixante-quatorze ans quatre mois, veuf de Victoire-Louise-Joséphine de Goyon de Matignon (S. R.).

Fitz-William (Henri-Richard), né le 31 juillet 1786, fils du vicomte Richard, pair d'Irlande, et d'Anne Bernard (S. M. M. la V. l'É.).

Fizeau (Marie-Anne-Étiennette), née le 6 mars 1741, fille d'Étienne-Claude, chevalier, seigneur d'Argent, Clémont, Villezon, etc., maître-d'hôtel ordinaire du roi, et de Marie-Anne Perrinet (S. R.).

— Étienne, écuyer, conseiller secrétaire du roi, seigneur des châtellenies de Vandeuil et de Stains, mort le 27 décembre 1770 à soixante-huit ans quatre mois, veuf de Marie-Anne Perrinet (S. R.).

— Marie-Anne-Étiennette, morte le 16 avril 1812 au château de la Thuillerie près Passy, veuve de Louis-Marie-Athanase de Loménie, comte de Brienne.

Flahaut (Jérôme-François de), comte de la Billarderie, veuf de Marie-Anne Porlier, mort le 27 août 1761 à quatre-vingt-dix ans. (S. R.).

— Marie-Thérèse-Odile, née le 18 septembre 1761 (S. R.), et Marie-Alexandrine-Félicité, née le 29 septembre 1766 (S. S.), en-

fants d'Auguste-Charles-César, marquis de la Billarderie, et de Marie-Jeanne Richard de Pichon.

— Charles-François, fils de César-Auguste, comte de la Billarderie, et de Thérèse-Odile de Cœuret de Nesle, marié le 30 novembre 1779 à Adélaïde-Marie-Émilie Filleul, fille de Charles-François, et de Catherine-Irène du Buisson de Longpré (S. J. du H. P.), dont : Auguste-Charles-Joseph, né le 21 avril 1785 (S. E.).

Flamen d'Assigny (Jean-Claude), veuf de Jeanne Gestat, remarié le 5 septembre 1780 à Angélique-Agnès Barthélemot-Sorbier, fille de Jean, et de Marguerite-Élisabeth Loubradou de la Perrière (S. S.).

Flandre de Bonneville (Philippe-Marie-Hippolyte), né le 26 juin 1783, fils de François-Antoine, et d'Angélique-Marie des Vaux (S. M. M. la V. l'É.).

Flavart (Anne-Antoinètte de), née le 7 août 1760, fille de Louis-Antoine, chevalier, et de Marie-Thérèse Kerenor (S. S.).

Flavigny (Jean-Philippe de), né le 22 septembre 1729, fils de Philippe-Florimond, chevalier, seigneur de Lyez, chevalier de Saint-Louis, et de Suzanne-Éléonore de Villemeur (S. S.).

— Maurice-Adolphe-Charles, né à Vienne le 3 décembre 1799, fils du vicomte Alexandre-Victor-François, et de Marie-Élisabeth de Bethmann, marié le 7 juillet 1830 à Louise-Mathilde de Montesquiou, née à Paris le 12 août 1811, fille de Raymond-Aimery-Philippe-Joseph, vicomte de Fezensac, et d'Henriette Clarke de Feltre de Hunebourg (1er arr.).

Flechines. — « Le 12 septembre 1618 service pour feu M. de Fléchines » (S. P.).

Flesselles (Jean-Baptiste de), comte de Brégy, mort le 19 juillet 1718 à soixante-dix-sept ans (S. G.).

— Marie-Madeleine, morte le 28 avril 1764 à soixante-six ans, épouse de François Ferrand, marquis d'Averne, baron de Saint-Sévère (S. R.).

Fleurette (Madeleine de), baptisée le 5 juillet 1584, fille de noble homme Jean, écuyer, sieur de Bussy, conseiller du roi, se-

crétaire et contrôleur-général de ses guerres, et de noble demoiselle Louise Allegrin (S. G.).

Fleuriau d'Armenonville (Marie-Thérèse de), morte le 1er janvier 1754 à cinquante-huit ans, épouse d'Henri de Fabry, comte d'Autrey (S. R.).

Fleuriau de Panfol (Antoine-Philippe-Louis), né le 25 septembre 1784, fils de Louis, avocat en Parlement, et d'Alexandrine-Louise Filleu (S. E.).

Fleuriers (Gilbert de), écuyer, sieur de la Razière, fils de feu Gilbert, et de Gabrielle Parade, marié le 26 février 1675 à Aimée Desjardins, fille de Guillaume, écuyer, sieur de Clinchemore, et de Catherine Ferrand (S. A. des A.).

Fleury de Penanou (Marie-Jacquette de), morte le 9 février 1753 à soixante-quatorze ans, veuve de Robert de Kergroadès (S. S.).

Fleury (Louis-Philippe), écuyer, seigneur de Gaumont, mort le 4 avril 1763 à soixante-six ans, époux d'Edmée Berthelot (S. R.).

Floissac (Jacques de), payeur des rentes de l'Hôtel-de-Ville, mort le 30 août 1748 à quatre-vingts ans, veuf de Charlotte Chaillon (S. R.).

— Charlotte-Françoise, née le 8 août 1761 ; Françoise-Charlotte, née le 4 octobre 1762 ; Nicole-Marie-Louise, née le 7 décembre 1764, et Charles-Denis, né le 5 août 1767, enfants de Charles-Jacques-Cécile, écuyer, conseiller secrétaire du roi, et de Denise-Pélagie Deniset (S. R.).

— Élisabeth, morte le 5 décembre 1787 à quatre-vingt-sept ans, femme de Jean-Baptiste-Anne de Malartic (S. R.).

Flotte-Saint-Joseph (Gaspard-Melchior-Balthasar de), chevalier de Saint-Louis, lieutenant de vaisseau, mort le 18 décembre 1767 à quarante-six ans (S. J. du H. P.).

Floxel de Contel (Louis), chevalier, seigneur de Turteville au Bocage, mort le 14 janvier 1785 à quarante-six ans (S. E.).

Foix (Louise-Charlotte de), morte le 31 mars 1768 à soixante-douze ans, veuve de Jean-Honoré, comte de Sabran (S. S.).

— Bertrand-Léon, comte de Candale, capitaine d'infanterie, mort le 9 mars 1782 à soixante-neuf ans (S. E.).

Folio (Marie-Denise), née le 24 février 1756, fille de Michel, seigneur de Foucherolle, et de Marie-Anne de la Roche (S. J. en G.).

Fontaine (Antoinette de), veuve d'Alexandre de Joyeuse, chevalier, seigneur de Montgobert, morte le 4 février 1709 (St-Étienne-du-Mont).

— Thérèse, morte le 2 janvier 1721 à vingt ans, épouse de Félix Aubery, marquis de Vatan (S. R.).

— François, chevalier, marquis de Cramayel, seigneur de Moissy, Fourches, Limoges, etc., mort le 24 avril 1779, à soixante-sept ans, époux de Françoise-Monique de la Borde (S. E.).

— Pierre-Joseph, fils de Marie-Sébastien-Charles-François, seigneur de Biré, et de Philippine-Louise Cardon de Garsignies, marié le 5 février 1788 à Alexandrine-Joséphine de Lattaignant, fille de François-Louis, comte de Bainville, et d'Antoinette-Marthe Pécou de Cherville (S. J. du H. P.).

Fontane (Gabriel-Natalis-Pierre-Marie, baron), né à Massa le 25 décembre 1798, fils de Jacques, mort en décembre 1833, et de Victoire Ceccopieri, marié le 20 mai 1835 à Marie-Julie-Camille Marchand, née à Paris, le 17 février 1809, fille d'Alexandre-Louis, mort en août 1811, et d'Anne-Julie Famin (X^e arr.).

Fontanges (Marguerite-Françoise de), née le 16 novembre 1720, fille de Charles, marquis de Montmons, et de Marguerite du Rocher (S. S.).

— Justin, fils du marquis Louis-Marie, et de Jeanne-Françoise de Barral, marié le 26 juin 1788 à Marie-Madeleine-Pauline de Pont, fille de Jean-Samuel, conseiller au Parlement, et de Marie-Madeleine-Françoise Lescureuil de la Touche (S. S.), dont : Charlotte-Françoise-Delphine, née le 13 août 1790 (S. E.).

Fontanieu (Marie-Augustine de), née le 6 janvier 1725, morte le 1er mai 1727 ; Gabriel-Moïse, né le 4 mars 1727 ; Bonaventure-Moïse, né le 13 novembre 1728 ; enfants de Gaspard-Moïse, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, seigneur de Saint-Aubin-sur-Mer, et de Marie-Anne Pollart de Villequoy (S. R.).

— Moïse-Augustin, conseiller secrétaire du roi, mort le 3 février 1725 à soixante-trois ans, époux de Geneviève Dodun (S. R.).

— Élisabeth, morte le 26 avril 1751 à quatre-vingt-un ans, veuve de Jean du Vau (S. E.).

— Cécile-Geneviève, morte le 4 novembre 1751 à soixante-six ans, veuve de Charles-Gabriel de Belsunce, marquis de Castelmoron, lieutenant-général (S. R.).

— Pierre-Élisabeth, contrôleur-général, inhumé le 29 mai 1784 à cinquante-trois ans (S. M. M. la V. l'É.).

Fontenailles (Thomas-Claude de), mestre de camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, époux de Marie-Agathe Dodard, mort le 17 décembre 1762 à quatre-vingt-cinq ans (S. R.).

Fontenay (Jean de), seigneur de la Chastenie, mort le 6 octobre 1695 (S. A. des A.).

Fontenelle (Louise-Athanasie de), morte le 6 mai 1720 à dix-sept mois, fille de Michel-Toussaint, colonel de dragons, et de Charlotte de Laclô (S. S.).

Fontenoy (Anne-Charlotte-Pauline de), née le 5 janvier 1781, fille du marquis Charles-Léopold, et de Charlotte-Amélie d'Holbach (S. R.).

Fontenu (Françoise-Marguerite de), morte le 13 juillet 1729 à soixante-sept ans (S. R.).

— Louis-Daniel, mort le 5 mai 1733, et Étienne-Gaspard, né le 4 août 1734, enfants de Gaspard, écuyer, commissaire-général de la marine, mort le 5 septembre 1754, et de Jacob-Pétronille de Hochepied (S. R.).

— Louis-François, diacre, docteur en théologie, mort le 3 septembre 1759 à quatre-vingt-quatorze ans (S. R.).

— Marie-Constance, née le 26 novembre 1778; Gabrielle-Perrine-Pauline, née le 5 mai 1780; François-Gaspard-Charles-Joseph, né le 25 avril 1783, enfants du marquis François-Ignace, seigneur du Vivier, et de Gabrielle-Marguerite Moreau de Plancy (S. R.).

Fontette (Anne-Angélique de), morte le 15 juin 1754, veuve de Guy Guéau de Poancey (S. S.).

Forbin (Joseph-Palamède de), né le 30 juin 1726, fils de Michel, marquis de Janson, et de Françoise-Christine de Nicolay (S. P.).

— Élisabeth-Charlotte-Félicité, morte le 16 juillet 1748 à vingt-deux ans, épouse du marquis de la Roquette (S. S.).

— Angélique-Constance, née le 30 novembre 1756, fille de Joseph-Roch-Louis-Charles-Palamède, marquis d'Oppède, seigneur de la Verdière, et de Françoise-Marie de Baussan (S. P.).

— Alexandre-Palamède, mort le 28 décembre 1756, fils de Joseph-Palamède, marquis de Janson, et de Madeleine-Louise Aubery de Vatan (S. P.).

— Charles-Joseph-Marie-Auguste, né le 3 novembre 1785, fils de Michel-Palamède, comte de Janson, et de Cornélie-Henriette-Sophie-Louise-Hortense-Gabrielle de Galléan (S. S.).

— Joseph-Louis-Charles-Roch-Palamède, baron d'Oppède, mort le 16 novembre 1789 à soixante-dix ans, veuf de Françoise-Marie de Baussan (S. S.).

Forceville (Gabrielle de), religieuse, morte le 6 septembre 1682 (S. A. des A.).

Forcheville (Thérèse-Toinette de), née le 1er février 1744, fille d'Armand-Jules, seigneur du Plessis, et de Toinette Poussin (S. S.).

Forest (Charles-Gabriel-René de la), mort le 1er octobre 1719 à dix-huit ans, fils de François-Pierre, comte d'Armaillé, et de Gabrielle de Boylesve (S. P.).

— Augustin-Médard, né le 8 juin 1736, fils de François-Pierre, comte d'Armaillé, et de Thérèse Gaubert (S. S.).

— Marie-Camille-Adélaïde, née le 21 octobre 1759, et Pierre-Ambroise-Gaspard-Éléonore, né le 18 novembre 1762, enfants de Pierre-Ambroise, marquis d'Armaillé, et de Marie-Gabrielle de Mornay de Montchevreuil (S. S.).

— Armand-Charles-Gabriel, comte d'Armaillé, mort le 6 décembre 1763 à trente ans (S. P.).

— André-Paul-Germain, vicomte d'Armaillé, marié le 12 juin 1833 à Charlotte-Élisabeth-Louise-Pauline Prévost de Chantemesle, née le 3 décembre 1806, fille d'Étienne-François, né à Ar-

genteuil le 23 juillet 1768, marié le 1er vendémiaire an IV (VIIIe arr.), à N. Choulx de Bussy (Xe arr.).

Forges (Charles-Louis de), fils de Claude-Alexandre-Marie-Gabriel-François, vicomte de Caulière, et de Louise-Charlotte-Alexandrine de Pons-Rennepont, né à Vanteuil le 3 juin 1782 et baptisé à Paris en 1784. Marraine : Caroline-Hyacinthe-Rosalie-Sophie Damas de Fuligny, marquise de Grollier (S. R.).

Fortia (Charlotte-Louise de), née le 26 mars 1727, fille de Jean-Joseph, chevalier, capitaine de cavalerie, et de Marie-Madeleine Frison de Blamont (S. S.).

— Michel-Pierre, né le 30 octobre 1766, fils de Pierre, chevalier, capitaine au régiment Penthièvre, et de Jeanne Buret (S. S.).

— Charlotte-Louise, morte le 2 mai 1767 à trente-neuf ans, veuve d'Étienne-Marie, marquis d'Escorailles (S. J. du H. P.).

— Charles, abbé de Saint-Martin d'Épernay, mort le 4 septembre 1776 à soixante-douze ans (S. S.).

Fortin (François), seigneur de la Recousse, mort le 14 novembre 1750 à soixante-sept ans (S. J. en G.).

— Antoine-Henri, mort le 4 novembre 1772 à dix-neuf ans, fils de Jacques, sieur de Fougerolles, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Anne-Françoise-Victoire de Marguerie (S. E.).

Fos (Alexandre-Claude-Victor du), né le 6 avril 1769, fils d'Alexandre-Louis-Victor, comte de Méry, grand bailli d'épée d'Amiens, chevalier de Saint-Louis, et de Marie Dieudonnée Cuperlier.

Fossart de Rozeville (Thomas), écuyer, conseiller secrétaire du roi, époux d'Anne-Antoinette du Mourier du Perrier, mort le 21 octobre 1754 à soixante-dix-huit ans (S. R.).

Fossat (Pierre-Charles-Antoine du), né le 31 août 1768, fils de Jean-Louis, chevalier, baron de Mervilla, et de Marie-Judith de la Rivière (S. S.).

Foucard d'Olimpies (Marie-Françoise-Babet), née le 5 septembre 1756, fille d'Isaïe-Nicolas, capitaine de dragons, et de Catherine de Villefranche (S. S.).

Foucault (Pierre), baptisé le 16 juillet 1637, fils de Nicolas, sieur de la Brivoire, et de Louise Cornulier (S. G.).

— Catherine-Angélique, morte le 27 avril 1728 à soixante-six ans, épouse de Claude-Théophile de Bésiade, marquis d'Avaray (S. S.).

— Armand-Louis-Joseph, comte de Saint-Germain-Beaupré, mort le 13 octobre 1767 à quatre-vingt-sept ans un mois six jours (S. S.).

— Louis, fils d'Armand, seigneur de Lardimalie, et de Marie-Marguerite de Comarque, marié le 4 avril 1769 à Hélène-Françoise de Mondagron, fille de Jean-Cyprien, seigneur de Chefraison, et de Marie Antoinette-Madeleine Le Gras (S. J. du H. P.).

— Louise-Amable, morte le 24 décembre 1770 à vingt-six ans, épouse d'Augustin-Joseph du Gouyon, chevalier, seigneur de l'Abbaye, colonel d'infanterie (S. R.).

— Françoise-Scholastique-Joséphine, née le 1er avril 1781, fille du vicomte Pierre-Charles, et de Marie-Madeleine d'Orlodot d'Epreville (S. S.).

— Pierre-Théodore, fils de Jean, officier d'artillerie, et de Marie-Louise de Brossart, marié le 14 avril 1790 à Catherine de Mathan, fille du comte René, capitaine de dragons, et d'Anne-Catherine Hartmann (S. S.).

Foucher (Jacques), seigneur de Foucher et de Circé, veuf d'Élisabeth Béjarry, remarié le 16 janvier 1683 à Marie-Anne de Boubers, fille d'Aymar, seigneur de Bayencourt, et de Charlotte de Hamel (S. A. des A.).

Foudras (Jacques de), commandeur de Pontaubert, mort le 17 février 1755 à soixante ans (S. E.).

— Marie-Louise-Alexandrine, morte le 24 juin 1778 à soixante-dix-neuf ans, veuve d'Hugues-François, marquis de Lusignan de Lezay (S. S.).

Fougeu (N. de), né le 17 novembre 1677, fils de Charles, seigneur des Cures, maréchal-général des camps et armées du roi, et d'Anne Coulon (S. A. des A.).

Fougières (François-Marie, comte de), maréchal des camps et armées, veuf de Marie-Françoise Tribolet, remarié le 29 septembre 1770 à Adélaïde-Jeanne-Marie-Louise de Jourda, fille de Noël, comte de Vaux, lieutenant-général des armées du roi, grand'croix de Saint-Louis, gouverneur de Thionville, et de Jeanne-Marie-Philiberte-Huberte de la Porte (S. N. des Ch.).

— Comte François-Marie, mort le 3 mai 1787 à soixante-cinq ans et demi, veuf de Marie-Françoise Tribolet, et remarié à Adélaïde-Marie-Louise Jourda de Vaux (S. S.).

— Marie-Françoise, morte le 14 juin 1787 à quarante ans neuf mois vingt-six jours, épouse d'Antoine-Marie-Hippolyte, comte de Saint-Chamans (S. S.).

Fouilleuse (Adélaïde-Godefroy-Julie de), née le 15 décembre 1742, fille de François-Marie, marquis de Flavacourt, et d'Hortense-Félicité de Mailly (S. S.); morte le 31 décembre 1759, épouse de Louis, marquis d'Estampes (S. R.).

— Frédéric-Auguste, comte de Flavacourt, mort le 2 mars 1762 à vingt-deux ans (S. S.).

— François-Marie, marquis de Flavacourt, mort le 2 août 1763 à cinquante-cinq ans (S. S.).

Foullon de Doué (Isabelle-Joséphine), née le 18 décembre 1771 (S. E.). Bénigne-Eugène, née le 9 février 1774 ; Joseph-Julien, né le 11 mars 1775 (S. R.); Amélie-Joséphine, née le 10 janvier 1779, et Apolline-Fortunée, née le 13 août 1780 (S. E.), enfants de Joseph-Pierre-François-Xavier, chevalier, conseiller du roi, seigneur du marquisat de la Tournelle, et d'Isabelle-Jacqueline-Joséphine de Pestre.

Fouquet (Louis-Marie), né le 27 mars 1732, fils de Charles-Louis-Auguste, et de Marie-Thérèse-Emmanuelle-Casimir-Geneviève de Béthune (S. S.).

— Louis, marquis de Belle-Isle, mort le 25 août 1738 à soixante-dix-sept ans trois mois (S. S.).

— Bernardin-François, archevêque d'Embrun, mort le 20 avril 1785 à quatre-vingts ans (S. S.).

Fouquet de Closneuf (Simon-Louis), chevalier de Saint-Louis, mort le 2 septembre 1767 à quatre-vingt-six ans (S. R.).

— Marie-Angélique, morte le 8 février 1777 à soixante-treize ans, veuve d'Adrien Thuillier, avocat au Parlement (S. R.).

Fouquier (Louis), sieur d'Offémont, mort le 2 août 1771 à vingt-trois ans, fils de Pierre, sieur de Tinville, seigneur d'Héroué et de Marie-Louise Martine (S. E.).

— Auguste, né le 8 janvier 1790, fils d'Antoine-Quentin, sieur de Tinville, et de Jeanne-Henriette Gérard d'Aucourt (S. N. des Ch.).

Fourcy (Jean-Louis de), seigneur de Gillevoisin, gentilhomme de la Grande-Fauconnerie, mort le 20 avril 1762 à soixante-quatorze ans (S. J. du H. P.).

Fournier (Renée-Marguerite), morte le 5 mai 1781 à cinquante-neuf ans, veuve de Gaspard-Boniface-Constantin, vicomte de Castellane (S. E.).

— Émilie-Jeanne-Ursule-Gabrielle, née le 10 octobre 1787, fille de Pierre-Charles, marquis de la Chapelle, Laval, Boisette, Argilliers, etc., et d'Alix-Élisabeth-Louise-Rose-Gabrielle de Cheylus (S. M. M. la V. l'É.).

Foyal (Michel-Ange de), mort le 12 août 1725 à vingt-deux ans, fils de Pierre-Alexandre, seigneur de Donnery, et d'Agnès Bégon (S. S.).

Fraguier (Marie), baptisée le 13 décembre 1584, fille de Nicolas, conseiller du roi, et d'Anne Paucer (S. G.).

— « Le 6 mars 1619 convoi d'une fillette de Mons. Fraguer, maître des comptes, gendre de feu M. de Montbize. Ce temps là étoit bien sur la bise » (S. P.).

— Antoine-Geneviève-Amédée, né le 23 juillet 1775 ; Antoinette-Angélique-Marie, née le 3 novembre 1776 ; Marie-Françoise, née le 19 mars 1778 ; Armand-Pierre, né le 23 décembre 1780, enfants du marquis Ambroise-Nicolas, brigadier des armées du roi, maréchal de camp, lieutenant des gardes-du-corps, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Françoise-Félicité de Mandat (S. N. des Ch.).

Franc (Marie-Thérèse-Geneviève Le), née le 9 juillet 1731, fille

de César-Charles, seigneur de Valdavid, et de Marie-Thérèse de Braque (S. R.).

Franc de Pompignan (Guillaume-Marie-Polyeucte-Prosper Le), né le 11 juillet 1758, et Jean-Georges-Louis-Marie, né le 8 décembre 1760, fils de Jean-Jacques, et de Marie-Antoinette de Caulaincourt (S. S.).

Francini (Jean-Nicolas de), écuyer, maître d'hôtel du roi, veuf de Catherine de Lully, mort le 6 mars 1735 (S. M. M. la V. l'É.).

— Pierre-Thomas, né le 1er janvier 1773, fils de Thomas-François-Honoré, comte de Villepreux, et de Marie de Jassaud (S. J. du H. P.).

Franquetot (Élisabeth-Marie de), née le 29 août 1705, fille de François, marquis de Coigny, et d'Henriette de Montbourcher (S. S.).

— Marie-François-Henri, né le 28 mars 1737; Augustin-Gabriel, né le 23 août 1740, et Jean-Philippe, né le 14 décembre 1743, enfants de Jean-Antoine-François, comte de Coigny, et de Marie-Thérèse-Josèphe-Corentine de Nevet (S. R.).

— Jean-Antoine-François, comte de Coigny, chevalier des ordres du roi, mort le 4 mars 1748 à quarante-cinq ans, époux de Marie-Thérèse-Josephe-Corentine de Nevet (S. R.).

— Anne-Françoise-Aimée, née le 12 octobre 1769, fille d'Augustin-Gabriel, comte de Coigny, et d'Anne-Josèphe-Michelle de Roissy (S. R.).

— Henriette-Bibiane, morte le 11 février 1772 à soixante-huit ans, épouse de Jean-Baptiste-Joachim Colbert, marquis de Croissy (S. S.).

Franquin de Montandre (Louis-Jean-Baptiste-Amable), né le 12 octobre 1738, fils de René-Jean-Baptiste, écuyer, et de Françoise Pézier (S. M. M. la V. l'É.).

— Bénédicte-Françoise, morte le 25 décembre 1758, épouse de Jean-Daniel de Mapother, écuyer, ancien officier au régiment royal Piémont cavalerie (S. P.).

Frédefont de Sauvagnat (Marie-Anne), morte le 28 août 1771 à

vingt-trois ans, épouse d'Augustin-Jean-François Chaillou de Jonville (S. P.).

Frédy (Antoine), né le 31 mars 1755, mort le 14 mai 1757, fils de Pierre, chevalier, seigneur de Coubertin, conseiller du roi, et de Marie-Louise-Marguerite Chambault (S. P.).

Frémiot (Augustin-Jean-Nicolas), mort le 28 avril 1763 à soixante-deux ans, époux de Françoise-Henriette de Barny (S. S.).

Frémont (Nicolas de), fils de Nicolas, marquis de Rosay, et de Geneviève Damond, marié le 4 février 1704 à Renée-Élisabeth Pucelle, fille de Pierre, et d'Anne Roujault (S. A. des A.).

Frémont (Marie-Élisabeth de), née le 5 février 1733 ; Alexandre-Nicolas, né le 3 décembre 1734 ; Charlotte-Renée-Félicité, née le 3 juillet 1736, et Denis-Nicolas-Pierre, né le 19 janvier 1743, enfants de Nicolas, seigneur d'Auneuil, de Mussegros, conseiller du roi en ses conseils, et de Marie-Catherine-Madeleine Paviot de la Hauteville (S. R.).

— Angélique-Louise, née le 3 septembre 1733, fille de Didier-Claude, sieur d'Auneuil, et d'Élisabeth-Angélique le Febvre (S. R.).

— Pierre, sieur du Masy, président aux enquêtes, baptisé le 13 septembre 1713 (S. R.), fils de Nicolas, marquis de Rosay et de Charleval, seigneur d'Auneuil, et de Renée-Élisabeth Pucelle, marié le 25 janvier 1738 à Marie-Agathe Desvieux, baptisée le 11 juin 1722 (S. E.), fille de Louis-Philippe, écuyer, et de Bonne-Madeleine Le Couturier, dont : Nicolas, né le 13 février 1739 ; Marie-Élisabeth, née le 10 janvier 1740 (S. M. M. la V. l'É.), et Pierre-Nicolas-Philippe, né le 30 juin 1741 (S. R.).

— Nicolas, chevalier, marquis de Rosay, seigneur d'Auneuil, mort le 30 septembre 1748 à quatre-vingt-trois ans, veuf de Renée-Élisabeth Pucelle (S. R.).

— Charlotte-Renée-Félicité, morte le 2 avril 1778 à quarante-deux ans, épouse de Christophe-Louis de Frémont, marquis de Rosay (S. R.).

Frémyn (Marie-Angélique), morte le 7 juin 1763 à quatre-vingt-sept ans, veuve de Louis-Antoine, duc de Brancas (S. S.).

Fréron (Louise-Philippine-Marie-Anne-Françoise), née le 22

avril 1757, fille d'Élie-Catherine, et de Thérèse-Jacqueline Guyomar (S. S.).

Fresnel (Françoise-Élisabeth de), morte le 27 novembre 1782 à soixante-sept ans, veuve de Charles-Bernardin du Mesnildot, marquis de Vierville (S. R.).

Fresnoy (Jean-Baptiste, marquis de), seigneur du Mesnou, etc., vicomte de Bergues, mort le 2 juillet 1747, veuf de N. d'Eschiens de la Neuville (S. R.).

— Marquis Thomas-Marc, baron de Tournancy, mort le 28 avril 1776 à quarante-cinq ans (S. E.).

Freté (Angélique-Narcisse-Bernardine-Modeste de la), morte le 30 août 1789 à dix-neuf ans, épouse d'Aimé-François-Emmanuel d'Orceau, baron de Fontette (S. E.).

Frise (Auguste-Henri, comte de), mort le 29 mars 1755 à trente ans (S. M. M. la V. l'É.).

Froissy (Philippe-Angélique de), morte le 15 octobre 1785 aux écuries de Mgr le duc d'Orléans, rue de Provence, âgée de quatre-vingt-cinq ans, inhumée le 17 dans la chapelle de la Sainte-Vierge; veuve d'Henri-François, comte de Ségur, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de ses ordres, gouverneur du pays de Foix, lieutenant-général des provinces de Champagne et de Brie (S. E.).

Frotier (Antoine-Louis-Marie), né le 21 novembre 1727; Marie-Louise-Radegonde, née le 25 avril 1732, enfants de Benjamin-Louis-Marie, chevalier, marquis de la Coste-Messelière, et de Marguerite-Marie-Radegonde de Mesgrigny (S. S.).

— Louise-Marguerite-Rose, morte le 3 septembre 1757 à deux mois et demi, fille de Louis, marquis de la Coste-Messelière, et de Marguerite Wilelms (S. R.).

— Marie-Élisabeth-Olive, née le 16 juillet 1759; Benjamin-Léonor-Louis, né le 10 août 1760; Claude-Alcide-Louis, né le 21 avril 1770, enfants de Louis-Marie-Joseph, comte de la Coste, mestre-de-camp de cavalerie, et de Jacqueline-Éléonore de Reclesne de Digoine (S. S.).

— Benjamin-Louis-Marie, marquis de la Coste, mort le 29 juillet 1771 à soixante-treize ans et demi (S. S.).

— Louis-Marie-Joseph, comte de la Coste-Messelière, mort le 30 octobre 1778 à cinquante-trois ans (S. S.).

— Benjamin-Léonor-Louis, fils de Louis-Marie-Joseph, comte de la Coste-Messelière, et de Jacqueline-Éléonore de Reclesne de Digoine, marié le 27 avril 1779 à Anne-Justine-Élisabeth-Joséphine de Saint-Georges, fille de Charles-Olivier marquis de Vérac et de Marie-Charlotte-Joséphine de Croÿ d'Havré, dont : Benjamin-Charles-Olivier-Éléonor-Jacques-Philippe, né le 30 novembre 1785; Benjamin-Alfred-Éléonor-Henri-Joseph-Olivier, né le 1er mars 1788, et Angélique-Eugénie-Benjamine-Olive-Éléonore, née le 19 décembre 1789 (S. S.).

— Gabriel, chevalier de la Coste-Messelière, capitaine de grenadiers, chevalier de Saint-Louis, mort le 28 octobre 1780 à soixante-dix ans (S. E.).

— Louise-Olive, morte le 10 juin 1781 à quatre-vingt-cinq ans, veuve de Samuel-Jacques Bernard, comte de Coubert (S. S.).

— Louis-Augustin, mort le 8 août 1792 à vingt-deux mois, fils de Joseph-Marie-Louis, et de Françoise-Séraphine de Ferrières (S. M. M. la V. l'É.).

Froulay (Henriette-Jeanne-Élisabeth de), née le 26 janvier 1709; Anne-René, né le 26 juin 1710; Élisabeth-René, né le 17 août 1711; Anne-Angélique-Renée, née le 19 juillet 1712; René-François, né le 15 mai 1716, enfants de René-Mans, comte de Tessé, et de Marie-Élisabeth-Claude-Pétronille Bouchu (S. S.).

— Charles-François, mort le 27 février 1744 à soixante ans (S. S.).

— Marie-Françoise-Philiberte-Damaris, morte le 29 décembre 1744 à soixante-neuf ans, épouse de Jean-François de Briqueville, comte de la Luzerne (S. S.).

— Armand-Élisabeth, mort le 11 mars 1763 à vingt-cinq ans vingt-un jours, fils de René-Marie-Cyr, comte de Tessé, et de Marie-Charlotte de Béthune-Charost (S. S.).

— Louis-Gabriel, chevalier de Malte, mort le 26 août 1766 à soixante-treize ans (S. S.).

Fruglaye (Jacquette-Yvonne de la), sœur hospitalière de Saint-

Thomas de Villeneuve, morte le 3 février 1725 à quarante-quatre ans (S. S.).

— Joseph-Jacques-Marie, mort le 9 septembre 1774 à douze ans et demi, fils de François-Gabriel-Marie, et de Sophie-Antoinette-Pauline de Caradeuc de la Chalotais (S. S.).

Fuentes de Tolède de Castille (Marie-Joseph de), morte le 30 juin 1752 à trente-trois ans, épouse de Charles-Léopold de Wurtemberg-Montbéliard (S. R.).

Fumel (Louise-Michelle-Élisabeth de), née le 19 juillet 1749, et Marie-Joseph, né le 10 juin 1757, enfants du comte Joseph, et de Marie-Élisabeth de Conty d'Hargicour (S. S.).

— Charlotte-Louise-Marie, née le 8 avril 1771, fille du marquis Philibert, baron de Monségur, et de Marie-Françoise d'Aldart. (S. M. M. la V. l'É.).

— Henri-René, né le 4 novembre 1777 (S. R.), Charlotte-Flavie, née le 23 novembre 1778, morte le 14 septembre 1781 ; Henriette-Marie-Louise née le 8 avril 1780, morte le 19 juillet 1781 ; Louise-Flavie, née le 14 mai 1783, enfants du marquis Philibert, baron de Monségur, et de Charlotte-Henriette du Tillet (S. M. M. la V. l'É.).

Fumeron (Jeanne-Élisabeth-Victoire de), née le 25 mai 1767 ; Charles-Marie-Pierre-Victor, né le 11 juillet 1768 ; Marie-Pierre-Julien, né le 17 septembre 1770, et Marie-Antoinette-Victoire, née le 19 novembre 1772, enfants de Jean-Jacques-Pierre, seigneur de Verrières, et de Claude-Victoire Prévost d'Arlincourt (S. R.)

Furstemberg (Marie-Louise-Maurice de), morte le 16 mars 1749 à soixante-trois ans, veuve de Marie-Jean-Baptiste Colbert de Seignelay, maître de la garde-robe du roi (S. R.).

Fusée (Jeanne-Geneviève-Henriette), née le 8 octobre 1742, fille de Louis-Victor, comte de Voisenon, seigneur de Bierville, et de Marguerite-Pauline Bombarde (S. R.).

Fusselet (Marie-Antoinette de), dame de Lenthiole, morte le 13 mai 1785 à soixante-quatorze ans, veuve de Jean-Chrysostôme de Colmont, écuyer, seigneur de Vaulgrenant, etc., lieutenant-général honoraire au présidial de Châlon-sur-Saône (S. E.). Il fut déclaré qu'elle avait célébré le 29 juillet 1780 (S. S.) et réhabilité le 13

août 1781 (Sainte-Marguerite) son mariage avec le sieur Hippolyte Gratieux, alors demeurant à Puis-Gobert, paroisse de Saint-Benet au Poitou.

Fyot de la Marche (Philippe), chevalier, lieutenant-général des armées du roi, mort le 15 mars 1750 à quarante-quatre ans (S. R.).

G.

Gache de Montblanc (Pierre), écuyer, lieutenant-colonel d'infanterie, mort le 28 janvier 1725 (S. R.).

Gadagne (Louise-Charlotte de), demoiselle d'Hostun, morte le 11 mai 1750 à soixante-neuf ans, veuve de Renaud-Constant, comte de Pons (S. S.).

Gaffet (Marie-Madeleine-Louise de), née le 24 août 1753, fille de François, sieur de Rouveroy, et d'Anne Chemillet (S. S.).

Gagnat de Longny (Adélaïde-Louise-Céleste), morte le 13 février 1771 à vingt-quatre ans, épouse d'Adam-Philippe, comte de Custine (S. S.).

Gagne (Antoine-Jean), chevalier, comte de Perrigny et de Saulon, mort le 3 juin 1783 à soixante-huit ans (S. E.).

Gaignon (Louis-Jacques-Armand de), comte de Vilennes, mort le 29 mai 1776 à quarante-sept ans (S. S.).

Gaillarbois (Henri-Componne de), comte de Masconville, mort le 24 juin 1780 à cinquante-trois ans (S. M. M. la V. l'É.).

Gaillard (Charlotte-Marie), née le 7 août 1751, et Emmanuel-Étienne, né le 27 avril 1754, enfants de Jean-Baptiste, seigneur de Beaumanoir, et de Marie-Eugénie Préaudeau (S. R.).

— Marie-Anne-Françoise, demoiselle de la Bouexière, morte le 30 janvier 1752 à quarante-cinq ans, épouse de Jean-Hyacinthe Hocquart, seigneur de Montfermeil (S. R.).

— Emmanuel-Jacques, écuyer, sieur de Gagny, conseiller du roi, receveur-général des finances, trésorier-général des maréchaussées, mort le 17 mars 1759 à cinquante-six ans (S. R.).

— Jean, conseiller secrétaire du roi, seigneur de Gagny, de la Bouexière, etc., mort le 6 août 1759 à quatre-vingt-quatre ans, veuf de Catherine Coupard (S. R.).

Gailliet (Christophe-Nicolas), né à Paris le 11 janvier 1773, fils de Christophe-François, mort à Joigny en mars 1818, et de Marie-Ève de Savigny, inhumée à Saint-Louis-en-l'Ile le 14 avril 1790, veuf le 27 décembre 1831 de Madeleine-Henriette Lambron de Maudoux, remarié le 5 novembre 1832 à Marie-Françoise-Jeanne-Louise-Angélica Dupont de Gault, née à Wilmington, Delaware, le 25 août 1795, fille de Pierre-Henri, mort à la Guadeloupe en février 1823, et de Marie-Catherine-Élisabeth Viénot de Vaublanc (X[e] arr.).

Gain (Édouard-Denis de), mort le 26 septembre 1781 à deux ans huit mois vingt-huit jours (S. E.) et Alfred-Marie-Léonard, né le 12 novembre 1781 (S. M.M. la V. l'É.), fils de Marie-Joseph, comte de Montaignac, marquis de la Rivoire, mestre-de-camp, et de Marie-Charlotte-Joséphine Pichon de la Rivoire.

Galard de Brassac (Anne-Hilarion de), né à Bourges le 23 novembre 1715, et baptisé à Paris en 1733, fils de Guillaume-Alexandre, comte de Béarn, et de Françoise-Lucie de Costantin de Tourville (S. S.).

— Alexandre-Guillaume, né le 26 janvier 1741; Anne-Lucie-Jacqueline, née le 22 juillet 1745; Armand, mort le 25 février 1746 à dix-neuf mois; Philiberte-Renée, née à Livry le 19 août 1753 et baptisée à Paris le 18 mars 1755; Armand-Geoffroy-Anne, né le 9 mars 1755, mort le 16 avril 1755, enfants d'Anne-Hilarion, comte de Béarn, et d'Olympe de Caumont (S. S.).

— Alexandrine-Guillaume, née le 4 juillet 1766, fille d'Alexandre-Guillaume, marquis de Béarn, capitaine au régiment Chartres, et de Marie-Marguerite Tupigny (S. S.).

— François-Alexandre, vicomte de Béarn, mort le 9 avril 1768 à soixante ans (S. S.).

— Anne-Marie, née le 1 décembre 1768; Alexandrine-Aymardine-Renée-Léontine, née le 7 juillet 1770; Alexandre-Léon-Luce, né le 11 juin 1771, mort le 29 mai 1775; Agathe-Marie-Josèphe-Olympe, née le 22 novembre 1773; Adélaïde-Françoise-Joséphine, née le 4 mars 1775; Alexandre-Louis-René-Toussaint, né le 29 août 1776; et Anne-Marie-Jacqueline, née le 9 décembre 1779, enfants d'Alexandre-Guillaume, marquis de Béarn, capitaine de cavalerie, et d'Anne-Marie-Gabrielle Potier de Novion (S. S.).

— Étienne-Alexandre-Hector, né à Paris le 24 décembre 1805, fils d'André-Hector-Marie, comte de Béarn, mort à Clermont-Ferrand en septembre 1806, et d'Antoinette-Louise de Durfort, remariée à Jacques-Auguste-Anne-Léon Le Clerc, comte de Juigné, marié le 25 avril 1832 à Camille-Louise-Denise Le Sage d'Hauteroche, née à Paris le 2 juin 1815, fille d'Anne-Marie-François-Alexandre-Thomas-Scipion, comte d'Hulst, mort à Paris en juin 1817, et de Claudine-Anne-Pauline de Grimoard de Beauvoir du Roure de Beaumont-Brison (X^e arr.).

Galiffet (Marie-Louise de), née le 28 octobre 1756, et Marie-Antoinette, née le 26 octobre 1757, filles du comte Philippe-Christophe-Amateur, et de Marie de Lévis (S. S.).

— Louis-Marie-Alexandre-Irénée, né le 11 janvier 1774, mort le 3 mars 1776, et Alexandrine-Antoinette-Justine, née le 8 février 1776, enfants du comte Louis-François-Alexandre, mestre-de-camp de cavalerie, et de Marie-Louise de Galiffet (S. S.).

— Marquis Louis-François, mort le 4 mai 1778 à quatre-vingt-trois ans (S. S.).

Galitzin (Nicolas-Alexis), mort le 16 juin 1780, fils du prince Nicolas, et de Marguerite Moissenier (S. E.).

Galléan (Antoinette-Frédérique-Marie-Yolande-Aurore-Camille-Mélanie-Elvire-Eugénie-Clémentine de), morte le 29 juin 1779 à dix-sept ans, fille du prince-duc Charles-Hyacinthe-Antoine, et de Marie-Françoise-Henriette née Trémolet, duchesse de Montpezat (S. E.).

— Cornélie-Henriette-Sophie-Hortense-Louise-Gabrielle, native d'Avignon, morte le 11 novembre 1834 à soixante-douze ans, veuve de Michel-Palamède, marquis de Forbin-Janson (X^e arr.).

Gallet (Antoine), né le 1er octobre 1758, et Adélaïde-Jeanne-Madeleine, née le 5 février 1761, enfants de Jean-Jacques, écuyer, seigneur de Mondragon, Pleuvault, etc., et de Marie-Jeanne Duval de l'Épinoy (S. R.).

— Augustin-Jean-Marie-Joseph, né le 28 juillet 1787, fils de Jean-Jacques, comte de Mondragon, et de Marie-Françoise-Sophie de Tournon de Meyves (S. R.).

Galluccio (Anne-Christophe-Louise de), née le 3 octobre 1769,

fille de Dominique-Antoine-Nicolas, baron de l'Hospital, et d'Anne-Marie-Rose Aillot (S. M. M. la V. l'É.).

Ganay (Anne-Antoinette-Julie de), née le 6 juillet 1764, fille naturelle du marquis Jacques-Anne, colonel d'infanterie, et gouverneur d'Autun, et d'Antoinette Bernier (S. S.).

— Marquis Jacques, mort le 28 octobre 1778 à soixante-dix-sept ans (S. S.).

Gand (Guillaume-Louis-Camille de), âgé de vingt-neuf ans, colonel au régiment de Picardie, fils de Jean-Guillaume-François-Marie, marquis d'Hem, et de Louise-Angélique Desfossez, marié le 7 mai 1781 à Charlotte-Henriette de Vogüé, âgée de dix-sept ans, fille de Cérice-François-Melchior, maréchal des camps et armées du roi, et de Jeanne-Madeleine-Thérèse du Bouchet de Sourches (S. S.).

— François-Charles-Gabriel, frère du précédent, marié le 26 avril 1785 à Marie-Joseph-Félicité de la Rochefoucauld, fille de François-Jean-Charles, marquis de Bayers, et de Marie-Thérèse de Fougeu (S. S.).

Gand de Mérode de Montmorency (Louis de), prince d'Isenghien, mort le 6 juin 1767 à quatre-vingt-huit ans dix mois vingt jours (S. S.).

Gantes (Jean-François, marquis de), mort le 3 avril 1776 à soixante-quinze ans (S. S.).

Garadeur (Pierre-Joseph de), marquis de l'Escluze, mort le 3 octobre 1678 (S. A. des A.).

Garaud de Caminade (Jeanne-Françoise), morte le 28 mai 1723 à soixante-cinq ans, épouse d'Yves, marquis d'Alègre, lieutenant-général des armées du roi (S. S.).

Garde (Louis-Auguste-Scipion de la), né le 25 septembre 1723, mort le 20 juin 1725; Melchior-Charles-Scipion, né le 23 septembre 1724; Marie-Claire, née le 21 septembre 1725, morte le 27 janvier 1726, enfants de Scipion Louis-Joseph, marquis de Chambonas, et de Claire-Marie de Ligne (S. S.).

— Marie-Louise, morte le 15 janvier 1779 à cinquante-huit ans,

épouse de François-Camille, marquis de Polignac (S. M. M. la V. l'É.).

— Adrien-François, né le 3 juillet 1786, baptisé le lendemain, fils de Charles, bourgeois de Paris, et de Françoise Emmous. Parrain : haut et puissant seigneur François-Jean, marquis de Chastellux, maréchal des camps et armées du roi, inspecteur-général de ses troupes, commandeur des ordres royaux militaires et hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, de la société des Cincinnati, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, l'un des quarante de l'Académie française, représenté par maître Antoine Viat, avocat en parlement. Marraine : haute et puissante dame Marie-Adrienne-Françoise de Noailles, épouse de haut et puissant seigneur Marie-Joseph-Paul-Yves-Roch-Gilbert de Motier, marquis de La Fayette, maréchal des camps et armées du roi, major-général au service des États-Unis de l'Amérique, de la société des Cincinnati, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, représentée par dame Jeanne-Louise Masson, veuve de maître André-Georges Le Febvre, avocat en parlement (S. E.).

— François-Thibault, fils de Thibaut, seigneur de Saint-Angel, et d'Anne-Marie de Bergnats, marié le 4 janvier 1791 à Amélie-Joséphine-Françoise de Bourdeilles, fille d'Henri-Joseph, mestre-de-camp de cavalerie, et de Marguerite-Henriette Dexmiers d'Archiac Saint-Simon (S. S.).

Gardeur (Madeleine-Élisabeth Le), morte le 29 mai 1767 à neuf ans, fille de Louis, chevalier, comte de Repentigny, et de Madeleine-Régis Chaussegros de Lévy (S. E.).

— Louis, chevalier, comte de Repentigny, brigadier des armées du roi, mort le 9 octobre 1786 à soixante-cinq ans (S. E.).

— Angélique-Victoire, née le 16 et baptisée le 21 octobre 1787, fille de messire François-Maurice, écuyer, sieur de Moncla, et de Catherine de Boutet. Parrain : messire Henri-Georges-César, comte de Chastellux-Chaugy-Roussillon, premier chanoine héréditaire de l'église d'Auxerre, brigadier des armées du roi, mestre-de-camp, commandant du régiment de Beaujolais, chevalier d'honneur de madame Victoire, tante du roi. Marraine : dame Angélique-Victoire de Durfort, comtesse de Chastellux, dame d'honneur de ma-

dame Victoire, représentés par Michel Dedidier valet de chambre de la dite dame, et par Élisabeth Dupont, fille majeure (S. E.).

Garnier (Françoise-Madeleine), née le 4 mars 1756, fille de Jean-Louis, seigneur d'Ars, et de Colombe-Madeleine du Pré de Saint-Maur (S. S.).

— Barbe-Marguerite, demoiselle de Grandvilliers, morte le 9 mai 1770 à soixante-quinze ans, veuve de Pierre-Aimé de Corbeau, comte de Vaulserre (S. R.).

Gasc (Jean-Maurice de), chevalier de Saint-Louis, mort le 21 mars 1778 à soixante-cinq ans (S. E.).

— Antoine-Alexandre, baron de Portets, seigneur de Barsac, mort le 24 mars 1781 à soixante-neuf ans (S. R.).

— François-Joseph, abbé de Saint-Martin de Nevers, et prieur de Saint-Lô de Rouen, mort le 3 mai 1791 à soixante-quinze ans (S. Th. d'A.).

Gassion (Pierre de), né le 26 septembre 1715, fils du marquis Jean, vicomte de Monboyer, et de Marie-Jeanne Fleuriau d'Armemonville (S. R.).

— Jeanne, morte le 31 mai 1767 à cinquante-sept ans, veuve d'Henri-Aymar Moret de Grolée de Viriville (S. S.).

Gast d'Artigny (Claude-Marie du), morte le 9 mai 1720 à quatre-vingt-quatre ans, épouse de Pierre-Scipion de Grimoard de Beauvoir, comte du Roure (S. S.).

Gaucourt (Aglaé-Henriette-Flore-Calixte de), née le 27 mai 1768, fille du comte Mathias-Raoul, brigadier des armées du roi, et de Catherine-Henriette de Fieubet (S. S.).

— Silvain-Nicolas-Henri-Raoul, frère de la précédente, mestre-de-camp de cavalerie, marié le 16 mars 1779 à Armande-Pauline-Charlotte de Béthune, fille du marquis Armand, et de Louise-Thérèse Crozat, dont : Armande-Henriette-Aglaé, née le 11 septembre 1780 (S. S.) et Louis, né le 2 janvier 1782 (S. R.).

— Comte Matthias-Raoul, mort le 11 mai 1783 à soixante ans, époux de Catherine-Henriette de Fieubet (S. S.).

Gaudens de Revial (Marie-Françoise), morte le 8 novembre 1791

à cinquante ans, veuve d'Antoine-Félix de la Vergne de Tressan, marquis de Montbazin, et remariée à Jacques-Nicolas Macé de Bagneux, officier d'infanterie (S. E.).

Gaudion (noble homme, maître Pierre), écuyer, sieur de Fénis, marié le 14 février 1639 (Sainte-Marine) à Madeleine Cousinet, fille de noble homme maître Nicolas, et d'Isabelle Choart, dont : Élisabeth, née posthume, et baptisée le 1er mars 1640 (S. G.).

Gaumont (Nicolas de), vicomte de Portien, baron de Las de Villeneuve, mort le 26 novembre 1682 (S. A. des A.).

Gaureault du Mons (Hyacinthe de), gouverneur du château de Meudon, mort le 17 mars 1726 à soixante-dix-neuf ans (S. S.).

Gautier (Jean), baptisé le 16 septembre 1672, mort le 20 octobre 1672, fils de Jean-Géraud, écuyer, seigneur de Fontaride, et de Charlotte du Chaylar (S. A. des A.).

— Barthélemy-Étienne, seigneur de Billancourt, mestre-de-camp de cavalerie, mort le 13 mai 1755 à soixante-quinze ans (S. R.).

— Marie-Geneviève, demoiselle de Chiffreville, morte le 6 avril 1763 à vingt-six ans et demi, veuve de Charles O' Brien, comte de Thomond (S. S.).

— Guillaume-René, seigneur de Montgeroult, trésorier-général de la maison du roi, mort le 10 novembre 1769 à trente-quatre ans (S. E.), époux d'Anne-Marie-Élisabeth Marsollier des Vivetières, dont : Anne-Marie, née le 9 mai 1763 ; Benoît-René, né le 16 septembre 1764, mort le 7 avril 1768 ; André-Marie, né le 4 décembre 1765, et Marie-Benoît, né le 25 juin 1767 (S. M. M. la V. l'É.).

Gauville (Charles de), chevalier, seigneur de Javersy, veuf de Catherine de Courtenay, remarié le 9 mars 1690 à Marie-Charlotte d'Hangest, veuve d'Alexandre de Raceu, seigneur d'Archel (S. A. des A.).

— Pierre, né le 20 février 1715, fils de Charles, soldat au régiment d'Harcourt-Beuvron, et de Marie Dantin (S. S.).

— Jacques, marquis d'Argens, seigneur de Clémont, mort le 15 août 1729 à quarante-huit ans, veuf de Marie-Pétronille de la Planche des Mortières (S. R.) dont : Jules, né le 29 et mort le 31

janvier 1715 ; Jacques-Marie, né le 5 mai 1716 ; Jules-Marie, né le 11 septembre 1717 ; Marie-Montaine-Claude, née le 21 mai 1719 (S. S.).

— Arsène-Louis-Charles, né à Versailles le 18 juin 1821, fils du baron Adolphe-Joseph-Charles, mort à Saint-Germain-en-Laye en novembre 1823, et de Marie-Euphrasie Rameau, marié le 21 avril 1845 à Marie-Augustine Camusat de Riancey, née à Paris le 5 octobre 1823, fille d'Adrien, et de Caroline-Henriette-Charlotte de Martinès (Xe arr.).

Gayot-Mascrani-d'Ausserre (Jean-François), mort le 26 mars 1777 à soixante-quatorze ans (S. S.).

Gelas de Voisins (François, comte de), marquis d'Ambres, mort le 1er mars 1721 à quatre-vingt-deux ans (S. S.).

— Marie-Louise, née le 17 novembre 1739 ; Henri-Louis, né le 5 août 1741, mort le 16 janvier 1742 ; Charles-Albert-François, né le 9 janvier 1744 (S. M. M. la V. l'É.), mort le 29 août 1753 (S. E.), et Charles-Philippe, né le 10 novembre 1745 (S. M. M. la V. l'É.), enfants de Daniel-François, comte de Lautrec, marquis d'Ambres, et de Marie-Louise de Rohan-Chabot.

— Daniel-François, comte de Voisins, maréchal de France, mort le 15 février 1762 (S. S.).

Gelin de la Villeneuve (N.), né le 20 septembre 1781, fils du comte René-Guillaume-Paul-Gabriel-Étienne, et d'Anne-Louise de la Réale (S. M. M. la V. l'É.).

Gendre (Thomas Le), mort le 26 décembre 1721 à cinq ans ; Louis-Marc, né le 15 avril 1719 ; Catherine-Marie, née le 7 avril 1720 ; Adélaïde-Marie, née le 14 février 1722 ; Anne-Victor, né le 7 mai 1723, et Alexandre-Jacques, né le 28 septembre 1725, enfants de Thomas, seigneur de Collandre et de Gaillefontaine, maréchal des camps et armées du roi, et de Marguerite de Voyer de Paulmy d'Argenson (S.S.).

— Bénigne-Jean, né le 31 juillet 1726, fils de Bénigne-André, seigneur de Vilmorin, et de Marie-Charlotte-Esther Prion (S. R.).

— Charles, sieur de Bérulle, mort le 8 avril 1746 à soixante-six ans et demi (S. S.).

— Gaspard-François-Aimé, né le 16 novembre 1759, fils de Léon-François, comte d'Omsembray, et de Marie-Aimée Le Meyrat (S. S.).

— Aimée-Marie-Louise-Delphine, née le 24 juillet 1783 (S. S.), et Léon-Edme-François-Gaspard-Pierre, mort le 10 avril 1792 à six mois (S. Th. d'Aq.), enfants de Léon-Edme-François, comte d'Omsembray, et de Benoîte-Marie de Tholozan de Montfort.

— Antoinette-Charlotte-Luce, née le 16 avril 1787, fille de Jean-Baptiste-Charles, chevalier, seigneur et comte de Luçay, fermier-général, et de Jeanne-Charlotte-Félicité Papillon d'Autroche (S. M. M. la V. l'É.).

— Napoléon-Joseph-Charles, frère de la précédente, né à Paris le 5 décembre 1803, marié le 31 mai 1830 à Antoinette-Athénaïs-Clémentine-Chantal de Villeneuve, née à Paris le 3 janvier 1807, fille de Clément-Louis-Hélion, marquis de Vence, pair de France, et d'Aymardine-Marie-Juliette d'Harcourt (X[e] arr.).

Genée de Brochot (Louis), conseiller du roi, mort le 18 janvier 1789 à soixante-onze ans, époux de Jeanne-Madeleine de la Fontaine (S. G.).

Genest (Charles-Claude), abbé de Saint-Vilmer de Boulogne, mort le 19 novembre 1719 à quatre-vingt-quatre ans (S. R.).

Gentil (César-Hippolyte-Joseph Le), né le 10 avril 1752, fils de Guy, officier aux gardes-françaises, et de Louise-Élisabeth de Rigaud de Vaudreuil (S. R.).

Geré de Rancé (Françoise), morte le 3 avril 1728 à quatre-vingt-quatre ans, veuve de François de Beauvillier, duc de Saint-Aignan (S. S.).

Germain (Marie-Louise-Élisabeth), morte le 24 mars 1792 à cinquante-sept ans, veuve d'Augustin-Henri Cochin, intendant des finances (S. Th. d'A.).

Germain de Saint-Pau (Isaac-Ignace), prieur d'Ambierle, mort le 3 juin 1755 à soixante-treize ans (S. R.).

Gestas (Sébastien-Charles-Hubert de), fils de Charles-Jean-Henri, marquis de Lespéroux, et de Marie-Marguerite de Wignacourt,

marié le 29 août 1781 à Marie-Josèphe-Catherine de Roquefeuil, fille du vicomte René, chef d'escadre des armées navales, et de Marie-Françoise de Remy (S. S.), dont : Louis-Marie-Charles, né le 13 juin 1782 (S. E.) ; Louis-Marie-Charles, né le 8 août 1784 et Aymar-Marie, né le 24 juin 1786 (S. R.).

— Charles-Henri-David, né le 19 avril 1787, fils de Georges-Thomas-David-Charles, seigneur de Budanges, et de Marguerite d'Estrost de la Porte (S. S.).

GESTES (Marguerite de), morte le 2 janvier 1725 à soixante-quinze ans, épouse de Jean-Baptiste d'Aumont (S. S.).

GHAISNES (Donatienne-Sophie-Hélène de), née le 1er mars 1778, fille du comte Louis-Marie-Eugène, et de Joséphine-Sophie de Coutances (S. J. du H. P.).

GHISTEL (Auguste-Louis-Ferdinand-Philippe de), né le 25 mars 1784, fils du marquis Ferdinand-Isabelle, et de Louise-Félicité-Adélaïde d'Amfreville (S. N. des Ch.).

GIAC (Antoinette-Suzanne-Zoé de), née le 16 mars 1788, fille de Martial, maître des requêtes, et de Rose-Antoinette-Françoise de Rochard (S. R.).

GIBERTI (Thomas-François de), fils de Jean-Joseph, comte de Corregio, co-seigneur de Vénasque, et de Catherine de Leydier, marié le 28 février 1778 à Marie-Marguerite-Éléonore de Trouillet, veuve de René-Guillaume-Marie-Robert, seigneur de Marchais (S. S.).

GIFORD (Marie-Anne), morte le 23 avril 1759 à cinquante-trois ans, fille de Jean, baronnet, et de Catherine Middleton (S. J. du H. P.).

GIGAULT (Marie-Madeleine-Hortense), demoiselle de Bellefonds, morte le 22 janvier 1766 à quatre-vingt-trois ans et demi, veuve d'Anne-Jacques de Bullion, marquis de Fervaques (S. S.).

— Étienne-Jean, écuyer, gentilhomme ordinaire du roi, fils d'Étienne, écuyer, sieur de la Salle, et de Marie-Jeanne Rouleau, marié le 2 mai 1770, à Catherine-Marguerite Vallée, fille de Jacques-Olivier, conseiller du roi, et d'Anne-Jacqueline Le Noir (S. E.).

— Étienne-Charles, né le 23 février 1787, et Hippolyte-Michel, né le 11 juin 1788, fils d'Achille-Étienne-Marie, seigneur de Crisenoy, et de Charlotte de Tourolle (S. E).

— Étienne-Pascal, écuyer, fermier-général, seigneur de Crisenoy, mort le 22 mai 1788 à soixante-huit ans (S. E.).

— Armand-Louis-François, marquis de Bellefonds, lieutenant-général des armées, mort le 2 novembre 1792 à quatre-vingt-cinq ans (S. Th. d'A.).

Gilbert (Anne-Angélique), née le 6 août 1719, fille de Pierre, seigneur de Voisins, et d'Anne-Louise de Fieubet (S. S.).

— Louis-Joseph-Jean-Baptiste, né le 15 juin 1727 ; Marguerite-Geneviève, née le 17 avril 1730, enfants de Joseph-Jean-Baptiste, chevalier, seigneur de Saint-Lubin, conseiller du roi en ses conseils, et de Marie-Geneviève Boscheron (S. R.).

— Louis-Pierre, seigneur de Voisins, mort le 6 avril 1745 à vingt-sept ans (S. S.).

— Roger-François, seigneur de Voisins, mort le 12 janvier 1767 à soixante-seize ans (S. S.).

— Pierre, seigneur de Voisins, mort le 20 avril 1769 à quatre-vingt-quatre ans huit mois (S. S.).

— Pierre-Paul-Alexandre, né le 23 avril 1773 (S. S.) et Anne-Marie-Marthe, née le 23 juillet 1775 (S. J. du H. P.) enfants de Pierre, seigneur de Voisins, marquis de Villennes, et d'Anne-Marie de Merle.

— Anne-Geneviève, demoiselle de Nozières, morte le 24 janvier 1774 à quatre-vingt-un ans, veuve de Charles Savalete, seigneur de Magnanville (S. R.).

— Jeanne-Henriette, morte le 10 avril 1781 à soixante-dix-huit ans, épouse d'Antoine-Joseph de la Vove, marquis de Tourouvre (S. J. du H. P.).

Gillain de Bénouville (Jeanne-Hélène), morte le 18 janvier 1768 à soixante-seize ans, veuve de Louis Caillebot, marquis de la Salle (S. J. du H. P.).

Gillet de Champlay (François-Noël), mort le 7 septembre 1769 à

soixante-dix-sept ans, écuyer secrétaire du roi, veuf d'Elisabeth Peyrard (S. R.).

Gillier (René de), marquis de Clérembault, mort le 29 mars 1713 à quatre-vingt-dix-huit ans (S. S.).

Ginestous (Jean-François de), âgé de trente-un ans, fils du marquis Jean-André-César, et de Marie-Louise de Bonnail, marié le 3 décembre 1781 à Marie-Jérôme-Louise Célésia, fille de Pierre-Paul, conseiller de la République de Gênes, et de Dorothée de Mallet (S. S.), dont : Amélie-Marie-Louise-Josèphe-Dorothée, née le 23 mai 1785 (S. E.).

Girard (Marguerite-Angélique), baptisée le 3 juillet 1638, fille de Jean, conseiller du roi et contrôleur ordinaire des guerres, et de Marie Mauduit (S. G.).

— Louise-Elisabeth, née le 31 janvier 1683, fille de Louis, sieur du Thil, conseiller au parlement de Dijon, et d'Elisabeth Marland (S. A. des A.).

Girardin (Anne-Louise de), morte le 31 octobre 1723 à quarante-un ans, épouse de François Boyer de Bandol (S. R.).

— Jean-Marc, mort le 10 août 1733 à quatre-vingt-sept ans (S. R.).

— Pierre-Jean, sieur de Montgérald, chevalier, mort le 8 septembre 1782 à soixante-un ans (S. E.).

Girardot de la Salle (Bernard-Louis), capitaine de cavalerie, fils de N., sieur de Villefranche, et de Marie Soupé, marié le 11 juin 1781 à Anne-Henriette-Félicité de Cockborne, âgée de vingt-huit ans, fille de Jean-Baptiste, baron de Villeneuve-au-Chemin, et d'Anne-Louise de Palluau (S. S.).

Giraud (Alexandrine-Anne), née le 17 février 1788, fille de Georges-Marie, baron de Montbellet, et de Marie-Julie-Pauline de Colbert (S. M. M. la V. l'É.).

Gironde (Jean-Baptiste-Amédée de), né le 1er novembre 1728, fils d'André, chevalier, comte de Buron, et d'Anne-Antoinette Le Boistel (S. S.).

— Antoine-Victor, né le 30 avril 1764 (S. S.), mort le 11 juin

1767 (S. J. du H. P.), fils du marquis Victor-Marie, vicomte de Nambrief, seigneur de Curie, Mesmin, Phai, Longregard, la Mairie, Ardéric de Soissons, lieutenant-général pour le roi au gouvernement de l'Ile-de-France, et de Marie-Geneviève-Adélaïde d'Assé.

Giroye (Pierre-François-Denis-Gabriel-Henri, marquis de), inhumé le 5 mars 1791 à quarante-sept ans (S. M. M. la V. l'É.).

Givès (Elisabeth de), morte le 4 mai 1675, veuve de Jean Carret, conseiller du roi (S. A. des A.).

— Marguerite, inhumée le 3 octobre 1684 (S. A. des A.).

Givry (Claude-Charles de), né le 13 février 1723, fils du marquis Charles, seigneur du Perche, et de Marie-Anne Ferrand (S. S.).

Glapion (Louis-Charles de), seigneur de Veranvilliers, fils de Charles-Louis et de Françoise-Charlotte-Louise de Veuquelin, marié le 24 octobre 1785 à Marie-Marguerite-Suzanne d'Archambault, fille de René-Charles, et d'Henriette-Geneviève-Thérèse-Anne-Janvier (S. S.).

Gluck (Marie-Charlotte), morte le 15 janvier 1724 à quarante-six ans, épouse de Jacques de Chabannes, marquis de Curton (S. S.).

Gobelin (Élisabeth), morte le 23 octobre 1721 à quatre-vingt-huit ans, veuve d'Anne de l'Hospital, comte de Saint-Mesme (S. P.).

Gode (Lucie-Augustine de), née le 29 octobre 1732, fille de François-Auguste, marquis de Varennes, capitaine de grenadiers, et d'Élisabeth-Geneviève de Vassan (S. R.).

Godefroy (Denis-Charles), né à Francfort-sur-Mein le 22 août 1795, fils de Denis-Joseph, mort en mai 1819, et de Marie-Julie-Eugénie de Lencquesaing, veuve de Félicité-Ursule Merlin d'Estreux, remarié le 4 mai 1835 à Anna-Alphonsine Droullin, née à Montreuil le 29 avril 1813, fille d'Edmond, marquis de Ménilglaise, mort en mai 1815, et de Caroline-Marie-Louise de la Bourdonnaye, morte en mars 1835 (x^{e} arr.).

Goesbriand (Louis-Vincent, comte de), mort le 18 juin 1752 à cinquante-sept ans, veuf de Marie-Rosalie de Châtillon (S. S.).

dont : Louise-Rosalie, née le 15 juin 1724, et Anne-Marguerite, morte le 27 décembre 1729 à deux ans trois mois (S. R.).

Goguier (Jacques), baptisé le 12 juillet 1638, et Fiacre, baptisé le 27 janvier 1640, fils de Jean, conseiller du roi, trésorier des gardes de S. M., et de Marguerite Le Couturier (S. G.).

— François, mort le 22 septembre 1723 à trente-un ans, fils de Claude, seigneur de Chaligny, et de Marguerite Féret (S. S.).

Gohin (Anne-Modeste-Hélène), née le 4 mars 1772, fille de Pierre-André, chevalier de Montreuil, et d'Hélène-Agnès de Stapleton (S. N. des Ch.).

Goislard de Montsabert (Marie), morte le 17 août 1772, à soixante-un ans, veuve de Philibert Rutault, seigneur de Sannois (S. E.).

Gombault (François-Auguste-Olivier de), né le 29 janvier 1784 (S. E.) ; Caroline-Olive, née le 10 mars 1785 (S. R.), enfants de Louis-Michel, chef de bureau des liquidations au trésor royal, et d'Olive-Rose-Jacqueline Bernard de Coubert.

— Jacquette-Françoise, demoiselle d'Escoussant, morte le 7 janvier 1789 à soixante-quatorze ans (S. G.).

Gomicourt (François-de-Paule-Marie-Antoine de), mort le 12 août 1723 à quinze ans, fils de Louis-Baltasar-Joseph, marquis de Mézières, et de Jeanne-Philippine de Salcédo (S. S.).

Gon (Jean-Baptiste-Maximilien), vicomte d'Argenlieu, capitaine aux gardes françaises, mort le 20 février 1773 à soixante-quatre ans, époux de Marie-Anne Morel (S. R.).

Gontaut (Marie de), née le 18 mars 1702 ; Charles-Armand, né le 19 octobre 1703 ; Charles-Antonin, né le 30 août 1705 ; Marie-Charlotte-Armande, née le 20 septembre 1707 ; Charles-Antoine, né le 8 octobre 1708 ; Charlotte-Antonine, née le 1er juin 1711, enfants de Charles-Armand, duc de Biron, et de Marie-Antonine de Bautru de Nogent (S. S.).

— Judith, morte le 24 août 1719 à soixante-quatorze ans, veuve de Jacques Le Coigneux, marquis de Montmélian (S. G.).

— Charles-Armand, abbé de Saint-Bertaut de Chaumont, mort le 5 avril 1732 à vingt-neuf ans (S. S.).

— Charles-François, duc de Biron, mort le 28 janvier 1736 à quarante-sept ans (S. S.).

— Françoise-Madeleine, morte le 18 mars 1739 à quarante-six ans, veuve de Jean-Louis d'Usson, marquis de Bonnac (S. S.).

— Louise, morte le 23 juin 1739 à quatre-vingt-cinq ans, veuve de Joseph-Marie de Lascaris d'Urfé (S. R.).

— Judith, morte le 20 avril 1741, épouse de Claude-Alexandre, comte de Bonneval (S. S.).

— Geneviève, morte le 15 janvier 1756 à cinquante-neuf ans, veuve de Louis, duc de Gramont, pair de France (S. R.).

— Marie-Victoire-Antonine, morte le 26 mars 1770 à soixante-dix ans, veuve de Louis-Claude-Scipion de Grimoard de Beauvoir, comte du Roure (S. R.).

— Jean-Armand-Henri-Alexandre, fils du marquis Armand-Alexandre, et de Françoise-Madeleine de Preissac d'Esclignac, marié le 25 avril 1770 à Marie-Joséphine de Palerne, fille de Simon-Zacharie, conseiller du roi, et de Marie-Gabrielle le Subtil de Boisemont (S. E.), dont : Armand-Louis-Charles, né le 12 septembre 1771 ; Fortuné-Jean-Louis-Charles-Gabriel, né le 25 novembre 1773 (S. M. M. la V. l'É.), mort le 19 décembre 1773 (S. E.) ; Alexandre-Gabriel-Madeleine, né le 11 décembre 1774, mort le 5 mai 1776 ; Aimé-Charles-Zacharie-Élisabeth, né le 5 novembre 1776 (S. M. M. la V. l'É.).

— Marie-Renée, morte le 29 novembre 1775 à soixante-quatorze ans, veuve de Charles-Eléonor Colbert, comte de Seignelay, lieutenant-général pour le roi en Berry (S. S.).

— Louis-Antoine, duc de Biron, mort le 29 octobre 1788 à quatre-vingt-sept ans huit mois vingt-sept jours (S. S.).

— Jean-Félix, mort le 19 août 1789 à dix-neuf ans, fils du comte Charles-Félix, et de Marie-Anne de Montferrand (S. S.).

Gorge d'Antraigues (Pierre), seigneur de Mareuil, mort le 21 mars 1723 à quatre-vingts ans (S. S.).

— Julie-Christine-Régine, morte le 24 août 1737, épouse de

Paul-François de Béthune, duc de Charost (S. M. M. la V. l'É.).

Gouffier (Marie-Marguerite de), comtesse des Barres, morte le 10 avril 1677 à soixante-cinq ans (S. S.).

— Louis, né le 5 mai 1682 et baptisé sous condition le 29 octobre 1728, fils de Louis, marquis de Bonnivet, et de Charlotte-Marie Gouffier de Caravan (S. S.).

— Madeleine, demoiselle de Thoix, morte le 8 mars 1723 à soixante-sept ans (S. S.)

— Jean-Timoléon, marquis de Thoix, mort le 2 mars 1729 (S. S.).

— Artus-Louis-Timoléon, comte, capitaine de cavalerie, mort le 13 mars 1747 à vingt ans, époux de Madeleine-Bernardine-Marguerite Kadot de Sébeville (S. M. M. la V. l'É.).

— Comte César-Alexandre, mort le 19 février 1754 à cinquante-neuf ans (S. E.).

— Marie-Charlotte, morte le 8 novembre 1772 à soixante-dix-sept ans, veuve de Charles-Madeleine Colbert de Saint-Marc, et remariée à César-Alexandre, comte de Gouffier, marquis d'Espagny (S. E.).

— Marquis Louis-Charles, mort le 16 novembre 1777 à soixante-dix-neuf ans un mois dix-neuf jours (S. E.).

Gouffreville (Louise-Josèphe de), morte le 27 mai 1756 à soixante-onze ans (S. J. en G.).

Gougenot (Didier), mort le 1er février 1701 à cinquante-neuf ans (S. S.).

— Catherine, née le 22 septembre 1715, Michelle-Geneviève, née le 28 octobre 1716, Georges-Jean, né le 24 novembre 1717, Louis, né le 13 mars 1719, Angélique-Catherine, née le 7 février 1720, Georges, né le 13 juin 1721, Antoine-Pierre, né le 29 octobre 1724, mort le 6 avril 1763, enfants de Georges, et de Michelle Férouillat (S. S.).

— Georges, secrétaire du roi, mort le 10 juin 1748 à soixante-quinze ans (S. S.).

— Louis-Georges, né le 6 avril 1768, Angélique, née le 21 juin 1760, et Alphonse, né le 26 mars 1764, enfants de Georges, écuyer,

secrétaire du roi, seigneur de Croissy, et de Marie-Angélique Vérany de Varennes (S. S.).

— Adrien, né le 12 avril 1761, et Antonine, née le 19 juillet 1762, enfants d'Antoine-Pierre, écuyer, seigneur de l'Isle, Mallerais, etc., conseiller et secrétaire du prince de Condé, et d'Amable-Zénobie de Court (S. S.).

— Louis, abbé de Chezal-Benoist, mort le 24 septembre 1767 à quarante-huit ans et demi (S. S.).

— Henri-Roger, écuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, né à Coulommiers le 22 avril 1805, fils d'Adrien, chevalier des Mousseaux, et d'Apolline-Françoise Oudan, marié le 16 janvier 1830 à Elisabeth-Constance-Marie-Emmanuel Gossey de Pontalery, née à la Martinique le 30 avril 1810, fille d'André-Constant, écuyer, et de Marie-Angélique Cressant-Ozier-Bellevue (1er arr.).

Gouhier (Charles-Léonce), juge auditeur près le tribunal de première instance de la Seine, né à Charencey le 29 décembre 1804, fils de Charles-Guillaume, comte de Charencey, conseiller d'Etat, et de Marie-Antoinette-Victorine de Malart, marié le 17 février 1830 à Louise-Reine-Noémi Patry, née à Paris le 28 décembre 1806, fille du baron Ange-Emile-Jacques, conseiller d'État, et de Sophie-Félicité de Beaurepaire de Louvagny (1er arr.).

Goujon (Jérôme-Louis), mort le 25 avril 1740 à dix-huit mois, et Jérôme-François, né le 8 juillet 1746, fils de Louis-François, seigneur de Thuisy et de Marie-Louise Le Rebours (S. S.).

— Marie-Anne-Françoise, demoiselle de Gasville, morte le 21 février 1753 à trente-neuf ans, veuve de Charles Le Tonnelier de Breteuil et remariée à Pierre de Marolles (S. S.).

— Anne-Angélique, demoiselle de Thuisy, morte le 20 décembre 1756 à quatre-vingt-deux ans, veuve de Jean-Baptiste-Pierre de la Martellière, chevalier, seigneur d'Amilly (S. P.).

— Amable-Jean-Baptiste-Louis-Jérôme, né le 24 juin 1781, Eugène-François-Sixte, né le 4 août 1782, et Charles-François-Emmanuel, né le 5 mai 1784, fils de Jean-Baptiste-Charles, seigeur de Thuisy, et de Catherine-Philiberte-Françoise de Bérulle (S. E.).

— Caroline-Marie, née le 27 janvier 1788, et Marie-Jean-Mau-

rice, né le 8 septembre 1789, enfants de Pierre-Charles-Auguste, marquis de Gasville, et de Charlotte-Marie de Malartic (S. R.).

Goullet de Rugy (Madeleine-Suzanne), morte le 4 mai 1777 à cinquante-quatre ans, veuve de Jean de Grégoire, marquis de Saint-Sauveur (S. S.).

— Jean-Melchior, sous-lieutenant aux hussards de la garde royale, né à Metz le 30 septembre 1798, fils de Jean-Baptiste-Albert-Thomas, colonel d'artillerie, et de Marie-Anne Tardif de Pétiville, marié le 14 avril 1830 à Marie-Armandine de Caulaincourt, née à Villy-Bocage le 18 décembre 1809, fille du comte Jean-François-Camille, mort à Giel en janvier 1815, et de Charlotte-Françoise de Caulaincourt (xe arr.).

Gourgues (Jacques-Dominique de), mort le 26 août 1720 à trente-neuf ans (S. G.).

— Françoise-Claire, morte le 14 décembre 1757 à vingt ans, épouse de Louis-Barnabé de Baudéan, comte de Parabère (S. R.).

— Marie-Angélique-Françoise-Nicole, morte le 4 septembre 1765 à dix-sept ans, fille de François-Joseph, comte de Saint-Julien, et de Marie-Angélique Pinon (S. P.).

Goury (Alexandrine-Sophie de), née le 8 octobre 1773, fille de Charles-Jean, marquis de Champgrand, et de Madeleine-Virginie Vian (S. E.).

Goussancourt (Timoléon de), mort le 15 mars 1788 à dix-sept ans, page de la Reine, fils de Louis, comte de Givesnes, et de Barbé de Montelaux (S. R.).

Gout (François du), marquis de Bouzet, gentilhomme ordinaire du prince de Condé, mort le 10 mai 1786 à quatre-vingt-neuf ans (S. R.).

Comte de Chastellux.

(*La suite prochainement*).

NOTES

SUR

Les Entrevues Royales et Princières dans les Ardennes.

(859–1654).

Dans les entrevues entre les Rois, les Princes et autres personnes revêtues d'un caractère public, on a pour objet de traiter de la paix, d'aplanir les difficultés survenues à l'occasion des limites des États, de négocier des échanges de pays, de former des confédérations, des ligues, en un mot de concerter ce qui peut être avantageux au bien commun.

Au moyen-âge, les princes du Nord se voient d'ordinaire dans ces rendez-vous avec une familiarité qui n'est point d'usage dans le midi de l'Europe. Les rois de France et de Germanie se rencontrent plus communément sur les rivières qui servent de limites à leurs états. Dans ces occasions, on attache avec des ancres et des cordages, au milieu de la rivière, un radeau magnifiquement orné, et les deux princes s'y rendent accompagnés de quelques-uns de leurs courtisans.

Les plus remarquables de ces entrevues se sont faites sur le Rhin, sur la Chiers et sur la Saône.

Chaque siècle a vu de ces sortes de rendez-vous, ils ont quelquefois produit des résultats heureux. Quelquefois aussi ils n'ont abouti qu'à réveiller de vieilles prétentions, et à allumer des guerres longues et sanglantes. Voici les lieux du département des Ardennes marqués par ces entrevues, et ce qui s'y est passé de plus remarquable.

I. — *Entrevue d'Arches, en* 859. — *Charles-le-Chauve, roi de France, et Lothaire, son neveu, roi de Lorraine et d'Austrasie.*

En 859, le roi Lothaire vint trouver en diligence le roi Charles son oncle, qu'il joignit au palais d'Arches, près Mézières. Les deux

princes y confirmèrent par des serments réciproques, les assurances qu'ils s'étaient données d'une inviolable amitié.

II. — *Entrevue d'Attigny, en* 865. — *Charles-le-Chauve et Lothaire.*

Lothaire avait épousé en 856, Thietberge, fille d'Hubert, duc de la Bourgogne transjurane. Dégoûté de cette princesse après environ deux ans de mariage, il la répudia et se maria publiquement avec Valdrade, l'objet de ses amours et de ses infidélités. Cette affaire fit grand bruit. Au mois de septembre 865, Arsène, légat du pape, alla trouver Lothaire à Gondreville sur la Moselle, où il y avait un palais royal célèbre, pour l'exhorter à faire cesser le scandale que causait son divorce, et à éconduire sa concubine. Le légat vient ensuite à Attigny, où se trouvait Charles-le-Chauve, et ménage une entrevue entre Lothaire et ce prince. Lothaire se rend à Attigny et conclut un traité avec le roi Charles son oncle; il se raccommode avec Thietberge, qui s'était aussi rendue à Attigny. Mais la réunion des deux époux ne fut pas de longue durée.

III. — *Entrevue d'Yvois en* 946. — *Louis IV, roi de France et Othon I le Grand, empereur et roi de Germanie*[1].

En 946, Louis IV, dit d'Outremer et Othon le Grand, par l'entremise de leurs amis communs, passèrent les fêtes de Pâques à Aix-la-Chapelle, et au mois d'août suivant, ils s'abouchèrent encore à Yvois, sur la Chiers, pour traiter de la paix. Hugues-le-Grand, comte de Paris, et père de Hugues Capet, assistait à cette entrevue, avec un grand nombre de prélats et de seigneurs des deux États. Hugues y fit présent de deux lions à Othon et celui-ci y fut reconnu roi de la Haute-Lorraine, jusqu'à la rivière de Chiers, qui depuis a toujours fait la séparation des deux royaumes de France et de Lorraine.

C'est à tort que l'annaliste d'Yvois ajoute que l'on conclut, dans cette assemblée, le double mariage des deux sœurs de l'empereur Othon, dont Gerberge, l'aînée, épousa Louis, et Adélaïde, la cadette,

[1] Flodoard (*Hist. de l'église de Reims et chronique*) date cette entrevue du commencement d'août 947.

fut accordée à Hugues-le-Grand. Louis d'Outremer, roi de France, épousa en 939, Gerberge, fille aînée de Henri l'Oiseleur, roi de Germanie, mort en 936. Hetwige, sœur cadette de Gerberge, épousa en troisièmes noces, en 938, Hugues-le-Grand, duc de France. Il résulte clairement, d'après toutes ces dates, que le double mariage précité n'a pas été conclu dans l'entrevue d'Yvois, en 946.

IV. — *Deuxième entrevue d'Yvois, en* 980. — *Othon II, empereur, et Lothaire, roi de France.*

L'an 977, Lothaire redemanda la Lorraine à Othon II, comme une usurpation faite sur la France. Othon, pour l'apaiser, donne la Basse-Lorraine à Charles frère de Lothaire. Celui-ci n'est point satisfait de cette cession, il veut les deux Lorraines. Grande guerre à ce sujet entre l'empereur et le roi de France. Elle finit en 980. Il se fait à cette époque une entrevue à Yvois sur la rivière de Chiers, dans laquelle Othon, qui cherchait à mettre Charles dans ses intérêts, assure, par un traité, la Haute-Lorraine à l'empire, pour la tenir en fief de la couronne de France[1].

V. — *Entrevue entre Mouzon et Yvois, en* 1023. — *Henri II, roi de Germanie, et Robert, roi de France.*

En 1023, l'empereur Henri II, députa Gérard, évêque de Cambrai, natif de Rumigny, et Richard, abbé de Saint-Varme de Verdun, vers Robert, roi de France, pour lui proposer une entrevue au confluent de la Chiers et de la Meuse, limites des deux royaumes. Le cérémonial portait qu'on se verrait sur des bateaux qui partiraient des deux rives opposées. Mais l'empereur, sans observer ce cérémonial, vint le 27 juillet avec l'impératrice Cunégonde son épouse et plusieurs seigneurs de sa cour trouver le roi dans son camp, entre Yvois et Mouzon. Robert, agréablement surpris, l'embrassa, le reçut avec distinction et voulut lui faire de riches présents en or, en argent, en pierreries, avec cent chevaux superbement enharnachés, dont chacun portait sur sa selle une cuirasse surmontée d'un casque. Henri n'accepta qu'un livre d'évangiles de grand prix et un

[1] Richer (*Histoire de son temps*) place cette entrevue à La Marlée dans un lieu *qui Margolius dicitur*.

reliquaire contenant une dent du martyr saint Vincent. L'impératrice ne prit que deux nefs d'or.

Dès le lendemain, Robert, accompagné de la reine et des évêques de sa cour, se rendit au quartier de l'empereur, près d'Yvois, et il en fut reçu magnifiquement. Les deux princes traitèrent des moyens d'affermir la paix dans leurs états respectifs et de procurer le bien de l'Église. L'empereur ne voulant point se laisser vaincre en générosité, offrit au monarque cent livres d'or pur. Robert n'accepta pareillement que quelques bagatelles.

Les deux souverains, après avoir réglé tout ce qui avait été l'objet de leur entrevue, se quittèrent et résolurent d'aller ensemble à Pavie, pour faire signer à Benoît VIII quelques articles sur des droits litigieux. Mais la mort du pape et de l'empereur rompit ce voyage.

On doit bien penser qu'une assemblée aussi auguste ne manqua pas de spectateurs. Il était en effet accouru de toutes les provinces des deux empires une multitude incroyable de personnes de tout état et de toutes conditions. Mais ce qui est bien remarquable, et ce qui égale la magnificence de l'empereur à celle des anciens rois de Perse, c'est que de ce nombre infini de personnes, il n'y en eut aucune qui n'eut part à la générosité de ce prince; grands et petits, riches et pauvres, participèrent à ses bienfaits.

L'auteur du *Mémoire sur l'antiquité de Sedan*, dit qu'Henri alla trouver le roi Robert à Bazeilles; ce qui paraîtrait vraisemblable, si l'entrevue avait dû se faire sur la Chiers. Mais s'il était convenu qu'elle aurait lieu sur la Meuse, elle se fit de l'autre côté de cette rivière, vers Remilly et Aillicourt, ce qui est probable, car la Meuse séparait les états des deux princes, et conséquemment les deux rives de la Chiers étaient dans la dépendance du roi de Germanie. Cette entrevue a été gravée.

VI. — *Troisième entrevue d'Yvois, en* 1056. — *Henri III empereur, et Thibaut, comte de Troyes et de Chartres.*

Thibaut ne pouvait pardonner à Henri, roi de France, d'avoir souffert que le comte d'Anjou lui enlevât le comté de Tours. Il s'en plaignit souvent à ce prince, et n'ayant pu en avoir raison, il alla trouver à Mayence l'empereur Henri III, successeur de Conrad, qui le reçut bien, le fit son chevalier, le reconnut pour son vassal (pour

quelques terres que Thibaut possédait dans l'empire), et lui promit sa protection. Néanmoins, comme tout cela ne tendait qu'à jeter des semences de jalousie entre l'empereur et le roi, on convint de s'en éclaircir par une conférence mutuelle dans la ville d'Yvois, en 1056. Dans cette entrevue, le roi se plaignit de l'empereur qui aurait contrevenu aux articles de l'alliance qu'ils avaient faite ensemble, on ne dit point qu'elle fut la réponse de l'empereur, mais le roi n'en parut nullement satisfait. Redoutant même un attentat contre sa personne, il partit secrètement de nuit et se retira de la conférence.

VII. — *Entrevue de Brévilly, en 1119. — Le pape Calixte II et l'empereur Henri V.*

Brévilly est célèbre par l'entrevue qui y avait été indiquée en 1119, entre Calixte II et l'empereur Henri V, au sujet des Investitures. Cette affaire continuait de diviser l'empire et le sacerdoce. L'empereur, sous le prétexte de la finir, envoya vers le pape, qui était alors à Reims et l'invita à une conférence amicale sur la rivière de Chiers, au lieu même de Brévilly. Le véritable dessein de ce prince était de pouvoir s'assurer de la personne de Calixte, comme il l'avait fait auparavant de celle du pape Pascal II.

Quoique Calixte pénétrât assez les vues peu droites de l'empereur, il ne laissa pas d'accepter l'entrevue, afin que l'empereur ne pût attribuer qu'à lui-même la continuation des troubles ; bien résolu néanmoins de ne voir ce prince qu'autant qu'il le pourrait faire sans exposer sa liberté. En effet, il partit de Reims le 23 octobre, accompagné de Jean de Crémone, cardinal-prêtre, de Rodolphe ou Raoul, surnommé Le Verd, archevêque de Reims, de Geoffroy, archevêque de Rouen, et d'un petit nombre d'autres prélats, et vint à Mouzon. L'empereur était aussi arrivé à Yvois, situé à une courte distance de Brévilly ; mais le pape, informé que Henri avait avec lui une armée d'environ 30,000 hommes, ne jugea point à propos de sortir de Mouzon, et se contenta d'envoyer quelques prélats au lieu du rendez-vous, pour sonder les intentions du prince. A peine y furent-ils arrivés, qu'ils se virent enveloppés par une troupe de gens armés d'épées et de lances, qu'ils faisaient briller aux yeux et sur les têtes des évêques, comme s'ils eussent eu dessein de les combattre. Enfin, admis à l'audience de l'empereur, celui-ci ne leur

tînt que des discours vagues, embarrassés et remplis de chicanes et d'ambiguités, parlant souvent du pape, et insistant toujours pour qu'il vînt lui-même en personne.

Les prélats, qui n'avaient d'autre charge que d'entendre les propositions de ce prince, s'engagèrent seulement à en faire leur rapport à Calixte, et revinrent à Mouzon. Le pape les ayant entendus, ne délibéra point sur le parti qu'il avait à prendre, qui était de se retirer. Il partit donc de Mouzon, le 25, quoique infirme, et retourna en toute diligence à Reims où il arriva heureusement. L'empereur quitta aussitôt le pays d'Yvois, fort chagrin d'avoir si mal réussi dans son dessein.

VIII. — *Deuxième entrevue entre Yvois et Mouzon. — Philippe-Auguste et l'empereur Frédéric Barberousse.*

Au mois de décembre 1187, Philippe-Auguste, roi de France, eut une conférence avec l'empereur Barberousse. Le démêlé de Folmar et de Rodolphe, qui se disputaient l'archevêché de Trèves, en fut l'occasion. Folmar, quoique élu irrégulièrement, voulut toutefois faire valoir et soutenir son élection. L'empereur, au contraire, favorisait celle du second, qui était plus canonique. Mais Urbain III confirma l'élection du premier et le sacra évêque. L'empereur irrité, après avoir examiné sérieusement dans une Diète le droit des deux rivaux, reconnut Rodolphe comme plus régulièrement choisi. Folmar ainsi exclu se retira en Champagne, près de Guillaume, archevêque de Reims, qui lui donna la ville de Mouzon pour lieu de retraite. Lorsqu'il y était, le pape Urbain, non content de le protéger, le déclara encore son légat dans les métropoles de Reims et de Trèves. Dans un concile tenu à Mouzon le premier dimanche de carême 1187, auquel Folmar présida, les évêques de Verdun et de Toul furent excommuniés comme contumaces et favorisant le parti de l'empereur Frédéric contre le pape. Ce prince, jugeant par ce trait, que Folmar ne gardait plus aucune mesure, résolut de le poursuivre partout où il le trouverait. L'occasion de l'expulser de la France se présenta bientôt. Philippe-Auguste demanda à l'empereur de faire avec lui une alliance contre leurs ennemis communs. Frédéric y consentit, mais à condition que le roi ferait sortir de ses états l'archevêque Folmar, ce que Philippe lui accorda, pourvu que l'empereur mît en liberté un religieux de Cîteaux, détenu à Trèves,

pour y avoir publié l'interdit. Ainsi Folmar fut obligé de quitter la France, d'où il passa en Angleterre. Après ces préliminaires, l'entrevue de ces princes eut lieu entre Yvois et Mouzon. Ils y renouvelèrent l'obligation réciproque de se soutenir contre leurs ennemis communs.

IX. — *Congrès de Francheval, en* 1259.

Il s'éleva cette année un différend entre Thomas de Beaumetz, archevêque de Reims, et Henri Gueldres, prince évêque de Liége. Le premier avait entrepris, au mois de mai, d'entourer Douzy de quelques fortifications. Le second s'y opposa. Une guerre ouverte allait éclater, lorsque les deux prélats, par la médiation de personnages de marque, convinrent de tenir un congrès à Francheval, où seraient réglés les droits de chacun. On y décida que les parties posséderaient par indivis Douzy et tous les lieux de la rive droite de la Chiers, tant pour la justice, les droits, revenus, domaines, sauvements, qu'à tous les autres égards. Ce traité, signé dans l'octave de la Pentecôte, contient dix articles. Le P. Norbert l'a inséré dans son histoire manuscrite de Sedan.

X. — *Entrevue de Mouzon, en* 1391. — *L'empereur Venceslas et Louis, duc d'Orléans.*

L'empereur Venceslas et le roi de France Charles VI convinrent d'une conférence pour concerter les moyens de pacifier l'Église alors partagée entre trois papes. Reims fut choisi pour lieu de cette importante assemblée. Aussitôt que le roi fut informé par les ambassadeurs de Venceslas que ce prince était en chemin pour Reims, il donna ordre au duc d'Orléans, premier prince du sang, son frère, d'aller à sa rencontre, avec une grande suite de barons et chevaliers, jusqu'à Mouzon. L'empereur y arriva le jour de saint Mathias, avec un magnifique cortége, et accompagné des princes et des plus savants hommes de l'empire. Le lendemain, les deux Cours partirent de Mouzon pour le lieu du rendez-vous où le roi était déjà arrivé.

XI. — *Deuxième entrevue de Mouzon, en* 1401. — *Louis, duc d'Orléans, et le duc de Gueldres.*

En cette année le duc d'Orléans se rendit encore à Mouzon, pour y faire avec le duc de Gueldres un traité d'alliance au nom du roi Charles VI. Le premier était accompagné de 1500 hommes d'armes, et le second de 500 de ses sujets, tous chevaliers ou écuyers, en superbe équipage. Le duc d'Orléans lui fit de grands présents et le traita avec splendeur. Le duc de Gueldres s'obligea, pour lui et ses successeurs, de servir la maison royale de France envers et contre tous excepté contre l'empereur.

XII. — *Troisième entrevue de Mouzon, en* 1504. — *Le cardinal G. d'Amboise, et les députés de Louis XII, de l'empereur Maximilien et de l'archiduc Philippe d'Autriche, son fils.*

Le cardinal Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, légat du pape, tint par ses ordres à Mouzon, une conférence avec les députés de Louis XII, de l'empereur Maximilien et de l'archiduc son fils, pour concilier ces princes sur les différends qu'ils avaient entre eux. Les conférences durèrent quatre mois. Ces illustres envoyés logèrent à l'abbaye de Mouzon, dont Jean d'Aguerre, alors abbé, leur fit les honneurs avec magnificence, les défrayant de tout, eux et leur suite.

XIII. — *Entrevue de Torcy, en* 1594. — *Henri de La Tour et le duc de Sully.*

En 1594, Henri de La Tour, duc de Bouillon, se rendit à Torcy, où il rencontra le duc de Sully, qui venait à Sedan de la part d'Henri IV, le complimenter sur la mort de la princesse Charlotte de la Mark, son épouse, morte le 15 mai de cette année.

XIV. — *Deuxième entrevue de Torcy, en* 1606. — *Henri de la Tour et le duc de Villeroy.*

Henri IV, mécontent du prince Henri de la Tour, se disposait à faire le siége de Sedan en 1606. Arrivé à Donchery, à la fin de mars, avec une partie de son armée, et accompagné de la reine

Marie de Médicis, qui ne voulut être du voyage qu'afin de pouvoir obtenir des conditions plus avantageuses au duc de Bouillon qui l'avait mise dans son parti, Henri IV somma le prince de lui livrer sur-le-champ la ville et le château de Sedan. Henri de La Tour, au bout de ses ressources, pressé d'ailleurs par la reine et par ses amis de déférer à la demande du roi, qui l'aimait toujours au fond, malgré toutes les révoltes dont il était l'âme, eut recours à la clémence et aux bontés du roi, en priant sa majesté de lui accorder une conférence avec un de ses ministres, ce qu'il obtint. Le duc de Villeroy se rendit en conséquence à Torcy, où le prince de Sedan vint le trouver dans la nuit du 1er avril 1606.

Les conclusions de la conférence arrêtées, le duc de Bouillon rassuré par le duc de Villeroy, qui lui avait manifesté les bonnes intentions du roi et de la reine, partit le même jour, dès le matin, pour Donchery. Ayant été conduit daus l'appartement du roi qui était encore couché il s'agenouilla et lui demanda pardon en présence de la reine. Le roi le lui accorda. L'acte d'abolition étant expédié, Henri IV fit son entrée à Sedan, laissa dans le château Jean de Nettancourt, comte de Vaubecourt, avec une garnison de 50 hommes, et revint à Paris, où le duc alla le joindre. Le duc fut réhabilité et obtint d'être remis, un mois après, en possession de Sedan, quoique cette ville dût rester pendant quatre ans au pouvoir du roi, d'après le traité de Torcy, du 2 avril.

XV. — *Entrevue de Mézières*, 1614. — *Henri de la Tour, maréchal de France, prince de Sedan et duc de Bouillon, Henri II, prince de Condé, et Charles de Gonzagues, duc de Nevers et de Rethel.*

Les princes, mécontents du gouvernement de Marie de Médicis régente du royaume, quittèrent la cour le 29 janvier 1614. Le prince de Condé et Charles de Gonzague, alors possesseur de la principauté d'Arches se retirèrent à Mézières et s'y fortifièrent. Henri de la Tour était le chef de cette cabale; la reine régente, qui était loin de l'en soupçonner, crut devoir se servir de lui pour ramener les mécontents à la paix. Pour y parvenir, elle le chargea de se rendre à Mézières, auprès du prince de Condé et du duc de Nevers. Mais cette négociation ne servit qu'à attiser le feu. Un des domestiques du prince de Condé, qui soupçonna le maréchal de

Bouillon d'être l'auteur de toutes ces brouilleries, se mit à casser tous les vases de terre exposés dans les rues et chez les marchands de la ville de Mézières. Le prince de Condé lui ayant demandé la raison de ce singulier procédé, il lui répondit : Prince, c'est que vous prenez trop de bouillon.

XVI. — *Entrevue de Sedan en* 1614. — *Henri de la Tour, le président de Thou, et Henri II, prince de Condé.*

En 1614, le président de Thou fut envoyé à Sedan par Marie de Médicis, pour agir de concert avec Henri de la Tour, et ramener à la paix le prince de Condé, qui se rendit à Sedan au mois de février. On convint de s'assembler à Soissons pour traiter des conditions avec la reine régente. Cependant Henri de la Tour fit passer à Mézières un train d'artillerie. Les princes mécontents quittèrent Soissons où la reine rassemblait des troupes, et se retirèrent à Sainte-Ménehould, ville appartenant au duc de Nevers. Ce fut là que Marie de Médicis fit un traité avec les seigneurs mécontents, le 15 mai 1614, ou entre autres articles, il fut arrêté que les fortifications commencées à la citadelle de Mézières par ces seigneurs, seraient rasées et que de son côté, la reine licencierait les troupes nationales levées depuis le 15 janvier, et qu'elle renverrait les six mille suisses qu'elle avait pris à sa solde.

XVII. — *Entrevue de Douzy, en* 1622. — *Henri de la Tour et le comte de Mansfeld.*

Au mois de juillet 1622, le comte de Mansfeld, militaire d'une bravoure héroïque, fils naturel du comte Ernest de Mansfeld, gouverneur de la province du Luxembourg pour le roi d'Espagne, après avoir ravagé la Lorraine avec une armée de quinze mille hommes de pied et dix mille chevaux, qui portait partout l'épouvante et la désolation, s'approcha de Mouzon, à la sollicitation du duc de Bouillon, Henri de la Tour, qui avait réglé le plan de sa marche et lui avait envoyé des guides. Son dessein était de porter le roi, par la crainte d'une irruption dans la Champagne, à donner la paix aux Calvinistes, ou de procurer une diversion effective, si le roi se refusait à la donner. Mais comme il eut appris que les propositions de paix avaient été rejetées, il fit offrir à Mansfeld des

canons et des munitions pour faire le siége de Mouzon; après avoir traité inutilement avec lui par des envoyés, il lui fit proposer une entrevue. Mansfeld l'accepta; ils se rendirent à Douzy, lieu fixé pour la conférence. Le duc de Bouillon, qui possédait le grand art de la négociation, n'oublia rien pour l'engager à faire une diversion du côté de la Champagne, en faveur des Calvinistes. Mais il ne fut pas longtemps sans pénétrer que ce n'était pas l'intention de Mansfeld, et qu'il n'avait dessein que de tirer de l'argent du roi, et d'aller fondre ailleurs avec son armée. Tout ce que le duc de Bouillon put obtenir, fut qu'il ne se presserait pas de s'éloigner des frontières de France, afin qu'on pût se prévaloir de cette conjoncture pour porter le roi à la paix, ou trouver pendant ce temps là quelque moyen pour l'obliger à se déclarer et porter la guerre dans la Champagne.

Dans cette expédition de Mansfeld, dont les étendards portaient cette inscription : *Amicus Deo, inimicus sacerdotibus*, les souverainetés de Sedan et Raucourt eurent beaucoup à souffrir. Le village de La Neuville-à-Maire entre autres, et ceux d'Artaise et de la Besace furent réduits en cendres. Tous les environs de Mouzon et du Mont-Dieu furent dévastés par le fer et par le feu.

XVIII. — *Deuxième entrevue de Mézières en* 1641. — *Frédéric-Maurice de la Tour et Louis XIII.*

Louis XIII, après la bataille de la Marphée, le 6 juillet 1641, fit marcher un corps d'armée aux ordres du maréchal de Brézé, pour aller rejoindre le maréchal de Châtillon; l'armée de ces deux maréchaux réunis formait un corps de vingt-cinq mille hommes qui se trouva près de Mézières et de Donchery, vers le 26 juillet, sous les yeux du roi. Le 27 on fit le siége de cette dernière ville, qui rentra au pouvoir du roi, non le 9 août comme le dit le président Hénault, mais le 31 juillet. Frédéric-Maurice voyant qu'on se disposait à assiéger Sedan, travailla à faire sa paix avec Louis XIII, qui était à Mézières; un armistice eut d'abord lieu; le président de Thou, l'instrument des négociations, fit plusieurs voyages de Mézières à Sedan. Dès que les conditions furent arrêtées, le duc de Bouillon accompagné d'un grand nombre de gentilshommes et d'officiers, alla trouver le roi à Mézières; il lui demanda pardon de sa faute, en présence de toute la cour, il lui promit à l'avenir une fidélité invio-

lable, mais en même temps, il le supplia avec instance d'ordonner qu'on réhabilitât la mémoire de Louis de Bourbon, comte de Soissons, tué à la Marphée, à qui le Parlement avait fait le procès ; que son corps fût porté en France pour y être inhumé dans le tombeau de ses ancêtres, et que ceux qui avaient épousé sa querelle fussent remis en possession de leurs biens. Le roi touché de ses prières, y eut égard, et fit exécuter tout ce qu'il demandait.

XIX. — *Deuxième entrevue de Sedan en 1643. — Eléonore de Bergues, duchesse de Bouillon, et le cardinal Mazarin.*

Frédéric-Maurice de la Tour avait signé, le 15 septembre 1642, dans sa prison à Pierre-Encise, le traité d'accommodement préliminaire, par lequel il cédait à Louis XIII ses terres souveraines e Sedan, Raucourt et partie de celles de Saint-Menges, qui lui appartenaient, traité que le cardinal Mazarin lui présenta lui-même. Le roi envoya aussitôt ce prélat à Sedan pour s'aboucher avec la duchesse de Bouillon Eléonore de Bergues, et prendre tous les arrangements nécessaires pour mettre Louis XIII en pleine et entière possession de Sedan et des terres souveraines. Tout étant réglé, la princesse quitta Sedan, le 29 septembre 1643. Elle rencontra sur la route Fabert, nommé gouverneur de cette ville. Celui-ci se retira de vingt pas du chemin, par ménagement de considération pour cette princesse, dont les yeux étaient encore baignés des larmes que lui avait fait verser son tendre adieu à la ville de Sedan, où elle avait laissé dans une consternation générale un peuple qu'elle chérissait et duquel elle était adorée.

XX. — *Entrevues de la chapelle de Givonne, en* 1653 *et en* 1654. — *Fabert et le comte de Wagnée, gouverneur de Bouillon.*

Il y eut en 1653, une entrevue à La Chappelle entre Fabert, gouverneur de Sedan, et le comte de Wagnée gouverneur de Bouillon, pour concerter les moyens d'éloigner les troupes de Henri de Bourbon, prince de Condé, qui dévastaient le pays de Liége. Le 20 décembre de la même année, il y en eut une seconde dans le bois de Bouillon pour le même sujet, et enfin une troisième à Givonne, le 6 janvier 1654, à laquelle Talon, intendant de la frontière de Champagne, assista. Fabert, muni des pouvoirs de la cour, promit au

comte de Wagnée de secourir les états de Liége contre le prince de Condé, le duc de Lorraine et les Espagnols.

Annales de S. Bertin. — Flodoard, *Histoire de l'église de Reims et Chronique.* — Richer, *Histoire de son temps.* — Longueval, *Histoire de l'Église gallicane*, liv. 16. — Delahaut, *Annales d'Yvois-Carignan.* — *Art de vérifier les dates.* — Marlot, *Histoire de la ville, cité et université de Reims.* — *Mémoires de Sully.* — Marsollier, *Vie du duc de Bouillon.* — *Mémoire sur l'antiquité de Sedan.* Le P. Daniel, *Histoire de France.* — Ramsay, *Vie de Turenne.* — Le P. Barre, *Vie de Fabert.* — Le P. Norbert, *Histoire chronologique de Sedan.* (*MS.*). — Boulliot, *Notes manuscrites.*

Ed. Sénemaud.

LETTRE

Des Gentilshommes de Normandie au duc de Montpensier[1]

(2 juillet 1590).

A Monseigneur le duc de Montpensier et à Messieurs de son Conseil,

Remonstrent humblement les gentilshommes soubssignés de ce pays et duché de Normandie qu'en suite des lettres de mondit sieur le duc données au camp de Lisieux le 15e jour de juing derrenier passé, par lesquelles estoit ordonné à tous gentilshommes et autres ayant fiefs ou portans les armes d'eux rendre et aller trouver mondit seigneur le duc dedans six jours après la publication desdites lettres, sur peine aux défaillants d'estre déclarés roturiers et non nobles eux et leur postérité sans jamais espérer réhabilitation du titre de noblesse, plusieurs gentilshommes de noble et ancienne extraction et quelques-uns des premières et plus illustres maisons de ceste province s'estant trouvés deffaillants audit terme si rigoureusement rapproché par cause indépendante de leur volonté et zèle au service de sa majesté sont, par cela, sur le point d'être soumis auxdites peines indignes de leur noblesse et mérite et aux molestations que quelques baillis et officiers de ce duché se mettent en peine de faire à l'encontre d'eux, lesdits gentilshommes soubssignés remonstrent donc à mondit seigneur le duc que n'ayant dans le fait desdits defaillants félonie ni desloyauté il seroit injuste d'user à leur égard de telles mesures infamantes qui bien loin d'accroistre et stimuler le zèle de la noblesse tendroit à la décourager et gran-

[1] Cette lettre fort intéressante nous a été communiquée par M. le comte de Houdetot, qui en possède l'original.

dement mécontenter, que d'ailleurs la rigueur excessive desdites peines les rend de nul effet estant de ces noms illustres par eux-mêmes auxquels la déclaration de roture n'ôtera jamais leur éclat; que pour en citer exemple, il se trouve entre les autres deffaillants des gentilshommes des maisons de Harcourt, de Houdetot et d'Argouges qui sont pour bonne part à la tête de la noblesse de ce duché où elles sont grandement connues et illustres depuis qu'il y a mémoire d'hommes, ayant au sceu de tous vaillamment combattu aux voyages de terre sainte et conquêtes d'Angleterre et de Secille et n'ayant pas moins fourni plusieurs grands officiers à la couronne de France, que les noms desdits gentilshommes pour être employés aux rôles des subsides n'en seroient pas moins Harcourt, Houdetot et Argouges, c'est-à-dire grandement prisés et estimés d'un chacun de la noblesse et que conséquemment la peine viendroit à néant, que l'effet en seroit de tout point nuisible au service du roy, puisque la loyauté et ardeur de ces gentilshommes à la deffense des droits de sa majesté estant connue de tous et de sadite majesté elle-même, cette pugnition inouie et injuste deviendroit seulement prétexte aux menées et déclamations des rebelles déjà si violentes et démesurées.

Par toutes ces considérations et autres qu'il n'est besoin d'exposer et qui resortent de l'état particulier de cette province, lesdits gentilshommes soubssignés supplient et requièrent à mondit seigneur le duc vouloir corriger et amender ou mieux retraire sadite ordonnance et imposer silence aux poursuites des baillis et autres officiers. En quoi faisant il fera bien et justice.

Fait à Caen, le 2[e] jour de juillet 1590.

Suivent les signatures :

Montmorency Hallot,
Robert d'Avoyne, sgr de Groussy,
De Senilly Patry,
De Picot,
De Beaulieu,
De Maleuvre,
De Royée,
De Cintray,
De Bethon,
De la Vallée,
D'Argentes,
De Ricarville,
De Mainteternes,
De Silly,
Le Jay,
De Neufville,
Du Quesnoy,
Du Mesle,
Le Velin,
Le Comte,
De la Noue,
Du Vadetot,
D'Arneville,
De la Vallée.

RÉPERTOIRE
GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Collection de Camps

*(Suite *)*

Nobiliaire historique. T. IV. — Règne de Louis VII.

SEIGNEURS NON TITRÉS (*Suite*).

Alion (Bernard d'), 1179.
Alisi (Raoul d'), 1164.
— (Robert d'), 1168.
Almarius (Robert), 1144.
Alne (Gauthier d'), 1148.
Alost (Siger et Baudouin d'), 1153.
— (Thierry et Laurette d'), 1164.
— (Ablald et Gilbert d'), 1174.
— (Stepon, sénéchal d'), 1156.
Alphai (Gauthier d'), 1140.
Altigny (Dieudonné d'), 1160.
Altré (Humbaud d'), 1141.
Alvarin (Gausbert d'), 1157.
Ambesas (Bernard d'), 1141.
Amelin (Guillaume), 1147.
Auric (Giraud et P.), 1146-1176.
Amiens (Alelme d'), 1146.
Amigny (Raoul d'), 1178.
Anchetil (Béatrix d'), 1150.
Anchun (Pierre d'), 1173.
Anci (Roger d'), 1141–1150.
— (Joubert d'), 1173.
Ancre ou Encre (Hugues d'), 1139.
— (Anscher d'), 1157.

L. Sandret.

(*La suite prochainement.*)

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS DES FAMILLES

Qui ont une Notice ou dont les Armoiries sont décrites dans ce volume.

N. B. — *On n'a pas inséré dans cette table les noms des familles qui figurent dans les* **Notes prises aux archives de l'État-Civil de Paris,** *ces notes étant déjà classées par ordre alphabétique.*

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

ÉTUDES HISTORIQUES ET GÉNÉALOGIQUES.

ARMORIAUX ET CATALOGUES DE MAISONS ET DE PERSONNES NOBLES

VARIÉTÉS.

RÉPERTOIRE GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE.

BIBLIOGRAPHIE.

TABLETTES CONTEMPORAINES.







